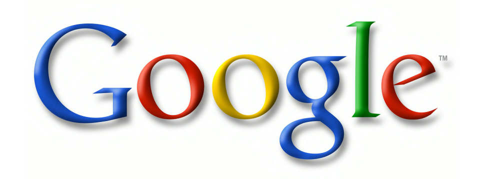





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

REVUE MILITAIRE FRANÇAISE



79e ANNÉE

DIXIÈME SÉRIE. — TOME DIX-HUITIÈME



PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES

R. CHAPELOT & Ce

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1903

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

REVUE MILITAIRE FRANÇAISE



79e ANNÉE

DIXIÈME SÉRIE. — TOME DIX-HUITIÈME



PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MILITAIRES
R. CHAPELOT & Cie
30, Rue et Passage Dauphine, 30

1903



JOURNAL


DES

SCIENCES MILITAIRES.

REVUE MILITAIRE FRANÇAISE.

Avril 1903.

L'ARMEMENT DE LA CAVALERIE[1]

Le Tir.

Nous avons dit que le feu de la cavalerie en campagne se présenterait généralement sous la forme de tirs collectifs dirigés par un chef. Quelle doit être la préparation la plus logique et la plus rapide de la troupe?

L'instruction du tir doit avoir pour objet de préparer au tir de guerre le cavalier, les groupes et leurs chefs. Elle doit viser à former des tireurs exercés, des troupes disciplinées au feu et des chefs aptes à les diriger.

Son programme comporte donc naturellement trois divisions :

L'instruction individuelle du tireur ;

L'instruction collective ;

L'instruction des cadres.

Nous voulons exposer ici les moyens pratiques d'activer cette préparation en lui assurant cependant les garanties nécessaires à l'emploi du feu en guerre.

---

[1] Voir la livraison de janvier 1903.

De ces trois divisions, l'instruction des cadres est la plus importante et c'est à elle qu'on doit accorder le plus de soins. Mais encore, elle n'a pas besoin de tout le développement qu'on lui donne dans l'infanterie. D'autre part elle comporte certains principes spéciaux tels que la coordination du combat à pied et du combat à cheval, etc.

L'instruction collective doit avoir pour but principal de condenser la puissance du feu et d'apprendre aux gradés à s'en servir.

Enfin, les tirs individuels — dont les applications en campagne ne seront que très rares, et dont on ne peut espérer que de très faibles résultats — ne seront considérés que comme une gymnastique préparatoire, une éducation pour faire connaître au cavalier la pratique du tir et la valeur de son arme.

Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, si nous classons ainsi les divisions de l'instruction de tir par ordre d'importance pratique, on comprendra aisément tout le bénéfice qu'on aurait à développer la valeur individuelle des cavaliers comme tireurs. Aussi ne devra-t-on pas négliger de perfectionner l'instruction de ceux qui se désigneront comme les meilleurs.

Nous nous sommes placé au point de vue — dominant — de hâter l'instruction de tir pour donner plus de temps à l'application ; si nous envisagions les cas où l'instruction individuelle pourra montrer ses avantages, il nous serait facile de prouver que de bons tireurs sauraient choisir leur objectif et frapper juste au point important, même quand ils ne seraient pas dirigés.

Par exemple : une petite patrouille, qui réussit assez facilement à se faufiler, pourrait en profiter, si elle avait de bons tireurs, pour abattre plusieurs officiers ennemis en quelques coups de carabine.

Et, dans le tir collectif même, les meilleurs tireurs pourraient choisir leur objectif avec un grand avantage pour le résultat tactique.

Aussi, doit-on chercher à perfectionner de son mieux l'instruction de tir des tireurs les plus habiles et particulièrement des gradés.

Ne se placerait-on d'ailleurs qu'au point de vue de la préparation au tir collectif, l'instruction individuelle ne doit pas être négligée.

L'expérience a démontré en effet que l'on n'arrivait à des résultats de tir vraiment sérieux que par une instruction individuelle rationnelle et soignée ; que cette préparation avait une influence capitale sur l'instruction des tirs collectifs.

Instruction du tir et préparation de la troupe.

Nous allons passer en revue les principes qui doivent diriger l'instruction du tir. Ce sont plutôt les bases de cette instruction que nous allons envisager. Quant aux règles et à la progression, nous voudrions les voir résumer dans une petite brochure *très courte* rédigée par notre École normale de tir sous la direction de généraux de *cavalerie*.

Nous essayerons de donner dans une prochaine étude la forme sous laquelle nous la concevons. Il est indispensable à notre avis que son programme soit réglé sur la progression habituelle du travail de la cavalerie, pour qu'elle soit menée de front avec l'instruction. L'éducation du cavalier et celle des gradés doivent avoir lieu concurremment et séparément. L'instruction du tir comporte en effet, comme toutes les autres, des exercices de cadres, et il ne faut pas attendre la fin des tirs pour instruire les gradés de leurs connaissances professionnelles et de leurs devoirs dans l'emploi du feu. Qu'on n'oublie pas que dans toutes les armes, et plus particulièrement dans la cavalerie, l'efficacité du tir dépend de celui qui le dirige.

« L'emploi judicieux du feu, en vue de l'accomplissement de la tâche qui est assignée à la troupe et suivant les circonstances, est la mission du chef. Il a le devoir de faire produire au feu tout l'effet dont il est susceptible. »

Instruction individuelle.

L'instruction individuelle ne dépend que d'un seul facteur : la bonne volonté intelligente des cadres.

Le cavalier est généralement un homme choisi dans le contingent parmi les meilleurs, les plus instruits. Son instruction de cavalier lui donne deux qualités avantageuses pour l'instruction du tir : le sang-froid et le jugement.

De plus, c'est un homme solidement bâti.

Or, que recherche-t-on dans le tir ? Une épaule ferme — un coup d'œil vif — une volonté froide lançant son coup droit.

C'est le propre du cavalier.

Objectera-t-on que le temps manque pour apprendre à l'homme à se servir du cheval, du sabre et du fusil ? Nous répondrons non, car l'enseignement des règles du tir est rapide avec des hommes intelligents, réfléchis, alertes.

Cet enseignement devra comprendre cinq phases distinctes :

Exercices préparatoires ;
Tir réduit ou tir à distance réduite ;
Tirs d'instruction ;
Appréciation des distances et choix des postes de tirs ;
Tirs d'application.

Il est nécessaire que l'éducation de l'homme comme tireur commence dès son arrivée au régiment; il n'y a pas de temps à perdre. Ce sera un gros avantage acquis si les sociétés civiles de tir l'ont préparé. Ce sera du temps gagné et c'est à souhaiter.

On pourrait prétendre que les recrues n'ont pas besoin de savoir tirer avant d'être mobilisables à cheval. C'est une erreur, car les recrues pourront être ainsi plus tôt mobilisables à pied et remplacer aux convois les anciens, distraits des effectifs à cheval pour ce service.

L'instruction du tir, comme l'instruction à cheval, doit être intensive de manière à rendre le jeune soldat utilisable le plus promptement possible. Aussi doit-elle, comme l'autre, être divisée en deux phases: instruction élémentaire et instruction complémentaire ; la seconde étant le perfectionnement de la première et s'appliquant surtout aux meilleurs tireurs dont on doit développer l'habilité.

L'instruction doit être *individuelle.* Avec un peu de patience il est toujours possible de faire un tireur moyen de l'homme le moins bien doué.

Les exercices préparatoires doivent être l'objet de théories essentiellement pratiques; c'est une sorte de gymnastique à la fois physique et intellectuelle, qui a besoin d'être menée très méthodiquement; sa méthode existe dans nos règlements et donne d'excellents résultats.

Le *tir réduit* ou mieux le tir réel à distance réduite doit être un exercice de vérification.

Les *tirs d'instruction* seront des exercices de confirmation.

Quant à l'*appréciation des distances*, bien qu'elle n'ait pas son application immédiate, elle doit être commencée le plus tôt possible, concurremment avec l'enseignement de l'orientation et des premiers principes du service en campagne, dans ces premières promenades au dehors que l'on fait faire aux recrues. C'est, d'ailleurs, le meilleur moyen de distraire leur préoccupation du cheval, vis-à-vis duquel ils ont encore de l'appréhension.

Comme ces promenades se passent dans les environs du quartier, les distances sont connues des gradés ; d'ailleurs, elles ont dû être mesurées à l'avance, car le gradé doit être impeccable.

Cette appréciation des distances n'est pas seulement utile au cavalier pour le réglage de son tir, elle lui est indispensable pour ses rendus comptes d'éclaireur.

Mais encore n'est-il pas nécessaire qu'il sache estimer une distance à 10 ou 50 mètres près. Cela dépend absolument de la distance sur laquelle porte l'appréciation.

Au point de vue du tir (et l'on peut en dire autant à l'autre point de vue), il ne s'agit que de l'évaluer comparativement aux différentes graduations de la hausse à employer :

Plus près que 250 mètres ;
Entre 250 et 400 mètres ;
Entre 400 et 500 mètres ;
A environ 600, 800 ou 1000 mètres, etc.

Ces appréciations au delà de 500 mètres, qui sortent de l'instruction individuelle du fantassin, doivent être enseignées au cavalier, qui aura souvent à s'en servir dans son rôle d'éclaireur.

Ces évaluations à vue sont incontestablement très incertaines ; mais le cavalier ne devant pas disposer d'instruments, on doit lui enseigner les moyens pratiques de mesurer les distances, par comparaisons, par jalonnements, par points de repère, par la hauteur perspective d'objets de hauteur connue, par l'apparence des détails de l'habillement, de la coiffure ou des parties

du corps d'un soldat suivant son éloignement, par tous les petits *trucs* qui peuvent l'aider.

Il ne faut pas s'exagérer la difficulté d'évaluation pour les cavaliers. On n'a pas besoin, nous l'avons dit, d'exiger d'eux une très grande approximation. Dans la pratique de l'emploi du feu, il est certain qu'il vaut mieux tirer avec la hausse exacte ; mais, avec nos armes à trajectoire tendue, on peut se contenter de prendre celle de 400 mètres pour tirer sur l'infanterie à toutes les distances moindres que 600 mètres, et celle de 800 pour tirer sur la cavalerie à toutes les distances inférieures à 800 mètres. Et, dans la réalité, à ces courtes distances, *menaçantes pour les combattants à pied*, les cavaliers qui n'auront pas un chef pour diriger leur tir devront se contenter de cette approximation. Auraient-ils un chef, nous conseillerions à celui-ci de s'en contenter également pour l'exécution des feux à volonté ou rapides contre un ennemi qui s'avance.

C'est là une de ces règles simples et pratiques que nous voudrions voir dans le petit manuel dont nous parlions.

Il va de soi que les gradés doivent être fréquemment exercés à l'appréciation des distances et qu'on doit, s'il est possible, leur apprendre l'usage d'instruments donnant une certaine précision, mais d'un maniement simple : jumelle Souchier ou prisme-télémètre. Cela doit rentrer dans les exercices de cadres dont nous parlerons plus loin.

Les exercices préparatoires au dehors comportent également le *choix des postes de tir*. Le cavalier jouit, en effet, d'une faculté qui n'est pas donnée au fantassin, c'est d'être libre de choisir son poste de tir. Le chef a amené sa troupe sur la position de combat *choisie* par lui ; il la jette rapidement à terre, et les cavaliers, en se déployant sur le front indiqué, cherchent eux-mêmes le poste qu'ils jugent le plus favorable. Comme leur feu est le plus souvent un feu d'embuscade ou de surprise, ce choix a sa grande importance. Il faut indiquer de bonne heure aux hommes les meilleures conditions à rechercher, et cet enseignement trouve tout naturellement sa place à côté du choix du poste de vedette ou d'éclaireur.

Ce doit être une petite étude de l'utilisation du terrain à l'usage du cavalier.

On lui apprendra comment il peut en tirer parti pour avan-

tager son tir, s'abriter, s'embusquer, se rendre invisible, diminuer sa vulnérabilité, assurer son arme en l'appuyant sur une pierre, une branche, un talus, etc.

Gagner son poste de tireur en se défilant, voir sans être vu, choisir son emplacement, sa position de tireur : debout, à genou ou couché suivant le cas, apprécier la distance et disposer sa hausse, telle est la petite série d'opérations successives auxquelles il doit être préparé.

On lui fera raisonner son choix en lui montrant les avantages ou les inconvénients qu'il a négligés. Par exemple : en gagnant 1 ou 2 mètres sur sa gauche, ce dont il était libre, il aurait eu une butte de terre, un arbre, qui l'aurait abrité et sur lequel il aurait pu appuyer sa carabine, etc.

Et, pendant ce temps-là, il a achevé ses tirs réduits et commencé ses tirs d'instruction, avec d'autant plus d'intérêt qu'il en sait déjà l'application.

Ce ne sont plus dans son esprit des choses complètement distinctes.

Les *tirs d'instruction* doivent être conduits de manière à développer l'adresse du cavalier et lui inspirer confiance dans son arme et dans ses moyens.

Il faut donc le dégager le plus possible des influences troublantes, le laisser d'abord tirer très posément en lui donnant les indications nécessaires pour corriger ses défauts, dont on lui fait voir les conséquences par les résultats.

Puis, peu à peu, on lui apprend à accélérer la vitesse du tir en exécutant rapidement les mouvements de charger et d'épauler, mais en continuant de tirer avec calme. Il faut que le tireur arrive à faire tous ces mouvements sans quitter des yeux son objectif.

Mais c'est une erreur grossière de croire que le tireur sera formé quand il aura brûlé le nombre de cartouches alloué aux tirs d'instruction.

Encore une fois, c'est une instruction individuelle, qui doit donc varier avec les individus. Tel aura besoin de plus de tirs d'instruction que tel autre mieux doué ou déjà préparé. Il doit en être en cela comme pour l'instruction à cheval, et il ne faut pas considérer que seuls sont retardataires ceux qui n'ont pas tiré le nombre réglementaire de cartouches.

Enfin, viennent les *tirs d'application*, qui ont pour but d'exercer les cavaliers à tirer dans des conditions se rapprochant de celles du tir de guerre, au moins par la forme des objectifs, la variété des positions et l'utilisation des obstacles du terrain.

S'il n'existe pas de ces obstacles dans les champs de tir, il n'est pas difficile d'en créer ou d'en improviser pour la circonstance : murs, haies, troncs d'arbre, fossés, tranchées, levées de terre.

Ce sera en même temps un excellent exercice pour les sapeurs de cavalerie.

D'ailleurs, ces tirs individuels d'application n'ont pas besoin d'être multipliés pour la cavalerie ; mais il faut qu'ils soient à la fois une application de tous les principes enseignés et une sanction.

Ils doivent être les tirs de combat individuels de nos cavaliers et en même temps leurs tirs de concours servant à désigner les plus habiles tireurs dans chaque escadron.

Il est important que ceux-ci soient connus pour être employés de préférence à l'occasion. Il est à voir si l'on doit leur donner une marque distinctive comme aux éclaireurs. En tout cas, les officiers doivent les connaître. Ils peuvent être envoyés en groupe franc pour une embuscade ou une surprise.

Tout ce qui peut stimuler l'application doit être mis en œuvre et une marque distinctive serait doublement utile pour donner de l'émulation aux tireurs et pour désigner les meilleurs.

Quant aux prix de tir, ils doivent être donnés au concours entre les meilleurs tireurs sur tout le régiment, dans des tirs d'application spéciaux sur silhouettes, à distances non repérées, avec liberté du choix de la position.

Et les escadrons n'auront pas à faire concourir le même nombre de cavaliers, ce seront tous les tireurs classés par leur résultat de tir qui y prendront part. S'il y en a un plus grand nombre dans un escadron, c'est que l'instruction du tir y aura été mieux donnée.

L'instruction individuelle du tir ainsi menée aura marché de front avec l'instruction à cheval sans la gêner, car les leçons d'équitation sont limitées par la fatigue des chevaux, leur nombre et les heures disponibles des manèges.

Les promenades au dehors, agrémentées de leçons de choses

sur le tir et le service en campagne, auront été une distraction pour les hommes sans être une fatigue pour les chevaux.

On aura ainsi parcouru tout le cycle, sans effort, sans nuire à l'instruction spéciale du cavalier, sans retarder son dressage. Il aura acquis la connaissance de son arme; il la maniera avec aisance; il aura confiance en elle; il saura qu'elle porte loin et juste, et qu'elle deviendra pour ses mains expertes, une clef capable d'ouvrir la porte, par où son sabre et son cheval passeront, en trombe agissante et victorieuse.

Cet enseignement individuel, faisant appel avant tout à l'esprit de jugement, à l'initiative et au sang-froid du cavalier, sera dirigé par un officier, secondé par les gradés inférieurs, brigadiers et sous-officiers. Il devra être donné, expliqué, commenté et agi sous les yeux mêmes de la recrue pour l'y intéresser par l'exemple.

N'aurait-on pu pousser l'instruction du tir que jusque-là, on aurait déjà à sa disposition une troupe susceptible de faire des feux efficaces sous la direction d'un chef expérimenté.

Tout gradé doit être ce chef expérimenté apte à employer une troupe au feu.

Mais les tirs collectifs achèveront de donner aux hommes la pratique du tir et aux gradés le mécanisme du feu.

Instruction collective.

L'instruction collective doit tendre à deux buts : apprendre aux hommes à tirer en commun sous la direction d'un chef; apprendre aux gradés à conduire le tir de leur troupe.

Les tirs individuels ont été une préparation; les tirs collectifs *doivent* être une application.

Une troupe dressée et disciplinée, dans la main d'un chef exercé, doit arriver à produire tout l'effet dont le tir est susceptible.

Dans le tir collectif, en effet, les tireurs sont soumis à l'action d'un chef qui dirige et règle le tir.

Mais cette impulsion, si intelligente qu'elle puisse être, n'obtiendrait pas le résultat visé si les tireurs n'avaient été au préalable instruits individuellement avec soin.

Les tireurs sans instruction ou sans discipline éparpillent leurs coups, leur tir n'est pas dirigeable.

Le tir collectif est fait surtout pour les grandes distances.

L'utilité d'un tir isolé décroît rapidement lorsque la distance augmente.

Le tir d'un groupe donne une gerbe susceptible de produire des effets jusqu'aux plus grandes distances.

Le talent du chef consiste donc à utiliser cette gerbe.

Cette science n'est pas à la portée de tous les gradés. Elle doit rester le monopole des officiers et de quelques sous-officiers d'élite, parce que le temps manque pour l'inculquer à tous.

Toutefois, il faut s'entendre sur le partage des rôles à cet égard, car en général l'officier qui conduira son peloton au combat à pied aura intérêt à ne pas le grouper pour le feu et au contraire à le déployer en tirailleurs en indiquant simplement l'étendue du front à prendre, comme il le fait pour un déploiement en fourrageurs. De cette manière, les hommes pourront utiliser le terrain, choisir leur emplacement, assurer leur tir, s'abriter, se dissimuler. Il rendra sa troupe moins vulnérable et il trompera l'ennemi sur son effectif.

Si telles sont les conditions à rechercher pour le combat, il ne faut pas compter que l'officier puisse prétendre diriger le feu à lui seul sur un front qui échappera à son commandement, dans le crépitement de la fusillade.

Aussi devra-t-il déléguer une part de cette direction à ses sous-ordres, mais seulement la part dont ils sont capables. C'est lui qui indiquera l'objectif unique ou les objectifs de chaque escouade, qui fixera la hausse ou les hausses et qui réglera le tir. Les brigadiers pourront commander le feu d'après ses indications.

Il devra agir comme un capitaine d'artillerie, ses brigadiers représentant ses chefs de section. Et il pourra continuer à régler son tir avec une de ses escouades.

Nous n'empruntons cette comparaison à l'artillerie que pour nous faire comprendre, nous aurons d'ailleurs d'autres emprunts à faire à cette arme, car le feu de la cavalerie doit, à notre avis, se conduire comme le feu de l'artillerie plutôt que comme le feu de l'infanterie.

Ce que nous voulons dire, c'est que du combat normal de la

cavalerie par le feu, il résulte que l'escouade sera le plus souvent l'unité d'exécution. Qu'on remarque bien que nous ne disons pas l'unité de direction.

Dans tous les autres services de notre arme, le groupe d'instruction est l'escouade. Et nos règlements en ont précisé l'emploi :

Telle escouade en fourrageurs ;
Telle escouade en éclaireurs ;
Telle escouade en tirailleurs ;

Le groupe d'instruction collective du tir doit être l'escouade.

Il est indispensable, en effet, que le groupe soit petit, pour permettre de rectifier, sans grosse perte de temps, les imperfections individuelles qui profiteraient de la noyade dans l'ensemble pour se donner cours. Il le faut encore pour habituer le cavalier à la discipline si nécessaire du feu, car désormais l'initiative du lancement de la balle n'appartient plus à l'homme, c'est l'*œuvre* du chef qui commande, juge de la valeur de l'objectif à battre ou à négliger, et décide de l'instant fugitif, opportun, où le coup de massue doit être porté en surprise.

Si au combat l'officier peut, comme nous l'avons dit, déléguer une part de sa direction, il doit faire l'instruction par lui-même.

A partir du moment où le groupe est constitué, l'instruction individuelle de l'homme, son initiative, son jugement deviennent facteurs agissants, silencieux, actifs, et, comme fonctions, en étais, de la volonté dirigeante du chef.

C'est à ce dernier seul qu'appartient la responsabilité de la direction, de l'emploi de sa petite mitrailleuse humaine. Il la place, il l'accommode, il l'élargit ou la resserre comme une sorte de pomme d'arrosoir élastique, dont bientôt, à son commandement, toutes les ouvertures vont cracher la mort.

Il doit donc lui apprendre à garnir une position sans confusion, sans perte de temps, avec les espacements convenables entre tirailleurs, chacun d'eux ayant le choix de son poste et trouvant là l'occasion de montrer avec intelligence le profit tiré de l'instruction individuelle précédente.

Puis on rallie, on remonte à cheval, et, plus loin, le même exercice recommence sur un terrain différent, habituant ainsi les hommes et les gradés à la diversité des situations, à la né-

cessité de se comprendre d'un mot, d'un coup d'œil ou d'un geste. Panorama nouveau, terrain plus ou moins semblable, formations nouvelles et dissemblables, pour atteindre toujours le même but : frapper l'adversaire en restant invisible à ses yeux, le surprendre, le stupéfier par une rafale de mort qui l'immobilise ou le couche, et peut-être, à la faveur de cet effort soudain, rencontrer ou faire naître l'occasion de vérifier la trempe des bras et des sabres.

Concurremment à cela, l'officier apprend à sa troupe, au polygone, le mécanisme des feux collectifs : feux de salve et feux à volonté, par escouade, par demi-peloton, par peloton.

Le feu de salve doit avoir la prédilection de la cavalerie, parce que lui seul répond au problème du tir à grandes distances, le cas le plus fréquent du combat de cavalerie par le feu. De plus, il contribue à maintenir l'ascendant du chef sur la troupe, facilite la concentration des feux sur un même objectif, permet de rectifier le tir par l'observation des points d'arrivée et donne le moyen de régler la consommation des munitions.

Toutefois, il faut s'entendre sur l'appellation de feu de salve, qui, par une habitude erronée, caractérise un feu d'ensemble absolu, impraticable en campagne par une ligne de tirailleurs et d'ailleurs nuisible à la justesse du tir. Il faut admettre que le commandement : « Feu ! » n'implique pas le départ simultané de tous les coups à la fois. Il faut que tous les coups soient ajustés, c'est l'essentiel, et qu'ils ne soient point trop distants, pour que le chef puisse observer le résultat de leur gerbe, afin de régler le tir et d'utiliser cette gerbe telle qu'elle se présente.

Nous aimerions mieux dire feu à commandement ou mieux encore *feu par rafale*, par opposition à feu à volonté, qui, par habitude également, caractérise la liberté du feu laissée à chaque tireur.

Le feu à commandement produisant une, deux ou trois salves successives est seul susceptible de produire ces rafales courtes si judicieusement recommandées par le règlement.

Le feu à volonté est d'un réglage plus difficile et se prête moins bien à la concentration du tir, à la discipline du feu. C'est la porte ouverte au gaspillage des munitions. La cavalerie doit être parcimonieuse de ses cartouches, à cause de ses approvisionnements relativement minimes, à cause des nombreuses

occasions qui lui seront offertes d'en consommer, à cause de ses difficultés de réapprovisionnement. Le feu à volonté ne doit être pratiqué qu'aux petites distances et lorsque la troupe est exposée à un feu très vif et qu'*elle n'a pas le droit de s'y soustraire;* enfin lorsqu'elle n'a plus le calme nécessaire à la bonne exécution des feux à commandement.

C'est incontestablement le feu par rafale qui doit être préconisé aux grandes distances. Et il appartient au chef de promener habilement ses rafales et la concentration de son feu sur les points importants des grands objectifs, tels qu'une colonne ou un rassemblement, en agissant comme le ferait l'artillerie.

Elles seront rares les circonstances dans lesquelles la cavalerie pourra avoir à se livrer à un combat rapproché : l'attaque ou la défense d'un convoi, d'un cantonnement, d'un point d'appui dont on lui aura donné la garde, et, pour quelques *groupes* de la cavalerie de corps ou de la cavalerie divisionnaire, les cas où ils se trouveront nez à nez avec l'infanterie ennemie, qu'il faudra retarder.

Au contraire, c'est de loin, sur une colonne en marche mal couverte ou mal gardée, sur des rassemblements, sur des troupes prises en flagrant délit de manœuvre, que l'action soudaine d'un feu de cavalerie, ouvert par rafales et capable de se déplacer rapidement, aura l'effet le plus terrifiant, l'effet de surprise et de démoralisation.

Si l'infanterie a dû adopter exclusivement le feu à volonté, c'est par nécessité tactique, par impossibilité d'employer le feu de salve avec le système de dispersion auquel elle est contrainte pour progresser sous le feu adverse.

Quant au feu rapide, qui n'est admissible qu'à très courte distance, il ne doit être considéré que comme un expédient, la dernière planche de salut d'une défensive acculée. Car, dans l'offensive, le cavalier qui aura été porté par son cheval le plus près possible de son objectif, ne devra pas s'y attarder. L'effet moral d'une agression audacieuse brise mieux la résistance de l'ennemi qu'un feu mal ajusté. D'ailleurs, il ne peut être question, pour l'attaque à pied de la cavalerie, que d'un pont à enlever ou d'un cantonnement à forcer.

Quant à l'exécution des tirs collectifs, il est indispensable

qu'ils soient conduits, par les officiers et les gradés sous leurs ordres, comme seraient conduits des feux de guerre.

Que la distance soit connue ou inconnue, l'officier doit commander comme s'il avait affaire à un ennemi réel : indiquer l'objectif, le point sur lequel on doit concentrer le feu, prescrire le point à viser, la hausse à prendre et régler le tir. L'ouverture et la cessation du feu doivent se faire à son commandement.

En un mot, il faut habituer la troupe, dès le début, à agir, même au tir. sous la seule impulsion du chef.

L'important est d'obtenir la discipline du feu qui, seule, assure au chef sa direction.

Il ne doit pas y avoir cette différence absurde qui existe entre le tir collectif et le feu de guerre. Si le premier participe encore de l'instruction, tandis que le second est une application, ils n'en ont pas moins les mêmes principes et les mêmes règles. Il faut leur donner une ressemblance frappante.

On peut même leur donner une analogie absolue.

L'officier amène sa troupe à cheval devant l'objectif, lui fait mettre pied à terre rapidement, commande en « tirailleurs », indique le but, la hausse, le feu à exécuter, commande, règle, dirige et, son feu terminé, fait remonter rapidement son groupe à cheval, pour le mener au galop constater les résultats du tir.

De cette façon, le tireur comprend qu'il reste cavalier et que son feu n'est qu'une préparation à l'agression à cheval et non une chose complètement distincte.

Outre que c'est un moyen plus rapide d'aller vérifier les résultats, c'est une petite manœuvre et une leçon de choses.

Et quelle leçon pour tous !

Cette méthode d'enseignement permettra de frapper fortement l'esprit des hommes et de susciter les méditations des gradés.

Quelle satisfaction de constater, en abordant les panneaux ou silhouettes, que la charge aurait trouvé un ennemi décimé ; de voir des silhouettes de chefs percées de balles révélatrices du désarroi que leur mort aurait produit dans la troupe ainsi surprise.

Et, par contre, quel rappel au jugement pour le chef qui, n'ayant pas su bien conduire son feu, viendra heurter ses hommes à des panneaux intacts, montrant que cet ennemi ne se fût

pas laissé aborder et que les cavaliers auraient payé bien cher leur faute.

Il n'est pas besoin d'insister pour montrer que cet enseignement pratique aurait pour but de susciter l'émulation et de maintenir intact l'esprit d'offensive de la cavalerie, en laissant à son arme principale, le cheval, son rôle le plus important avant et après le feu.

Ce n'est pas tout, il faut une confirmation à ces principes, et rien ne convient mieux que de la faire immédiatement après le tir exécuté dans le champ de tir même ou dans la campagne avoisinante, lorsqu'on a cédé la place à une autre fraction.

Il faut que le tir qu'on vient de faire reste dans les esprits comme une école de combat. L'officier suppose une circonstance de guerre qu'il indique, conduit son peloton à cheval jusqu'auprès de la position de combat qu'il a choisie, fait mettre pied à terre, indique le front à occuper par les tirailleurs, fait défiler les chevaux haut-le-pied, montre l'objectif, fixe la hausse et conduit un feu simulé, avec cartouches à blanc ou sans cartouches, dans les mêmes conditions où il vient d'exécuter son tir collectif. A cheval, en avant pour charger ou poursuivre, ou bien en retraite pour prendre une autre position de combat à pied.

Et cette confirmation de l'instruction de tir profite autant à l'instruction tactique.

Mais tout cela doit être fait sans précipitation ; il ne servirait à rien de se contenter de le simuler. Il faut que tout soit vérifié : l'emplacement choisi par les tireurs, les hausses qu'ils ont prises, l'objectif qu'ils ont tiré, le point qu'ils ont visé, sans oublier l'emplacement choisi pour les chevaux haut-le-pied par le gradé qui les conduisait.

Les hypothèses des tirs collectifs réels ou à blanc peuvent varier, mais elles doivent toujours caractériser une situation de guerre définie.

On peut encore se rapprocher de la réalité en faisant tirer les gradés ou les meilleurs tireurs, avant l'ouverture du feu collectif, sur des silhouettes plus rapprochées représentant une reconnaissance ennemie ou un officier dans un groupe.

Enfin, on peut encore intéresser les simulacres de feux collectifs en opposant deux troupes l'une à l'autre, manœuvrant l'une contre l'autre et se prenant réciproquement pour objectif de tir.

S'il s'agit de deux pelotons, le capitaine est arbitre et les fautes sont soulignées par les avantages qu'elles donnent à l'adversaire. Si, par exemple, l'un des partis a pu tirer sur les chevaux haut-le-pied de l'autre, il est certain que ce dernier se trouve dans une situation désavantageuse, et rien ne peut mieux lui prouver que ses chevaux étaient mal placés.

Lieutenant-colonel Picard.

(*A continuer.*)



LE MORVAN

DANS LA DÉFENSE DE LA FRANCE[1]

« L'art de la guerre est un art simple et tout d'exécution; il n'a rien de vague; tout y est bon sens; rien n'y est idéologie. »
(Napoléon, *Corresp. milit.*, t. X, p. 216.)

IIe PARTIE.

Géographie du Morvan et de ses marges.

CHAPITRE II.

GÉOGRAPHIE MILITAIRE.

I. — Le Morvan.

HYDROGRAPHIE.

(Fin.)

3. *Morvan méridional.* — a) *Bassins de l'Arroux.* — α) *Premier bassin de l'Arroux.* — Le premier bassin de l'Arroux a pour cadre sensiblement, au Nord-Est, la route Saulieu—Bligny-sur-Ouche par Arnay-le-Duc ; au Nord-Ouest, la ride du Folin, de Saulieu au Prénelay; au Sud-Ouest, la ride du Beuvray, du Prénelay au mont Saint-Vincent par le Beuvray, le massif de la Comelle, le massif de la Tanière, le plateau de Saint-Berains-

---

[1] Voir les livraisons de 1900, 1901 et 1902.

sous-Sauvigne ; au Sud-Est, la ride de Couches, depuis le mont Saint-Vincent jusqu'à Bessay-en-Chaume, à hauteur de Bligny-sur-Ouche.

La rivière prend sa source au nord-est de la route de Saulieu à Bligny-sur Ouche. Nous lui avons donné cette route pour faîte parce qu'elle suit le plus souvent l'alignement thuringien : Saulieu, Saint-Martin-de-la-Mer, Sussey, Foissy, qui est le prolongement manifeste, malgré ses effacements, du dos entre Cousin et Tournesac. En réalité, au nord-est d'Arnay-le-Duc, l'Arroux s'est creusé dans l'épaisseur de la ride le bief d'où il communiqua, aux âges diluviens, avec le Serein, l'Armançon et la Vandenesse ; mais c'est seulement à hauteur d'Arnay-le-Duc que s'étale largement, vers le Nord-Ouest et le Sud-Est, ce qui fut le vieux lac d'Arroux. L'Arroux tient le milieu du grand fond et reçoit à droite et à gauche les ruisseaux qui drainent ses anciens golfes. Nous ne citerons que les principaux de ces affluents. A droite, le ruisseau de Suze, grossi du Liernais, descend de la ride de chevet de Saulieu à Sussey ; plus au Sud, le Trévoux, contournant le massif de Lucenay qui relève de la ride de Montaigu, descend de la ride du Beuvray, non loin de Brazey-en-Morvan. De Brazey à Liernais, par le plateau, la vieille voie d'Agrippa subsiste bien conservée; mais il s'y est substitué, de Chalon ou Autun à Sens par Saulieu et Auxerre, une route moderne et une voie ferrée qui suivent le Trévoux.

Sur sa rive gauche, l'Arroux reçoit un ruisseau qui descend du plateau de Foissy et, plus au Sud, le ruisseau de Lacanche. Ce dernier sort d'une cuvette aux nombreux étangs qui s'est creusée entre la ride de Foissy, prolongement de la ride de Montjeu, et la ride de Couches devenue ici la Côte-d'Or. Par cette cuvette, les eaux du ruisseau et celles de la Drée semblent avoir communiqué autrefois avec l'Ouche ; le chemin de fer industriel d'Épinac à Pont-d'Ouche suit à peu près le chenal de communication.

La Drée, autre affluent de la rive gauche de l'Arroux, adosse son chevet à celui du Mesvrin, ainsi que nous l'avons dit déjà, entre les rides autunoises de Montjeu et de Couches. La rivière coule d'abord du Sud-Ouest au Nord-Est ; elle se redresse à Épinac dans le système thuringien Sud-Est—Nord-Ouest, après avoir reçu réunis un affluent qui paraît tracé par un ancien

chenal d'écoulement vers la Dheune par la Cuzanne et le ruisseau de Molinot, qui semble être de son côté le chenal vers l'Ouche par la haute cuvette de Lacanche.

Nous avons dit que la Drée, d'Épinac à son confluent avec l'Arroux, suit l'orientation thuringienne. Elle paraît la tenir du prolongement de la ride de la chaussée romaine, qui, par les massifs d'Anost, de Cussy-en-Morvan et de Lucenay, a dû dresser le bord oriental du plateau d'Antuly que longe, à peu près, la route d'Autun à Chalon par Couches.

Plus au Sud et sur sa rive droite, l'Arroux reçoit le Ternin. Cet important cours d'eau, dont les chevets s'adossent à la ride du Folin près du seuil de Saulieu, est un des types de l'hydrologie que nous avons signalée de ce côté de la haute ride; sa première cuvette réunit en éventail tous les cours d'eaux qui ruissellent de l'énorme paroi, de Saulieu à la ride de la chaussée romaine. Ces eaux colligées, le Ternin s'ouvre un chenal étroit *dans la* ride du Beuvray, vers Palaizot. De cette ride à la suivante, il ne reçoit guère d'affluents que par sa rive gauche. A Lucenay-l'Évêque, il perce le bord oriental du dos de la chaussée romaine, celui que nous avons vu séparer la Cure et le Chalaux dans le Morvan septentrional et que prolonge ici manifestement le massif de Cussy. Le Ternin s'échappe, enfin, vers l'Arroux par une large brèche ouverte dans la ride de Montaigu. Parallèlement au Ternin et comme lui sur la rive droite de l'Arroux, le ruisseau de la Selle réunit vers le hameau de La Petite-Verrière les eaux des deux versants du dos de la chaussée romaine dans une fracture de la ligne de faîte de ce dos, fracture qui semble avoir été préparée par le croisement au même point de la ride du Beuvray et qui a ouvert aussi cette ride entre les massifs de Cussy et de Roussillon.

Dans un deuxième bassin, la Selle recueille la Canche. Cette rivière reçoit les eaux du versant méridional du Folin et, après avoir percé pour son compte, à La Verrerie, sur la route d'Autun à Château-Chinon, la ride du Beuvray, elle conflue à la Selle vers le village de ce nom. Au village de La Selle s'ouvre largement dans la ride de Montaigu le seuil d'où les deux cours d'eau réunis gagnent directement l'Arroux.

La Grande-Verrière, plus au Sud, subit très nettement les diverses influences qui ont dressé ses murailles. Elle recueille

les eaux du Beuvray du Nord-Ouest au Sud-Est, s'infléchit du Sud-Ouest au Nord-Est à l'appui de la ride de Montaigu, pour s'incliner de nouveau du Nord-Ouest au Sud-Est, après avoir percé cette ride pour confluer à l'Arroux.

Sur sa rive gauche, après la Drée, l'Arroux ne reçoit d'autre affluent important que le Mesvrin; — nous avons dit que le Mesvrin recueille par une haute cuvette, concurremment avec la Drée, les eaux du plateau d'Antuly et de la ride de Couches. Dans le prolongement de cette cuvette, les étangs de Torcy et de Montcenis, puis la direction de la Bourbince et de ses affluents supérieurs, continuent à accuser l'influence de la ride de Couches jusqu'à la faille de Dheune et Bourbince; mais un cataclysme, diluvien ou de toute autre nature, sur ce sol de vieilles assises carbonifères, détermina le rejet du Mesvrin vers le Nord-Ouest, et la rivière creusa sa profonde vallée transversalement à la haute et épaisse ride de Montjeu et d'Uchon jusqu'à la rencontre de l'Arroux. Les deux rivières confluent précisément en ce point où l'alignement thuringien du Beuvray au mont Saint-Vincent dut forcer les eaux à s'étaler largement jusqu'à la ride de Montaigu et au delà, ainsi que l'attestent le ruisseau qui sert de chenal d'écoulement à l'étang de Poisson et la grande plaine qu'il traverse en croisant les routes d'Autun à Luzy et d'Autun à Toulon-sur-Arroux. La direction du cours inférieur du ruisseau d'Étang semble, plus au Sud, indiquer le sens de la poussée qui projeta les masses liquides amassées vers la vallée de l'Alène et qui leur ouvrit le large seuil de la Commelle. Dans ce vaste effacement de la ride thuringienne, l'étang de Boussons marque le bief supérieur, et le haut cours du ruisseau d'Étang souligne, sur son revers oriental, l'alignement de la paroi forcée. Ainsi, le ruisseau d'Étang accuse, d'Étang à l'étang de Boussons, et dans le prolongement de l'estuaire du Mesvrin, le bord de l'un des anciens lacs qui se succèdent sur la rive droite de l'Arroux depuis que, sous Autun, la rivière se heurte aux rides autunoises. Ce bord, c'est la ride thuringienne que nous avons donnée pour enceinte au Sud-Ouest au premier bassin de l'Arroux qui l'a dressé; il est percé par le ruisseau d'Étang sous le massif de la Commelle, — et la partie supérieure du ruisseau n'appartient plus orographiquement au bassin; — il est percé eusuite par l'Arroux, près de Saint-Nizier; enfin, après avoir érigé le grand faîte de la Tanière

à Saint-Bérain-sous-Sauvigne, — faîte qui englobe dans l'Autunois les affluents de gauche du Mesvrin et la cuvette supérieure de la Bourbince, — il est percé encore par cette dernière rivière qui se dérobe pour ne rejoindre l'Arroux que vers son confluent avec la Loire.

β) *Propriétés militaires du haut bassin de l'Arroux.* — En somme, le haut bassin de l'Arroux doit à son origine lacustre d'être la région du Morvan particulièrement riche en voies de circulation et en ressources de toute nature. Au Nord, la voie ferrée de Saulieu à Arnay-le-Duc, prolongée par un tramway à vapeur d'Arnay-le-Duc à Beaune par Bligny-sur-Ouche, dessert le front le plus accessible du bassin. Si ce front est accessible, on ne peut le forcer du Nord-Est qu'en s'enfonçant entre les régions fortes de la Côte d'Or et du haut Ternin. La Côte d'Or, avec ses forêts, ses chemins rares et difficiles, ses escarpements, est inabordable pour son compte ; elle assure ainsi naturellement les communications entre Dijon et l'Autunois, et ses couverts, avancés sur le flanc des directions, abordant donc l'Auxois, permettent des entreprises dangereuses contre un adversaire qui tenterait de forcer l'Autunois de ce côté. Mêmes facilités, pour la défense du haut Ternin et plus généralement du Morvan septentrional, de se fermer sur l'autre flanc de l'envahisseur. Aussi pourrait-on laisser aux seules forces de cavalerie, refoulées sur le Morvan avec nos armées de première ligne, le soin de garder les basses plaines autunoises, avec l'appui de réserves d'infanterie à Arnay-le-Duc et Bligny. Les chemins de fer d'Épinac à Vitteaux et d'Épinac à Pont-d'Ouche ajouteraient à la mobilité de ces réserves, Épinac étant d'ailleurs indiqué pour l'emplacement d'une réserve en arrière du front Sud-Est de Bligny-sur-Ouche à Couches par Nolay. Quant au front Nord-Ouest, son occupation relève de la défense du Morvan septentrional. Nous avons vu la défense du haut Ternin rattachée par Les Valottes et L'Huis-Prunelle à Montsauche ; Liernais et Lucenay pourraient être ses postes avancés. Pour la défense avancée de Château-Chinon, nous avons indiqué à La Selle, à 13 kilomètres d'Autun, sa liaison avec la défense autunoise.

Autun est en relation par voie ferrée avec Saulieu, avec Chagny, par Épinac et Nolay, enfin avec Étang, d'où la voie rayonne vers

le Charolais, par la vallée du Mesvrin ; vers Moulins, par Digoin; vers Nevers, par Luzy. Autun est ainsi l'emplacement désigné pour une réserve générale ; Étang, Luzy, pour les magasins.

γ) *Deuxième bassin de l'Arroux.* — L'enceinte du deuxième bassin de l'Arroux est tracée par la ride thuringienne du Beuvray au mont Saint-Vincent, au Nord-Est; au Nord-Ouest, par le prolongement de la ride de Montaigu devenue ligne de faîte, ainsi que nous l avons dit, du mont Dosne au massif de la Comaille ; au Sud-Est, par la ride de Couches qui se prolonge par le mont Saint-Vincent jusqu'au delà du coude de l'Arconce, à Charolles ; au Sud-Ouest, par les monts de la Madeleine qui sont plus particulièrement l'enceinte de la Loire dans cette partie de son cours.

Dans ce deuxième bassin, l'Arroux, serré de plus près par ses murailles, a moins largement étendu sa vallée; elle est néanmoins assez exactement suivie par le chemin de fer d'Étang à Digoin, par la route d'Autun au même point et, enfin, par la rigole d'Arroux, qui, de Gueugnon à Digoin, canalise les eaux de la rivière et les rend navigables. Nous ne signalerons, parmi les affluents directs de l'Arroux dans cette partie de son cours, que deux ruisseaux symétriques qui lui viennent, sur sa rive droite et sa rive gauche, de son enceinte Nord-Est ou de sa direction. Le plus important de ces ruisseaux est celui des Pontins; sa haute cuvette s'enferme dans cette double ride que nous avons montrée encadrant la route directe d'Autun à Mesvres et qui se poursuit, au sud du Mesvrin, par l'alignement, à l'Ouest, du mont Bœuf, de La Tanière, de Dettey, et, à l'Est, par celui du massif d Uchon au plateau de Saint-Berain. Par ses deux crêtes d'enceinte, le ruisseau amène à Toulon-sur-Arroux un chemin venant de Mesvres, par La Tanière et Dettey, et une route à multiples ramifications rayonnant vers la Bourbince et, de là, vers Chalon et Charolles.

Le ruisseau symétrique est, sur l'autre rive de l'Arroux, le ruisseau d'Aizon, qui recueille les eaux du massif de Cuzy et prête sa vallée à la route de Toulon-sur-Arroux à Luzy ainsi qu'à ses ramifications vers le seuil de l'étang de Boussons et vers Issy-l'Évêque.

La Bourbince, avec ses 90 kilomètres de parcours, est le plus

considérable des affluents de l'Arroux et le dernier sur sa rive gauche. Nous avons vu la rivière enfermer sa haute cuvette dans le bassin supérieur de l'Arroux. Elle y draine cette région d'étangs qui a inspiré l'idée et fourni les moyens d'unir les vallées de la Loire et de la Saône par le canal du Centre. Parmi ces étangs, celui de Longpendu s'ouvre sur le faite de partage entre la Dheune et la Bourbince.

La Bourbince n'entre dans le deuxième bassin de l'Arroux qu'au sud de Blanzy, après avoir reçu la Sorme qui, avec le ruisseau des Pontins, sur l'autre revers, recueille les eaux du plateau de Saint-Bérain-sous-Sauvigne. La rivière suit, dès lors, la faille qui a tracé son cours. Elle coupe, entre Ciry-le-Noble et Génelard, un dos dans lequel on peut voir le prolongement du massif d'Uchon ; elle atteint, vers Paray-le-Monial, les fonds de l'ancien lac du Brionnais et s'infléchit nettement au Nord-Ouest pour suivre leur contour à l'appui des dernières hauteurs de l'Autunois. De ces hauteurs, dont les dénominations locales rattachent déjà une partie au Charolais, la Bourbince reçoit un grand affluent, l'Oudrache, d'orientation bien autunoise. L'Oudrache descend, en effet, du plateau de Saint-Bérain-sous-Sauvigne et s'encadre entre la ride autunoise, que nous avons laissée à Dettey et qu'on peut suivre par la forêt de Martenet, Marly-sur-Arroux et Chassy, jusqu'à hauteur de Gueugnon, et la ride d'Uchon à laquelle se rattache manifestement le plateau que nous avons vu coupé par la Bourbince entre Ciry-le-Noble et Génelard. Quoi qu'il en soit, par ses hautes vallées et leur enceinte généralement boisée, l'Oudrache coupe ou accidente les routes que nous avons vu rayonner de Chalon et de Charolles sur Toulon-sur-Arroux. Dans la partie inférieure de son cours, la rivière barre encore les routes de Charolles sur Gueugnon. Elle est suivie presque continûment par les hauteurs de sa rive droite et, jusqu'à Perrécy-les-Forges, par une bonne route qui dessert ainsi à couvert le front qu'oppose la vallée au Sud-Est.

Est-il besoin de rappeler qu'une route, le canal du Centre et la voie ferrée de Chagny à Digoin s'accolent à la Bourbince depuis son premier bassin ?

ε) *Organisation militaire du deuxième bassin de l'Arroux.* — On peut ainsi imaginer la répartition des forces de la défense :

dans le massif d'Uchon, bien qu'il relève du premier bassin de l'Arroux, il conviendrait de placer l'aile gauche du corps de défense; on tient là, en effet, non seulement un point d'appui indispensable du front de l'Oudrache, mais une direction capitale parmi celles qui abordent la région et nous verrons qu'elle a été consacrée telle par une campagne de César. Le centre du corps de défense couvrirait Toulon-sur-Arroux, du côté de la haute Oudrache; enfin, à l'aile droite, un détachement protégerait Geugnon sur la basse Oudrache.

Le Creusot, Saint-Nizier-sur-Charmoy, Uchon jalonnent triangulairement le secteur d'aile gauche; sa ligne de retraite, vers le mont Dosne, par Charbonnat.

Saint-Bérain-sous-Sauvignes, Dompierre-sous-Sauvignes, Chevanne ou Toulon-sur-Arroux dessinent le secteur central; ligne de retraite sur Issy-l'Évêque et son front avancé, de Cuzy au mont Dardon.

Le secteur de la basse Oudrache s'ouvre entre Perrécy-les-Forges, Saint-Vincent-les-Bragny, Gueugnon; retraite sur Grury par la Commaille et La Chapelle-au-Mans.

4° *Coup d'œil sur l'ensemble de la défense du Morvan.* — Il nous semble utile, avant de passer à l'étude des marges morvanaises, de montrer le lien que nous imaginons entre la défense du Morvan septentrional et celle du Morvan méridional. La relation est posée par l'orientation géographique bien distincte des deux régions. La région septentrionale fait face partout; elle apparaît comme une gigantesque redoute carrée, dans le quadrillage puissamment dessiné, d'égale vigueur et d'égale conservation partout — à peu de chose près — qu'elle doit aux soulèvements originels; elle est une « place » complète. La région méridionale, où le soulèvement de la Côte d'Or a prévalu et que la faille de Dheune a amputée du Charolais, dans sa profondeur moindre, dans le grand développement en largeur que lui donnent ses annexes, la Côte d'Or, voire le Charolais, n'est qu'une muraille face au Sud-Est, dans l'orientation du soulèvement. On peut donc dire que le rapport de l'Autunois au grand Morvan est celui d'une ligne couvrante à un ouvrage fermé. L'Autunois approche du grand fond de la Saône l'action du Morvan clos et éloigne d'autant les entreprises d'investissement de ce côté; c'est une

ligne extérieure qui réclame une garnison spéciale ; à cette garnison viendront se joindre les forces mobiles de la défense d'ensemble, si l'attaque se dessine par la Saône; elle pourra être réduite au minimum indispensable, si l'attaque se dessine par ailleurs.

Mais il convient de remarquer que l'Autunois et son prolongement charollais ne constituent pas une de ces avancées que la place peut perdre sans grand dommage pour sa sécurité. L'Autunois et le Charolais aux mains de l'ennemi, c'est le Morvan en l'air, coupé de la France centrale. L'évacuation s'impose si les circonstances ne sont pas telles que nos armées, libres de leurs mouvements ou victorieuses dans la vallée de la Seine, puissent se rabattre sur l'attaque pénétrante, menaçant le cœur du pays après avoir fait brèche au cœur de place.

Bien moindres sont les dangers d'un investissement par le Nord, par la vallée de la Seine. Le Morvan reste, dans ce cas, *appuyé* à nos armées en retraite vers la Loire, de Gien à Orléans, et il les appuie de ses remparts et de son masque, tant pour une réapparition vers la basse Seine, que pour une entreprise par la vallée de la Saône, en avant de cette base : Chagny—Besançon, indiquée par les événements en 1870-71 et conseillée pour l'avenir par M. le général Pierron.

En somme, le Morvan, comme toute place, artificielle ou naturelle, ne saurait être tenu, toujours et en toutes circonstances, de parti pris et quand même; M. le général Niox l'a déjà remarqué. Ainsi que les places temporaires que nous préconisons, il n'est d'occupation rationnelle et raisonnable qu'autant qu'il peut lier son action à celle de nos armées de campagne, les servir et se servir d'elles.

Mais sa place est telle sur le sol national, entre les deux théâtres de luttes qui s'ouvrent vers lui, du seuil de Lorraine et du seuil de Bourgogne, que sa liaison aux opérations de nos armées devant ces seuils n'est pas une éventualité incertaine et fugitive, qu'on peut laisser à la merci d'une bataille. Cette liaison doit donc être organisée de telle sorte que son bénéfice nous soit longuement assuré. C'est pourquoi M. le général Pierron réclame un ouvrage à Chagny, sur cette avancée autunoise d'intérêt capital, ainsi que nous l'avons montré ; c'est pourquoi nous demanderons d'autres ouvrages raccordant l'avancée

autunoise à l'avancée bourguignonne du front de l'Armançon et de l'Yonne; c'est pourquoi, en arrière de ce « chemin couvert », puissant en dépit de son développement considérable, nous avons prévu une défense pied à pied du massif lui-même, de la redoute fermée commandant le chemin couvert, permettant d'y attarder l'ennemi, s'il en a pris possession, d'appuyer solidement les contre-offensives chargées de le reconquérir.

Mais, au Morvan ainsi organisé, ne peut-on faire le reproche d'immobiliser, comme les grandes places permanentes que nous avons condamnées, des effectifs importants qui feront défaut sur les champs de bataille ? Nous avons répondu déjà à l'objection en repoussant pour le massif, de même que pour les places ou positions plus éphémères que nous proposons, une occupation quand même, à demeure, indépendante des opérations. Cependant, ce sont des armées que nous arrêtons dans la région morvanaise pendant les premiers chocs, s'ils se produisent à l'Est. Mais ce sont des armées de seconde ligne que la prudence conseille de ne pas pousser plus avant au cours de la période initiale, parce que le front du choc est limité ; parce que les armées de première ligne le tiennent et y suffisent ; parce que, à ces armées, il faut du champ, surtout en arrière, pour subsister, évoluer ; parce qu'il importe d'ordonner l'effort des levées nationales et de former avec les dernières, non des cohues, mais des réserves solides, en mains, dans leurs cadres. Et, nous l'avons dit, le Morvan est à cette distance des premiers champs de bataille qui laisse l'aire voulue entre les deux rangs de nos forces. Nos forces de second rang y trouveront l'espace, le sectionnement du champ, la division des tâches, l'atmosphère calme qui sont indispensables à leur rapide mise en train. En avant, nos forces de premier rang auront toute liberté de manœuvre et leurs fluctuations seront sans retentissement, alors même qu'elles les ramèneraient jusqu'aux lignes, désormais créées et garnies, du front morvanais.

Nous pouvons donc et nous devons maintenir des armées, nos armées de deuxième ligne de l'Est et de la Saône, dans la région si heureusement située du Morvan. Elles nous fourniront amplement les défenseurs que nous avons prévus dans le quadrillage si favorable du haut Morvan et de l'Autunois, et ceux que nous réclamerons plus loin pour la garde des marges charolaise et

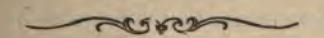
bourguignonne ; nous le montrerons dans la troisième partie de notre étude.

Nous terminerons ces considérations générales par une observation. Nous avons pu traiter de l'organisation défensive du grand Morvan comme de celle d'un réduit clos de tous côtés et dont la défense embrasse toutes les directions qui conduisent à ses faces solidaires. L'Autunois ne se prête pas à une organisation aussi nettement circulaire et nous n'avons envisagé sa défense que face au Sud-Est et à l'Est. Pourtant, il peut être assailli par le Nord, à revers, par le grand Morvan, qu'un ennemi victorieux dans le bassin de la Seine devrait occuper pour appuyer son mouvement vers la Loire. Dans cette hypothèse, et s'il n'est pas menacé sérieusement par la vallée de la Saône, l'Autunois doit retourner sa défense ; les secteurs où nous avons localisée celle-ci s'y prêtent. La ride d'Autun borde de près le grand fossé de l'Arroux ; elle s'offre à l'organisation d'une tenace résistance gardant à nos armées l'utilisation de la vallée de la Dheune, voire la base Nevers, Chagny, Besançon, si l'Apenelle, isolé du grand Morvan et, par sa configuration, plus rattaché à l'Autunois, est solidement tenu en avant du bas Arroux.

Ainsi, il n'y a pas réciprocité dans les effets de la chute de l'une ou l'autre des parties de la région morvanaise. Alors que nous avons dû conclure à la nécessité d'évacuer le Morvan septentrional, si le Morvan autunois tombe aux mains de l'ennemi, nous sommes conduit, au contraire, dans le cas où le Morvan septentrional succomberait d'abord, à conseiller une occupation d'autant plus tenace de l'Autunois et de l'Apenelle ; l'intérêt est évident ; nous n'y insisterons pas. Quant à la division et à la répartition de la défense, les dispositions du sol qui nous les ont inspirées sont telles, nous venons de le dire, qu'il suffit de les renverser sur place. Nous nous dispenserons de plus de détails.

BIOTTOT,
Lieutenant-colonel du 26 rég. d'infanterie.

(A continuer.)



LA

BOULANGERIE DE CAMPAGNE

ET

LE PAIN DE GUERRE

I

CONDITIONS QUE DOIT REMPLIR TOUTE ÉTUDE DE RAVITAILLEMENT AU COURS DES OPÉRATIONS ACTIVES. — APPLICATION A L'ÉTUDE DU RAVITAILLEMENT EN PAIN A LA GUERRE.

Le but de toute guerre est la victoire, qui permet au vainqueur d'imposer ses conditions au vaincu.

Mais la victoire ne peut s'obtenir que par « la bataille », c'est-à-dire par le dénouement vers lequel tend la mise en œuvre de tous les moyens d'action dont disposent les parties adverses en présence.

Or, comme cette mise en œuvre est précisément subordonnée à des règles tactiques dont on ne peut s'écarter impunément, il en résulte que, dans les opérations actives, toutes les questions intéressant les troupes, celles de ravitaillement entre autres, doivent se plier aux nécessités tactiques.

Il est, en conséquence, irrationnel de ne pas étudier, simultanément, au double point de vue militaire et technique, toutes les questions d'administration en campagne.

Ces deux points de vue sont inséparables ; ils sont, en quelque sorte, indivis, et respecter leur indissoluble union c'est s'éviter bien des mécomptes, c'est se placer sur le terrain de la pratique, c'est, en un mot, rejeter toutes ces formules qui ne tiennent

aucun compte des circonstances de guerre et veulent mettre en équation des éléments échappant à toute évaluation mathématique.

« L'art de la guerre, a dit Napoléon, est un art simple et tout « d'exécution; il n'a rien de vague; tout y est bon sens; rien n'y « est idéologie. »

C'est dans cet ordre d'idées qu'il nous a paru, à nous fonctionnaire de l'Intendance, logique d'étudier le problème si capital du ravitaillement en pain des troupes en campagne, et nous avons considéré comme un véritable devoir de proclamer bien haut notre conviction de l'impossibilité du fonctionnement de la boulangerie de campagne, tel qu'il est actuellement réglementé.

Nous hésitons d'autant moins à crier le *caveant consules!* que toute question d'intérêt général doit primer toute question d'intérêt particulier, si, toutefois celui-ci peut exister en pareille matière, et qu'une bonne alimentation du soldat, à la guerre, est un sérieux facteur de la victoire.

En France, notamment, où le corps de l'Intendance se recrute dans la catégorie d'officiers ayant, pour la plupart, commandé à des unités tactiques, il serait particulièrement inexplicable que ses membres se montrassent réfractaires à prendre les exigences d'ordre tactique comme bases de toute étude sérieuse de ravitaillement en campagne[1].

Si ce travail revêt la forme critique, nous avons pour circonstance atténuante le désir de provoquer la discussion sur un sujet dont l'importance n'échappera à aucun officier et qui, à notre avis, n'a pas encore été assez approfondi, pas encore été suffisamment étudié dans les circonstances de la guerre contemporaine, dont une des caractéristiques est la *rapidité des mouvements*.

---

[1] Il est à craindre que le corps de l'Intendance n'entre que bien difficilement dans cette voie logique. Son organe officiel, la *Revue de l'Intendance*, est en effet, d'une fécondité exceptionnelle en ce qui concerne les questions de chimie organique et d'une stérilité décevante en ce qui concerne les études d'administration militaire en campagne.

A l'exception de quelques travaux, tous les jours de plus en plus rares, on s'y enlize dans le domaine spéculatif.

II.

ORGANES MILITAIRES DE FABRICATION, DONT L'INTENDANCE DISPOSE, A LA GUERRE, POUR LA PRODUCTION DU PAIN.

Il n'y a que deux moyens de subsister en campagne : ou vivre sur les ressources créées par l'administration militaire, soit qu'elle les crée dans la zone de l'arrière, soit qu'elle les crée sur place ; ou vivre sur celles trouvées dans la région traversée, occupée.

En ce qui concerne le ravitaillement en pain, il est à remarquer que la réglementation n'a jamais étudié la fabrication sur place au moyen des ressources locales, et cette omission nous a paru d'autant plus injustifiée que pareille fabrication présenterait de très sérieuses difficultés.

Nous avons, dans une précédente étude : *De l'exploitation locale, au point de vue du ravitaillement en pain, au cours des opérations actives* [1], essayé de combler cette lacune.

On n'a, jusqu'ici, réglementé que la fabrication par deux organes exclusivement militaires : une boulangerie semi-permanente fonctionnant dans la zone des étapes à la station-magasin, et une boulangerie roulante, essentiellement mobile, suivant les troupes dans tous leurs mouvements.

Ces organes ont été appelés, le premier « boulangerie de guerre », le second « boulangerie de campagne ».

Nous ne nous préoccuperons pas, à dessein, du premier de ces organes qui, installé dans les stations-magasins, comporte, par corps d'armée desservi, 16 fours (8 de construction à 250 rations et 8 portatifs à 180 rations), nombre suffisant pour assurer journellement la fabrication de la totalité du pain nécessaire aux troupes du corps d'armée.

La stabilité relative de la boulangerie de guerre, puisque les stations-magasins ne se déplacent que rarement, lui permet, en effet, de remplir son but.

De plus, étant donné qu'elle ne fonctionne qu'en dehors de la zone des opérations, en seconde ligne, aucune considération

---

[1] *Journal des Sciences militaires*, août 1901.

d'ordre tactique ne s'oppose à ce qu'elle puisse présenter par l'intermédiaire des voies ferrées les produits de sa fabrication, soit aux stations centres de débarquement, soit aux stations têtes d'étapes de guerre.

Le ravitaillement en pain par les boulangeries de guerre des stations-magasins est incontestablement le plus efficace, mais il est subordonné à la possibilité de l'emploi d'une voie ferrée.

Quoiqu'il soit très probable, en raison de la forte organisation des troupes de chemins de fer et de la rapidité avec laquelle s'effectuent aujourd'hui les réparations et rétablissements de voies ferrées, qu'une armée ne sera, à l'avenir, privée que rarement d'un chemin de fer de communication, nous pensons qu'il serait imprudent de ne pas envisager le cas où les troupes seraient coupées de leur base de ravitaillement et réduites aux seuls moyens de production à utiliser dans la zone de l'avant.

Ce cas s'est, en effet, plusieurs fois présenté, et toute étude militaire doit examiner toutes les hypothèses, même les plus défavorables.

III.

LA BOULANGERIE DE CAMPAGNE. — SON ORGANISATION. — RÔLE QUE LUI ASSIGNE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

Nous laisserons de côté la question *économie* bien qu'elle ait son importance, puisque la création des boulangeries de campagne se chiffre par un nombre respectable de millions, et nous n'étudierons que la question *possibilité tactique*, c'est-à-dire celle de savoir si cet organe peut être utilisé au cours des opérations actives.

La boulangerie de campagne, dont est doté chaque corps d'armée, est une boulangerie mobile, sur roues, destinée — ce sont les propres termes du règlement — « à assurer la fabrication du pain nécessaire au corps d'armée, concurremment avec les boulangeries des stations-magasins et les boulangeries du pays traversé. »

Remarquons, tout d'abord, que ce rôle réduit que semblent lui assigner le règlement du 9 juin 1896 et l'instruction ministérielle sur l'Alimentation des armées en campagne a été, avec raison d'ailleurs, largement étendu par l'instruction ministérielle

du 9 juin 1896 qui, dans son article 27, spécifie que « la bou-« langerie doit s'attacher, autant que possible, à disposer, « chaque matin, pour les effectifs qu'elle dessert, d'un jour de « pain suffisamment ressué pour supporter les transports ».

Il peut, en effet, arriver — et le fait s'est produit à maintes reprises dans les guerres comtemporaines, celle de Sécession notamment — que, même loin de l'ennemi, la voie ferrée soit coupée sur les derrières de l'armée par un corps de partisans, par un raid audacieux, ou que, à la suite d'un changement d'objectif, l'armée ne puisse plus rien tirer des boulangeries de guerre des stations-magasins organisées sur une base de ravitaillement désormais abandonnée.

De plus, comme la fabrication sur place, au moyen des ressources locales en fours et en farines, n'a jamais été ni réglementée ni étudiée, il n'est pas douteux que cette source de ravitaillement ne serait que de très minime importance.

L'instruction ministérielle du 9 juin 1896 a donc été sage en prévoyant, pour la boulangerie de campagne, « une fabrication quotidienne d'un jour de pain pour l'effectif de son corps d'armée ».

C'est là, en effet, une *nécessité.* Reste à savoir s'il est possible d'y donner satisfaction.

Nous ne pouvons prendre pour arguments les enseignements du passé, la boulangerie de campagne n'ayant pas encore figuré dans une campagne quelconque.

Bien plus, elle n'a même pas la sanction des grandes manœuvres, puisque, tout au moins en France, elle n'y a été utilisée que dans des conditions tout à fait en opposition avec le but qu'on s'est proposé d'atteindre en la créant. On ne l'y a, en effet, expérimentée que par fractions d'une ou deux sections de 8 fours généralement immobilisées ; on ne s'est, en un mot, jamais ou l'on n'a jamais voulu se trouver aux prises avec les difficultés d'une fabrication normale, telle qu'elle est réglementée pendant la marche des troupes.

On avait rêvé un organe de fabrication essentiellement mobile, accompagnant les troupes dans leurs mouvements, et, par la force même des circonstances, le commandement a dû, aux manœuvres, bien que la boulangerie de campagne ait été fractionnée, réduite à sa plus simple expression, lui demander une

fabrication restreinte, en l'immobilisant dans un cantonnement où l'on aurait trouvé des fours civils d'un emploi et d'un rendement de beaucoup supérieurs.

Mais si nous ne pouvons nous appuyer ni sur l'exemple des guerres, ni sur celui des grandes manœuvres, nous pouvons cependant étudier le problème avec les données de la réglementation en vigueur du 9 juin 1896, et nos conclusions seront *à fortiori* recevables, puisqu'elles ne tiendront aucun compte de ces aléas, si fréquents à la guerre, tels que les intempéries, le mauvais état des routes, les détériorations de matériel, etc., etc.....

Toute boulangerie de campagne comprend : la boulangerie proprement dite et un convoi spécial.

Les fours roulants, qui en constituent la partie essentielle, se composent chacun de deux fours superposés de 80 rations, enveloppés dans un coffre métallique qui repose sur un train complet de voiture à quatre roues.

Le nombre des fours varie de 24 à 32, c'est-à-dire de trois à quatre sections de 8 fours chacune, suivant que la boulangerie de campagne appartient à un corps d'armée de 2 ou 3 divisions d'infanterie.

Par couple de fours, on compte : un chariot-fournil, voiture destinée à la préparation des levains en cours de route, un chariot de parc chargé d'un matériel de tentes-baraques et un fourgon portant la farine, le fleurage, le sel pour la panification, ainsi que les vivres régimentaires du personnel de la boulangerie.

Le convoi spécial de boulangerie, formé uniformément de 100 voitures de réquisition, sert, concurremment avec les voitures régulières, à permettre à la boulangerie de campagne de porter toujours avec elle son matériel, ses ouvriers, les produits (sauf le bois) nécessaires à un jour de fabrication et, en cas de besoin, deux jours de pain basés sur une fabrication moyenne.

Toutes les voitures, sauf les fourgons et les voitures de réquisition qui ne sont attelées qu'à deux chevaux, sont traînées par quatre chevaux.

Une boulangerie de campagne d'un corps d'armée à 2 divisions compte : 163 voitures attelées de 462 chevaux, avec un détachement de conduite d'environ 100 hommes du train des

équipages et une équipe de 260 ouvriers d'administration. Elle s'échelonne sur une longueur d'environ 2,000 mètres, en colonne.

Pour une boulangerie de campagne d'un corps d'armée à 3 divisions, ces nombres s'élèvent à environ 200 voitures, 600 chevaux, 400 hommes du train, 350 ouvriers et 2,400 mètres de longueur d'échelonnement sur une route.

IV.

FONCTIONNEMENT DE LA BOULANGERIE DE CAMPAGNE D'APRÈS LA RÉGLEMENTATION.

Le règlement du 9 juin 1896 et l'instruction ministérielle qui y fait suite ont réglé le fonctionnement de la boulangerie de campagne pendant la période des opérations actives.

Tout d'abord et exceptionnellement, les boulangeries de campagne peuvent être temporairement employées dans le service des étapes ; elles sont, dans ce cas, généralement utilisées à la station tête d'étapes de route.

Puis, dans son article 13, le règlement pose en principe que, « autant que possible, la boulangerie double les étapes et voyage de nuit... ».

C'est ainsi que, loin de l'ennemi, il recommande de la déplacer à la fin de chaque journée pour gagner de nuit l'extrême tête des cantonnements, c'est-à-dire vraisemblablement la queue des cantonnements du lendemain; c'est ainsi, qu'à proximité de l'ennemi, il envisage pour elle la nécessité de se tenir toujours en arrière de son corps d'armée et, pour augmenter son rendement, de ne se déplacer qu'un jour sur deux au plus en profitant de la nuit pour doubler les étapes.

En prenant pour base ce fonctionnement et en admettant (art. 18) que la vitesse de marche minimum sera de 5 kilomètres à l'heure, haltes horaires comprises, le règlement escompte que, « dans les circonstances les plus défavorables », le rendement moyen, par jour, d'une boulangerie de 24 fours, « en marche », sera de 27,648 rations de pain biscuité à deux baisures.

Tels sont, en quelque sorte, les principes que le règlement de 1896 a posés pour la bonne utilisation de la boulangerie de

campagne; ils se résument en un seul procédé, *la marche forcée de nuit*, et c'est parce que nous avons la conviction qu'ils sont du domaine de l'utopie et en opposition avec toutes les règles tactiques, que nous allons essayer d'en faire ressortir les dangers et l'inanité.

V.

EXAMEN CRITIQUE DE LA VITESSE ET DES CONDITIONS DE MARCHE PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION.

En premier lieu, il est logique de discuter la vitesse et les conditions de marche adoptées par la réglementation de 1896 pour la boulangerie de campagne.

Elles constituent, en effet, le facteur principal du rendement de cet organe de fabrication, puisque, de leur fixation, découle le temps qui lui sera nécessaire pour parcourir les étapes, c'est-à-dire le temps perdu pour la fabrication.

Dans son article 1er, l'instruction ministérielle du 9 juin 1896 s'exprime ainsi, en ce qui concerne la vitesse de marche :

« En transportant tous les hommes de la boulangerie sur « des voitures, on arrive généralement à donner à la colonne « une vitesse minimum de 5 kilomètres à l'heure, haltes horaires « comprises; l'allure ne serait au maximum que de 4 kilomètres « à l'heure, si le détachement d'ouvriers voyageait à pied. »

Nous ne discuterons que la vitesse de 5 kilomètres, car on ne saurait, à notre avis, admettre que le détachement d'ouvriers puisse voyager à pied.

Étant donné que la boulangerie de campagne se déplace la nuit, il est, en effet, impossible de demander à ses ouvriers de la suivre à pied et, après une marche de nuit, d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, une fabrication aussi pénible que celle du pain.

Alors même que l'étape pourrait s'effectuer de jour, ce serait encore trop exiger des forces humaines que de demander un travail de ce genre à des ouvriers, avant de leur avoir laissé un repos de quelques heures.

D'ailleurs, le règlement lui-même, bien qu'il ait cru devoir faire allusion à une marche à pied du détachement d'ouvriers, semble se rendre compte de son impossibilité, puisque, dans

toutes les hypothèses qu'il passe en revue, il prévoit l'emploi de dix-huit voitures de réquisition du convoi spécial pour le transport de ceux des ouvriers qui ne peuvent trouver place sur les voitures techniques de la boulangerie.

Il ne nous reste donc qu'à discuter la vitesse de 5 kilomètres à l'heure, haltes horaires comprises, que la réglementation assigne à la boulangerie de campagne, lorsque (et c'est le cas normal, comme nous venons de le faire pressentir) ses ouvriers prennent place, pour accomplir l'étape, sur les voitures de la formation.

Comme les haltes horaires sont comprises dans cette évaluations, il faut en déduire que la boulangerie de campagne effectuerait 5 kilomètres en 50 minutes, soit le kilomètre en 10 minutes.

Il y a là une exagération évidente, exagération d'autant plus grave qu'elle fausse complètement les chiffres du rendement moyen fixé par le règlement, ce rendement étant, comme nous avons déjà eu l'occasion de le constater, fonction de la durée du stationnement, seule utilisable pour la fabrication, et, conséquemment, de la vitesse de progression.

La tactique de marche exige, en effet, que, dans toute unité de marche, l'allure soit réglée sur la fraction de cette unité qui a la vitesse la plus faible, c'est-à-dire, dans la boulangerie de campagne, sur les voitures de réquisition et, à égalité d'attelage, sur les voitures les plus lourdes.

Or, même dans le cas où la boulangerie se sépare de son convoi spécial, le règlement prescrit qu'elle se fasse suivre de dix-huit voitures de réquisition de ce convoi, chargées, comme nous venons de le faire remarquer, des ouvriers n'ayant pu trouver place sur les fourgons, chariots de parc et chariots-fournils de la boulangerie.

C'est donc sur la vitesse de ces voitures de réquisition à deux chevaux que, tout d'abord, doit se régler celle de la boulangerie de campagne et, dans ces conditions, une allure de 5 kilomètres en 50 minutes est, tout à fait, controuvée, même de jour, et, *à fortiori*, de nuit.

Dans son *Manuel de la Conduite des troupes*, livre devenu classique de l'autre côté des Vosges, Cardinal von Widdern fait remarquer que des voitures *régulières*, avec une charge normale de 520 kilogrammes par cheval, marchent à peu près à la

vitesse de l'infanterie, c'est-à-dire, pour une colonne de division, à 3 kil. 750 à l'heure (22 kil. 600 en 6 heures).

Dans sa *Tactique de Marche*, le général Lewal nous apprend qu'en Autriche on admet que, sur une *bonne route* et dans les *circonstances ordinaires*, une colonne de 60 à 80 voitures *régulières* (la boulangerie de campagne en compte, avec son convoi de voitures de réquisition, plus du double) fait 4 milles (30,344 mètres) en 10 heures, y compris une grand'halte, soit 3 kil. 034 à l'heure et, qu'avec des voitures de réquisition il faut calculer sur cette évaluation une diminution du quart.

La vitesse de marche ne serait donc plus que de 2 kil. 276 à l'heure, c'est-à-dire moins de la moitié de celle assignée par l'instruction ministérielle du 9 juin 1896.

Cette dernière appréciation concorde, d'ailleurs, avec les renseignements que nous avons recueillis auprès d'officiers d'artillerie et du train ayant fait la guerre, qui sont unanimes à penser que la boulangerie de campagne ne pourrait dépasser une vitesse de marche de 2 kil. 500 à l'heure.

La vitesse de voitures de réquisition, surtout voyageant la nuit, ne saurait donc, sans imprudence, être évaluée, au maximum, à plus de 3 kilomètres à l'heure, haltes horaires comprises, et ce sera sur cette évaluation que devront se baser tous les calculs de progression de la boulangerie de campagne, et, encore, cette vitesse escompte-t-elle de bonnes routes et des circonstances atmosphériques favorables.

Dans la mauvaise saison, par la neige et le verglas, l'intendant général Friant, chef des services administratifs de l'armée de l'Est, en 1870-71, nous aprend que les voitures de ses convois, *chargées à moitié et à attelages doublés*, ne faisaient que deux ou trois lieues en vingt-quatre heures [1] !

Enfin, même dans le cas où aucune voiture de réquisition n'accompagnerait la boulangerie de campagne, il y a lieu d'observer que le four roulant est une voiture exceptionnellement lourde, à laquelle il est, également, impossible d'assigner la vitesse prévue par l'instruction ministérielle du 9 juin 1896.

Le poids du four roulant, y compris le matériel fixe et séparé

---

[1] Général PIERRON, *Stratégie et Grande Tactique*. Organisation de la ligne de communication.

qu'il porte, s'élève, en effet, à environ 3,330 kilogrammes et, comme il n'est attelé que de quatre chevaux, la charge de chaque cheval atteint, sans compter le poids du harnais, $\frac{3,330}{4}$ kilog. soit 832 kilogrammes.

Cette charge est, en quelque sorte, une constante, puisque, pour le four roulant de la boulangerie de campagne, le chargement est invariable.

Cardinal von Widdern, qui s'est beaucoup occupé de ces questions de vitesse de marche, avance dans son *Manuel de la Conduite des troupes*, auquel nous avons déjà fait allusion, qu'avec une charge normale de 750 kilogrammes par cheval (c'est-à-dire de 82 kilogrammes inférieure à celle que nous constatons pour chacun des chevaux d'attelage du four roulant), les voitures régulières se meuvent beaucoup plus lentement que l'infanterie et font, par conséquent, beaucoup moins de 3 kilom. 750 à l'heure.

La lenteur de progression qu'il faut assigner à la boulangerie de campagne est donc une conséquence même de son organisation et, dans une ancienne étude sur ce sujet, M. le contrôleur de l'armée de Boysson insistait déjà sur l'insuffisance des attelages des voitures entrant dans sa composition.

A ces très sérieux inconvénients viennent s'ajouter ceux, non moins graves, qui résultent des conditions de marche, qui s'imposent aux déplacements de la boulangerie de campagne et, avant tout, de la nécessité de ne la faire marcher que de nuit.

Nous employons avec intention le mot *nécessité* parce que la progression de cet organe pendant la nuit est une obligation à laquelle il ne peut échapper.

Ne pouvant, en effet, marcher que sur les bonnes routes, « pour elle, point de mauvais chemins, point de pentes inaccessibles [1] », c'est-à-dire sur les voies utilisées de jour par les troupes et leurs trains régimentaires, la boulangerie de campagne ne peut s'y mouvoir que lorsqu'elles sont devenues libres, soit après l'étape du jour, quand les troupes et trains les ont débarrassées pour prendre leurs cantonnements.

---

[1] De Boysson, *op. cit.*

La marche de nuit qui, à la guerre, ne doit être que la grande exception, sera donc la règle pour la boulangerie de campagne et, circonstance particulièrement aggravante, les fatigues exceptionnelles qu'elle entraîne pèseront sur un personnel dont la tâche normale, la fabrication du pain, est déjà, par elle même, des plus lourde.

« On repousse *à priori* la marche de nuit à cause de la fatigue « qu'elle cause... On est contraint de la subir comme la marche « forcée... On va moins vite ; on parcourt un trajet réduit[1]... »

Et, parlant des chevaux auxquels on imposerait de pareilles fatigues, le même auteur s'exprime ainsi :

« Ils se traîneraient sous le fouet, mais ne marcheraient plus. »

Gouvion-Saint-Cyr, insistant dans ses *Mémoires* sur l'état de désordre et de confusion inséparable des marches de nuit, cite l'exemple bien caractéristique de l'arrière-garde de Custine, à laquelle, en novembre 1792, il fallut plus de quinze heures pour parcourir les 17 kilomètres séparant Usingen de Hombourg.

« Les marches et les opérations de nuit sont, dit Napoléon, si « incertaines que, si elles réussissent quelquefois, elles échouent « le plus souvent. »

« Tous ceux qui ont fait la guerre savent qu'elles harassent « les troupes... font faire peu de chemin[2]... »

Il nous paraît inutile de multiplier davantage les citations des grands auteurs militaires qui tous condamnent les marches de nuit, sauf dans des circonstances exceptionnelles, par exemple pour dissimuler une manœuvre hardie, pour tenter une surprise, etc.

Il suffit, en effet, de faire appel à ses propres souvenirs pour se rendre compte combien est injustifié l'optimisme dont font preuve l'instruction ministérielle et le règlement du 9 juin 1896, en escomptant, comme progression normale de la boulangerie de campagne, la marche de nuit à la vitesse de 5 kilomètres à l'heure, haltes horaires comprises.

---

[1] Général Lewal, *Stratégie de Marche.*
[2] Général Thiébault, *Manuel des Etats-majors.*

VI.

EXAMEN CRITIQUE DU MODE D'EMPLOI, RÉGLEMENTÉ POUR LA BOULANGERIE DE CAMPAGNE, AU COURS DES OPÉRATIONS ACTIVES.

Le combat est imminent. — De prime abord et avant tout autre examen, on doit, à notre avis, écarter toute idée d'utilisation de la boulangerie de campagne au moment du contact avec l'ennemi, lorsque la bataille est imminente.

Les circonstances se prêteraient-elles même à son fonctionnement, que le général en chef ne s'en empresserait pas moins de rejeter au loin, avec tous les autres impedimenta, les lourdes voitures techniques et celles du convoi spécial qui la composent.

La présence de ces voitures dans la zone des cantonnements d'alerte et des bivouacs qu'occupent les troupes en pareil moment est, en effet, contraire à tout principe tactique, et, lorsque le *pain de jour* aura été consommé, l'ordre journalier d'alimentation sera dans l'obligation de prescrire la consommation du *pain de guerre* porté sur le sac.

Il ne peut donc y avoir, en réalité, qu'à examiner l'emploi de la boulangerie de campagne pendant les deux périodes de stationnement et de marche.

a) *Stationnement.* — Par stationnement il faut, dans ce cas, entendre le séjour des troupes sur place pendant un laps de temps de plusieurs jours au minimum.

On ne saurait, en effet, appliquer ce terme soit aux repos qui, chaque jour, succèdent aux étapes, soit aux petits séjours de vingt-quatre heures qui, autant que possible, fractionnent les marches en périodes séparées par un intervalle de repos et qui, conséquemment, ne sont en quelque sorte que des incidents de la marche.

Dans ces conditions de station prolongée, il est bien évident que les boulangeries de campagne pourraient servir à la fabrication journalière du pain ; mais elles opéreraient alors à titre d'organes fixes et leur mobilité qui, en la circonstance, serait complètement inutile, ne présenterait aucun avantage.

Bien au contraire, comme cette mobilité n'a pu, en raison de la diminution de poids cherchée, être acquise qu'au détriment de la capacité des fours, elle constitue pour le cas de stationnement prolongé un véritable désavantage.

Une installation relativement stable est donc tout indiquée dans ce cas. On y procédera par la création de manutentions militaires, soit en utilisant les fours trouvés sur place, soit en élevant des fours de construction rapide disposés pour une fabrication continue.

C'est ainsi que les Allemands procédèrent en 1870 pour subvenir au ravitaillement en pain de leur armée d'investissement de la place de Metz; ils installèrent à Nancy une grande manutention, dont les produits de fabrication étaient dirigés sur Metz par voie ferrée.

b) *En marche.* — Si maintenant nous étudions l'utilisation des boulangeries de campagne au cours des marches d'une armée, nous nous heurtons non seulement à des difficultés très sérieuses, mais encore à des impossibilités que la réglementation de 1896 a cherché en vain à éviter.

1er Cas. — *Les voies ferrées peuvent desservir directement les centres de ravitaillement.*

Il n'y a aucun intérêt pratique à examiner ce premier cas, puisque, dans cette hypothèse, les boulangeries de guerre des stations-magasins peuvent, par les voies ferrées, faire affluer facilement jusqu'aux troupes les produits de leur fabrication.

Or, il n'est pas douteux qu'il soit alors tout indiqué de faire appel aux boulangeries de guerre, organes relativement fixes, bien installés, ayant leurs ressources à pied d'œuvre, présentant, en un mot, sur les boulangeries de campagne de très notables avantages au double point de vue du rendement et de la facilité de fabrication.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer dans la précédente étude publiée dans le *Journal des Sciences militaires*[1], un jour de pain

---

[1] Livraison d'août 1901.

pour une armée de 175,000 hommes ne demande que 44 wagons, à raison de 4,000 rations par wagon.

Dans ce premier cas de ravitaillement des troupes, directement par les voies ferrées, la boulangerie de campagne est donc inutile; on a même intérêt à s'en passer, puisque la boulangerie de guerre peut la suppléer, au grand avantage du ravitaillement.

2e Cas. — *Ravitaillement direct, avec le concours des fours du pays toujours utilisés, des trains régimentaires, ou tout au moins des sections de ravitaillement du convoi administratif.*

Ce deuxième cas s'occupe du ravitaillement qui prévaut loin de l'ennemi, c'est-à-dire dans les circonstances les plus favorables.

Le règlement du 9 juin 1896 envisage alors, pour la boulangerie de campagne, la possibilité de se déplacer à la fin de chaque journée pour gagner de nuit l'extrême tête des cantonnements, c'est-à-dire vraisemblablement, la queue des cantonnements du lendemain.

Il résulte de cette réglementation que, loin de l'ennemi, dans une progression continue, la boulangerie de campagne marcherait de nuit et fabriquerait de jour.

Il y a là, entre la théorie et la pratique, un abîme que creusent les limites qu'il faut assigner aux efforts qu'il est possible de demander aux hommes et aux chevaux.

En effet, si, comme d'ailleurs cela se passe loin de l'ennemi, le cantonnement se pratique en profondeur, c'est-à-dire si le corps d'armée cantonne dans l'ordre de marche en quelque sorte immobilisé, la boulangerie aurait, chaque nuit, une moyenne de 20 kilomètres à faire pour passer de la queue à la tête des cantonnements de son corps d'armée.

C'est même là un minimum qui ne se présentera que dans le cas où l'étape journalière n'aura pas été supérieure à 20 kilomètres.

Dans le cas contraire, si la longueur de l'étape est plus grande que celle d'échelonnement des cantonnements du corps d'armée sur la ligne de marche, il faudra forcément assigner à la boulangerie de campagne un parcours égal à celui fourni par les

troupes, afin de lui permettre de franchir la distance qui sépare son centre de fabrication de la tête des cantonnements.

Mais, même en n'envisageant qu'une progression de 20 kilomètres, il faudrait à la boulangerie de campagne, avec la vitesse de marche de 3 kilomètres en 50 minutes que nous avons précédemment déduite de l'organisation de cette unité, environ 7 heures, sans grand'halte, pour effectuer ce parcours.

Si, à ce chiffre, on ajoute : une heure en cours de route pour la préparation des levains[1], afin que la fabrication du pain puisse commencer dès l'arrivée au gîte, deux heures pour le démontage au départ, deux heures pour le montage à l'arrivée, on atteint le nombre de douze heures perdues, par journée de vingt-quatre, pour la fabrication, soit la moitié, et cela dans les circonstances les plus favorables[2].

Nous nous croyons donc en droit de conclure que, même s'il ne se produisait aucun de ces aléas si fréquents à la guerre, si le personnel, hommes et chevaux, de la boulangerie de campagne offrait une résistance physique exceptionnelle, si les ouvriers, ne dormant qu'en voiture, étaient, néanmoins, à l'arrivée à l'étape assez dispos pour entreprendre, dans des conditions normales, une fabrication aussi pénible que celle du pain, on n'arriverait à produire, par 24 fours roulants, c'est-à-dire pour un corps d'armée à deux divisions et à raison d'une fournée par couple d'heure, que :

$$24 \times 144 \times \frac{12}{2} = 20{,}736 \text{ rations de pain biscuité.}$$

C'est là un maximun, car, en fixant uniformément à deux heures le temps nécessaire à la panification de chaque fournée de pain biscuité, nous n'avons pas tenu compte du temps indispensable pour la première fournée, que l'instruction ministérielle du 9 juin 1896 a évalué à 3 h. 20.

Or, au cours des marches, on ne saurait envisager d'autre fabrication de pain que celle de pain biscuité[3]. Comme l'effectif

---

[1] Général Pierron, *Stratégie et Grande Tactique*, tome III.

[2] Ces chiffres sont ceux que fixe la règlementation de 1896 pour le démontage et le montage.

[3] Le pain biscuité est, en effet, le seul qui ne se désagrège pas au cours des transports; il peut, de plus, se conserver de quinze à vingt jours.

d'un corps d'armée à 2 divisions, déduction faite des éléments (cavalerie, convois et parcs) qui peuvent avec facilité s'alimenter isolément, est encore de 35,000 hommes environ, il resterait à trouver sur le pays un appoint de :

35,000 — 20,736 = 14,264 rations, c'est-à-dire de plus du tiers du nécessaire.

L'argument que les troupes ne marchent pas tous les jours et que, dans leur progression, il se produira des temps d'arrêt favorables à la fabrication, est sans valeur, car, dans le cas qui nous occupe, il suffirait (ce qui arrivera fréquemment) d'une simple marche de la boulangerie de campagne pendant deux ou trois nuits consécutives pour qu'hommes et chevaux soient à bout de forces, de résistance et deviennent indisponibles.

Quoi qu'il en soit, nous sommes déjà bien loin du rendement minimum journalier (24,192 rations) que l'article 27 de l'instruction ministérielle du 9 juin 1896 fixe « dans les circonstances *les plus défavorables* ».

Et jusqu'où ne descendrait pas le rendement que nous avons trouvé, si l'on se plaçait dans des conditions moyennes d'opérations, c'est-à-dire si l'on escomptait des longueurs d'étapes qui n'ont rien d'excessif et dont nous trouvons maints exemples dans les campagnes contemporaines et si l'on tenait compte de l'ordre normal de marche d'une armée ?

Il ne faut, en effet, pas remonter bien loin dans l'histoire militaire pour trouver de nombreux exemples d'étapes supérieures à 20 kilomètres franchies par des corps d'armée dans des circonstances de guerre tout à fait normales.

C'est une moyenne de marche de 28 kilomètres par jour qu'atteignit en 1870 la IIIe armée allemande, forte de 160,000 hommes, dans sa traversée de l'Argonne, et cela malgré d'affreux chemins, malgré les fatigues excessives de troupes n'arrivant au bivouac que la nuit.

Du 6 août au 1er septembre, d'abord, de la Lauter à la Marne, en franchissant les Vosges que lui avaient ouvertes les batailles de Wissembourg et Wœrth, la Sarre, la Moselle et la Meuse ; puis, de la Marne à Sedan, en traversant l'Aisne et l'Argonne, en livrant les combats de Busancy, Nouart, Beaumont et Bazeilles, enfin en opérant sa jonction avec la IVe armée pour amener la capitulation de Sedan, la IIIe armée avait, en vingt-six jours,

couvert un parcours de 550 kilomètres, ne prenant que deux jours de repos.

Il est, à notre avis, inutile de se demander si, dans ces circonstances, des boulangeries de campagne auraient pu, ne fût-ce que pendant quarante-huit heures, fonctionner pour assurer le ravitaillement en pain de la IIIe armée allemande.

Et, cependant, enorgueillies par leurs récentes victoires, ces troupes n'avaient devant elles qu'un adversaire désorganisé, ayant, contre son gré, renoncé à rentrer à Paris et marchant un peu à l'aventure, avec une lenteur désespérante !

Pendant cette même campagne de 1870, nous pouvons relever encore de nombreux exemples d'étapes moyennes de 28 kilomètres et plus. C'est ainsi que la IIe armée allemande, sous les ordres du prince Frédéric-Charles, dans sa longue chevauchée de Metz sur Le Mans, effectua, en dépit de circonstances climatériques déplorables, des marches de pareille envergure.

Après la bataille de Coulmiers s'ouvrit même pour elle une série de marches forcées. Les 12 et 13 novembre, le IXe corps de cette armée exécuta deux marches : l'une de 41 kilomètres, de Troyes à Villeneuve-l'Archevêque ; l'autre de 46 kilomètres, de cette dernière localité à Braye.

A une époque plus rapprochée, pendant la guerre turco-russe de 1877-78, le corps de Gourko exécuta en Bulgarie des marches moyennes de plus de 33 kilomètres par jour.

Nous sommes donc autorisé, dans nombre de circonstances normales de guerre, à prévoir des déplacements de boulangeries de campagne bien supérieurs aux 20 kilomètres envisagés par la réglementation de 1896 et, conséquemment, à considérer comme très atténuées nos conclusions, déjà cependant bien décevantes quoique basées sur cette dernière longueur d'étape.

Enfin, comme nous l'avons déjà fait remarquer lorsque, dans notre premier travail, publié en août 1901 dans le *Journal des Sciences militaires*, nous avons étudié l'exploitation des ressources locales, c'est maintenant l'armée de cinq corps, unité stratégique, qui doit servir de base à toute étude de ravitaillement.

Or, le dispositif de marche d'une pareille armée est, d'après les auteurs militaires les plus compétents, celui en trois colonnes distinctes : deux de deux corps d'armée chacune, les corps

d'armée s'échelonnant l'un derrière l'autre à 12 kilomètres de distance, et une troisième d'un seul corps d'armée encadrée par les deux premières et progressant sur la voie centrale.

Ce dispositif est, d'ailleurs, une conséquence forcée du réseau moyen des routes dans une région normale, ainsi que de la nécessité de marcher sur un front *tactiquement convenable*, c'est-à-dire pouvant se prêter facilement au passage de l'ordre de marche à l'ordre de combat.

C'est ainsi que la IIIe armée allemande, dont nous avons, un peu plus haut, rappelé la marche sur Sedan, comprenait, outre deux divisions de cavalerie indépendante, cinq corps d'armée : les Ier et IIe Bavarois, les Ve, VIe et XIe corps prussiens, plus la division wurtembergeoise.

Ces troupes marchaient, en général, sur deux lignes de trois corps chacune, ceux de deuxième ligne succédant, sur les mêmes routes, aux corps de première ligne.

Or, même dans l'hypothèse la plus favorable, c'est-à-dire en formation doublée, sans leurs trains régimentaires, et séparés seulement par une distance de 10 kilomètres, deux corps d'armée, marchant l'un derrière l'autre sur la même route, s'échelonnent sur une longueur minimum de 43 kilomètres ($16^k,5+10^k+16^k,5$).

Comme les règles les plus élémentaires de la tactique s'opposent à ce que la boulangerie de campagne du corps d'armée de tête prenne place dans la colonne du train de combat, ce train ne devant comprendre que les voitures indispensables sur le champ de bataille (voitures de munitions, d'outils, d'ambulances, etc.), cette boulangerie est donc forcément rejetée au plus près en tête de l'arrière-garde du corps d'armée de queue.

Pour gagner la tête des cantonnements, si l'on cantonne dans l'ordre de marche, il faudra donc à la boulangerie de campagne du corps d'armée de tête, parcourir *au moins 43 kilomètres*, c'est-à-dire marcher pendant quinze heures, y compris la grand' halte, avant de pouvoir commencer sa fabrication.

Il nous paraît inutile d'insister pour faire toucher du doigt l'impossibilité de l'utilisation de la boulangerie dans cette circonstance.

3e Cas. — *La boulangerie de campagne ne se déplace qu'un jour sur deux.*

Dans le troisième cas, qui vise la nécessité pour la boulangerie de campagne de se tenir en arrière de son corps d'armée, c'est-à-dire qui envisage la proximité de l'ennemi, l'Instruction ministérielle estime que, pour augmenter le rendement, cet organe peut ne se déplacer qu'un jour sur deux au plus, en profitant de la nuit pour *doubler* les étapes.

Les critiques que nous a déjà suggérées l'étude du deuxième cas, s'aggravent encore dans ce troisième cas.

Ce n'est plus, il est vrai, qu'une marche de nuit tous les deux jours, qu'on impose à la boulangerie de campagne, mais c'est une double étape de nuit, soit, en n'admettant qu'une marche normale de 24 kilomètres, une progression de 48 kilomètres, la nuit, après vingt-six heures de fabrication !

Nous tombons ici tout à fait dans le domaine de l'irréalisable. Les 48 kilomètres à parcourir demandent, en effet, une marche de dix-sept heures en n'escomptant qu'une seule grand'halte d'une heure. Si, à ce temps, nous ajoutons les deux heures nécessaires pour le démontage au départ, les deux heures pour le montage à l'arrivée, une heure pour la préparation des levains en cours de route, nous arrivons à une période improductive de vingt-deux heures sur quarante-huit, période qui constitue un énorme *poids mort*.

Il faut, en outre, remarquer que la réglementation fait erreur en ne parlant que de *voyage de nuit* pour doubler les étapes.

Il y a lieu, en effet, de remarquer que les dix-sept heures de marche, sans compter les cinq, qu'il faut prévoir en sus en dehors du mouvement, empiéteront beaucoup sur les heures de jour et, qu'outre les difficultés déjà entrevues, se produira celle inhérente à la nécessité de régler le mouvement de la boulangerie de telle façon que, pendant les heures de jour, elle n'apporte, tout en conservant sa liberté d'allure, aucune entrave à la marche des troupes, de leurs trains régimentaires et de leurs convois.

Enfin si, sur quarante-huit heures, il y en a vingt-deux perdues pour la fabrication, il en résulte que celle-ci ne pourra s'ef-

fectuer que pendant vingt-six heures, et que le rendement de la boulangerie de campagne d'un corps d'armée à deux divisions (24 fours) ne sera, en pain biscuité, que de :

$$\frac{26}{2} \times 144 \times 24 = 44{,}928 \text{ rations.}$$

Soit : 45,000 rations en chiffres ronds, nombre inférieur de 25,000 au nécessaire pour deux jours ($2 \times 35{,}000 = 70{,}000$).

Ainsi, tout en ne se déplaçant que tous les deux jours et en n'ayant que des étapes normales à doubler, la boulangerie de campagne, même si son personnel pouvait supporter les fatigues surhumaines entraînées par pareil mode d'emploi, ne pourrait fabriquer qu'un peu moins des deux tiers du pain nécessaire à son corps d'armée.

En résumé, dans ce chapitre VI, nous avons cherché à démontrer que cet organe de boulangerie sur roues, non encore sanctionné par l'expérience de la guerre, est, dans certaines phases des opérations actives, sinon nuisible, tout au moins désavantageux et inutile et que, dans les périodes de marches, il lui sera impossible, même au prix d'efforts exceptionnels, de remplir le but pour lequel il a été créé.

La réglementation du 9 juin 1896, dans son optimisme dangereux, conséquence d'une erreur dans l'évaluation de la vitesse de marche de la boulangerie de campagne, ne tient pas plus compte des exigences tactiques que des limites à assigner aux efforts pouvant être demandés aux hommes et aux bêtes. Quelques jours seulement d'application de ses prescriptions suffiraient à ruiner ouvriers et attelages.

L. CHAPLAIN,
Sous-intendant militaire de 2e classe,
Breveté d'état-major.

(*A continuer.*)



LA

LÉGION ÉTRANGÈRE

ET LES

TROUPES COLONIALES [1]

CHAPITRE V.

EXAMEN DES CONDITIONS SUIVANT LESQUELLES POURRAIT ÊTRE EFFECTUÉ LE TRANSFERT DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE A L'ARMÉE COLONIALE.

Avant-propos. — Fusion des corps d'officiers de la légion et de l'infanterie coloniale ; avantages de cette mesure. — Examen des conditions suivant lesquelles pourrait être effectué le transfert de la légion étrangère à l'armee coloniale. — Maintien de la légion comme subdivision d'arme spéciale dans l'infanterie de l'armée coloniale ; nécessité de cette mesure. — Maintien habituel des officiers de la légion dans leur subdivision d'arme. — Relève exclusive du personnel des formations coloniales de la légion étrangère par le personnel légionnaire. — Réglementation à adopter pour la promotion des officiers de la légion et les mutations entre officiers de la légion et officiers de l'infanterie coloniale. — Raisons militaires justifiant toutes ces dispositions. — Mesures de détail suivant lesquelles pourrait être opéré le transfert des officiers de la légion étrangère de l'infanterie métropolitaine à l'infanterie de l'armée coloniale.

Dans le chapitre précédent, nous avons énuméré les avantages que la loi du 15 juillet 1889 et le décret du 4 août 1894 ont concédés au personnel des troupes coloniales ; nous avons exposé que ces avantages, confirmés par la loi du 7 juillet 1900, sont absolument spéciaux aux troupes qui font partie intégrante de

---

[1] Voir les livraisons de 1902.

l'armée coloniale, et qu'ils ne sauraient être étendus à des contingents ne ressortissant pas à ce groupement spécial.

De l'exposé de ces considérations, on a pu déduire l'étendue de la disgrâce où l'on tient le personnel de la légion étrangère, en s'obstinant à classer la légion parmi les troupes métropolitaines, alors que, depuis vingt ans, on exige de ses contingents, pour le service d'outre-mer, une part contributive égale à celle de l'infanterie coloniale.

Le principe de l'autonomie et de la spécialisation des troupes coloniales ayant été consacré par la loi du 7 juillet 1900, il semblait en découler logiquement que toutes les troupes utilisées pour l'occupation permanente des territoires coloniaux dussent être rattachées au groupement spécial institué par cette loi. Rentrant dans la catégorie des troupes d'occupation coloniale permanente, la légion devrait donc normalement faire partie de l'armée coloniale; on ne voit pas pourquoi l'armée métropolitaine continuerait à posséder dans cette troupe une formation coloniale à part des autres et constituant une fraction dissidente du groupement colonial proprement dit, dont la spécialisation a été consacrée législativement.

Sans doute, il était compréhensible que l'armée métropolitaine possédât naguère ses troupes coloniales distinctes de celles de la marine, alors que les deux Départements étaient appelés à concourir simultanément au service d'outre-mer. Mais actuellement, la marine a cessé de s'occuper des colonies; ses troupes ont été rattachées au ministère de la guerre et incorporées dans l'armée de terre avec un rôle précis, une spécialisation bien définie. Cette organisation ayant reçu la consécration de la loi, la logique et le droit veulent que toutes les troupes de l'armée française ayant un caractère nettement colonial, et c'est le cas de la légion, soient rattachées au groupement spécialement institué pour les troupes coloniales.

*
* *

Fusion des officiers de la légion et de l'infanterie coloniale. — Le rattachement de la légion étrangère aux troupes coloniales implique la fusion des corps d'officiers des deux catégories d'infanterie coloniale : légion étrangère et ex-infanterie de marine;

cette dernière étant à tort seule actuellement qualifiée infanterie coloniale.

Cette fusion nous paraît indispensable pour réaliser l'union, la solidarité, la cordialité de relations nécessaires aux officiers appelés à servir côte à côte aux colonies.

Il faut avoir vu les malentendus, en conséquence les conflits, occasionnés par la précédente dualité de dépendance ministérielle du personnel militaire en service aux colonies, pour apprécier comme il convient les inconvénients qui résultent encore aujourd'hui pour la camaraderie, comme pour la bonne marche du service, de ce fait que, malgré un rôle identique, les officiers coloniaux d'infanterie sont maintenus dépendants de deux groupements distincts, par suite, sinon rivaux, du moins se revendiquant de traditions différentes.

La fusion opérée, il ne resterait plus aucune trace de l'antagonisme qui a pu naguère exister entre officiers du ministère de la guerre et officiers du ministère de la marine. Les précédentes rivalités *d'ancre et de grenade* seraient définitivement reléguées dans l'oubli d'un passé archaïque pour faire place à une émulation de bon aloi entre officiers dépendant, non seulement du même ministère, mais aussi de la même Direction dans ce ministère, et pouvant passer, par simple mutation, sous certaines conditions, de l'une à l'autre subdivision d'arme, infanterie coloniale et légion, ou, si l'on veut, infanterie coloniale proprement dite et infanterie coloniale étrangère.

Nous venons d'invoquer, pour la fusion des officiers de la légion et de l'infanterie coloniale, des arguments tirés de la nécessité d'assurer l'entente parfaite et la bonne harmonie entre ces corps d'officiers. En nous plaçant à un point de vue plus particulièrement technique, il nous semblerait essentiel qu'il existât une unité de doctrine absolue parmi les officiers des diverses subdivisions d'arme des troupes coloniales. Or cette unité de doctrine en matière coloniale, cette communauté de vues, indispensables à la bonne marche des affaires, ne sauraient être pleinement réalisées que par un rapprochement complet, une fusion des corps d'officiers coloniaux d'infanterie dans un même groupement.

Sous la législation actuelle, officiers d'infanterie coloniale et officiers de la légion étrangère effectuent leur carrière selon des

voies parallèles mais tracées, l'une sur le domaine de la Direction d'infanterie des troupes coloniales, l'autre sur le domaine de la Direction d'infanterie des troupes métropolitaines et séparées l'une de l'autre par un mur qui s'oppose à tout rapprochement, à toute pénétration réciproque. Ce mur isole notamment la légion des troupes indigènes dans lesquelles il est souhaitable qu'un officier colonial ait servi, au moins une fois dans sa carrière, pour acquérir la plus grande somme d'expérience possible.

Comme capitaines et officiers supérieurs, les officiers de la légion peuvent avoir sous leurs ordres, aux colonies, d'importants groupements de troupes indigènes en station ou en colonne; donc il serait désirable que parmi ces officiers il s'en trouvât un certain nombre qui, antérieurement, eussent obtenu la faculté de quitter leur subdivision d'arme pour venir servir quelques années aux troupes indigènes et en avoir ainsi pris le contact parfait.

Réciproquement il ne serait pas mauvais qu'un certain nombre d'officiers de l'infanterie coloniale fussent également appelés, une fois dans leur carrière, à servir à la légion étrangère dont il leur serait ainsi loisible de mieux connaître l'organisation, les traditions et l'esprit spécial. Ces pénétrations réciproques, limitées toutefois suivant les conditions particulières que nous exposerons ci-après, ne pourraient avoir que la meilleure influence au point de vue de l'entente cordiale à réaliser entre les divers personnels, et permettraient aux officiers de se former une exacte opinion sur les subdivisions d'armes autres que la leur et dont ils peuvent être appelés à commander des fractions importantes aux colonies.

Si la juxtaposition des corps d'officiers coloniaux d'infanterie dans le même groupement n'est pas réalisée, si les officiers de la légion étrangère sont maintenus dépendant de l'armée métropolitaine, on peut être assuré que ces officiers, quoique servant aux colonies au même titre que les officiers de l'infanterie coloniale, y resteront confinés dans des positions de second ordre. Comme par le passé, ils se trouveront en assez fausse situation vis-à-vis les officiers de l'armée coloniale proprement dite; ils ne jouiront pas auprès du commandement de cette armée de la même consiration que les officiers de l'infanterie coloniale; il y aura toujours une nuance comme actuellement.

N'étant pas *de la maison* ils resteront maintenus, comme

aujourd'hui, à l'écart des commandements importants, tels que commandements de territoires pour les colonels et lieutenants-colonels, de cercles pour les chefs de bataillon, de secteurs pour les capitaines, fonctions de chefs de poste ou de district pour les lieutenants ; le simple service aux troupes restera leur lot. L'article VI de la loi du 7 juillet 1900 a spécifié que les missions diverses aux colonies seront exclusivement réservées aux seuls officiers des troupes coloniales, et l'application stricte de ces dispositions législatives a été récemment réclamée par voie d'interpellation en séance du Parlement. Comme la légion étrangère n'est actuellement pas considérée comme troupe coloniale, il s'ensuit que les officiers de la légion, quelle que puisse être leur compétence coloniale, resteront tenus absolument à l'écart de toute désignation de cet ordre.

Au reste, à quelque point de vue que l'on se place. il est évident que le commandement de l'armée coloniale en usera toujours de la façon la moins favorable vis-à-vis les officiers de la légion, tant que subsistera le malentendu créé à l'égard de ces officiers par la législation actuelle. Or il n'est pas admissible que l'on maintienne des dispositions législatives reléguant dans une situation de défaveur, presque de disgrâce, un corps d'officiers à la contribution duquel on fait un appel constant, permanent, pour le service d'outre-mer et où l'expérience coloniale est, la plupart du temps, tout autant développée que dans le corps d'officiers de l'ex-infanterie de marine.



Conditions de transfert de la légion étrangère à l'armée coloniale. — Rattachée à l'armée coloniale, la légion étrangère conserverait son organisation actuelle, sauf adoption des modifications proposées au chapitre III ; ses portions centrales et dépôts continueraient à être stationnés en Algérie dans les garnisons actuelles. Ils y formeraient toujours une brigade, laquelle perdrait simplement sa dénomination actuelle de 3e brigade d'infanterie d'Algérie pour prendre celle de ^{e} brigade du corps d'armée des troupes coloniales, ou encore celle de brigade d'infanterie coloniale étrangère, ou simplement celle de brigade de la légion étrangère.

Cette brigade, tout en restant stationnée sur le territoire de la 19e région, ne ferait plus partie intégrante du 19e corps d'armée ; mais comme ses garnisons resteraient les mêmes dans la province d'Oran, il n'y aurait, de ce fait, aucune diminution de forces en Algérie. Le corps d'armée colonial se trouverait avoir une brigade stationnée dans l'Afrique du Nord ; telle serait la seule modification à la répartition actuelle des troupes en Algérie ; tout se réduirait donc, pour la brigade de la légion, à un simple changement d'étiquette.

En vue de maintenir intacts ses traditions et son esprit de corps, la légion étrangère rattachée à la Direction des troupes coloniales, continuerait à former, parmi ces troupes, une subdivision d'arme distincte, comme cela a lieu actuellement dans l'infanterie métropolitaine pour la légion elle-même et pour les chasseurs à pied, zouaves, tirailleurs algériens, infanterie légère d'Afrique. Elle conserverait ses statuts spéciaux ; aussi son uniforme actuel.

On n'ignore point, d'ailleurs, qu'en raison des dispositions organiques qui lui sont particulières et du *titre étranger* sous lequel sert la majeure partie de son personnel, il n'est pas possible que la légion étrangère ne constitue point un corps à part et distinct des corps français proprement dits.

L'organisation régimentaire de la légion pourrait être celle proposée au chapitre III, soit quatre régiments, dont : deux stationnés en Algérie, *1er et 2e régiments étrangers ;* un stationné au Tonkin, *3e régiment étranger ;* un à Madagascar, *4e régiment étranger ;* en outre un bataillon formant corps stationné soit en Indo-Chine soit au Sénégal ; enfin, le cas échéant, les formations de marche qu'il y aurait lieu de réaliser dans telles ou telles colonies suivant les éventualités.

Le corps d'officiers de la légion étrangère, *en ce qui concerne les officiers servant au titre français,* serait fusionné avec le corps d'officiers de l'infanterie coloniale sur la même liste générale d'ancienneté.

Toutefois, et jusqu'à demande contraire par eux formulée, les officiers de la légion étrangère seraient, en principe, maintenus d'une façon permanente dans leur subdivision d'arme ; cette règle serait particulièrement observée dans le cours d'un même grade. Nous verrons ci-après ce qui aurait lieu lors d'une promotion. De cette façon, les officiers désirant plus particulièrement servir dans

la légion étrangère conserveraient la latitude d'y passer, comme actuellement, une partie de leur carrière, ainsi que cela se pratique d'ailleurs pour chacune des subdivisions d'arme de l'infanterie métropolitaine, chasseurs à pied, zouaves, etc.

En ce qui concerne les officiers servant *au titre étranger*, la permanence de leur maintien à la légion s'imposerait, bien entendu, dans les mêmes conditions qu'actuellement, c'est-à-dire pendant toute leur carrière au titre étranger et jusqu'à leur passage au titre français. En effet, ces officiers ne peuvent trouver place, au titre étranger, ailleurs qu'à la légion étrangère; il en est de même de tout le personnel subalterne servant au titre étranger.

La relève du personnel des formations coloniales de la légion étrangère serait assurée d'une façon spéciale et exclusive par le personnel légionnaire stationné en Algérie; en d'autres termes, le personnel de la légion, officiers et troupe, continuerait d'alterner, comme actuellement, et exclusivement, entre les formations algériennes et les formations coloniales de la légion.

Le système de relève du personnel des formations d'outre-mer de la légion étrangère, après rattachement aux troupes coloniales, différerait donc du système actuellement pratiqué dans l'infanterie coloniale pour la relève du personnel des formations de cette arme et des troupes indigènes qu'elle encadre. On sait, en effet, qu'au moment d'une relève d'outre-mer, les officiers et sous-officiers d'infanterie coloniale sont désignés indifféremment soit pour une formation européenne[1] d'infanterie coloniale, soit pour un corps indigène.

Si, après son rattachement aux troupes coloniales, le système actuellement suivi dans l'infanterie coloniale pour les relèves d'outre-mer, était appliqué à la légion étrangère, un officier ou gradé d'infanterie coloniale pourrait se trouver affecté à une formation d'outre mer de la légion, tandis qu'un officier ou gradé de la légion serait affecté à un corps indigène ou à une formation d'outre-mer de l'infanterie coloniale.

Ceci ne peut être admis, surtout si l'officier ou le gradé de la légion sert au titre étranger, le personnel servant dans ce titre

---

[1] Par formations européennes, il faut entendre non pas des formations stationnées en Europe, mais des formations composées de soldats européens.

ne pouvant trouver place ailleurs que dans la légion étrangère ; or le titre étranger est le cas d'un certain nombre des officiers et de la presque totalité des sous-officiers et caporaux de la légion.

En conséquence, le principe de la relève exclusive du personnel des formations coloniales de la légion par le personnel légionnaire stationné en Algérie s'impose, et cette considération suffit à elle seule à justifier le maintien de la légion étrangère comme subdivision d'arme spéciale dans l'infanterie de l'armée coloniale.

De son côté, après le rattachement de la légion aux troupes coloniales, l'infanterie coloniale continuerait à assurer comme actuellement, et de façon exclusive, la relève de ses propres formations coloniales et la relève des cadres des troupes indigènes des colonies.

En principe aucune mutation *d'office* n'aurait lieu entre les personnels des deux subdivisions d'armes, légion étrangère et infanterie coloniale; cette règle serait absolue en ce qui concerne le personnel servant au titre étranger.

Il serait spécifié qu'aucun emploi devenu vacant dans une formation coloniale de la légion ne serait comblé, même temporairement, par un officier ou gradé d'infanterie coloniale pris dans la colonie ou arrivant de France; la réciproque serait observée en ce qui concerne les formations de l'infanterie coloniale. Il serait essentiel de bien spécifier ces dispositions afin d'assurer l'intégrité du principe de la relève exclusive des formations coloniales de la légion par le personnel légionnaire.

En ce qui concerne les officiers et sous-officiers servant au titre français, des *permutations* pour convenances personnelles entre camarades de même grade de l'infanterie coloniale et de la légion seraient accordées dans les conditions où ces permutations sont actuellement autorisées dans l'infanterie coloniale; elles auraient lieu, en principe, entre officiers et sous-officiers stationnés d'une part en France, et d'autre part en Algérie; elles pourraient être également autorisées entre camarades stationnés dans la même colonie.

Lors d'une promotion, les officiers de la légion seraient en principe maintenus avec leur nouveau grade dans leur subdivision d'arme, sauf demande contraire de leur part. Toutefois, à défaut de tout emploi du grade supérieur vacant dans leur subdivision d'arme, les officiers de la légion servant au titre français seraient

promus dans un régiment quelconque d'infanterie coloniale, par analogie avec les dispositions actuellement suivies dans l'infanterie métropolitaine, pour le même cas, entre corps d'Algérie et corps de France.

Les officiers de la légion ayant demandé à passer dans l'infanterie coloniale lors de leur promotion y seraient affectés conformément à leur désir, dans la mesure du possible; la règle inverse serait observée en ce qui concerne les officiers d'infanterie coloniale ayant demandé à passer à la légion. Toutefois, dans l'un et l'autre cas, la mutation n'aurait jamais lieu aux dépens d'un officier n'ayant pas demandé à quitter sa subdivision d'arme; à défaut d'emploi momentanément vacant, l'officier changeant d'arme serait, le cas échéant, temporairement placé à la suite de son nouveau corps.

Les emplois vacants de capitaines, chefs de bataillon, lieutenants-colonels de la légion, non affectés à des officiers de la subdivision d'arme, faute de candidats légionnaires se trouvant dans le cas d'être promus, seraient comblés par voie d'emprunt à l'infanterie coloniale.

Les colonels des régiments étrangers stationnés en Algérie seraient choisis sur l'ensemble des colonels et lieutenants-colonels des deux subdivisions d'arme; la relève des colonels des formations coloniales de la légion serait réservée aux colonels des régiments étrangers d'Algérie.

Le général commandant la brigade de la légion étrangère en Algérie serait choisi parmi les généraux de brigade de l'état-major général des troupes coloniales.

La surveillance administrative des régiments étrangers, en Algérie, incomberait à des commissaires des troupes coloniales. Le personnel du service de santé de l'armée métropolitaine serait remplacé dans les régiments étrangers par le personnel du service de santé des troupes coloniales.

Toutes permutations pour convenances personnelles seraient autorisées entre officiers de la légion étrangère et officiers de toutes subdivisions d'arme de l'infanterie métropolitaine dans les conditions fixées par la législation actuelle[1] pour les permuta-

---

[1] Circulaire ministérielle du 16 juillet 1901, *B. O.*, guerre, p. r., n. 29.

tations entre officiers des troupes coloniales et officiers des troupes métropolitaines.

*
* *

Telle serait l'organisation qu'il nous paraîtrait opportun de voir adopter. Elle nous semble préférable à la solution qui consisterait à opérer une fusion absolue, d'ailleurs impraticable, entre la légion étrangère et l'infanterie coloniale et qui aurait comme conséquence l'affectation des officiers de l'infanterie de l'armée coloniale indistinctement, d'office et au hasard des mutations, soit à un régiment étranger, soit à un régiment d'infanterie coloniale, sans tenir compte de leurs préférences, de leurs aptitudes ou de leurs services antérieurs. Nous avons d'ailleurs exposé que cette façon d'opérer ne saurait être réalisée en raison du *titre étranger* sous lequel servent un certain nombre des officiers de la légion étrangère.

Tout en présentant l'avantage de grouper sous un commandement unique l'ensemble des troupes coloniales, l'organisation que nous préconisons aurait aussi comme appréciable résultat celui de maintenir intactes les traditions et l'esprit de corps particuliers aux deux subdivisions d'arme, légion étrangère et infanterie coloniale.

Cette considération nous semble essentielle à réaliser en ce qui concerne la légion, troupe dans laquelle il faut de très fortes traditions régimentaires et un esprit de corps très développé pour resserrer des liens que la diversité des nationalités tend constamment à relâcher. Le tempérament des légionnaires, pour le plus grand nombre étrangers, la mentalité qui leur est spéciale demandent à être parfaitement connus de leurs officiers et sous-officiers ; ces contingents s'accommoderaient mal de chefs peu au courant des choses de la légion et changeant trop fréquemment.

Dans une troupe coloniale où le système des relèves périodiques est la base de l'organisation, la permanence du personnel dans les mêmes unités est évidemment impossible à réaliser. Mais si, tout en alternant entre les bataillons d'Algérie et les bataillons coloniaux, les officiers de la légion restent au corps, comme actuellement, un certain nombre d'années, ils ont tout le temps d'acquérir une parfaite connaissance de leur troupe; réci-

proquement, d'être personnellement connus des légionnaires, ce qui a son importance. Chefs et subordonnés se retrouvent périodiquement dans les mêmes garnisons algériennes ou dans les mêmes colonies ; le contact n'est jamais complètement perdu. Le principe du maintien à la légion durant une partie de leur carrière, ou, au moins, durant tout un grade, d'un certain nombre des officiers servant dans ce corps se trouve ainsi justifié ; on en trouvera toujours en nombre suffisant consentant à rester légionnaires.

Si ces conditions, à notre avis importantes à sauvegarder, ne se trouvaient plus réalisées ; si, en conséquence d'un renouvellement trop fréquent des officiers, un parfait esprit de suite ne présidait plus, dans les régiments étrangers, à la direction des affaires d'après les traditions consacrées, la désagrégation et le désordre ne sauraient tarder à s'y manifester. Le maintien de la légion étrangère comme subdivision d'arme spéciale dans l'armée coloniale s'impose, en conséquence, après son rattachement à cette armée.

*
* *

Dispositions concernant le transfert des officiers de la légion à l'armée coloniale. — Il nous reste à examiner les mesures de détail suivant lesquelles pourrait s'effectuer le passage du personnel de la légion étrangère de l'armée métropolitaine à l'armée coloniale.

En ce qui concerne la troupe et les officiers servant *au titre étranger*, ce transfert ne donnerait lieu à aucune sorte de difficultés, ces deux catégories de personnel devant, non pas s'intercaler dans un personnel similaire des troupes coloniales mais simplement en prendre la suite, en formant d'ailleurs groupe à part.

Il n'en serait pas de même du personnel des officiers servant *au titre français*, et c'est peut-être là que gît la principale des difficultés devant lesquelles on a reculé, jusqu'à ce jour, quand il s'est agi d'envisager le rattachement de la légion étrangère aux troupes coloniales. En effet, la fusion des officiers de la légion étrangère servant au titre français parmi les officiers de l'infanterie coloniale ne pouvant s'opérer qu'en intercalant les premiers parmi les seconds, il en résultera forcément un recul de

quelques rangs, sur la liste générale d'ancienneté, pour les officiers d'infanterie coloniale d'une ancienneté moindre que celle des officiers de la légion prenant place sur cette liste.

Toutefois, la difficulté n'est pas de celles qui sont insurmontables, et il nous semble qu'elle pourrait même être résolue facilement si l'on voulait bien admettre que, dans une question comme celle-ci, les intérêts particuliers à tel corps d'officiers soient tenus de céder aux intérêts généraux du pays et à la raison d'État.

Trois solutions se présentent à l'examen, en ce qui concerne le règlement du passage aux troupes coloniales des officiers de la légion étrangère servant au titre français.

La première solution, très radicale, consisterait à faire table rase de la situation actuelle, à reverser dans les différentes subdivisions d'arme de l'infanterie métropolitaine les officiers actuels de la légion étrangère et à les remplacer dans la légion, passée à l'armée coloniale, par des officiers provenant de l'infanterie coloniale.

Cette mesure radicale réunirait sans doute la majorité des suffrages des officiers de l'infanterie coloniale, attendu que, loin de léser les intérêts de ces officiers en ce qui concerne les questions d'ancienneté, elle les favoriserait au contraire dans une large mesure en leur ouvrant des débouchés nouveaux.

Par contre, cette solution léserait d'une façon très sensible les légitimes intérêts des officiers de la légion étrangère qu'on ne saurait, en bonne foi, chasser contre leur gré de leurs positions actuelles, pour faire place à de nouveaux venus. En second lieu, cette solution, en opérant un renouvellement complet et simultané des cadres officiers de la légion, irait à l'encontre du principe important à sauvegarder, et sur lequel nous nous sommes étendu ci-dessus, celui du maintien des traditions et de l'esprit de corps de la légion étrangère. Une mesure opérant dans la légion un pareil bouleversement ne saurait être adoptée.

La solution inverse qui consisterait à faire passer de la liste d'ancienneté de l'infanterie métropolitaine à la liste d'ancienneté de l'infanterie coloniale, après élimination des non consentants, l'ensemble des officiers de la légion étrangère, ne saurait non plus être acceptée.

En effet, ainsi que nous l'avons exposé, les conditions d'avan-

cement à l'ancienneté sont loin d'être identiques dans les deux corps d'officiers. Dans l'infanterie coloniale, les capitaines passent chefs de bataillon à l'ancienneté à dix ans de grade; les lieutenants sont promus capitaines à l'ancienneté à six ans de grade. Dans l'infanterie métropolitaine, y compris la légion étrangère, ces limites sont respectivement : quinze ans pour passer à l'ancienneté de capitaine à chef de bataillon; dix ans pour passer à l'ancienneté de lieutenant à capitaine.

En conséquence, les capitaines de la légion ayant plus de dix ans de grade et les lieutenants du même corps ayant plus de six ans de grade ne sauraient trouver place sur la liste des officiers de l'infanterie coloniale, leur ancienneté ne s'y trouvant plus représentée.

D'autre part, en cas de passage de la légion à l'armée coloniale, il ne saurait être question de nommer ces officiers au grade supérieur, au moment du transfert, en vue de les intercaler au *rang où ils* auraient figuré, avec ce grade, s'ils avaient suivi les les conditions d'avancement à l'ancienneté normales dans l'infanterie coloniale.

En conséquence, tout capitaine et lieutenant de la légion ayant atteint une ancienneté supérieure à celle du plus ancien capitaine ou du plus ancien lieutenant de l'infanterie coloniale serait, au moment du transfert, réintégré d'office dans une subdivision d'arme de l'infanterie métropolitaine. Les autres officiers, défalcation faite des non consentants, seraient intercalés à leur rang d'ancienneté dans la liste des officiers d'infanterie coloniale. Il serait procédé pour les officiers supérieurs d'une façon analogue à celle suivie pour les capitaines et lieutenants.

Telle serait la seule solution à adopter. Il serait spécifié, bien bien entendu, que le passage des officiers de la légion étrangère à l'armée coloniale resterait entièrement facultatif; tout officier de la légion préférant continuer ses services dans l'armée métropolitaine serait reintégré dans le corps métropolitain de son choix.

Afin de restreindre le plus possible les intercalations dans la liste d'ancienneté de l'infanterie coloniale, il serait bien spécifié qu'au moment du transfert de la légion étrangère à l'armée coloniale il ne serait versé *d'office*, dans cette armée, aucun officier des troupes métropolitaines *en sus* de ceux servant effectivement

à la légion au moment du transfert. Pourraient être admises toutefois les *permutations* pour convenances personnelles se produisant à ce moment-là entre officiers de la légion étrangère ne tenant pas à passer dans l'armée coloniale, et officiers de l'armée métropolitaine désirant y entrer par la voie de la légion devenue troupe coloniale.

En second lieu, au moment du transfert, on réglerait les mutations de telle sorte que les officiers de l'infanterie coloniale se trouvant avoir demandé à passer dans l'infanterie métropolitaine, vers l'époque de ce transfert, fussent considérés comme permutant pour convenances personnelles avec un chiffre égal d'officiers de la légion passant dans l'armée coloniale. Enfin il ne serait pourvu aux emplois nouveaux créés dans la légion, en conséquence de son rattachement aux troupes coloniales, qu'une fois ce rattachement parachevé.

A l'aide de toutes ces mesures on atténuerait d'une façon très sensible le recul que pourrait occasionner, à quelques officiers d'infanterie coloniale, l'intercalation de leurs camarades de la légion sur leur propre liste d'ancienneté.

Au surplus, et de toutes façons, les intérêts des officiers de l'infanterie coloniale ne se trouveraient lésés que d'une manière assez infime et d'ailleurs momentanée. Il est certain que les conditions d'avancement habituelles à l'infanterie coloniale, conditions manifestement plus favorables que celles de l'infanterie métropolitaine, ne se trouveront guère modifiées du fait de l'incorporation des officiers de la légion se produisant dans les limites énoncées ci-dessus; ces conditions d'avancement resteront toujours, à peu près, celles actuelles.

Si l'on tient compte des nombreuses chances d'avancement qu'occasionne le service colonial; si l'on tient compte des créations fréquentes occasionnées dans les troupes coloniales par l'extension constante de notre puissance militaire aux colonies, créations ouvrant constamment des débouchés nouveaux; si l'on tient compte enfin de la poussée d'avancement particulièrement favorable qui s'est produite, au cours de ces dernières années, dans l'infanterie coloniale et qui a mis les officiers de cette arme singulièrement en avance sur leurs camarades du reste de l'armée, il ne saurait guère être admissible que le transfert de la légion étrangère à l'armée coloniale, réalisé dans les conditions que

nous avons exposées, fût considéré par les officiers d'infanterie coloniale comme une mesure lésant leurs intérêts particuliers.

Vu l'importance de cette mesure en ce qui concerne la consolidation de nos forces coloniales, il paraîtrait opportun que les intérêts particuliers consentissent à céder en cette occasion, et de bonne grâce, aux intérêts généraux et supérieurs du pays.

CHAPITRE VI.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

En dépit du rôle tenu par la légion étrangère au cours des vingt dernières années, malgré son importante participation au mouvement d'expansion coloniale, malgré son affectation ininterrompue, durant ce laps de temps, à l'occupation permanente des territoires coloniaux, il est encore de tradition, dans certains milieux de l'armée, de considérer la légion comme une troupe plutôt appelée à tenir simplement garnison en Algérie que destinée à être habituellement employée à poste fixe aux colonies.

En d'autres termes, il est admis, le plus généralement, que le rôle primordial de la légion serait d'être plus spécialement affectée à l'occupation et à la défense du territoire algérien, et que la participation à l'occupation et à la défense des colonies ne saurait être pour elle qu'un rôle accessoire et essentiellement occasionnel.

Tout récemment encore on renchérissait sur cette opinion et l'on admettait que les contingents de la légion étrangère pussent être éventuellement utilisés, à la mobilisation générale, pour la défense du territoire métropolitain. Un éminent critique militaire écrivait en 1894 : « Si la légion est d'ordinaire utilisée dans les colonies, on sera privé en Algérie de cette ressource importante, sur laquelle on compte en cas de conflagration continentale[1]. »

Il semble permis de ne point partager cette opinion ; elle a cours simplement en raison de ce que la légion étrangère fait actuellement encore partie intégrante du 19e corps d'armée,

---

[1] Général LEWAL, *Les Troupes coloniales*. Baudoin, 1894.

corps dont on avait jadis prévu l'emploi et le transport en France à la mobilisation.

En premier lieu, le rôle de la légion étrangère en Algérie nous semble très diminué, aussi bien depuis l'époque de la pacification définitive du Sud-Oranais que depuis celle du début de l'affectation de la légion au service colonial. Et ces deux époques coïncident : elles sont marquées par l'année 1883. Si l'Algérie fut jadis le champ d'action presque exclusif de la légion, elle ne l'est plus aujourd'hui que dans une bien moindre mesure.

Depuis 1883, les préoccupations de la légion se sont tournées d'abord vers le Tonkin, où le rôle de cette troupe fut prépondérant pendant près de quinze ans; puis vers le Dahomey; occasionnellement vers le Soudan; enfin Madagascar depuis 1895. La légion a donc été amenée peu à peu à ne plus considérer les affaires algériennes comme spécialement siennes, mais, au contraire, comme d'un ordre plutôt secondaire pour elle. Telle est, depuis longtemps, la manière de voir des officiers de la légion étrangère sur cette question, et l'opinion, chez eux, est presque unanime à cet égard.

Sans doute, les régiments étrangers ont récemment contribué (1900), dans une forte proportion, aux colonnes dirigées sur le Gourara et sur Igli; mais ce ne fut là, en ce qui concerne les affaires algériennes, qu'un épisode passager qui, vraisemblablement, ne se reproduira pas de longtemps, sinon jamais.

Les questions de l'Extrême-Sud et du Sahara algériens peuvent être maintenant considérées comme définitivement réglées. Ce n'est que dans le cas, bien improbable, où l'on adopterait une politique d'intervention effective au Maroc, que le rôle de la légion dans l'Afrique du Nord pourrait redevenir prépondérant. Au surplus, ce serait là une véritable entreprise coloniale, plutôt qu'algérienne, et la participation de la légion, troupe coloniale, y serait naturellement tout indiquée. Après son rattachement à l'armée coloniale, les effectifs de la légion stationnés en Algérie seront toujours assez importants pour fournir de sérieux contingents, aussi bien à l'œuvre de pénétration au Maroc, si elle est entreprise, que pour la défense du territoire algérien contre toute agression d'un ennemi européen. On se rappelle que nous avons fixé aux trois cinquièmes de l'effectif total les contingents de la légion à maintenir en tout temps en Algérie.

En second lieu, l'emploi hypothétique de la légion en Europe, en cas de conflagration générale, a toujours été considéré par nombre d'officiers comme une mesure des plus aléatoires.

On sait que, jusqu'à ces derniers temps, la tradition s'était perpétuée de désigner, chaque année, dans l'un et l'autre régiment étranger, un bataillon mobilisable en France. Pour que le côté chimérique d'une telle conception se manifestât clairement, il a fallu la série des événements récents.

On a pu constater ce qu'il est advenu, dans chaque régiment étranger, des bataillons présumés mobilisables en France, au cours du branle-bas occasionné par l'affaire de Fachoda, puis par l'expédition d'Igli, par l'organisation du point d'appui de la flotte de Diégo-Suarez, enfin par les affaires de Chine. Tous ces événements nécessitèrent l'envoi de gros renforts, tant dans le Sud-Oranais qu'à Madagascar et au Tonkin. Il ne fut pas possible de maintenir intacts les bataillons dont la mobilisation en Europe était théoriquement prévue; leurs effectifs fondirent dans les différentes relèves coloniales ou renforts expédiés; en suite de ces événements, la mesure concernant ces bataillons a été rapportée [1].

On ne peut faire face à la fois à plusieurs objectifs, et la destination des troupes coloniales semble peu compatible avec un rôle quelconque à tenir dans la guerre d'Europe. Aussi la prévision, dans les troupes précédemment dites de la marine, d'un corps d'armée mobilisable aux frontières de France, apparaît à bien des gens comme une conception très discutable. Il semblerait que l'infanterie et l'artillerie coloniales, aussi bien que la légion, dussent désormais borner leur rôle à la défense de notre immense empire colonial; la tâche est des plus lourdes, et les effectifs de ces troupes paraissent devoir y suffire à grand'-peine. Qui donc, aux colonies, s'opposera aux entreprises d'un ennemi européen pendant que les troupes coloniales iront guerroyer sur les Vosges ou dans les Alpes?

L'ambition, certes louable, qu'a l'infanterie coloniale de jouer

---

[1] On éprouvait d'ailleurs une certaine difficulté à constituer les effectifs des bataillons désignés comme mobilisables en France, attendu qu'en vertu d'instructions spéciales, il était recommandé de n'y affecter aucun légionnaire des nationalités allemande, autrichienne ou italienne (triple alliance) ; or, on sait que l'élément allemand domine à la légion.

un rôle prépondérant dans la défense de la métropole, est d'ailleurs incompatible avec l'insuffisance numérique des effectifs de cette arme.

Les tendances de l'infanterie coloniale à cet égard fournissent même un des arguments les plus sérieux à faire valoir en faveur de l'adjonction de la légion étrangère à l'armée coloniale. En effet, la conception de régiments d'infanterie coloniale mobilisant en France exige une majoration constante des contingents coloniaux à maintenir pour cet objet dans la métropole. L'effectif total de l'arme étant insuffisant pour fournir, dans le même temps, aux colonies, les effectifs européens indispensables à celles-ci, il en découle la nécessité de faire appel, pour la garde des colonies, à d'autres contingents européens, et ceux-ci ne peuvent être fournis que par la légion étrangère.

Adjointe à l'infanterie coloniale, la légion étrangère renforcera de 12,000 à 14,000 hommes l'effectif total de l'infanterie de l'armée coloniale. Un tel appoint n'est pas à dédaigner au moment où la réduction du service militaire de trois à deux ans va priver l'infanterie coloniale de la possibilité de faire concourir au service d'outre-mer les jeunes soldats *appelés* qu'elle reçoit annuellement du contingent métropolitain. On ne s'est point rendu compte, en 1900, de l'importance des ressources que la légion étrangère était en mesure d'apporter à la constitution de nos forces coloniales; il est temps de réparer l'oubli des législateurs de cette époque.

Il est banal de le répéter : la réputation que la légion s'était acquise en Algérie, en Crimée, en Italie, au Mexique, elle l'a vaillamment soutenue dans les récentes conquêtes du Tonkin, du Dahomey et de Madagascar. Sa valeur comme troupe expéditionnaire était depuis longtemps indiscutée; mais, dans cette dernière période d'expansion coloniale, la légion a donné, par surcroît, la mesure de ce qu'on pourra toujours attendre de cette troupe pour les entreprises de pacification et d'organisation de territoires coloniaux où, au lendemain d'une conquête, tout est à créer. Les labeurs de la légion, les services rendus par elle dans les secteurs, les cercles et les territoires militaires du Tonkin et de Madagascar ne furent d'ailleurs que la réédition de son œuvre d'antan, aux jours de la conquête algérienne.

De tout ceci, il faut conclure que la légion constitue désormais

l'un des appoints les plus sérieux que le pays ait à mettre en jeu pour l'occupation et la défense des colonies; d'ailleurs, nous avons vu que les statuts organiques particuliers à la légion font d'elle une troupe éminemment propice à l'emploi colonial.

L'économie qui préside au recrutement des contingents de la légion; les facilités d'accès qu'elle offre aux volontaires de toutes nationalités et de toutes catégories; l'abondance en effectifs qui en est la conséquence; le service à long terme qui, étant resté son lot, assure la fixité des effectifs et fournit, en outre, la possibilité de réaliser un personnel entraîné et aguerri; l'endurance physique qui caractérise les légionnaires, leur tempérament, leurs tendances, leurs aptitudes propices au service d'outre-mer, la plus-value constatée de leur rendement colonial sur tout autre contingent européen, pour ce qui est de la résistance aux fatigues et aux atteintes du climat; toutes ces considérations fournissent autant de raisons justifiant la spécialisation de la légion comme troupe coloniale.

Cette spécialisation implique le classement de la légion étrangère dans l'armée coloniale.

La situation hybride qui est actuellement faite à la légion ne saurait, en effet, se prolonger davantage. Tant que cette troupe relèvera de l'armée métropolitaine et fera partie intégrante du 19e corps d'armée, la Direction d'infanterie métropolitaine ne consentira jamais à admettre que le rôle de la légion soit maintenant devenu celui d'une troupe d'occupation coloniale permanente; cette Direction continuera à ne voir dans la légion qu'une simple réserve destinée à renforcer occasionnellement, mais de façon toute temporaire, les garnisons de certaines colonies; elle persistera à vouloir lui faire jouer un rôle prépondérant plutôt dans la défense de l'Algérie que dans celle des colonies.

De son côté, ne voyant dans la légion étrangère qu'une troupe *métropolitaine* occasionnellement mise à sa disposition, la Direction des troupes coloniales n'accordera jamais qu'un médiocre intérêt à un corps, en somme, étranger à son administration, en partie soustrait à son influence et à son action directe.

Étant prévue par la loi, la participation de la légion étrangère, troupe *métropolitaine*, à la garde des colonies, restera subie; mais ce sera tout. Encore trouvera-t-on maints prétextes de réduire, malgré leurs denses effectifs, le nombre des batail-

lons coloniaux de la légion, pour leur substituer, périodiquement, de nouvelles créations d'infanterie coloniale aux effectifs raréfiés, mais aux cadres surabondants.

Il semble urgent que ces errements prennent fin.

*
* *

Aux côtés de l'infanterie coloniale, dont les effectifs déjà bien compromis par la loi du 30 juillet 1893 vont se trouver encore atteints par suite de l'adoption du service de deux ans, la légion étrangère se présente, à l'heure actuelle, comme le seul autre contingent européen que le pays ait à mettre en jeu pour la garde et la défense des colonies. En conséquence, nos conclusions seront :

Spécialiser la légion étrangère dans le rôle de troupe d'occupation permanente des colonies;

L'incorporer, à cet effet, dans l'armée coloniale; seule solution qui permette l'utilisation complète des ressources de la légion. Augmenter ainsi de 12,000 à 14,000 hommes les forces effectives de l'infanterie de l'armée coloniale;

Étendre au maximum l'emploi colonial des contingents européens servant à long terme et recrutés sur des bases économiques, avant d'opérer de nouvelles augmentations dans les contingents européens recrutés par voie onéreuse ou issus du service à court terme; en d'autres termes, majorer l'emploi colonial des contingents de la légion;

Assurer la stabilité des formations coloniales de la légion, en leur attribuant, par voie législative, la constitution régimentaire : 3e régiment étranger au Tonkin, 4e régiment étranger à Madagascar; consacrer par décret le stationnement de ces deux régiments dans lesdites colonies;

Maintenir en vigueur dans la légion étrangère rattachée aux troupes coloniales les statuts organiques qui la régissent depuis sa création, qui ont contribué à la solidité de cette institution et lui ont assuré sa vitalité exceptionnelle. Ces statuts sont donnés par l'ordonnance royale du 10 mars 1831, par l'instruction ministérielle du 18 mars 1831 revisée par celle du 20 février 1892 et par le décret du 14 septembre 1864;

Avec le service à long terme, cinq ans, pour l'universalité

de son contingent, maintenir à la légion rattachée aux troupes coloniales la réglementation actuelle du service au titre étranger pour la totalité du personnel légionnaire, à l'exception des étrangers naturalisés et admis à rengager au corps au titre français [1];

Maintenir pour le personnel servant au titre étranger le principe de la non-allocation de primes d'engagement ou de rengagement, cette mesure assurant au corps un recrutement des plus économiques, et certaines catégories de Français, admis à la légion au titre étranger, ne pouvant d'ailleurs prétendre dans ce corps à l'obtention de faveurs qui leur ont été refusées ailleurs;

Par contre, accorder à tous les légionnaires, sous-officiers, caporaux et soldats, sans distinction du titre sous lequel ils servent, l'allocation des hautes payes mensuelles ou journalières d'ancienneté dans les mêmes conditions que celles faites à leurs camarades de l'infanterie coloniale, c'est-à-dire d'après le tarif nº 14 du 15 juillet 1889 et celui du 4 août 1894;

Modifier les dispositions des lois du 15 juillet 1889, du 30 juillet 1893 et du 7 juillet 1900, de façon à permettre aux régiments étrangers de conserver au titre français, par voie de rengagement avec prime, et aux tarifs des troupes coloniales, les légionnaires [2] d'origine étrangère naturalisés Français, lesquels ne sont actuellement admis à rengager moyennant avantages pécuniaires que dans l'infanterie ou l'artillerie coloniale;

Effectuer aux sous officiers et aux caporaux admis à rengager dans la légion au titre français, le payement de leurs primes de rengagement et de leurs premières mises d'entretien non plus, comme actuellement, d'après les tarifs fixés pour les troupes métropolitaines par la loi du 15 juillet 1889, mais bien d'après les tarifs spéciaux fixés pour les troupes coloniales par cette loi et le décret du 4 août 1894;

En fusionnant les officiers de la légion étrangère avec ceux de l'infanterie coloniale, réaliser le groupement, sous une même hégémonie, des corps d'officiers de l'infanterie de l'armée coloniale, aujourd'hui dépendant l'un des troupes métropolitaines,

---

[1] A l'exception aussi des gradés venant des régiments de France par permutation.

[2] Soldats de 1re et 2e classe, tambours et clairons.

l'autre des troupes coloniales, quoique affectés tous deux au même rôle. Assurer ainsi la cohésion parfaite de tous les éléments de l'armée coloniale;

Mettre les officiers de la légion sur le même pied que ceux de l'infanterie coloniale au point de vue de l'avancement à l'ancienneté, des commandements coloniaux et des missions spéciales; faire bénéficier ces officiers des avantages depuis longtemps concédés à leurs camarades de l'infanterie coloniale en ce qui concerne la retraite à vingt-cinq ans de services[1].

Maintenir intacts dans la légion rattachée aux troupes coloniales l'esprit de corps et les traditions actuelles, en la constituant subdivision d'arme spéciale dans l'infanterie de l'armée coloniale.

Telles sont les principales propositions que nous avons développées au cours de la présente étude; nous avons exposé que les avantages devant résulter de leur adoption ne peuvent être acquis que par le rattachement intégral de la légion étrangère à l'armée coloniale.

« Sachons garder intacte la rare force combattante que nous ayons à jeter immédiatement dans tous les hasards, accordons-lui la sollicitude dont elle est digne, les institutions rationnelles qui lui sont nécessaires. Son rôle ne peut que grandir. Est-il impossible de trouver la suffisante prévoyance pour mettre son organisation en rapport avec ce rôle, l'outiller pour porter toujours plus haut la lourde gloire de son passé, lui rendre enfin ce qu'on lui doit dans son intérêt et surtout dans le nôtre? »[2].

Souhaitons donc, sans trop y compter, qu'une modification soit introduite à la loi du 7 juillet 1900, dans ses articles 5 et 8, que la légion étrangère y soit expressément mentionnée comme faisant partie intégrante des troupes coloniales, et qu'un décret faisant suite à cette modification législative règle l'organisation de la légion étrangère dans le sens que nous avons indiqué.

G. M.

---

[1] Au taux de trente annuités, après six ans de séjour aux co'onies.
[2] Colonel de VILLEBOIS-MAREUIL, étude déjà citée.



L'ARTILLERIE

DANS LA

DÉFENSE DES PLACES

Reconnaissance des objectifs et repérage des pièces.

Chaque année, du 1er au 30 octobre, les pièces de siège de la batterie de l'Expérience font retentir du bruit de leurs puissantes détonations la vaste et triste plaine du camp de Châlons. Une vingtaine de capitaines, quelques officiers supérieurs assistent aux tirs, et chaque jour régulièrement, pendant toute la durée de l'école à feu, un ballon captif se balance dans les airs.

Par cet ensemble de phénomènes se manifeste aux yeux des officiers de diverses armes qui se trouvent alors au camp de Châlons, l'existence du Cours pratique de tir de siège et place.

Encore faut-il que les profanes réfléchissent un tant soit peu et se livrent à quelque travail d'investigation pour découvrir ce qui constitue l'objet véritable du cours en question.

Quelques canons de fort calibre, un aérostat, le terrain plat et dénudé du camp de Châlons, qu'y a-t-il là, en effet, de commun avec l'image offerte par une grande place de guerre moderne : forts détachés se profilant sur les hauteurs voisines, batteries extérieures en arrière des crêtes ou hors de vue, masquées par des plis de terrain ou par des bois, observatoires projetés à des distances plus ou moins grandes, magasins à munitions, voies ferrées, le tout s'appuyant en général à une topographie assez tourmentée ?

Comment concevoir un enseignement réellement pratique donné sur un théâtre tout à fait différent de celui sur lequel se déroulerait une vraie guerre de siège? On pointe, on repère, on tire les pièces et l'on applique des méthodes de réglage de tir aussi variées qu'ingénieuses. Mais toutes ces opérations sont-elles exécutées dans des conditions se rapprochant de celles que nous aurions à subir dans une guerre de siège? Et quand cela serait. Ces chefs d'escadron et même ces capitaines d'artillerie, les a-t-on convoqués au camp de Châlons pour apprendre les détails d'exécution du tir : pointage, repérage, réglage?

Dans une place assiégée, l'exécution du tir incombe aux sous-officiers, à des officiers de réserve, quelquefois à des lieutenants de l'armée active, mais jamais aux capitaines. Ceux-ci sont commandants de groupe, et les chefs d'escadron commandants de secteur. Bien autrement délicates seraient leurs fonctions qui ont trait beaucoup plus à la préparation et au contrôle du tir qu'à son exécution proprement dite. Préparation et contrôle du tir, n'est-ce pas là condensé, pour ainsi dire, en une formule unique, tout le problème du tir des canons affectés à la défense des places.

Ce problème est-il résolu? Possède-t-on certaines données qui permettent de trouver une solution au moins approchée? Mais, si nous ne nous trompons pas, voilà précisément les grandes lignes du programme d'un cours pratique de tir de siège et place.

Empressons-nous d'ajouter que ce programme est bien celui que l'on applique au camp de Châlons. Tout ce qui concerne la préparation et le contrôle du tir y a fait l'objet de nombreuses conférences.

Et pourtant, les officiers qui, à l'issue du cours pratique, ont rejoint leurs diverses garnisons, ont-ils tous emporté une idée absolument juste du problème du tir de siège et place? La question se pose-t-elle maintenant avec netteté à leur esprit? Par une sorte de fantasmagorie, les considérations théoriques n'ont-elles pas déformé à leurs yeux les données simples, mais irréductibles de ce problème?

Pour qui envisage froidement les choses, la situation actuelle paraît, en effet, d'une cruelle ironie. N'est ce pas sous l'impression d'un secret sentiment d'angoisse que partout, à l'étranger comme en France, on constate la disproportion colossale entre

l'effort accompli et le résultat obtenu? Les arsenaux regorgent de canons et de projectiles. Les abords des grandes places fortes sont hérissés de pièces de gros calibre. Dès le temps de paix, les dispositions les plus minutieuses sont étudiées et arrêtées, même définitivement, pour le service et le ravitaillement en munitions de cette multitude de bouches à feu.

Voilà tantôt trente ans qu'on travaille sans relâche à l'organisation de ces grandes places de guerre, qui, avec leurs chemins de fer militaires exploités en permanence, en France tout au moins, avec leurs déplacements continuels de matériel, munitions et approvisionnements de toute sorte, exigent un travail énorme et absorbent des crédits fantastiques, rien que pour leur conservation, leur entretien et leur adaptation aux rôles successifs qui leur sont dévolus suivant les divers plans de mobilisation.

Surgisse demain l'ennemi avec ses parcs de siège! De quelle résistance sera capable notre colossale machine de guerre, et quel rendement donnera cette formidable accumulation de travail et de force?

Examinons la question loyalement et chassons des illusions plus dangereuses que l'ennemi lui-même.

Un fait est là qui s'impose impérieusement. C'est que, dans beaucoup de cas, les batteries ennemies s'installeront à bonne portée de nos forts, de nos magasins, etc., et qu'elles pourront sinon les détruire, au moins sérieusement les endommager sans que nos propres canons les gênent en rien.

Comment, en effet, nos projectiles réussiraient-ils à atteindre les batteries ennemies si celles-ci parviennent à s'établir en des positions où elles échappent complètement aux vues de tout observatoire de la défense?

Or, à n'en pas douter, l'ennemi trouvera très facilement de telles positions. Eloignons pour un instant de notre esprit le terrain idéal, sorte de substratum sur lequel ingénieurs et professeurs édifient leur fortification toute théorique, et considérons nos places fortes telles qu'elles sont. Ravins et bois ne semblent-ils pas de toutes parts se prêter à merveille aux approches de l'ennemi? Quiconque possède la moindre connaissance de l'aspect topographique présenté par les environs immédiats de nos grandes places de l'Est ne saurait contredire à cette assertion. Le fait brutal s'impose. Entourées de ravins qui constituent de

véritables places d'armes pour les rassemblements des troupes ennemies, ces forteresses sont en outre aveuglées par les bois. Il faudrait déboiser des forêts entières pour dégager leurs abords.

Au temps où l'on employait la poudre noire, il était assez difficile à l'ennemi de cacher la position de ses batteries. Le nuage de fumée, surtout avec les gros calibres, s'élevait assez vite et apparaissait au-dessus du masque, crête ou massif de bois. Par son feu, l'ennemi révélait les emplacements qu'il occupait. Assurément, il s'en fallait que ce fut une désignation d'une précision mathématique. Mais, si vague qu'elle parût, elle suffisait à l'œil d'un observateur familier avec la configuration topographique des environs de la place. De cette indication, il pouvait déduire les emplacements probables des pièces, les emplacements possibles étant en nombre assez restreint dans une direction déterminée. Comme, dès le temps de paix, la défense avait calculé tous les éléments du tir pour pouvoir ouvrir immédiatement le feu sur un point quelconque, elle se trouvait dans un état de supériorité incontestable et incontesté. Elle avait chance d'ouvrir instantanément un feu efficace, tandis que l'assaillant était obligé de passer au préalable par une phase de recherches plus ou moins laborieuses. En un mot, l'artillerie de la défense avait cet avantage que son tir était presque réglé d'avance. L'adoption des poudres sans fumée a modifié la situation du tout au tout. Maintenant, beaucoup de batteries de l'attaque échapperont complètement aux vues de la défense. Il suffit, en effet, que les pièces se trouvent à 4 mètres en contre-bas d'une crête pour que les lueurs demeurent invisibles. Ne possédant plus aucune indication, le défenseur manquera de point de départ pour orienter ses recherches. Il se trouvera dans la situation d'un aveugle et, quelle que soit la valeur de ses moyens d'action, dans une impuissance absolue.

Mais dans ce cas, objectera-t-on, l'ennemi ne voit pas plus que nous ; il est tout aussi aveugle et, par suite, tout aussi incapable d'agir. C'est une erreur. L'ennemi ne voit pas plus que nous, mais il a moins besoin de voir. Il connaît d'avance les emplacements de nos forts, de nos magasins, de nos batteries extérieures, construites et souvent armées dès le temps de paix. Toutes choses égales d'ailleurs, les emplacements de batterie

que peut occuper la défense sont moins nombreux que ceux dont dispose l'attaque, le défenseur tenant la corde de l'arc qu'embrasse l'assaillant. En outre, ils sont mieux connus, car la plupart étant au moins préparés dès le temps de paix sont relevés, n'ayons aucune illusion à ce sujet, avec la plus grande exactitude sur les cartes et les plans de l'adversaire.

Mais supposons même qu'à ce point de vue il y eût égalité parfaite entre l'attaque et la défense. Cette égalité ne dénoncerait-elle pas comme une faillite formidable de notre système de défense des places ? Une nation aurait dépensé pour ses places fortes 1 milliard en constructions et organisations de toutes sortes ; puis, le jour de l'ouverture des hostilités, de part et d'autre des remparts, assaillant et défenseur se trouveraient avec des chances égales !

La conception actuelle de l'organisation de nos grandes places fortes n'est rationnelle que si chacune de ces places exige de l'ennemi, le jour où il les attaquera, un surcroît de dépenses et d'efforts justifiant à nos yeux l'étendue des sacrifices consentis pour leur création et leur mise en état de défense. Sinon, dans toute cette fortification il n'y a que duperie.

Par le fait des circonstances, qu'elles résultent des conséquences politiques et militaires de la guerre de 1870, qu'elles aient été produites par les progrès de l'artillerie, la découverte des explosifs ou l'adoption des poudres sans fumée, nous nous sentons engagés dans une terrible impasse, et c'est à découvrir une issue qu'il faut travailler de toutes ses forces. Tous les perfectionnements imaginables, l'accumulation de mètres cubes de béton armé, l'adoption des plus puissants engins : affûts-trucs, tourelles, etc., ne modifient pas la situation. On se heurte toujours à cette proposition inéluctable : Pour que l'action de l'artillerie soit assurée, il est nécessaire que les objectifs sur lesquels elle doit tirer soient visibles au moins de certains points et à des moments déterminés. Or, on ne connaît aucun moyen d'établir des observatoires permettant de découvrir toutes les positions qui peuvent être occupées par l'attaque.

Un observatoire n'a des vues étendues que s'il a été établi sur une position suffisamment avancée. Mais alors, cuirassé ou non, il ne pourra être dissimulé à l'ennemi, qui s'en emparera immédiatement. Il est clair, en tout cas, qu'un observatoire avancé,

fût-il dérobé aux vues de l'adversaire, se trouve toujours fort exposé, et fonder sur sa conservation très problématique la mise en œuvre ultérieure de l'artillerie, c'est asseoir sur une base bien fragile l'élément capital de la défense des places.

A ceux qui avaient reconnu les grandes difficultés auxquelles se heurterait fatalement l'artillerie dans son application à la défense des places, le ballon captif apparut tout à coup comme seul capable de sauver la situation. Ne réalisait-il pas un observatoire parfait aux vues duquel l'ennemi, si diligent qu'il fût, ne saurait se dissimuler. Comme le naufragé s'accroche à une planche de salut. tous ceux qui étudiaient l'emploi de l'artillerie dans la défense des places eurent recours dans leur détresse au ballon captif comme au seul observatoire qui permît d'exécuter en toutes circonstances la reconnaissance des objectifs et le contrôle du tir. Grâce au ballon, le problème de la reconnaissance des objectifs pouvait même recevoir une solution qui en théorie au moins était parfaite, en sorte que de l'excès du mal, semblait-il, s'était dégagé le remède.

Que d'un aérostat on prenne, en effet, des vues photographiques de la zone de terrain occupé par l'assaillant, on obtiendra, en faisant varier les stations du ballon, une collection de perspectives correspondant à autant de points de vue qu'il y aura eu de stations différentes. A l'aide de ces perspectives, il sera possible d'opérer la restitution exacte de la planimétrie du terrain photographié et par suite de repérer, par rapport à des points connus, l'emplacement des objectifs qui se révéleront sur les clichés photographiques. Le report des objectifs sur les plans directeurs du tir se fera donc d'une manière pour ainsi dire automatique.

La nature même de l'opération éliminant tout coefficient d'erreur personnelle promettait une grande précision et donnait à la préparation du tir un point de départ d'une exactitude absolue. Hélas! quelque beau qu'ait été le rêve, il dut se dissiper promptement devant la réalité.

Quels progrès, d'une façon générale, ont été accomplis au cours du XIXe siècle par la science de l'aérostation, c'est une question à laquelle il ne nous appartient pas de répondre. Mais, un fait indéniable, c'est qu'au point de vue militaire, le ballon captif se trouve encore à très peu près ce qu'il était à

l'époque de la bataille de Fleurus. Il réalise toujours l'observatoire le moins confortable et le plus précaire que l'on puisse imaginer. Le moindre vent qui, d'aventure, etc., rend son emploi sinon périlleux, du moins complètement inutile. Depuis Fleurus, la portée des canons et l'efficacité des projectiles ont augmenté dans des proportions telles qu'il n'est plus permis à l'aéronaute de planer dédaigneusement dans les airs, à moins de se trouver à 4,000 mètres et plus de l'ennemi. Quels clichés topographiques obtiendra-t-on à pareille distance et dans de telles conditions ? On le devine aisément, et l'expérience a confirmé les prévisions. Les photographies prises d'un ballon manquent presque toujours de netteté. Un temps remarquablement clair est de toute nécessité pour que l'épreuve possède quelque valeur et, dans tous les cas, des accidents de terrain ayant simplement le relief d'une batterie de siège, et situés à une distance moyenne de 3,000 mètres, y sont représentés par des signes complètement imperceptibles. Sur les épreuves les meilleures, on distingue des fermes, des maisons, à la rigueur quelques objectifs de champ de tir particulièrement visibles et dont on connaît d'avance les emplacements. Mais compter sur ce mode d'investigation pour découvrir de simples travaux de terrassement exécutés par l'ennemi, c'est s'abandonner à d'étranges illusions. Assurément, le principe de la téléphotographie est séduisant. Quand il s'agit d'objectifs très visibles, il permet d'obtenir des résultats d'une très grande exactitude. Mais comme, de fait, les objectifs sont, en général, très peu visibles, la méthode, pour le cas qui nous occupe, devient illusoire.

On pourrait contester la justesse de ces critiques, en alléguant la netteté merveilleuse de certaines épreuves téléphotographiques obtenues du haut d'observatoires fixes. Ce serait méconnaître l'inégalité des difficultés auxquelles se heurte la téléphotographie, selon qu'elle est exécutée en ballon ou sur la terre ferme. Pour obtenir, en effet, des vues photographiques de paysages très éloignés, il faut un temps de pose assez long, ce qui nécessite une installation fixe, condition toujours réalisable quand on opère sur la terre ferme. Le ballon, au contraire, quelque calme que paraisse l'atmosphère, est toujours animé d'un certain mouvement d'oscillation. La mise au point de l'appareil photographique devient, de ce fait, assez délicate,

et à peine est-elle obtenue, que le balancement de l'aérostat la fait évanouir. Il faut procéder, en quelque sorte, par instantané, c'est-à-dire employer le mode exactement opposé à celui qu'exige l'éloignement des objets que l'on veut photographier.

Cette insuffisance du ballon et même son inutilité absolue dès que le vent atteint une certaine force, ont suggéré déjà depuis longtemps l'idée d'employer le cerf-volant comme support des appareils photographiques destinés à prendre des vues d'objets éloignés. Le cerf-volant possède des propriétés caractéristiques qui sont, pour ainsi dire, complémentaires de celles du ballon. Tandis que celui-ci est d'un emploi très difficile dès que le vent dépasse une certaine force, celui-là ne s'élève, au contraire, facilement que si la vitesse du vent lui communique une impulsion suffisante. Le ballon est toujours soumis à un mouvement sensible d'oscillation; une fois qu'il a atteint sa position d'équilibre, le cerf-volant paraît, au contraire, relativement stable, et la portion du câble qui avoisine le cerf-volant proprement dit demeure presque immobile. On conçoit donc la possibilité de fixer à cette partie du câble un appareil photographique orienté au préalable en tenant compte de la direction du vent et de l'azimut moyen dans lequel se maintiendra le plan vertical contenant l'axe du cerf-volant et le câble qui relie ce dernier au point fixe. Un appareil de déclenchement, soit automatique, soit commandé d'une façon quelconque, permet de découvrir la plaque sensible au moment voulu. Les épreuves téléphotographiques obtenues à l'aide d'un cerf-volant sont très belles, incontestablement supérieures à celles que peuvent fournir les aérostiers. Ce procédé plein de promesse mérite donc d'être expérimenté sérieusement. Toutefois, hier encore, le cerf-volant n'était qu'un jeu d'enfants, et il ne rendra un jour de réels services qu'après une mise au point speciale. En tous cas, il ne constituera jamais qu'un appareil enregistreur, fort inférieur, à ce point de vue, au ballon, qui joue réellement le rôle d'observatoire.

En somme, ballon et cerf-volant, voilà tout ce que nous possédons pour reconnaître avec quelque précision les emplacements des objectifs invisibles des observatoires terrestres. C'est peu, autant dire rien.

Quelque téméraire que puisse paraître notre tentative, nous

demandons la permission de proposer une autre solution au problème qui vient d'être énoncé.

Puisqu'en s'élevant à des altitudes quelconques, voire même en utilisant les ballons, on n'atteint pas toujours le but cherché, et que des observatoires terrestres rapprochés de l'ennemi sont voués à une destruction certaine, pourquoi n'avoir pas recours tout simplement aux reconnaissances mobiles ? Que l'on se trouve en rase campagne ou dans les environs d'une place forte, le meilleur moyen de reconnaître l'ennemi a toujours été et sera toujours d'aller voir ce qu'il fait. Pourquoi ne pas reconnaître les emplacements des batteries de l'assiégeant, comme en rase campagne sont reconnus les positions occupées ou les mouvements exécutés par les troupes ennemies? La façon d'opérer est identique dans les deux cas. Tâcher de voir sans être vu. Pour cela, quelques yeux perspicaces suffisent. Moins il y aura d'observateurs et meilleures seront les conditions dans lesquelles ils agiront. A la faveur de la nuit, ils gagnent les points les plus favorables et, au point du jour, se trouvent prêts à surprendre l'ennemi. En arrière de ces observateurs, naturellement assez exposés, des détachements de force variable pour les recueillir et transmettre les renseignements. Cette transmission ne présentera dans les environs d'une place forte aucune difficulté, grâce à l'existence des réseaux téléphoniques du commandement et de l'artillerie.

Par qui seraient exécutées ces reconnaissances? Des cyclistes conviendraient, nous semble-t-il, parfaitement. Les environs d'une grande place sont sillonnés de routes stratégiques ou autres toujours bien entretenues et qui se prêtent admirablement à l'emploi de la bicyclette. Rien de plus facile, dans ces conditions, que de se porter promptement aux points favorables pour l'observation, puis d'échapper en un clin d'œil aux poursuites de l'ennemi. Dans une place assiégée, des groupes d'éclaireurs cyclistes rempliraient la mission dévolue aux détachements et patrouilles de découverte de la cavalerie d'exploration attachée aux armées en campagne.

Sur le théâtre d'une guerre de siège, on ne peut guère, pour se procurer les renseignements relatifs aux batteries d'attaque, compter sur les reconnaissances de cavalerie. La dotation des places fortes en troupes de cette arme est infime : quelques esca-

drons de réserve qui se trouvent presque toujours englobés dans les grandes unités de toutes armes destinées à exécuter les sorties. Au reste, la cavalerie ne serait peut-être pas très apte à faire les reconnaissances dont il est ici question. La nature particulière des renseignements que ces reconnaissances doivent recueillir imposent certaines conditions. En rase campagne, le chef de patrouille qui a pris contact avec l'ennemi doit pouvoir, relativement à ce qu'il a vu, répondre aux questions : Qui? quand? où? comment? L'observateur, tel que nous le voulons pour une place forte, aura sans doute les mêmes renseignements à transmettre; mais l'un d'eux prime les autres. C'est celui qui répond à la question : Où? Il ne s'agit pas, en effet, de désigner approximativement l'endroit où a été vue une batterie ennemie. Nous réclamons une définition assez précise pour que, sur une carte à grande échelle, l'objectif puisse être reporté à quelques dizaines de mètres près. Le coup d'œil furtif de l'estafette est sans nul doute insuffisant pour apporter une telle précision dans la reconnaissance. Il faut que l'observateur prenne son temps et soit libéré de toute préoccupation étrangère à sa mission, condition beaucoup plus facile à réaliser pour un cycliste que pour un cavalier, lequel ne peut se désintéresser de sa monture.

Depuis quelques années, l'artillerie de campagne a été dotée d'un organe nouveau : l'éclaireur d'objectif. Cet éclaireur d'objectif remplit des fonctions différentes dans les diverses phases du combat d'artillerie : reconnaissance, marche d'approche, occupation de la position, etc.; mais son rôle spécial d'observateur d'objectifs fait dans le règlement l'objet d'indications très succinctes. Et cela se conçoit. Sur le champ de bataille, un commandant de groupe ou un commandant de l'artillerie sera peu tenté d'abandonner à un sous-officier la reconnaissance ou la surveillance de l'objectif. Dans la guerre de siège ne semble-t-il pas, au contraire, que cet éclaireur d'objectif, tel que le conçoit le règlement de l'artillerie de campagne, doive jouer un rôle prépondérant. La seule modification à apporter se réduit au remplacement du cheval par une bicyclette, qui s'adapte parfaitement aux conditions topographiques du terrain sur lequel nous avons à opérer.

Pour que le service capital de la reconnaissance des objectifs fût assuré à la mobilisation, il serait prudent d'organiser dès le

temps de paix, dans les bataillons d'artillerie à pied, des équipes d'observateurs à bicyclette. Chaque bataillon ou groupe de batteries fournirait, par exemple, le groupe d'observateurs destinés à opérer dans le secteur de la place défendu en temps de guerre par ce bataillon ou par ce groupe. Sur un terrain aussi nettement délimité, il serait facile de donner à ces hommes la connaissance complète de tous les accidents topographiques. Par des exercices souvent répétés, on leur apprendrait à repérer exactement un point quelconque en le rapportant à certains objets connus ou à certains signaux. On leur ferait notamment observer qu'il est facile de déterminer des alignements sur lesquels se trouvent les points à relever. Qu'une semblable opération ait été faite par des observateurs placés en plusieurs lieux, de la combinaison des renseignements qu'ils fourniront, on déduira avec exactitude les emplacements des objectifs observés.

Cette méthode nous paraît apporter une solution très simple, très sûre et, en tout cas, la plus militaire qu'on puisse imaginer au problème de la reconnaissance des objectifs.

Les avant-postes de l'ennemi, dira-t-on, s'opposeront à l'approche de vos observateurs. Ceci rentre dans leur rôle, assurément. Mais, pour apercevoir nettement l'emplacement qu'occupe une batterie, il n'est pas nécessaire de s'en rapprocher à quelques centaines de mètres. Il suffit de se tenir quelques instants en un poste assez élevé pour qu'on domine les crêtes qui masquent cette batterie. Là où un observatoire ne peut être installé, parce qu'il serait trop en vue et promptement enlevé par l'ennemi, une reconnaissance composée de deux ou trois hommes à pied se glissera sans éveiller l'attention.

L'assiégeant, d'ailleurs, n'occupera certainement pas tous les points d'où l'assiégé aurait la possibilité d'apercevoir ses batteries. La mission des avant-postes consiste simplement à couvrir le gros des forces contre les surprises, c'est-à-dire contre des coups de canon et de fusil inopinés. On leur imposerait une charge bien au-dessus de leurs moyens, si on leur demandait de tenir tous les points d'où l'ennemi peut apercevoir les troupes qu'ils ont mission de couvrir

Au surplus, les avant-postes de l'assiégeant nous gêneraient-ils ; nous n'aurions qu'à les refouler et à conquérir de vive force

les points que doivent occuper nos observateurs pour nous procurer les renseignements nécessaires.

Telle est, à notre humble avis, la véritable solution du problème. Ballon et cerf-volant ne doivent être regardés, actuellement du moins, que comme des engins de guerre très accessoires. Dans telle ou telle circonstance, ils rendront des services et l'on a doté avec raison les grandes places d'aérostat et d'aérostiers. Toutefois, en ce qui concerne la reconnaissance des objectifs, l'emploi du ballon ne sera jamais qu'un mode d'action exceptionnel. Le meilleur moyen de reconnaître l'ennemi consiste à aller voir ce qu'il fait. Voilà la vraie solution militaire.

Dès le temps de paix, on pourrait préparer cette reconnaissance des objectifs par le dressage complet d'équipes d'observateurs, et dans l'habileté de ces hommes ainsi dressés s'affirmerait en une certaine mesure la supériorité du défenseur sur l'assaillant.

Admettons donc que le défenseur arrivera, par un procédé quelconque, à reconnaître d'une façon précise et à reporter sur la carte les divers objectifs qui s'offriront à ses regards dès l'ouverture du siège. Que doit-il faire dès le temps de paix pour préparer le tir d'une façon aussi complète que possible ? Il doit évidemment chercher à déterminer certaines données qui permettent, à l'aide d'instruments simples, d'ouvrir immédiatement le feu sur un objectif quelconque dont la position ait été reportée sur la carte. Le problème dont il s'agit ici, beaucoup plus facile que celui de la reconnaissance des objectifs, est susceptible de recevoir de nombreuses solutions. Celle qui a été adoptée en France et qui n'a pas encore cessé d'y avoir officiellement force de loi repose sur l'emploi des réglettes de repérage combiné avec celui de la règle de pointage. Dans tout ce qui va suivre, nous ne parlerons que du pointage en direction, car dans l'exécution de ce pointage réside la véritable difficulté. Le problème du pointage en hauteur a reçu, grâce à l'adoption du niveau, une solution parfaite. Tables de tir et planchettes à courbes de chute ou à règles à curseur font du pointage en hauteur une opération excessivement simple. Muni d'un niveau et d'une table de tir, personne ne sera jamais embarrassé pour calculer les éléments du tir en portée qu'il faut employer, pour atteindre un but dont on connaît la distance exacte et l'altitude.

Le pointage en direction suscite, au contraire, des dificultés beaucoup plus grandes, et la raison dernière de ce fait est qu'ici nous ne possédons pas, comme dans le pointage en hauteur, une base invariable servant d'origine aux mesures à effectuer. Quand il s'agit d'un angle de tir à donner à une pièce, nous avons un point de départ bien net. C'est l'angle zéro, qui correspond à l'horizontale, toujours facile à retrouver avec le niveau à bulle d'air. Donner à une pièce un angle de tir déterminé se réduit donc à une opération d'une extrême simplicité, qui comporte toute l'exactitude qu'on voudra.

Quelle difficulté n'éprouve-t-on pas, en revanche, pour définir d'une façon bien visible un azimut-origine, invariable, auquel seront rapportées les positions diverses que peuvent prendre les plans de tir d'une pièce? L'azimut zéro n'existe pas dans la nature. La seule direction fixe et facile à retrouver à chaque instant est celle de l'aiguille aimantée. Mais encore ne jouit-elle pas d'une invariabilité absolue.

La solution adoptée en France et à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure consiste à prendre comme azimut-origine le plan vertical, dont la direction est définie par celle des arêtes de deux règles parallèles. Par rapport à ce plan vertical sont repérées les diverses positions que peut occuper le plan de tir d'une pièce. Or, la condition géométrique très simple qui définit l'azimut-origine est de fait excessivement difficile à réaliser sur le terrain. Ce plan vertical invariable dont nous avons besoin, nous ne sommes en réalité jamais sûrs de le posséder. Le moindre choc suffit à déranger les réglettes et elles ne se trouvent plus dans un même plan, ni même dans deux plans verticaux parallèles. Les mesures effectuées avec la règle de pointage se rapportent alors à deux plans verticaux, qui font entre eux un certain angle, d'ailleurs inconnu et variable, et ne signifient plus rien.

Le défaut est d'autant plus grave que dans le courant d'un tir rien ne révèle la grandeur des déplacements subis par le plan vertical qui sert de base. En d'autres termes, pour exécuter le pointage de nos pièces, nous utilisons un mécanisme qui se dérègle très facilement et dont le déréglage ne se trahit par aucun signe extérieur apparent. Une erreur systématique, quand elle se produit, ne se dévoile qu'au bout d'un certain temps et le

[illegible] étrangers au poin- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Faisons [illegible] goniomètre et [illegible] Pour pointer [illegible] goniomètre jusqu'à [illegible] sur le point de repère. [illegible] correspondant [illegible] de la pièce coïncidera avec [illegible] l'angle que fait la ligne de visée du goniomètre avec le plan de tir de la pièce n'est autre chose [illegible] par les directions du point de repère et de l'objectif, angle mesuré au préalable sur la planchette à l'aide du rapporteur.

[illegible] première direction, on choisit en général un point de repère situé à une distance à peu de chose près égale à celle de l'objectif. C'est une condition indispensable pour que la mesure des angles se fasse sur la planchette avec exactitude. Mais, une fois la pièce pointée, il y a

avantage pour les coups suivants à la repérer sur un autre point, qu'il n'est pas nécessaire de choisir à aussi grande distance, mais qui, en revanche, doit jouir de certaines qualités de visibilité et de fixité que ne possédait pas forcément le premier.

Le goniomètre à collimateur, en supposant qu'il ait la précision voulue, précision qui dépend uniquement du mode de construction adopté, apparaît donc comme l'instrument capable de donner la solution complète du problème du pointage et du repérage en direction. Il réalise d'une façon parfaite l'idée de la ligne de mire tournante, c'est-à-dire d'une ligne de mire assez longue pour procurer un pointage exact, et permettant en outre de pointer dans tous les azimuts. Son adaptation aux canons de divers calibres, de façon que le maniement de l'appareil soit commode et que le pointeur soit masqué le plus possible aux vues de l'ennemi, ne présente que des difficultés de détail dont l'étude sortirait de notre sujet.

Nous demanderons seulement pourquoi on ne se contente pas de cet instrument si précieux. Ne veut-on pas le doubler partout et toujours d'un jeu de miroirs et de règles dont l'apparition dans une batterie est, au premier abord, quelque peu surprenante?

« On ne s'attendait guère à voir miroir en cette affaire. »

C'est qu'il y a un cas, il n'y en a qu'un, c'est vrai, mais enfin il y en a un où le goniomètre est en défaut. Ce cas se présente lorsqu'une pièce n'a à sa portée aucun point de repère situé à une distance suffisante (200 à 300 mètres) pour que le repérage puisse s'exécuter dans les conditions d'exactitude voulue.

Telle pièce d'un fort isolé, ou même d'une batterie extérieure, peut se trouver acculée à cette difficulté. Il arrivera que des traverses à droite et à gauche, un parados en arrière, aveugleront complètement certaines pièces des forts d'arrêt ou même des forts détachés. Il existe telle batterie extérieure qui, établie au centre d'une clairière, est entourée de bois de toutes parts. Comment, dans ces conditions, donner la première direction à la pièce et exécuter ultérieurement le repérage?

Le point extérieur éloigné faisant défaut, nous sommes contraints d'avoir recours à l'ancienne solution et de définir comme

autrefois le plan vertical origine en utilisant des objets situés à proximité de la pièce.

Au fond, à quoi sert le point extérieur éloigné? Uniquement à définir d'une façon invariable le plan vertical auquel nous rapportons les azimuts des divers objectifs. Si nous parvenons à définir la direction de ce plan par un autre procédé, nous aurons tourné la difficulté. Plantons donc deux jalons verticaux dans le voisinage de la pièce. Ces deux jalons, quand même ils ne seraient distants l'un de l'autre que de quelques mètres, définissent avec précision un plan vertical, Il ne semble pas difficile, à l'aide du goniomètre et d'un jeu de règles ou de cordeaux, d'amener le plan de tir de la pièce à faire un angle déterminé avec ce plan vertical origine. Il suffit, en somme, d'imaginer un dispositif simple qui soit la traduction pratique de l'idée que nous formulons brièvement.

Les diverses tentatives qui ont été faites dans ce sens n'ont guère revêtu jusqu'à présent que l'aspect de solutions de fortune. Mais ces procédés, en quelque sorte improvisés, si rudimentaires qu'ils paraissent, pourraient se transformer en méthodes plus rigoureuses.

De fait, les études en cet ordre d'idées n'ont pas été poussées très à fond; on a préféré tirer parti des miroirs-plans pour repérer le plan de tir des pièces.

Tout le monde connaît la propriété caractéristique des miroirs-plans. Un point quelconque et son image dans le miroir sont symétriquement placés par rapport à la surface réfléchissante. En d'autres termes, le point et son image se trouvent sur une même perpendiculaire au miroir, et la droite qui les joint à une longueur égale au double de la distance du point au miroir.

Considérons donc un miroir vertical, relié d'une façon invariable à une pièce, par exemple perpendiculaire au plan de tir de cette pièce. Pour repérer l'azimut de ce plan de tir, il suffit évidemment d'enregistrer la direction définie par la ligne joignant un point arbitraire à son image dans le miroir, puisque, de cette façon, nous enregistrons la direction d'une normale au miroir.

Cette manière de repérer le plan de tir d'une pièce présente plusieurs avantages immédiats. Tout d'abord, elle donne un résultat très exact, la longueur de la ligne de visée qui définit

l'azimut du plan de tir se trouvant en réalité doublée par la nature même de l'opération. Si nous utilisons, en effet, l'image d'un point situé à 50 centimètres du miroir, l'azimut du plan de tir est, en réalité, déterminé par une droite qui a 1 mètre de long. On peut dire, en outre, que le procédé est, en quelque sorte, économique, l'opération ne procurant que des éléments rigoureusement nécessaires au repérage de la pièce. Nous enregistrons, en effet uniquement, la direction de la normale à un plan vertical relié invariablement à la pièce, sans nous astreindre à faire passer cette droite par un point déterminé. De cette façon, nous obtenons évidemment une condition suffisante pour assurer le repérage, mais rien de plus. Si, en dehors de ces avantages, qui peuvent n'avoir pas frappé les yeux de tout le monde, on envisage les qualités indiscutables de simplicité, de rusticité que présente l'instrument, son faible prix de revient, la sécurité résultant pour le pointeur de la place qu'il occupe pendant l'exécution du repérage, enfin la généralité de la méthode applicable la nuit comme le jour, on constate, sans aucun étonnement, l'accueil favorable qu'a rencontré dans les corps de troupe ce nouveau procédé de repérage. On s'explique même aisément le désir manifesté par plusieurs officiers de voir, sous prétexte de généralisation et d'unification, ce procédé devenir le seul réglementaire pour les batteries de siège comme pour les batteries de place.

Ces officiers ne perdent-ils pas un peu de vue le point de départ de la question? Ils oublient que l'emploi du miroir ne se justifie que dans un seul cas, et que ce cas est exceptionnel. Parce qu'une pièce sur 300 tire quelque avantage de l'emploi d'un instrument, vous voulez contraindre toutes les autres à l'utiliser sans tenir compte de ce que pour celles-ci le repérage sur repère extérieur à l'aide du goniomètre est plus simple et au moins ausi précis! Parce que, dans une certaine circonstance exceptionnelle, il y a lieu d'appliquer une méthode détournée et quelque peu artificielle, vous condamnez à jamais le procédé direct, résultant de la nature même des choses. Quand une batterie dispose d'un point de repère à portée convenable, ne commettrait-on pas une erreur de principe en abandonnant le repérage direct? En définitive, les mêmes critiques formulées contre les anciennes réglettes-repères s'adressent, dans une cer-

taine mesure, au repérage au miroir. Dans un cas comme dans l'autre, on s'en réfère à l'immobilité d'objets situés à proximité de la pièce, traverses et piquets-supports, dont les dérangements peuvent rester longtemps inaperçus. Le défaut se trouve ici, sans doute, beaucoup atténué, mais il n'existe pas moins et rend le repérage au miroir très inférieur au repérage direct sur repère extérieur.

Gardons-nous des illusions que peut faire naître l'application des propriétés du miroir-plan au repérage des pièces. Cette application réalise un progrès incontestable sur l'ancien système des réglettes repères, mais elle fournit une solution qui ne mérite pas d'être généralisée et appliquée à tous les cas possibles. Quand on ne disposera d'aucun repère extérieur, on aura recours au miroir, mais dans ce cas seulement.

Une des raisons invoquées en faveur de l'adoption de cet instrument, c'est qu'il est très pratique pour l'exécution du tir de nuit. Ceci même a peut-être redonné une certaine vogue au tir de nuit, quelque peu délaissé en ces dernières années. Mais, en vérité, avait-on bien tort de le délaisser? Devant la grandeur des difficultés qu'éprouve, en plein jour, l'artillerie de gros calibre, quand elle se propose de battre avec quelque efficacité un objectif analogue à ceux qui se présenteraient dans une guerre de siège, peut-on se défendre d'un certain scepticisme à l'égard du tir de nuit? L'assaillant, sans doute, pour exécuter le bombardement systématique d'une ville forte, utilisera ce genre de tir. Mais là, il n'est plus question de réglage; on tire dans le tas, et l'on attend davantage de l'effet moral produit par l'éclatement des projectiles que de leur puissance destructive. L'assiégé n'a jamais occasion de chercher à atteindre un semblable résultat. L'impossibilité dans laquelle il se trouve de renouveler ses munitions et le peu d'étendue relative des objectifs offerts par l'assiégeant ne lui interdisent-elles pas le gaspillage de projectiles qui, pour lui, serait le résultat le plus évident d'un tir de nuit?

De la nécessité pour la défense d'exécuter des tirs de nuit, on ne saurait donc déduire un argument bien sérieux en faveur de l'adoption du miroir de pointage.

Nous reconnaissons cependant qu'il est fort utile de posséder un appareil qui supplée à l'insuffisance du repérage sur point de

repère extérieur et qui permette d'employer le goniomètre dans tous les cas imaginables.

Somme toute, étant donnés les instruments dont nous disposons, on peut affirmer que la préparation du tir dans les places repose sur une base solide. La formation d'éclaireurs d'objectifs et la détermination de nombreux points de repère constituent les éléments essentiels de cette préparation. Qu'après cela, pour conserver la trace de ces opérations préliminaires, on utilise une carte construite en coordonnées géographiques ou rectangulaires, que, plus tard, le tir proprement dit soit exécuté coup par coup ou par salves, que la fourchette comprenne quatre ou huit écarts probables, il importe peu, et nous n'avons jamais eu la pensée d'entreprendre une discussion sur les prescriptions plus ou moins minutieuses du *Manuel de tir*. Quel que soit le manuel de tir qu'il applique, un commandant de batterie expérimenté exécutera toujours un tir judicieux. La façon dont on utilise les prescriptions d'un manuel importe beaucoup plus que la valeur intrinsèque de ces prescriptions.

Nous avons voulu simplement signaler les grandes difficultés auxquelles se heurte fatalement l'artillerie des places fortes, difficultés que suscitent la reconnaissance exacte des emplacements des objectifs et le repérage précis du plan de tir des pièces.

Le contrôle du tir donne lieu à des difficultés du même ordre que celles de la reconnaissance des objectifs. Toutefois, l'emploi du ballon paraît, dans ce cas, plus facile à justifier : il conduira souvent à d'excellents résultats. N'insistons donc pas davantage.

Il nous suffit d'avoir mis en lumière la possibilité de pousser assez loin, dès le temps de paix, la préparation du tir de l'artillerie dans les places fortes. Une étude consciencieuse des abords de la place par les officiers désignés pour commander les batteries de la défense, et par des équipes d'observateurs d'objectifs, des exercices nombreux pour apprendre à ceux-ci la manière de repérer exactement des buts placés en tel ou tel point, le choix et la détermination précise de points de repère qui seraient reportés sur les cartes d'ensemble du tir et les planchettes des pièces, tels sont les travaux les plus importants à entreprendre dès le temps de paix. Dans le degré de perfection atteint par une préparation du tir ainsi conçue réside un des facteurs primor-

diaux de la supériorité de l'artillerie du défenseur sur celle de l'assaillant.

Nous avons cru qu'il n'était pas inutile de dégager ces quelques notions fondamentales de l'enseignement donné au Cours pratique de tir de siège et place. Que ces notions servent de thème aux méditations des officiers d'artillerie destinés à jouer un rôle un jour ou l'autre dans la défense d'une place forte. Ils ne doivent pas attendre ce jour-là pour réfléchir.

Capitaine Gauthey.



DE LA

NÉCESSITÉ DES RETRANCHEMENTS

AUX AVANT-POSTES

Au début de la guerre franco-allemande, la supériorité de *notre fusil* Chassepot nous avait fait admettre le principe de la défensive à outrance.

Celui-ci impliquait, à cette époque, comme dans toutes les autres armées européennes, du reste, l'idée *de la conservation* de la position organisée.

Les combats livrés dès les premiers jours de la campagne nous démontrèrent notre erreur; malheureusement, il était tard.

A la période de recueillement et de travail qui suivit nos désastres, des quantités d'ouvrages et de brochures cherchèrent à expliquer les causes de nos revers, et la plupart des écrivains, dans leurs critiques, attribuèrent en grande partie nos insuccès au principe en faveur quelque temps auparavant. Avec la mobilité d'esprit qui nous caractérise, le dédain le plus absolu pour la défensive fit place à notre enthousiasme de jadis, et la fortification passagère, son auxiliaire, fut reléguée à l'arrière-plan.

Cependant, depuis notre défaite, la guerre de 1877-1878, celle, toute récente, au Sud-Africain, donnèrent maints enseignements sur la valeur des abris. Des facteurs nouveaux étaient intervenus; la poudre sans fumée, les fusils à tir rapide, l'effet des projectiles de l'artillerie moderne avaient fait subir des modifications profondes à la tactique.

Bien que l'homme ne soit disposé à s'instruire que par sa

propre expérience, nous devons profiter de celle acquise par nos voisins. Les Allemands ne l'oublient pas, et il suffit de se rappeler l'empressement avec lequel les officiers généraux anglais, retour du Transvaal, ont été reçus aux dernières manœuvres impériales pour en être convaincus.

Improviser un règlement après l'épreuve d'une première bataille, serait une besogne délicate ; ce n'est certes pas le moyen d'inspirer la confiance si nécessaire au début d'une campagne. Aussi toutes les questions relatives à l'évolution des conditions actuelles du combat sont-elles traitées de façon magistrale par des écrivains militaires de haut renom ; cependant, quelques-unes se rattachant à cette évolution ont été omises, peut-être en raison de l'intérêt secondaire qu'elles paraissent offrir, et parmi elles, nous trouvons : *La nécessité des retranchements pour les avant-postes*. Elle fait l'objet de la présente étude.

De la nécessité des retranchements ou de l'utilisation des abris dans l'offensive et la défensive.

Les poudres azotées, les armes à tir rapide, le tir fusant des obus à balles, ainsi que des obus-torpilles, ont mis en évidence la nécessité des retranchements.

« Dans cette action violente (du combat), chaque homme engage sa vie et *s'applique surtout à se couvrir*. Il ne tire que lorsqu'il s'est assuré le couvert d'un abri. Lorsqu'il est assez près de l'adversaire pour l'entrevoir pendant l'éclair d'un bond à toute course, l'homme ne songe guère à ses chefs ni à ses voisins. Il ne désire l'arrivée d'aucun renfort qui attire un redoublement du feu ennemi. *La qualité de l'abri importe plus que tout le reste* [1]. »

Quant à la visibilité de l'ennemi, les tranchées-abris la rendent illusoire.

« Les règlements anglais, ainsi d'ailleurs que les règlements actuels des autres armées européennes, fondent sur l'observation de l'ennemi toutes les méthodes de combat et les règles d'emploi des feux.

---

[1] ***... *Quelques Enseignements de la guerre sud-africaine* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1902).

« Que deviennent ces prescriptions devant un adversaire invisible? L'ennemi est terré dans des tranchées à fleur de sol ou derrière des crêtes qui ne se profilent pas sur le ciel [1]. »

Les relations mêmes des officiers ayant participé aux différents engagements dans le Sud-Africain sont non moins intéressantes à ce sujet. Entre autres, la suivante, relative au combat de Modder-River, « due à la plume d'un officier paraissant appartenir au bataillon des Scots-Guards » et publiée par le *Times* :

« Nous avions marché pendant quelques milles en ligne déployée, ne nous attendant guère à rencontrer l'ennemi, quand soudain nous fûmes accueillis par un feu très nourri sur notre front. Comme il n'y avait pas d'abris, et que les Boers étaient entièrement cachés par les arbres et les buissons, nous nous couchâmes sur le sol, tirant quand nous le pouvions et attendant des ordres, qui d'ailleurs ne vinrent jamais. Après être restés assez longtemps dans cette position, nous nous relevâmes tous ensemble pour faire un bond d'une vingtaine de yards, et nous nous étendîmes de nouveau sur le sol..... »

Nous interrompons le récit de cet officier pour attirer l'attention de nos lecteurs sur un fait qui nous rappelle les soldats russes, lors de la troisième bataille de Plewna, creusant — disait Skobelew — la terre à l'aide des couvercles de bidons, et de leurs mains, pour se mettre à l'abri des projectiles turcs.

L'officier de la garde dit, en effet : « Nous restâmes, en cet endroit pendant plusieurs heures, chacun de nos soldats creusant là où il se trouvait, un trou de tirailleur avec sa baïonnette [2]. »

Le rapport même du général Redvers Buller, à la suite de l'échec de Colenso, est significatif. Nous en extrayons les passages suivants :

« Nous fûmes engagés pendant huit heures contre un ennemi occupant des positions soigneusement choisies et préparées (à tel point qu'il était presque impossible à notre infanterie de voir ses objectifs). Si nous avions pu nous approcher des ouvrages

---

[1] ***..., *loc cit.*

[2] Lieutenant-colonel FROCARD et capitaine PAINVIN, *La Guerre au Transvaal.*

de l'ennemi et si j'avais disposé de l'artillerie sur laquelle je comptais, je pense que nous aurions pu donner l'assaut. »

A la suite de l'échec de Spion-Kop, nous trouvons, sous la plume du même général :

« Si, à la chute du jour, on avait pris en main convenablement la défense, *si l'on avait fait des retranchements* ..... je suis certain qu'on aurait pu conserver les hauteurs. »

Sur le même combat, dans son rapport au général en chef, sir Ch. Warren écrit :

« Plus tard, dans la soirée, je pris des mesures pour faire monter sur la position (Spion-Kop) une demi-compagnie du génie et deux détachements de 600 travailleurs chacun, afin de pouvoir renforcer les retranchements et construire des abris pour les troupes. »

Ce détachement ne put exécuter sa mission, la position ayant été évacuée avant son arrivée par le lieutenant-colonel Thornycroft.

Enfin, cet officier supérieur dans son rapport au chef d'état-major du général sir Ch. Warren, dit :

« Une des raisons qui me firent prendre la décision de me retirer, fut la difficulté de se retrancher sur le sommet par suite du petit nombre d'outils dont je disposais et de la nature rocheuse du terrain. »

Nous pourrions citer à l'infini des témoignages d'officiers affirmant la nécessité des retranchements en raison des effets du feu des armes modernes.

Nous pouvons donc, après cet exposé, admettre l'obligation, au point de vue tactique, de s'abriter, d'organiser des retranchements aussi bien dans l'offensive que dans la défensive.

Avant-postes.

Principes généraux. — Notre règlement sur le service des armées en campagne distingue deux systèmes d'avant-postes, basés sur l'éloignement ou la proximité de l'ennemi. Toutefois il ajoute : « Les dispositions d'ensemble varient avec la force et l'emplacement des troupes à couvrir, les projets du commandement, l'éloignement de l'ennemi et la nature du terrain ».

En examinant dans quelles conditions les troupes d'avant-postes peuvent être surprises ou attaquées, nous en déduirons les précautions qu'elles doivent prendre pour se défendre.

Principe défensif des avant-postes. — L'objet général de la sûreté, soit en marche, soit en station, est de renseigner puis d'assurer au commandement le temps nécessaire pour prendre une décision et de lui donner également la facilité d'exécuter cette décision.

Le renseignement est donné par la cavalerie ; la facilité de la manœuvre, c'est-à-dire la protection, par l'infanterie.

Cette protection donne non seulement une force matérielle, mais aussi une force morale à la troupe couverte. Une collectivité a sa psychologie propre et, à des degrés différents, a une mentalité comme l'individu ; elle est soumise aux mêmes phénomènes de sensibilité et a, comme lui, des appréhensions, des craintes, des espoirs et des inquiétudes ; lui ôter tout souci, en assurant la sécurité de la troupe, contribue à lui inspirer un sentiment de confiance dont l'action ne peut être que bienfaisante sur ses forces matérielles.

Si, pendant la marche, la troupe est en mesure de s'engager immédiatement, il n'en est plus de même pendant un stationnement ; il lui faut en effet un certain temps pour passer à l'ordre de combat, et ce temps lui est donné par l'élément de couverture. Ce dernier doit donc adopter des dispositions tactiques qui lui permettent, non plus d'assaillir, mais de se défendre, et aussi longtemps qu'il le faudra, pour permettre aux troupes couvertes d'intervenir. Le principe est formel :

« Le rôle essentiel des avant-postes est de gagner du temps.

« Ils ne doivent pas chercher le combat, mais en cas d'attaque, le chef de toute fraction engagée est tenu de ne reculer devant aucun sacrifice pour donner aux troupes en arrière le temps de prendre leurs dispositions. » (Règlement du service en campagne, art. 37.)

Dans le service de sûreté en station, l'offensive n'a donc plus de raison d'être : se protéger c'est se défendre. C'est donc la défense pure qu'on devra organiser, notre règlement ne laisse aucun doute à ce sujet :

« L'infanterie occupe les points du terrain où il importe de résister en cas d'attaque. »

Pendant que l'attaque s'est dessinée, et elle le fera d'autant plus lentement que les postes seront invisibles et mieux défendus, le commandement est fixé sur les intentions de l'ennemi; il a eu le temps de réunir les troupes disponibles qui constituent le groupe de manœuvre et d'intervenir efficacement. Ce groupe de manœuvre est chargé de l'offensive.

« Les compagnies d'avant-postes, dit le règlement allemand, forment l'élément principal de service en sûreté. La réserve sert de soutien aux compagnies d'avant-postes et, en cas d'attaque de l'ennemi, elle constitue la première force disponible.

Emplacement de la ligne de résistance. — Quant à l'emplacement de la ligne de résistance, il est déterminé, pour les grandes unités, par la nécessité d'abriter les cantonnements les plus avancés contre le feu de l'artillerie ennemie, et, pour les petites, de couvrir contre une surprise immédiate.

L'engagement des avant-postes au nord de Dundee, le 20 octobre 1899, nous donne des renseignements intéressants au sujet de la distance efficace du tir de l'artillerie.

Les troupes anglaises campées à Craigside étaient couvertes à près de 5 kilomètres par des avant-postes placés sur des hauteurs. Elles se croyaient en sûreté. Un poste d'infanterie montée fut obligé de se replier devant les forces boëres supérieures; le général Lucas Meyer put ainsi établir son artillerie et ouvrir le feu sur le camp anglais à 4 kilom. 500. La surprise y fut complète. Les Anglais étaient loin de se douter que leurs adversaires avaient avec eux des canons de gros calibre; les obus éclataient au milieu des tentes.

Il y a donc lieu de tenir grand compte de la position que pourrait prendre l'artillerie ennemie pour canonner les cantonnements les plus avancés, ainsi que de la portée efficace actuelle des projectiles, dans la détermination de la ligne de résistance.

L'emplacement à fixer pour couvrir une petite troupe contre une surprise immédiate est indiqué par un certain nombre de points où naturellement, forcément, devra passer toute troupe cherchant à se rapprocher d'une localité ou à y observer ce qui

s'y passe: parties de terrain favorables à une bonne observation, embranchements de chemins, carrefours, défilés, ponts.

La valeur de ces emplacements, avec les effets du feu des armes actuelles n'a qu'à gagner avec leur organisation défensive, et, en exposant la nécessité de retrancher les avant-postes, nous n'avons pas l'intention de préconiser une formule ou un cliché et de vouloir ainsi annihiler l'initiative du chef en sous-ordre; elle n'est aucunement en question. En effet, « l'initiative militaire est la qualité, ou plutôt l'ensemble des qualités qui permettent de saisir avec justesse toute situation qui se présente à la guerre, de prendre une résolution conforme et de l'exécuter sous sa propre responsabilité, en se renfermant dans la limite des ordres reçus ou de la tâche que s'est tracée le supérieur [1]».

Seulement nous sommes convaincu que toutes les questions relatives au champ de bataille ont besoin d'être méditées attentivement pour pouvoir être appliquées judicieusement, qu'il y a un certain nombre de principes immuables qu'il faut retenir, et parmi ceux-ci la nécessité des retranchements pour les avant-postes.

Principes généraux de la fortification passagère. — Avant d'aborder l'organisation défensive des avant-postes, il nous paraît utile de rappeler les principes généraux de la fortification passagère admis aujourd'hui dans toutes les armées européennes.

L'hypothèse d'une défense passive est repoussée absolument; elle doit être combinée avec une action offensive.

La défensive-offensive est basée sur l'occupation d'une certaine partie du front avec un minimum de forces, *en multipliant sur ce front les moyens de résistance passive* où l'on use les efforts de l'assaillant. Cette combinaison permet ainsi d'avoir sous la main des troupes plus nombreuses pour agir contre l'assaillant au moment opportun, prononcer des contre-attaques et un retour offensif.

La conséquence de ce principe est la nécessité d'avoir une réserve extérieure pour prononcer l'action offensive.

Enfin, l'organisation défensive d'une position doit permettre l'offensive des troupes.

---

[1] De Woyde, *De l'Initiative des chefs en sous-ordre.*

Avant-postes loin de l'ennemi.

Après une marche en avant, les avant-postes sont fournis par les avant-gardes. Les troupes opèrent à ce moment des mouvements de concentration et sont couvertes à grande distance par la cavalerie d'exploration.

Ces avant-postes gardent la troupe cantonnée contre toute surprise. Il est à remarquer qu'il ne faut pas compter sur la couverture de la cavalerie d'exploration qui a surtout pour mission de chercher des renseignements et de prendre le contact de l'ennemi, et les exemples des 5e et 6e divisions de cavalerie allemandes pendant la journée du 15 août 1870 sont historiques et trop classiques pour qu'il soit nécessaire de les rappeler.

Il faut noter aussi que la cavalerie adverse a le même but : se rapprocher des masses de l'infanterie ennemie et en découvrir les emplacements et les mouvements.

Pour l'aider dans cette mission, la science moderne met à la disposition des adversaires des moyens inconnus autrefois : téléphone, télégraphie électrique, pigeons-voyageurs, héliographes, télégraphie sans fil, téléphonie optique. Les moyens de locomotion permettent d'amener également avec une très grande rapidité des reconnaissances sur certains points : bicyclettes, automobiles avec moteurs à pétrole, à électricité, à alcool. La surveillance devra donc être plus active, les surprises étant devenues ainsi plus faciles.

Quelles mesures faudra-t-il prendre pour les éviter ? Les leçons ne nous manquent pas, leçons malheureusement historiques. Il nous suffit de citer quelques ordres donnés au cours des campagnes pour être édifiés. Ils édictent les mesures de précaution nécessaires et prouvent une fois de plus que les règlements ne sauraient tout prévoir. Nous les empruntons aux *Méthodes de guerre*, du général Pierron.

« Le maréchal Davout au lieutenant général Vandamme.

Haarburg, 2 mai 1813.

« Vous avez dû vous apercevoir que tous les postes d'infanterie sont établis sans discernement.

« Ils sont multipliés et placés dans des endroits sans utilité. Ils

sont mis en plaine ou sur une route, quand on pourrait les mettre derrière des haies et des barrières. Prescrivez que tous postes d'infanterie, même les sentinelles, soient toujours placés derrière un obstacle pour la cavalerie. S'il n'y en a point, on doit en établir en faisant des tranchées, ou ce qu'on appelle des ouvrages de grand'garde, ou en faisant des abatis autour du poste.

« Ayant à défendre une route, on met les postes sur la route au lieu de les placer dans une maison à côté, d'où ils rempliraient mieux l'objet, et d'où les soldats tireraient par les fenêtres ».

Dans sa circulaire du 19 mai 1859 aux généraux de division, le maréchal Baraguey-d'Hilliers prescrivait à chaque commandant d'infanterie aux avant-postes de « préparer tous les moyens d'augmenter la force de son poste par des barricades, des abatis, etc. ».

Enfin « sir William Reid, officier du génie attaché à la division légère de l'armée anglaise, pendant la campagne de 1813, sur les Pyrénées, a rendu témoignage de l'habileté avec laquelle les officiers (Anglais) savaient mettre à profit la fortification aux avant-postes ; ceux du 52e avaient été si bien fortifiés, dit-il, par un capitaine de ce régiment, que les soutiens pouvaient se maintenir dans leur position, jusqu'à ce qu'ils eussent épuisé toutes leurs cartouches. Cet officier savait disposer si judicieusement des barricades ou autres ouvrages défensifs, que le service du génie était toujours disposé à lui prêter des outils. Les grand'gardes étant ainsi en mesure de se soutenir sur place, les troupes en arrière avaient le répit nécessaire pour prendre les armes et se former, ce qui était d'autant plus utile qu'on était au mois de décembre, et qu'elles étaient disséminées dans les maisons.

« Ce qu'il y avait surtout de remarquable dans ces ouvrages défensifs, c'est qu'au lieu de gêner la formation des troupes, ils favorisaient au contraire leur débouché et les retours offensifs[1]. »

Voulons-nous connaître le rôle des retranchements dans une reconnaissance? Le rapport de lord Methuen sur le combat du 28 novembre 1899 à Modder-River est des plus instructifs.

---

[1] Le colonel anglais WILBRAHAM, cité dans les *Méthodes de guerre*, du général PIERRON.

Des patrouilles de cavalerie chargées de la reconnaissance des positions boëres ne virent rien de suspect. Le général en chef doutant de l'exactitude de ces renseignements alla reconnaître lui-même, accompagné de deux officiers d'état-major, le pays jusqu'à quelques centaines de mètres du village de Modder-River. Tout y paraissait tranquille. Il donna alors ses ordres pour cantonner le lendemain dans ce village, indiquant même l'hôtel où il désirait établir le quartier-général.

Le général anglais s'aperçut le lendemain à ses dépens que les reconnaissances étaient revenues avec des renseignements erronés. Les Boërs étaient retranchés solidement, et tellement bien dissimulés par leurs abris que les patrouilles à cheval étaient passées à proximité sans les reconnaître.

Avant-postes à proximité de l'ennemi.

Quand le contact est pris, les mouvements sont suspendus. On entre dans la période des opérations actives. « En station à proximité de l'ennemi, les grandes unités en première ligne pourvoient à leur propre sécurité et ont alors chacune leur commandant d'avant-postes. » (Service en campagne. Décret du 28 mai 1895.)

Les différentes situations où l'on peut se trouver sont les suivantes :

1° Les deux adversaires sont arrêtés et se préparent à livrer le combat;
2° Le combat a eu lieu et reprend le lendemain ;
3° On poursuit l'ennemi après l'avoir battu ;
4° L'issue du combat a été malheureuse et l'on se dérobe ;
5° On attaque une place ;
6° On défend une place investie.

Dans ces différents cas, les éléments de cavalerie disparaissent en avant du front. Le mode d'emploi du service de sûreté peut varier avec la proximité de l'ennemi et les projets en cours, mais le but est toujours le même : éviter la surprise et assurer la liberté d'action au commandement.

Les deux adversaires sont arrêtés et se préparent à livrer combat.

Les troupes sont à la veille d'en venir aux prises. On a encore plus besoin d'être couvert en avant, sur les flancs, et renseigné en station qu'en marche, car la position prise par les troupes est momentanément défensive.

L'ennemi, pour porter atteinte au moral de l'adversaire, pourra débuter dans un combat par une surprise, jeter le désordre dans ses lignes, prendre un point d'appui qu'il a intérêt à occuper.

Dans cette situation, le général Lewal recommande d'abriter les grand'gardes contre les projectiles et indique à cet effet les bois peu étendus, bien percés, d'un parcours facile, ou un remblai de chemin de fer, une chaussée, une carrière.

L'enseignement tactique actuel démontre que le commandement voudra livrer une bataille prévue ; il évitera donc la bataille de rencontre. Cette dernière est surtout fréquente dans la guerre d'opérations, dit le règlement allemand.

Imposer sa volonté à l'adversaire, tel est le but de la guerre. Or, comme celui-ci a le même désir, il s'ensuit que c'est la troupe qui saura se soustraire à toute contrainte de la part de l'autre qui aura l'avantage, et, pour cela, il faut au commandement une grande liberté d'action. Il lui faut, en un mot, « son libre arbitre tactique et moral ». Ce libre arbitre lui est assuré par le service de sûreté et d'autant mieux que celui-ci sera plus fort et plus solidement organisé. Nous avons vu que les retranchements lui donnaient ce surcroît de force.

Il est admis actuellement que la première phase du combat, quand les troupes sont au contact, sera la reconnaissance faite par des patrouilles de cavalerie ; leurs renseignements donneront une orientation suffisante pour arrêter les premières dispositions.

Or, quels renseignements peut fournir la cavalerie sur un ennemi abrité derrière des retranchements ?

La guerre sud-africaine nous donne tous les éclaircissements possibles sur cette question.

Sur la Tugela, à Colenso, le 15 décembre 1899, le général

Redwers Buller fut dans l'impossibilité d'effectuer sa reconnaissance sur les positions boëres, solidement retranchées. Il les fit même bombarder les 13 et 14 pour obliger les républicains à se découvrir; mais ceux-ci, bien terrés dans leurs tranchées, ne répondirent point au feu. L'engagement commença sans renseignements.

Nous avons déjà vu, quelques semaines auparavant, sur la Riet (28 novembre), les retranchements boërs rendre toute reconnaissance très difficile.

A Maggersfontein, le 9 décembre, lord Methuen éprouvait une nouvelle déception dans la reconnaissance de la position boëre par sa cavalerie. Le correspondant du *Morning-Post*, qui a assisté à cette reconnaissance offensive, s'exprime ainsi :

« Nous n'avons pu connaître la position exacte de l'ennemi et son effectif qu'après une bataille (celle du 11 décembre) qui nous a coûté de fortes pertes et l'écrasement de toute une brigade. Et encore même aujourd'hui (14 décembre) nous possédons bien quelques renseignements sur la position des Boërs, mais nous sommes loin d'être fixés sur leur effectif[1]. »

Nous devons donc retenir de cet exposé qu'avec la poudre sans fumée, une troupe bien retranchée peut rendre une reconnaissance sinon impossible, du moins très difficile.

Le combat a eu lieu et reprend le lendemain.

L'enseignement tactique moderne est d'accord pour admettre qu'une bataille pourra durer plusieurs jours.

Il est à remarquer, en effet, que la durée moyenne des batailles a augmenté avec l'accroissement de la puissance des armes à feu. Il est non moins intéressant de constater l'espace parcouru durant le combat. Pour fixer nos idées à ce sujet, en nous reportant aux combats livrés en 1870 et en comparant les cartes avec les rapports des généraux, nous trouvons : le 16 août, à Rezonville, après douze heures de combat, les Français avaient parcouru 700 mètres; le 18 août, à Saint-Privat, de 5 heures du matin à 7 heures du soir, les Allemands avaient avancé de

[1] Cité dans Frocard et Painvin, *La Guerre au Transvaal*.

1 kilomètre ; de 2 kil. 500 à Sedan, de 4 heures du matin à 3 heures du soir ; enfin, dans la guerre sud-africaine, à la bataille de Maggersfontein, 6 kilomètres furent franchis en quatre jours.

Nos voisins basent leur théorie du combat sur le principe de la longue durée des batailles, cela ressort du moins de leurs écrits.

En effet, le major allemand Dickhut dit : « Même lorsque l'enveloppement est déjà préparé par le dispositif stratégique de marche, la prise de possession du terrain d'approche, la reconnaissance de la position ennemie, le déploiement exigent souvent un temps si considérable que la journée est alors trop avancée pour permettre l'exécution de l'attaque et qu'il faut la remettre au lendemain. Il est souvent nécessaire que, pendant la nuit, *l'infanterie se retranche* et que l'attaque progresse de nuit en nuit, s'assurant chaque fois, par le creusement des tranchées, la possession du terrain conquis. »

L'opinion du major Balck, professeur à l'Académie de guerre de Berlin, est absolument la même : « Pour les grandes unités, en face d'une position soigneusement organisée, l'attaque exigera plusieurs jours. Le premier jour, l'assaillant déploiera son artillerie et, sous la protection des troupes d'infanterie, effectuera la reconnaissance. Le matin du second jour, pendant les heures de nuit, la première ligne d'infanterie s'avancera, à la faveur de l'obscurité, assez loin pour pouvoir, en s'abritant au besoin dans des tranchées, ouvrir efficacement le feu. »

Les règlements des différentes armées admettent également ce principe : « Le combat de préparation peut durer plusieurs heures; dans les grandes batailles, il se prolongera même pendant plusieurs journées. » (Décret sur le service en campagne, 28 mai 1895.)

« La difficulté de traverser un espace battu par le feu de l'adversaire peut obliger à attendre l'obscurité pour se rapprocher. Habituellement, pendant le jour, on cherchera à se rapprocher de la limite de la zone dangereuse des feux adverses, et, vers le matin, tout en profitant encore de l'obscurité, on poussera les troupes de première ligne aussi loin que possible en avant, de façon que le feu puisse être ouvert dès l'aurore. » (Règlement allemand sur les manœuvres, 1er septembre 1888.)

« Il y a lieu, si l'on dispose du temps nécessaire, d'exécuter des travaux de terrassement pour se protéger contre le feu ennemi, et cela en toute circonstance, même dans le combat offensif. » (Règlement de l'artillerie de campagne allemande du 10 août 1899.)

Si nous quittons l'idée spéculative pour examiner les différentes méthodes de combat employées dans la guerre sud-africaine, nous constatons que la marche d'approche pendant la nuit sera une des formes de combat de l'avenir. Après les leçons de Talana-Hill, Long-Hill, Modder-River, Maggersfontein, Colenso et Stromberg, où il avait été fait un emploi exclusif des formations préconisées encore actuellement par les règlements des armées européennes, nous remarquons en effet un changement complet dans les procédés tactiques. Les généraux anglais sont pénétrés de cette nécessité de ne pouvoir exécuter leur marche d'approche que pendant la nuit, de position en position. L'utilisation des abris et la nécessité des retranchements devient alors un principe fondamental de leur nouvelle tactique. Le combat de Modder-River principalement avait été cause de cette évolution. A cette journée, la brigade de la garde, qui était en terrain plat, fut complètement immobilisée sur un même point, pendant douze heures, sous une pluie de plomb. Elle avait, dans cette situation, le loisir de se porter en avant, par bonds successifs, ainsi que l'indiquent tous les règlements des diverses armées ; nul doute que ce procédé eût été employé à ce moment s'il avait été possible ; mais, d'instinct, les hommes creusèrent des trous avec leurs baïonnettes pour se terrer.

Si nous nous sommes un peu étendu sur cette nouvelle forme de combat, c'est que nous avons essayé de démontrer que les troupes étaient aujourd'hui amenées à construire des retranchements pendant le combat, aussi bien dans l'offensive que dans la défensive. Est-il nécessaire maintenant d'examiner la valeur des tranchées pendant le stationnement, dans cette situation où l'ennemi peut profiter de la nuit pour annuler les effets du feu et reprendre des points d'appui qu'il aura perdus ou qu'il a intérêt à occuper ? La construction des retranchements devient alors une nécessité évidente, car il importe plus que jamais de conserver le terrain conquis au prix souvent des plus lourds sacrifices : le but est près d'être atteint ; le moment est critique.

Il nous suffira de voir la sécurité donnée par les tranchées pendant la nuit.

A Maggersfontein, le général Methuen, instruit par l'expérience, voulut profiter de la nuit du 10 au 11 décembre 1899 pour surprendre les Boërs retranchés dans leurs positions. La brigade Wauchope fut chargée de l'exécution de la surprise. A 300 ou 400 mètres des tranchées boëres, une grêle de balles s'abattit sur la brigade qui fut entièrement décimée.

« Un fait inouï, n'en subsiste pas moins, dit un correspondant, c'est que la brigade se trouvait en colonne serrée à quelques centaines de pas des tranchées-abris, sans se douter le moins du monde de l'endroit où elle était réellement. Ce fut à tel point que, le soir de cette journée, un officier de l'état-major de la brigade m'avoua que ni lui ni aucun officier n'avaient eu la moindre idée de la position ennemie et qu'ils ignoraient même qu'il y eût des tranchées devant eux[1] ».

Il se dégage donc de cet enseignement le principe qu'une troupe est rendue invisible la nuit par ses tranchées.

On poursuit l'ennemi après l'avoir battu.

Dans la poursuite, la cavalerie se lance sur l'ennemi en retraite sans trêve ni repos, dit notre règlement.

« Pendant le stationnement, la sûreté de la cavalerie repose avant tout sur les mesures défensives prises dans chaque cantonnement. » (Instruction pratique sur le service en campagne de la cavalerie, 24 décembre 1896.)

Dans cette situation, le moral de l'ennemi est ébranlé, et il suffira généralement de tenir les routes, chemins et points culminants d'où la vue s'étend au loin.

Est-il avantageux pour les avant-postes de construire des retranchements quand l'ennemi est poursuivi ? La réponse n'est pas douteuse.

L'insuccès exalte souvent le sentiment d'amour-propre du vaincu ; il est alors tout rempli de haine et éprouve le besoin de « décharger sa bile » en opérant des coups de main. Les sur-

---

[1] FROCARD et PAINVIN, *La Guerre au Transvaal.*

prises sont alors effectuées fréquemment par lui : c'est un état psychologique maintes fois constaté. Les différentes surprises exécutées de 1806 à 1813 en Allemagne, contre notre armée par Schill, Ledebur, Lutzow, les coups de main tentés pendant la guerre de Sécession, ceux faits par nos soldats de l'armée de la Loire en 1870, confirment ce fait d'expérience. On cherche à relever le moral de la troupe au moyen des surprises.

La cavalerie par sa mobilité est généralement désignée pour cette mission.

Nous pensons nous être suffisamment étendu dans cette étude sur le rôle des retranchements dans une surprise pour ne pas revenir sur ce point.

Il nous paraît toutefois intéressant de citer à l'appui un ordre du maréchal Davout.

« Le maréchal Davout au lieutenant général Vandamme.

Bremen, le 6 mai 1813.

« Réitérez, je vous prie, l'ordre que tous les postes et même les sentinelles soient établis de manière à être à l'abri des surprises de la cavalerie, soit derrière un fossé, une haie ou tel autre obstacle que les chevaux ne puissent franchir.

« En 1806, du côté d'Allenstein, tous les jours les sentinelles étaient changées, et la précaution de les bien retrancher a fait que nous n'en avons pas perdu une seule[1] ».

L'issue du combat a été malheureuse et l'on se dérobe.

« Dans les marches rétrogrades, l'arrière-garde a pour mission essentielle de couvrir la retraite du corps principal ». « Elle se retire toujours à temps pour éviter d'être coupée et afin de ne pas obliger le corps principal de s'arrêter pour la dégager. » (Service en campagne et Instruction pratique.)

« Faire front inutilement pour défendre une position de secours (position d'attente) sera généralement une faute grave, car cela rend très difficile la perte du contact de l'ennemi, dit

---

[1] Cité par le général PIERRON, *Méthodes de guerre à la fin du XIXe siècle.*

à son tour le règlement allemand (art. 86, manœuvres de l'infanterie).

De ces deux textes, il ressort que l'adversaire ayant subi un échec, a un grand intérêt à mettre beaucoup d'espace entre lui et son ennemi.

C'est surtout dans une situation aussi critique que celle de la retraite, que le devoir du chef est de donner la confiance à ses soldats. C'est à la fin de l'action que les pertes deviennent les plus nombreuses, au moment où les troupes quittent le champ de bataille; à la fatigue physique s'ajoute la lassitude morale. L'instinct de la conservation se réveille et engendre souvent la panique; l'affolement se met dans les rangs des hommes et leur effroi est encore accru par la poursuite et les charges de la cavalerie ennemie; un sentiment d'inquiétude pèse sur eux. Les différents épisodes de la retraite de Russie, exécutée cependant avec des troupes aguerries, nous donnent des exemples saisissants de l'état psychique d'une armée en déroute.

Plus que dans toute circonstance, le commandement a besoin de son libre arbitre; il lui faut le temps et l'espace pour prendre une décision, reformer, réorganiser et donner la cohésion à sa troupe. Nous avons étudié l'importance du service de sûreté au point de vue moral; les hommes reprennent de l'assurance quand ils se savent protégés; les avant-postes leur donneront la sécurité dans leurs cantonnements, et le rôle de cet élément de sûreté apparaît nettement dans ce cas : *il défend une position.*

Faut-il démontrer la valeur d'une position fortifiée ou organisée? Les enseignements de l'histoire se chargent de répondre.

Le plus grave reproche que l'on puisse adresser aux tranchées est d'y fixer la troupe qui les occupe.

Sans analyser les causes de cette fixité ni les attribuer à l'instinct de la conservation ou à celui de la possession, de la propriété, développé par ce fait que chaque individu s'attache à son œuvre, quelle qu'elle soit, il suffit de retenir que les retranchements augmentent la sécurité et la force de résistance. C'est tout ce que l'on peut exiger d'eux. Les réserves des avant-postes, les troupes couvertes ne sont-elles pas destinées à prononcer l'offensive? Ce sont précisément elles qui, au point de vue tactique constituent la réserve extérieure, c'est-à-dire la troupe de manœuvre. Et quand les hommes de cette réserve auront réussi

à faire lâcher prise à l'assaillant, quand ils se seront portés en avant, la crainte de voir les hommes immobilisés par les tranchées disparaîtra; il faudra, au contraire, une intervention énergique des chefs pour les retenir, car, par suggestibilité, l'individu est soumis à une action intensive de l'idée motrice; sans raison apparente en voyant d'autres individus se porter en avant, il les suit; le fait a été souvent constaté sur le champ de bataille.

Guerre de siège.

Notre instruction générale du 4 février 1899 sur la guerre de siège donne des indications et des règles précises au sujet de l'emploi des retranchements par les avant-postes.

Nous nous contenterons d'en indiquer les passages suivants :

Attaque. — L'attaque de vive force ne pourra ordinairement être exécutée qu'autant que les troupes de l'attaque auront pu, à la faveur des couverts du terrain ou au moyen de tranchées, s'avancer à courte distance des ouvrages qu'il s'agit d'enlever.

Les troupes de chaque secteur sont couvertes par des avant-postes. Le réseau des avant-postes est organisé d'après les principes formulés dans le règlement sur le service des armées en campagne. Exposé à de fréquentes attaques, il est fortement constitué afin d'éviter que le repos des troupes ne soit inutilement troublé.

Une position défensive dite position d'avant-postes est organisée pour résister et donner au gros des troupes le temps de prendre sa position de combat.

La marche d'approche a lieu par bonds d'une position à une autre (positions d'approche). Ces positions sont aussitôt occupées et gardées par des troupes établies dans les couverts ou tranchées. Dès que l'ensemble d'une nouvelle position d'approche a été conquis, on y procède à l'organisation défensive du terrain sous la direction technique et avec le concours des troupes du génie (organisation sommaire des localités, des couverts, confection des tranchées-abris destinées à relier les couverts naturels du terrain).

Défense. — L'infanterie, couverte par ses avant-postes, sera installée à proximité des ouvrages ou localités qu'elle est chargée de défendre.

Les fractions avancées résistent sur place en défendant leurs retranchements jusqu'à ce qu'elles soient secourues ou qu'elles reçoivent l'ordre de se replier.

Ces principes sont d'ailleurs ceux admis actuellement par les armées européennes; ils peuvent se résumer ainsi pour les avant-postes :

Sentinelles et petits postes derrière des tranchées-abris ou couverts organisés;

Grand'gardes dans les localités organisées défensivement ou derrière une ligne retranchée;

Réserves d'avant-postes occupant des points d'appui plus solides (villages fortifiés, redoutes, blockhaus). Ces points d'appui forment le véritable noyau de la première résistance et permettent aux troupes de se rassembler et d'occuper la ligne de combat.

Nous avons, au début de cette étude, fait allusion à la guerre sud-africaine. Les enseignements qui se dégagent de cette guerre sont, pour la plupart, éminemment discutables et ont d'ailleurs été exposés par des plumes autorisées. Nous n'y reviendrons pas. Mais en ce qui touche le fond même de notre thèse, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il a été pleinement corroboré par l'expérience, et que la récente guerre, après tant d'autres, a affirmé la nécessité des retranchements aux avant-postes.

Ch. Welter,
Lieutenant au 89e rég. d'infanterie.



LE TONKIN

DE LA

CONQUÊTE DE 1884-1885[1]

CHAPITRE VI.

Reprise des opérations sur la route de Lang-Son.— Combat du Kep et de Chu. — Canonnières attaquées par les Chinois. — En route pour renforcer la colonne Donnier. — Rencontre du général en chef. Demi-tour sur Haïphong. — Le service de la poste.

Hanoï, 11 octobre 1884.

Vous devez savoir ce qui, à cette heure, se passe dans la colonie.

Peu après l'affaire de Bac-Lé, le général de Négrier, envoyé sur la route de Lang-Son, apprit et annonça que le gouvernement chinois avait ordonné à ses troupes d'envahir le Tonkin ; aujourd'hui, la menace est un fait accompli. Voyez plutôt :

Le poste éloigné de Taï-Nguyen a été coupé de Bac-Ninh, et on redoute que la garnison crève de faim, dans la petite citadelle où elle est enfermée. Ce n'est pas tout. Les Chinois ont contourné la place de Phu-Lang-Thuong et attaqué celle d'Haï-Dzuong, en plein Delta, en pays qui devrait être sous notre domination absolue.

Un bataillon de la légion étrangère s'est rendu à Bac-Ninh. Quoique déjà défendue par un bataillon de ligne, un de turcos,

---

[1] Voir les livraisons de novembre 1902 et celles de 1903.

un de tirailleurs tonkinois, cette place n'a pas empêché les Célestes de prononcer leur mouvement offensif. Partout l'agression.

Il y a six jours, la canonnière la *Massue*, armée de deux hotchkiss et d'une grosse pièce, a été attaquée par 2,000 ou 3,000 hommes. Le *Mousqueton* et la *Carabine*, canonnières du même type que la *Massue*, ont pu sauver cette dernière d'une perte inévitable. Et ces trois vapeurs, qui ensemble croyaient bien imposer à l'ennemi au moins le respect, ont dû s'enfuir à toute vitesse. Le lieutenant de vaisseau commandant la *Massue* a été tué; nous avons perdu 21 marins et 10 soldats d'infanterie de marine.

Aussitôt des troupes (le 23e et le 111e), appuyées de deux batteries, sont parties d'Hanoï, et, sous les ordres du général de Négrier, ont passé le fleuve.

Le 5, au soir, la colonne a campé dans la plaine. Après une marche forcée, Négrier a rencontré, sur la route de Lang-Son, les Chinois retranchés autour du marché du Kep. Il les a, selon sa tactique, attaqués vivement, leur a enlevé toutes leurs positions; mais non sans perte de notre part. Outre les hommes, 1 commandant et 1 capitaine de la ligne tués, 6 officiers blessés, parmi lesquels M. Fortoul, capitaine d'artillerie et brillant officier d'ordonnance du général, qui lui-même a été légèrement atteint.

Seize cents Chinois ont payé tout cela de leur vie. Dans une des redoutes enlevées d'assaut, les lignards, furieux de la blessure du général, n'ont fait aucun quartier : 634 réguliers chinois ont été passés à la baïonnette ou assommés à coups de crosse. Et j'ai entendu dire par plus d'un marsouin : « Braves culottes rouges! nous ne leur en voulons plus. »

Mais ce n'est pas seulement sur la route de Lang-Son à Phu-Lang-Thuong que se sont avancés les Chinois. A l'Ouest, par un chemin qui débouche dans la vallée du Loc-Nam, ils avaient occupé Chû. Le lieutenant-colonel Donnier, avec la légion étrangère, vient de les rejeter de leurs positions, où nous nous sommes établis.

Ce combat de Chû et un autre, près de Lam, ont été assez sérieux; nous y avons perdu 3 officiers et une cinquantaine

d'hommes. Du moins, l'abord des routes de Lang-Son est à peu près déblayé.

A quand la grande marche en avant de tout le corps expéditionnaire?

Nous entrons en plein branle-bas, et je songe qu'il y a quatre mois tout était bien tranquille au Tonkin. J'y songe, à cause de la dernière lettre que j'ai reçue de vous.

Elle est écrite de Ceyrat, ce joli petit village, au pied du plateau de Gergovie, non loin du Puy-de-Dôme, où vous êtes allés passer vos vacances. Là, une brave femme, qui vous portait du bon lait chaque matin, pleurait, se lamentait sur son pauvre fils perdu. Soldat parmi nous, au 143ᵉ de ligne, il lui écrivait, le 15 juin, une lettre lui portant *ses derniers adieux*.

Cela m'a ému de pitié, mais me semblait étrange. Si le pauvre garçon était mort, sa famille en aurait reçu l'avis officiel. Serait-il seulement très malade? J'ai pu me procurer sur B... des renseignements positifs. Il se porte à merveille, et, au 15 juin, n'ayant aucun motif de peur et, de plus, l'espoir de vite rentrer en France, il devait se porter mieux encore. Faites-le savoir à sa mère. Quant à lui, je le rencontrerai sans doute, ce descendant peu digne de Vercingétorix, et je lui laverai la tête...

Comment un soldat français peut-il avoir tant de niaiserie ou si peu de courage pour alarmer à ce point et sans raison ses braves parents?

Avouez que je lui ressemble peu, à ce troupier de malheur! Et, quand je vous parle de la sorte, n'allez pas croire que je veuille vous rassurer à tout prix. Non! mes lettres sont l'expression exacte de ma pensée, de mes sentiments, de la vérité des choses. Je brûle de marcher et je ne crains rien. Ma confiance vient d'une drôle de source, c'est que, à mon sens,— non, bien entendu, le sens sérieux, — je crois au dicton familier parmi nous : « Il n'y a de chance que pour la canaille! »

Haï-Phong, 17 octobre 1884.

Voilà près de six mois, c'est d'ici que je vous écrivais, n'ayant pour bureau que mon sac ; aujourd'hui, je fais de même. Seulement, ce pauvre vieil *as de carreau* en poil de chèvre, compagnon d'infortune du soldat, n'est plus celui d'un nouveau débarqué.

C'est le havresac de l'homme en colonne, et biscuits, boîtes de conserve, linge, y forment un amalgame peu léger, je vous jure. C'est que nous allons battre du chemin et que les montagnes à parcourir ne sont pas fécondes en ressources.

Le 11 octobre, à 11 heures du soir, on est venu nous réveiller.

« — Faites les sacs, venez toucher les vivres de réserve. Comptez les cartouches de vos hommes ; voyez s'ils en ont leur 120. Prenez vos effets noirs. On laisse ici les capotes ; la vareuse seule sera roulée sur le sac. Que tout se fasse vite et bien ! On part demain à 3 h. 1/2.

« — Où va-t-on ?

« — On n'en sait rien. »

Quatre heures après, une longue colonne noire, sortie de la citadelle, serpentait dans les rues d'Hanoï. Elle se dirigeait vers le fleuve, silencieusement, l'arme à la bretelle. Dans la rue des Incrusteurs, au bruit sourd de nos pas, quelques Chinois ou Annamites viennent sur leurs portes et, dans la nuit, nous regardent passer d'un air ébahi.

Le jour n'avait point paru encore que l'embarquement sur le *Rurimaru* était déjà terminé. Sitôt l'aube paraissant, on donne le signal du départ ; nous voilà lancés sur le fleuve et, en filant devant la Concession, on entend, comme un salut, un double coup de sifflet, le sifflet sourd du *Rurimaru,* ce long huhuhu qui ne ressemble au signal d'aucun autre vapeur et que tout le monde ici connaît bien.

C'est que, depuis un an, il en a transporté des troupes sur les arroyos du Delta, ce pauvre bateau !

Réquisitionné d'abord pour le service du corps expéditionnaire et très utile, car il cale peu, passe facilement partout et embarque plus d'hommes qu'une grande canonnière, on a fini par l'acheter. Mais alors on avait dépensé déjà, en indemnités au propriétaire, le double de sa valeur. La marine, toujours si économe des deniers de l'État, lorsqu'il s'agit du bien-être des pauvres troupiers, l'a donc payé trois fois, ce sabot, à l'Américain qui l'avait amené du Japon (*Rurimaru* est un nom japonais). Ce Yankee a pu se retirer chez lui avec une fortune rondelette.

Aujourd'hui, ce bateau s'appelle officiellement le *Balny*, en

souvenir d'un enseigne de vaisseau, M. Balny d'Avricourt, tué avec le commandant Rivière; mais, par habitude, on l'appelle toujours de son ancien nom japonais.

Les marsouins, nous sommes tous sur le pont; et, le *Rurimaru* n'étant guère plus grand qu'un bateau-mouche de Paris, on n'est guère à l'aise, à 450; d'autant plus que, sur l'avant, un large espace est réservé aux officiers.

Mais ne nous plaignons pas : nous avons de l'air, tandis que, dans la cale, avec les 6 chevaux des officiers, 125 malheureux tirailleurs tonkinois étouffent. « C'est assez bon pour les *bouzous!* (les singes), » me dit un camarade. Ce qualificatif est motivé par la crainte que tous ces petits bonhommes se débandent, dès qu'ils apercevront la queue d'un Chinois.

Les pauvres gens, il est vrai, ne se battent ni pour l'honneur de leur drapeau, ni pour délivrer leur pays du joug de l'étranger. C'est pour changer de maître, et, ma foi! leur défaillance est moins coupable.

La chaleur est venue et aussi l'heure du déjeuner. On ouvre les boîtes d'endaubage par groupes de 10 hommes. Les sous-officiers n'étant plus, comme dans les garnisons, en popote, je mange avec un caporal et les 8 premiers soldats de ma section.

Mais, grâce à l'argent par vous envoyé, j'ai autre chose que le bœuf de conserve.

Mon sac est assez riche en victuailles; j'en tire une petite boîte de thon; avec un de mes caporaux et deux sergents, nous y faisons une entaille sérieuse; puis, je tire encore une bouteille de vieux cognac, d'excellent Martel, que j'ai payé 12 francs, pas chez un Chinois, mais au meilleur café d'Hanoï. Mon second caporal, que j'ai appelé, me tend son quart en répétant : « Merci, merci! » Les deux sergents qui n'avaient pas encore vu mon petit trésor me tapent de grands coups sur l'épaule : « Mon vieux, tu es un chic type; tu as eu une riche idée d'apporter cela! » Et tous d'applaudir. Je crois bien qu'ils m'auraient volontiers bombardé grand homme.

On allume les cigarettes; puis, après le moment de la joie, on devient sérieux; on cause de notre destination probable.

C'est qu'en effet, je l'ai dit, nous ne savons où nous allons. On l'a bien demandé au second-maître commandant le *Ruri-*

maru : muet comme une carpe! J'avais posé la question à mon sous-lieutenant. Avait-il — bien à tort — craint une indiscrétion de ma part? Le fait est qu'il m'avait répondu en écartant ses deux bras dans le vague : « Je n'en sais rien! » Cela m'étonne.

Où trouver quelque lumière?

De mon séjour au bureau de la brigade, j'ai gardé un souvenir : une carte du Tonkin. Elle est faite d'après les cartes annamites, d'après celles du service hydrographique de la marine, enfin d'après les croquis pris en colonne. Une seule partie est exacte : celle comprenant les côtes et les grands arroyos praticables aux canonnières.

Ces cartes, que j'avais vues entassées par douzaines dans une armoire, je n'avais éprouvé aucun scrupule à m'en approprier un exemplaire, alors qu'on les laissait livrées à la moisissure et aux rats, sans songer même à en pourvoir un seul officier de compagnie[1].

J'étale ma carte, *mon bien*. « Il est évident, dis-je à mes camarades, que nous partons pour Lang-Son. Or, de deux choses l'une : ou nous allons faire partie d'une colonne qui se masse à Quang-Yen, près d'Haïphong, et doit tourner les positions chinoises par la gauche; ou bien nous allons, soit à Phu-Lang-Thuong, soit dans le Loc-Nam, renforcer les troupes massées sur les deux routes vers Lang Son. Lorsque nous seront sortis du Canal des Bambous, une fois dans le Taï-Binh, si nous tournons à droite dans le Sum-Tum-Bach, c'est la première hypothèse qui sera la vraie; si nous continuons à remonter le fleuve, ce sera la seconde. » . . . . .

Le *Rurimaru* file toujours; nous voici maintenant dans le Taï-Binh, nous laissons à droite l'entrée du Sum-Tum-Bach. Ce n'est pas à Haïphong que nous allons, mais dans le Loc-Nam, rejoindre la colonne!

---

[1] Peu de temps après, on répara cette omission si grave.

Pour la colonne de Lang-Son, chaque officier possédait un croquis lithographié des routes à suivre pour arriver à la place.

Les mouvements de terrain y étaient même figurés sommairement par des courbes de niveau.

Bientôt, masqué par une île du fleuve, voici Haï-Dzuong. On n'aperçoit que la tour de la citadelle. Un de mes camarades me raconte le beau fait d'armes dont cette place fut témoin, un peu après la prise de Sontay.

Un sergent-major d'infanterie de marine, Geschwind, un brave Alsacien, avait été laissé à Haï-Dzuong avec 15 soldats français, 25 tirailleurs annamites et une quarantaine d'auxiliaires tonkinois.

Attaqué par environ 1500 Chinois bien armés, Geschwind tint tout un jour sur une des grandes portes de la citadelle, où il s'était réfugié avec sa petite troupe. Cette porte faisait face au Taï-Binh, et bien des fois le brave sous-officier dut consulter l'horizon, avide d'y apercevoir le panache de fumée d'un vapeur amenant des secours.

Il y avait bien sur le fleuve une petite canonnière, la *Mitrailleuse;* mais elle s'était échouée en évoluant et avait failli être prise à l'abordage; des Chinois s'étaient cramponnés après le plat-bord et on dut leur couper les poignets à coups de hache. La *Mitrailleuse* ne pouvait secourir Haï-Dzuong.

Toute la nuit le petit poste de cette place repoussa des assauts; les Annamites, qui défendaient leur tête, se battirent fort bien; mais on était à bout.

Par bonheur, au matin, la mâture d'une autre canonnière, le *Pluvier*, apparut au loin. Avec ses 7 canons-revolvers, dont deux dans les hunes, il eut bientôt dispersé les assaillants, et du même coup, délivré la *Mitrailleuse.*

Geschwind fut un des trois sous-officiers d'infanterie de marine promus sous-lieutenants pour faits de guerre, depuis le commencement de la campagne.

Mais le pays change bientôt d'aspect. Tandis que, sur notre gauche, c'est toujours la plaine d'alluvions, les rizières, les villages aux haies de bambous, sur la droite les habitations deviennent rares et rares les cultures. Aux rizières plates succèdent de petits mamelons couverts d'une herbe longue et épaisse, roussie parfois des rayons du soleil.

Peu à peu, le relief de ces mamelons s'accentue; quelques-uns surgissent à notre gauche. La plaine finit, nous entrons dans un grand val, mais bien dénudé. A peine, à de grandes

distances, un village apparait-il; encore n'est-ce plus qu'un village désert ! Les cases, gardant des traces d'incendie, les pagodes aux toits et aux murs éventrés, les grands arèquiers abattus nous disent : « La guerre a passé par là ! »

La nuit commence au moment où nous arrivons près du poste des Sept-Pagodes. C'est juste là que nous allons mouiller.

Nous sommes ancrés au milieu du fleuve, entre deux mamelons. Sur celui de la rive gauche est construit un fortin en terre, aux retranchements hérissés d'une solide palissade de bambous; sur celui de droite s'élèvent les sept petites pagodes qui ont donné leur nom à ce lieu.

Le lieutenant du bataillon d'Afrique, qui commande là, arrive à notre bord et s'entretient avec le commandant Bouguié. On le voit, la main étendue vers le Nord; il donne à notre chef des indications sur le pays que nous allons parcourir.

Les Sept-Pagodes forment le point stratégique le plus important peut-être de tout le Delta tonkinois.

Nœud hydrographique des plus curieux : Du Nord viennent le Loc-Nam et le Song-Thuong, qui, réunis à quelques kilomètres en amont des Sept-Pagodes, contournent le pied de la colline fortifiée ; ces deux rivières ouvrent les deux routes de Lang-Son. En face du fort, aboutit le Song-Cau, qui baigne Thaï-Nguyen dans sa vallée supérieure ; Bac-Ninh est à 4 kilomètres de ses rives, sur son cours inférieur. Le Canal des Rapides, qui, pendant les hautes eaux, permet aux canonnières de gagner directement Hanoï, aboutit encore aux Sept-Pagodes.

Enfin, à 10 kilomètres en aval, cette masse d'eau se sépare. A droite, le Taï-Binh arrose Haï-Dzuong, puis reçoit du grand bras d'Hanoï le Canal des Bambous; à gauche, le Lach-Tray contourne le pied des mamelons du Dong-Trieu et aboutit à Haïphong, non sans avoir déversé par Quang-Yen un bras vers la baie d'Halong.

Que cette longue énumération de voies fluviales, dont plusieurs ont des 500 et 600 mètres de largeur, ne vous ennuie pas outre mesure; elle vous montre combien le Delta est sillonné de cours d'eau, « ces chemins qui marchent », selon le mot de Pascal ; combien il est arrosé sur chacun de ses points et quelle est donc la fertilité de ce pays que nous allons conquérir à la France.

Enfin, le jour se lève. La nuit passée sur le pont, sous l'air vif

des montagnes, et n'ayant que mon pauvre pantalon de toile, n'a pas été des plus joyeuses. Mais bast! j'en verrai bien d'autres! Allons toujours! Nous voici engagés dans le Loc-Nam.

Tout à coup, nos officiers saisissent tous leurs jumelles. Ils fixent, là-bas, au milieu des champs déserts, un village riverain entre des haies de bambous. Il doit y avoir quelque chose là. Les officiers s'avancent à l'arrière : — « Tout le monde couché! disent-ils, soyez prêts à tirer. » Aussitôt 450 hommes s'aplatissent sur le pont, les sous-officiers restant à genoux. Que va-t-il advenir? J'avais, dans ma section, trois ou quatre soldats, des enfants de 18 ans, tout nouveau-venus. Je crois bien que deux d'entre eux eussent voulu rentrer dans les planches; déjà, d'une main fiévreuse, ils fouillaient dans leur cartouchière. « Bande de bleus! voulez-vous attendre le commandement de charger? » leur dis-je à voix basse.

Pauvres garçons! je les excuse. Certes, je n'avais pas peur; mais, je l'avoue, cet ennemi invisible dont les balles vont peut-être pleuvoir sur ce pont tout couvert de chair humaine, cela n'a rien de rassurant.

Y avait-il des Chinois dans ce village? Je l'ignore. Toujours est-il que soudain un long coup de sifflet retentit, et, au détour du fleuve, en amont, apparaît la grande masse blanche de l'*Éclair*, avec ses noirs canons de 90^{mm}, ses Hotchkiss brillant au soleil. — « Debout! Debout! » crie le commandant. Le pont du *Rurimaru*, reprend alors son aspect habituel, avec ses troupiers pressés en foule.

L'*Éclair* approche. Sur la paillote se tient son commandant, le brave lieutenant de vaisseau Leygues, dont tout le corps expéditionnaire admire le courage; à côté de l'officier de marine, un homme attire tous nos regards, un homme très grand, puissant, au large pantalon rouge à bande noire; un grand manteau noir jeté sur ses épaules, cache à demi les manches du dolman, étoilées d'argent. Le casque blanc, disgracieux sur la tête de presque tous, ajoute, au contraire à son air martial.

— « Quel bataillon? » crie-t-il d'une voix de stentor.

— « Troisième, mon général », répond le commandant Bouguié.

— « Demi-tour, descendez à Haïphong; vous y attendrez des ordres. »

Nous avions très bien entendu; mais, près du général, le commandant Leygues, empoignant son porte-voix, crie de nouveau: — « Demi-tour, descendez à Haïphong ; vous y attendrez des ordres. »

Et l'*Éclair* file, rapide, poussé par sa grosse double roue, qui fait écumer le fleuve.

Tout à l'heure, peut-être allions-nous subir l'attaque des Chinois? L'arrivée de l'*Éclair*, la vue de sa puissante artillerie, nous avait-elle préservés d'une grêle des Mauser et des Remington?

Personne n'y pense plus ; on ne songe plus qu'à Brière de Lisle, qui vient de nous apparaître pour la première fois.

— « Hein! dit un troupier à ses camarades, il dégotte bien, notre général. Il a beau avoir un pantalon rouge[1], on voit que c'est un marsouin! Quelle fière mine! Les généraux biffins ne vont pas à sa taille.

— « Oh! oh! répond l'interpellé, Négrier est plutôt petit et mince; mais il représente rudement bien sur son cheval. Et quel riche type! »

— « Pardieu! Négrier! celui-là est l'exception! Mais souviens-toi de Millot! »

Là-dessus, immense éclat de rire.

Quand cette hilarité fut calmée, « Vous avez raison, dis-je à mon tour, un Négrier ne sera, en aucun temps, un homme ordinaire. Cependant, il existe aujourd'hui des généraux qui, jeunes témoins de l'épreuve de 1870, et en gardant souvenir, ont beaucoup travaillé, et, croyez-le bien, se révéleraient en cas d'une grande guerre continentale. »

Durant ce colloque, le *Rurimaru* a viré de bord et suivi l'*Eclair*, qui, plus rapide, s'efface devant nous; derrière, disparaissent les Sept-Pagodes, et nous entrons dans le Lach-Tray.

Cette fois, nous allons filer sur Haïphong.

Déjà la scène change. Voici un pays montagneux, que suivent les canonnières, jamais les troupes; nous ne le connaissons

---

[1] Les généraux de toute l'armée française, ceux de l'infanterie de marine, comme des armes spéciales, portent la même tenue.

guère et y sommes peu connus. Les rares habitants fuient à notre passage.

Sur un point, des roches énormes, semblables à celles de la baie d'Halong, surplombent le fleuve; de nombreuses grottes y sont creusées, où vivent des êtres humains entièrement nus. A notre apparition, presque tous ces troglodytes se précipitent dans leurs antres ; quelques-uns, plus courageux, tout en s'aplatissant sur le roc, montrent la tête et examinent le bateau chargé de soldats. Que pensent-ils, ces pauvres survivants des époques antédiluviennes ?

Mais les grandes roches font place aux collines; d'étroites rizières, des champs d'ananas, quelques villages animent le bord. Nous filons toujours; peu à peu les éminences s'abaissent; la vaste plaine du Delta se déroule de nouveau. Enfin, au loin, nous voyons surgir des mâts de navires, des maisons européennes toute blanches : c'est Haïphong.

Notre bateau, au pont noir de soldats en tenue de campagne, et qui semble descendre de Loc-Nam, à peine arrive-t-il dans le port, qu'on nous prend pour un des bataillons vainqueurs au Kep ou à Chû, et la foule des Annamites, la foule des Européens se pressent sur les quais; les navires de commerce saluent de leurs pavillons. A bord d'un Américain, les matelots grimpent dans les haubans et poussent des « *Hip! hip! Hurrah!* » formidables. A terre, de nombreux colons font retentir des vivats à la France et à l'armée.

Cet enthousiasme nous amuse, mais nous rend un peu honteux.

— « Sapristi! s'exclame un de mes hommes, nos faits d'armes sont faciles à compter; mais, avec cette satanée idée de laisser capotes et couvre-pieds à Hanoï, sous prétexte de nous alléger, je viens de geler pendant trois nuits. Nous méritons bien un peu que ces braves gens nous acclament, cela réchauffe toujours! »

Haïphong, 21 octobre 1884.

Je suis désolé; au lieu d'aller en colonne, nous devons rentrer à Hanoï. Le général Brière de Lisle ne veut pas attaquer Lang-Son avant d'avoir reçu des renforts considérables.

Une reconnaissance par la route de Quang-Yen montre qu'une marche en avant est, à cette heure, impossible.

Brière de Lisle fait-il bien d'attendre?

Plusieurs objectent qu'il laisse de la sorte les Chinois renforcer leurs positions, tirer leurs réserves de l'intérieur.

Je ne suis qu'un simple sergent; mais j'écoute, je cherche à me rendre compte, et je crois que l'on a raison de différer.

L'armée chinoise est loin d'être méprisable. Sans doute, ses réguliers, à Bac-Ninh, n'offrirent pas grande résistance, et à Hung-Hoa firent triste figure; mais, à Sontay, les Pavillons-Noirs, tous des Chinois, se sont vaillamment battus.

Qui nous dit que les troupes qu'on va nous mettre en face ne seront pas meilleures que celles déjà rencontrées?

Sans doute, un soldat français en vaut trois chinois, et cela, parce que nous appartenons à une race autrement guerrière que ces Jaunes à longues queues, agriculteurs par excellence (bien que, en Europe, on assimile bons laboureurs et bons soldats). Les Célestes, en outre, n'ont point, comme nous, le sentiment de l'honneur national.

Sans doute encore, — et là gît notre plus grande supériorité, — le commandement, chez eux, est bien inférieur au nôtre. Un de nos généraux capables est un César, un Napoléon, en présence de leurs grands mandarins militaires.

Autre avantage, qui tient à nos instincts : la discipline, non celle qui s'impose par la force, mais la vraie, la seule discipline, celle qui provient de la confiance mutuelle des chefs et de leurs hommes. Elle est bien plus forte, celle-là, dans notre armée que dans celle des Chinois.

Seulement, — et c'est sottise de le méconnaître, — ils nous valent dans l'armement. Entre leurs Mauser, leurs Martiny et nos Gras, la différence est légère.

Seule, leur artillerie est bien au-dessous, et encore non pour le matériel (ils possèdent des pièces Krupp de montagne), mais leur personnel est peu apte à s'en servir.

Dans ce parallèle, dans cet examen du pour et du contre, il est deux éléments non négligeables, certes, car ils pourraient bien faire pencher la balance du côté des Chinois.

Le premier, c'est leur supériorité effrayante du nombre. Et n'oublions pas qu'ils ont les renforts là, sous la main, eux qui sont près d'un demi-milliard d'habitants.

Le second, c'est qu'ils sont acclimatés. Et, si l'on objecte

qu'au Tonkin, ils ne sont pas plus chez eux que nous ne sommes chez nous, on ne saurait disconvenir qu'ils connaissent bien mieux ce pays.

N'importe ! j'espère que notre supériorité prévaudra sur tous leurs avantages. Mais, si même, à un contre cinq, une armée française ne doit pas reculer en face d'une armée chinoise, il ne faut point nous trouver un contre vingt. Et c'est pour cela que je crois très rationnel d'attendre.

P.-S. — Je rouvre ma lettre pour répondre à la vôtre du 31 août.

Je l'ai extraite moi-même d'au moins 15,000 ou 18,000 lettres, au dépouillement desquelles j'ai travaillé, avec le sergent-vaguemestre du bataillon du 3e, stationné ici. Ce sous-officier, ne pouvant suffire à la besogne, avait obtenu mon aide de la part de mes chefs.

J'ai vite pris intérêt à cette opération minutieuse et délicate. Pas n'est besoin que je vous l'expose. Grands sacs d'où l'on tire des paquets, paquets que l'on place sur des étagères, missives que l'on range dans des casiers, cela se pratique au Tonkin comme en France. Mais une chose, ici, plus commune, ce sont les adresses, parfois presque illisibles, parfois très risibles de braves paysans écrivant à leur fils soldat. Certaines portent d'étranges suscriptions. J'en ai vu une ainsi formulée : « M. X..., soldat d'infanterie de marine, 2e régiment, parti par le *Rio-Négro*, le 10 août 1884. Prière à Monsieur le vaguemestre de bien vouloir faire parvenir à son fils. — Son père, X... »

Il y a là un sentiment qui vous touche ; mais une chose qui vous irrite, c'est de voir, au Tonkin, des lettres destinées à la Cochinchine ou même portant cette adresse : *Corps expéditionnaire de Madagascar*.

Évidemment, le sous-Cochery, chargé, en France, de la transmission, n'a lu que les deux premiers mots : *Corps expéditionnaire*, et vlan ! dans le sac du Tonkin !..... Voilà de pauvres parents qui se sont peut-être saignés aux quatre veines pour envoyer un petit mandat à leur fils....., qui, tout au moins, sont anxieux d'avoir de ses nouvelles. Ils recevront bientôt la réponse !....

CHAPITRE VII.

Retour à Hanoï.

Hanoï, 9 novembre 1884.

Nous sommes revenus à notre triste vie du cantonnement.

Le retour d'Haïphong à Hanoï a duré cinquante heures. Ma compagnie, sous le commandement du capitaine, était parquée dans un immense chaland en fer, que remorquait une petite chaloupe à vapeur chinoise. On nous avait relégués dans la cale. Quelle chaleur étouffante ! Et dire que je suis pour quelque chose dans cette mesure rigoureuse !

Nous étions d'abord sur le pont ; on respirait ; les hommes riaient entre eux, s'amusaient à regarder les riverains. Bientôt, mon attention fut attirée par une causerie entre trois engagés Parisiens, les deux premiers farceurs mais bon garçons, le troisième une franche canaille. Il se vantait de ses exploits de souteneur, de ses luttes avec les *flics* (les agents de police). Soudain :

« — Voulez-vous parier, dit-il, que je fasse arrêter la chaloupe ?

« — Oh ! comment cela ? firent les autres.

« — Vous allez voir ! »

Avant que j'eusse pu intervenir, il avait retiré ses brodequins et, pouf ! le voilà dans le fleuve.

« — Un homme à l'eau ! Stop ! stop ! » crie-t-on de toutes parts.

La chaloupe fait machine en arrière ; nous nous arrêtons ; on voit le troupier nageant vers nous et on le repêche. Remonté à bord, il crie à ses deux camarades d'un air triomphant :

« — Hein ! ai-je gagné mon pari ? »

La facétie étant trop forte, je crus devoir avertir le capitaine.

« — C'est bien ! me dit ce dernier, amarrez-le en bas, et, vous savez, un amarrage sérieux !

« — Oui, mon capitaine. »

Ce fut vite fait. Lui, alors, m'accabla d'invectives et de menaces.

« — C'est bon ! lui répondis-je ; voilà vingt fois plus de paroles qu'il n'en faut pour le conseil de guerre. Mais, soyez sans crainte, je ne vous ferai pas défiler à la parade d'exécution.

Vous auriez la vanité de croire que vous me faites peur. Or, mettant de côté mes galons, vous traitant en égal, je vous prouverai qu'ici, au régiment, je sais vous tenir tête, comme je l'eusse fait à Paris, si vous m'aviez attaqué au coin d'une rue, le soir. »

Lorsque, sur l'ordre du capitaine, tout le monde descendit dans la cale sombre, par le fait de ce mauvais soldat, ses camarades l'eussent assommé. Je dus le défendre. N'importe! étouffer et ne plus voir que les plaques de tôle du chaland, cela ne pouvait nous réjouir.

Nous voilà revenus à la citadelle. Morne existence! Du moins, un agréable et curieux hasard m'a fait retrouver ici trois anciens camarades, un peu plus âgés que moi, du collège Chaptal ou du lycée de Bourges : l'un, maréchal des logis chef d'artillerie, proposé pour sous-lieutenant; l'autre, sergent-major à l'infanterie de ligne; le troisième, adjudant aux tirailleurs algériens.

Ces tirailleurs sont à deux pas de nous. C'est là qu'il faut voir la discipline! Et j'en suis témoin, car je vais souvent dîner chez mon ami. Les soldats et les caporaux, même Français, sont aussi respectueux pour les sous-officiers qu'on l'est, chez nous, pour les officiers. Les sergents arabes forment bande à part; ils sont toujours commandés, quelle que soit leur ancienneté, par leurs collègues français. Quant aux officiers indigènes (deux par compagnie : un lieutenant, un sous-lieutenant), s'ils commandent les sous-officiers français, ils y mettent des formes et rarement se hasardent à les punir.

D'autres bataillons de ces tirailleurs sont attendus. Il en doit venir aussi de la légion et même des zouaves. C'est qu'on a grand besoin de donner un bon coup de balai, tant le pays est infesté de pirates.

A quelques kilomètres d'Hanoï, la région n'est plus sûre; plus loin, de fortes bandes chinoises battent le pays. Là où, il y a deux mois, on pouvait aller seul, il faut aujourd'hui des compagnies entières. Et même les escortes placées sur les jonques transportant les provisions aux troupes sont à chaque instant assaillies.

L'autre jour, sur la rivière Claire, 600 ou 800 Chinois ont

attaqué l'*Éclair*. La canonnière qui, heureusement, ne traînait aucune remorque, a pu franchir à toute vitesse le passage dangereux, sous un feu d'enfer de l'ennemi. Si elle s'était échouée, quel massacre !

Elle n'a eu que trois blessés ; mais ses pièces, tirant à mitraille, ont dû infliger aux Chinois de tout autres pertes.

Faible consolation, alors que notre vie est de plus en plus à la merci des hasards. Je comprends même jusqu'à un certain point que, dans ce milieu, des natures sans ressort s'effarent aisément.

C'est à quoi j'ai songé, dans ma rencontre avec B..., le fameux Arverne, ce fier lapin de Ceyrat, qui, au mois de juin dernier, au milieu du calme le plus absolu, adressait à sa pauvre mère *ses derniers adieux*. Dans l'intérêt de la brave femme, je courus aux renseignements; je vous les transmis et la laitière de Ceyrat fut consolée, rassurée par vous. Enfin, j'ai vu le héros !

Parbleu ! on ne m'avait pas trompé : il se porte comme le Pont-Neuf. Néanmoins, son régiment, le 143e, aujourd'hui à Hanoï, a été, le mois dernier, appelé à donner et même a bien souffert. Cela m'a rendu un peu plus compatissant; j'ai adouci les reproches que je m'étais promis de faire au pauvre garçon. « Voyons ! lui ai-je dit, pour faire vibrer en lui une corde, ne serez-vous pas heureux, un jour, dans votre village, de pouvoir raconter aux jeunes votre campagne du Tonkin ; de leur montrer par quels sacrifices nous avons conquis cette colonie à la France ; avec quel courage, quelle abnégation de nous-mêmes nous soutenions ici le drapeau tricolore ? Dites, ne serez-vous pas plus fier d'avoir affronté les Chinois, d'avoir vu Hanoï, vu tant de pays lointains, que si toute votre vie, comme tant d'autres, vous aviez traîné derrière le cul de vos bœufs ? »

Mes paroles lui ont fait impression et, me serrant la main : « Oh ! merci, sergent, m'a-t-il répondu ; je vais écrire à ma mère et la rassurer. »

Le malheureux 143e, ai-je dit, a beaucoup souffert dans les marches et combats d'octobre ; oui, et ce n'est point qu'il ait eu beaucoup de tués et de blessés, mais que de malades !

Là, d'ailleurs, est le point faible des bataillons d'infanterie au

Tonkin. Arrivés, il n'y a pas dix mois, presque sur le pied de guerre, c'est-à-dire comprenant 800 hommes, ce ne sont plus aujourd'hui que des bataillons squelettes. Leurs compagnies, de 200 hommes, n'en ont plus que 110 ou 120 à l'effectif, dont, au maximum, 80 à 90 dans le rang, aptes à marcher. Tout le reste ou a été évacué en France, ou geint sur un lit d'hôpital, ou s'est couché au cimetière.

Qu'on le sache : c'est surtout à l'inexpérience de leurs officiers dans les pays tropicaux, à leur manque de soins hygiéniques, à leur nourriture mal entendue, mal réglée[1], à leur habillement (sauf depuis peu) contraire au climat, c'est à cet ensemble de causes que les troupes de la ligne doivent leurs pertes lamentables.

Qu'on y porte vite remède, car nous avons besoin d'hommes forts.

Ainsi j'ai entendu narrer par des sous-officiers du 143e, sur le combat du Kep, des détails curieux relatifs aux Chinois. Leur attitude mérite, certes, autre chose que le dédain.

Ils se sont avancés très courageusement sur les tranchées que, la veille, 11 octobre, nous leur avions prises. Ils venaient tenter de les reprendre, et en se jetant sur nous, car nous avons eu des blessés à coups de sabre et de baïonnette. Un moment, notre artillerie même fut serrée de si près que les servants durent mettre baïonnette au mousqueton, et que le général de Négrier, en personne, leur cria de se déployer en avant des pièces pour les défendre.

Que je voudrais me trouver en pareille occasion! Mais peut-être qu'avec ma malechance habituelle je n'assisterai qu'à de simples escarmouches ou à des marches et contremarches aussi éreintantes que peu glorieuses.....

Le repos auquel on nous contraint à Hanoï, me fatigue, me lasse, et je ne forme qu'un vœu : partir bien vite en colonne.

Le moment, d'ailleurs, devient propice. L'hiver nous arrive

---

[1] Longtemps on leur servit une grosse gamelle de soupe ou de rata, comme en France. On se décida enfin, bien tard, à les nourrir, ainsi que nous, de viandes et de volailles rôties, de pommes de terre frites, de poisson, de salades, de fruits.

à grands pas. Cette nuit, quoique enveloppé dans un couvre-pieds, et tout en ayant conservé pantalon de flanelle, gilet de flanelle, vareuse, ceinture, comme j'étais, sur mon pauvre matelas, près de la fenêtre mal close, j'avais froid; il m'a fallu prendre un deuxième couvre-pieds.

Le jour, dans l'après-midi, on peut encore supporter le pantalon de toile; seulement, dès le coucher du soleil, il faut se mettre en flanelle; on est habitué à une si grande chaleur que la capote même n'est point superflue. Et cependant, aujourd'hui, à 6 heures du matin, il faisait 8° centigrades.

Aussi, je plains les malheureux qui, après deux ou trois ans de Tonkin, rentrent en France, au milieu des neiges de décembre et de janvier. Plus d'un, échappé aux balles, atteint aujourd'hui de dysenterie ou de diarrhée chronique, mourra peut-être au foyer paternel.

Si vous aviez vu, il y a deux jours, un convoi de quatre-vingts malades, des légionnaires descendus de Tuyen-Quan, où se trouvent seulement deux compagnies; ils faisaient pitié. Ce sont pourtant des hommes vigoureux, des Allemands, des Suisses, des Flamands, acclimatés déjà par un séjour en Algérie. Ils se changent ici en spectres.

Moi, je me porte toujours admirablement; les chaleurs m'avaient un peu fatigué; ce froid me remettra.

Si, au lieu d'y être si mal logés, mal couchés, parfois même si mal nourris, nous étions dans des conditions normales, le Tonkin serait, je crois, la moins malsaine de nos colonies, grâce à cet hiver bienfaisant.

Comme cette lettre vous arrivera vers le 20 décembre, je vous y souhaite une bonne année. Puisse continuer longtemps, longtemps votre vie si heureuse! Lorsque vous penserez à moi, que ce soit sans crainte ni inquiétude. Je vous embrasse tous mille fois et de tout cœur.

P.-S. — J'allais oublier une récente acquisition:

Deux jolies perruches, une verte, une rouge. En France, je crois bien que la rouge vaudrait de 40 à 50 francs; ici, les deux m'ont coûté 35 sous. Quand j'irai en colonne, je les laisserai aux soins d'un camarade, sergent à l'infirmerie, et j'espère bien pouvoir vous les rapporter à la maison. Elles commencent à s'ap-

privoiser, mangent du pain que je leur présente entre mes lèvres et sont adorables de gentillesse.

CHAPITRE VIII.

Premier débloquement de Tuyen-Quan. — Combat de Yuoc. — Sur la Rivière Claire à la garde d'une canonnière échouée. — La famine.

Rivière Claire, 14 décembre 1884.

Quand vous recevrez — si vous la recevez jamais — cette pauvre lettre, écrite au crayon, il y aura six semaines que vous n'aurez eu la moindre nouvelle de moi.

Ne me l'imputez à crime. Depuis de longs jours je vis comme un sauvage, au milieu d'un pays hanté seulement par des tigres et les Pavillons-Noirs. Sans relation avec Hanoï, si, aujourd'hui, je ne vous écris pas plus longuement, c'est qu'il est à craindre que le messager qui portera ce pli ait la tête coupée par les Chinois.

Je retiens donc, attendant une occasion sûre pour les faire partir, deux lettres fort longues, un vrai journal, où vous pourrez lire notre malheureuse odyssée, qui dure depuis un mois et ne touche pas à son terme.

Nous avons subi toutes les privations, la faim surtout. Etre encore en vie, c'est une chance ; se porter bien, c'est-à-dire un peu moins mal que ses compagnons de misère, c'est un miracle. Mais, je ne dois pas me plaindre de ce qui est inhérent au métier. J'ai voulu être soldat, soyons-le jusqu'au bout!

Ne pouvant vous exposer ici, — ce que j'ai fait ailleurs, — le détail ne nos aventures, je me bornerai à la simple notation des actes principaux.

Le 14 novembre, nous quittions Hanoï pour Tuyen-Quan, afin de débloquer cette place.

Le 19, après un vif combat, le combat de Yuoc, contre les Pavillons-Noirs, où ceux-ci avaient sur nous l'avantage des positions, nous entrions dans la citadelle.

Les 20, 21, 22, opérant des sorties, nous rejetions au loin l'ennemi resté menaçant.

Le 23, après une rude marche dans la forêt, lorsque enfin on put croire que, ayant «donné de l'air à la place», notre mission

était finie, nous embarquions sur l'*Éclair*, pour rentrer à Hanoï.

Mais soudain, à 20 kilomètres plus bas, nous trouvons la canonnière la *Bourrasque*, échouée sur un banc, avec la *Mutine* auprès d'elle, comme garde. Et ma compagnie désignée pour prêter renfort, nous restons là, un peloton sur chaque canonnière.

Aujourd'hui, nous sommes descendus de nos habitations flottantes pour construire un fortin au sommet d'un mamelon dominant le mouillage des navires.

Jusqu'à cette heure, on ne nous a pas inquiétés; mais de nombreuses troupes chinoises errent aux alentours. Nous sommes donc sur le qui-vive.

Vous ne sauriez croire combien ce danger perpétuel, à l'approche du jour de l'an, donne la vision de la famille.

Lorsque, la nuit, ma ronde terminée, sous la pluie froide, je reviens au poste ; que, devant le feu de bambou qui éclaire mes hommes enroulés dans leurs couvertures, je sèche mes pauvres habits : « Ils passent une soirée bien calme, me dis-je. Les voilà réunis autour de la grande lampe, avec un bon feu dans la cheminée ; ils ont fait un bon petit dîner, et moi, si je veux tromper ma faim, je n'ai là, dans ma musette, que quelques morceaux de biscuit pourri. » Et, quand je m'étends à mon tour sur les tas d'herbes humides, tandis que les gouttes, au-dessus de ma tête tambourinent sur les feuilles de bananier qui nous protègent un peu, souvent j'essuie une larme, en pensant à vous.

Et qu'un de mes hommes se soulève, vienne lentement près du foyer et l'attise d'un coup de pied, parfois la flamme, éclairant son pâle et maigre visage, me fait voir ses yeux rougis : lui aussi, le pauvre garçon, se rappelle les siens, la maison paternelle.

Mais, si par instant, j'ai le cœur ému, je vous le demande en grâce, ne vous inquiétez pas sur moi. — Je viens de subir la misère : cela ne m'a point démoralisé ; j'ai au contraire la ferme conviction que vous verrez mon retour et que les épreuves n'auront servi qu'à me rendre plus fort.

P.-S. — Eh ! que je ne l'oublie point : Du combat de Yuoc j'emporte deux choses minimes, mais ayant pour moi plus de prix que bien des curiosités de valeur.

[illegible] d'un Chinois. Je l'ai tout simplement, ou mieux [illegible] coupée avec mon couteau, sur son corps, [illegible] ; puis, un grand drapeau triangulaire de [illegible] ornée de petits losanges en soie blanche, rouge, [illegible]. J'eusse bien voulu l'avoir ravi aux mains [illegible] l'homme qui le portait. Il m'est interdit de m'attri- [illegible] gloire. Je l'ai tout bonnement pris entre trois cada- [illegible]-Noirs qu'avait foudroyés un de nos feux de [illegible] modestes, ils me rappelleront un jour nos aven- [illegible] Tuyen-Quan.

Rivière Claire, 2 décembre 1884.

[illegible] lettre interminable. J'attends pour l'envoi une occa- [illegible] ; or, elles sont rares, au milieu des forêts de cette [illegible] où les bureaux de poste sont absolument inconnus. [illegible] vous raconter bien des faits qui, je l'espère, vous inté- [illegible].

Le [illegible] novembre, au soir, à Hanoï, un camarade me dit : — [illegible] nous partons pour Tuyen-Quan, dont la garnison est [illegible] par les Chinois. »

Le 14, au matin, ordre des préparatifs. Fourrer dans son sac [illegible] de linge, quelques petites conserves ; rouler son couvre- [illegible] ; revêtir les effets noirs, tout cela est vite fait, et au bout [illegible] cinq minutes, en marche ! en marche au besoin, vers le fond de la Chine !

La [illegible] et la 28e compagnie du 1er régiment, sous les ordres du chef de bataillon Bouguié, sortent de la citadelle ; on nous embarque sur quatre grandes jonques remorquées par des canonnières, et nous nous dirigeons vers Sontay.

La canonnière la *Bourrasque* remorquait les deux jonques portant ma compagnie ; la *Mutine* suivait avec la 28e.

Jusqu'à Sontay, un seul petit incident :

Près d'un poste, abandonné aujourd'hui, le poste de Palan, aux colonnades de pierre blanche placées devant sa pagode, la vigie signale une jonque traversant le fleuve et pleine d'hommes armés de lances. Notre chef de bataillon et le commandant du bord regardent : ils ne voient là que de paisibles cultivateurs ; ce que la vigie a pris pour des lances sont de simples perches de bambou. On laisse donc passer la jonque. Mais, sitôt débar-

qués, les paysans inoffensifs déploient un étendard rouge et agitent des sabres de la façon la plus provocante. Ah ! Ah ! c'est ainsi ! attendez ! Deux marins grimpent à la hune, et pif ! paf ! trois coup de hotchkiss ; les petits obus éclatent au milieu des bandits, qui se précipitent dans un champ de cannes à sucre. Bientôt cependant les plus audacieux reviennent : un peloton de turcos à bord de la *Bourrasque* exécute quelques feux de salve, et, à cinq cents mètres de nous, on voit les pirates tomber ou s'enfuir.

Nous poursuivons notre route.

A Sontay, arrêt d'un instant. Les Algériens restent là. Nous continuons, nous, à remonter le fleuve jusqu'à Bac-Hat, au confluent de la Rivière Claire. Dans ce trajet de six heures, nous rencontrons seulement plusieurs cadavres décapités, que les eaux du fleuve roulent vers la mer et, comme toujours, de nombreuses jonques, des sampans montés par des indigènes ; la guerre ne les arrête donc ni dans leur pêche ni dans leur négoce.

A Bac-Hat, arrêt plus long, débarquement. Je suis commandé de garde. Je passai la nuit, à 500 mètres du village, sur une digue. Le *crachin* me fouettait sans interruption et transperçait mon couvre-pieds ; la boue filtrait à travers les feuilles de latanier dont je m'étais fait un lit. Feuilles curieuses ! Avec leurs canelures rayonnant du centre, elles ressemblent à ces éventails de papier que, au moyen de deux lamelles de bois, on déploie en rond ; seulement les feuilles de latanier sont larges de près d'un mètre.

Impossible de dormir. J'avais avec moi plusieurs jeunes soldats. L'un d'eux, un Breton, et cela m'étonne, placé en faction, tressaillait au moindre bruit, au moindre choc. A un moment, il me fit bondir de ma couche, en criant : « Aux armes ! »

— « Qu'est-ce donc ?

— « Sergent, voyez : au loin, le long de la digue, s'agitent des lumières. »

Je regarde ; ce que le pauvre garçon prenait pour des fanaux lointains, c'étaient des mouches à feu, voltigeant à quelques pas. Je ne le grondai guère, car la méprise est facile, quand on n'est pas habitué à ces lucioles, si étranges pour nous.

Le matin, la pluie continuant, je venais de faire construire, en bambous, paille de maïs et feuilles de latanier, un bon abri pour tout le petit poste, quand on vint nous relever, et je reçus l'ordre d'aller, sur la *Bourrasque*, rejoindre une demi-section dont le sergent était hospitalisé. Cette section n'était pas la mienne ; mais qu'importe ? Tous les *marsouins* se valent. Seulement quel rôle avait-elle à jouer ? — Un rôle tout passif.

Ses hommes devaient simplement renforcer la mousqueterie de la *Bourrasque*, ne pas débarquer devant les Chinois, laisser à d'autres l'honneur d'enlever leurs positions.

Désolé d'être séparé de mes deux escouades qui devaient combattre d'une façon effective, j'allai poliment porter ma plainte à mon capitaine. Il me reçut avec brusquerie, même brutalité..... Que voulez-vous, ma chère maman ? Commandé, il faut obéir. Je m'installai donc sur la canonnière.

A ce moment l'*Eclair* venait de nous rejoindre. Elle amenait d'Hung-Hoa deux compagnies de légionnaires, une section d'artillerie de marine et un peloton de Tonkinois. Notre colonne dès lors au complet, la flottile appareille sans retard et nous emporte vers la haute Rivière Claire.

Marins et soldats, nous sommes tous sous le commandement du lieutenant-colonel Duchêne, de la légion étrangère. — Ne pas confondre avec Dugenne, l'imprudent héros de Bac-Lé. — L'autre est un officier supérieur qui se possède. Détail curieux : vêtu d'une vareuse de soldat d'infanterie de marine, coiffé du casque de troupe, il ne porte aucun insigne de grade ; soyez tranquille, on ne lui en obéira pas moins.

C'est qu'on a confiance en lui, et, en campagne, la confiance est peut-être le plus fort soutien des troupes. Nous en avions d'autant plus besoin que les nouvelles reçues étaient mauvaises.

Deux jours avant, la *Trombe*, canonnière semblable à l'*Eclair*, un peu en aval de Tuyen-Quan, avait eu, sur ses 35 hommes d'équipage, 2 tués, 8 blessés.

Mais voici un sampan qui descend le fleuve, passe près de nous, s'arrête et nous captive au plus haut point. Il vient d'une petite canonnière, le *Revolver*, — laquelle, pour comble de malchance, s'est échouée en amont, mais pour le quart d'heure se trouve hors de péril. — Le *Revolver* a subi l'attaque des Chinois ; l'enseigne de vaisseau qui le commandait, M. Testu de Balin-

court, a été atteint, peu grièvement par bonheur, de trois balles, et, sur les 15 hommes de son bord, il y eut 1 marin tué, 6 blessés.

Ce sont les blessés que porte le sampan; c'est M. Testu de Balincourt lui-même qui nous fournit ces détails. Il ajoute que 1500 ou 2,000 Pavillons-Noirs nous barreront le chemin de Tuyen-Quan; qu'ils coulent déjà, vis-à-vis de leurs tranchées, des jonques, pour obstruer le fleuve; que d'autres Chinois, enfin, cernent de près la citadelle.

Dès lors, pressant devoir de courir au secours.

Que craindre, d'ailleurs? Nous sommes en forces. Trois puissantes canonnières, 600 hommes d'infanterie, soutenus par deux pièces de montagne. Donc, en avant sur la Rivière Claire!

Ce grand courant mérite bien son nom, par l'eau verte et claire qui roule entre ses rives herbeuses. Oui, son onde est très limpide; mais gardez-vous d'en boire: en passant sur des couches de cuivre, elle s'est empoisonnée. Près de son confluent avec le Fleuve Rouge, les bords sont plats; un peu plus loin, les collines surgissent; alors, plus de villages, plus de cultures, mais des berges couvertes d'arbres, murailles verdoyantes de bambous, de bananiers, d'arêquiers, entre lesquelles apparaissent des groupes de cases, depuis longtemps désertes, brûlées par les bandits chinois, envahies par la brousse.

Et nous filons à travers ce paysage.

L'*Éclair* en tête. Grâce à son faible tirant, elle peut passer partout; mais, de temps à autre, elle s'assure, avec la sonde, si les canonnières à hélice, la *Bourrasque* et la *Mutine*, qui calent $1^{m},20$, peuvent s'engager dans son sillage.

Une chaloupe du commerce, montée par un équipage chinois, mise en réquisition, le *Sontay*, se mêle à l'escadrille; elle remorque une grande jonque, chargée de soldats; collée au flanc de la jonque, elle rappelle ces petites fourmis qui vont à leur fourmilière, traînant une grosse mouche.

D'autres jonques sont remorquées par l'*Eclair*. Nous, avec la *Bourrasque*, formons l'arrière-garde de la flottille.

A 15 kilomètres du passage où est signalé l'ennemi, on débarque sur la rive droite les troupes qui doivent combattre; les canonnières suivent la colonne, réglant leur marche sur un grand pavillon à carreaux blancs et rouges, qui, dans le langage

des signaux, signifie : *Aperçu*. On le porte au bout d'une hampe, tout grand déployé, et nous, de la *Bourrasque*, nous le voyons, seul, cheminant au-dessus des hautes herbes ou à travers les grands arbres.

On marchait lentement, vu le sentier si étroit que la colonne, en file indienne, occupait bien une longueur de 1 kil. 500.

Le soir, canonnières et troupes, tout le monde s'arrête. Nous apercevons, dans le lointain, à un coude de la Rivière Claire, la colline au pied de laquelle les Pavillons-Noirs étaient retranchés. C'est Yuoc, leur centre de résistance, en aval de Tuyen-Quan.

L'heure de l'action est venue.

Déjà, à notre bord, le lieutenant de vaisseau avait commandé : « Chacun à son poste pour le combat ! » Les canonnières ouvrirent le feu à 5,800 mètres sur les tranchées invisibles à l'œil nu ; mais, avec leurs lunettes d'approche, les officiers de marine pouvaient observer la chute de nos projectiles, et, au besoin, rectifier le tir.

Nous avions là, pour chef de pièce, un vieux matelot dont chaque coup portait. En ses vingt-sept ans de service, ce marin, un colosse barbu, avait assisté à maint bombardement, et son métier était pour lui un sacerdoce. Largement fendu sur ses jambes, le cordon tire-feu dans la main droite, il visait avec lenteur ; puis, d'un geste souverain de la main gauche, il indiquait aux servants de pointer plus à droite ou plus à gauche, plus haut ou plus bas, et lorsque ces derniers, leurs mains sur les roues de pointage, avaient dirigé la volée du canon selon ses ordres, lui, d'un mouvement rapide, se redressant sur ses jambes et rassemblant en arrière, il faisait feu.

Comme le vent dissipait vite la fumée de la poudre, nous pouvions voir, au loin, d'abord une vive gerbe de flamme, puis un petit nuage blanc : c'était l'obus qui éclatait, soulevant la poussière, faisant voler des fragments de la casemate, emportant, sans doute, jambes, bras et têtes de ses défenseurs.

A la nuit, le feu cessa. Les Chinois se doutaient-ils du débarquement du bataillon ? Croyaient-ils avoir à faire aux seules canonnières ? Toujours est-il que, peut-être dans le but de nous attaquer par la rive gauche, peut-être nous croyant échoués, des sampans nous approchèrent doucement pendant la nuit. Mais à bord les factionnaires veillaient. Quand ils aperçurent deux

ombres sur le fleuve et, sur la rive gauche, une lumière vacillante, ils donnèrent l'alarme; un coup à mitraille fut tiré dans la direction des sampans.

Il était minuit alors. Je m'étais endormi sur le pont, non loin de la pièce de chasse, quand son coup partit. Quel réveil-matin formidable! Je bondis, le fusil à la main. Subissions-nous une attaque nocturne? Les troupes, à terre, réveillées aussi en sursaut, purent le croire. A nous, tout fut vite expliqué. Quant au coup de canon, il dut tout au moins convaincre les Chinois de notre vigilance.

Les troupes attendaient le jour pour l'attaque des positions. On était, à 2 kilomètres en avant, dans une petite plaine couverte de hautes herbes.

Afin d'y rester inaperçu, défense d'allumer la moindre cigarette, le moindre feu; donc, pas de cuisine. Fort bien! Mais défense également d'ouvrir une seule boîte d'endaubage; on ne le pourrait que le lendemain vers midi, après le combat. Les hommes, depuis 9 heures du matin, avaient à peine grignoté un biscuit. Pourquoi les empêcher de réparer un peu leurs forces et les lancer en avant le ventre creux?

Dès 5 heures, on se lève; on est prêt.

Une section de la 28ᵉ compagnie, formant la pointe, s'engagea dans un étroit sentier broussailleux; les autres sections, le gros de l'avant-garde, s'avançaient par derrière. On venait de franchir un ruisseau, quand soudain, de la rive gauche, d'où les Chinois observaient nos mouvements, partent à intervalle trois coups de fusil.

C'était un signal.

Au même instant, deux éclaireurs de notre extrême pointe tirent sur une sentinelle double; une fusillade, derrière un buisson, les couche eux-mêmes en travers du sentier; un feu roulant s'ouvre à 50 mètres de nous, et le sous-lieutenant Schuster, frappé d'une balle au cœur, couvre de son corps le corps du clairon, qui vient d'avoir la gorge traversée. Nos hommes tombent de toutes parts sur ce maudit chemin, qui se rougit de sang.

Aussitôt, les autres sections de la 28ᵉ et la 25ᵉ se déploient sur la droite, exécutant des feux de salve; tandis que la légion

étrangère, sur la gauche, envoie des feux de compagnie sur les Pavillons-Noirs, dont les fumées de la poudre, filtrant à travers les arbres et broussailles, révèlent l'emplacement. Dans les gorges se répercutent d'énormes détonations. Ce bruit va grandir.

A 200 mètres environ, s'installent les deux pièces de 4 d'artillerie de marine, que, toutes démontées, portées à dos de coolies, on a remontées promptement. Leurs petits obus éclatent sur les tranchées des Chinois et sur une pagode qu'ils occupent.

L'artillerie des canonnières allait, d'autre part, apporter son concours. Elles s'étaient rapprochées à 3,300 mètres. C'était trop loin encore pour que leur canons-revolvers, dont les hausses sont graduées à 2,400 mètres, pussent entrer en action. Aussi, le commandant de la *Bourrasque*, brave lieutenant de vaisseau, décoré dans la campagne de 1870-71, et le valeureux commandant Leygues, de l'*Éclair*, demandaient-ils qu'on se portât plus haut; leur collègue, leur ancien, le commandant de la *Mutine*, ne le permit point ; vu les basses eaux, il craignait qu'on s'échouât.

Mais nos autres canons pouvaient parler.

Un fourrier, escorté de deux soldats, vint sur la berge nous crier, de la part du colonel, de diriger le feu sur le grand banian qu'on apercevait aux flancs du mamelon. Les Chinois y avaient établi des tireurs.

Je l'ai vu ensuite de près, ce géant de la forêt tropicale. Entre ses branches, sur une plate-forme de lattes de bambous, où l'on montait par une échelle, s'étaient installés une vingtaine de Pavillons-Noirs. Eh bien! l'un de nos obus à balles fit explosion juste au milieu de cette plate-forme. Quelle dégringolade des tirailleurs célestes !

J'ai pu voir les blessures des énormes branchages fendus, les larges plaques d'écorce enlevées, ces blessures blanches, éclaboussées du sang rouge des blessures humaines. La grande échelle aussi, aux montants d'arèquiers, aux barreaux de bambous, était toute teinte du sang des blessés et des morts qu'on avait descendus de l'arbre.

Très sensible dut être aux Pavillons-Noirs la dislocation de ce poste aérien. N'importe! ils tenaient bon, quand un mouvement ordonné par le colonel vint leur porter un coup décisif.

Tandis que les canons faisaient leur œuvre, il était impossible à nos troupes, vu les sentiers étroits, de s'avancer de front, et, couchées, abritées tant bien que mal, elles continuaient leur feu.

C'est alors qu'une compagnie de la légion reçut l'ordre d'opérer un mouvement tournant. A travers la forêt, les fougères arborescentes, les lianes énormes encombrant le chemin, la compagnie Moulinet l'accomplit avec autant de succès que de hardiesse et, prenant l'ennemi en écharpe, elle lui envoya quelques feux de salve. C'était surtout pour avertir les troupes restées devant qu'elles pouvaient tenter l'assaut final.

Soudain, tout change ; aux détonations régulières succède le vacarme d'un feu rapide, puis la mousqueterie fait silence. Ce sont les clairons qui sonnent la charge, c'est l'instant où nos soldats se précipitent à la baïonnette sur les Pavillons-Noirs.

Ils ne nous avaient pas attendus. Nos troupes victorieuses trouvèrent leurs tranchées toute vides : des étuis de cartouches, quelques grands chapeaux, des lambeaux d'étoffe, c'était tout. Par les sentiers ténébreux, sous l'immense voûte de verdure, tout le monde avait fui. On entendait seulement, au loin, dans les profondeurs du bois, les cris des blessés que des coolies muongs emportaient, en courant, sur leurs civières de bambous.

Tel fut le combat de Yuoc, le 19 novembre. Mais Yuoc était une simple étape, Tuyen-Quan le but. Par bonheur, nous venions de détruire l'obstacle qui séparait les défenseurs de la place de tout le corps expéditionnaire. Sans peine, on allait les rejoindre.

Pour moi, qui, durant l'action, avais dû rester tristement sur ma canonnière, serais-je du voyage ? A cause de son tirant, la *Bourrasque* ne pouvait remonter le fleuve. Allait-on nous y laisser en panne ?

Heureusement, je reçus l'ordre d'embarquer avec mes dix-huit hommes et mes deux caporaux sur une jonque que remorquait le *Sontay*. Une demi-section de légionnaires venus de la *Mutine* y prit place. Le *Sontay* suivit l'*Éclair*. En route ! disions-nous d'un cœur allègre. Et cependant, chose triste, nous

n'avions pas combattu : nous arrivions comme les carabiniers de l'opérette.

Nous passâmes devant les fortifications chinoises du bord du fleuve. Elles n'occupaient pas moins de 500 mètres en longueur, et c'était une ligne formidable.

De son côté, la colonne était partie, suivant la berge. Elle n'arriva à Tuyen-Quan que vers minuit et fut reçue à la lueur des torches par ceux qu'elle venait de délivrer.

Derrière elle, tout flambait : le camp des Chinois et le village d'Yuoc. Les grands arbres tordaient leurs branches noircies, les bambous des cases éclataient avec bruit ; à ce fracas se mêlaient parfois les explosions des cartouches abandonnées par les Célestes et atteintes par l'incendie.

Nos blessés étaient en ce moment sur le pont de l'*Éclair*. Je les vis lorsque, sur le soir, nous abordâmes la canonnière. Un lieutenant de la légion, M. Gœury, le bras en écharpe, vint à moi :

« — Ah ! sergent, me dit-il, nombre de vos camarades se sont conduits en braves. Un petit sergent est tombé raide, non loin de moi, en commandant un feu de section. Il venait de prononcer : « Joue !... attention !... » ses soldats, étonnés de ne pas entendre le dernier mot : « Feu ! », se retournent et le voient étendu ; il venait de recevoir une balle dans sa bouche, toute ouverte.

« — Et quel est son nom ?

« — Le Gall.

« — Ah ! m'écriai-je, pauvre petit Breton, que j'aimais bien ! Dire qu'il n'avait que 19 ans ! Et moi je suis tout honteux d'être resté sur la *Bourrasque*, loin des coups. Pourtant, mon lieutenant, je ne crois pas avoir mérité qu'on me séparât ainsi de mes camarades.

« — Votre tour viendra, soyez-en sûr, d'être en première ligne. Du reste, votre rôle sur les canonnières aurait été important, si elles avaient été attaquées. »

M. Gœury me quitta, en me serrant la main pour me consoler, et je m'approchai de chacun de mes camarades blessés, couchés sur le pont et à qui les marins avaient donné leurs propres matelas.

Le fourrier de la 28e avait le bras rompu et la figure labourée

par des éclats de bois; l'adjudant Paillé, de ma compagnie, avait la cuisse brisée; je le plaignis bien, cet excellent garçon. Un soldat, un caporal de ma section étaient tués.

Mon caporal, un pauvre engagé nommé Amiette, avait été lui aussi atteint d'une façon étrange. On exécutait des feux de section à genoux. Après chaque salve tirée, attendant un nouveau commandement, les hommes, ayant rechargé, se tenaient fusil droit devant eux, crosse à terre, appuyés des deux mains sur l'arme. Le caporal se trouvait dans cette position, la gauche de son corps touchant un tronc d'arbre.

A un nouvel ordre de mettre en joue, les hommes abattent leurs armes ; lui ne bouge pas.

« Eh bien, Amiette, épaulez-donc! » lui dit un sous-officier. Amiette reste immobile. « Voulez-vous épauler? » répète le sergent, et il pousse le sac du caporal. L'équilibre est rompu, l'homme roule : il était mort!...

Nous avions en tout 25 blessés et 8 tués. A la 28e compagnie seule incomba les quatre cinquièmes des pertes.

Le lendemain matin, nous arrivions à Tuyen-Quan vers 11 heures. Après combien de lenteurs et de difficultés! On s'était échoué quatre fois sur les bancs de sable. Sans la canonnière la *Mitrailleuse*, descendue de Tuyen-Quan pour nous déséchouer, je crois que nous y serions encore.

Enfin nous voilà au but ; mais presque aussitôt, sans nous laisser le temps de voir les lieux, d'entendre les hommes, on nous fait partir en reconnaissance.

Même chose le lendemain et surlendemain.

Chaque fois on brûlait des villages ; on cherchait à ouvrir par le feu de larges trouées dans les forêts des alentours.

Les Chinois nous laissaient agir. Le célèbre Lhu-Vinh-Phuoc s'était retiré au Nord, dans de hautes montagnes aux bois sombres, qui dominent Tuyen-Quan et où il n'eût pas été prudent de chercher à l'atteindre. Il était en forces et conservait un grand prestige.

Cependant, deux Pavillons-Noirs, superbes gaillards, très proprement vêtus, vinrent se rendre à nous. On aurait dû, me semble-t-il, les garder avec soin et tirer d'eux d'utiles renseignements. Eh bien! on les fusilla au bord de la rivière. C'était

une violation des lois de la guerre. Que les Chinois en donnent l'exemple, ce n'est pas à nous de les imiter [1].

Ce fait inepte et inique m'attrista.

Quelque chose nous réjouissait le cœur. C'était, le soir, à notre retour, l'accueil admirable que nous faisait la garnison. Quelle gratitude chez ces deux braves compagnies de légionnaires que nous venions de débloquer ! Malgré leur peu de ressources, elles s'ingéniaient de mille façons pour nous être agréables.

Nous, les sous-officiers de l'infanterie de marine, nous avons été accaparés par les sous-officiers de la légion, garçons charmants et, je vous le jure, pas communs du tout. Jugez-en par ce fait : Dans une compagnie, sur huit sergents, six étaient d'anciens officiers des armées étrangères. Le fourrier était un ancien officier d'administration ; un simple caporal avait, deux ans avant, porté l'épaulette de lieutenant et les aiguillettes d'officier d'ordonnance d'un général français.

Comment tous ces hommes étaient-ils venus là ? Quelque coup de tête, quelque histoire n'entachant en rien leur honneur les avait poussés, un jour, à démissionner; puis, la nostalgie de l'uniforme les avait fait s'engager comme simples troupiers dans la légion.

Avec de tels sous-officiers, des officiers excellents et des soldats vigoureux, parmi lesquels une foule de braves Alsaciens-Lorrains, une compagnie peut aller de l'avant. Aussi devons-nous l'avouer, la légion étrangère est de beaucoup le premier régiment de l'armée française. Bande de *condottieri !* dira-t-on ; soit ! mais de vrais soldats et, à l'occasion, des héros.

Or, je le répète, nous en avons besoin contre les Pavillons-Noirs.

---

[1] De retour en France, en 1885, quand fut conclue la paix définitive, je lus dans les journaux qu'un échange de prisonniers capturés au cours des opérations avait eu lieu entre Français et Chinois.

Le fait me surprit vivement. Je n'oserais le mettre en doute ; tout ce que je puis dire c'est que, pendant cette guerre, je n'ai jamais vu, ni même entendu parler de prisonniers. Tomber entre les mains de l'ennemi, chacun connaissait la signification de ce mot. Pour nous, c'étaient des tortures atroces qui nous attendaient ; pour les Célestes, simplement, une balle dans la tête.

Encore de la Rivière Claire, 6 Décembre 1884.

Ceci n'est que la continuation du même journal monotone, de la même odyssée ennuyeuse. Le seul moyen d'y introduire un peu de variété, me semble-t-il, c'est de répondre à une question que vous me poseriez, j'en suis bien sûr, si j'étais en face de vous.

— Que sont-ils donc, enfin, ces Pavillons-Noirs, dont aujourd'hui, en France, le nom est dans toutes les bouches ?

Ce qui aurait le plus d'attrait pour votre esprit, ce serait quelques notions sur leurs mœurs. Hélas ! je ne puis vous offrir que les notes arides d'un troupier, qui a pu seulement les voir dans leur costume, leur armement et leur manière de combattre.

La plupart sont grands et forts. Tous portent de larges chapeaux d'une paille assez fine, doublés de grosse soie bleue ; des kékouan (pantalons larges et courts) et des kéaos (blouses croisées à larges manches, échancrées du col) confectionnés avec une toile bleue, de fabrication européenne, semblable à celle des vêtements d'une foule d'ouvriers français. Pour le rendre imperméable, ils huilent leur costume.

Les habits en soie de leurs officiers n'ont ni ornement ni insigne. Cela les distingue des mandarins militaires chinois, qui portent des broderies, tandis que leurs soldats, les réguliers, ont sur le dos et la poitrine de larges soleils blancs et rouges, avec des inscriptions que seuls les sinologues savent lire et qui, je crois, indiquent leur province, leur régiment, etc....

L'armement des Pavillons-Noirs consiste surtout en Remingtons. Ce fusil offre un avantage à des tireurs sachant à peine se servir de la hausse et un avantage aussi à des gens qui négligent l'entretien de leurs armes, attendu que le mécanisme en est aussi solide que peu compliqué. Les Pavillons-Noirs ont, en outre, des Sniders, des Martini-Henry, des Winchesters... Pardon de vous donner ces noms-là, qui sont pour vous des mots et rien de plus. Ajouter des explications techniques ? Ce serait aggraver le mal.

Les réguliers, eux, se servent du Mauser [1].

---

[1] C'est le fusil allemand, modèle 1871, analogue à notre Gras, modèle 1874. Mais, chose curieuse, dans nos fusils Gras, nous pouvons tirer la cartouche du Mauser, et la réciproque est impossible.

En somme, nos ennemis sont très bien armés. Heureusement pour nous, ils connaissent fort peu le maniement de la hausse, l'appréciation des distances, et, sauf dans le tir de plein fouet (à 100, 200, 300 mètres), leurs feux sont presque inoffensifs. Sommes-nous à 600 mètres, leurs balles passent à 10 ou 12 mètres au-dessus de nos fronts.

L'artillerie des Pavillons-Noirs est-elle plus redoutable ? Ils en sont pour ainsi dire dépourvus, n'ayant que quelques vieux et gros fusils de rempart, quelques espingoles, moins dangereuses que leurs armes modernes. Grande infériorité pour eux, car l'artillerie, qui sert tant pour son effet matériel, sert plus encore peut-être pour son effet moral : elle donne confiance aux troupes qu'elle appuie ; les autres sont plus vite démoralisées.

Mais, dans l'art militaire, ce n'est pas tout que fusils et canons : tranchées et casemates jouent un rôle non moins importants ; aux armes offensives, on oppose des ouvrages défensifs.

Tous ceux des Chinois que nous avons vus sont remarquablement construits et bien défilés.

Seulement, les Célestes ont le grand tort de ne pas découvrir en avant des fortifications une zone qu'ils pourraient balayer de leurs feux rapides et rendre presque infranchissable.

Ils savent, derrière des épaulements, se terrer, s'abriter à merveille, et, comme ils n'opèrent aux abords aucun débroussaillement[1], on vient, selon le style troupier, « se heurter le nez dessus ». C'est là un désavantage pour l'assaillant. Surpris, effaré, en face d'un ennemi inattendu, il se trouve enclin à tourner les talons. Cela est presque fatal avec des troupes peu aguerries et peu disciplinées. Mais, chez les nôtres, le mouvement inévitable de surprise n'est que passager ; vite on se ressaisit et le désavantage alors se tourne contre l'adversaire qui, incapable de supporter un corps à corps, évacue en toute hâte ses positions.

---

[1] Ils n'opèrent pas toujours ainsi. A ce coude de la Rivière-Claire, où ils tentèrent de nous arrêter, le 19 novembre 1884, où ils faillirent arrêter toute la 1re brigade et le général en chef, les 2 et 3 mars 1885, ils avaient, à cette dernière date, découvert une large zone devant leurs fortifications, un vrai glacis que balayait une pluie horizontale de balles.

D'ailleurs, ces ouvrages ne battent en général qu'une zone assez étroite.

Les défenseurs appuient leurs fusils sur le parapet ou dans les créneaux qu'ils construisent avec des bambous recouverts de terre. Ces gros bambous creux forment les conduites d'où ils tirent sans relâche. Gare alors à la troupe placée devant! Elle est décimée par une grêle horizontale de projectiles. Mais les Chinois étant inhabiles au maniement des armes à longue portée, la masse de plomb qu'ils font pleuvoir n'est rasante, c'est-à-dire dangereuse, que sur un espace restreint. L'essentiel est de se tenir hors de cette zone et de couvrir l'ouvrage de feux bien dirigés, comme les commandent tous nos officiers.

A propos des fortifications des Pavillons-Noirs, ma pensée se reporte sur la citadelle de Tuyen-Quan, vieille construction annamite d'un tout autre genre.

Carrée, bastionnée, elle se dresse sur la rive droite, dominant à pic les eaux claires, ceinte à demi par une bourgade que les combats du siège ont fait démolir. Cases des gens du peuple, maisons des mandarins, tout s'est effondré. Quelques pans de murs noircis, du charbon, voilà les seuls vestiges de ce que fut Tuyen-Quan.

Je me trompe, il reste encore deux pagodes. L'une ombragée de grands arbres, surplombe la rivière; à ses alentours, s'étaient retranchés 250 tirailleurs tonkinois qui, pour des Annamites, se sont brillamment conduits.

L'autre est au centre même de la citadelle, sur un petit mamelon où l'on avait installé toute l'artillerie [1].

Afin que ce point soit plus armé encore, nous y laisserons les deux pièces de 4, montées avec nous.

La citadelle s'élève dans un cadre magnifique. Au Nord, de hautes montagnes, à peu de distance, ferment l'horizon, et, tandis que leurs sommets se perdent dans les nues, leurs pentes, couvertes de forêts sombres, descendent presque à pic sur la Rivière-Claire, qui contourne leur pied.

---

[1] Cette place, dont le nom devait être illustré par une héroïque résistance, n'avait pour toute artillerie que deux pièces de 90 millimètres, deux de 80 millimètres, deux Hotckhis et deux petites pièces de 4.

Eh bien! il nous faut dire adieu à ce paysage saisissant, dire adieu aussi aux braves légionnaires que nous avons amenés du Delta. Ils sont venus remplacer leurs compagnons, si éprouvés par les fatigues du siège.

C'est le 22 novembre, au matin, que les vaillants défenseurs de la place et les deux compagnies d'infanterie de marine, nous partîmes ensemble.

Nous cheminons d'abord à travers d'anciennes rizières, où les beaux épis de cette céréale sont remplacés maintenant par des herbes de 3 mètres de hauteur qui, à droite, à gauche, ralentissent et fatiguent nos pas.

Le froid était vif. Il n'en fallut pas moins passer à gué un arroyo, large de 15 à 20 mètres. On y entre, on en sort; mais nos pieds font flic, flac! dans nos chaussures, et nos pantalons se collent, froids, sur nos jambes. Une demi-heure après, nouveau gué, nouveau passage, cette fois sur un fond vaseux, plus difficile encore.

Mais nous voici sur la lisière d'une forêt. On y pénètre. Le soleil s'est élevé à l'horizon; seulement, sous l'épaisse voûte de ramure, à peine quelques-uns de ses rayons tombent-ils sur nous.

Quel spectacle présente alors notre colonne! On se suit un à un. Défense de parler, même à voix basse; on tend l'oreille, on fouille du regard chaque buisson. Des étroits intervalles de ces troncs pressés, dont les branches, retombant à terre, prennent racine et forment de nouvelles pousses; de ce dédale ténébreux que nous présente la flore des tropiques, la mort peut surgir à chaque instant. Chacun peut redouter que, dans ce labyrinthe, un Chinois à l'affût le mette en joue, le foudroie et se sauve, aussi insaisissable après son attentat qu'invisible avant.

O ironie! le long du sentier, entre les immenses rameaux, des perroquets criards, des perruches aux vives couleurs, des paons superbes sont perchés à quelques pieds au-dessus de nos têtes. Ils sont bien peu de chose dans nos préoccupations; mais nous sommes sans doute bien peu de chose pour eux, car ils ne se dérangent même point à notre passage.

Après quatre heures et demie de marche, nous sommes de retour à Yuoc. Les Chinois ont-ils repris leurs positions? Allons-nous avoir un nouveau combat?

J'étais à l'avant-garde; on se déploie dans un espace décou-

vert et, le doigt sur la gâchette, on s'avance avec précaution sur ce terrain où s'était livré le combat du 19. Partout des lambeaux d'étoffe, de larges chapeaux chinois, des étuis en métal et de plus navrants vestiges dont je vais parler.

On m'avait établi en grand'garde, avec ma demi-section, près de l'observatoire ennemi, le grand banian. Une petite pagode déserte nous abritait de l'ardeur du soleil. Non loin, dans un étroit sentier, je vis les cadavres des deux sentinelles qui avaient tué le sous-lieutenant Schuster. Ils étaient horribles, avec leurs habits en lambeaux, leurs Remingtons brisés à côté d'eux et un essaim de grosses mouches tourbillonnant à l'entour.

A 20 mètres, cachés dans la brousse, gisaient trois autres cadavres de Chinois. L'un d'eux serrait encore dans sa main un grand et curieux étendard en soie ; j'eus l'idée de le prendre ; je l'emporterai à Paris, non comme un victorieux trophée, mais comme souvenir d'un théâtre émouvant. La natte de l'un de ces morts devint aussi ma capture.

Pendant ce temps, le bataillon s'occupait d'une autre œuvre : il détruisait tout. Ce qu'avait épargné un premier incendie fut dévoré par le second.

Tristes entraînements de la guerre ! Imitant ce qui se faisait partout, dans la pagode, d'où l'on avait emporté les objets les plus précieux, je fis mettre en tas les chaises dorées, les bouddhas de bois, et j'en allumai un brasier. Ce furent mes adieux sinistres à ce théâtre de mort, où étaient tombés tant de mes compagnons.

A ce moment, les clairons sonnaient l'assemblée, et bientôt on se mit en marche.

Le soir, par une nuit froide, on bivouaqua sur le même terrain que la nuit du 18 au 19. Or, es precautions nécessaires prises à cette veille du combat, voici qu'on nous les imposait de nouveau. Défense de parler, d'allumer du feu, de griller une cigarette, de dérouler les couvre-pieds. Elles étaient bien irrationnelles, ces injonctions ; mais, impossible de les enfreindre, et, nous faisant un lit des hautes herbes couvertes de rosée, nous nous couchâmes là, nos pantalons de toile encore trempés du passage des arroyos. Tout grelottant dans l'herbe humide, j'étais si fatigué que bientôt je m'endormis.

A minuit, voilà qu'on me réveille brusquement. Un de mes

camarades, placé en petit poste, venait d'être saisi d'un violent accès de fièvre. Il me fallait prendre sa place sur la lisière du bois. Quatre heures durant, je restai là, sans fermer l'œil, et, quand on vint me relever, ce fut pour repartir.

Vers 5 heures, nous reprenons notre marche ; nous atteignons la berge, et voilà que l'*Eclair* se dresse à notre vue, suivie de plusieurs jonques devant ramener la légion à Hung-Hoa, l'infanterie de marine à Hanoï. Enfin, nous allons être au bout de nos peines !

Mais quelle malechance ! Montés sur nos embarcations, à quelques kilomètres en aval, près de Phu-Doan, nous recontrons la *Bourrasque*, échouée sur un banc de sable et, près d'elle, mouillée dans le chenal, sa sœur, la *Mutine*, en faction, faisant bonne garde contre l'ennemi.

Il fallait bien qu'il fût à craindre cet ennemi, puisqu'on jugea les deux canonnières trop faibles pour se défendre. Ma compagnie fut désignée pour les renforcer. Un peloton, avec notre capitaine, s'établit sur la *Mutine;* l'autre peloton, le mien, sur la *Bourrasque.*

Voilà où nous en sommes depuis huit jours, qui déjà nous semblent un siècle.

C'est que cette vie n'a rien du charme que toujours présente l'action, même l'action périlleuse ; pas de rencontres, pas d'escarmouches, pas de mouvement. C'est la vie débilitante, énervante de l'assiégé. Ne croyez point à une exagération de ma part ; nous subissons un vrai siège, non celui des Chinois, mais pis encore, le siège de la famine.

Depuis le 13 novembre, sauf durant trois jours, nous n'avons eu que du biscuit et du bœuf d'endaubage. J'avais bien emporté quelques boîtes de sardines, un peu de beurre ; mais comme cela fut vite épuisé ! D'abord, une boîte qu'on entame ne peut se conserver longtemps, et puis il serait bien égoïste, bien sournois de *faire Suisse*, selon le mot des troupiers, de manger seul ; on partage avec les camarades.

A Tuyen-Quan, les sous-officiers de la légion nous ont donné du pain, de la viande fraîche. Ici, plus rien. Si l'on veut se procurer un mauvais buffle, à viande coriace comme du caoutchouc, quelques bananes vertes, c'est une véritable expédition ; il faut

descendre à terre, avec huit ou dix hommes en armes. Et encore!... que trouver en un désert?

Depuis deux jours, le biscuit manque; on le remplace par du riz. Demain, le riz manquera à son tour. Il ne nous reste qu'un peu d'endaubage, — une boîte de 5 kilogrammes pour les 59 hommes du peloton.

Par bonheur, une chose qui soutient un peu ne fait pas trop défaut : le vin. Grâce aux 46 centilitres distribués chaque jour, il n'y a dans le peloton qu'une douzaine de malades.

L'équipage de la canonnière, fort de 28 hommes, est plus favorisé. Ils ont viande, lard, fromage; mais pour quinze jours seulement. Ils n'en auraient que pour cinq jours, s'ils partageaient avec le peloton.

Après-demain, il faudra bien en venir là.

Alors, on sera contraint de réduire encore nos faibles rations, pour les faire durer trois semaines. C'est que nous ne pouvons compter qu'on nous ravitaille. L'eau baisse toujours et, si cela continue, aucun vapeur ne pourra nous apporter de vivres.

La *Bourrasque* et la *Mutine* vont-elles devenir le radeau de la *Méduse?* Non, mille fois non, sans doute; mais, franchement, ce n'est pas gai.

Et, tandis que nous avons si peu d'espérance, on a bien des craintes. Nous vivons dans l'incertitude sur les positions des Chinois. Ceux que nous avons battus à Yuoc se sont jetés dans des montagnes voisines de la Rivière-Claire; ceux qui assiégeaient Tuyen-Quan sont restés aux alentours. Une bande de 600 ou 700 Pavillons-Noirs maraude, dit-on, à 3 ou 4 kilomètres de nos canonnières.

Jusqu'à présent, nous n'avons rien vu; mais nous nous gardons bien.

Une nuit sur deux, chacun de nous est de service pour la garde de la canonnière. La nuit d'après, l'on dort, et l'on dort un peu partout : sur le pont, dans le poste de l'équipage, au seuil de la cabine du capitaine, chambre minuscule où couchent nos deux officiers. Moi, je suis bien partagé; le second, qui m'a pris en affection, m'a procuré le hamac et le petit matelas d'un marin resté à l'hôpital. Vu ce bon lit et notre disette, je reste

couché un peu plus, en songeant au proverbe : « Qui dort, dîne. »

Eh ! dans cette peinture, qui n'est point celle de l'opulence, j'oubliais deux privations bien douloureuses : le tabac (les fumeurs enragés fument leur ration de thé) et, chose pire, le savon.

Quand, après la nuit de garde, sali, noir de la poussière du pont, on veut se débarbouiller un peu, c'est bien difficile. Plus difficile de décrasser nos flanelles, notre linge, à l'eau froide, car on ne peut trouver à bord cette mixture de sable et d'argile dont les troupiers se servent souvent en guise de savon. Mon ordonnance, un brave garçon du Finistère, s'escrime à laver mes effets et n'aboutit qu'a en accélérer l'usure ; ils n'ont plus que l'âme. Plusieurs parmi nous sont en loques.

Ah ! misère ! quand tout cela finira-t-il ?

Frédéric Garcin,
Ancien lieutenant d'infanterie de marine.

(*A continuer.*)



LES LIVRES MILITAIRES

L'Esprit de la Guerre moderne.— De Rosbach à Ulm, par le général H. Bonnal. — 1 fort vol. in-8 avec 11 cartes et des croquis. — Paris, R. Chapelot et Cᵉ.

Le nouvel ouvrage de M. le général Bonnal fait partie d'une grande œuvre qui, sous le titre général de « l'Esprit de la guerre moderne », comprendra une série d'études mettant en pleine lumière les plus hautes conceptions stratégiques des maîtres de la guerre Certaines parties en ont été publiées déjà : ce sont « Sadowa » et « Frœschwiller », classés au rang des chefs-d'œuvre consacrés de critique et d'histoire militaire.

« De Rosbach à Ulm » est une nouvelle parcelle de ce tout, la source logique de toutes les autres. L'ouvrage débute par une idée d'ensemble sur ce que fut la tactique linéaire, principalement dans les deux célèbres victoires de Leuthen et de Rosbach, pages maîtresses, écrites avec la sobriété et la clarté coutumières de l'auteur. M. le général Bonnal montre l'évolution des hautes parties de la guerre, grande tactique et stratégie, à travers les concepts de Frédéric II, durant les deux campagnes de Bohême de 1756 et 1757; dégageant ensuite l'esprit des campagnes de la Révolution, il arrive, par la manœuvre de Montenotte, aux premières manifestations du génie de Napoléon.

Nulle analyse ne saurait dire avec quelle hauteur de vues M. lé général Bonnal a traité la seconde partie de son ouvrage,

Rien d'aussi *essentiel*, d'aussi vivant, n'a été écrit touchant à l'esprit même de la campagne d'Italie en 1800 et à la conception grandiose de la manœuvre d'Ulm, ainsi qu'à l'organisation de la Grande Armée, organisation que l'auteur, en véritable philosophe militaire, a étudié dans tous ses détails, si riches en enseignements.

Tous les officiers qui ont eu l'honneur d'entendre la parole ardente et incisive du maître, voudront relire l'œuvre qu'il publie aujourd'hui. Les autres auront par là l'occasion d'admirer dans toute sa puissance un des esprits les mieux doués qu'ait formés le génie de la guerre.

D'autres œuvres suivront bientôt; ce seront : *Iéna*, d'abord, puis *Landshut et Vilna*, *Saint-Privat*, celle-ci impatiemment attendue pour tant de raisons ! — F. C.

Publication de la Section historique de l'État-Major de l'Armée.— La Tactique et la Discipline dans les armées de la Révolution. — *Correspondance du général Schauenbourg* du 4 avril au 2 août 1793; publiée par J. Colin, capitaine d'artillerie breveté de l'Etat-Major de l'Armée. — 1 vol. gr. in-8, avec 6 croquis. — Paris, R. Chapelot et Cᵉ.

L'histoire des armées n'a pas moins d'importance que celle des guerres, et les événements militaires de 1792 à 1795, notamment, offri-

raient peu d'intérêt si l'on n'y cherchait que des enseignements stratégiques. L'objet le plus digne d'attention, durant cette période, c'est la troupe plutôt que les opérations ; comment vivaient, comment se conduisaient, manœuvraient et se battaient les soldats improvisés de la première République, voilà ce qui peut nous fournir des conclusions applicables à l'époque actuelle.

La *Correspondance du général Schauenbourg* est, à ce point de vue, un document presque unique. Elle traite de tous les détails du service : discipline, subsistances, campement et sûreté, mais surtout de l'exercice et des évolutions — évolutions de lignes dont l'énoncé nous paraît aujourd'hui terriblement compliqué. — La belle et savante préface dont M. le capitaine Colin a fait précéder les ordres de Schauenbourg nous fait connaître à la fois l'ordonnance de 1791, alors en vigueur, les modifications que Schauenbourg et ses contemporains ont cru devoir y apporter, l'usage qui en a été fait sur les champs de bataille; on peut ainsi apprécier jusqu'à quel point la correspondance de Schauenbourg renseigne sur la tactique des armées républicaines et impériales. Avec la clarté et la précision de style qui lui sont coutumières, M. le capitaine Colin passe en revue les diverses formations de combat employées pendant les guerres de la Révolution et montre comment la tactique enseignée en 1793 par Schauenbourg est bien celle qui a été employée jusqu'en 1815 et celle qu'on a jugé bon de conserver, presque sans modification, jusqu'aux guerres du second Empire.

M. le capitaine Colin a voulu aussi que l'on connût la personne de l'auteur et les troupes auxquelles il s'adressait. On trouvera, dans sa préface, une courte biographie de Schauenbourg et un historique sommaire des bataillons qui composaient sa division. On les suit de 1789 à 1793; on voit quelle est la composition de leurs cadres, la proportion de recrues qu'on y a versées en 1793, l'esprit manifesté par les uns et les autres pendant les dernières campagnes.

Cet ouvrage apporte donc un précieux appoint à l'histoire des armées de la Révolution; il faut savoir gré au savant historien qu'est M. le capitaine Colin, d'avoir mis à jour ces documents et d'en avoir dégagé l'essence dans cette remarquable préface qui vaut à elle seule tout un livre. — F. C.

Les Préliminaires de Valmy; la première invasion de la Belgique (1792); par le commandant DE SÉRIGNAN, du 4e d'infanterie, ancien professeur adjoint d'histoire militaire à Saint-Cyr. — 1 vol. in-8 de XIV-356 pages. — Paris, Perrin, 1903.

C'est une banalité de dire que les peuples, comme les enfants, n'aiment pas qu'on leur dise leurs vérités, que, pour leur plaire, il faut leur présenter une histoire nationale dans laquelle les succès, les victoires, les triomphes, sont imprimés en gros caractères, alors que les faiblesses, les défaites, les désastres, demeurent ou entièrement dissimulés, ou tout au moins très sommairement résumés. Cette façon de faire a certainement des avantages, mais elle renferme également de gros inconvénients. Se croire invincible est incontestablement une force ; cependant, discerner ses défauts en est une autre, et, si la connaissance de ses faiblesses peut amener une certaine méfiance de soi-même, ce manque de confiance est sans doute moindre qu'une présomption exa-

gérée et puérile. Il y a un très petit nombre d'années, et notamment avant la guerre de 1870, il n'eut pas été de bon ton de dire, même d'insinuer, que nous avions été quelquefois battus de 1792 à 1815, et l'engouement allait — à cette époque — jusqu'à changer en victoires incontestées des insuccès notoires, comme Eylau ou Essling.

Nous avons fait heureusement des progrès, depuis ce temps, dans cet ordre d'idées, et les campagnes de Napoléon lui-même, passées au crible d'une critique judicieuse, ne nous apparaissent plus comme la conception impeccable qu'avaient prônées un Norvins ou un Thiers.

C'est cet esprit positif, cette méthode documentaire, qui a conduit M. le commandant de Sérignan à étudier les événements militaires qui précédèrent Valmy, les opérations d'avril à juin 1792, opérations qui furent incontestablement sans gloire, mais qui ne demeurèrent pas sans enseignements. Ce furent bien elles, en effet, qui nous montrèrent combien était défectueuse notre organisation militaire, et combien imprudente avait été la Législative en déclarant la guerre à l'Europe avec des moyens aussi incomplets. Les *Préliminaires de Valmy* nous donnent les trois évènements principaux de ces débuts des guerres de la Révolution : L'expédition du maréchal de camp Théobald Dillon sur Tournai; la pointe dirigée sur Mons par Biron; l'invasion de la Belgique et la prise de Courtrai par le maréchal Luckner. Dillon, refoulé sur Lille, fut, comme on sait, massacré par la populace, au moment où il rentrait dans la ville; Biron, rejeté sur Valenciennes, faillit avoir le même sort que Dillon; quant à Luckner, son éphémère succès aboutit de même à une retraite dont M. de Sérignan a essayé d'élucider la genèse, jusqu'ici mystérieuse.

Le volume se termine par quelques chapitres consacrés au litige qui s'éleva, à l'armée du Nord, entre le général en chef Luckner et Dumouriez, à cette époque simple commandant de division au camp de Maulde. Il y a là une série de faits, à peu près complètement inédits, qui jettent un jour tout nouveau sur les mœurs militaires aux armées, dans ces jours infiniment critiques qui vont du 20 juin au 10 août. Il va sans dire que l'historien a largement puisé dans les cartons du Ministère de la guerre, et que sa documentation est, en grande partie, tirée de nos Archives ; l'écrivain a, de plus, mis en lumière diverses sources originales étrangères d'un réel intérêt, en particulier les archives privées de la famille de Luckner, conservées de nos jours au château d'Alt-Franken, près de Dresde, et tout récemment utilisées par Heinrich Pfeiffer. — A. G.

Précis d'histoire militaire. — Révolution et Empire; par M. Dumolin, ancien officier d'artillerie. — Fascicules I, II et III. — Paris, Barrère.

Cet ouvrage, dont nous avons sous les yeux les trois premiers fascicules, est destiné à intéresser tout spécialement les candidats à l'Ecole de guerre. L'auteur nous a paru combler les lacunes existantes dans les précis généralement en usage, et suppléer ainsi à la concision des cours des écoles militaires; nous voyons, à la lecture de cet ouvrage, qu'il a parfaitement atteint son but.

Les trois fascicules parus se rapportent aux campagnes de 1792, 1793, 1794 et 1795. Les faits y sont exposés et groupés avec méthode.

On voit que l'auteur s'est inspiré des nombreux ouvrages qu'ont fait naître les guerres de la Révolution, ainsi que des cours professés à l'Ecole de guerre, qu'il a condensés dans ce précis. La documentation est bonne, bien que parfois un peu incomplète. Néanmoins, il semblerait difficile de traiter cette période si passionnante et si neuve de notre histoire avec plus de simplicité jointe à tant de science.

L'intérêt de cet ouvrage réside surtout dans la grande place qu'a faite l'auteur aux croquis stratégiques, ce qui aide beaucoup à l'intelligence et à la mémoire des faits. C'est l'histoire détaillée apprise sur la carte. Chaque fascicule comprend un atlas de croquis, aussi simples et aussi clairs que possible, où les mouvements et opérations sont indiqués schématiquement par des tracés en couleurs. Le précis joint à chaque atlas n'est, pour ainsi dire, qu'un commentaire de ce que les yeux du lecteur ont déjà trouvé d'eux-mêmes sur la carte.

C'est là une excellente méthode, et nous ne pouvons que souhaiter de voir bientôt M. Dumolin donner la suite de cet important ouvrage, qui restera en bonne place dans toute bibliothèque militaire. — G. Z.

Guerre d'Espagne. — Capitulation de Baylen. — Causes et Conséquences, par le lieutenant-colonel Clerc. — Paris, Fontemoing.

Le livre du colonel Clerc est un des plus empoignant qu'on puisse écrire sur un sujet d'histoire militaire; c'est un des plus importants qu'on ait écrits depuis longtemps, un de ceux qui nous révèlent les événements les plus essentiels et les plus inconnus, enfin un des plus riches en documents inédits.

Les relations de la France avec l'Espagne depuis la Révolution jusqu'en 1807; l'humiliation et les velléités hostiles du gouvernement espagnol, surtout en 1806; les causes qui rendaient l'intervention de Napoléon en Espagne presque indispensable, voilà la première partie. Les maladresses de l'Empereur dans le coup d'Etat de Bayonne, l'ignorance dans laquelle il est tenu par Murat et Belliard sur le véritable état des choses, enfin le soulèvement des Espagnols au nom de la religion, le rôle des moines dans cette guerre qui, sans eux, n'aurait peut-être pas existé; puis la composition de l'armée espagnole, la proportion de troupes régulières qui s'y trouvaient, voilà les principaux objets de la seconde partie.

Comme on le voit, il y avait déjà là, sans aller jusqu'à Baylen, de quoi fournir à un ouvrage considérable et du plus haut intérêt; on ne peut regretter que trop de brièveté.

La fin, c'est-à-dire le récit des opérations militaires, est ce qui satisfait le moins. Puisque le colonel Clerc ne se bornait pas à un recueil de documents et qu'il voulait plaider une cause, il fallait, pensons-nous, pousser plus loin l'analyse et la discussion. Il fallait prouver que Dupont pouvait ou ne pouvait pas échapper, que sa faute était toute tactique ou qu'elle était un crime, et, pour cela, il fallait entrer davantage dans le détail des localités et des circonstances du combat. On a cependant l'impression que Dupont a capitulé en rase campagne alors qu'il pouvait se faire jour, ou tout au moins sans chercher à se faire jour, et que le monstrueux Vedel est venu souscrire à la capitulation de gaieté de cœur. On ne peut s'empêcher de penser que la justice humaine ou divine a été

bien douce pour eux, lorsqu'on se rappelle les atroces supplices de Cabrera. Mais ce qui ressort le plus nettement de tout l'ensemble, c'est que, pendant toute cette période, le généreux et glorieux peuple espagnol a manqué de générosité et forfait à l'honneur. — C. D.

Unité d'origine des officiers SANS abaissement du niveau de leur instruction générale, par M. le commandant Richert. — Broch. in-18 jésus de 108 pages.— Paris, R. Chapelot et Cᵉ.

La question de l'unité d'origine des officiers a été maintes fois agitée dans la Presse, ainsi que dans les milieux militaires ou parlementaires. Elle vient d'entrer dans une phase décisive, grâce à l'initiative de plusieurs députés compétents, mais divisés à certains égards sur le choix des moyens pour réaliser cette réforme.

C'est ainsi que MM. les députés Gervais, Messimy et Raiberti ont déposé chacun un projet de loi différent pour atteindre le même but. D'autre part, les projets formulés sont en contradiction flagrante avec l'article 24 de la future loi de recrutement; de plus, la Commission de l'armée à la Chambre estime que la solution du problème de la communauté d'origine des officiers doit être incorporée dans la future loi sur l'avancement en discussion au sein de ladite commission. On peut donc affirmer sans témérité que jamais question d'organisation militaire n'a été plus brûlante, plus controversée, plus digne d'être examinée sous toutes ses faces. Aussi, la discussion de ce grave problème par M. le commandant Richert et la solution originale qu'il propose pour le résoudre en restant fidèle aux principes d'un bon recrutement des officiers, ne pourront manquer d'intéresser les lecteurs qui se passionnent pour l'avenir de notre corps d'officiers. — F. C.

Ausbildung für den Krieg, par le général de Falkenhausen, commandant le XIIIᵉ corps (wurtembergeois). — Berlin, Mittler et fils.

Rien de plus difficile que poser des principes sur l'art de la guerre; nulle part, la théorie n'est plus vaine et plus dangereuse. Ce n'est que sur la base de l'expérience, avec des exemples bien exposés, qu'on peut s'instruire avec fruit. Tel est le principe qui a guidé le général de Falkenhausen dans la publication de cet ouvrage. Il a voulu compléter l'instruction des officiers de rang élevé à laquelle ne suffisent pas les manœuvres du temps de paix, et familiariser ces officiers avec les circonstances de la grande guerre; en même temps, cet ouvrage est destiné à indiquer aux officiers de tout grade dans quel sens ils doivent diriger leurs études, et à leur fournir pour l'étude des cas concrets un point de départ solide. Le premier volume paru traite des *Principes à l'usage des chefs supérieurs*. L'auteur y a concentré les fruits de sa longue expérience d'instructeur et de conducteur de troupes. Il consiste dans la relation détaillée du travail exécuté par des groupes d'officiers dans divers kriegspiel et voyages d'instruction, et présente par conséquent un grand nombre d'exemples pratiques intéressants pour tous les

grades. Il est richement doté de cartes destinées à rendre le texte facile à lire (2 cartes d'ensemble, 22 feuilles de la carte au 1/100000).

La deuxième partie : *Les exercices des troupes*, paraîtra probablement dans le courant de l'année. — A. N.

Insurrections militaires en 1790. — Mestre-de-camp-général. — Royal-Champagne. — La Reine; par le capitaine H. Choppin. — 1 vol. in-18 jésus. — Paris, Laveur.

Le capitaine H. Choppin, l'historiographe de la cavalerie, vient de consacrer à cette arme une nouvelle étude pour montrer, par les événements dont trois régiments : *Mestre-de-camp-général*, *Royal-Champagne* et *La Reine*, ont été le théâtre, combien l'esprit de l'armée était travaillé, au lendemain de la Révolution, par des fauteurs de désordre, à qui il était facile d'allumer un incendie, dont les étincelles couvaient depuis longtemps sous la cendre. Il a affirmé, contrairement à l'opinion généralement admise, que les officiers, après la prise de la Bastille, sont restés à leurs postes et ont prouvé, par la délicatesse, la noblesse de leurs sentiments, combien ils comprenaient l'étendue de leurs devoirs. Ils n'ont abandonné leur commandement que lorsque la colère, la haine, la vengeance, les plus détestables passions, ont fait dévier la Révolution de la voie où elle était entrée.

On trouvera, dans cet ouvrage, des faits peu connus se rapportant aux débuts, dans la carrière militaire, de celui qui sera plus tard le vainqueur d'Auerstaedt et d'Eckmühl, le lieutenant le plus actif de Bonaparte, le principal artisan de la gloire de Napoléon, le chef qui considérait comme un crime toute infraction à la discipline. — P.

Iconographie du Costume militaire. — Tome II : *Restauration et Louis-Philippe;* par M. le commandant Sauzey, de « La Sabretache ». — 1 vol. in-12 avec planche en couleurs par Job. — Paris, R. Chapelot et Ce.

Le 2e volume de l'*Iconographie du Costume militaire* que vient de publier M. le commandant Sauzey, embrasse la période comprise entre la première Restauration (1814) et la fin du règne de Louis-Philippe (1848).

De même que son devancier, ce livre est une précieuse contribution à l'histoire militaire de la France; il permettra à quiconque de faire son profit.

Aux historiens, il fera saisir miette à miette les désagrégations, les reconstitutions, les bas et les hauts de notre armée du XIXe siècle; les peintres d'histoire y trouveront, comme en un dictionnaire facile, ce qui a manqué jusqu'ici : l'indication complète, détaillée au possible, de tout ce qui a été le harnais de bataille des aînés.

L'ouvrage de M. le commandant Sauzey, composé de façon très judicieuse et très claire, contient des notices historiques sur tous les corps ayant existé dans la période de 1814 à 1848, et des références à plus de 200 ouvrages composés ou enrichis de planches d'uniformes coloriées.

Ce livre, préfacé par M. Henri Bouchot, directeur du cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale, est très joliment édité, sous une couverture-frontispice en couleurs de Job. — F. C.

Marins et Soldats français en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance de Etats-Unis (1778-1783), par le vicomte de Noailles. — 1 vol. in-8 de 439 pages, cartes et gravures. — Paris, Perrin et Cie.

C'est une histoire très documentée de la participation de la France à la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, que M. le vicomte de Noailles vient de publier.

Montrant successivement les escadres des amiraux d'Estaing, Guichen, Grasse et Vaudreuil, ainsi que l'armée de Rochambeau, il raconte leurs campagnes dans un récit plein de vie et de mouvement, d'après les documents des Archives de la Marine et de la Guerre. Bien que certains ouvrages fort autorisés aient été écrits sur ces divers personnages et aient retracé leur expédition, il manquait une étude d'ensemble, un tout chronologique ; c'est une lacune que comble l'œuvre de M. le vicomte de Noailles.

En un volume sont condensées avec netteté et précision les opérations militaires de nos vaillants ancêtres en Amérique, de 1778 à 1783. Nous les voyons partir, aux prises avec mille difficultés, remplir glorieusement leur mission, puis rentrer dans la métropole.

Ce travail, aussi patriotique que militaire, fruit de patientes et habiles recherches, est un ouvrage historique de réelle valeur, très approfondi, contenant une foule de détails inédits et des renseignements sur plus de 1500 personnages divers. Il est tout de circonstance au lendemain de l'érection de la statue de Rochambeau à Washington et à une époque où l'on semble plus particulièrement rechercher les souvenirs glorieux d'antan. — P.

Beiheft zum Militär-Wochenblatt. — 1901. Achtes Heft ; Militärische Betrachtungen über den Krieg in Süd-Afrika. — 1902. Drittes Heft ; Was lehrt uns der Burenkrieg für unseren Infanterieangriff ? par le lieutenant-colonel von Lindenau, chef de section au Grand-Etat-Major. — Berlin, Mittler.

Parmi les derniers suppléments du *Militär-Wochenblatt*, il en est deux qu'il faut signaler d'une manière particulière ; ils traitent des combats livrés dans le Transvaal, et des conclusions qu'on peut en tirer pour une guerre européenne.

Le premier de ces articles est une série d'observations formulées par un témoin oculaire, officier allemand au service du Transvaal. Ces observations ont un caractère purement technique, et concernent le service et le tir des bouches à feu, l'efficacité du tir de l'infanterie, les pertes subies par le défenseur et l'assaillant suivant les formations adoptées, la densité des lignes de tirailleurs, etc.

Le colonel von Lindenau a repris la question, en partie d'après les données du précédent article, mais aussi d'après les diverses relations parues, sans doute enfin d'après les renseignements fournis par les attachés militaires allemands. Il résume les faits constatés et en tire la conclusion au point de vue de la formation de combat de l'infanterie, de la densité des lignes, de l'échelonnement en profondeur, etc.

La comparaison de ces conclusions avec les formes imposées ou les idées professées en France sera éminemment instructive pour tous les officiers. — C. D.

Moderne Cavallerie, par W.-A. Korn. — Vienne, Seidel.

Courte étude, très substantielle, sur la mission à assigner à la cavalerie dans la guerre moderne. Cette mission, seule une cavalerie animée de l'esprit d'entreprise, du goût de l'action, pourra l'obtenir. Ce n'est pas le mode d'évolution, l'emploi de la lance, ni les inventions mécaniques qui donneront la victoire, mais l'esprit cavalier chez le chef et la hardiesse dans l'emploi de l'arme. Les meilleures armes du cavalier sont le sabre et la carabine, appuyées par l'artillerie à cheval et les mitrailleuses; le chef de cavalerie devra savoir combiner leur emploi pour obtenir un rendement maximum. — A. N.

Ist Kaisertreu Wahreitstreu! (*Etude au sujet de l'ouvrage publié par Kaisertreu, sur les principales propriétés des armes à feu automatique*), par Robert B. Jentsch. — Vienne.

Le *Journal des Sciences militaires* a rendu compte de l'ouvrage de Kaisertreu.

Dans la brochure publiée par M. Jentsch, celui-ci se demande si l'auteur a été fidèle à la vérité. Il suppose que le pseudonyme de Kaisertreu s'applique à M. Carl Krnka, qui est l'employé de la fabrique d'armes G. Roth, de sorte que l'ouvrage de Kaisertreu n'est qu'une réclame en faveur de cette fabrique.

Nous n'avons pas à prendre parti dans la question; mais nous croyons que la brochure de M. Jentsch complète heureusement l'autre ouvrage et qu'une étude comparée des deux permettra de mieux fixer les idées.

M. Jentsch connaît d'ailleurs parfaitement son sujet et l'a développé d'une manière générale intéressante; de nombreuses figures intercalées dans le texte rendent les descriptions des divers modèles plus faciles à comprendre. — J. B.

Militär-Wochenblatt. — Berlin, Mittler.

Depuis le 1er avril, le *Militär-Wochenblatt*, le journal militaire allemand bien connu, paraît trois fois par semaine au lieu de deux, les mardis, jeudis et samedis. Cette nouvelle sera accueillie avec satisfaction par le public militaire, puisque les intéressantes études publiées par le journal recevront, de ce fait, un plus ample développement.

Le prix d'abonnement reste le même ; les deux suppléments « Beiheft » et « Militär-Litteratur-Zeitung » conservent la même importance.

Le Propriétaire-gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cᵉ, rue Christine, 2.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

REVUE MILITAIRE FRANÇAISE.

Mai 1903

ARCHIVES ET CORRESPONDANCE

DU

Général de division JEAN HARDŸ[1]

ARMÉE DE SAMBRE-ET-MEUSE

LE PASSAGE DU RHIN EN 1795.

Sur le Rhin.

Jamais, de mémoire d'homme, on avait vu un si terrible hiver. Les fleuves, les rivières, les sources étaient gelés ; la flotte hollandaise avait été prise, dans le Zuyderzée, par les hussards de Pichegru.

[1] Publiées par son petit-fils, le général Hardÿ de Périni, commandant la 12e brigade d'infanterie, membre des Comités techniques de l'Infanterie et de la Cavalerie.
Voir les livraisons de 1902.

Pendant que l'armée du Nord conquérait la Hollande, l'armée de Jourdan avait dû s'étendre jusqu'à Nimègue. Réduite par la désertion, par les maladies, par la misère toujours croissante, elle ne formait plus qu'un cordon de 46 lieues, de la Nahe au Waal, quand la paix avec la Prusse (5 avril 1795) réduisit de moitié les forces qui lui étaient opposées sur la rive droite du Rhin.

Hatry alla, avec la division Friant, remplacer devant Luxembourg les troupes de Rhin-et-Moselle, qui renforcèrent le blocus de Mayence. Marceau concentra alors l'aile droite de Sambre-et-Meuse entre Coblentz et Rheinfels. Un corps[1] détaché à Bingen, sous le commandement du général Hardÿ[2], fut chargé d'assurer, sur la Nahe, la liaison avec l'armée de Mayence.

MAYENCE.

Cette grande place, point d'appui des armées autrichiennes du Haut et du Bas-Rhin, était la plus forte de l'Europe depuis les travaux que les Français, en 1792, et les Prussiens, après eux, y avaient exécutés.

Construite dans le grand coude du Rhin central, au confluent du Main, elle pouvait, en tout temps, être ravitaillée et secourue, à moins qu'on ne l'investit à la fois sur les deux rives du Rhin. Sa garnison de 20,000 hommes d'élite, souvent renouvelée, sa formidable artillerie, ses magasins à l'épreuve de la bombe, semblaient défier toutes les attaques.

Michaud, en décembre 1794, avait établi sur la rive gauche une ligne de circonvallation demi-circulaire, depuis Monbach en aval jusqu'à Laubenheim en amont. Schaal et Kléber en avaient tracé deux autres, parallèles à la première. Les bois, les villages, étaient fortifiés et flanqués par des redoutes; mais les Autrichiens avaient opposé à cette triple enceinte des ouvrages qui

---

[1] 12 bataillons, 2 régiments de cavalerie, 1 compagnie d'artillerie légère, 6 pièces de position.

[2] Notes données à Hardÿ par Marceau en janvier 1795 : « De bonnes mœurs; brave, intelligent et actif; connaissant la topographie, les différentes manœuvres d'infanterie et de cavalerie, sachant juger une position militaire. »



Duisbourg
Krefeld
Dusseldorf
Elberfeld
Barmen
Lennep
Neuss
Altena
Ludenscheid
Gummersbach
Schmallenberg
Berlenburg
Wittgenstein
Mulheim
Bergheim
COLOGNE
Deutz
Wesseling
Siegbourg
Rosbach
Siegen
Bonn
Altenkirchen
Dillenbourg
Herborn
Hachenbourg
Wetzlar
Weilbourg
Adenau
Andernach
Neuwied
Montabaur
COBLENTZ
Limbourg
Nassau
Gerolstein
Hombourg
Caub
Bacharach
Castellaun
Simmern
Wittlich
Francfort
Cassel
Bingen
MAYENCE
Oppenheim
Treves
Birkenfeld
Alzey
Kirchheim
Worms
Durkheim
Kaiserslautern
MANHEIM
Sarrelouis
Sarrebruck
Spire
Sarreguemines
Landau
Germersheim
Wissembourg
Echelle en lieues
5 4 3 2 1 0 5 10 15 20 25

élargissaient leur zone de défense et qui étaient protégés, sur la rive droite par des batteries de gros calibre. Les avant-postes des assiégés étaient au contact avec ceux des assiégeants ; toute surprise était impossible, toute tentative d'assaut téméraire.

Kléber, qui connaissait Mayence pour l'avoir vaillamment défendue en 1793, renonça à l'espoir de s'en emparer. Il lui répugnait d'ailleurs d'être sous les ordres directs de Pichegru, à qui le Comité de Salut public avait donné le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle et la haute main sur celle de Sambre-et-Meuse.

Pichegru et Jourdan.

Sans connaître les négociations entamées par le vainqueur de la Hollande avec le prince de Condé, sans croire encore à sa trahison, Kléber, comme Jourdan, comme tous les généraux qui avaient accompli les hauts faits de la dernière campagne, s'indignait de l'inaction du généralissime. Il avait obtenu de revenir à sa chère armée de Sambre-et-Meuse et y commandait, le 9 mai, les divisions Bernadotte, Grenier, Championnet, et la division de cavalerie Tilly, campées entre Andernach et Coblentz. Un pont de bateaux, établi au confluent de la Moselle, sous la Chartreuse de Coblentz, assurait les communications de Kléber avec Marceau, dont les deux divisions[1] se prolongeaient jusqu'à la Nahe.

Le printemps avait diminué les souffrances.

« La discipline est parfaitement rétablie dans l'infanterie, écrit le représentant Talot au Comité de Salut public, depuis que nous sommes campés et que nous avons du pain. La conduite des fantassins est admirable. Il n'en est pas de même de la cavalerie, disséminée dans les cantonnements. Il est presque impossible, à cause de la pénurie des fourrages, d'empêcher le pillage et les vexations aux habitants. »

Le repos, l'indécision, l'attente d'une sérieuse reprise des hostilités, énervaient les officiers et les soldats. Ils voulaient passer

---

[1] Celle de Poncet et la sienne, commandé provisoirement par Hardy.

e Rhin, courir sus aux *Kaiserlichs,* qui vivaient grassement sur la rive droite.

— « Doit-on trouver une entreprise difficile, s'écriait Kléber de sa voix tonnante, quand on a des Français pour l'exécuter! »

Mais Pichegru désapprouvait les projets de Jourdan, qu'il jalousait comme général et haïssait comme patriote ; il en proposait d'irréalisables, par exemple de passer le Rhin à Rheinfels pour déboucher, entre la Lahn et le Main, dans l'étroit couloir du comté de Nassau, bien gardé par l'armée de Clerfayt et la redoutable citadelle d'Ehrenbreistein.

Carnot avait quitté le Comité de Salut public; il ne rédigeait plus ces instructions précises et lumineuses, inspirées par un ardent patriotisme, par une sérieuse étude de la stratégie et de la grande tactique, d'après une exacte connaissance des terrains d'opération. On l'avait remplacé à la direction des armées par François Aubry, simple soldat avant d'entrer à la Convention, qui n'entendait rien à la guerre, puis par le capitaine du génie Le Tourneur, consciencieux, bien intentionné, mais qui, sans consulter les généraux Lacuée et Clarke, chargés du bureau topographique, rédigeait des plans de campagne nuageux et vagues, que personne ne comprenait.

Jourdan à Gillet.

Andernach, 22 floréal an III (11 mai 1795).

Tu me connais ; tu sais que, quelque chose qui me soit ordonnée, je tâcherai de m'en acquitter de mon mieux. Cette lettre est pour toi seul ; car je n'ai pas la sotte vanité de communiquer mes réflexions au Gouvernement quand il ne me les demande pas.

Pichegru m'écrit que, dans le plan de campagne du Gouvernement, l'armée de Sambre-et-Meuse doit passer le Rhin à Rheinfels, après que celle de Rhin-et-Moselle aura passé dans le Haut-Rhin. Je pense que le Gouvernement a été trompé par les mauvaises cartes que nous avons. Tu connais le pays; tu sais que l'ennemi pourrait s'opposer à notre passage, rien qu'avec les pierres qu'il jetterait des montagnes qui sont sur la rive droite, en face de Rheinfels. L'armée qui a attaqué Custine en 1792, a passé le Rhin à Rheinfels, mais elle était maîtresse du château et par conséquent des deux rives. D'ailleurs, je ne sais encore où je pourrai trouver un équipage de pont.

CAPITULATION DE LUXEMBOURG.
(7 juin)

La capitulation de Luxembourg, le 7 juin, rendit à Jourdan la division Friant. Cette grande place, défendue par le feld-maréchal Bender, avait 12,400 soldats, 819 bouches à feu, 393 fusils de rempart, 15,000 fusils de munition, 400 mousquetons, 4,500 sabres, 337,000 boulets, 47,800 bombes, 114,704 grenades, 1,300,000 livres de poudre, 28,700 outils. Le feld-maréchal autrichien consentit à défiler devant 11,000 Français, maigres, demi-nus, mourant de faim, dont la moitié étaient des recrues.

Les Belges et les Wallons de la garnison s'enrôlèrent sous le drapeau tricolore; Hatry en forma deux régiments. Il laissa dans la place le général Friant et rejoignit l'armée de Sambre-et-Meuse.

Ce fut une brigade de Rhin-et-Moselle qui occupa Luxembourg. Merlin (de Thionville), qui voyageait dans de bonnes voitures, avec des relais sur toutes les routes, exigeant une bonne table et tous les honneurs dus aux Représentants en mission, vint inspecter la ville conquise. Bien accueilli par les magistrats, qui tremblaient devant lui, il eut à compter avec ces soldats déguenillés, mais fiers de leurs exploits.

Il avait fait afficher que la garnison donnerait un grand bal aux habitants. La troupe accourt et envahit la salle. Les bourgeois, faute de place, ne peuvent plus entrer.

Merlin se fâche, fulmine et veut faire évacuer la salle. Un sergent de grenadiers, blessé pendant le siège, s'avance, fait le salut militaire et dit au Représentant du peuple :

— « Citoyen, nous sommes de la garnison. Or, vous avez annoncé que c'est elle qui donnait le bal ; nous y sommes, nous y restons. Ce n'est pas Merlin, ne vous en déplaise, qui a pris Luxembourg, c'est le soldat français, souvenez-vous-en ! »

Merlin fut hué, sortit furieux, et les soldats firent danser les bourgeoises.

Plan de Jourdan.

172,000 Français, échelonnés sur la rive gauche du Rhin, de Strasbourg à Uerdingen, se préparaient, en dépit de Pichegru, à passer le Rhin. Gillet, devenu un membre important du Comité de Salut public, avait fait partager à ses collègues sa confiance en son ami Jourdan. Un plan d'opérations fut demandé au vainqueur de Fleurus. Le voici, en date du 22 juin.

Après m'être concerté à Clèves avec Moreau, général en chef de l'armée du Nord, et les représentants Talot et Richard, je me propose, aussitôt que j'aurai un pont, de faire passer le Rhin, à Uerdingen, à 45 bataillons et à 7 régiments de cavalerie, sous le commandement de Kléber, qui aura sous ses ordres Lefebvre, Morlot et Tilly.

Si ce corps n'est pas suffisant, je le renforcerai par les 15 bataillons et les 2 régiments de cavalerie de Championnet.

Kléber attaquera Dusseldorf et remontera ensuite le Rhin, par la rive droite, jusqu'à Cologne, où je ferai établir un pont, que franchiront les 12 bataillons et les 2 régiments de cavalerie de Grenier. Kléber, ainsi renforcé, continuera à remonter le Rhin jusque devant Neuwied, où le reste de l'armée passera sur un troisième pont. Je ne laisserai sur la rive gauche, devant Coblentz, que les troupes nécessaires pour contenir la garnison d'Ehrenbreitstein. Je ferai investir cette forteresse, sur la rive droite, puis je marcherai sur Francfort, pour faire ma jonction avec l'armée de Rhin-et-Moselle si elle a déjà passé le Rhin, ou bien je cernerai Mayence par la rive droite pour faciliter le passage de Pichegru.

Les opérations ultérieures dépendront des circonstances.

Il me manque un nombre exorbitant de chevaux [1] pour les transports, et j'en aurai le plus grand besoin à partir de Coblentz, quand je marcherai sur Francfort à travers un pays extrêmement montagneux.

Je désire agir de suite, car je crains que l'ennemi, en apprenant qu'on réunit des bateaux en Hollande, ne pénètre notre dessein et ne nous oppose des forces considérables. Ses troupes descendent déjà vers Dusseldorf.

Le général du génie Dejean réunissait à Nimègue les moyens de passer le Rhin vers Uerdingen, pendant que le capitaine Tirlet

---

[1] Petiet, commissaire ordonnateur de l'armée de Sambre-et-Meuse, écrit au Comité ; « Les chevaux nécessaires au transport et à l'artillerie sont de 46,820 ; il n'en existe que 12,000. Le déficit est de 34,820.

faisait descendre, depuis Metz, tous les bateaux de la Moselle qu'il pouvait utiliser pour le pont de Neuwied. Malgré le zèle de ces deux officiers, l'opération était lente et difficile.

Jourdan disposait de 90,000 combattants, répartis en 9 divisions et 3 corps d'armée.

Kléber commandait l'aile gauche : trois divisions d'infanterie, Lefebvre, Morlot, Championnet, et la division de cavalerie de Tilly, cantonnées de Büderich (en face de Wesel) à Cologne.

Hatry, le centre : divisions Soult, Montaigu, Bernadotte; de Cologne à Coblentz.

Marceau, l'aile droite : sa division [1], commandée par Hardÿ, de Coblentz à Bingen, et celle de Poncet, formant liaison avec l'armée de Mayence.

L'indécision, les retards exaspéraient Kléber. Il écrivait, le 26 juin, à Gillet :

Veut-on continuer la guerre, il faut passer le Rhin! Veut-on la paix, prompte et avantageuse, il faut encore passer le Rhin! 60,000 Français rendront messieurs les princes d'Allemagne tellement souples qu'ils passeront sur bien des formalités. Mais comment se fait-il qu'on ne se soit pas occupé plus tôt des moyens de passage? Il n'est ici pas un bateau, pas un câble de prêt. Il nous manque 3,800 chevaux; d'où les tirer?

Il serait très important que tu pusses accompagner le représentant Saint-Laurent sur les lieux pour graisser les rouages de la machine. Quant à moi, quant aux chefs et aux soldats sous mes ordres, nous brûlons de passer le Rhin et de guerroyer au delà du fleuve; les vainqueurs de Fleurus sont jaloux de vous faire savoir qu'ils n'ont pas dégénéré!

Jourdan m'a communiqué son plan; je n'ai rien à ajouter; mais les moyens d'exécution nous manquent, et ils ne nous manqueraient pas si tu étais avec nous. Ne pourrais-tu pas faire une absence de quinze jours?

Je suis à Crevelt depuis avant-hier. La Gueldre prussienne te bénit et partout on parle de toi comme je voudrais entendre parler des représentants de la plus belle et de la plus fière nation du monde. Mais, hélas!...

---

[1] 11e et 12e chasseurs, 7e dragons, commandés par le général Klein; 31e division de gendarmerie, 9e légère, 172e, 24e et 26e demi-brigades de bataille; généraux, Hardÿ et Naléche; adjudants généraux, Rostolland et Rouyer.

Encore un mot pour l'expédition projetée ; il faudrait que les généraux qui passeront le Rhin eussent une instruction particulière du Gouvernement relativement aux pays neutres ; je crains que nos hussards et nos chasseurs ne veuillent jamais insérer le mot « neutre » dans leur vocabulaire. Surtout si nous n'avons d'autre moyen de répression que nos pitoyables et abominables tribunaux militaires !

Tu sais, sans doute, combien nous sommes misérables ici avec nos assignats, qui sont conspués. Je suis plus particulièrement malheureux, parce que je répugne d'être à charge à mes hôtes et que, comme tu sais, je suis accoutumé à vivre avec mon état-major. Je te jure que si, pendant mon séjour à Strasbourg [1], je n'avais pas vendu une maison, j'en serais aux plus misérables expédients.

KLÉBER.

La revision des grades.

Après la réaction thermidorienne on avait fait la *revision des grades* distribués pendant la tourmente révolutionnaire. Chaque général avait dû justifier de ses services, présenter ses brevets. Aucun n'avait pu s'y soustraire. Kléber écrivait à Gillet, le 7 juin 1895 : « J'ai été nommé général de division en Vendée par sept Représentants du peuple, après la bataille de Cholet, le 17 octobre 1793. »

Un ordre général du 26 messidor an III (14 juillet 1795) annonça à l'armée de Sambre-et-Meuse que le Comité de Salut public, en vertu de l'autorisation de la Convention nationale, avait maintenu :

1° *Au grade de général de division*, les citoyens Ernouf (chef d'état-major), Bollemont (artillerie), Lefebvre, Morlot, Montaigu, Bernadotte, Tilly (cavalerie), Poncet, Marceau, Hatry, Championnet, Grenier, Kléber, Legrand (cavalerie), Bazus, Colaud ;

2° *Au grade de général de brigade*, les citoyens Jacopin, Leval, d'Hautpoul (cavalerie), Simon, Olivier, Boyer, Thory, Lecourbe, Daurier, Barbou, Duvignot, Lorge, Bonet, Soult, Nalèche, Hardÿ, Klein (cavalerie), Legrand, Bastoul (cavalerie), Schœn-

[1] En quittant le blocus de Mayence, Kléber avait passé quelques jours dans sa famille où il revenait plus pauvre qu'il n'en était parti, en 1792, comme adjudant-major du 2e bataillon du Haut-Rhin.

mezell, Detang, Oswald, Palmarole, Schlacter, Sionville et Lerivint[1].

Il est ordonné au général en chef Jourdan de les faire reconnaître en cette qualité aux troupes, aux adjudants généraux, aux officiers de l'état-major, à ceux de l'artillerie et du génie, aux commissaires des guerres et à tous autres employés près d'eux, de leur obéir en tout ce qui concerne le bien du service et le succès des armes de la République.

Les adjudants généraux étaient Cayla, Becker, Sarrazin, Mireur, Rostolland, Rouyer, Charpentier, Hochon, Dachon, Malleret, Canelle.

Les commissaires des guerres, Marigner, Tabarié, Monthierry et Simon.

Les Impériaux.

Au lieu de demander la paix, comme la Prusse et l'Espagne[2], l'Autriche avait profité de l'*engourdissement* de nos armées pour renforcer ses régiments, les munir de bonnes armes et de chevaux vigoureux, les ravitailler en vivres et en munitions, et surtout pour réveiller la haine des provinces rhénanes contre ces *carmagnols*, pillards et maraudeurs, qui s'apprêtaient à les envahir.

Au mois d'août, 180,000 combattants, en deux armées, gardaient le Rhin, depuis la Wipper, entre Dusseldorf et Cologne, jusqu'à Fribourg et Krosingen, aux confins de l'Helvétie.

Au Nord, Clerfayt, qui passait pour le grand capitaine de la Coalition, disposait de 115 bataillons et de 140 escadrons, groupés, de la droite à la gauche, sous le comte d'Erbach, le prince de Wurtemberg et Wartensleben, ou formant les garnisons d'Ehrenbreitstein, Mayence, Mannheim et Phillipsbourg.

---

[1] Six généraux de division et trois généraux de brigade commandaient les places et arrondissements de l'armée de Sambre-et-Meuse : Luxembourg, Givet, Rocroy, Sedan, Bouillon, Mézières, Landrecies, Aix-la-Chapelle, Namur.

Le 24 juillet, Montaigu passa avec sa division à l'armée de Rhin-et-Moselle Il avait pour généraux de brigade, Thory et Lecourbe, pour adjudants généraux, Place et Loison; ses troupes étaient les 3e et 15e de cavalerie, le 6e dragons, la 23e légère, les 33e 89e, 127e, 162e demi-brigades de bataille, le 12e bataillon de fédérés.

[2] 13 juillet 1795.

Au Sud, l'armée de Wurmser (64 bataillons, 129 escadrons), avec les émigrés de Condé[1] à l'aile gauche, faisait face à l'armée de Rhin-et-Moselle. Pichegru avait le gros de ses forces entre Kaiserslautern et Mannheim; sa gauche, sous le général Schaal, bloquait Mayence; sa droite était appuyée à la Lauter, où elle se reliait aux garnisons de l'Alsace.

Les Impériaux, de Dusseldorf à Francfort, s'appuyaient à la ligne de neutralité que les Prussiens avaient la prétention de faire respecter par les deux partis. Déjà, le 14 août, le gouverneur prussien de Wesel s'était plaint à Kléber que les 68 bateaux réunis aux environs fussent une violation de le neutralité. Il s'était attiré cette verte réponse :

Au quartier général de Crevelt,
27 thermidor an III (14 août 1795).

De ce que quelques bateaux se trouvent à la hauteur d'Essenberg, vous concluez, Monsieur le Colonel, que mon intention est de jeter un pont vers Ruhrort. Ce soupçon a lieu de m'étonner, et je dois ici vous rappeler que la nation prussienne, alors qu'elle était notre ennemie, a été, plus que toute autre, dans le cas de juger de la loyauté et de la générosité françaises.

KLÉBER.

L'Electeur palatin étant resté l'allié de l'empereur, on pouvait, sans scrupule, attaquer sa capitale, Dusseldorf, qui donnerait un bon point d'appui sur la rive droite du Rhin.

Mais le meilleur allié des Impériaux était le généralissime français. Pichegru avait tellement entravé toutes les opérations depuis le printemps que le Conseil aulique le croyait prêt à livrer Huningue au prince de Condé et à marcher avec lui sur Paris pour rétablir la royauté.

« Il ne s'agissait, disait-on, que d'y mettre le prix. Pichegru, trouvant que la République avait mal payé ses services, demandait au comte de Provence, un million en numéraire, le bâton de maréchal, le domaine de Chambord et le gouvernement de l'Alsace. »

Tout cela lui était promis, mais, avant de lui donner un acompte, on lui demandait d'agir, car il n'avait jusqu'alors

---

[1] 1200 cavaliers et 2,500 fantassins, à la solde de l'Angleterre.

donné d'autre gage que son inaction. On n'a même pas prouvé qu'il ait informé l'état-major autrichien des projets de Jourdan.

Quoi qu'il en soit, il ne put empêcher ce rival détesté d'accomplir un des plus beaux faits d'armes de notre histoire.

PASSAGE DU RHIN (6 et 7 septembre).

D'après les ordres de Jourdan, l'aile gauche devait commencer l'opération dans la nuit du 6 au 7 septembre, en passant le Rhin en trois endroits, au-dessous et au-dessus de Dusseldorf, pour surprendre cette place et tourner les 10,000 Autrichiens du comte d'Erbach.

Kléber avait donné à ses généraux des instructions écrites, qui sont un modèle de précision, de prévoyance et de science tactique; les voici.

A Lefebvre.

Le général Lefebvre, commandant l'attaque de gauche, reconnaîtra vis-à-vis d'Eichelkamp[1] un endroit convenable pour y embusquer ses deux régiments de grenadiers[2], une compagnie de chasseurs à cheval, une pièce d'artillerie légère et son caisson; derrière, les troupes destinées à passer le Rhin les premières, et enfin le reste de la division. Il fera cette reconnaissance, ainsi que les autres, sans escorte, le plus simplement possible et en s'arrêtant fort peu sur le terrain pour ne pas donner l'éveil à l'ennemi.

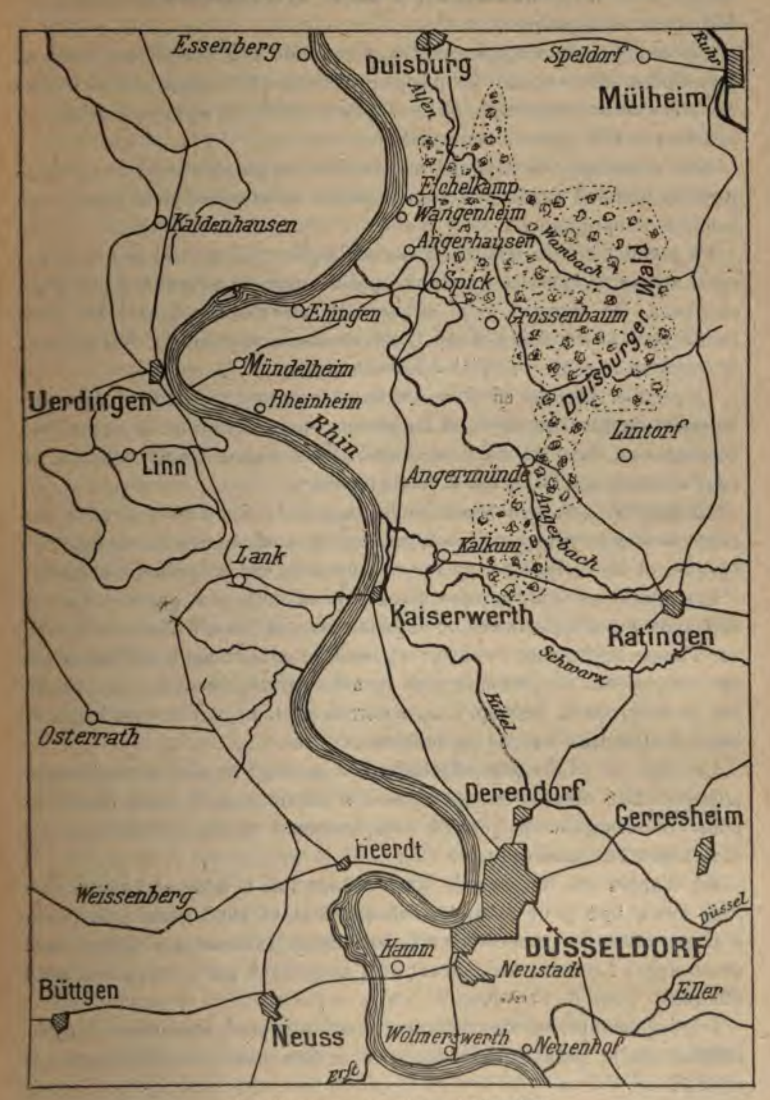
Les moyens de débarquement qu'on lui destine et que le chef du génie Vérine sera chargé de rassembler, lui permettront de porter, d'un seul jet, 3,000 à 4,000 hommes d'une rive à l'autre. Il fera numéroter les bateaux et, dans chaque convoi, les bataillons et le détachement de cavalerie à embarquer.

Ces précautions prises, le général Lefebvre, accompagné du général Damas et de Vérine, passera dans le premier bateau. Le débarquement se fera directement sur Eichelkamp, en laissant à droite le village de Wangenheim, sans dévier ni à droite ni à gauche, pour ne pas en-

[1] La cense d'Eichelkamp était en aval du village de Wangenheim, sur la rive droite, à 6 kilomètres au sud de Duisburg.

[2] Dans les précédentes campagnes, nous avons vu que les compagnies de grenadiers étaient réunies pour former des bataillons d'élite; Kléber en fit des régiments.

ENVIRONS DE DÜSSELDORF.



Echelle approximative : 1/200,000e.

Croquis établi d'après la carte au 1/100,000e du Dépôt de la Guerre.
(No 129. Feuilles Venloo et Juliers).

freindre les limites du territoire prussien, ce qui pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences.

Un officier d'état-major, marchant en tête des premières troupes, préviendra sur-le-champ les postes prussiens d'Eichelkamp et de Wangenheim de notre passage et les invitera à retirer leurs sentinelles ou vedettes sur la ligne de neutralité.

Une compagnie de sapeurs, munis d'outils, passera avec les grenadiers et fera les abatis et retranchements nécessaires pour couvrir le point de débarquement.

Le premier convoi n'aura qu'une seule pièce de huit et son caisson, mais autant de chasseurs à cheval que les moyens de transport le permettront. On choisira leurs officiers et sous-officiers parmi les plus intelligents et les plus braves. Cette cavalerie patrouillera furtivement et éclairera la route de Spick à Kaiserswerth.

Le premier passage effectué, les bateaux seront rapidement ramenés au point de débarquement, et les mesures prises pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les allées et venues. Il est expressément défendu de tirer un coup de fusil pendant la traversée.

Le général Lefebvre répartira le long de la ligne de neutralité des officiers très intelligents, qui formeront en compagnies les soldats débarqués et les dirigeront, au fur et à mesure, sur les points à occuper.

Les premières troupes traverseront Eichelkamp pour gagner la route de Duisbourg à Kaiserswerth ; elles la suivront jusqu'à vis-à-vis Spick, sur l'Angerbach, dont l'ennemi a rompu le pont. Lefebvre formera ses deux régiments de grenadiers en bataille parallèlement à ce ruisseau, sur la lisière de la forêt qu'il aura derrière lui. Là, à l'abri de la cavalerie, il attendra l'arrivée du deuxième convoi.

Le reste de la division effectuera son passage le plus promptement possible. Des officiers et sous-officiers jalonneront la route depuis le point de débarquement jusqu'à l'emplacement de chaque bataillon ou détachement de cavalerie.

Si, d'après les forces qu'il aura devant lui, le général Lefebvre se juge assez fort pour attaquer brusquement et avec audace le poste d'Angermünde, il l'emportera à la baïonnette avec ses grenadiers, tout en occupant l'ennemi sur le front de l'Angerbach par plusieurs fausses attaques.

Lefebvre comprendra quelle consternation il peut jeter dans l'armée ennemie en la prenant ainsi à revers, et fera tous ses efforts pour y réussir.

Dès qu'il la verra ébranlée, il forcera le passage de l'Angerbach avec le concours des batteries de rive gauche, qui prendront en flanc les défenseurs de l'Angerbach.

Ce ruisseau franchi et Angermünde emporté, la division Lefebvre

marchera droit devant elle. Sa cavalerie poursuivra l'ennemi l'épée dans les reins, soit sur la route de Kaiserswerth à Dusseldorf, soit sur le chemin (à travers bois) d'Angermünde à Ratingen. On s'éclairera avec soin à droite et l'on s'assurera (bien que ce ne soit pas présumable) que l'ennemi n'a pas pris la route de Ratingen au Rhin pour couper la division sur ses derrières. Cette reconnaissance est d'autant plus importante que le général Championnet, débarqué à la pointe de l'anse de Dusseldorf, serait infailliblement culbuté, si les troupes que l'ennemi a de ce côté se réunissaient à celles de son aile droite.

Au moment de l'attaque d'Angermünde, le général Kléber fera attaquer l'anse d'Uerdingen. Nos batteries y feront grand tapage, afin d'attirer sur ce point l'attention de l'ennemi.

Le général Grenier attaquera Mündelheim à la même heure. Aussitôt qu'il l'aura emporté, il enverra des patrouilles de cavalerie pour se relier au général Lefebvre, qui en fera autant de son côté.

Pénétré de l'importance de son expédition qui est la plus belle qui puisse se présenter dans le cours de la campagne, Lefebvre ne négligera aucun moyen de réussir : prudence dans la préparation, parfaite organisation de tous les ressorts, *préoccupation minutieuse des moindres détails, instructions claires et précises, audace dans l'attaque, acharnement infatigable pour arracher la victoire.*

Il réussira, s'il familiarise ses troupes avec le feu de l'ennemi ; s'il leur démontre qu'avec du sang-froid neuf minutes suffisent pour traverser le Rhin ; que le salut de tous, le succès de la journée, dépendent du débarquement de quelques braves qui se précipiteront sur tout ce qu'ils rencontreront pour le culbuter et l'écraser. Grâce à eux, les bateaux aborderont facilement, le nombre des combattants augmentera, la peur s'emparera de l'ennemi et l'audace triomphera !

On ne saura trop convaincre le soldat qu'en pareille circonstance, essuyer le feu de l'ennemi sans y répondre et foncer dessus est le plus sûr moyen de le déconcerter et de le jeter dans un affreux désordre.

Il faut prévenir les troupes de ne pas s'inquiéter des feux qu'elles entendront à leur droite, et, à cause des sinuosités du fleuve, ne pas leur laisser croire que ces feux partent de l'ennemi, alors qu'ils sont dirigés contre lui.

Les havresacs de l'infanterie seront étiquetés et déposés dans les magasins, laissés à la garde des soldats dont on est le moins sûr. On donnera à chaque homme une ration d'eau-de-vie et deux jours de pain. Ce pain sera attaché avec une ficelle. Si au lieu de pain, il fallait donner du biscuit, on garderait les havresacs ; les effets en seraient enlevés et déposés au magasin.

Aussitôt le premier embarquement effectué, Lefebvre enverra un officier ou une *ordonnance affidée* au général Kléber. On annoncera par une

fusée la formation des troupes sur la rive droite et par une série de fusées échelonnées l'enlèvement d'Angermünde.

Le général Lefebvre ne se croira pas tellement lié par cette instruction qu'il n'en puisse modifier les détails selon les circonstances. Kléber s'en rapporte parfaitement, à cet égard, à tout ce que son zèle et ses talents militaires pourront lui suggérer.

Kléber se trouvera au centre des trois attaques, à l'anse d'Uerdingen.

Au général Grenier.

Le général Grenier commandera l'attaque du centre, dirigée contre l'anse d'Uerdingen, et il assurera ses moyens de passage de concert avec le général Bonnard et le chef de bataillon d'artillerie Meyric, particulièrement chargé de la navigation.

Le général Grenier a deux missions : la première, d'attirer par le feu de son artillerie toute l'attention de l'ennemi, afin de faciliter les opérations exécutées à sa droite et à sa gauche ; la deuxième, après avoir fait taire les batteries que l'ennemi a établies entre Ehingen et Rheinheim [2], de transporter le plus de troupes qu'il pourra sur la rive droite de l'anse d'Uerdingen.

Avec les premières troupes passeront le général Olivier et le chef de brigade du génie Léry, qui tracera aussitôt une tête de pont ; les sapeurs et les soldats désignés, munis des outils nécessaires, y travailleront sans relâche.

Aussitôt que Grenier aura jeté 1200 hommes à l'autre bord, il en préviendra le général Bonnard, qui tendra immédiatement un pont entre l'île d'Uerdingen et la rive droite du Rhin ; le bras de rive gauche restera libre pour la manœuvre du pont préparé à Essenberg. Six bataillons s'installeront dans l'île d'Uerdingen pour en garder les retranchements et les batteries.

Si l'on peut planchéier quelques barques, on fera passer les cavaliers les plus sages et les plus braves pour éclairer les abords de Mündelheim, que Grenier fera attaquer aussitôt. Le village emporté, il prendra position et attendra des ordres... [1].

A Championnet.

Le général Championnet reconnaîtra un endroit convenable au confluent de l'Erft pour y embusquer les troupes de sa division et les

---

[1] Mêmes recommandations qu'à Lefebvre pour le silence, les coups de feu, le jalonnement des colonnes, les havresacs, les distributions, etc. ; même confiance dans son initiative et ses talents militaires.

[2] La cense de Rheinheim était au bord du Rhin (rive droite), en amont d'Uerdingen, à 1200 mètres au sud-est de Mündelheim.

dérober aux vues de l'ennemi. Elles s'y réuniront à la chute du jour. Ces troupes, à l'exception d'une demi-brigade laissée au camp comme soutien des batteries, passeront le Rhin en se dirigeant vers l'anse qui se trouve en face du confluent de l'Erft.

Le général Lebrun, le chef de bataillon du génie Poitevin et les officiers du génie désignés, passeront les premiers, avec tous les grenadiers de la division et une compagnie de sapeurs. Si l'on n'a pas de sapeurs, on munira une compagnie de grenadiers de haches, de pelles, de pioches, pour faire les abatis et les retranchements, que les officiers du génie jugeront nécessaires dans l'anse de l'Erft, appelée désormais l'anse de Hamm.

Les plus braves et les plus intelligents des officiers et sous-officiers de dragons et quarante cavaliers passeront dans le deuxième convoi. Aussitôt débarqués, ils se porteront en avant pour *patrouiller furtivement* et éclairer le pays entre le village de Hamm et la Neustadt de Dusseldorf.

Une pièce de quatre (ou de huit) et son caisson accompagneront le deuxième convoi.

Aussitôt qu'il aura sur la rive droite quatre bataillons et quarante dragons, le général Championnet gagnera du terrain et attaquera brusquement Neustadt, si l'ouvrage qui couvre ce faubourg ne le met pas à l'abri d'un coup de main. Dans ce cas, il enverrait, de suite, un officier de son état-major, accompagné d'un trompette, porter au gouverneur de Dusseldorf la sommation ci-incluse :

Sommation au gouverneur de Dusseldorf.

« Je vous annonce que je viens de débarquer sur votre territoire ; que je suis à vos portes. J'ai culbuté tous les obstacles que vous avez mis entre vous et les braves soldats que j'ai l'honneur de commander.

« Je vous donne dix minutes pour délibérer.

« Si vous rendez la place, votre garnison en sortira avec ses armes et les honneurs de la guerre. Si vous résistez, mes pièces sont en batterie, le bombardement va commencer ; il ne cessera que lorsque la ville sera réduite en cendres. Je vous préviens que la position que j'occupe ne permettra pas à votre garnison d'échapper à mon ressentiment.

« L'humanité veut donc, Monsieur le Gouverneur, que vous épargniez aux malheureux habitants de Dusseldorf tous les fléaux qui les menacent.

« J'attends, pour toute réponse, un *oui* ou un *non*.

« L'officier que je vous envoie a pleins pouvoirs. Je l'ai chargé de vous donner toute garantie pour la sûreté de vos équipages. »

KLÉBER.

Pendant cette tentative, les travailleurs continueront à retrancher l'anse de Hamm pour couvrir la retraite en cas d'insuccès.

En pareille circonstance, les minutes sont des heures. Championnet comprendra que la capitulation doit être brusquée et il n'admettra d'autre réponse que oui ou non.

Si le gouverneur avait l'audace de dire non, Championnet avertirait par un signal les batteries de la rive gauche, qui commenceraient aussitôt, avec fureur, le bombardement de Dusseldorf.

S'il dit oui, l'officier d'état-major exigera qu'il fournisse, sur-le-champ, des barques pour le transport sur la rive droite de deux bataillons de la demi-brigade laissée en soutien des batteries; le troisième bataillon restera sur la rive gauche jusqu'à nouvel ordre. Les deux autres prendront garnison à Dusseldorf, avec ceux que Championnet croira nécessaire d'y laisser. Peut-être même faudra-t-il y concentrer toute la division, sauf à faire des sorties, si les troupes autrichiennes, dans leur retraite, défilaient devant la place.

Aussitôt après le passage de l'infanterie, une compagnie d'artillerie légère et le reste de la cavalerie suivront. Le général Palmarole veillera à leur embarquement et passera le dernier.

Quand toute la division sera réunie sur la rive droite, quand il y aura garnison française dans Dusseldorf, Championnet, s'il se croit en mesure de s'aventurer en rase campagne, attaquera et débusquera tous les postes que l'ennemi pourrait avoir entre Dusseldorf et la chaussée de Cologne. Il appuiera sa droite au Rhin, à peu près à hauteur de la Cense de Neucorf, et sa gauche à Dusseldorf. Il observera que son front, couvert par les marais et les ruisseaux partant de la Neustadt, défiera les entreprises de la cavalerie ennemie. Cette indication n'étant donnée que d'après la carte, il est essentiel de la confirmer par des reconnaissances sur le terrain.

Si l'ennemi est forcé sur sa droite, il sera obligé de défiler devant la division Championnet. Le général devra lui couper la retraite, le harceler sur son flanc, lui enlever son artillerie et ses équipages. Il jugera par lui-même des avantages de sa position, sans s'en tenir à la lettre de la présente instruction [1].....

Pour favoriser le passage, le général Championnet établira des pièces de position des deux côtés de l'anse de Hamm; mais il ne s'en servira qu'autant que l'ennemi opposerait une résistance trop forte; alors les batteries balayeraient tout ce qui ferait obstacle. Dans le cas contraire, le passage s'effectuera dans le plus grand silence, afin de surprendre

---

[1] Même hommage rendu au zèle et aux talents de Championnet, mêmes recommandations qu'à Lefebvre et à Grenier.

l'ennemi et de le battre plus sûrement. Ces pièces lui serviront au moins à protéger sa retraite en cas de malheur.

Les signaux seront des fusées, distribuées de distance en distance : après le passage des grenadiers, une fusée ; une deuxième, après le second débarquement ; trois fusées simultanées pour annoncer la prise de Dusseldorf.

Au moment où Championnet passera le Rhin, Lefebvre attaquera par la gauche et Grenier au centre.

A Tilly.

Pendant le passage du Rhin par les divisions Lefebvre, Grenier et Championnet, le général Tilly devra ranger ses trois régiments de cavalerie en bataille sur le front de bandière de son camp ; le 10e à droite, le 13e à gauche. Il restera dans cette position jusqu'à ce qu'il reçoive du général Kléber l'ordre de passer sur le premier pont qui doit être jeté. Il fera mettre pied à terre à toute sa division pour défiler sur le pont.

Si l'on tardait trop à l'établir, le général Kléber se déciderait peut-être, après le passage de la division Lefebvre, à profiter de ses barques pour le passage de la cavalerie. Tout dépendra des circonstances.

Un officier d'état-major indiquera à Tilly la position qu'il devra prendra au delà du Rhin.

Le général assurera ses munitions de toute espèce et se montrera souvent à ses escadrons pour les préparer à bien soutenir, pendant la campagne, la réputation du nom français.

A Debelle.

Le général d'artillerie Debelle se rendra à l'anse d'Uerdingen, au centre des trois attaques, où il trouvera le général Kléber. Il y recevra le signal de commencer le feu, quand le canon devra jouer. Un officier de confiance dirigera les batteries braquées devant Dusseldorf pour bombarder cette ville, si le général Championnet en donne le signal.

Les batteries de rive gauche, vis-à-vis du ruisseau d'Angerbach, prendront en flanc les défenseurs de ce ruisseau pour seconder l'attaque directe du général Lefebvre. Debelle prendra toutes les précautions nécessaires pour que ses canonniers ne commettent aucune fâcheuse méprise. La vivacité de son feu dans l'anse d'Uerdingen devra donner le change à l'ennemi [1].....

---

[1] Mêmes distributions aux canonniers, une ration d'eau-de vie, deux jours de pain.

Au commissaire ordonnateur.

Vous établirez le plus grand ordre dans les ambulances pour que chacune se tienne dans *l'encadrement* de sa division. Jusqu'à ce jour, l'Humanité a gémi sur l'insouciance des chirurgiens, qui exposent les blessés aux plus affreux tourments. Les chirurgiens passeront le Rhin avec leurs bataillons pour donner les premiers secours. Vous désignerez, sur la rive gauche, près des points de débarquement, les endroits où les blessés doivent être transportés.

Faites-moi savoir ce que vous demandez, tant en infanterie qu'en cavalerie, pour escorter vos convois.

Une carte accompagnait chaque instruction.

Des ordres si bien donnés devaient être vigoureusement exécutés par les généraux de grande valeur qui les avaient reçus.

Lefebvre ne put commencer son embarquement qu'à une heure du matin. L'officier prussien du poste d'Eichelkamp voulut l'arrêter.

— « J'obéis aux ordres que m'a donnés le général Kléber, lui répondit Lefebvre ; c'est à lui qu'il faut vous adresser. Bonsoir ! »

Et, à 3 heures du matin, les 10,000 hommes de sa division [1], après avoir enlevé Angermünde et Spich, où le général Damas fut blessé, chassaient vers Dusseldorf les troupes éparpillées du comte d'Erbach. Elles y trouvèrent garnison française; le baron de Homspesch s'était rendu à la première sommation, pour ne pas faire bombarder le palais de l'Électeur. Ses 2,000 *Palatins* avaient défilé devant 700 grenadiers français, leur livrant 168 canons et 10,000 fusils, sans compter les approvisionnements et les munitions. Un pont fut aussitôt *tendu* devant la ville.

Grenier, dans l'anse d'Uerdingen, avait compris, en voyant un héron posé au milieu du Rhin, qu'il allait échouer ses barques sur le sable, et il avait dû chercher, à deux lieues plus haut, l'eau profonde ; sa division n'avait débarqué que dans la matinée du 7.

Mais la cavalerie de Tilly passa à 3 heures du matin, après Lefebvre.

---

[1] Généraux de brigade : Damas, Jacopin, Leval.

Il y avait, au petit jour, assez de Français sur la rive droite du Rhin pour envelopper le comte d'Erbach et le mettre en déroute. Il se replia sur la Sieg, vers les cantonnements du prince de Wurtemberg, abandonnant à Kléber 7 canons et une centaine de prisonniers.

Morlot déboucha de Cologne par le pont qu'on y avait établi, et les cinq divisions continuèrent leur marche parallèlement au Rhin, sans autre résistance sérieuse qu'une rencontre, à Opladen[1], le 8 septembre, des éclaireurs de Ney avec deux escadrons de Rohan.

Hatry fit passer les divisions Bernadotte et Poncet sur le pont de Neuwied, sans que Wartensleben, menacé de flanc et sur ses derrières, put s'y opposer. Après une vaine canonnade échangée d'une rive à l'autre, il alla rejoindre Erbach et Wurtemberg à Nassau, sur la Lahn.

Opérations sur la rive droite du Rhin.

Le 15 septembre, l'armée de Sambre-et-Meuse était réunie dans la plaine de Neuwied. Jourdan y laissa la division Marceau[2] pour garder le pont de bateaux et continuer le blocus d'Ehrenbreistein. Il envoya la division Morlot occuper le camp retranché de Dusseldorf et il forma le reste de ses troupes en cinq colonnes pour marcher sur la Lahn.

Bernadotte avait pour objectif Nassau ; Poncet, Dietz ; Championnet, soutenu par la cavalerie de Tilly, Limbourg ; Grenier, Weilbourg ; Lefebvre, Wetzlar.

Toutes les positions que l'ennemi essaya de défendre furent enlevées à la baïonnette, et, le 19 septembre, les cinq colonnes campaient sur la Lahn.

Jourdan s'apprêtait à poursuivre les Autrichiens ralliés par Clerfayt aux environs d'Heidelberg, quand il reçut de Pichegru, auquel il était subordonné et qui avait pris Mannheim, le 20 septembre, l'ordre de s'emparer de Mayence.

La place était, depuis le mois de décembre, attaquée sur la

---

[1] Sur la Wipper, près de la chaussée de Dusseldorf à Cologne.
[2] Généraux de brigade Hardÿ et Nalèche; effectif 11,240 hommes.

rive gauche, par quatre divisions de Rhin-et-Moselle, commandées par Schaal. Kléber compléta l'investissement sur la rive droite. Il n'avait pas de parc de siège, pas de chevaux pour les transports et très peu d'outils. Cependant, il ouvrit la tranchée sous le feu meurtrier des assiégés et réussit à mettre 35 canons en batterie. Jourdan échelonna sur le Main, de Florsheim à Hoëcht, 40,000 hommes qui manquaient de tout, car la solde n'était pas payée et le pays était depuis longtemps épuisé par les Autrichiens.

Clerfayt avait pris position entre Aschaffenbourg et la grande ville de Francfort, occupée par les Prussiens et neutralisée. Il se reliait au feld-maréchal Wurmser qui, avec l'armée impériale du Haut-Rhin et le corps de Condé, tenait tête à Pichegru, immobilisé dans Mannheim.

Quand, le 11 octobre, Clerfayt et Wurmser prirent ensemble l'offensive, Jourdan dut se résoudre à repasser le Rhin.

Retraite de Jourdan.

L'aile droite, qui avait formé le corps d'investissement de Mayence, marcha sur Neuwied ; le centre sur Bonn ; l'aile gauche, sur Dusseldorf. La retraite s'exécuta dans le plus grand ordre, et de fortes arrière-gardes tinrent en respect la cavalerie de Clerfayt.

Un grave incident faillit compromettre le passage de l'aile droite sur la rive gauche du Rhin.

« Jourdan, en ordonnant à Marceau de lever le siège d'Ehrenbreistein, lui avait recommandé de faire passer tous les bateaux sur la rive gauche du Rhin. Le capitaine Souhait, qui en était charge, ayant mis le feu à quelques-uns, ces brûlots furent entraînés par le courant vers les ponts de Neuwied et les embrasèrent, malgré les efforts du capitaine du génie Tirlet et de ses pontonniers [1].

Quand Kléber déboucha avec son avant-garde dans la plaine de Neuwied, il vit le danger et crut d'abord que ces brûlots avaient été lâchés par l'ennemi. Mais il fut détrompé par Marceau, qui accourait au-devant de l'armée, pour se déclarer

---

[1] Mémoires du maréchal Jourdan.

seul responsable d'une catastrophe à laquelle il ne voulait pas survivre. Déjà le capitaine Maugars, son aide de camp, l'avait empêché de se brûler la cervelle.

Kléber calma Marceau et lui dit, en l'embrassant :

— « Est-ce que vous ne comptez plus sur votre ami, sur votre frère d'armes ? Avez-vous oublié Kléber ? Allons ! Montons à cheval et tout sera réparé [1]. »

Ils piquèrent tous les deux sur le rivage, où Tirlet organisait le sauvetage des pontons.

— « Capitaine, lui demanda Kléber, combien de temps te faut-il pour rétablir le passage ?

— « Vingt-quatre heures, mon général.

— « Je t'en donne trente ; mais, tu m'en réponds sur ta tête ! »

Et pendant que Marceau, repassant le fleuve, allait disposer ses deux brigades et son artillerie sur la rive gauche pour protéger le passage, Kléber, resté sur la rive droite, postait la division Championnet sur les hauteurs de Bendorf.

— « Mon ami, dit-il à Championnet, vaincre ou mourir ! Si l'ennemi nous attaque, pas de coups de fusil, la baïonnette, et en avant ! »

L'ennemi se contenta de canonner à distance, et l'artillerie française lui répondit vigoureusement.

Tirlet tint parole ; le pont fut réparé dans le délai prescrit et Kléber fit passer le Rhin, le 18 octobre, à ses trois divisions.

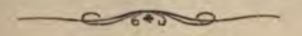
Il conserva les batteries construites dans l'île de Neuwied, mais il abandonna la tête de pont qu'on avait ébauchée sur la rive droite.

Le centre et l'aile gauche repassèrent le Rhin à Bonn et à Dusseldorf sans être inquiétés, et l'armée de Sambre-et-Meuse reprit tristement sur la rive gauche, dans la dernière quinzaine d'octobre, les cantonnements qu'elle avait si joyeusement quittés, au commencement de septembre, pour marcher vers le Danube.

Général Hardÿ de Périni.

---

[1] Lettre de rectification adressée le 11 juillet 1817, par la sœur de Marceau au journal *le Constitutionnel*.



LA CHINE

ET

LES ALLIÉS

AVANT-PROPOS.

L'expédition de Chine a été la solution militaire d'une question commerciale.

L'engorgement des intérêts européens en Extrême-Orient a fait le mouvement boxeur; le mouvement boxeur a fait l'expédition.

Le sol du Petchili a été le salon militaire où, pour la première fois, les grandes nations de l'Univers se sont présenté leurs armées.

Iéna y trinque avec Sedan, — Austerlitz et Moscou n'ont qu'une bouche, — Palikao rajeuni étourdit Fachoda, — Formose avec dédain rend le salut de Cuba, — Adoua consolable flirte avec San-Moun, — Pékin réconcilie Vienne avec Paris.

C'est le tourbillon des gloires et des tristesses.

Fort à la mode, car personne auprès d'elle n'a compté les sourires, la France a rendu les sourires et conservé son cœur.

La France se recueillait.

Elle pénétrait les ressources exactes de ses alliés d'un jour, grossissait son bagage de l'amitié chinoise et dégageait ainsi l'enseignement des faits.

Elle tirait surtout de l'expédition la garantie inestimable d'une valeur militaire que personne n'a mise en question et le bénéfice essentiel d'une grandeur morale qui n'a pu parvenir à guérir toutes les jalousies.

La coordination de ces efforts constitue l'œuvre durable de la France dans les deux années de guerre.

Cette étude se propose d'animer le portrait du Boxeur, ce Chinois insouciant, vagabond et cruel que l'envahissement européen a fait une heure patriote.

Dans une revue rapide de chacune des armées alliées, elle dira l'impression qu'elles nous ont faite, celle que nous leur avons laissée.

Elle dégagera enfin de la conduite comparée de ces armées à l'égard de l'ennemi jaune le prestige enviable que nous a valu l'humanité de nos armes sur l'âme inquiète du Chinois.

I

LE CHINOIS. — LE MOUVEMENT BOXEUR.

Causes de la guerre. — La gloire des armes japonaises avait proclamé en 1895 la déchéance militaire de l'empire chinois. L'Europe, confuse d'avoir été prévenue dans ses convoitises, se tailla aussitôt des compensations d'intérêt.

L'Allemagne s'empare de Kiao-Tchéou ; la Russie se paye sur Port-Arthur ; l'Angleterre exige Weï-hai-Weï ; la France obtient dans le Sud la baie de Kouang-Tchéou ; il n'est pas jusqu'à l'Italie qui n'ose des prétentions en réclamant San-Moun.

Il s'agissait d'interpréter ces succès diplomatiques.

C'est alors l'infiltration troublante, rongeuse, dévorante des espérances économiques.

L'empereur Kouang-Sou lui-même précipite la déroute de l'atavisme national en imposant des réformes dont l'esprit irritant et brutal condamnait la durée.

L'indifférence chinoise avait pris de l'émotion au choc de ces rapides événements.

Le peuple chinois. — Le pays de Confucius, tel que nous l'a présenté l'imagination des historiens, est une Chine primesautière, animée et savante; c'est fort peu la Chine du lettré et du mandarin, ce n'est pas du tout la Chine du peuple.

Vigoureux, résigné, résistant, facile, probe jusqu'au scrupule, docile jusqu'à l'indifférence, gai, simple et crédule, sourd au progrès, clos dans le souvenir, le Chinois de la rue est un modèle de philosophe. Son corps est sans besoin, son front est sans orage; une bûche lui est un doux oreiller, une brouette lui est un lit moelleux.

Il vit d'éternité : le mystère l'attire, la crainte l'obsède. Le Fong-Choué, esprit indéfinissable, détermine la hauteur de ses maisons, désigne la sépulture de ses morts.

Les morts sont les dieux de la Chine vivante.

Leur culte est sa religion, sa morale un mélange de respect et d'effroi. Le Chinois ne prie que pour désarmer une colère. Toute amélioration de son sort le laisse indifférent. Son cœur ne dépasse pas la famille, son cerveau la cité.

On comprend ainsi quel trouble vint agiter l'âme silencieuse de la Chine au souffle tempétueux des idées d'Occident.

Tant d'inquiétude surprit la cour que, le 21 septembre 1898, une crise de palais rappela au pouvoir l'impératrice douairière. Le vieux parti mandchou reprend la direction des affaires et le prince Tuan devient l'inspirateur des Boxeurs.

Les Boxeurs. — La secte des Boxeurs est une des nombreuses sociétés secrètes qui se coudoient en Chine.

Elle a sur les autres cette originalité de s'adresser à la névrose, à la suggestion et à l'hystérie pour répandre sa doctrine et recruter ses adeptes. Des images lancées à profusion par ses prophètes figurent les propriétés surnaturelles dont jouissent les initiés, que les sabres, les balles, les boulets même sont impuissants à détruire.

Des adolescents, de toutes jeunes femmes précèdent, vêtus de rouge, les guerriers qu'ils animent; ils commandent les massacres, entraînent les hésitants, grossissent du cri, de la danse, de la prière et du geste la marée dévastatrice. Partout, les murs se couvrent de proclamations qui se terminent uniformément par ces mots : « Mort aux barbares! Sus aux étrangers! »

La cour, débordée, ne trouve bientôt plus au mal que le remède qui sourit à son cœur; elle entre résolument dans l'aventure boxeur.

Un avertissement collectif de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et des États-Unis ne réussit qu'à pousser la révolte aux portes de Pékin.

Les diplomaties, jusqu'ici restées sourdes à la clairvoyante prudence des conseils de M. Pichon, songent alors à l'action militaire.

C'est d'abord le lamentable échec de la colonne Seymour, c'est ensuite le bombardement de Takou et le siège de Tien-Tsin, c'est enfin la délivrance des légations.

Les premières opérations militaires. — Préparées au bonheur des débarquements, lancées au hasard des concentrations de troupes, ces premières opérations manquent d'unité dans l'action et de confiance dans les intentions. Tout le monde n'est d'accord que pour penser à soi : les armées hésitent, les diplomaties redoutent.

La vérité est que chacun traîne son boulet.

La Russie a le Japon, le Japon la Russie, la France le Tonkin, l'Angleterre le Transvaal, l'Allemagne Kiao-Tchéou, les États-Unis les Philippines.

On discute pour retarder l'action.

Darcy écrit, dans son rapport du 10 juillet, ces mots d'une lamentable vérité :

« Depuis trente jours, le monde entier est sans nouvelles de nous ; il faut que la diplomatie ait des dessous bien mystérieux pour que les Russes et les Japonais ne trouvent pas en un mois assez de temps pour amener 10,000 hommes sous les murs de Pékin. Si les puissances, avant de nous secourir, doivent convenir d'envoyer le même nombre de bataillons, d'escadrons et de batteries, nous attendrons longtemps notre délivrance. »

Ils attendirent un mois encore.

Les premières troupes jetées au Petchili, mal vêtues, mal nourries, sans transports, sans matériel de siège, ont eu à supporter la chaleur meurtrière d'un climat tropical et le feu d'une artillerie perfectionnée. L'évocation de Palikao trompait les espérances, et le commerce européen faisait une connaissance désagréable de son appareil militaire. Le caractère de la guerre

était lui-même changé. On n'avait plus affaire à un gouvernement qui se battait pour couvrir ses intérêts, mais à un pays qui prenait les armes pour défendre son territoire.

La colonne Seymour, trop légère et trop légèrement engagée, est contrainte de se replier sur Tien-Tsin, tout à fait compromise. La confiance et l'orgueil des Chinois s'étaient, dans l'intervalle, grossis de sa retraite.

La prise des forts de Takou donne enfin aux alliés une base d'opérations. Mais le siège de Tien-Tsin, qui dure un mois, épuise leur effort.

Trois semaines sont nécessaires pour réparer leurs forces.

Une chaleur inusitée, une sécheresse exceptionnelle au lieu des pluies qui, chaque année à cette époque, transforment le sol du Petchili en un vaste marécage, leur permet d'entreprendre la marche sur Pékin. Le 14 août, les légations étaient secourues après deux mois de siège.

Les caprices du climat avaient délivré l'Europe.

La France prenait part à ces opérations avec 3 bataillons d'infanterie et 2 batteries d'artillerie de marine venus de Cochinchine et du Tonkin.

Ces troupes partirent précipitamment. Elles n'eurent le temps ni d'attendre des effets de rechange, ni de se faire suivre de coolies. Elles avaient pour uniforme un complet de toile bleue.

La modestie des effectifs n'a pas diminué l'importance des rôles.

A la gare de Tien-Tsin, l'infanterie de marine se couvre de gloire. L'énergie du colonel de Pélacot, dans la nuit du 13 au 14 juillet, décide de la victoire. Le mouvement tournant de 300 Français, dans une plaine marécageuse, met les Chinois en déroute à la bataille de Péi-Tsang.

Comme toujours, le tempérament français retrempait au feu ses incomparables qualités militaires : l'élan, l'initiative, le courage et la gaieté.

II.

LES ARMÉES ALLIÉES.

La rade de Takou. — La délivrance des Légations n'était que l'aurore de la campagne. L'action réelle ne commence qu'après elle. Le monde civilisé se décide enfin à employer l'argument du canon. L'accord international qui va donner à la diplomatie un bouclier de 100,000 hommes et de 300 pièces d'artillerie, jette devant Takou la menace de ses escadres, redoutable symbole de sa volonté, rayonnante splendeur de sa puissance. Chaque nation soulève par le caractère de sa représentation navale le coin mystérieux de ses pensées.

L'Allemagne qui a pris en ces quinze dernières années un accroissement prodigieux, veut à la fois retenir l'attention et dresser la menace. La formule de sa politique date de Charles XII : « Ma politique, c'est mon épée. »

Tandis que la Russie se contente d'une division de croiseurs, que l'Angleterre et la France, ces deux géants de la mer, s'ingénient à rivaliser de modestie, l'Allemagne, ce dernier-né du large, étonne par sa prodigalité de vaisseaux.

Une ville improvisée se dresse en face de Takou, où, dans les boulevards tracés par le mouillage des gros navires, s'agitent, passants affairés, les chalands et les remorqueurs. Au loin, mais invisible, la côte, nappe de boue à fleur d'eau. A droite et à gauche du Péi-ho des forts d'un gris sombre, molosses désormais silencieux, couchés dans une vase qui charrie des cadavres. Plus loin, une vie bruyante de jonques sur une rive empestée, un empressement de Chinois en haillons sur le silence des ruines : c'est Takou.

On arrive à Tong-Kou où l'on débarque : entassement de bêtes, de munitions, de vivres et de soldats.

Puis, après une vaste solitude de tombes coupée de marécages, une ruche formidable à l'atmosphère rance, à l'activité incessante : Tien-Tsin centre des communications, magasin de l'expédition, cœur des états-majors alliés.

Les Français. — L'état-major français qui s'y trouvait réuni

est une bigarrure d'officiers de la Marine et d'officiers de la Guerre. Si la Marine a eu presque partout la haute direction, la Guerre sut avec intelligence lui apporter sa contribution.

L'entente étroite, les rapports confiants du général et de l'amiral commandants, continrent les tendances au particularisme. Pour la première fois peut-être les forces de la France montrèrent au monde une grande famille unie.

Certes il subsiste encore de part et d'autre des conceptions réduites et des suffisances exagérées, mais on ne saurait nier que la campagne de Chine a plus fait pour la fraternisation que tous les efforts antérieurs accumulés.

L'armée coloniale et l'armée métropolitaine se sont l'une et l'autre assez taillé de gloire et couvertes de lauriers, pour que personne n'ait à rougir de la présentation. Le seul examen de leurs qualités personnelles les met toutes deux à un point excellent.

L'originalité de vues que l'on prend du voyage, l'habitude du commandement précoce, l'exercice multiplié de la responsabilité développent de bonne heure, chez les coloniaux, un tempérament aventureux et décidé.

Chez nous, au contraire, l'empreinte mystérieuse qui ramène nos idées à une pensée unique et centrale : la préparation à l'événement, façonne un esprit réfléchi et résolu.

Mais ces deux caractères fusionnent une grandeur personnelle si tranchée dans un puissant idéal commun.

Si les Allemands montraient nettement leur préférence pour notre armée métropolitaine qui répond mieux à leur conception de cohésion militaire, les Russes qui se battirent à Tien-Tsin aux côtés de nos marsouins, ne tarissaient pas d'admiration pour l'entrain et la bravoure des coloniaux.

Les Russes. — Les Russes ont passé au Petchili comme des météores.

La conciliation de leur attitude vis-à-vis de la Cour chinoise indiquait suffisamment quel prix ils attachaient à la continuation de son amitié. Ils se retirèrent rapidement en Mandchourie où des conventions secrètes accordaient comme compensation la liberté à leurs mouvements.

Vêtus de longues capotes couleur de terre sur lesquelles l'abondance de la graisse a déposé comme un vernis, la figure disparaissant sous une hirsute barbe fauve, un bonnet d'épaisse fourrure enfoncé sur les yeux, mélange de rudesse sibérienne et de cruauté mongole, nos loyaux alliés apparaissent aux autres armées comme les descendants des guerriers de Gengis-Khan.

Dressés sur leurs chevaux, ils parcouraient — ces soldats d'un autre âge — les rues de Tien-Tsin, par désœuvrement, par insouciance et par griserie, culbutant tout ce que rencontrait dans sa course folle le galop de leurs ardentes montures.

La facilité d'enthousiasme et la fièvre du mouvement forment le fond du tempérament russe. Ajoutez-y des nerfs, vous aurez le tempérament français. L'exubérance slave ne doit rien à l'exubérance latine.

Le Russe fait tout avec son cœur. C'est toujours lui qui parle le premier. Quand le soir, au crépuscule de la steppe, les soldats chantent autour de l'étendard, c'est leur âme qui pleure les harmonies, c'est elle qui lance de toutes ses forces l'appel impatient à la gloire, car le Russe aime la guerre et lui donne tous les héroïsmes.

Affection du soldat pour le chef, du chef pour le soldat, affection supérieure de tous pour « Notre Père le Tsar », c'est tout le Russe et c'est toute la Russie.

L'armée d'Asie et l'armée d'Europe diffèrent par l'aspect comme une épée d'honneur diffère par la poignée d'une épée de bataille. L'une est montée sur or et enrichie de pierreries, l'autre est sans ciselure et sans ornement, mais les lames sont du même acier.

L'ombrage que la valeur russe porte à l'orgueil allemand hante d'obstinés soucis la suffisance japonaise.

Les Japonais. — Les Japonais et les Russes viennent à peine de partager l'honneur d'avoir délivré les Légations que déjà les uns tournent tous leurs efforts à se débarrasser des autres.

Le soldat japonais est vigoureux, coquet, discipliné, nerveux. Il a des jambes infatigables, un estomac patient, un sang-froid prodigieux, le courage des légendes antiques.

L'infanterie ne redoute aucune comparaison. Elle a pris aux Français le service en campagne, aux Allemands le service intérieur. Ses manœuvres sont copiées des nôtres, mais le soldat rend les honneurs et salue à l'allemande, et sa taille de poupée y va de son pas-parade tout comme la haute stature prussienne.

La cavalerie n'existe pas. Cheval et cavalier sont détestables. On parviendra peut-être avec le temps à améliorer la remonte, mais le temps n'améliorera jamais la conformation du Japonais.

L'artillerie, qui possède des moyens, les perd par ses attelages.

Ces faiblesses sont indifférentes à la guerre insulaire, car le Japon, hérissé de montagnes hautes et boisées, coupé de nombreuses et profondes rizières, n'a pas besoin de secours contre l'invasion. Mais s'il tentait un jour de porter la guerre en Mandchourie, la merveilleuse cavalerie russe, rideau de manœuvre impénétrable et sûr, réserverait à son infanterie de désagréables surprises.

La nécessité des communications et l'ingratitude de la température apporteraient en outre aux effectifs une singulière réduction. Le climat importe à l'immunité du courage comme il contribue au rendement de l'organisme, et, ici, le déchet de la valeur japonaise renforcerait les moyens russes.

Les alliances n'interviendront pas. Le Japon est trop éloigné de la pente des événements qui emporte notre époque pour triompher des calculs de l'Angleterre, qui ne consentira jamais à courir une partie où les Indes sont en jeu, où l'attitude des États-Unis menace d'être déplorable, pour arracher au profit du seul Japon le Tonkin à la France et la Corée à la Russie.

Nation belliqueuse aux traditions taries, le Japon n'a gardé de son passé qu'un incomparable orgueil.

Né trop vite aux lumières de l'Occident, le Japonais est entré en express dans la civilisation mondiale, a acheté le progrès comme un complet tout fait, a quitté son pays pour calquer l'univers, y est rentré pour le conquérir.

Mais autant que le Russe le Japonais sait mourir. Pour égal leur héroïsme est divergent. L'un est spontané, l'autre d'imitation; l'un de tempérament, l'autre de comparaison. Le cœur du Japonais ne vibre qu'à l'envie, et le penchant si prononcé de nos

jours du Japon pour l'Allemagne s'inspire moins de sympathie que d'ambition et d'orgueil.

Les Allemands. — Les Allemands vinrent à nous la main pleine de pardons. Nous leur donnâmes la nôtre le cœur plein de tristesses.

Grands, colorés, robustes, la moustache menaçante, le pas sonore, le geste impérieux, ils déplacent leur importance ; ce sont des gens satisfaits.

Si leurs allusions parfois malheureuses, leurs joies souvent bruyantes ont rencontré plus d'une fois la délicatesse de nos sentiments et la piété de nos souvenirs, ce fut malgré eux. Il ne faut pas leur en tenir rigueur : ce sont des parvenus.

L'influence du maréchal de Waldersée réduisit les blessures.

Le maréchal est homme de distinction. Il a fière allure, le visage honnête et l'accueil à grands plis. Il est habile diplomate, a su garder son importance à un commandement tronqué, — car son autorité pour n'avoir pas été reconnue par tout le monde ne fut méconnue par personne, — ne mit pas de composition dans sa sympathie pour la France, résolut avec probité toutes les questions de son ressort et rentra en Europe entouré de la sympathie universelle.

La France et l'Allemagne n'eurent que des coquetteries. Chacune fit à son tour les honneurs de sa maison.

Le maréchal convia à une grande revue tous les corps expéditionnaires et la population européenne des Concessions. La chose se passait en janvier 1901.

Le comte de Waldersée va droit aux officiers français qu'il prie de l'accompagner Tout le monde est attentif, car tout le monde attend quelque chose de grand.

Le maréchal salue d'abord les troupes, qui grossissent de leurs hurrahs l'orage des fanfares. Puis une musique lente, sourde, profonde, théâtrale, ébranle l'infanterie au ressort du pas de parade qui cisaille l'alignement. L'artillerie et la cavalerie passent au pas sans passionner l'intérêt. Les batteries d'obusiers et l'infanterie montée fixent seules l'attention.

Tout cela fut correct, mais n'empoigna personne. Le spectacle avait de la majesté, mais n'avait pas de puissance. Il y manquait l'âme, comme on dit au théâtre, c'est-à-dire le rien mystérieux qui passionne et qui consiste ici dans la grandeur du naturel.

Un mois plus tard, le général Voyron passait sans cérémonie la revue du corps expéditionnaire français. Personne n'y fut invité et tout le monde y vint. Les officiers allemands nous saluèrent du sourire.

Nos zouaves partent d'un pas élastique, à une allure chaude, colorée, lumineuse, emportés par une musique légère qui sent la baïonnette. Le pas des mulets présente les batteries de montagne dans un alignement merveilleux. Le trot crâne des chevaux emporte superbement les batteries de 75. Le galop des chasseurs d'Afrique, brusquement arrêté devant le groupe des étrangers dans un nuage de poussière, arrache l'admiration.

Nos soldats avaient été si vrais, leur allure avait été si franche, leur élan si sincère, leur crânerie si naturelle, que les officiers allemands nous quittèrent sans sourire.

Quelque chose venait de s'écrouler dans les certitudes et de grandir dans les espérances.

Les Anglais. — Les Anglais résistèrent d'autant moins à l'admiration qu'il ne pouvait y avoir entre eux et nous de jalousie militaire.

Leurs troupes venaient presque exclusivement de l'Inde; les cadres seuls étaient anglais.

L'Indien est suffisant, majestueux, mais fatigué. Ses officiers lui accordent du courage, ce n'est pas à nous de le lui refuser.

La cavalerie a des chevaux superbes montés par d'excellents cavaliers.

Les officiers anglais sont tous longs, minces, raides, flegmatiques, gentlemen, commencent leur journée au tub et la terminent au club, jouent au tennis, fréquentent les courses, cultivent leurs aises, respectent leurs habitudes, gênent tout le monde, mais ne tolèrent d'être gênés par personne, s'attachent à l'éti-

quette, sont prisonniers des convenances, n'exposent jamais leur dignité, tirent vanité de leur vigueur qui est leur plus haute justice, ignorent les prévenances comme les incorrections, sont francs, fiers, loyaux et dédaigneux, logent une bravoure sans tache dans un smoking sans faute, montent à cheval comme des centaures et tiennent une cravache comme le sceptre de la vieille Angleterre; mais tempèrent leurs défauts de solides qualités : l'ordre, la ponctualité, le sens pratique, la vision nette, la ténacité dans l'audace, la droiture dans l'énergie, la confiance dans le succès.

S'ils ne sont pas des militaires sans reproche, ils sont assurément des hommes.

Leurs relations avec nous ont toujours été hautement cordiales.

Si des circonstances malheureuses ont divisé les soldats des deux pays, le malheur des circonstances a scellé l'affection touchante des contingents français et autrichiens.

Les Autrichiens. — L'Autriche nous a montré plusieurs centaines de marins de fort belle mine, dont la conduite fut admirable à la défense de notre légation. Nous sommes liés envers eux par la reconnaissance et devons une respectueuse admiration à l'héroïque dévouement de Mme de Rosthorn, la jeune femme du chargé d'affaires, qui, pendant les cinquante-neuf jours que dura le siège, prépara la nourritude, des défenseurs, donna des soins aux blessés et, aux heures difficiles, releva les fatigues par son intarissable gaieté.

Elle honore la croix que le gouvernement français lui a donnée.

La modestie tranquille du courage autrichien contraste singulièrement avec l'amabilité abondante des joyeux Italiens.

Les Italiens. — Les canots à vapeur de la marine royale faisaient une police bruyante sur le Peï-Ho. A Tien-Tsin, les bersaglieri passaient le temps en patrouilles ; à Pékin, ils faisaient galamment les honneurs du palais d'Été. De relations charmantes, les Italiens ont laissé tout le monde en retard de

gentillesses. N'ayant pas d'intérêts palpitants à défendre en Extrême-Orient, ils se tinrent presque toujours éloignés des opérations.

Les Américains. — Comme l'Italie, mais dans un but évident de nécessité commerciale, les États-Unis renoncèrent de bonne heure à toute opération.

Le soldat de l'Union est d'abord citoyen de la libre Amérique. Il est militaire par contrat, discipliné par occasion, se tient écarté de toute fréquentation, monte des chevaux superbes, possède un matériel de premier ordre, a des armes excellentes dont il recherche d'ailleurs l'occasion de se servir, a été en Chine le « rough-rider », le casse-cou qu'il se glorifie d'être.

C'est le compagnon d'une bande, ce n'est pas le soldat d'une armée.

Au milieu des physionomies diverses et des aptitudes différentes, le soldat français a été lui-même.

Personne ne le précède en intelligence et en bravoure, personne ne l'égale en générosité, en blague et en gaieté, et il est seul à posséder l'élan.

L'officier, qui contient toutes ses qualités et tous ses défauts, ne craint pas la comparaison pour la solidité des connaissances. L'affection qui l'attache au soldat et que le soldat lui rend, leur communauté de cœur, d'effort et de souffrance ont dérouté l'ostracisme étranger.

La pacification rapide des régions placées sous notre protection, la prompte reprise de la vie sociale dans les localités dont nous avions la garde, la grosse honnêteté qui a marqué partout notre action nous ont acquis l'amitié diplomatique de la Cour et la sympathie confiante des Chinois à telles enseignes que ceux-ci avaient accoutumé de demander à nos couleurs la protection contre nos alliés.

Notre corps expéditionnaire a proclamé victorieusement cette vérité civilisatrice : en matière de colonisation, le tempérament est l'arme de guerre qui a le plus de pénétration.

III.

LA SITUATION EN EXTRÊME-ORIENT.

La Cour passa à la campagne le temps que les alliés passèrent en campagne.

Elle attendit un an, à 1000 kilomètres de Pékin, à l'abri d'un raid audacieux, que les frères ennemis s'entr'égorgeassent le chapeau à la main, raidit ses résistances ou plia ses prétentions avec les évolutions de l'énergie européenne, suivant que le nœud coulant serrait plus ou moins fort. Elle se décida enfin, acculée au consentement, à confier les chances du temps, — car l'Asiatique a le temps à sa gauche comme le soldat a l'épée au côté,— elle confia les chances du temps aux habiletés éprouvées du prince Ching et du vieux Li-Hung-Chang qui, le 14 janvier 1901, signaient le suivant protocole :

1° Un prince impérial portera à Berlin les regrets de l'empereur de Chine, pour le meurtre du baron de Ketteler, ministre d'Allemagne;

2° Un châtiment sévère sera infligé aux chefs du mouvement boxeur, notamment au prince Tuan ;

3° L'importation des armes et du matériel, leur fabrication sont interdites;

4° Des gardes permanentes seront maintenues pour la défense des Légations ;

5° Les forts de Takou, les fortifications de Pékin à la mer, en particulier les murs et ouvrages de Tien-Tsin, seront démolis;

6° Les points nécessaires pour assurer les communications de Pékin à la mer seront occupés militairement ;

7° Une indemnité sera payée aux puissances pour les frais de la guerre et les dégâts causés aux nationaux étrangers;

8° Jusqu'à ce que la Chine se soit conformée aux conditions qui précèdent, les puissances occuperont le Petchili et Chang-Haï.

Les corps expéditionnaires sont aussitôt disloqués, les brigades d'occupation réduites à 2,700 puis à 1700 hommes; on jette dans les Légations relevées et fortifiées 300 soldats de

chaque puissance et du canon ; on convient de garder les points principaux de la voie ferrée Pékin—Tong-Kou, tandis que trois sentinelles surveillent attentivement la Chine : Port-Arthur avec la Russie, Kiao-Tchéou avec l'Allemagne, le Tonkin avec la France.

Mais, comme les médailles, le caractère chinois est à double empreinte, et nous assistons à cet humiliant spectacle : l'impératrice combler de gracieusetés les ministres avec leurs femmes et ajourner *sine die* le règlement des indemnités en agitant à leurs yeux le fantôme boxeur qui gagne les provinces.

Et si nous voyons la Chine étaler à l'étonnement universel son impunité plus révoltante peut-être que ses crimes et son audace plus monstrueuse que son impunité, c'est que l'irréconciliable antithèse d'intérêts que cachait résolument la synthèse militaire de l'effort allié, n'avait pas échappé à sa singulière clairvoyance.

Les Anglais convoitent Chin-Wan-Tao, le seul point de la côte petchilienne toujours libre de glaces, prétendent grandir l'importance de leurs concessions minières de Kaï-Ping et grossir leurs intérêts dans le chemin de fer Pékin—Chan-haï-kouan.

L'Allemagne, après avoir vainement caressé l'espoir de partager l'Empire du Milieu et de prendre à son compte la protection des missions, est réduite à contre-cœur au développement de sa navigation commerciale dans les mers extrême-orientales et à la mise en valeur de Kiao-Tchéou où 174 millions engloutis ont déjà accompli des merveilles.

Le Japon, qu'une grosse concession dans la ville indigène de Tien-Tsin satisfait médiocrement, tient par-dessus tout à jouer un rôle prépondérant dans les affaires chinoises. Le Petchili regorge d'officiers japonais qui instruisent l'armée céleste ; les grandes manœuvres mikadonales de 1901 ont été une représentation grandiose destinée à frapper les mandarins militaires que le gouvernement japonais y avait conviés.

Les États-Unis qui, dès le début, ont prétendu avec la France et la Russie que l'intégrité de l'empire fût maintenue, songent à étendre leur commerce avec l'Extrême-Orient dont ils sont déjà les premiers fournisseurs métallurgistes.

La Russie, qui consent volontiers à évacuer la Mandchourie avec la résolution farouche de n'en jamais partir, qui, par Port—

Arthur et par Vladivostok, tient la Corée dans ses serres, rayonne sur l'Asie d'Orient. Sa politique met toute son habileté à conserver l'amitié chinoise, toute sa résistance à rétrocéder la Mandchourie, toute son autorité à interdire l'occupation japonaise de la Corée, toute sa modération à retarder un conflit avec le Japon.

La France qui possède à Tong-Kou, à Tien-Tsin, à Changhaï d'intéressantes concessions, à qui l'œuvre des missions a créé un peut partout d'importants groupements de villages chrétiens, c'est-à-dire français, — (car les Chinois, hormis eux, ne reconnaissent que la France et n'ont jamais, à la bruyante indignation des alliés, prétendu arborer d'autres couleurs que les nôtres), — la France pousse chaque jour plus loin, dans une hâte fébrile, la pénétration de son chemin de fer de Pékin à Hankéou.

Toutes ces compétitions, ces convoitises, ces espérances se coudoient, se heurtent, se développent, se croisent, se sourient, se redoutent devant la confiance attentive du Gouvernement du Milieu.

En tombant, la grande alliance a fait d'assez imposants morceaux.

L'Angleterre happe au passage les difficultés financières du Japon qu'elle tire d'embarras au prix d'une alliance.

La Russie, dont cette alliance compromet les intérêts immédiats en Extrême-Orient, et la France, dont elle menace le Tonkin, y répondent aussitôt par une vigoureuse déclaration que les États-Unis, dans la coulisse, soulignent d'un accueillant sourire.

Mais ces préoccupations, ces inquiétudes, ces tiraillements, ces heurts n'ont rien ôté à la sérénité chinoise.

La Chine a ressenti la guerre comme la racine sent l'ébranlement des feuilles. Loin d'avoir provoqué en elle une de ces formidables anarchies de conscience qui transforment une société, l'expédition n'a atteint que le prestige du fantôme. Pour faire tourner sur ses gonds une porte depuis longtemps rouillée, comme est rouillé le progrès dans le cerveau chinois, il y avait quelque imprudence à faire avec une épée une pesée sur les fer-

rures, car la porte en tombant menaçait de tuer l'ouvrier. Il était plus sage d'imprimer à ce sommeil millénaire la lente circulation des idées qui sont le sang même de la civilisation.

Nous pouvons dire avec fierté que la France dont le génie conduit la civilisation du globe, dont la pensée est le soleil du monde, la France a été, là-bas, la mère majestueuse et féconde des idées qui sont désormais en mission dans l'esprit chinois.

M. S.



L'ARMEMENT DE LA CAVALERIE[1]

Instruction des cadres.

L'emploi judicieux du feu, en vue de l'accomplissement de la tâche qui est assignée à la troupe et suivant les circonstances variables, étant la mission des gradés, il importe de les y préparer soigneusement.

On peut instruire les cadres sans procéder à des tirs réels, car l'exécution du feu est la tâche de la troupe. Mais il ne faut pas négliger leur instruction de tir personnelle; ils doivent être les meilleurs tireurs. Le règlement a eu soin de prescrire aux sous-officiers de s'armer, pour le combat à pied, de la carabine des hommes qui gardent les chevaux.

C'est par des exercices de cadres fréquents qu'on préparera les gradés.

On doit se placer à deux points de vue différents : l'instruction et l'application.

C'est à-dire que l'on doit viser à faire des gradés à la fois des instructeurs pour les cavaliers et des chefs capables de diriger un feu de groupe.

Cette instruction variera, bien entendu, avec l'importance du grade, mais il sera avantageux de la développer devant tous les gradés.

Comme instructeurs, les gradés doivent savoir raisonner tout ce qu'ils ont à enseigner aux cavaliers : exercices préparatoires de tir, tir réduit, appréciation des distances, choix d'un poste de tir, etc.

Quant à leur instruction professionnelle, elle doit leur donner

---

[1] Voir les livraisons de janvier et d'avril 1903.

des notions plus ou moins développées, mais toujours précises sur l'emploi du feu collectif : direction et réglage. Elle comporte la connaissance des conditions qui font varier l'efficacité.

Ils doivent savoir :

Utiliser le terrain pour l'emploi du feu;

Servir de prospecteurs à une troupe qui doit agir par le feu;

Choisir une position de combat;

Mettre en ligne le nombre de fusils nécessaire et suffisant;

Disposer la troupe pour le tir;

Désigner l'objectif;

Décider l'ouverture du feu;

Régler le tir;

Conduire le feu suivant la forme et la marche du combat;

Mesurer la consommation des munitions et assurer le réapprovisionnement.

Ces différents devoirs peuvent être mis en pratique dans des exercices de cadres convenablement organisés et dirigés.

Ces exercices, qui doivent viser des problèmes simples, seront poursuivis toute l'année. Toute occasion peut les faire naître. Ils seront d'abord exécutés sans troupe et seront repris avec commandement réel de la troupe et ennemi figuré ou représenté. On doit y faire appel au jugement des gradés en les obligeant à prendre et à formuler des décisions.

On voit déjà que les exercices de feu collectifs avec cartouches à blanc dont nous avons parlé précédemment, se présenteront comme une application avec troupe de cette instruction des cadres.

Les tirs de combat ou feux de guerre en seront la sanction au point de vue du tir.

Les exercices de cadres doivent toujours avoir lieu en terrains variés. Il faut éviter les terrains plats et découverts qui se prêtent mal aux hypothèses de combat. Si l'on peut débuter sur des terrains où les distances sont connues, il faut bientôt se transporter sur d'autres, où les distances ne seront connues que de l'officier qui dirige l'exercice.

Pour éviter une perte de temps, le directeur choisira un point d'où il pourra faire varier les hypothèses d'emploi du feu, suivant les différentes directions, l'éloignement, la force, la composition ou les intentions supposées de l'ennemi.

Il n'est pas nécessaire d'en faire l'objet d'une réunion spéciale. Pendant un repos sur le terrain de manœuvre, si l'on y a des vues sur le pays environnant, ou pendant un repos de service en campagne, le capitaine, le chef d'escadrons ou le lieutenant-colonel prend les gradés autour de lui et leur pose successivement un petit problème de tir en rapport avec leur grade.

L'officier ou le gradé examine la situation et le terrain; il apprécie la distance, puis il arrête les dispositions à prendre.

Toute mesure d'exécution doit être traduite par un ordre ou par un commandement.

Le premier problème doit être simple, dégagé des dispositions de troupe. Il s'agit simplement de décider de la hausse à prendre, du feu à employer et de l'intensité à lui donner.

Pour cela, on fait varier les hypothèses : combat offensif ou combat défensif contre cavalerie, infanterie ou artillerie s'approchant ou se retirant, ou passant devant le front, etc.

Cela donne déjà l'occasion de poser quelques principes relatifs :

A l'appréciation des distances, à la vue ou à l'aide d'instruments ;

A la désignation de l'objectif et, s'il y a lieu, du point à viser;

A la fixation de la hausse ou des hausses ;

A la décision de l'ouverture du feu ;

Au genre de feu à employer : feu de salve, feu à volonté ou feu rapide ;

Au réglage du tir;

A la conduite du feu.

On doit se borner, pour l'appréciation des distances, à l'usage d'instruments simples et portatifs, la lunette Souchier ou le prisme télémètre, par exemple.

Pour la fixation de la hausse, on doit évidemment rechercher la hausse correspondant à la distance exacte; mais il est cependant des cas où l'on devra se borner à une approximation pratique. Par exemple, une cavalerie, aperçue à 800 mètres, s'avance au trot, il ne faut pas hésiter à donner la hausse unique de 600 mètres en faisant viser aux pieds des chevaux.

Si la distance d'un objectif est de plus de 1000 mètres et qu'on ait de la difficulté à l'apprécier, il faut faire usage de deux hausses différant entre elles de 200 mètres. Ainsi, on croit l'en-

nemi vers 1600 mètres, on donnera à la moitié du peloton la hausse de 1500 mètres et à l'autre moitié celle de 1700 mètres.

S'il s'agit d'un combat défensif, on engagera le feu le plus promptement possible pour retarder l'ennemi. S'il s'agit d'un combat offensif, il y aura le plus souvent intérêt à choisir son moment, mais toujours en ouvrant le feu instantanément.

Si l'ennemi est à une grande distance, on agira par le feu à commandement en variant l'objectif après chaque feu, si c'est avantageux.

Si l'ennemi est à une petite distance, on emploiera le feu à volonté, mais par rafales assez courtes pour conserver la direction du feu.

S'il s'avance menaçant on fera exécuter un feu rapide.

Il peut donc arriver qu'on ait à exécuter successivement des feux à commandement, à volonté et rapides.

Quant au réglage du tir, c'est une véritable science qui n'est pas accessible à tous les gradés et qui demande une démonstration pratique. Cette démonstration trouvera naturellement sa place dans les tirs de combat et les feux de guerre.

La conduite du feu variera avec les circonstances des hypothèses que le directeur fera intervenir pour provoquer les décisions à prendre. Mais il faut éviter de compliquer la situation qui doit toujours rester simple.

Ces exercices de cadres seront d'excellentes occasions de dresser les gradés subalternes, sous-officiers et brigadiers, au rôle de prospecteurs.

Quels services en effet ne doit-on pas attendre d'un gradé envoyé en avant, qui saura, d'un signe, guider la troupe vers sa position de combat, lui indiquer le chemin à prendre pour arriver dissimulée, l'arrêter ou la maintenir en arrière à temps, à l'abri dans un pli de terrain, reconnaître à l'avance l'objectif, repérer la distance, apprécier le front sur lequel on peut déployer les tirailleurs.

Et si l'on a à transporter le combat sur un autre point, soit pour se soustraire à une lutte qui deviendrait désavantageuse, soit pour renouveler son attaque démoralisante d'une autre position, dans une autre direction, quel avantage d'avoir des gradés capables de préparer l'entrée en scène soudaine et efficace.

Les gradés prospecteurs sont indispensables à la cavalerie si

elle veut utiliser la mobilité dont elle a le privilège pour saisir les occasions de harceler et de démoraliser l'ennemi par des attaques multipliées, tout en restant pour lui un adversaire insaisissable.

Les exercices d'emploi du feu répétés avec la troupe sont de véritables exercices de combat dont les feux de guerre avec tir réel seront la sanction.

Avec la troupe, le problème d'emploi du feu est complet et sert à poser les principes du combat à pied dans les différentes circonstances où l'on aura à en faire usage.

On apprendra que pour le combat offensif, il faut arriver le plus près possible de l'objectif, à cheval pour arriver plus vite, mais sans se faire voir ; qu'il faut ensuite choisir son cheminement à pied pour gagner sans se montrer la position de tir afin d'ouvrir le feu par surprise.

Dans le combat défensif, il y a nécessité de choisir pour les chevaux haut-le-pied un emplacement abrité des vues et du feu de l'adversaire, et couvert autant que possible par un obstacle contre les agressions d'une troupe de cavalerie.

Dans tous les cas, se choisir un champ de tir étendu, pour ne pas avoir à changer de position, car il en résulterait le double désavantage d'interrompre le feu et de se faire voir.

La cavalerie doit en cela opérer comme l'artillerie, en choisissant des positions qui permettent d'allonger ou de raccourcir le tir suivant les circonstances de combat. Elle en aura généralement la faculté, aussi ne devra-t-elle changer de place que dans le cas d'absolue nécessité ou si une excellente position, qu'elle n'a pu prendre au début, devient libre. Encore vaudra-t-il mieux s'y porter à cheval qu'à pied.

La cavalerie qui combat à pied a intérêt à ne pas se faire voir : pour laisser croire le plus longtemps possible à l'ennemi qu'il a affaire à de l'infanterie, parce que la présence de l'infanterie prend une importance que n'a pas la cavalerie, qui peut être un détachement en l'air ; parce que, en se révélant comme cavalerie, on révèle aussi qu'on a un boulet à la patte, les chevaux haut-le-pied, et surtout parce que l'on montre qu'on ne peut mettre relativement que peu de fusils en ligne.

Enfin, et surtout la cavalerie ne doit pas se faire voir, parce qu'elle doit agir le plus possible par surprise et rester invisible.

On doit étudier les différents cas du feu offensif : surprendre un ennemi en station, en position, ou en marche ; harceler une colonne ; attaquer un convoi ; forcer un passage ; s'emparer d'un poste, etc.;

Du feu défensif : défense d'un cantonnement; flanc-garde ; arrière-garde ; couverture d'une autre troupe, par exemple soutien d'une batterie, etc.

Il faut bien faire la différence entre l'emploi du feu par la cavalerie pour sa propre défense, et dans lequel elle ne doit pas laisser compromettre le retour à ses chevaux, ou pour la défense d'un point ou d'une ligne dont on lui aura confié la garde et à laquelle elle doit se sacrifier énergiquement.

Le problème de l'emploi du feu pour le chef est de promener la zone de mort, dont son effectif est capable, sur un objectif désigné, souvent très étendu en comparaison de cet effectif dont il dispose, ou pour mieux dire, sur des objectifs successifs, pendant que les meilleurs tireurs, dans les feux à courtes distances, cherchent à abattre les officiers.

Ouverture du feu à la fois par tous les tireurs jugés nécessaires ; pas de combat d'usure comme l'infanterie, puisqu'on a pu amener à cheval tout ce dont on avait besoin ; réglage à la fourchette ; tir par rafales et arrosage comme l'artillerie.

Ces exercices en troupe doivent être exécutés d'abord avec de faibles fractions, mais avec des fractions constituées et en augmentant ensuite l'effectif employé : par peloton, par escadron, par demi-régiment, par régiment.

On peut gagner du temps en organisant des exercices à double action, ce qui procure en outre l'avantage aux deux partis opposés de se vérifier l'un par l'autre, et de se fournir réciproquement les éléments de la critique. C'est d'ailleurs le moyen de mener de front l'instruction du tir et l'instruction du service en campagne, et de mettre ainsi le problème du tir dans son cadre rationnel : la manœuvre.

C'est là que doivent s'affirmer les principes fondamentaux de l'emploi des feux.

L'emploi du feu doit toujours être subordonné au rôle tactique de la troupe et à son approvisionnement en munitions. Il dépend de la situation, de l'importance de l'objectif et de la probabilité de l'atteindre.

La conduite du feu : ouverture, réglage, intensité, nature, cessation, etc., doit varier avec la nature de l'objectif, la distance, le terrain, le temps disponible, l'état de la troupe, le moment et la forme du combat.

Le feu doit toujours pouvoir être arrêté et repris intantanément à la volonté du chef. Son effet moral est d'autant plus grand que son action est plus soudaine.

Au combat, on doit viser le pied du but.

La profondeur de la zone rasée par le feu, variant avec la forme du terrain, il est nécessaire d'en tenir compte et pour le réglage du tir et pour la position à prendre sous le feu de l'ennemi ; car, s'il importe de faire le plus de mal possible à l'adversaire, il importe autant de se soustraire à son feu.

Les chevaux haut-le-pied et les échelons qu'on ne veut pas engager de suite, soit à pied soit à cheval, ne doivent donc pas être seulement dissimulés aux vues de l'ennemi, mais abrités de son feu. Par exemple, ils ne doivent pas être placés directement en arrière de la ligne de feu. Si celle-ci occupe une crête, il faudra les mettre en arrière des ailes ou des intervalles, ou faire descendre cette ligne de feu sur la pente du côté de l'ennemi, ou placer les échelons sur la contrepente en arrière. Si l'on combat sur la lisière d'un bois, il vaut mieux porter la ligne de feu plus en avant, surtout si l'on a affaire à de l'artillerie, parce que l'ennemi ne pourra pas juger de cette situation et réglera très probablement son tir sur le bois.

Toutes les observations d'expériences de ce genre doivent être autant d'arguments de la critique.

En un mot, il faut donner aux cadres, par l'instruction pratique, l'expérience que leur donnerait la guerre, afin de ne pas les exposer à payer chèrement leur apprentissage.

Pour que ces exercices soient utiles, il faut s'astreindre à en analyser les phases successives : distribution des rôles entre les éléments de la troupe employée ; proportion d'après les circonstances ; choix des emplacements pour chaque groupe, tireurs, réserve à cheval, chevaux de main ; exécution calme, même dans les feux rapides ; réglage méthodique ; discipline du feu sévère.

Il faut arriver à activer ce mécanisme jusqu'à son exécution automatique, comme un mouvement réflexe sous l'impulsion du commandement.

La cavalerie doit obtenir des résultats rapides par des feux violents.

Une critique explicative est encore plus utile pour un exercice de ce genre que pour un exercice de service en campagne. Elle doit être faite sur le terrain et porter exclusivement sur le rôle du chef dans l'emploi du feu.

Il faut condamner impitoyablement toute fausse interprétation. Le combat à pied employé inutilement est une faute capitale, une négation de l'esprit cavalier.

Deux conditions sont péremptoires : les circonstances et le terrain.

La cavalerie doit être pénétrée des facultés qui lui sont spéciales : elle peut choisir son point d'attaque ; elle peut rompre un combat mal engagé ; elle peut se soustraire au feu par la vitesse.

Elle doit avoir conscience du danger de se mesurer par le feu aux petites distances avec l'infanterie, de s'exposer à pied à portée de la cavalerie, ou sous le feu de l'artillerie avec ses chevaux haut-le-pied, si elle ne peut pas lui causer de dommages.

En résumé, il faut qu'elle ne mérite plus les reproches qu'on peut lui faire actuellement : de ne pas mettre assez de tireurs en ligne ; d'avoir un tir précipité et non réglé ; de donner à ses feux une durée trop courte ou trop longue ; de ne savoir tirer que dans le tas et par conséquent sans efficacité.

Au contraire, elle doit se montrer capable d'une action toujours efficace, par un tir progressif facile à régler avec une troupe non soumise aux énervements de la double action et maîtresse de choisir le moment, le lieu de son attaque et les moyens à employer pour la rendre fructueuse.

Tirs collectifs de combat.

Il est indispensable que l'instruction de tir des cadres soit vérifiée par des tirs réels de combat ; c'est-à-dire que les chefs et leur troupe soient mis en présence de situations faisant appel à la fois à leur instruction tactique et à leur instruction de tir.

Il faut associer le feu et la manœuvre dans une action de guerre définie, dans des conditions qui permettent à chacun de

mettre en pratique ses connaissances et son initiative et d'en vérifier les résultats.

Tel doit être le but des tirs de combat.

Ces exercices ne pouvant pas se faire sur des champs de tir restreints nécessitent l'envoi des régiments de cavalerie pour quelques jours dans les camps d'instruction ou dans des régions qui permettent d'installer provisoirement des champs de tir de grande étendue.

Ce séjour n'a pas besoin d'être de longue durée. Il suffit que les exercices embrassent les principales situations dans lesquelles un peloton, un escadron, un demi-régiment, un régiment, aurait à employer le combat par le feu.

Il n'est pas nécessaire que tous les pelotons fassent successivement le même exercice, ni qu'ils passent tous à l'épreuve, pourvu que tous les cadres assistent à l'ensemble des tirs; car la troupe ne représente que l'outil.

Il en est de même pour les escadrons.

Ce qui prend le plus de temps, c'est le placement des objectifs, l'installation des marqueurs et le relèvement des résultats du tir.

Pour la cavalerie, cela peut être considérablement abrégé et réduit au placement des objectifs. Pas besoin de marqueurs, on ira à cheval constater les résultats.

L'important est que tous ces tirs soient exécutés à distances inconnues.

Les thèmes doivent procéder de trois hypothèses principales :

Cavalerie opérant isolément ;

Cavalerie opérant en liaison avec les autres armes ;

Cavalerie opérant pour le compte des autres armes.

Ils devront toujours établir un cas concret, une situation précise, de manière qu'il n'y ait pas d'ambiguité dans l'interprétation : combat offensif, combat défensif.

Il faut que le peloton, l'escadron, le régiment, sache s'il est livré à ses propres forces ou s'il peut être appuyé par une autre troupe.

Par exemple :

Un peloton en reconnaissance est averti par une de ses patrouilles qu'une troupe ennemie d'un effectif de..... est arrêtée à tel point. Il en est séparé par une rivière.

Un peloton d'arrière-garde doit tenir tête à des patrouilles ennemies appuyées par une troupe d'un effectif de...........

Un escadron de découverte s'approche, à la faveur du terrain, le plus près possible d'un rassemblement de troupes ou d'une grosse colonne pour la fusiller (tir sur un ou plusieurs objectifs).

Un escadron d'avant-garde est averti par sa pointe qu'elle est arrêtée par une grosse patrouille ennemie. Il engage un peloton, refoule l'ennemi (premier objectif), puis se heurte à une troupe d'un effectif de..... (deuxième objectif). Le commandant de la colonne lui ordonne de contenir l'ennemi pendant qu'il va changer d'itinéraire.

Un demi-régiment reçoit l'ordre d'agir contre une artillerie qui vient se mettre en batterie et dont il est séparé par un obstacle infranchissable (premier objectif) ; le soutien intervient (deuxième objectif).

Un demi-régiment couvre le rassemblement d'une division. Il est attaqué par de la cavalerie (premier objectif). Elle démasque une infanterie en marche (deuxième objectif). Le demi-régiment reçoit l'ordre d'attirer le déploiement et le feu de l'ennemi sur le point qu'il occupe, pendant que la division va se porter sur son flanc (objectifs successifs).

Un régiment envoyé à la poursuite de l'ennemi rencontre une flanc-garde tenant un passage obligé (premier objectif). La flanc-garde se replie, le régiment découvre plusieurs fractions en retraite dans un terrain impropre à l'action à cheval (deuxième, troisième, quatrième objectifs).

Un régiment chargé de garder un point d'appui à l'infanterie est assailli dans différentes directions par des troupes de différentes armes (plusieurs objectifs, successivement puis à la fois).

Les changements d'objectifs doivent être nettement indiqués par le directeur de l'exercice, qui donne au commandant de la troupe les indications nécessaires pour lui expliquer au fur et à mesure les changements de situations.

Le chef de la troupe dirige en conséquence ses subordonnés soit par ordre, soit par commandements ; mais toujours et seulement comme il le ferait en campagne.

Chaque chef de groupe ayant un objectif spécial doit s'efforcer de régler son tir. L'observation des points d'arrivée en fournit le moyen sinon le plus sûr, du moins le plus pratique.

La cavalerie, qui doit rechercher des résultats rapides, procédera avec avantage, comme l'artillerie, en cherchant à encadrer l'objectif dans la fourchette de deux salves, l'une longue, l'autre courte, avant de donner au feu toute l'intensité qu'il doit avoir. Mais il faut que la zone battue commence à 200 mètres en deçà de l'objectif. Il est nécessaire de tenir compte des erreurs d'appréciation sur les terrains ondulés.

Le réglage de tir est une science qui ne s'acquiert que par la pratique. Il ne faut pas oublier que l'efficacité du feu est sous sa dépendance.

Les objectifs doivent figurer le mieux possible l'aspect réel sous lequel se présenterait l'ennemi dans les différentes situations des hypothèses : cavalerie, infanterie, artillerie ; panneaux pour les fractions; silhouettes pour les isolés, debout, à genou, couchés.

Chacun des subordonnés doit avoir toute l'initiative que comporte l'exécution.

La critique doit se faire sur le terrain même, en présence de tous les gradés. Elle doit porter à la fois sur l'ensemble et le rôle de chacun, et aussi bien sur la manœuvre et les dispositions que sur le tir. Les résultats relevés sur les objectifs doivent servir à vérifier la conduite du feu et son réglage, les conséquences des hausses prises, et à démontrer que le feu a été convenablement ou mal réparti sur les différentes parties d'un même objectif ou sur les objectifs successifs.

Il est nécessaire que la troupe d'exercice soit à l'effectif normal de guerre, en tenue de campagne et avec tous ses chevaux, c'est-à-dire dans les conditions de guerre. Les dispositions à prendre pour les chevaux pendant le combat à pied ne sont pas la moindre préoccupation du chef.

Bien que ces exercices ne visent que l'emploi du feu, il faut laisser le commandant de la troupe user comme il l'entend de ses chevaux, soit pour changer de position, soit pour combattre à cheval, s'il le juge à propos.

Il appartient au directeur de bien préciser dans ses thèmes les conditions spéciales qui impliquent le combat à pied.

Les tirs de combat, bien *manœuvrés*, montreront à la cavalerie qu'elle peut prétendre en toutes circonstances prendre le contact de l'ennemi par ses balles quand elle ne pourra pas l'atteindre par ses sabres; qu'elle pourra exercer sur toutes les armes son puissant effet moral par la soudaineté de ses attaques, et que l'occasion de combattre ne lui échappera jamais, ni de loin ni de près; que son action saura toujours être meurtrière et deviendra quelquefois décisive.

Nous ne devons pas clore cette étude sans parler de certaines théories séduisantes, mais plus spéculatives que pratiques, qui proposent de faire combattre la cavalerie à pied par grandes masses, pour l'enlèvement d'une position par exemple, en marchant à l'attaque jusqu'à l'assaut y compris, comme de l'infanterie : « On mettra une division de cavalerie pied à terre, s'il le faut ! »

Nous avons dit que la cavalerie, quand elle a pris le parti de combattre par le feu, doit y employer le plus grand nombre de fusils possible ; mais nous nous refusons à croire à la possibilité de ce programme énoncé plus haut, parce que la cavalerie ne pourra jamais mettre en ligne qu'un nombre de fusils relativement minime, comparativement à son effectif ou, pour mieux dire, comparativement au contingent de ses unités organiques.

Un simple calcul nous fera mieux comprendre.

Admettons que tous les cavaliers du rang soient armés de carabines; qu'il y ait 150 fusils par escadron.

Qu'est-ce que donnerait comme effectif de fusils toute une division de *six* régiments que l'on mettrait pied à terre?

En comptant un homme pour tenir trois chevaux et en défalquant les officiers, on arrive à un peu plus que la valeur de *deux* bataillons, et encore il n'y a pas de réserve à cheval et personne pour garder les 3,800 chevaux laissés en arrière.

Il faudrait donc faire mettre pied à terre à toute une division de 6 régiments pour combattre 2 bataillons — en admettant encore l'équivalence des deux adversaires.

Mais, dira-t-on, on peut se contenter de moins d'hommes pour tenir les chevaux.

Soit !

Ne comptons que 10 hommes par escadron pour tenir les 150 chevaux, plus les chevaux d'officiers. Il faut alors renoncer

à leur faire suivre le mouvement. Ce sont 3,800 chevaux environ immobilisés, qui sont laissés à 1000 ou 1500 mètres en arrière, à la merci du moindre peloton de cavalerie, car ceux qui les tiennent sont dans l'impossibilité de combattre.

Non seulement les chevaux ne sont pas couverts, mais les flancs des combattants à pied ne le sont pas non plus. Ou, si l'on y emploie une partie des fusils, c'est autant de prélevé sur l'effectif mis en ligne.

Et, pour cela, on a exposé toute une division de cavalerie. Si elle perd ses chevaux, elle perd une partie de ses armes, tous ses effets, et ne peut plus compter comme cavalerie.

Notez que nous n'avons rien défalqué pour la garde des convois de cette division.

Enfin, cette division serait elle victorieuse dans son combat offensif, il faudrait qu'elle revînt en arrière chercher ses chevaux.

Mais ne raisonnons pas avec ces exagérations et prenons seulement un régiment de cavalerie ou une brigade pour ce combat à pied offensif tel qu'il est proposé.

Raisonnablement, le régiment ne devra mettre que trois escadrons pied à terre et garder un escadron à cheval en réserve. En admettant que l'on ne laisse que dix hommes pour tenir les chevaux d'un escadron, cela fera, officiers déduits, 400 fusils; mais les chevaux seront immobilisés.

Pour une brigade, cela donnera 800 fusils, avec deux escadrons seulement de réserve et 1000 chevaux à 1500 mètres en arrière.

De ces deux escadrons de réserve, admettons-en un pied à terre pour garder les flancs et l'autre à cheval pour garder les chevaux, ou à pied également pour les défendre. On n'en voit pas moins que la cavalerie ne peut mettre en ligne qu'un nombre restreint de fusils, la valeur d'un petit bataillon pour une brigade, et que, si elle veut mener un combat offensif jusqu'à l'assaut à pied, elle laisse derrière elle des chevaux très compromis, et par leur immobilisation, et par leur éloignement, et par le faible effectif laissé à leur garde.

Ces chiffres, pris dans le sens le plus avantageux aux propositions qui sont faites, nous semblent prouver qu'on aurait tort d'attribuer à la cavalerie des rôles qui peuvent tourner à sa ruine.

Certes, la cavalerie ne doit pas se refuser à attaquer de toute manière, à pied quand elle ne peut pas le faire à cheval, et elle doit s'y préparer, mais on ne pourra lui demander d'enlever une position que si celle-ci est faiblement gardée par l'infanterie, ou sinon il sera plus facile de lui adjoindre, pour cette mission, quelques compagnies cyclistes, capables d'intervenir avec elle par surprise et qui n'auront pas à craindre pour leurs montures ni à laisser des hommes en arrière pour les garder.

Non, la cavalerie ne doit pas combattre comme l'infanterie; elle y perdrait tous ses avantages. Elle ne doit pas se transformer en infanterie montée, mais, au contraire, développer son caractère de mobilité et de rapidité, en apprenant à passer partout et à tirer parti de tous les terrains.

Par l'emploi judicieux de son arme à feu, elle décuplera sa puissance.

Qu'elle sache bien que les autres armes, rivées au terrain ou alourdies par leurs impedimenta, lui envient sa légèreté, sa précieuse liberté d'action et le vaste champ ouvert à son esprit d'entreprise.

En sachant jouer habilement de ses canons, de ses fusils, de ses sabres et surtout de ses chevaux, pour apparaître et disparaître soudainement, la cavalerie sera une arme redoutable et constamment redoutée!

Lieutenant-colonel PICARD.

(A continuer.)



LA

BOULANGERIE DE CAMPAGNE

ET

LE PAIN DE GUERRE[1]

VII.

DIFFICULTÉS D'INSTALLATION ET DE RÉPARATIONS INHÉRENTES A LA BOULANGERIE DE CAMPAGNE.

Une boulangerie de campagne de vingt-quatre fours roulants, en formation de fabrication, demande pour son installation une superficie de terrain très étendue, soit 24,000 à 32,000 mètres carrés[2] suivant qu'elle n'est pas ou est pourvue de son convoi.

Il ne se rencontrera que peu de cantonnements permettant une pareille installation.

On sera donc, dans la plupart des cas, contraint de la fractionner en sections de huit fours, au grand détriment de l'unité dans la fabrication et de la facilité de surveillance, de rassemblement pour la marche, etc., etc.

Comme il est, en outre, indispensable d'avoir, à proximité, pour les besoins de la fabrication, de l'eau salubre et du bois sec, on sera souvent aux prises avec de sérieuses difficultés pour le choix d'un cantonnement à lui affecter et, quelquefois même, dans l'obligation de le chercher en dehors de la zone convena-

---

[1] Voir la livraison d'avril 1903.
[2] Evaluation de la réglementation de 1896.

ble c'est-à-dire de celle où son installation ne peut gêner les mouvements et opérations des troupes.

En ce qui concerne les réparations à faire, le cas échéant, aux fours roulants, elles seront particulièrement difficiles. Il s'agit, en effet, dans l'espèce, d'un matériel spécial dont les réparations réclament des ouvriers spéciaux et nous ne pouvons mieux faire sentir ces difficultés qu'en nous référant à une expérience à laquelle il nous a été donné, il y a trois ans, d'assister près de Versailles, au camp de Satory.

L'administration de la guerre y expérimentait simultanément plusieurs modèles de fours et, au nombre de ceux-ci, le four roulant Geneste et Herscher, perfectionné par l'ingénieur Somasco.

Au cours de ces expériences, on supposa, un jour, qu'une brique de voûte d'un de ces derniers fours était brisée et qu'il était nécessaire d'en effectuer le remplacement. L'opération dura quelque trois quarts d'heure et dut être exécutée par un ouvrier spécial de l'usine du constructeur.

Le vent soufflait sur le plateau de Satory et dès que l'amiante fut mise à jour, après démontage du ciel métallique du four roulant, elle se dispersa aux quatre points cardinaux.

Ce petit fait, dont nous fûmes le témoin, fait ressortir l'absence, dans le four roulant de la boulangerie de campagne, de ce caractère pratique qui, à notre avis, doit être la condition *sine quâ non* de tout matériel à employer à la guerre.

Si l'on ne veut pas se débarrasser d'un organe si difficilement utilisable au cours des opérations actives, il faut, tout au moins, arriver à en combiner les parties de façon que les réparations puissent s'effectuer rapidement, par tous les temps, à l'aide de soldats ou d'ouvriers quelconques.

Nous pensons, d'ailleurs, que ces désidérata pourraient être facilement atteints et, dès maintenant, on pourrait parer à un sérieux inconvénient en faisant procéder au feutrage de l'amiante des fours, amiante qui, sous cette forme, ne perd aucune de ses qualités d'incombustibilité et d'inconductibilité de la chaleur[1].

Il faut croire, d'ailleurs, que le caractère pratique, dont nous

---

[1] De nombreux spécimens d'amiante feutré ont figuré à l'Exposition universelle de 1900.

parlions un peu plus haut, doive rester lettre morte pour la boulangerie de campagne, puisque, dans ces mêmes expériences de Satory, on semblait entourer d'une véritable faveur une mélangeuse, machine fort ingénieuse, il est vrai, mais d'un mécanisme délicat qui ne résisterait pas vingt-quatre heures aux cahots qu'auront à subir les chariots-fournils, sur lesquels les mélangeuses en question seraient transportées.

VIII.

COMMENT PEUT ÊTRE ASSURÉ, A LA GUERRE, LE RAVITAILLEMENT DES TROUPES EN PAIN FRAIS.

Si, avec ses lourdes voitures techniques et l'obligation de se faire toujours suivre de quelques voitures de réquisition de son convoi spécial, la boulangerie de campagne ne peut marcher à plus de 3 kilomètres à l'heure, son fonctionnement, déjà pénible avec la vitesse erronée de 5 kilomètres et le parconrs de 20 kilomètres que lui assigne la réglementation de 1896, deviendra impossible avec la vitesse réelle et les parcours plus longs à prévoir.

De plus, l'obligation dans laquelle elle se trouve de ne marcher que de nuit pour conserver une liberté d'allure indispensable et ne pas entraver la marche du gros des troupes dont elle est contrainte d'emprunter les voies de progression, la gène qui en résulte pour règler son mouvement sans apporter de trouble dans la marche de son corps d'armée, les difficultés d'installation au cantonnement, la nécessité d'employer des ouvriers spéciaux pour les réparations des fours roulants, enfin, la différence notable qui, même dans les circonstances les plus favorables, existera entre son rendement et la nombre de rations nécessaires à l'effectif de son corps d'armée — tous ces inconvénients nous paraissent condamner sans appel la boulangerie de campagne.

La conclusion qui résulte de ces prémisses, c'est que, pour le ravitaillement des troupes en pain frais, au cours des opérations actives, il ne faut compter que sur les boulangeries de guerre des stations-magasins ou, à leur défaut, sur l'exploitation locale.

Le ravitaillement par les boulangeries de guerre, c'est-à-dire

par des organes du service de l'arrière relativement stables, véritables manutentions militaires solidement organisées, servies par un personnel à demeure, soumis à aucune autre fatigue que celle résultant d'une fabrication sur place, reliées aux troupes par une voie ferrée, est, nous le répétons, incontestablement le plus efficace.

Mais si, comme nous l'avons également fait ressortir au début de cette étude, les troupes venaient à être coupées de leur base de ravitaillement, il faudrait bien en arriver à l'exploitation des ressources locales et à la fabrication dans la région traversée.

Nous avons donc insisté sur ce point qu'il est inexplicable que, dans nos règlements, ce mode de fabrication n'ait jamais été étudié, car c'est précisément parce que, dans la pratique, il présentera de très sérieuses difficultés qu'il est indispensable de l'étudier soigneusement dès le temps de paix.

Pour notre compte, nous l'avons fait dans un premier travail [1] que le présent complète, tout en cherchant à plier nos propositions aux exigences tactiques, mettant ainsi en pratique la doctrine de l'indivision de la question tactique et de la question technique.

Du dispositif de marche d'une armée de cinq corps, nous avons, en effet, déduit la superficie de terrain qu'elle couvre et cherché le nombre de fours permanents ainsi que les quantités de farine qu'on est susceptible de trouver dans la zone de sûreté proprement dite, soit dans celle comprise entre les avant-gardes des trois armes, les flancs-gardes et les arrière-gardes. Puis, nous avons constaté que les ressources locales en fours et en farine seront, dans la grande majorité des cas, suffisantes pour assurer, au moyen seulement de sept fournées par four et par journée, la fabrication totale nécessaire, c'est-à-dire sans imposer au personnel *ouvrier* un travail anormal ou des marches de nuit.

Ce personnel constituerait, par corps d'armée, un groupe auquel nous avons donné le nom de *colonne de boulangerie;* il comporterait deux équipes globales ou pelotons de 120 ouvriers chaque, assurant alternativement, un jour sur deux, la fabrica-

---

[1] *De l'Exploitation locale au point de vue du Ravitaillement en pain au cours des opérations actives* (*Journal des Sciences militaires* d'août 1901).

tion quotidienne du pain et, le lendemain, après ressuage, son chargement sur la section du convoi administratif qui s'est vidée au profit des trains régimentaires.

Des mesures spéciales pour le transport rapide des ouvriers dans les localités de fabrication, une organisation particulièrement forte et adaptée à une division rationnelle de la fabrication en quatre secteurs par corps d'armée, permettraient de remédier par l'ordre et la méthode aux inconvénients d'une production très fractionnée.

IX.

INCONVÉNIENTS QUE PRÉSENTE L'EMPLOI DU PAIN DE GUERRE. — REMÈDES QU'ON POURRAIT Y APPORTER.

Nous avons, au cours de la présente étude, fait allusion à la consommation du pain de guerre au moment du contact avec l'ennemi et nous pensons ne pas sortir de notre sujet en exposant quelques idées nouvelles au sujet de ce succédané du pain.

L'emploi du pain de guerre, *aliment d'exception*, auquel il ne faut avoir recours que lorsqu'il est impossible d'y échapper, présente de graves désavantages sous le triple rapport de l'alimentation du soldat, de son renouvellement et des conséquences d'ordre tactique que son usage entraîne.

Il constitue, en effet, de l'avis unanime des médecins, une alimentation détestable occasionnant des troubles gastriques et intestinaux d'une certaine gravité. Dans un travail récent[1], M. le sous-intendant militaire Bolot arrive à cette conclusion que « la valeur alimentaire du pain de guerre est nulle ou presque nulle... et que son usage ne tarde pas à en provoquer le dégoût, comme de toute matière inerte surchargeant inutilement les organes digestifs... »

Nous pouvons, d'ailleurs, nous permettre de confirmer, en toute connaissance de cause, cette appréciation pour l'avoir personnellement vérifiée pendant six mois, au cours de la campagne de Tunisie, dans la colonne qui, sous les ordres du général Phi-

[1] *Le Pain de guerre.*

lebert, partit, en janvier 1882, de Gafsa et, après avoir franchi le chott El Djerid, s'élança à la poursuite des insurgés jusque sur la frontière tripolitaine.

A un défaut presque complet de valeur nutritive, il faut ajouter une tare sérieuse qui, pour le pain de guerre, est une conséquence de sa rapide altération. Que l'abaissement de sa durée de conservation soit due à la présence d'un ferment, le levain, ou, comme l'assure M. le sous-intendant Bolot, à l'influence de l'humidité qui fait éclore les germes nocifs qui se seraient déposés sur le pain de guerre pendant la fabrication, il n'en est pas moins vrai que celui-ci s'avarie beaucoup plus rapidement que l'ancien biscuit, précédemment azyme, et, qu'au bout d'une année, on voit déjà apparaître à sa surface des filaments, avant-coureurs d'avaries plus graves.

Enfin, l'adoption du pain de guerre pour l'alimentation des troupes dans certaines circonstances de guerre entraîne pour l'administration militaire l'obligation d'en avoir en tout temps, dans ses magasins, des approvisionnements suffisants pour les besoins d'une mobilisation. Comme conséquence, on est contraint d'en assurer le renouvellement en temps de paix, dès qu'il atteint sa limite de conservation.

Force a donc été de le faire consommer par la troupe en le faisant entrer pour 100 grammes dans la ration journalière de pain du soldat, ration qui, dans ce cas, ne comporte plus que 620 grammes au lieu de 750 de pain frais. Mais, comme le soldat ne consomme jamais le pain de guerre (quelques recrues, au moment de l'incorporation des classes, et quelques faméliques font seuls exception à cette règle), il en résulte, en réalité, une diminution de 130 grammes dans la ration normale quotidienne de pain et, par incidence, une insuffisance se traduisant fatalement par de la misère physiologique et..... des journées d'hôpital.

On s'est en vain ingénié à trouver quelque préparation culinaire qui fit accepter le pain de guerre; les circulaires ministérielles ont même mis à l'étude sa consommation par les chevaux de troupe, solution peu heureuse, car c'était, aux yeux du soldat, confirmer le bien-fondé de son refus de le manger et en augmenter le discrédit. Tous les essais ont abouti à un résultat négatif, et nous croyons savoir qu'en désespoir de cause on a,

dans beaucoup d'unités, passé avec des éleveurs de porcs ou de volailles des marchés dont le bénéfice permet au moins d'améliorer les ordinaires, tout en évitant un gaspillage jusqu'alors inévitable[1].

Au point de vue des nécessités d'ordre tactique, le pain de guerre ne répond pas davantage aux conditions qu'on est en droit d'exiger d'un *aliment de campagne*.

Sur le théâtre des opérations, son renouvellement ne peut, en effet, jamais être assuré au moyen de l'exploitation des ressources locales, car, sauf dans quelques ports armant pour les voyages au long cours ou la pêche en haute mer, on n'en trouvera pas dans les régions traversées. Sa fabrication sur place est également impossible, en raison du matériel spécial qu'elle demande.

Comme conséquence, le ravitaillement des troupes en pain de guerre ne peut se faire qu'à l'aide des ressources créées sur le territoire ou dans la zone des étapes, et nécessite ainsi une liaison constante avec l'arrière, c'est-à-dire, quelles que soient les circonstances de guerre, l'usage de convois.

Or, il arrivera fréquemment à la guerre, surtout le lendemain d'un combat (puisque c'est dans cette circonstance que le soldat a recours aux vivres du sac), que la présence de voitures à proximité des troupes sera tout à fait contre-indiquée au point de vue tactique.

Et, — ce qui peut également arriver, — si l'armée est coupée de sa base de ravitaillement, le remplacement du pain de guerre consommé ne pourra en aucune façon s'effectuer.

Nous n'avons pas trouvé, dans nos règlements, trace de ces préoccupations, cependant bien légitimes.

Enfin, il faut remarquer que les deux jours de pain de guerre compris dans les vivres du sac se chiffrent, au taux de la ration forte, par 24 galettes de 50 grammes chacune et que ce nombre, relativement important, entraîne un foisonnement très appréciable qui tient une grande place dans le sac, au grand détri-

---

1 « Le procès du pain de guerre n'est plus à faire. Tous nos collègues savent à quoi s'en tenir sur son compte; nos soldats ne le mangent pas, ils le jettent plutôt. » (Rapport du budget de l'exercice 1903, Ministère de la guerre, par M. Maujan, député.)

ment de celle nécessaire au placement de la chaussure, des effets et des cartouches.

De toutes ces considérations physiologiques et militaires, nous nous croyons donc en droit de conclure que, si l'on pouvait se passer du pain de guerre, il ne faudrait pas hésiter à le faire.

Aussi avons-nous été amené à rechercher quelque remède à cette situation et nous pensons qu'il est possible de le trouver dans une des deux solutions suivantes, dont la première, la plus logique à notre avis, a un caractère radical et dont la seconde n'est, en quelque sorte, qu'un palliatif à adopter dans le cas où l'emploi du pain de guerre serait conservé.

La première solution consisterait à substituer des rations de farine aux rations actuelles de pain de guerre. Elle a, d'ailleurs, déjà eu sa sanction dans notre histoire militaire ; Macdonald en 1812, Napoléon, Bugeaud, La Moricière et d'autres l'ont adoptée en maintes circonstances, et si, au moment de la campagne d'Italie, en 1859, les distributions de polenta ont été si impopulaires [1] dans notre armée, c'est que la polenta était de la farine de maïs, céréale peu connue en France, sauf dans la région du Sud-Ouest et en Franche-Comté, où sa culture est un des derniers vestiges de l'occupation espagnole.

D'ailleurs, la consommation des vivres du sac, qui coïncide avec le combat, constituera l'exception. Il n'est donc pas impossible de remplacer le pain de guerre de cette suprême réserve par de la farine de froment, dont la valeur nutritive et l'assimilation sont particulièrement remarquables.

Le soldat la préparera sous la forme qui lui paraîtra préférable (gaudes, crêpes, galettes, bouillies, etc.) dût-il, comme le légionnaire romain, se contenter en cas d'urgence de la délayer dans un peu d'eau salée.

La préparation de gaudes, crêpes ou galettes ne demande, d'ailleurs, que quelques minutes de cuisson, moins de temps que pour faire le café.

Le but à atteindre sera rempli, puisque le soldat se sera

---

[1] Le jour où l'armée d'Italie apprenait que l'empereur avait conféré au maréchal de Mac-Mahon le titre de duc de Magenta, nos troupiers baptisaient l'intendant en chef « duc de Polenta ».

nourri, au détriment de son palais, de son goût, c'est possible; mais, c'est là une considération de bien minime importance, à laquelle il faut d'autant moins s'arrêter que les circonstances où l'on consommera les vivres du sac seront relativement rares et qu'on doit pouvoir demander à nos soldats des sacrifices bien plus sérieux.

Outre sa valeur nutritive supérieure, la farine présente, sous le rapport exclusivement militaire, bien d'autres avantages sur le pain de guerre. Son renouvellement serait, en effet, des plus simple, puisque, dans la majorité des cas, on la trouvera sur place. On pourra même, en cas de nécessité, la produire par la mouture du blé requis ou acheté dans les régions traversées et il sera facile, lorsque le besoin s'en fera sentir, d'en assurer le remplacement en la versant sur les organes ou les centres de fabrication du pain.

La farine est l'aliment de campagne par excellence. Elle est, en effet, l'aliment de première nécessité qu'on a le plus de chance de trouver partout, qu'on peut, le cas échéant, créer facilement et qui se reconstitue le plus rapidement, même dans les régions épuisées, en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les populations de pouvoir s'en passer.

Comme conséquence, la substitution de la farine au pain de guerre éviterait aux troupes d'être fatalement tributaires de l'arrière.

C'est là une considération d'ordre militaire, qui a bien sa valeur.

De plus, son arrimage dans le sac sera particulièrement commode.

Enfermée dans un sachet de toile imperméabilisée, la double ration de farine y tiendrait beaucoup moins de place que les 24 galettes de pain de guerre; sa facilité de compression lui permettrait de se mouler, en quelque sorte, dans l'espace laissé vide par les cartouches et les objets de paquetage.

Enfin, considération également fort appréciable, le poids de deux rations fortes de farine n'excédera pas

$$2 \times 0.530^{gr} = 1060 \text{ grammes},$$

soit 140 grammes de moins que le poids (1200 gr.) de deux rations fortes de pain de guerre. Quelque minime que puisse sembler cette diminution de poids, elle n'en a pas moins son intérêt

pour celui qui porte le sac, surtout si elle se multiplie par un nombre respectable de kilomètres. On pourra même, s'il le faut, en bénéficier, puisqu'elle permettrait, par exemple, sans nouvelle surcharge, de placer 4 cartouches modèle 1886 de plus dans le sac du fantassin.

Si, comme on semble le désirer aujourd'hui, on cherche à éviter le gaspillage, en temps de paix, du pain de guerre en n'assurant sa fabrication qu'au moment de la période de tension politique, il est à craindre qu'on ne se heurte à de nouvelles difficultés.

Tout d'abord se pose, en effet, la question préalable de savoir s'il y aura une période de tension politique suffisamment longue pour que cette fabrication puisse être assurée.

Rien n'est moins certain.

Dans les milieux militaires les plus autorisés, on considère une brusque déclaration de guerre comme un sérieux élément du succès et, notamment, chez nos voisins d'outre-Vosges, certaines mesures prises dès le temps de paix semblent escompter une éventualité de ce genre.

L'histoire militaire contemporaine est aussi là pour nous fournir maints exemples de guerres dont la préface diplomatique a été, sinon absente, tout au moins fort écourtée, et pour nous persuader que l'ère des ultimatum est loin d'être close.

Il y a lieu, par exemple, de se souvenir que c'est le 15 juin 1866 que la Prusse signifiait son ultimatum à la Saxe, au Hanovre et à la Hesse, leur donnant jusqu'au soir pour y répondre, et que c'est le lendemain, 16, que son armée franchissait la frontière, se dirigeant sur Dresde, où elle faisait son entrée deux jours après.

En ce qui nous concerne personnellement, nous pourrions nous rappeler que c'est au moment même où la question de l'appel d'un Hohenzollern sur le trône d'Espagne était vidée à notre satisfaction, que le gouvernement français, tombant dans le piège tendu par le prince de Bismarck sous la forme d'une dépêche falsifiée, déclarait, le 17 juillet 1870, la guerre à l'Allemagne.

Mais, même si la période de tension politique était d'une durée assez longue pour permettre la fabrication du pain de guerre

nécessaire, on doit tenir compte des exigences de cette fabrication, qui se prête mal à une improvisation.

Si l'on se reporte, en effet, à l'instruction ministérielle du 14 juin 1900 sur le service des subsistances, on trouve, dans la notice relative à la fabrication du pain de guerre, que celle-ci réclame l'emploi d'une farine de blé tendre, blutée à 30 0/0 au moins et d'une ancienneté de mouture comprise entre un et quatre mois.

Toutes ces conditions se trouveront-elles réunies dans les farines dont on pourra disposer au moment du besoin ?

De plus, cette fabrication est particulièrement délicate et longue ; elle ne doit, autant que possible, s'effectuer qu'à certaines époques de l'année, et un ressuage de quelques jours est indispensable.

Nous ne parlerons pas à dessein — car ce n'est qu'une question d'argent, c'est-à-dire une question accessoire lorsqu'il s'agit de la préparation à la guerre — de la création, dès le temps de paix, d'installations *ad hoc* pour la production du pain de guerre ; mais nous croyons utile d'appeler l'attention sur les difficultés qui résulteraient de la réunion, par voie d'appels, avant que la mobilisation soit décrétée, d'un nombre suffisant d'ouvriers au courant de cette fabrication spéciale, surtout si celle-ci a été abandonnée dans les manutentions militaires du fait de la suppression des approvisionnements de pain de guerre en temps de paix.

Enfin, comme il est nécessaire que la distribution du pain de guerre se fasse, au plus tard, sur la base de concentration, où les vivres du sac et les chargements des convois administratifs doivent être complétés, il arrivera, dans certains cas, que les transports de pain de guerre se croiseront avec ceux des troupes et jetteront une perturbation dans les opérations des transports de concentration. Pour 800,000 rationnaires, 2,000 tonnes environ de pain de guerre (2 kil. 400 par homme ; sac et convoi) exigeraient 200 wagons, alors que, dans les circonstances actuelles, les troupes quittent les lieux de mobilisation avec leurs deux jours de vivres du sac au complet et que le transport du pain de guerre, chargé sur les convois administratifs, est fractionné puis assuré par les trains de mobilisation, dont les points de départ sont les différentes localités du territoire dans

lesquelles ont été emmagasinés les approvisionnements des convois administatifs.

Le concours, ouvert le 11 décembre 1902, pour la recherche d'un produit pouvant suppléer le pain de guerre, est, en quelque sorte, la confirmation de la médiocrité des résultats obtenus jusqu'ici, et les conditions imposées aux concurrents, fabrication très rapide, utilisation des installations usitées pour la production du pain ordinaire, semblent refléter la nécessité de vaincre les difficultés dont nous venons de nous faire l'écho au sujet de la fabrication pendant la période de tension politique..., si, toutefois, cette période ne fait pas défaut.

Nous serions heureux que cette nouvelle tentative fût couronnée de succès, mais nous craignons fort qu'on ne puisse échapper au cercle vicieux qui est, en quelque sorte, la résultante des difficultés du problème à résoudre. Car, il s'agit toujours de trouver, sous le volume le plus restreint, un aliment-pain, d'une valeur nutritive égale et d'une durée de conservation supérieure à celles du pain ordinaire. Ce double résultat ne semble pouvoir s'obtenir qu'au prix d'une compression, d'un laminage de pâte et d'un ressuage particulier ; c'est-à-dire qu'il parait impossible d'obvier à l'indigestibilité du produit obtenu et à l'emploi d'un outillage spécial qu'on ne trouvera que bien rarement dans les boulangeries civiles.

Quoi qu'il en soit, si l'on persiste à considérer le pain de guerre comme *un mal nécessaire*, on peut, tout au moins dès maintenant, ne plus fractionner la ration en douze galettes, fabriquer, par conséquent, des galettes de plus grandes dimensions et, leur nombre réduit, permettre ainsi, en évitant un foisonnement exagéré, de les caser plus facilement dans le sac.

Si, le cas échéant, on veut pouvoir assurer le fractionnement des galettes, pourquoi ne ménagerait-on pas dans leur épaisseur des lignes de rupture, croisées à angle droit et assez profondes pour qu'il soit facile de les briser régulièrement?

Il semble résulter des observations que nous avons faites précédemment, que si l'on recule devant l'abandon du pain de guerre comme aliment de campagne, il est nécessaire de se soumettre, pour éviter tout aléa, à l'obligation d'en avoir en tout temps des approvisionnements suffisants pour parer aux besoins des corps

d'armée de première ligne, en vivres du sac et en chargements des convois administratifs.

Dans ce cas, notre deuxième solution, le palliatif dont nous parlions plus haut, consisterait, sinon à supprimer, tout au moins à diminuer dans une large mesure, la quantité de pain de guerre (100 grammes) entrant actuellement dans la ration journalière du soldat appelé à en assurer le renouvellement en temps de paix. On éviterait ainsi un gaspillage préjudiciable à la fois à la santé de la troupe et aux finances de l'État.

Ce résultat peut être acquis en augmentant le nombre des parties prenantes, c'est-à-dire en cherchant dans la population une catégorie de consommateurs contraints, du fait de leur profession, de faire entrer le biscuit dans leur alimentation.

Or, cette catégorie existe : ce sont les *gens de mer*, et, tout d'abord, les pêcheurs de haute mer, grande pêche et pêche hauturière.

La grande pêche, c'est-à-dire la pêche à la morue, qui se pratique sur les côtes d'Islande, dans la mer du Nord (Dogger's-bank) et à Terre-Neuve, occupe à peu près 10,000 marins par an montés sur 450 bateaux environ, et dont la campagne de pêche dure de sept à huit mois.

Comme leur consommation quotidienne de biscuit de mer est de 550 grammes, il en résulte que les marins de grande pêche consomment environ pour une campagne moyenne de 210 jours :

$$210 \times 0{,}550 \times 10{,}000 = 1{,}155{,}000 \text{ kilogr. de biscuit.}$$

La pêche hauturière est celle dont le théâtre est également la haute mer, en dehors des limites fixées par la loi du 14 juin 1854, savoir : au Nord, le 72ᵉ parallèle; au Sud, le 30ᵉ parallèle; à l'Ouest, le 15ᵉ degré de longitude Ouest et à l'Est le 44ᵉ degré de longitude Est.

La durée de la pêche hauturière varie, chaque année, entre six et onze mois; elle occupe plus de 26,000 marins[1].

En nous basant sur une campagne de pêche de huit mois seulement et sur une consommation moyenne de biscuit pendant six jours par mois, soit un jour de biscuit pour cinq jours de

[1] *Statistique des pêches maritimes pour l'année* 1899, publiée par le ministère de la Marine en 1901.

pain, on atteint, pour 26,000 pêcheurs, une consommation annuelle de :

$$26{,}000 \times 48 \times 0{,}550 = 686{,}400 \text{ kilogr.}$$

Enfin, en dehors des marins de grande pêche et de pêche hauturière, il faut encore tenir compte des équipages des voiliers qui font la navigation au long cours et qui, pour la plupart, ne sont pas outillés pour donner du pain frais à leur personnel.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, on ne serait pas loin de la réalité en prenant pour base de consommation du biscuit par cette dernière catégorie de marins, le taux de 25 p. 100 des quantités consommées par les pêcheurs, soit :

$$\frac{1{,}155{,}000 + 686{,}400}{4} = 460{,}350 \text{ kilogr.}$$

En résumé, la totalité du biscuit de mer consommé annuellement par nos marins peut être évaluée à environ 2,000,000 1/2 de kilogrammes (exactement : 2,701,750 kilogr.), soit plus de 50,000 caisses de biscuit à 50 kilogr. chacune et plus de 4,000,000 de rations fortes à 0 kilogr., 600 grammes.

En conséquence, si, avant ou après le décret de mobilisation, on prévoit la fabrication intensive du petit complément de pain de guerre qui, dans ce cas, serait seulement nécessaire pour l'entrée en campagne, on peut, à notre avis, réduire alors les approvisionnements à constituer, c'est-à-dire ceux à renouveler en temps de paix, à un stock que les catégories de marins, auxquelles nous avons fait allusion, pourront, chaque année, consommer facilement.

Pour assurer le renouvellement en question du pain de guerre, il suffirait donc, à l'époque des armements de grande pêche, d'expédier, des magasins de la guerre sur les ports, ce pain de guerre et de le vendre aux armateurs par l'intermédiaire du commissariat de l'Inscription maritime, beaucoup mieux préparé à cette vente que l'administration des Domaines. Une loi *ad hoc* pourrait intervenir. Tout le monde y trouverait son avantage, l'administration de la Guerre, en écoulant une denrée coûteuse, jusqu'ici gaspillée au grand détriment de la santé du soldat et des intérêts du Trésor, l'armateur en pouvant se procurer à bon compte un biscuit bien supérieur à celui actuellement fabriqué dans les ports d'armements.

Enfin, à titre de simple indication et en cas de besoin, nous

croyons savoir qu'il serait également possible de confier à des agents commerciaux le soin d'écouler une bonne partie du pain de guerre à renouveler dans certains ports étrangers, notamment Anvers et Rotterdam.

CONCLUSION.

Nous avons, dans cette étude, essayé de mettre en évidence ce fait que le mode d'emploi fixé par la réglementation de 1896 pour la boulangerie de campagne est un leurre, et cela parce que cette réglementation n'a tenu aucun compte ni de la vitesse réelle de marche de cet organe, ni de la limite des fatigues pouvant être imposées au personnel, ni des exigences tactiques à satisfaire.

On a, au point de vue militaire, oublié le grand principe de l'indivision des questions tactiques et des questions administratives; on a, au point de vue technique, également oublié un autre principe, celui de l'incompatibilité entre le mouvement et la production.

Bref, c'est, pour nous servir d'une expression à la mode, la *faillite de la boulangerie de campagne*, car il lui sera impossible de remplir le but pour lequel elle a été créée, c'est-à-dire de fabriquer en suivant les troupes d'opérations.

Bien que la faute soit dure à avouer, puisqu'elle se chiffre par un nombre respectable de millions, il est du devoir de l'administration militaire de ne pas la céler. Il s'agit, en effet, de l'alimentation du soldat en campagne, c'est-à-dire d'une question capitale entre toutes, dont dépendra souvent le succès des opérations de guerre.

En ce qui concerne le ravitaillement des troupes en pain, il ne faut donc prudemment compter que sur les boulangeries de guerre des stations-magasins et l'exploitation des ressources locales.

C'est avec intention que, dans notre travail, nous avons, à plusieurs reprises, insisté sur ce fait que la fabrication du pain dans les stations-magasins et son apport jusqu'aux troupes par le chemin de fer étaient relativement faciles, et que, si ce mode de ravitaillement était subordonné à l'intégrité des voies ferrées de

communication, il dépendait, en conséquence, d'une forte organisation des troupes de chemins de fer.

Quant à l'exploitation des ressources locales, que nous avons étudiée dans un précédent travail publié en 1901, elle sera particulièrement difficile. Mais, comme dans certains cas, elle sera *la carte forcée*, il était rationnel qu'en raison même des difficultés qu'elle présente, elle devait être étudiée en temps de paix.

Ce n'est pas, en effet, dans le tourbillon des événements de guerre qu'il est possible de trouver *ex abrupto* une solution à semblable problème. « L'inspiration n'est souvent que le reflet d'un souvenir. » Napoléon en a lui-même fait l'aveu en plusieurs circonstances, et nous avons cru faire œuvre utile en nous attachant à chercher, dans une étude antérieure, une solution à ce mode de ravitaillement que le règlement de 1896 n'a pas examiné.

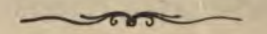
Enfin, en proposant la substitution de la farine au pain de guerre, nous avons cherché à obvier à la fois à un gaspillage qui, en temps de paix, se traduit par une diminution de la ration journalière du soldat, et aux graves inconvénients qui, sous le rapport exclusivement militaire, sont la conséquence de l'impossibilité de trouver ou de fabriquer sur place ce succédané du pain.

Nous avons essayé de faire remarquer que, sur le théâtre des opérations, le renouvellement du pain de guerre consommé coïncidera précisément avec la période du combat et que la présence de voitures, de convois ou de trains dans les cantonnements d'alerte et bivouacs est, en pareil moment, contraire à tout principe tactique.

C'est à la fois en officier d'état-major et en sous-intendant que, mettant en application le principe posé au début de cette étude, nous avons voulu traiter la question du ravitaillement en pain à la guerre, et c'est en toute conscience que nous avons cherché à appeler sur un sujet aussi grave l'attention de ceux qui ont la charge de la conduite et de l'alimentation des troupes.

Nous serions suffisamment récompensé si nous y avions réussi.

L. Chaplain,
Sous-intendant militaire de 2e classe,
Breveté d'état-major.



ÉTUDE

SUR

L'ACTION FRANÇAISE EN AFRIQUE[1]

II.

L'ACTION FRANÇAISE EN AFRIQUE.

(*Suite*).

Le Maghreb.

C'est la région qui comprend actuellement la Tunisie, l'Algérie et le Maroc; celle que les Arabes désignent sous le nom d'Occident ou de Couchant et qu'autrefois on appelait les États Barbaresques, c'est-à-dire : la Berbérie ou Barbarie et la Mauritanie, contrées qui forment un tout absolument compact, semblable dans ses parties et bien délimité par la mer et le Sahara plus difficile à franchir que la mer elle-même; en somme, une région complètement isolée du reste de l'Afrique.

Aussi, pour sa tranquillité, la France, qui occupe déjà la majeure partie de ce territoire, doit faire tous ses efforts pour dominer le reste et achever ainsi de placer le Maroc sous son autorité exclusive. Dans aucun cas, elle ne doit permettre à une puissance européenne d'y prendre une situation prépondérante, ce qui constituerait une menace permanente pour l'Algérie et la Tunisie, étant donnés le caractère remuant des indigènes et l'active rivalité des Européens en Afrique.

---

[1] Voir la livraison de décembre 1902.

Aussi bien la France n'a jamais méconnu son rôle au Maghreb. Les fluctuations gouvernementales et le manque d'esprit de suite qui modifient trop souvent notre action au loin, ont pu, parfois, détourner momentanément notre attention de ce côté; toujours une force supérieure a semblé nous y avoir ramenés.

Nous ne voulons pas faire ici une description physique de ce pays, ce qui nous entraînerait hors des limites que nous nous sommes tracées. Nous voulons simplement nous efforcer de dégager, en quelque sorte, les lois qui dirigent nos destinées dans le nord de l'Afrique.

Algérie.

La France a joué constamment, et depuis longtemps, un rôle prépondérant dans ces pays Saint Louis, le premier, y dirigea une croisade. Mais déjà au temps où le cardinal Ximénès et Charles-Quint poursuivaient l'Islam sur les côtes barbaresques à Alger et à Tunis, les rois de France, changeant de politique, nouaient des relations amicales avec les musulmans de ces pays. François Ier, bien que souverain d'une nation très chrétienne, devint l'allié de Soliman; il unit ses flottes à celles de Kaïr-Eddin Barberousse, chef des pirates d'Alger, et obtint de lui ces capitulations qui furent si avantageuses au commerce français.

Ce fut là le point de départ d'une politique à laquelle la France est toujours demeurée fidèle et qui lui vaut encore actuellement une situation prépondérante dans le monde musulman. Ce n'est pas que ces relations ne furent pas parfois tendues; les navires de commerce français, comme ceux des autres pays, furent souvent pillés, et Louis XIV dut faire bombarder plusieurs fois les ports algériens; mais, après ces exécutions nécessaires, les relations de Marseille avec la côte africaine reprenaient aussitôt, et, pendant les trois siècles qui précédèrent la conquête, la France était la seule nation chrétienne en relation régulière avec ces États musulmans.

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, alors que l'Angleterre procédait à la mainmise sur nos colonies, les Pays barbaresques ne furent pas inquiétés par elle. C'est que ces pays, éloignés alors de la route des Indes, ne paraissaient, à cette époque, d'aucune utilité à notre rivale, et que leur occupation eut probablement exigé trop de sacrifices.

Pendant que nos efforts étaient tournés ailleurs, les deys d'Alger, débarrassés de notre tutelle, se crurent pour toujours à l'abri de tout châtiment; nos navires furent pillés et nos nationaux molestés. Plus tard même, le représentant de la France fut insulté. Mais la période des grandes guerres venait de finir; libre de son action, le gouvernement de Charles X, reprenant la tradition interrompue, se décida à envoyer une expédition. Alger fut prise le 5 juillet 1830. Ce fut ainsi cette cause toute fortuite, plutôt qu'un plan bien arrêté de conquête, qui fut le point de départ de notre installation sur les côtes africaines de la Méditerranée.

Cette installation ne s'effectua pas sans difficulté. Il y eut d'abord à combattre l'Odjack, milice turque créée par Barberousse, qui exerçait sur tout le pays un lourd despotisme, à la façon des Mameluks en Égypte.

Chassés du littoral, les Turcs se concentrèrent à Constantine, qui passait alors pour une citadelle imprenable. Il fallut les meilleures armées de Louis-Philippe, commandées par l'élite militaire de la France, pour venir à bout de cette résistance encouragée par les populations musulmanes du pays et, en particulier, par les contingents de l'émir de Mascara Abd-el-Kader.

Constantine fut prise en 1837, et la puissance turque disparut pour toujours; mais la lutte n'était pas terminée. Elle reprit avec les Berbères, représentants de la race autochtone, réfugiés dans les montagnes, afin d'échapper à la domination oppressive de l'Odjack, et avec les Arabes venus avec les premiers conquérants. Abd-el-Kader fut, à cette époque, l'âme de la résistance. Forcée par les circonstances, la France dut s'imposer de nouveaux sacrifices; Abd-el-Kader perdit sa smala en 1843 et fut obligé de se réfugier au Maroc, où il trouva un appui sérieux.

Les ports de Mogador et de Tanger furent bombardés, et l'armée marocaine, défaite par Bugeaud sur l'Isly, se retira de la lutte. Abd-el-Kader, abandonné à ses propres forces, ne s'avoua pas vaincu, mais ses bandes diminuaient, et, traqué sans relâche par La Moricière, fit sa soumission en 1847.

La résistance était définitivement brisée; l'expansion française s'accrut rapidement comme la conséquence naturelle du grand effort que le pays venait d'accomplir; les indigènes, mieux protégés, se sentirent plus heureux, plus sûrs de leurs richesses;

Aussi bien l[illegible] la France, et beaucoup ont
Les fluctu[illegible] de notre civilisation en Afrique
qui mod[illegible]ment des races.
détour[illegible], l'expansion fut lente dans cette partie
une f[illegible] à réduire les Berbères, qui n'avaient pas
N[illegible] dans leurs montagnes ; ce fut l'œuvre des géné-
p[illegible] et de Mac-Mahon.

Depuis, quelques tentatives de révolte se manifestèrent bien, notamment au lendemain de 1870; mais, à aucun moment, la domination n'a paru menacée, et la colonisation n'a cessé de progresser.

A partir de 1870, notre action s'est développée surtout dans la direction de l'Est et s'est terminée en 1881 par l'occupation de la Tunisie, le Maghreb oriental.

Au Sud, elle fut plus lente, faute d'un plan d'ensemble bien suivi; s'appuyant tantôt sur une tribu, tantôt sur une autre, donnant parfois à certains chefs arabes une importance exagérée qu'il fallait restreindre peu après, nos gouverneurs ne réussirent qu'à mécontenter à peu près tout le monde, et la conséquence fut l'augmentation du nombre de nos dissidents. C'est grâce à cette politique d'atermoiement, à notre manque d'énergie, que Bou-Amama, obscur marabout des Ouleds-Sidi-Cheik, put lever l'étendard de la révolte et fomenter l'insurrection de 1881-1882.

A l'Ouest, notre politique fut franchement rétrograde. Toute notre action se borna à établir des limites précises entre l'Algérie et le Maroc, en prolongeant vers le Sud, à travers des pays qui n'avaient jamais été soumis à aucune influence, les courtes limites définies par le décret de 1845. Le résultat fut qu'en nous interdisant peu à peu de poursuivre nos dissidents au delà d'une ligne bien délimitée, il put se former bientôt, tout le long de notre frontière occidentale, un parti antifrançais secrètement encouragé par la cour de Fez.

Enhardi par notre maladresse, le Maroc prit résolument la direction du mouvement agressif; il put ainsi s'installer solidement à Figuig, puis s'infiltrer peu à peu au Touat, bien que cette région fût toujours considérée comme faisant partie du domaine de la France. Le sultan y nomma d'abord des caïds, puis, sûr de l'impunité, il y installa un représentant officiel, et, en dernier lieu, se hasarda même à y faire des expéditions militaires qui, il

faut bien le dire, ne furent nullement gênées par nous; tout au plus y eut-il de timides observations d'échangées.

C'était affirmer notre faiblesse. Aussi, ce pays, qui s'était efforcé jusqu'alors de se tenir à l'écart de toute ingérence du Maroc, qui avait réclamé, en maintes circonstances, l'appui de la France et qui, en dernier lieu, lui avait même offert sa soumission, se détacha peu à peu d'elle.

Il devint le centre du mouvement antifrançais; Bou-Amama put y travailler les esprits en toute tranquillité. C'est de là que partirent, en effet, toutes les agressions contre nos postes du Sud, nos caravanes et nos explorateurs; la conséquence de cette situation nouvelle fut l'arrêt de notre marche vers le Sud.

Lorsque le Soudan s'ouvrit à notre expansion, sa liaison avec nos possessions méditerranéennes devint une nécessité de premier ordre et, pour nous permettre de tenir les routes des caravanes qui, la plupart convergent au Touat, et de les doubler plus tard d'un chemin de fer dont la tête de ligne actuellement à Djenien-bou-Rezg, s'achemine par Duveyrier sur Igli, il fut indispensable d'occuper ce carrefour important. Après des tergiversations longues et sans nombre, le Touat est en notre pouvoir depuis 1900, et nous tenons également les routes qui conduisent au Soudan.

L'agitation des nomades du désert ne pourra plus être dangereuse, parce que nous gardons maintenant par nos postes la région qui les nourrit, et, qu'en outre, nous les isolons de l'influence pernicieuse du Maroc dont nous tenons les lignes de communications.

Tunisie.

A l'est de l'Algérie, se trouvait un pays dans lequel la France avait eu, de tout temps, une situation privilégiée.

Sans remonter jusqu'à saint Louis, qui y avait dirigé une croisade, nous voyons qu'en 1665, une convention stipulait déjà que le consul français aurait la prééminence sur tous les autres consuls. En 1802, nouvelle convention, signée au nom du Premier Consul, par laquelle la France devait être la plus favorisée des nations établies en Tunisie. Après la prise d'Alger, le représentant de la France signait avec le bey de Tunis un traité abolissant l'esclavage des chrétiens dans la régence.

plusieurs même servirent loyalement la France, et beaucoup ont fait de bons soldats, avant-garde de notre civilisation en Afrique et trait d'union dans le rapprochement des races.

Sous le second Empire, l'expansion fut lente dans cette partie de l'Afrique. Il y eut à réduire les Berbères, qui n'avaient pas encore été forcés dans leurs montagnes ; ce fut l'œuvre des généraux Randon et de Mac-Mahon.

Depuis, quelques tentatives de révolte se manifestèrent bien, notamment au lendemain de 1870 ; mais, à aucun moment, la domination n'a paru menacée, et la colonisation n'a cessé de progresser.

A partir de 1870, notre action s'est développée surtout dans la direction de l'Est et s'est terminée en 1881 par l'occupation de la Tunisie, le Maghreb oriental.

Au Sud, elle fut plus lente, faute d'un plan d'ensemble bien suivi ; s'appuyant tantôt sur une tribu, tantôt sur une autre, donnant parfois à certains chefs arabes une importance exagérée qu'il fallait restreindre peu après, nos gouverneurs ne réussirent qu'à mécontenter à peu près tout le monde, et la conséquence fut l'augmentation du nombre de nos dissidents. C'est grâce à cette politique d'atermoiement, à notre manque d'énergie, que Bou-Amama, obscur marabout des Ouleds-Sidi-Cheik, put lever l'étendard de la révolte et fomenter l'insurrection de 1881-1882.

A l'Ouest, notre politique fut franchement rétrograde. Toute notre action se borna à établir des limites précises entre l'Algérie et le Maroc, en prolongeant vers le Sud, à travers des pays qui n'avaient jamais été soumis à aucune influence, les courtes limites définies par le décret de 1845. Le résultat fut qu'en nous interdisant peu à peu de poursuivre nos dissidents au delà d'une ligne bien délimitée, il put se former bientôt, tout le long de notre frontière occidentale, un parti antifrançais secrètement encouragé par la cour de Fez.

Enhardi par notre maladresse, le Maroc prit résolument la direction du mouvement agressif ; il put ainsi s'installer solidement à Figuig, puis s'infiltrer peu à peu au Touat, bien que cette région fût toujours considérée comme faisant partie du domaine de la France. Le sultan y nomma d'abord des caïds, puis, sûr de l'impunité, il y installa un représentant officiel, et, en dernier lieu, se hasarda même à y faire des expéditions militaires qui, il

faut bien le dire, ne furent nullement gênées par nous; tout au plus y eut-il de timides observations d'échangées.

C'était affirmer notre faiblesse. Aussi, ce pays, qui s'était efforcé jusqu'alors de se tenir à l'écart de toute ingérence du Maroc, qui avait réclamé, en maintes circonstances, l'appui de la France et qui, en dernier lieu, lui avait même offert sa soumission, se détacha peu à peu d'elle.

Il devint le centre du mouvement antifrançais; Bou-Amama put y travailler les esprits en toute tranquillité. C'est de là que partirent, en effet, toutes les agressions contre nos postes du Sud, nos caravanes et nos explorateurs; la conséquence de cette situation nouvelle fut l'arrêt de notre marche vers le Sud.

Lorsque le Soudan s'ouvrit à notre expansion, sa liaison avec nos possessions méditerranéennes devint une nécessité de premier ordre et, pour nous permettre de tenir les routes des caravanes qui, la plupart convergent au Touat, et de les doubler plus tard d'un chemin de fer dont la tête de ligne actuellement à Djenien-bou-Rezg, s'achemine par Duveyrier sur Igli, il fut indispensable d'occuper ce carrefour important. Après des tergiversations longues et sans nombre, le Touat est en notre pouvoir depuis 1900, et nous tenons également les routes qui conduisent au Soudan.

L'agitation des nomades du désert ne pourra plus être dangereuse, parce que nous gardons maintenant par nos postes la région qui les nourrit, et, qu'en outre, nous les isolons de l'influence pernicieuse du Maroc dont nous tenons les lignes de communications.

Tunisie.

A l'est de l'Algérie, se trouvait un pays dans lequel la France avait eu, de tout temps, une situation privilégiée.

Sans remonter jusqu'à saint Louis, qui y avait dirigé une croisade, nous voyons qu'en 1665, une convention stipulait déjà que le consul français aurait la prééminence sur tous les autres consuls. En 1802, nouvelle convention, signée au nom du Premier Consul, par laquelle la France devait être la plus favorisée des nations établies en Tunisie. Après la prise d'Alger, le représentant de la France signait avec le bey de Tunis un traité abolissant l'esclavage des chrétiens dans la régence.

L'occupation de l'Algérie accrut encore notre prestige dans ce pays. Des ingénieurs français entreprirent la plupart des grands travaux publics pendant que des missions militaires réorganisaient les troupes du bey, de 1840 à 1864.

Mais les finances périclitaient; l'État fit banqueroute en 1869. La France, l'Angleterre et l'Italie, dont les nationaux possédaient la plupart des titres de la dette tunisienne, s'occupèrent du règlement de la faillite. Malgré le contrôle exercé par les représentants de ces puissances, l'administration tunisienne ne fit pas mieux que précédemment et continua à se montrer imprévoyante et incapable; elle aboutit à une nouvelle faillite.

Afin de sortir de cette situation déplorable, il importait d'agir plus efficacement. Au Congrès de Berlin, en 1878, l'intervention directe d'une puissance européenne y fut envisagée. M. de Bismarck offrit d'abord la Tunisie à l'Italie pour la brouiller avec la France et la rapprocher de l'Allemagne; mais l'Italie, sans abandonner l'idée de réoccuper Carthage, ne se crut pas en mesure d'agir pour le moment. Déçu de ce côté, M. de Bismarck fit des ouvertures à la France, dans l'espoir d'exciter les susceptibilités italiennes et d'arriver encore au même but par une autre voie.

C'était, du reste, l'époque où les puissances européennes étaient revenues les mains plus ou moins pleines du Congrès de Berlin en 1878. L'Angleterre, pour son compte, avait à se faire pardonner l'occupation de Chypre.

De plus, préoccupée de ses communications avec l'Orient, l'Angleterre n'envisageait pas sans crainte le danger que lui aurait fait courir une Italie maîtresse de la Tunisie qui, avec la Sicile et l'île de Pantellaria, aurait ainsi tenu la clef des communications d'un bassin à l'autre de la Méditerranée. Elle encouragea donc aussi de son côté une action française en Tunisie avec toutes ses conséquences.

La France, appuyée sur des traditions séculaires et forte de l'assentiment des principales puissances européennes, avait, dès lors, toute liberté d'action.

Fidèle à sa politique au Maghreb, la France ne pouvait, du reste, tolérer l'installation d'une puissance européenne sur sa frontière algérienne. C'eût été laisser se former à nos portes un foyer permanent d'hostilité à notre influence, en quelque sorte

le pendant du Touat à l'Est, dont la conséquence eut été l'arrêt de notre développement économique au sud de l'Algérie, et, en cas de guerre, une solide base d'action antifrançaise pour agir de flanc et de revers contre notre colonie.

La Tunisie, aux mains de l'Italie, créeait pour la France un danger analogue à celui que redoutait l'Angleterre. Dans cette hypothèse, en effet, notre influence en Orient eut été singulièrement diminuée; elle se serait trouvée, en grande partie, à la discrétion de l'Italie et de l'Angleterre qui, tenant ainsi les portes d'entrée et de sortie des bassins de la Méditerranée, eussent pu, à volonté, limiter notre action au véritable lac fermé à l'Ouest par Gibraltar et à l'Est par Malte, la Sicile et la Tunisie devenue italienne.

Le moment d'agir paraissait donc singulièrement propice et l'occasion pouvait bien être unique; pour notre bonheur, un Ministre avisé comprit nettement la situation et se mit résolument à l'œuvre. Il n'y avait plus qu'à trouver le prétexte à intervention.

Il ne fut pas long à s'offrir. Il se présenta dans la violation de la frontière algérienne par la tribu belliqueuse des Kroumirs, poussée par le gouvernement tunisien sur les conseils de l'Italie.

En 1881, un corps d'opération de trois divisions, sous les ordres du général Forgemol, envahit le pays par Tabarka au Nord et les frontières algériennes à l'Ouest. Les colonnes pénétrèrent en tous sens les montagnes des Kroumirs, et le pays fut occupé sans difficulté. La Turquie, à titre de puissance suzeraine, manifesta bien le désir d'intervenir pour le rétablissement de l'ordre, mais des représentations énergiques de la France lui firent renoncer à ce projet.

Elle rappela ses vaisseaux et se borna à encourager secrètement la résistance, en même temps qu'elle envoyait des troupes nombreuses en Tripolitaine.

Sur ces entrefaites, le général Bréart, débarqué à Bizerte avec une brigade, marchait sur Tunis et, d'accord avec M. Roustan, notre consul général à Tunis, présentait au bey, dans son palais du Bardo, un traité de protectorat auquel il dut se soumettre (12 mai 1881).

Il y eut bien encore quelques rébellions dans le Sud, où nos colonnes n'avaient pas eu le temps de pénétrer par suite du re-

trait d'une partie du corps d'occupation demandé par l'opposition politique. Des troupes nouvelles furent envoyées dans ces régions; Kérouan et Sfax furent occupées; les insurgés passèrent en Tripolitaine, d'où ils ne tardèrent pas à revenir, après avoir demandé l'aman.

Depuis lors, la paix n'a pas été troublée, et la prospérité du pays a pris une grande extension. Si l'on examine, en effet, les résultats obtenus depuis vingt ans, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils ont considérablement dépassé les prévisions et qu'ils témoignent d'un des plus beaux succès de la politique française au XIXe siècle.

Rompant avec ses habitudes, la France fit l'essai d'un nouveau système de gouvernement colonial.

Dans ces circonstances, un protectorat inauguré à peu de frais et avec beaucoup de modération par le premier résident à Tunis, M. Cambon, produisit les plus heureux résultats. Au point de vue de l'administration, la France maintenait le gouvernement du bey, ainsi que tous les grands rouages de l'administration indigène guidés seulement par un corps de contrôleurs français.

Le clergé régulier était soutenu, dans le but de ménager toute susceptibilité religieuse.

La France ne se réservait uniquement que le soin de pourvoir aux relations extérieures de la régence et de subordonner l'application, par les tribunaux français, des lois édictées par le bey au visa préalable du résident général. Ces tribunaux ont, du reste, peu à peu remplacé les diverses juridictions exercées par les consuls vis-à-vis de leurs nationaux; seuls, les sujets musulmans ont continué à relever des tribunaux indigènes.

La domination française, ainsi plus légère, a été très facilement acceptée et n'a rencontré aucun obstacle.

Le gouvernement français a pris la suite des engagements contractés par la régence avec les diverses nations européennes et converti en rentes la dette publique unifiée. D'année en année, les ressources ont augmenté et les budgets se sont tous soldés par des excédents relativement considérables, ce qui a permis d'effectuer quelques dégrèvements, de mettre à la charge de la Tunisie tous les frais d'occupation, moins l'entretien des troupes, et d'exécuter des travaux publics considérables, tels que création des ports de Tunis, de Sfax, de Sousse, construction de

voies ferrées, travaux d'irrigation, etc..... Mais il y a lieu de citer par-dessus tout, au point de vue de la consolidation de notre puissance dans l'Afrique du Nord, l'organisation de l'ancien port de Bizerte en un port militaire de premier ordre, vis-à-vis de Malte, sur la ligne de passage des bateaux, et capable de contenir à lui seul toutes les flottes de la Méditerranée; nul point ne convenait mieux que Bizerte pour surveiller les bassins orientaux et occidentaux de la Méditerranée.

La colonisation a pris une grande extension. Les biens indigènes, parfaitement délimités et protégés par l'immatriculation, ont été respectés; malheureusement, les colons qui sont venus s'établir dans le pays ont été surtout des Italiens, et, à ce point de vue, n'a-t-on peut-être pas fait tout ce que l'on aurait pu faire pour attirer les petits colons français; mais ce sont là des faits qui se discutent actuellement à la Chambre des députés, et l'on comprendra notre réserve à cet égard.

La Tunisie est en voie de progrès constants et se suffit largement à elle-même, sans rien exiger de la métropole. L'union des races se fait peu à peu; le français, obligatoire pour tous les fonctionnaires indigènes, est enseigné à l'égal de l'arabe dans de nombreuses écoles bien fréquentées. Aussi, le retentissement de ce succès est-il grand dans tout le monde de l'Islam.

Tripolitaine.

Voisin de la Tunisie, ce pays mérite aujourd'hui toute notre attention en raison de notre développement économique au Soudan et des menées italiennes non dissimulées.

C'est actuellement le principal entrepôt des produits de l'Europe et du Soudan. Jadis, une des plus brillantes contrées de la Méditerranée, elle a été depuis ruinée par les Arabes; c'est, de nos jours, la partie la plus désolée de tout le rivage méditerranéen.

L'enfoncement de la mer des Syrtes, dont les côtes sont les plus voisines des régions riches du Tchad, en fait la grande porte du Sahara et sa plus grande chance d'avenir. C'est de là que partent et c'est là qu'aboutissent les caravanes qui trafiquent entre la Méditerranée et le Soudan.

Trois grandes voies commerciales traversent la Tripolitaine :

1° De Tripoli, vers Tombouctou, par Ghadamès ou par Rhat;

2° De Tripoli au Tchad, par Mourzouck et le Fezzan;

3° De Benghasi au Ouadaï et au Kordofan, par les oasis de Aoudjila et de Koufra.

Enfin, au point de vue religieux, qu'il est important de considérer en Afrique, la Tripolitaine jouit d'une situation exceptionnelle. C'est, en effet, par ce pays que presque tous les musulmans du nord et de l'ouest de l'Afrique se rendent au pélerinage de La Mecque et prennent, en passant, le mot d'ordre des Senoussiya à l'oasis de Djerboub, Zaouïa centrale de la grande confrérie des Sidi-Es-Sénousi, absolument hostile à l'influence européenne.

Aussi, pour ces raisons, la régence pourra un jour se trouver à la tête d'une grande voie ferrée qui traversera le Sahara. C'est sans doute cette espérance qui pousse les Italiens à la convoiter, et c'est aussi pour cela que nous ne devons perdre aucune occasion d'y accroître notre influence.

Maroc.

Ce pays prolonge l'Algérie, vers l'Ouest, pour former le Maghreb occidental. Sa situation géographique est particulièrement avantageuse : possédant une large façade sur la Méditerranée et l'océan Atlantique, bordant au Sud le détroit de Gibraltar, cette contrée remplit, à l'ouest de l'Algérie, le rôle de la Tunisie à l'Est.

Par le détroit, en effet, elle permet de neutraliser facilement Gibraltar, comme la Tunisie, d'un autre côté, neutralise Malte; par sa position sur les deux mers, elle commande toutes les routes commerciales de la Méditerranée à l'océan Atlantique, comme la Tunisie commande toutes celles de l'Orient par le bassin oriental de la Méditerranée. Si la France avait exploité habilement les bénéfices de la victoire de l'Isly, elle eût pu, sans difficulté, étendre sa frontière de ce côté, et nul doute que le Maroc, au lieu d être, comme aujourd'hui, un perpétuel sujet de craintes pour l'Algérie, en serait alors le plus solide boulevard.

Bien que très favorisé par sa situation géographique et par la richesse de son sol, le Maroc s'est maintenu, jusqu'à ces derniers temps, dans un isolement systématique du mouvement intellectuel et commercial du monde civilisé.

On peut dire que ce pays est encore dans le même état d'anarchie qu'aux temps de l'invasion des Vandales et des premiers conquérants musulmans.

Sans voies de communication, le commerce intérieur ne se fait que par caravanes escortées de guides; quant au commerce maritime, il ne comprend guère que le cabotage, principalement entre Oran et Tanger.

Le sultan de Fez, le chérif, considéré par ses sujets comme un descendant de Mahomet, par suite, comme prince des Croyants et défenseur de la Foi à l'égal du sultan de Constantinople, le calife règne sur quelques villes et ne gouverne que par intermittence au moyen de son armée ; mais son influence religieuse s'étend sur les populations du nord et de l'ouest de l'Afrique jusqu'au Sénégal et au Niger. Il maintient difficilement les tribus belliqueuses des montagnes formées de peuplades d'origines différentes, sans cohésion entre elles, vivant de pirateries et de brigandages, sur lesquelles il lève des impôts exorbitants. Son action se fait surtout sentir par la terreur jusqu'aux limites où son autorité est reconnue.

Du reste, ces limites ne sont pas très étendues; les tribus des oasis du Sahara, vers Figuig, sont indépendantes comme celles des Riffains sur les bords de la Méditerranée.

C'est pourquoi cette terre, naturellement très riche, est en grande partie pauvre et désolée. Les compétitions dynastiques et les troubles intérieurs sont permanents. Aussi, sans l'opposition rivale des puissances européennes : France, Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne notamment, qui sont obligées d'intervenir incessamment dans les destinées de ce pays, nul doute qu'il eût perdu depuis longtemps son autonomie politique; leur jalousie seule retarde le dénouement de cette situation.

L'Angleterre fait beaucoup de commerce avec Tanger, mais ne paraît pas actuellement en mesure d'étendre son action dans l'intérieur du pays, du moins pour le moment; elle redoute surtout que l'établissement d'une puissance forte dans ce pays ne neutralise l'importance stratégique de Gibraltar.

L'Espagne paraît y avoir des droits sérieux. Elle occupe Mellilla, Ceuta, Tétuan, Peñon de Villez de la Gomera, et son action y est incessante; mais, en raison de ses récents revers, elle ne paraît pas, de longtemps, en mesure d'intervenir.

La France, au contraire, par l'Algérie, est en situation d'agir facilement, et l'Espagne ne semble pas, maintenant, manifester, dans cette hypothèse, la même susceptibilité que l'Italie à propos de la Tunisie. D'un autre côté, la prépondérance commerciale au Maroc revient à la France, grâce aux ports d'Oran et de Tanger, qui sont sur les routes de Marseille et de Bordeaux vers Dakar et l'Amérique du Sud.

En outre, sur tout le long de la frontière oranaise peu précise, elle se trouve en perpétuel contact, tantôt amical, tantôt hostile, avec les tribus marocaines et a souffert maintes fois de l'anarchie que sa timidité a créée et qu'elle a grand intérêt à faire cesser.

Les limites des deux pays ne sont, en effet, déterminées que jusqu'aux confins des terres labourables, à une distance de la côte d'une centaine de kilomètres. Plus au Sud, les terres ne se labourant plus sont considérées comme terres de parcours communes aux deux États. Cette omission et plusieurs autres ont permis aux souverains du Maroc d'empiéter peu à peu sur les terres nettement au sud de nos possessions algériennes et de nous créer de sérieuses préoccupations vers les régions intermédiaires de l'Algérie, du Soudan et du Sénégal.

Le gouvernement français, jusque-là si timoré, si accommodant dans le règlement de ces questions, s'est enfin décidé à mettre un frein à ces empiétements en tranchant définitivement cette question si irritante du Touat et depuis si longtemps pendante.

Le Touat, le Tidikelt et le Gourara sont occupés par des postes français qui vont encore être renforcés; le chemin de fer viendra bientôt y apporter son concours et y marquer notre prise de possession définitive, indispensable pour l'avenir du Soudan.

Question du Touat.

Examinons maintenant, avec quelques détails, cette question du Touat.

Les espaces, dépressions et montagnes connus des indigènes sous le nom de Sahara, qui mènent de l'Atlas au Soudan, sont es marches nécessaires de nos possessions barbaresques, dont

elles forment les dépendances immédiates et naturelles, politiques et géographiques.

Malheureusement, tous nos efforts vis-à-vis du Maroc depuis la conquête algérienne ont tendu à faire de cet État despotique profondément désuni et troublé par l'anarchie, un tout puissant, en y favorisant, au détriment de la civilisation et au profit du fanatisme musulman, l'union des races rivales, marocaines, berbères et tribus indépendantes; en y créant un refuge inviolable pour nos dissidents, avec Bou-Amama comme chef. En restreignant, chaque jour, volontairement, notre influence sur ces régions qui paraissaient devoir nous revenir tout naturellement, en nous interdisant même, contre notre droit, d'y poursuivre nos rebelles, nous avons autorisé tacitement toutes les agitations et tous les troubles qui se sont produits au sud de l'Algérie.

Les marches de l'Algérie sont nettement divisées en orientales et occidentales par la ligne des hauteurs qui va des plateaux algériens aux monts Hoggar et qui sépare deux bassins inverses : celui du Rirh et celui du Touat; l'orientale ayant ses grands cours d'eau venant du Sud et le fond de sa cuvette tourné au Nord; l'occidentale, ses grands oueds venant du Nord et le fond de sa dépression au Sud. C'est en ces deux cuvettes que se trouvent des groupes d'oasis très peuplées et que se concentre la vie commerciale, agricole et politique du désert. Ce sont les deux marchés, les deux postes qui permettent d'atteindre le commerce du Soudan, soit à l'Est par Ghadamès, soit à l'Ouest par Tombouctou; mais le plus important de ces deux centres d'activité est celui du Touat.

Le Touat est le nom générique donné par les Arabes et les Touaregs à l'ensemble des oasis qui couvrent les bas-fonds de l'immense dépression occidentale; il comprend :

1° *Le Touat proprement dit* (dix districts, 150,000 habitants, 3,000,000 à 4,000,000 de palmiers) : point de passage des caravanes du Maroc au Soudan; est le vrai centre des échanges;

2° *Le Tidikelt et ses annexes* (six districts, 25,000 habitants, 1,500,000 palmiers) : est le principal entrepôt des Touaregs du Hoggar et de l'Adrar; c'est aussi le point de bifurcation des marchandises à destination de la Tunisie et de la Tripolitaine, par Ghadamès;

3° *Le Gourara et ses dépendances* (douze districts, 75,000 ha-

bitants, 3,000,000 de palmiers) : c'est la région la plus directement en contact avec nos postes du Sud; Fort-Mac-Mahon n'en est distant, en effet, que d'une centaine de kilomètres;

4° *L'oued Guir :* par ses oasis échelonnées dans sa vallée et déjà connues de Ptolémée, met en communication, par son affluent la Zousfana, dont un bras passe à Djenien-Bou-Rezg, le sud de l'Oran avec le Touat, et, par suite, le Soudan avec l'Algérie. C'est le point par où s'opèrent toutes les transactions avec le Sud et qui, entre nos mains, isole le Maroc au Nord et supprime ses funestes influences fanatiques sur les habitants du Sahara.

Le Touat a donc un rôle capital à jouer dans l'avenir économique du Sud algérien et pourtant, depuis vingt-cinq ans, aucune tentative sérieuse pour nous y établir n'avait encore été faite, bien qu'aux termes du traité de 1845, intervenu entre la France et le Maroc, le sultan de Fez eût renoncé à occuper cette région qui n'avait été assignée à aucun pays.

Du reste, le Maroc renonçait au Touat à bon escient; tous les nombreux efforts qu'il avait faits depuis l'an 1300 pour le soumettre étaient restés sans effet.

Depuis l'occupation algérienne, plusieurs de nos colonnes s'approchèrent maintes fois de cette région sans exciter la susceptibilité du sultan. C'est ainsi qu'en 1857, dans sa poursuite contre nos dissidents, une colonne poussa jusqu'à Aïn-Chaïr, à l'ouest de Figuig, et que, en 1870, le sultan autorisa pareil mouvement à 200 kilomètres à l'ouest du Touat sur le haut oued Guir. Faits dignes de remarque, chaque fois que nos troupes approchèrent du Touat, un grand nombre d'habitants des oasis vinrent spontanément nous offrir leur soumission; tel fut le cas pour la colonne du commandant Colonieu au Gourara en 1861, pour la colonne du colonel de Colomb en 1862 et pour celle du général de Galliffet en 1873. Dans chacune de ces circonstances, ces offres de soumission n'excitèrent pas la susceptibilité du sultan; il parut même, chaque fois, étonné de nous voir décliner ces offres.

Aussi, devant notre volonté bien arrêtée de ne pas nous immiscer dans les affaires du Touat, devant notre politique d'effacement à outrance, dans la crainte des complications, l'attitude du sultan se modifia progressivement. Petit à petit, il s'enhardit; ses empiétements devinrent incessants du côté du Touat; mais

ne furent tout d'abord encouragés en rien par les habitants qui avaient les yeux tournés vers l'Algérie.

En 1882, l'état d'esprit des indigènes se modifie à son tour ; beaucoup de chefs d'In-Salah, compromis dans le meurtre du colonel Flatters, demandèrent la protection du Maroc et même de la Turquie. A leur instigation, un parti marocain commença à se former dans tous les districts.

Ces menées n'échappèrent pas à nos chefs de poste du Sud algérien ; mais il leur fut répondu en haut lieu d'éviter toute affaire et de n'entretenir aucun rapport avec le Touat. C'était l'affirmation officielle de cette politique d'effacement et d'abstention à laquelle nous fûmes si longtemps fidèles.

Le meurtre impuni du lieutenant Palat par les gens d'In-Salah augmenta encore leur audace ; le sultan les appuya alors ouvertement en plaçant pour la première fois un caïd à Figuig. Puis, devant les menées non réprimées de Bou-Amama, le Touat offrit officiellement sa soumission au Maroc en 1887. Le représentant de la France à la cour de Fez fit bien entendre quelques faibles protestations, mais elles ne furent même pas prises en considération.

En 1889, encouragé par Bou-Amama, qui avait réussi à soulever quelques tribus Chambaas, le sultan tenta alors une prise de possession du Touat, mais ses agents échouèrent dans leur mission. Peu après, nouveaux désordres fomentés dans le Sud par Bou-Amama pendant que la garnison de Figuig était renforcée. Des troupes du sultan vinrent razzier les oasis et menacer El Goléa même. Nouvelles réclamations de la France qui eurent le sort des premières.

Sûr alors de l'impunité, le sultan se décida à une action plus sérieuse. Il réclama ouvertement la possession du Touat et nous pria même de lui faire connaître nos griefs contre les gens du Touat, se réservant de faire à l'avenir la police dans les oasis.

Abandonnés par nous, les habitants du Touat finirent par céder aux propositions des envoyés du chérif et adressèrent à Fez deux députations chargées de fixer les bases de la soumission (1891-1892). Neuf caïds furent alors choisis parmi les membres des députations et reçurent l'investiture sur le Touat.

En 1893, le sultan se rendit au Tafilet dans le but apparent

de visiter le berceau de sa famille, mais, en réalité, pour encourager l'agitation antifrançaise, et, à cette occasion, les Touatiens lui renouvelèrent leur soumission.

L'incident de Mellilla avec l'Espagne, la succession au trône enrayèrent un moment l'action du Maroc. Elle reprit en 1895. A cette date, c'est une expédition marocaine qui, sous prétexte de venger un assassinat, menace Fort-Mac-Mahon. En 1896, c'est Bou-Amama, à la tête de nos dissidents, appuyés des gens du Touat, qui vient piller et razzier tout le Sahara algérien jusqu'au sud de la province d'Alger. Le 31 octobre, le lieutenant Collot, en mission topographique, est massacré au sud d'El Goléa; un peu plus tard, la ligne télégraphique de Gardaïa à Ouargla est coupée précisément au moment où un représentant du sultan était installé au Touat et où l'agitation de nos dissidents subissait une certaine recrudescence.

Mais, cette fois, la mesure se trouvait comble. Dans l'espace de vingt ans, sans opposition de notre part, le Maroc avait réussi à conquérir progressivement tout le pays du Touat, à y nommer des caïds, à y faire des expéditions et, en dernier lieu, à y installer uu représentant officiel. Il fallait sévir; on le fit cependant à regret, toutefois avec des moyens bien insuffisants. Le commandant Godron réussit d'heureux coups de main qui n'eurent pour effet que de châtier quelques-uns de nos dissidents qui rentrèrent au Touat.

A la fin de 1899, M. Flamand, professeur à Alger, fut envoyé en mission géologique au Tidikelt. Il partit d'Ouargla le 28 novembre 1899 et remonta l'oued Mia, appuyé par les goums du capitaine Pein, 100 cavaliers chambaas, et atteignit l'entrée du Tidikelt le 26 décembre suivant. Attaqués à Iguesten, le 27 décembre, par 1200 hommes venus d'In-Salah et des ksours voisins, ayant à leur tête le chef du parti antifrançais Badjouda, de la famille du chérif, les Français furent victorieux; puis, peu après, l'arrivée des spahis du capitaine Germain permit à la mission de progresser et de remporter à In-Salah un succès nouveau et décisif, le 5 janvier 1900. Les événements se précipitèrent alors; ils sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter longuement; une forte colonne, sous les ordres du lieutenant-colonel d'Eu, se porta d'El Goléa sur le Touat, pendant qu'une autre, sous les ordres du colonel Bertrand, se rendait

de Djenien-Bou-Rezg à Igli. Des forces rassemblées à Géryville et à El Goléa étaient ensuite envoyées pour les soutenir et occuper le pays par des postes.

C'est donc maintenant un fait accompli. Reprenant une attitude plus conforme à nos intérêts, nous venons, par un coup de vigueur, de rentrer en possession du Sahara. Il y aura bien encore quelques rébellions à réprimer, comme cela s'est produit les 30 août et 5 septembre 1900 ; mais notre sécurité ne sera plus sérieusement menacée dans tout le Sud algérien, parce que nous tenons les points de ravitaillement des nomades et les carrefours des routes de caravanes et, qu'en outre, le foyer d'intrigues antifrançaises, entretenu avec soin par le Maroc, est définitivement supprimé.

Enfin, dans le vote du budget de 1901, le chemin de fer de l'Oranais, dont la tête de ligne est actuellement à Djenien-Bou-Rezg et Duveyrier, doit être poussé rapidement jusqu'à Igli, afin de garantir notre sécurité dans l'extrême Sud oranais par la facilité de l'envoi, à l'occasion, de prompts renforts et aussi pour y créer, éventuellement, une solide base d'action contre le Maroc.

Une commission franco-marocaine arrivée le 3 décembre 1901 à Alger s'est rendue, en janvier 1902, dans le Sud, pour procéder à la délimitation des confins franco-marocains, conformément au protocole signé à Paris, le 20 juillet 1901.

Aux termes des arrangements convenus, les territoires des Doui-Ménia et des Ouled-Djérir doivent former nos confins militaires à la limite de suzeraineté du Maroc, couvrant le Touat à l'Ouest, et les habitants de ces parcours accepter la souveraineté de la France ou rentrer au Maroc.

En outre, sur toute la longueur du contact franco-marocain, des commissaires des deux nations installés à Figuig et Oudjda, Aïn-Sefra et Lalla-Marnia, doivent régler sur place tous les conflits.

Quoi qu'il en soit, notre influence a pénétré grandement dans ce pays et s'y fortifie. Le Maroc paraît bien maintenant destiné à s'acheminer tout naturellement dans les voies françaises, comme au lendemain du traité de 1845 ; mais que les fautes du passé nous servent de leçons, elles ne se renouvelleraient pas sans grand danger pour nos intérêts en Afrique, et si un arran-

gement avec l'Espagne ne pouvait être conclu, le troisième larron de la fable ne tarderait pas à surgir.

Placé sur les routes commerciales de Marseille et de Bordeaux, lié à l'Algérie par des intérêts moraux et matériels comme aucun autre pays ne peut s'y en créer, le Maroc doit avoir le sort de la Tunisie si nous voulons assurer définitivement la sécurité et la prospérité de l'Algérie, en même temps que la liberté des communications de la Méditerranée avec l'Atlantique.

Le Sénégal.

Le Sénégal est la plus vieille des colonies de la France.

Dès l'année 1368, de hardis marins dieppois abordèrent dans la baie de Dakar et y établirent une série de comptoirs, du cap Vert au golfe de Guinée ; le port de Dieppe était alors le grand entrepôt de l'ivoire.

La guerre de Cent ans et la guerre civile arrêtèrent cette prospérité naissante ; les Portugais, les Hollandais s'emparèrent des comptoirs abandonnés.

A la fin du XVI[e] siècle, les Français reparurent à l'instigation de Richelieu. Des compagnies privilégiées se fondèrent ; une compagnie rouennaise s'établit d'abord à l'embouchure du Sénégal et dans l'îlot de Gorée, puis fonda Saint-Louis.

Ces entreprises périclitaient par suite de changements de direction fréquents, de fautes et d'imprudence.

Sous l'administration d'André Brüe, la prospérité de la colonie parut renaître. Remontant le Sénégal pour essayer d'atteindre le Niger, il noua le long de sa route des relations avec les principaux chefs indigènes et put étendre considérablement notre commerce dans le pays. Survint la guerre de Sept ans, et la colonie fut de nouveau ruinée ; les Anglais s'emparèrent de Gorée et de Saint-Louis (1758) ; le traité de Versailles nous rendit le Sénégal (1783). Puis, en 1809, les Anglais réoccupèrent le pays, qui nous fut rendu au traité de Paris en 1814.

Dans la période qui suivit, les chefs maures tentèrent de s'établir sur la rive gauche du Sénégal ; la colonie, faiblement défendue par ses gouverneurs éphémères, périclita jusqu'en 1854.

A cette époque, qui coïncidait avec une situation prospère de

la France, le gouvernement, cédant aux pétitions des commerçants de Bordeaux et du Sénégal, se résolut aux mesures énergiques.

Il en confia l'exécution au commandant Faidherbe. Ce fut le point de départ, pour la colonie, d'une ère de prospérité toujours croissante.

Faidherbe eut d'abord à agir contre les Maures qui, venus de la rive droite du Sénégal, serraient Saint-Louis de près. Les Maures furent facilement soumis au bout de trois années de lutte et signèrent avec la France des traités toujours respectés depuis ; des forts établis sur la rive gauche du Sénégal : Podor, Soldé, Matam, garantirent le pays contre de nouvelles incursions.

Le danger le plus grand vint du haut et du moyen Sénégal. Les Peuhls et les Toucouleurs de ces régions venaient de fonder un empire redoutable s'étendant jusqu'au Niger et placé sous l'autorité d'un marabout audacieux, El-Hadj-Omar.

Fanatique musulman, il avait entendu parler dans ses pèlerinages à La Mecque d'Abd-el-Kader et des luttes qu'il osait soutenir contre les Français en Algérie. Pensant être plus heureux que lui, il espérait régner en maître absolu sur un vaste empire musulman du Niger aux côtes de l'Atlantique.

En quelques années, il terrorisa les tribus nègres du Niger et du Sénégal supérieur, conquit tout le plateau du Fouta-Djallon, puis vint se heurter aux Français dans l'espoir de les chasser définitivement du Sénégal.

Notre première rencontre avec les 20,000 guerriers d'El-Hadj-Omar eut lieu, le 27 avril 1857, devant le fort de Médenine, construit par Faidherbe à 925 kilomètres de Saint-Louis. La garnison de ce fort, composée d'une centaine d'hommes, commandée par un marchand français, Paul Holl, homme énergique, assisté d'un vieux chef indigène, Sambola, résista à tous les assauts et retint El-Hadj-Omar pendant quatre-vingt-quinze jours sous ses murs. A ce moment, Faidherbe, remontant le fleuve sur une canonnière, le *Basilic*, se présenta devant la place, le 19 juillet 1857, et infligea au marabout une défaite complète, à laquelle l'empire Toucouleur ne survécut pas. El-Hadj-Omar, à la suite d'une nouvelle défaite, demanda la paix, en 1860. Il mourut en 1864, pendant un siège qu'il soutenait contre ses su-

jets insurgés; son empire se partagea entre ses quatre fils, dont le plus puissant fut Ahmadou, roi du Kaarta.

Faidherbe profita habilement de ses éclatants succès; il signa des traités avantageux avec les principaux chefs du pays, fonda le port de Dakar, augmenta le nombre des points fortifiés sur le Sénégal, attira les capitaux et les marchands dans la colonie et envoya des missions vers le Soudan. En 1860, le capitaine Vincent visita l'Adrar. La puissance française se trouvait, dès lors, solidement assise au Sénégal qui constituait une solide base d'action pour son extension ultérieure vers le Niger et le Fouta-Djallon.

Préoccupé de l'Égypte et de l'achèvement du canal de Suez, où se créaient des intérêts français de premier ordre, le second Empire tourna surtout son attention vers la vallée du Nil. L'Afrique occidentale fut négligée, et la marche vers le Sahara et le Niger se trouva alors suspendue.

Les malheurs de 1870 arrêtèrent momentanément l'expansion coloniale de la France. Mais, dès que ses forces furent reconstituées, vers 1880, commença une nouvelle période d'activité toujours croissante et à laquelle, seule, l'expansion russe en Asie peut être comparée.

Il faut particulièrement chercher les causes de cette expansion dans l'établissement de la domination anglaise en Égypte. Déçue des espérances qu'elle avait fondées sur ce pays, la France reporta ses projets économiques sur l'Afrique occidentale, où, si elle devait y rencontrer la terrible concurrence anglaise, elle pouvait, du moins, espérer lutter dans de meilleures conditions. Puis, ce fut aussi l'époque où la France dénonça les traités de commerce qu'elle avait signés sous le second Empire avec les nations européennes et organisa un système douanier basé sur un protectionnisme rigoureux. Beaucoup de marchés anciens se fermèrent alors à ses produits; il lui fallut, de toute nécessité, trouver de nouveaux débouchés; l'expansion coloniale devint donc, à ce moment, pour ces raisons, une nécessité inéluctable.

La France redoubla alors d'activité pour conquérir la plus grande partie de l'Afrique septentrionale.

En 1892, le capitaine Binger, parti du Sénégal, traversa le Niger supérieur, s'engagea dans la boucle du fleuve, parcourut le Mossi, le Gourounsi, puis, se rejetant à l'Ouest, visita le pays

de Kong, et, tout en palabrant et en signant des traités sur sa route avec les chefs indigènes, en particulier avec le roi Tiéba, arriva à la Volta et à la Comoë, Il descendit ensuite à la côte de Guinée, vers Grand-Bassam, contournant ainsi les colonies de la Gambie et de Sierra-Leone; il avait réussi à fermer l'hinterland de ces colonies et limité étroitement leur expansion, tout en nous réservant des droits sur le Mossi et le Gourounsi.

En 1894, le lieutenant-colonel Bonnier, descendant le Niger par Ségou, arriva au sommet de la courbe que fait le fleuve au Nord, s'empara par surprise de Tombouctou, la cité sainte, soigneusement interdite aux infidèles, nous donnant ainsi la plus importante tête de ligne des caravanes du Soudan occidental, le point de contact, a-t-on dit, de la pirogue et de la caravane. De cette base nouvelle, notre pénétration put rayonner dans tout le désert.

Guinée française et dépendances.

Sous cette désignation, sont compris les territoires possédés par la France entre les bouches du Sénégal et celles du Niger.

Ils forment trois colonies, dénommées : Rivières du Sud ou Guinée française proprement dite, Côte de l'Ivoire et Côte des Esclaves ou Dahomey.

Rivières du Sud ou Guinée française proprement dite.

La suzeraineté de la France sur cette région remonte à 1865. A partir de cette époque, des traités furent successivement conclus entre la France et les rois indigènes, qui placèrent d'eux-mêmes le pays sous notre protectorat.

Cette colonie est le débouché naturel du Fouta-Djallon, à travers lequel elle se relie au Soudan.

Côte de l'Ivoire.

L'origine de notre action sur cette partie de la côte de Guinée remonte à l'an 1365. Des marins dieppois vinrent y créer des comptoirs qui furent très prospères; Dieppe était alors le grand entrepôt de l'ivoire. Malheureusement, les guerres civiles qui désolèrent la France arrêtèrent notre essor commercial, et ce ne

fut qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles que nous reprîmes nos relations avec les indigènes du pays. En 1848, pour mettre fin à la traite des nègres, notre marine fut amenée à occuper des points d'appui et de ravitaillement sur le littoral, et ainsi furent créés nos établissements de Grand-Bassam, à l'embouchure de la Cormoë, en même temps que des traités d'amitié étaient signés avec les rois du pays et même avec ceux de Libéria.

C'est sur ces traités que s'appuya la diplomatie française pour régler la délimitation de ses frontières avec l'État nègre.

Afin de maintenir notre situation dans ce pays, Faidherbe, alors capitaine du génie, eut à construire, à cette époque, les forts de Grand-Bassam et de Dabou.

L'année 1870 vint ici, comme partout ailleurs, arrêter notre essor commercial; en 1872 même, nos garnisons furent retirées du pays, toutefois sous réserve de nos droits. Il fallut le beau voyage du capitaine Binger, dont nous avons parlé précédemment, pour attirer de ce côté notre attention par les horizons nouveaux qu'il ouvrait à notre activité commerciale.

Malheureusement, l'indifférence de notre administration coloniale ne nous permit pas de tirer des avantages immédiats de ces connaissances nouvelles. Au lieu d'envoyer sans retard de nouvelles missions sur les traces du capitaine Binger, en partant, cette fois, de Grand-Bassam, nous restâmes longtemps immobiles, tandis que nos concurrents anglais et allemands faisaient tous leurs efforts pour nous devancer au Soudan.

En 1891, de courageux officiers de cavalerie essayèrent de reprendre l'œuvre du capitaine Binger, mais leur inexpérience ne leur permit pas de dépasser sensiblement la côte.

En 1892, le capitaine Binger fut de nouveau envoyé en Afrique, de concert avec un commissaire anglais, pour déterminer les limites entre nos possessions et la colonie anglaise de la Côte de l'Or; mais les exigences anglaises firent rompre les négociations. Le docteur Crozat tenta bien, à ce moment, de reprendre en sens inverse l'itinéraire suivi par le capitaine Binger; malheureusement, il mourut à l'entrée du Mossi.

En 1893, le lieutenant Braulot gagna Kong. Il se proposait de se diriger de là sur Say, pour se joindre aux missions parties du Dahomey, afin de fermer l'hinterland des possessions anglaises et allemandes des côtes de Guinée; mais il fut arrêté

devant Bouna par les indigènes soulevés, et dut rentrer à Grand-Bassam.

Dans la même année, nouvelle tentative du capitaine Marchand, qui, faute d'effectifs suffisants, ne put dépasser Kong; menacé par les sofas de Samory, il dut rétrograder. Au lieu de lui envoyer immédiatement les forces qui se trouvaient à Grand-Bassam, avec le concours desquelles il pouvait mener à bien son entreprise, on chargea le lieutenant-colonel Monteil, en route pour l'Oubanghi, de diriger une expédition sur Kong. Mais, à son arrivée, la situation avait empiré; le pays était alors en pleine révolte et Samory tenait la campagne. L'expédition, rassemblée à grand'peine, eut à faire face à des ennemis multiples et s'épuisa avant de pouvoir atteindre Kong; elle fut alors dissoute et dut regagner la côte, où elle resta immobile, à l'exception d'une entreprise malheureuse contre Samory.

En 1897, nouvelles tentatives pour explorer l'hinterland de la colonie. Les unes partirent du Soudan, comme le firent MM. Bailly et Pauly, et s'efforcèrent d'atteindre la côte d'Ivoire; les autres, de la Sassandra et du San-Pédro sur la côte d'Ivoire, pour gagner le Soudan, comme le firent le lieutenant Blondiaux et M. Hostains. Toutes ces entreprises furent vaines; l'immense forêt et la merveilleuse végétation qui font la richesse de ce pays sont aussi des obstacles absolus à la vue et à la marche.

En février 1899, M. Hostains, administrateur colonial, et M. d'Ollone, lieutenant d'infanterie, partis de Béréby, près du fleuve Cavally, atteignaient, le 15 mars, le Rio-Cavally, en un point où fut fondé le poste de Fort-Binger, puis, le 14 décembre, Beyla. La jonction avec le Soudan était effectuée en ce point où avait pénétré une mission partie du Niger. De cet endroit, la mission gagna la côte de Guinée par l'itinéraire projeté du chemin de fer qui doit unir bientôt Konakry au Niger; elle gagna Konakry le 25 février 1900. C'était la première fois que des Européens, partant du golfe de Guinée, atteignaient l'Océan. L'importance de cette mission est considérable; grâce à elle, l'hinterland de la Libéria se trouve exactement limité.

Capitaine Piguet.

(A continuer.)



LA

BRIGADE MIXTE LAPASSET[1]

III.

DE MERCY-LE-HAUT A REZONVILLE.

(Du 12 au 15 août.)

Le mouvement de retraite sur Châlons avait été décidé le 10; avec un peu de bonne volonté, il eut pu débuter dès ce moment. Mais la réorganisation des corps les plus éprouvés, les difficultés que rencontra le général Coffinières dans l'établissement des ponts sur la Moselle et surtout la coupable impéritie du maréchal Bazaine furent cause que le mouvement ne commença que le 14 au matin.

Le 12 août, les corps français occupaient les positions générales suivantes : A droite, le 6e corps, qui venait d'arriver, se tenait entre la Moselle et la Seille[2]; puis le 2e corps occupait Magny-sur-Seille, Peltre, Mercy-le-Haut; le 3e, Grigy, Montoy, Colombey, Nouilly; le 4e, Grimont, Mey, Thieulles. La Garde était en réserve derrière Borny.

Du côté des Allemands, la Ire armée tenait la ligne Boulay — Morhange et s'apprêtait à border la Nied des Étangs (VIIIe corps) à Pange (VIIe corps). La IIe armée s'étendait sur la ligne Faulquemont—Sarre-Union et pivotait autour du IIIe corps établi à Faulquemont.

Les Ire et IIIe divisions de cavalerie exploraient en avant de la

---

[1] Voir la livraison de mars 1903.

[2] Il devait, dès le 13, être porté au Nord entre Woippy et Metz, sur la rive gauche.

Ire armée, les Ve et VIe en avant de la IIe. La Ve division avait pour mission d'éclairer la marche de la IIe armée vers la Moselle; la VIe, se reliant à la précédente, devait masquer la marche de flanc de la même armée; passant la Nied à Pange, elle fit dans la journée du 12 une reconnaissance de nos positions vers Laquenexy.

Il nous a paru nécessaire de rappeler brièvement ces dispositions générales, qui permettent de se rendre un compte exact des événements survenus en avant du front occupé par la brigade mixte du 12 au 14 août.

12 août. — Dans la journée du 12, les positions du 2e corps furent encore une fois modifiées. Dans la matinée, la brigade Lapasset, quittant son campement de Grigy, vint occuper Mercy-le-Haut et le bois d'Ars-Laquenexy. Vers 4 heures du soir, la division Vergé, laissant la brigade mixte seule à Mercy, alla s'établir à droite de la division Bataille, au sud de Peltre. Enfin, le général Frossard transporta son quartier-général à La Basse-Bevoye.

La brigade Lapasset reçut l'ordre de s'établir solidement sur ses positions, afin de résister à une attaque que l'on croyait imminente. Le 97e occupa le bois d'Ars-Laquenexy et relia ses avant-postes à ceux de la 3e division (Metman) du 3e corps, campée à Colombey. En avant, le village d'Ars n'était pas occupé. Les 1er et 3e bataillons du 84e s'installèrent dans Mercy-le-Haut, qu'ils mirent en état de défense. Les travailleurs de ce régiment, aidés par la 9e compagnie du 3e génie, fortifièrent, sous la direction du général Dubost, commandant le génie du 2e corps, le château, la ferme et le parc de Mercy-le-Haut et construisirent des tranchées-abris entre ce village et la route de Strasbourg. Le 2e bataillon du 84e était placé aux avant-postes dans un bois-taillis situé à 1 kilomètre environ en avant de Mercy et se reliait par sa gauche aux grand'gardes du 97e. En avant du front de la brigade mixte, des postes du 4e chasseurs à cheval (division Valabrègue) occupaient le village de Jury et le passage à niveau du chemin de fer de Sarrebrück. Dans cette journée, plusieurs petites reconnaissances de la cavalerie ennemie eurent lieu en avant des positions de la brigade. Mais l'événement le plus notable fut l'arrivée, dans la matinée, de la grande reconnais-

sance poussée au delà de la Nied par la VI[e] division de cavalerie allemande. Cette division détacha sur Pange la brigade de hussards Rauch[1], qui, trouvant ce village inoccupé, se porta sur Laquenexy. Le feu de quelques patrouilleurs ayant fait croire ce village assez solidement occupé, la batterie à cheval de la division le canonna. Lorsqu'il eut été évacué, un escadron essaya de pousser jusqu'à Ars-Laquenexy; mais il fut accueilli par le feu des avant-postes du 97[e] et dut se retirer[2].

13 août. — Le lendemain 13, les reconnaissances allemandes se font plus fréquentes et plus hardies, et amènent plusieurs engagements sur le front de la brigade mixte. Il semble qu'en présence des travaux accomplis à Mercy et à Peltre, ces reconnaissances aient cru ces points plus solidement occupés qu'ils ne l'étaient en réalité. « De nouvelles reconnaissances, dit la Relation de l'État-Major allemand[3], faisaient connaître qu'Augny n'était pas occupé; mais que des forces considérables, évaluées à deux ou trois corps d'armée, campaient en arrière des localités de la Grange-Mercier, Magny, Peltre, Jury et Ars-Laquenexy. Ces points paraissaient assez fortement gardés et organisés défensivement; de nombreux avant-postes d'infanterie en couvraient les approches. » Or, nous avons vu que derrière les points ci-dessus indiqués il n'y avait que le 2[e] corps.

Vers une heure de l'après-midi, les grand'gardes des 97[e] et 84[e] régiments repoussèrent une petite reconnaissance d'infanterie qui tentait de pénétrer dans le bois de Mercy-le-Haut.

Un peu plus tard, à deux heures, on aperçut des hauteurs de Mercy des masses de cavalerie ennemie qui se dirigeaient de Courcelles sur Chesny et Mécleuves. C'était la I[re] division de cavalerie qui venait relever la VI[e] qui se portait entre la Seille et la Moselle. Un régiment de uhlans s'en détachait sur Frontigny et Jury, mettait en fuite le poste de chasseurs à cheval qui occupait ce dernier point et ne se retirait que devant les feux des grand'-gardes du 2[e] bataillon du 84[e]. Cinq ou six escadrons français se

---

[1] L'autre brigade de la division, la brigade Grüter, maintenait la relation avec la V[e] division de cavalerie qui se portait sur la Moselle.
[2] Voir la *Relation de l'Etat-Major allemand*, t. I, p. 425.
[3] T. I, p. 433.

lancèrent à sa poursuite. Le régiment allemand rendit compte que « l'on remarquait beaucoup de mouvement dans le camp de Mercy[1] ».

Presqu'aussitôt après la *26*e brigade[2] (général von der Goltz), avant-garde du VIIe corps allemand, qui avait traversé la Nied, passait la ligne de chemin de fer à Frontigny. Ce corps qui venait de Morhange, allait border la Nied de Pange à Domangeville. Trois escadrons de hussards, un bataillon de chasseurs et deux batteries légères appuyaient sa brigade d'avant-garde. Cette brigade avait reçu l'ordre d'établir ses avant-postes sur la ligne Jury—Marsilly; mais la présence des Français sur la ligne Peltre—Coincy les fit reporter plus en arrière. Le bataillon de chasseurs occupa le bois situé à l'ouest de Laquenexy, tandis que le gros de l'avant-garde bivouaquait à l'ouest de Villers-Laquenexy[3].

L'arrivée de la 26e brigade avait mis en éveil les troupes du général Lapasset; aussi les fourrages et reconnaissances entrepris par l'ennemi dans l'après-midi n'eurent-ils que peu de succès. Deux compagnies d'infanterie envoyées vers Ars-Laquenexy furent repoussées par le feu des grand'gardes du 97e occupant le bois et par ceux des soldats du 3e corps placés au château d'Aubigny.

Presque en même temps une compagnie de chasseurs poussait jusqu'à Jury, qu'elle trouvait inoccupé et où elle s'installait. Les soldats du 2e bataillon du 84e placés en grand'garde, ouvraient le feu sur elle et tandis que deux ou trois compagnies du même régiment sortaient de Mercy et venaient se déployer en avant du village, des deux côtés de la grande route de Strasbourg; un escadron de chasseurs appuyait leur droite. Cette démonstration eut pour résultat de faire évacuer Jury par les chasseurs ennemis qui se retirèrent sur Laquenexy. La nuit se passa sans incident.

Ce fut dans la soirée du 13, à 5 heures, que les réservistes de la brigade mixte quittèrent cette dernière pour se rendre à Metz

[1] *Relation de l'Etat-Major allemand*, t. I, p. 435.
[2] Au cours de la campagne, par une coïncidence curieuse, nous retrouverons plusieurs fois la 26e brigade aux prises avec la brigade Lapasset à Mercy (13 août), à Jussy (18 août), à Peltre (27 septembre).
[3] *Relation de l'Etat-Major allemand*, t. I, p. 435.

où ils couchèrent sur l'Esplanade. Les 350 réservistes du 46e, d'abord versés dans le 84e, et 409 autres du 49e, arrivés à Sarreguemines le 6 dans la soirée, avaient été formés en un bataillon de marche sous les ordres du lieutenant-colonel Charmes, du 84e. Ce bataillon avait utilement coopéré à la protection du mouvement rétrograde : le 7, il avait marché à l'arrière-garde ; le 9, il avait escorté le convoi à Oubécourt ; le 10, il avait organisé la défense de la partie ouest de Villers-Laquenexy. Les éléments de ce bataillon devaient en majeure partie le 30 août suivant, comme nous le verrons plus tard, faire retour à la brigade Lapasset[1].

Le 13 août au soir arriva enfin au 2e corps l'ordre de se préparer à commencer la retraite sur Verdun le lendemain matin. Les bagages devaient être mis en route dès la première heure. L'infanterie du corps d'armée, diminuée de la division Laveaucoupet, qui, très éprouvée à Spickeren, restait dans les forts de Metz, devait suivre l'itinéraire ci-dessous. Elle devait prendre à Magny la route de Nomeny à Metz, passer la Seille au pont qui se trouve immédiatement au nord de la ligne de Sarrebrück, traverser à gauche le faubourg du Sablon, franchir en plusieurs colonnes les deux bras de la Moselle qui enserrent l'île Saint-Symphorien en se servant des ponts de bateaux et, une fois parvenue à Longeville, s'engager sur la route de Gravelotte. Afin de parer aux encombrements et aux retards et pour éviter la rupture des ponts de bateaux établis très légèrement, la cavalerie et la plus grande partie de l'artillerie suivraient les chemins à l'est de la Seille et la franchiraient sur deux ponts de chevalets au nord du fort Queuleu, puis gagneraient Metz et traverseraient la Moselle sur les ponts de l'intérieur de la ville.

14 août. — Le 14 au matin le mouvement du 2e corps, retardé par une crue de la Moselle qui avait compromis les ponts, ne commença qu'à 11 heures. La division Bataille prit la tête de la colonne ; la division Vergé s'ébranla à sa suite, et toutes deux, après avoir suivi l'itinéraire prescrit, vinrent camper au nord de

---

[1] Les éléments du bataillon de marche firent, à Metz, le service de la place et des forts. C'est ainsi que le détachement du 49e fit partie d'un bataillon de garnison au fort Moselle jusqu'au 29 août.

la route de Verdun sur le versant sud du mont Saint-Quentin à l'ouest de Sey.

La brigade Lapasset devait couvrir le mouvement rétrograde du 2e corps. L'heure du départ avait été fixé à 10 heures ; le 97e formerait tête de colonne ; quant au 2e bataillon du 84e, placé, nous l'avons vu, aux avant-postes, en avant de Mercy, il masquerait le plus longtemps possible la retraite de la brigade et marcherait à l'extrême arrière-garde.

Par suite du retard apporté au départ du 2e corps, la brigade mixte ne put se mettre en marche qu'à une heure de l'après-midi. Voulant éviter d'allonger considérablement sa route en passant par Magny et surtout de faire une marche de flanc devant l'ennemi elle gagna la route de Strasbourg à Metz et vint passer la Seille sur les ponts de chevalets établis à hauteur de Queuleu, destinés, on le sait, à la cavalerie et à l'artillerie. Elle accomplit son passage à la suite de la division de cavalerie Valabrègue (qui, elle, se dirigea sur Metz), fit une halte dans les prairies situées entre la rivière et le Sablon, traversa cette localité et suivit, dès lors, le même chemin que le 2e corps. Pendant cette marche, la canonnade s'était fait entendre : c'était la bataille de Borny qui commençait ; le 2e corps reçut l'ordre de ne pas interrompre son mouvement.

Le 2e bataillon du 84e, chargé de masquer la marche de la brigade mixte, avait reçu l'ordre de ne battre en retraite que lorsque Mercy aurait été évacué. Il ne commença donc sa retraite que vers 1 h. 1/2 du soir et l'exécuta par échelons sur Mercy et la route de Strasbourg. Il se produisit alors une erreur d'arrière-garde qui eut pour cause l'extrême encombrement qui régnait sur la route. Le bataillon d'arrière-garde, en effet, qui avait perdu ses communications avec le gros de la brigade, se dirigea sur Metz, au lieu de tourner à gauche sur Queuleu, et franchit la Seille au pont des remparts. Il passa ensuite le premier bras de la Moselle au sud de la citadelle et, après avoir traversé l'île Saint-Symphorien, rejoignit son régiment aux ponts de Longeville.

Il fait nuit quand la brigade Lapasset débouche de Longeville où est installé le quartier général de l'empereur. Pour franchir les 12 à 13 kilomètres qui séparent cette localité de Mercy-le-Haut, on a mis plus de six heures, tant est grand l'encom-

brement. Au delà, la marche devient encore plus pénible et lente sur cette route de Gravelotte, unique voie d'écoulement choisie pour toute l'armée. Après avoir traversé Moulins-lès-Metz au milieu d'une extrême confusion de trains, de bagages, de cavalerie et d'artillerie, la brigade mixte arrive enfin à l'étape, à 10 heures du soir. Elle établit son bivouac entre Rozérieulles et Sainte-Ruffine, contre la route et au sud de celle-ci.

Le régiment de cavalerie de la brigade, le 3e lanciers, avait suivi durant cette journée la division Valebrègue, du 2e corps, et avait campé auprès d'elle à l'ouest de l'auberge de Saint-Hubert, sur la rive gauche de la Mance. Il devait, le lendemain, rejoindre sa brigade à Rezonville.

Derrière le 2e corps, le 6e s'engageait également sur la route de Verdun.

Il semble que les Allemands ne se soient rendu compte qu'assez tard de la retraite sur Longeville opérée par le 2e corps et la brigade Lapasset. Si l'on s'en rapporte à la Relation de l'État-Major allemand[1], nous y voyons, en effet, que des patrouilles envoyées vers 1 heure du soir par la VIe division de cavalerie avaient rendu compte que les camps de Peltre et Mercy-le-Haut « étaient dans le même état que la veille ». La Ire division de cavalerie constatait, de son côté, que des troupes de toutes armes quittaient Mercy à 2 heures[2]. Ce n'est que vers 4 heures du soir que les Allemands se rendirent nettement compte du départ du 2e corps ; mais ils crurent qu'il avait été motivé par la bataille de Borny qui venait de s'engager. « Vers 4 heures, dit la Relation, le *15*e régiment de uhlans et un escadron du *6*e régiment de cuirassiers (VIe division) poussent une reconnaissance, par Fleury, jusqu'au delà du chemin de fer. L'ennemi n'était plus à Peltre, à Mercy et dans les ouvrages voisins ; d'après des traces encore visibles, il devait s'être porté dans la direction de la canonnade dont la violence allait en croissant[3] ».

15 août. — Le 15 au matin, les 2e et 6e corps reprirent leur

---

[1] *Relation de l'État-Major allemand* t. I, p. 444.
[2] *Idem*, t. I, p. 449.
[3] *Idem*, t. I, p. 444.

marche vers Gravelotte, pour s'engager ensuite sur la route de Mars-la-Tour. Ils devaient camper aux alentours de ce village. Mais, les 3e et 4e corps qui, à partir de Gravelotte, devaient prendre la route du nord par Conflans, avaient été considérablement retardés par le combat de la veille. Les 2e et 6e corps reçurent l'ordre de ne pas trop gagner de l'avant et de camper à Rezonville.

Le 2e corps vint bivouaquer près du village ; la division Bataille, à 1500 mètres en avant, la droite à la route ; la division Vergé, un peu plus en arrière et parallèlement à la première, tenait par ses grand'gardes une ligne approximative allant de Flavigny à la corne nord du bois de Vionville. Le 6e corps, lui, campait au Nord, entre Rezonville et le bois de Saint-Marcel.

La brigade Lapasset avait levé son camp de Sainte-Ruffine à 4 heures du matin et s'était engagée à la suite du 2e corps sur la route où ne cessait de régner la plus grande confusion. Elle prit à midi ses dispositions de bivouac à l'est de Rezonville, sur la croupe qui s'étend perpendiculairement à la route entre le chemin et le ravin de Gorze. Elle poussa ses grand'gardes jusqu'à la lisière du bois de Saint-Arnould, observant ainsi le débouché du ravin.

Dans l'après-midi, il y eut une courte alerte produite par le bruit de la canonnade entendue vers Mars-la-Tour.

Nous reviendrons plus en détail, avant de retracer le rôle pris par la brigade Lapasset à la bataille de Rezonville, sur la description du terrain occupé par elle, ainsi que sur le dispositif du bivouac.

A l'est de la brigade, la Garde campe sur le plateau de Gravelotte et observe le bois des Ognons et le ravin de la Mance.

Aucun détachement, aucune cavalerie n'éclaire vers le Sud d'où pourtant doit venir le danger. Les avant-postes ne sont même pas pris régulièrement de ce côté. On se borne à détacher quelques grand'gardes à la lisière des bois. On ne possède aucun renseignement précis sur les mouvements des Allemands.

Des détachements de la VIe division de cavalerie placés sur la rive droite de la Moselle, vers Frescaty et Montigny, avaient, dans la journée, canonné nos troupes en marche. Des cavaliers avaient été signalés dans le bois des Ognons, et le maire de Gorze faisait

prévenir que des milliers d'Allemands s'engageaient dans le ravin de Gorze.

En réalité, voici ce qui se passait dans les corps allemands dont le 2e corps et la brigade Lapasset eurent, le lendemain, à supporter les efforts.

La Ve division de cavalerie, qui avait, dès le matin, passé la Moselle, se tenait à Mars-la-Tour et surveillait nos positions jusqu'à Flavigny. Le IIIe corps, placé à l'aile droite de la IIe armée et qui avait atteint la Seille, reçut dans l'après-midi l'ordre de hâter sa marche et, dans la soirée, franchit la Moselle, la *5e* division à Novéant, la *6e* à Champey. Le commandant de la 5e division envoyait aussitôt des détachements, composés chacun d'un bataillon et d'un escadron, à Dornot et à Gorze. Quant au gros de la division, elle campa à Pagny et à Arnaville. Elle devait être, le lendemain matin, rejointe par la VIe division de cavalerie. Le VIIIe corps, de la Ire armée, de son côté, recevait l'ordre de se porter sur Corny et d'y jeter des ponts.

Le IXe corps, placé en deuxième ligne, derrière le IIIe, s'arrêtait sur la Seille, à Verny.

IV.

BATAILLE DE REZONVILLE.

(16 août).

Le terrain sur lequel lutta la brigade Lapasset pendant la journée du 16 est, dans ses grandes lignes, circonscrit au Nord par la grande route de Verdun, entre Rezonville et Gravelotte ; à l'Est, par le chemin de Gravelotte à Ars et le ravin de la Mance ; au Sud, par la route d'Ars à Gorze ; à l'Ouest, enfin, par le chemin de Gorze à Flavigny.

Ce terrain est profondément découpé du Nord au Sud par trois grands sillons parallèles : à l'Est, par le ravin de la Mance ; à l'Ouest, par les deux ravins de Gorze, dont l'un passe à Rezonville. Ces deux derniers se réunissent à l'est de Gorze pour se diriger ensuite vers la Moselle. Ils enserrent entre eux une longue et étroite croupe dont l'épaisseur maximum est de 1,000 mètres, épaisseur qu'elle n'atteint qu'immédiatement au sud de

Rezonville. Cette croupe projette au-dessus de Gorze la côte Mousa, mamelon dominant le nœud des routes se dirigeant sur Ars, Rezonville, Flavigny et Buxières. C'est plus particulièrement entre ces deux vallons que se limita l'action de la brigade Lapasset.

Toute cette région est couverte de grands bois, aux taillis épais et assez difficilement praticables; ces bois, qui portent des noms divers, bien qu'il n'y ait souvent entre eux aucune solution de continuité bien marquée, recouvrent tout le versant ouest de la Moselle. Le bois des Ognons, qui s'avance jusqu'à 1500 mètres de la grand'route, s'étend entre les ravins de la Mance et ceux de Gorze. Entre ces deux derniers et débordant légèrement à l'Ouest, s'étend le bois de Saint-Arnould, traversé par le chemin de Gorze à Rezonville. Enfin, au delà du ravin Gorze—Rezonville se trouvaient les petits bois de Vionville et des Prêtres.

Il est à remarquer que tout ce pays boisé, quoique difficilement pénétrable, n'était pas, sur bien des points, un obstacle sérieux, par suite de l'aptitude qu'a toujours montrée l'infanterie allemande au combat sous bois et qu'il était traversé par quelques bons chemins. Enfin, circonstance qui augmentait les chances de l'attaque, la lisière ouest du bois des Ognons formait équerre avec la lisière nord du bois de Saint-Arnould.

La brigade mixte, nous l'avons vu, bivouaquait le 15 sur la croupe entre les deux ravins de Gorze. « La brigade Lapasset, dit le général Frossard dans son Rapport sur les opérations du 2e corps[1], faisant face à gauche et en arrière, place sa droite sur les hauteurs qui dominent le débouché du vallon de Gorze et sa gauche à Rezonville, pouvant ainsi observer les grands bois de Saint-Arnould et des Ognons, qui entourent ce débouché. » Le 84e était en première ligne, le 97e en deuxième; la compagnie de chasseurs et la batterie à la gauche du 84e; le 3e lanciers à la gauche du 97e.

Derrière la brigade, entre elle et le ravin de Rezonville, la réserve d'artillerie s'était établie au bivouac. Pour protéger le flanc droit de la brigade, le 84e avait envoyé, non loin de la

[1] Page 81.

lisière, deux grand'gardes fortes d'une compagnie occuper chacune le débouché d'un des ravins.

Ainsi, alors que les divisions Bataille et Vergé, campées, nous l'avons vu, parallèlement à la brigade mixte, tournaient leur front vers l'Ouest, cette dernière faisait face à l'Est, à Metz. Malgré l'insuffisance des renseignements, il était évident que l'attaque viendrait du Sud : les grand'gardes avaient été envoyées de ce côté; on ne s'explique donc pas quels étaient les avantages du dispositif de campement adopté.

16 août. — Quoi qu'il en soit, le 15, dans la soirée, Bazaine avait envoyé aux troupes placées sous ses ordres l'ordre de se tenir prêtes à partir le lendemain à 4 h. 1/2. Il les prévenait, en outre, qu'elles devaient s'attendre à être attaquées d'un moment à l'autre. Mais, le 16 au matin, prétextant encore du retard des 3e et 4e corps, le maréchal fit surseoir au départ et annonça qu'on se mettrait en marche probablement dans l'après-midi.

Dans la brigade Lapasset, les troupes, comme celles du 2e corps, avaient réinstallé leur campement sur les mêmes positions que la veille. « A 8 heures du matin, le général Lapasset réunit tous les officiers de la brigade mixte et leur fait part de la présence de l'ennemi. Dans une allocution chaleureuse, inspirée par les plus beaux sentiments, il fait passer dans le cœur de tous la passion qui l'anime. Puis, indiquant les dispositions de combat, il rappelle à chaque arme le rôle qui lui incombe[1]. »

Premier moment (de 9 heures du matin à 3 heures du soir). — A 9 heures du matin, tandis que les hommes mangeaient la soupe, des coups de feu retentirent à la lisière du bois de Saint-Arnould. C'était la grand'garde du 84e placée au débouché du ravin Gorze—Rezonville qui engageait le feu avec une troupe ennemie dont on ne pouvait apprécier la force et qui essayait de sortir du bois.

On se rappelle que, dans la nuit du 15 au 16, la 5e division allemande, parvenue à Novéant, avait fait occuper Gorze par un détachement. Le 16, à 5 heures du matin, cette division leva

---

[1] *Historique du 84e.*

son camp et, précédée de la VIe division de cavalerie, se dirigea par Gorze sur Flavigny et Vionville, tandis que la 6e division d'infanterie, prenant par Onville et Buxières, marchait sur Mars-la-Tour. La 5e division laissait en réserve à Gorze 2 compagnies des Grenadiers du Corps sur la côte Mousa et 2 autres à l'ermitage Saint-Thiébault. Un bataillon du même régiment restait également à Dornot. Vers 8 h. 1/2, les compagnies laissées à la côte Mousa reçurent l'ordre de se porter directement sur Rezonville à travers le bois de Saint-Arnould. Elles allaient en déboucher, lorsqu'elles se heurtèrent à une grand'garde de la brigade Lapasset.

Dès les premiers coups de feu, celle-ci prend rapidement les armes. Le 84e régiment, le plus rapproché des bois, est chargé de faire face à l'attaque. En conséquence, après avoir fait un changement de direction à droite pour se placer face au Sud, il dispose ses bataillons de la manière suivante : le 1er bataillon qui forme la droite de la ligne et le 3e moins une compagnie se déploient sous les ordres du colonel Benoît entre les deux ravins de Gorze pour soutenir les grand'gardes ; le 2e bataillon et une compagnie du 3e se portent, sous les ordres du lieutenant-colonel Charmes, dans le bois des Ognons, que l'ennemi n'occupe pas encore, et se placent à peu près parallèlement au ravin, de façon à former presqu'un angle droit avec le reste du régiment.

La batterie d'artillerie de la brigade (capitaine Dulon), soutenue par la 2e compagnie du 14e chasseurs, se porte sur une éminence (cote 308) et canonne les Allemands, qui essaient en vain de déboucher du bois. Le général Frossard envoie bientôt, pour soutenir cette artillerie, deux batteries de 4 de la réserve du 2e corps (6e et 10e batteries du 15e d'artillerie), sous les ordres du commandant de Germay[1].

Le 97e, après s'être conformé aux mouvements du 84e, place ses 1er et 2e bataillons en deuxième ligne, parallèlement à la première, au sud-est de Rezonville. Le 3e bataillon de ce régiment est placé en réserve derrière le 84e.

Quant au 3e lanciers, il se porta vers Rezonville.

---

[1] Général Frossard, *Opérations du 2e corps*, p. 96.

En plaçant sa deuxième ligne aux abords de ce village, le général Lapasset était, comme il l'explique dans son rapport au général Frossard, en mesure de soutenir soit les troupes placées en face du bois de Saint-Arnould, soit celles qui défendaient Flavigny[1]. Et, en effet, les 1er et 2e bataillons du 97e furent bientôt envoyés comme soutien de l'artillerie au sud-est de Rezonville. Quant au 3e lanciers, il fut employé par le général Frossard dans des circonstances que nous relaterons plus loin.

A droite, la brigade mixte s'appuyait à la brigade Jollivet (2e de la division Vergé), qui s'était établie un peu en avant, vers le bois de Vionville, en retour d'équerre par rapport au reste du 2e corps. Cette brigade, fortement engagée avec la *9e* brigade de la *5e* division allemande, en butte au tir d'une grande batterie installée au nord-est du bois de Gaumont, avait dû céder la lisière sud du bois de Vionville, mais empêchait l'ennemi d'aller plus loin.

Enfin, lorsque le 6e corps fut arrivé sur le champ de bataille, la division Levassor-Sorval fut placée en avant de la route de Rezonville—Gravelotte pour soutenir la brigade Lapasset; mais, par suite des circonstances, elle fut plus tard employée sur un autre théâtre[2].

Après avoir exécuté les mouvements prescrits, les compagnies des 1er et 3e bataillons du 84e prirent une position d'attente dans une petite dépression coupant la croupe perpendiculairement aux ravins, au sud de la Maison-Blanche, ferme sise sur les pentes du plateau. Deux compagnies seulement furent envoyées en avant, à 400 mètres, et se déployèrent en tirailleurs. Le combat traîna ainsi jusque vers 2 heures de l'après-midi, ce qui permit à l'ennemi d'exécuter à la lisière du bois quelques travaux de défense[3].

Les hommes de la brigade mixte, abrités dans le pli de terrain, souffrent peu de la fusillade. Mais les obus envoyés par la

---

[1] Rapport du général Lapasset sur la bataille du 16 août.

[2] Voir Bazaine, *Journal des opérations de l'armée du Rhin* : « En arrière et parallèlement à la route au delà de laquelle elle s'était avancée, s'établit la division Levassor-Sorval avec mission de soutenir la brigade Lapasset et de surveiller les nombreux ravins qui aboutissent par les bois à Ars et Novéant. »

[3] *Historique du 84e*. La *Relation de l'Etat-Major allemand* ne fait pas mention de ces travaux.

batterie allemande placée entre les bois de Tronville et de Vionville font de nombreuses victimes. L'artillerie surtout souffre beaucoup : les deux batteries du 15e d'artillerie sont même obligées de se retirer momentanément. Leur chef, le commandant de Germay, est tué.

Une vigoureuse offensive de notre part, à ce moment, eut certainement refoulé les compagnies allemandes dans le bois et pu compromettre l'action de la 5e division dans le bois de Vionville. Mais il semble que l'on se soit singulièrement exagéré les forces que les Allemands nous opposaient dans le bois de Saint-Arnould et qu'on ait sans raison craint qu'une attaque de flanc ne se produisît par le bois des Ognons.

Les 2 compagnies de Grenadiers du Corps qui, depuis le matin, luttaient sous la direction du commandant de L'Estocq, se voyant devant la « résistance acharnée »[1] du 84e dans l'impossibilité d'avancer, appellent du renfort. Ce sont d'abord les 2 compagnies restées à l'Ermitage-Saint-Thiébault ; puis le bataillon des Fusiliers du même régiment, qui, venu de Dornot par Gorze, se place à la droite des compagnies de l'autre bataillon. Les Allemands, alors en force, essaient de déboucher du bois de Saint-Arnould en débordant la gauche du 3e bataillon du 84e.

Mais les 1er et 2e bataillons du 84e se portent en avant. Leur attaque est appuyée sur la gauche par 3 compagnies du 2e bataillon, qui manœuvrent à travers bois de façon à déborder la droite des Allemands[2]. Les 3 compagnies des 11e, 46e et 86e d'infanterie qui, on s'en souvient, avaient été, au départ de Sarreguemines, rattachées au 3e bataillon du 97e, se portent également en avant en suivant le fond du ravin entre les deux bois. Devant cette énergique démonstration, les 2 bataillons prussiens sont forcés de rentrer sous bois. Ils éprouvent de grandes pertes et voient tous leurs officiers supérieurs mis hors de combat.

Mais les événements qui s'étaient passés sur son flanc droit

---

[1] *Relation de l'Etat-Major allemand*, t. I, p. 531.

[2] La marche de ces compagnies à travers bois fut des plus difficiles ; elles ne purent aller qu'à une très courte distance. Il y eut même quelques méprises, et les hommes des compagnies restées en place tirèrent sur les premières lorsqu'elles revinrent prendre leurs positions.

vinrent compromettre le succès de la brigade Lapasset. Le 2e corps, en effet, après avoir lutté avec acharnement à Vionville et à Flavigny, avait été obligé de battre en retraite sur Rezonville. La brigade Jollivet (76e et 77e) avait résisté plus longtemps dans le bois de Vionville et à la cote 311, et protégé la retraite du 2e corps. Mais, menacée à son tour d'être tournée par sa droite, elle est obligée de se replier sur Rezonville. Un de ses bataillons (1er du 76e) ne peut suivre son mouvement et se rallie à la brigade Lapasset.

Le 84e, ainsi découvert sur son flanc droit pendant sa marche en avant, est pris d'enfilade par les troupes de la 9e brigade d'infanterie prussienne placées sur le versant ouest du ravin de Gorze—Rezonville. Les 1er et 2e bataillons font alors un changement de direction à droite pour se placer parallèlement au ravin et laissent 2 compagnies face au bois de Saint-Arnould. Les 2 bataillons de Grenadiers et Fusiliers du Corps forcent ces deux compagnies à se replier dans un petit bois situé sur le versant ouest du ravin de Gorze, en face du bois des Ognons, et prennent à leur tour en enfilade les lignes des 1er et 3e bataillons du 84e, qui subissent de grandes pertes. Le colonel Benoît est blessé et remplacé dans son commandement par le lieutenant-colonel Charmes.

Il se produit alors dans ces deux bataillons un mouvement de désarroi dont l'ennemi profite pour pousser de l'avant et nous refouler vers la cote 308. La position de la brigade menace de devenir critique. Attaqué sur son front et sur son flanc droit, le général Lapasset risque de perdre le terrain où il se maintient depuis le matin. C'est alors que les grenadiers de la Garde entrent en ligne. Il est 3 heures du soir.

Les 1er et 2e bataillons du 97e, placés en deuxième ligne, avaient été, presque dès le début de l'action, envoyés au sud de Rezonville pour servir de soutien à l'artillerie du 2e corps et accompagnèrent les batteries pendant tous leurs mouvements en avant et en arrière. Bien que ne prenant pas une part directe au combat, ces deux bataillons eurent énormément à souffrir du feu de l'artillerie allemande dirigé sur les batteries françaises. Le colonel Copmartin fut blessé, ainsi que le lieutenant-colonel Grandvalet, et le commandement du régiment revint au commandant Doumenjou.

Quant au 3e lanciers, il prit une part glorieuse à l'action. Lorsque, vers 1 heure de l'après-midi, le 2e corps se vit obligé de reculer sur Rezonville, le général Frossard, serré de près par l'ennemi qui s'était déployé en avant de Flavigny, donna l'ordre aux 1er et 2e escadrons du 3e lanciers et aux cuirassiers de la Garde de charger l'infanterie adverse. Les escadrons du 3e lanciers s'ébranlèrent en tête sous le commandement du colonel Torel. Malheureusement, la direction n'ayant pas été donnée d'une façon précise, les carrés allemands furent à peine entamés; les escadrons, s'écoulant dans les intervalles, furent fusillés à bout portant et durent battre en retraite. Les cuirassiers de la Garde, qui venaient derrière, échouèrent également. La VIe division de cavalerie s'élança à la poursuite de nos cavaliers. Il se produisit alors une bagarre où le maréchal Bazaine faillit être fait prisonnier. Il fut dégagé par son escadron d'escorte et par les 3e et 4e escadrons du 3e lanciers.

Deuxième moment (de 3 heures à 7 heures du soir). — A ce moment, d'ailleurs, la Garde s'avançait pour se substituer au 2e corps qui, trop épuisé, allait se mettre en réserve à l'est de Gravelotte. La brigade Lapasset seule restait sur ses positions. La division Picard, des grenadiers de la Garde, déploya deux de ses régiments, les 1er et 2e grenadiers à l'ouest du ravin Gorze—Rezonville, et le 3e grenadiers entre les deux ravins de Gorze. Ce dernier régiment se porte résolument en avant et refoule dans le bois de Saint-Arnould les 2 bataillons des Grenadiers et Fusiliers du Corps, tandis que le 2e grenadiers reprend aux Allemands la cote 311 et une partie du bois de Vionville. Pendant ce temps, les 1er et 3e bataillons du 84e, laissant seulement en position les 2 compagnies placées sur la gauche dans le petit bois, vont se reformer derrière la cote 308.

Les compagnies du 2e bataillon du même régiment qui, nous l'avons vu, s'étaient portées en avant dans le bois des Ognons en suivant le versant ouest du ravin, avaient dû s'arrêter, la marche devenant impossible par suite de l'épaisseur et de l'impénétrabilité des fourrés qui couvraient toute cette partie du bois. Elles étaient ensuite venues reprendre les positions qu'elles occupaient sur ce même versant depuis le matin; elles y exécutèrent quelques travaux de défense.

La situation sur ce coin du champ de bataille ne se modifia pas sensiblement jusqu'à 5 heures du soir. L'infanterie ennemie tenait toujours la lisière nord du bois de Saint-Arnould. Épuisée par cette longue lutte, elle avait perdu presque tous ses officiers et allait bientôt se trouver à court de munitions. Heureusement pour elle, d'importants renforts allaient lui arriver.

La *16*e division prussienne (VIIIe corps), en effet, était parvenue à Gorze à 3 heures et avait immédiatement envoyé une brigade (la *32*e) sur Rezonville, à travers le bois de Saint-Arnould. Cette brigade, composée des *72*e et *40*e régiments d'infanterie, avait lancé dans le bois des Ognons, le long du versant ouest du ravin de Gorze, un bataillon du *72*e pour protéger son flanc droit.

Le *72*e régiment, qui marchait en tête de la brigade, déboucha du bois de Saint-Arnould vers 5 heures du soir et déploya ses deux bataillons de chaque côté de la route de Rezonville. Une vigoureuse offensive de nos grenadiers, appuyés sur leur gauche par les 2 compagnies du 3e bataillon du 84e, met en désordre le régiment allemand et le refoule. Le *40*e d'infanterie, qui venait derrière, essaie à son tour de reprendre l'offensive et occupe un instant la Maison-Blanche. Mais le 3e grenadiers le rejette dans le bois. Le colonel de Rex, qui commande cette brigade de la *16*e division, fait alors appel à un régiment du IXe corps, le *11*e d'infanterie, qui se trouvait en avant de Gorze, et le prie de venir à son secours. Ce régiment se met immédiatement en marche, sort du bois et réussit, cette fois, à occuper la crête. La situation du 3e grenadiers devient même très critique (6 h. 1/2).

Mais les 1er et 3e bataillons du 84e et le 3e bataillon du 97e, qui se sont formés en une colonne d'attaque, reprennent alors l'offensive pour soutenir à leur tour les grenadiers. Ils se portent en avant au pas de charge et « reprennent des positions plus avancées que celles qui venaient d'être quittées[1] ».

Leurs pertes furent assez fortes ; le 97e eut son porte-drapeau tué. Le général Lapasset fut atteint par une balle qui vint s'écraser sur un bouton de tunique et eut un cheval blessé sous lui.

---

[1] Rapport du général Lapasset sur la bataille du 16 août.

A ce moment, les 1er et 3e bataillons du 84e et le 3e bataillon du 97e sont dépassés par les troupes de la brigade Delebecque (51e et 62e), de la division Montaudon, envoyée pour rétablir le combat entre les deux ravins. Les 2 bataillons du 84e et le 3e bataillon du 97e vont alors se placer un peu en arrière, à hauteur de la lisière nord du bois des Ognons, et ne prennent plus part à la lutte.

Le 2e bataillon du 84e était toujours en position dans le bois des Ognons, où il avait même exécuté quelques travaux de défense. Le bataillon du 72e allemand qui s'avançait dans ce même bois et formait flanc-garde de la brigade de Rex était venu s'établir, non sans de grandes difficultés de marche, sur la lisière ouest, un peu au sud du bataillon français. En raison de l'impénétrabilité des fourrés dans cette partie du bois, l'action entre les deux bataillons fut très restreinte et se borna à quelques coups de fusil entre patrouilleurs. Mais leurs fractions portées sur la crête tiraient efficacement sur les troupes du parti adverse qui évoluaient sur le versant opposé.

Grâce à l'arrivée de la brigade Delebecque et aux batteries de mitrailleuses placées à la cote 308 par ordre du maréchal Bazaine, les Allemands furent définitivement rejetés dans le bois de Saint-Arnould et se bornèrent, jusqu'à la nuit, à tirailler sur nos troupes.

Les 1er et 3e bataillons du 84e et le 3e bataillon du 97e campent, vers 10 heures à peu près, sur les emplacements qu'ils occupaient à la fin de la bataille au sud-est de Rezonville, à côté de la division Montaudon, du 3e corps. Le 3e lanciers, la batterie et la compagnie de chasseurs étaient venus bivouaquer à côté d'eux. Le 2e bataillon du 84e conserva ses positions dans le bois des Ognons jusqu'à 1 heure du matin et ne rallia le reste du régiment qu'au petit jour.

Quant aux 1er et 2e bataillons du 97e, qui, nous l'avons vu, avaient été placés comme soutien de l'artillerie au sud de Rezonville, ils avaient été, vers 5 heures du soir, forcés de plier sous le feu des batteries allemandes et avaient battu en retraite sur le village. Ils occupèrent Rezonville, concurremment avec le 100e de ligne, de la division Tixier (6e corps), et des fractions d'autres régiments, en particulier avec des voltigeurs de la Garde, et le mirent en état de défense. Ils bivouaquèrent dans le

village même et rejoignirent la brigade mixte le lendemain matin.

Dans cette journée du 16 août, les troupes de la brigade Lapasset avaient combattu de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Dans son rapport, le général Frossard rendit hommage à l'attitude des 84e et 97e et écrivait : « *La brigade Lapasset a maintenu seule ses positions....* ». Les pertes de cette dernière étaient très élevées et se décomposaient ainsi :

Officiers : Tués, 10 ; blessés, 33 ; disparus, 2.
Troupe : Tués, 92 ; blessés, 623 ; disparus, 241.

V.

LA BRIGADE A ROZÉRIEULLES. — BATAILLE DE SAINT-PRIVAT.
(17 et 18 août 1870.)

17 août. — Le 17 août au matin, sous prétexte de ravitailler l'armée, le maréchal Bazaine la rapprocha de Metz. Elle vint occuper un front de 14 kilomètres allant de Saint-Privat à Sainte-Ruffine, en passant par Amanvilliers.

Le 2e corps, qui devait former l'aile gauche et assurer la protection de la route de Verdun à Metz, occupait les positions suivantes : la division Vergé, placée à la gauche du 4e corps, tenait les crêtes du plateau vers le Point-du-Jour, au-dessus de la fraction nord-sud de la grande route de Metz. L'autre division du corps d'armée, commandée par le général Fauvart-Bastoul, — qui remplaçait le général Bataille blessé la veille, — était mise en deuxième ligne, contre la lisière du bois de Chatel-Saint-Germain, à proximité de la voie romaine qui coupe le plateau dans la direction Ouest-Est.

La brigade Lapasset, placée à l'extrême-gauche, bivouaquait sur la crête arrondie du plateau qui domine Rozérieulles, tenant par des détachements les villages de Jussy et de Sainte-Ruffine. Entre cette brigade et la division Vergé, le général Frossard avait massé l'artillerie de cette division et les batteries de 12 de la réserve du corps d'armée. La division de cavalerie de Valabrègue était campée avec la division de Forton dans le ravin de Chatel-Saint-Germain, vers la Maison-Neuve et Moulins. Il ne

fallait évidemment pas songer à employer cette cavalerie en grandes masses sur ce terrain particulièrement coupé et accidenté. Mais on aurait pu avec fruit la laisser plus longtemps en avant de nos corps d'armée; de rares reconnaissances furent seules envoyées.

La brigade mixte Lapasset avait, nous l'avons vu, campé dans la nuit du 16 au 17 sur le champ de bataille, à l'angle nord-ouest du bois des Ognons. Après avoir rallié les fractions du 84e qui avaient tenu dans le bois des Ognons et les 2 bataillons du 97e qui occupaient Rezonville, elle se mit en marche vers 4 heures et gagna la grande route à l'ouest de Gravelotte. Elle suivit celle ci, à la suite de la Garde, jusqu'à la hauteur de la ferme du Point-du-Jour, s'engagea sur le chemin de Rozérieulles et vint occuper, vers midi, les hauteurs qui dominent ce village au Nord, sans que sa retraite ait été inquiétée un seul instant. Le 3e bataillon du 97e fut envoyé dans l'après-midi occuper Sainte-Ruffine et l'éperon légèrement boisé qui sépare ce village de Jussy; 3 compagnies du 84e furent également dirigées en grand'gardes à Jussy et dans le bois qui se trouve à l'ouest de ce village, au sommet de la croupe juste au nord de Vaux. Les deux localités furent mises en état de défense. Telles étaient, dans leurs grandes lignes, les dispositions prises par le général Lapasset, qui formait ainsi crochet défensif à la gauche des lignes françaises. La nuit du 17 au 18 se passa sans incidents.

Trois mouvements de terrain ayant sensiblement la même direction Ouest-Est accidentent le versant ouest de la Moselle entre le ravin d'Ars-sur-Moselle au Sud et celui de Chatel-Saint-Germain au Nord. Le premier, situé entre ce dernier ravin et celui de Rozérieulles, de forme régulière et arrondie, est découvert dans sa partie méridionale et domine la croupe médiane sise entre le ravin de Rozérieulles et celui de Vaux. Cette croupe, qui s'avance en éperon vers Moulins-lès-Metz, porte sur sa ligne de faîte les villages de Jussy et de Sainte-Ruffine; ses pentes tournées vers la Moselle sont garnies de vignes et de bosquets qui en rendent l'accès assez difficile.

Le troisième mouvement de terrain, entre les ravins de Vaux et d'Ars, est recouvert par le grand bois de Vaux et permettait à l'ennemi de dissimuler ses préparatifs. Entre la Moselle et ces

hauteurs, s'étend une plaine large de 1 kilomètre à hauteur de Sainte-Ruffine et traversée dans le sens Sud-Ouest Nord-Est par la route d'Ars à Moulins et Longeville.

18 août. — Le 18 au matin, les Ire et IIe armées allemandes ayant pivoté autour du VIIe corps, établi à Ars et dans le bois de Vaux, se trouvèrent en face des lignes françaises. L'action commença par l'attaque des positions de notre 4e corps par le IXe allemand. Les VIIIe et VIIe corps se portèrent ensuite sur les fermes de Saint-Hubert et du Point-du-Jour, occupées par des troupes des 4e et 2e corps, puis sur les hauteurs de Jussy et Sainte-Ruffine.

Ce fut une brigade du VIIe corps, la *26e*[1], commandée par le général von der Goltz, qui fut chargée d'opérer cette diversion[2] sur l'extrême gauche française. Outre ses deux régiments d'infanterie, les *15e* et *55e*, cette brigade avait avec elle une batterie d'artillerie et un escadron de hussards[3].

Le VIIe corps, on le sait, avait passé la Moselle à Corny, le 16, à la suite du VIIIe; ses détachements étaient venus occuper la lisière nord du bois de Vaux. A son extrême droite, la *13e* division était à Ars-sur-Moselle et tenait par les avant-postes de sa *26e* brigade la lisière des bois à quelques centaines de mètres au sud du village de Vaux et la route d'Ars à Moulins à hauteur de l'île de Vaux.

La bataille avait commencé à 11 heures du matin au centre de la ligne française. Du côté des positions de la brigade Lapasset, à l'aile gauche, aucun engagement sérieux ne se produisit avant 4 heures du soir. Vers 3 heures, une patrouille du 5e chasseurs à cheval, de la division Valabrègue, sous le commandement du lieutenant Dupré, avait rendu compte au général Frossard qu'une forte colonne d'infanterie, estimée à 6,000 hommes, se dirigeait d'Ars-sur-Moselle sur Vaux et Jussy. C'était la *26e* brigade, qui avait reçu du général Steinmetz

---

[1] *15e* et *55e* westphaliens.

[2] Certains auteurs désignent à tort la brigade de Rex, du VIIIe corps, comme ayant été l'adversaire de la brigade Lapasset le 18 août.

[3] *Relation allemande*, t. II, p. 791.

l'ordre de se porter d'Ars sur Vaux et d'opérer une diversion sur l'extrême gauche française.

Le général commandant le 2e corps fit alors modifier les positions de la brigade mixte. Les 1er et 2e bataillons du 97e allèrent rejoindre le 3e bataillon à Sainte-Ruffine et aux abords de ce village. Le 84e, moins les 3 compagnies en grand'garde à Jussy, fut placé en réserve dans le bas-fond de Rozérieulles et devait en outre servir de soutien à l'artillerie de la brigade mixte et à celle du 2e corps qui garnissaient les hauteurs au Nord. Quant au 3e lanciers, qui avait campé avec sa brigade, se trouvant inutilement exposé sans pouvoir opérer sur ce terrain exceptionnellement coupé et accidenté, il alla rejoindre la cavalerie du 2e corps dans le ravin de Chatel-Saint-Germain.

Le général von der Goltz, commandant la *26e* brigade, laissant un demi-bataillon (du *15e*) pour garder la gare et le pont du chemin de fer d'Ars, avait décidé d'attaquer Jussy par le Sud avec 3 bataillons et par l'Est avec 2 autres. En conséquence, les 2 bataillons de mousquetaires du *15e* et le bataillon de fusiliers du *55e* se dirigèrent tous trois sur Vaux, trouvèrent ce village inoccupé et se déployèrent successivement après l'avoir traversé. Les 2 bataillons de mousquetaires du *55e*, après avoir un instant suivi la route d'Ars à Moulins, se rabattirent à l'Ouest et gravirent les pentes à l'est de Jussy. La batterie d'artillerie de la *26e* brigade, suivant les mouvements de celle-ci, se mit en position sur un mamelon isolé à l'est du bois de Vaux.

Un demi-bataillon de fusiliers du *15e* et l'escadron de hussards restaient en réserve au nord d'Ars. Enfin, il faut ajouter à cela que le général Steinmetz avait pris ses dispositions pour que cette diversion sur la gauche française fut, au besoin, appuyée par des troupes du 1er corps, resté sur la rive droite de la Moselle.

Une brigade entière, soutenue par une batterie d'artillerie, allait donc concentrer ses efforts sur Jussy ; les compagnies détachées sur ce point risquaient fort d'être rapidement refoulées. Mais, nous l'avons vu, l'attaque de la *26e* brigade avait été prévue et, lorsque les troupes allemandes débouchèrent de Vaux, elles furent accueillies par le feu nourri des 3 compagnies de grand'garde du 84e, déployées en tirailleurs dans les vergers, les vignes et dans le petit bois situé un peu à l'ouest

de Jussy. La compagnie placée dans ce bois risquant de prendre en flanc les bataillons prussiens marchant à l'attaque du village, le général von der Goltz envoya 2 compagnies du *15*e pour l'en déloger. Le déploiement des Allemands était, d'ailleurs, considérablement gêné par le tir concentré de la batterie de la brigade mixte et de l'artillerie du 2e corps placées au nord de Rozérieulles, par le canon du fort Saint-Quentin et même par les obus de quelques batteries de la réserve générale pointées sur l'ordre de Bazaine, que l'attaque de la *26*e brigade sur sa gauche semble avoir vivement préoccupé.

Les 3 compagnies du 84e résistèrent avec énergie sur leurs emplacements, qu'elles disputèrent pied à pied ; délogées une première fois, elles réussirent à les réoccuper par une vigoureuse offensive. Mais les troupes de la *26*e brigade continuant à déboucher de Vaux, la position des compagnies du 84e devenait de plus en plus critique. Le général Lapasset envoya alors, de Sainte-Ruffine, le 2e bataillon du 97e à leur secours. Ce bataillon se présenta en ordre serré et refoula les Allemands par une attaque à la baïonnette; mais il fut bientôt obligé de reculer lui-même devant des forces supérieures. Jussy fut occupé par l'ennemi après une lutte opiniâtre et « au prix de pertes sérieuses[1] » ; nos tirailleurs résistèrent longtemps dans ce village, ne cédant que verger par verger, maison par maison.

La retraite de nos troupes se fit dans le plus grand ordre et en démasquant les bataillons demeurés à Sainte-Ruffine, qui ouvrirent le feu sur l'ennemi. Les 3 compagnies du 84e rallièrent leur régiment à Rozérieulles, et le 2e bataillon du 97e regagna le village de Sainte-Ruffine, en arrière duquel il fut placé en réserve. Le capitaine Cambard commandait le 2e bataillon du 97e, qui avait résisté avec la plus grande énergie sur la crête boisée qui domine Jussy, pour donner aux compagnies du 84e le temps de se retirer; il fut tué en défendant ce point important.

Maîtres de Jussy, les Allemands y laissèrent environ la force d'un bataillon composé de compagnies du *15*e et du *55*e, qui s'y organisèrent défensivement ; puis ils se préparèrent à attaquer

---

[1] *Relation allemande*, t. II, p. 794.

Sainte-Ruffine. Les compagnies du 55e qui n'avaient pas pris part à l'attaque de Jussy devaient longer le pied des pentes à l'est du village, s'avancer dans la vallée, en profitant des fossés et de tous les accidents du sol, et prendre l'offensive contre Sainte-Ruffine par le Sud.

Pendant ce temps, le reste de la brigade, partant de Jussy, devait attaquer le village par le Sud-Ouest. La batterie d'artillerie, de son côté, était venue s'établir à 200 mètres au nord de Vaux. Enfin, une batterie légère du Ier corps prenait position sur la rive droite, près de la ferme d'Orly, et canonnait Sainte-Ruffine, dont le clocher et les habitations souffrirent de grands dommages. Il était alors environ 6 heures du soir.

A plusieurs reprises, les Allemands dessinèrent leur mouvement offensif; mais tous leurs efforts vinrent se briser devant l'énergique attitude des 1er et 3e bataillons du 97e, qui, sous le commandement du chef de bataillon Doumenjou, remplaçant le colonel et le lieutenant-colonel blessés le 16, occupaient la lisière et les abords de Sainte-Ruffine.

Le général von der Goltz n'insista pas et se contenta d'occuper solidement Jussy, d'où ses troupes tiraillèrent sur les nôtres jusqu'à la nuit.

La Relation du Grand-État-Major allemand essaye de pallier l'échec que subit à Sainte-Ruffine la droite prussienne et s'étend avec complaisance sur les motifs pour lesquels le général von der Goltz ne persista pas dans ses intentions.

« Eu égard à sa faiblesse numérique, notamment en artillerie, la *26e* brigade ne pouvait prétendre à un résultat décisif sur cette partie du champ de bataille. Le général von der Goltz, s'inspirant des instructions reçues du commandant en chef, tendait plutôt à faciliter aux troupes prussiennes le débouché du bois de Vaux et à assurer contre Metz les communications de la Ire armée. Les positions enlevées semblaient satisfaire de tout point à cette double exigence ; car, de l'emplacement que l'on occupait sur l'arête du plateau, on se trouvait à la fois en mesure de prendre en flanc une démonstration de l'adversaire contre le bois de Vaux et de faire face dans une situation avantageuse à une attaque se produisant par Moulins-lès-Metz.

« Dans ces conditions, le général s'abstenait donc de pousser

plus avant dans la direction de Rozérieulles et de Sainte-Ruffine, qui paraissait, d'ailleurs, fortement gardé [1]. »

La Relation ajoute ensuite, avec raison, que, malgré son échec, la diversion de la *26*e brigade raviva les préoccupations du maréchal Bazaine pour sa gauche et qu'elle lui fit oublier les terribles dangers courus par sa droite.

Il était nuit close quand la fusillade cessa devant Sainte-Ruffine. La brigade Lapasset, ainsi que le 2e corps, campa dans la nuit du 18 au 19 sur ses positions de combat. Ses pertes dans la journée avaient été relativement faibles ; le 97e était de beaucoup le plus éprouvé ; le 84e, placé dans le ravin de Rozérieulles, n'avait que peu souffert des projectiles ennemis.

Au total, on comptait :

Officiers : Tués, 2 ; blessés, 2.

Troupe : Tués, 12 ; blessés, 35 ; disparus, 12 [2].

La *26*e brigade, de son côté, accusait environ 300 hommes mis hors de combat.

19 août. — Le 19, dans la matinée, le 2e corps quitta ses positions et vint camper presque sous les murs de Metz, dans le triangle fort Saint-Quentin, Longeville, Ban-Saint-Martin. Dès la veille, à 6 heures du soir, la division de cavalerie Valabrègue et le 3e lanciers de la brigade mixte, inutilement exposés dans le ravin de Chatel-Saint-Germain, étaient venus s'établir au pied des pentes du mont Saint-Quentin, au sud du Ban-Saint-Martin. L'artillerie du corps d'armée avait quitté ses emplacements à 2 heures du matin. Quant aux divisions d'infanterie, l'une, la division Fauvart-Bastoul, était partie à 4 heures du matin par Chatel-Saint-Germain ; l'autre, la division Vergé, à 5 h. 1/2, en gagnant le ravin par un chemin plus au Sud.

La brigade Lapasset, demeurant comme toujours au poste d'honneur, avait reçu l'ordre de garder ses positions jusqu'à ce que le 2e corps eût achevé sa retraite et de former ensuite l'arrière-garde.

En conséquence, le général Lapasset, n'abandonnant Rozé-

---

[1] *Relation allemande*, t. II, p. 795.
[2] Général Frossard, *Rapport sur les opérations du 2e corps*, p. 158.

rieulles et Sainte-Ruffine que vers 7 heures du matin, réunit sa brigade dans le ravin de Chatel-Saint-Germain, au sud de Longeau, et se dirigea sur Longeville par Sey. « Le mouvement s'opéra avec ordre et ensemble, et par positions successivement échelonnées, entre lesquelles le gros des troupes défila [1]. »

Le 2e bataillon du 84e, marchant déployé, formait l'extrême arrière-garde. En outre, afin de protéger, le cas échéant, la retraite de la brigade, le général forma, avec 10 volontaires par compagnie du 84e, un peloton qui, sous les ordres du sous-lieutenant Moretti, devait résister à outrance en avant de Rozérieulles. La 2e compagnie du 14e chasseurs devait remplir le même rôle à Sainte-Ruffine. Ces diverses fractions restèrent en position pendant une heure et demie après le départ des derniers éléments de la brigade. Elles ne furent inquiétées que par des patrouilles de cavalerie qui se montrèrent au sud de Moulins ; elles rejoignirent la brigade à Longeville après être passées par Sey et avoir longé la voie ferrée.

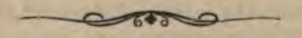
La brigade Lapasset campa le 19 entre le Ban-Saint-Martin et Longeville, le long du chemin de fer alors en construction de Metz à Verdun et dans les vignes qui s'étendent sur les pentes du mont Saint-Quentin. En avant des positions occupées par le 2e corps, les villages de Longeville, Sey et Chazelles étaient mis en état de défense par le génie.

LOŸ,
Lieutenant au 84e rég. d'infanterie.

(*A continuer.*)

---

[1] *Le général Lapasset*, t. II, p. 149.— « Le général de Grammont, le lendemain de l'affaire, disait au général Lapasset qu'il les avait sauvés d'une perte certaine. »



LA

GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE[1]

(1740-1748).

CAMPAGNE DE 1741-1743.

OPÉRATIONS MILITAIRES DANS LA HAUTE-AUTRICHE ET EN BAVIÈRE.

IX.

LES AUTRICHIENS EN BAVIÈRE.

(*fin.*)

De son côté, le comte de Saxe avait pendant ce temps installé son infanterie dans le camp qu'il avait choisi sur les hauteurs, à l'est de Deggendorf, sur deux lignes, face à l'Est, la droite au Danube, la gauche, à hauteur de la ville, couverte par des postes disposés à peu de distance du camp et regardant vers le Nord-Est; la cavalerie et le parc d'artillerie, plus en arrière. Il voulait attendre sur cette position l'approche de Maillebois[2], qui devait arriver à Amberg le 10 septembre, se mettre en marche,

[1] Voir les livraisons de 1897, 1899, 1900, 1902 et 1903.

[2] Ecrivant à Podewils (*Correspondance politique*, n. 961, Potsdam, 19 août 1742), Frédéric s'exprimait à ce propos en ces termes : « Vous pourrez dire à Valory que je suis charmé de l'effort qu'ils font par la marche de Maillebois, que je me flatte que cela pourra encore redresser les affaires de l'Empereur, que je ne leur serai au grand jamais contraire..... Assaisonnez tout cela de tout le miel possible et donnez à cette déclaration l'air le plus galant que vous pourrez..... »

le 26 août, sur Donaustauf et Ratisbonne, puis, le long de la Naab, sur Schwandorf où il comptait être rendu le 10. Comme il est aisé de se le figurer, Maurice de Saxe avait retranché sa position de façon à pouvoir y résister et y tenir en cas d'attaque.

Quelques jours après l'installation de l'armée française à Deggendorf, Maurice de Saxe et Seckendorff furent de nouveau invités par Charles VII à prendre l'offensive contre Khevenhüller. Tous deux s'y refusèrent, Maurice de Saxe, en faisant valoir ses ordres, Seckendorff, en affectant de donner un semblant de satisfaction à l'empereur en jetant un deuxième pont à Plattling.

Presque au même moment, la Cour de France faisait tenir à Maurice de Saxe l'avis, fort désagréable pour lui, d'un léger retard apporté à la marche des colonnes de Maillebois, dont l'arrivée à Amberg se trouvait par le fait reportée au 13 au lieu du 10 septembre. Ce contretemps pouvait avoir des suites d'autant plus fâcheuses pour son corps qu'on venait de répandre le bruit, d'ailleurs absolument controuvé, de l'apparition de 10,000 Autrichiens sous Lobkowitz à Luditz et de leur marche prochaine sur Mies, enfin de l'envoi de Bärnklau sur Munich. Pour parer à ce dernier mouvement, dont on avait exagéré le caractère et la portée, Maurice de Saxe fit garder aussitôt les principaux points de passage du Danube, tira trois bataillons des places fortes, les envoya, le 29 août, à Donaustauf et à Stadt am Hof et ramena ses convois de vivres sur Kehlheim.

L'apparition d'un parti de 200 à 300 hussards dans le Haut-Palatinat et la nouvelle de leur marche sur Nuremberg avaient jeté l'alarme dans le pays. On avait fait partir d'Eger un bataillon qui se rendit à marches forcées à Amberg, pendant que le commandant du camp de Fürth pliait bagage le 29 au matin pour se porter sur Uffenheim et se rapprocher de Maillebois. Malgré la rapidité avec laquelle il exécuta son mouvement, son arrière-garde, rejointe à une vingtaine de kilomètres de Fürth par les hussards, se débanda, et ce fut avec une poignée d'hommes seulement que Desgranges, après une marche d'autant plus pénible qu'elle avait été ininterrompue, arriva le 2 septembre à Bieberehren, où la tête de colonne de Maillebois venait d'entrer. Lorsque le maréchal y arriva le lendemain avec son premier échelon, on lui annonça la fausse nouvelle accréditée dans tout le pays par la présence de ces quelques hussards. On lui affirma que Lobkowitz se portait

[illegible] sur Nüremberg. Naturellement [illegible] qui pouvaient être exacts et par la [illegible] qui aurait mis en question sa jonction [illegible] Saxe, Maillebois n'en continua pas moins sa [illegible] de là sur Amberg. Renonçant au mouvement [illegible] aurait pris trop de temps, il résolut, après [illegible] jonction avec Maurice de Saxe, d'entrer avec lui [illegible] Waidhaus et Haid.

[illegible] procédé à la reconnaissance de la position choisie [illegible] de Saxe à Deggendorf, Khevenhüller avait rendu [illegible] la reine du résultat de ses opérations. Il persistait à [illegible] au lieu de risquer une attaque il serait, comme il [illegible] proposé, bien plus sage et plus efficace d'obliger par [illegible] venant de Bohême et dirigée par Cham sur Strau[illegible] comte de Saxe à se mettre en retraite vers le Haut-[illegible]. Il conseillait d'exécuter sans retard cette opération aussi [illegible] qu'utile, afin de ne pas laisser à son adversaire le temps de recevoir des renforts, de pousser sur Munich, de déborder sa gauche et de le contraindre à évacuer la Bavière. Enfin le feld-maréchal continuait à penser qu'une partie au moins de l'armée de Maillebois pourrait tout aussi bien se porter vers le Danube que sur la Bohême. Il ignorait encore qu'on était définitivement fixé sur ce point à Vienne, surtout depuis qu'on avait réussi à intercepter et à déchiffrer des dépêches de Breteuil et de Belle-Isle. Il est vrai que l'attitude de l'Angleterre et de la Hollande était loin d'être nettement dessinée. Tout se bornait de leur part à des paroles, à des promesses, mais rien ne semblait indiquer une action prochaine, une intervention effective. L'Angleterre paraissait tout au plus disposée à s'en tenir à des déclarations déjà anciennes et ne vouloir commencer les opérations que lorsqu'elle aurait constaté que la France avait réellement découvert ses frontières du Nord-Est.

Pensant plus que jamais qu' « il était toujours plus sage de prévoir le pire[1] », Marie-Thérèse, croyant aussi peu à l'efficacité du plan de Khevenhüller qu'à la sincérité de l'Angleterre, se prépara à tenir tête à l'orage à l'aide de ses propres ressources

---

[1] *Kriegs Archiv* (Feld-Acten Bavière, 1742). Marie-Thérèse à Khevenhüller, Vienne, 24 août 1742, VIII, 15.

et réunit à Vienne, le 27 août, une conférence qu'elle présida elle-même et à laquelle prirent part, à côté de ses ministres, ceux de ses généraux qui n'étaient pas employés aux armées.

Cette conférence avait surtout pour objet de se prononcer sur la façon dont on devait conduire le siège de Prague. Fallait-il continuer à y affecter la totalité de l'armée de Bohême afin de forcer Broglie à capituler avant l'arrivée de Maillebois, ou bien lever le siège et se porter à la rencontre du maréchal. La majorité des généraux s'étant prononcée en faveur d'une solution mixte consistant à transformer le siège en simple investissement et à opposer le gros de l'armée aux troupes de Maillebois, Marie-Thérèse n'osa prendre une décision et invita le grand-duc à lui faire connaître son opinion. Trois jours avant la réunion de cette conférence, elle avait d'ailleurs adressé à Khevenhüller une espèce de Mémoire[1] dans lequel elle lui exposait les questions qu'elle allait soumettre à ses conseillers et insistait entre autres sur la nécessité d'une action combinée des deux armées de Bohême et de Bavière, dont les opérations devaient être liées, au moins jusqu'au moment de l'entrée en ligne et en action des armées anglo-hollandaises. Elle informait de plus Khevenhüller qu'il aurait à en référer au grand-duc, qu'il devrait correspondre de façon suivie avec lui et se conformer aux instructions que celui-ci lui ferait tenir.

Bien que Khevenhüller eût entre temps reçu du ministre de la reine à Ratisbonne, copie du tableau de marche de l'armée de Maillebois, il persistait à se refuser à croire à la possibilité de l'arrivée de l'armée française aux environs de Prague avant la fin de septembre et ce fut sous l'impression de ces idées fortement ancrées dans son esprit qu'il rédigea sa réponse aux questions posées par la *Nota*[2] et qu'il recommanda une fois de plus l'adoption de son projet. Il est d'ailleurs facile de voir, par la teneur même de cette réponse, que la jonction avec l'armée de Bohême souriait peu au feld-maréchal, désireux de conserver son indépendance et son entière liberté d'action.

---

[1] *Kriegs Archiv* (Feld-Acten Bavière). *Nota*, Vienne, 24 août 1742, VIII, 15, g. ad.

[2] *Kriegs Archiv* (Feld-Acten Bavière, 1742). Khevenhüller à la Reine, camp entre Nieder Alteich et Thundorf, 27 août 1742, VIII, ad. 22 a.

Par une singulière coïncidence, le jour même où il faisait partir la dépêche dans laquelle il insistait plus que jamais sur les inconvénients et les dangers de la reprise de l'offensive, Marie-Thérèse lui expédiait une lettre autographe, dans laquelle elle lui donnait l'ordre formel « d'attaquer vigoureusement et sur l'heure l'armée du comte de Saxe[1] ».

Sans se laisser influencer par les avis émis par ses vieux conseillers timorés et incapables de secouer le joug de la routine et de procédés surannés, Marie-Thérèse avait reconnu, avec son bon sens naturel et sa remarquable énergie, que seule l'offensive de Khevenhüller pouvait amener à brève échéance le revirement dont elle avait besoin. Elle avait sainement apprécié la situation en considérant que même un échec essuyé par Khevenhüller ne saurait avoir de graves conséquences, ne pourrait sérieusement compromettre le sort et la destinée de la monarchie.

Au moment où cet ordre atteignit Khevenhüller, son armée se tenait toujours à Alteich, à l'exception d'un bataillon et de quelques hussards envoyés à Munich avec Bärnklau, que le feld-maréchal avait chargé de l'éclairer du côté du Lech.

Le 5 septembre, Khevenhüller répondit à la reine qu'il s'inclinait devant sa volonté, mais qu'il lui fallait toutefois attendre pour se conformer à ses ordres le retour du général Lucchesi, qu'il avait envoyé auprès du grand-duc. Il se mit toutefois à préparer la reprise de son mouvement et semblait à ce moment décidé à confier au feld-maréchal-lieutenant Damnitz les troupes destinées à agir sur la rive droite du Danube contre Seckendorff, pendant qu'il marcherait avec le gros de ses forces contre Maurice de Saxe.

C'est, du moins, ce que permettent de supposer les reconnaissances exécutées d'un côté par Damnitz et Kalkreutter, de l'autre par lui pendant la journée du 5 septembre.

Mais, cette fois encore, avant même que Khevenhüller ait pu expédier ses ordres de mouvement et arrêter ses dispositions, un événement imprévu vint modifier tout à coup la situation, sans qu'il soit toutefois possible de reprocher au feld-maréchal

---

[1] *Kriegs Archiv* (Feld-Acten Bavière, 1742). Marie-Thérèse à Khevenhüller, Vienne, 31 août 1742, VIII, 21.

d'avoir perdu du temps et d'avoir différé une attaque qu'il se proposait d'exécuter le 6 au matin, une attaque que, en admettant même que la dépêche de la reine lui soit parvenue le 3, il lui était matériellement impossible d'exécuter avant cette date.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, les avant-postes autrichiens avaient déjà constaté un mouvement considérable de voitures passant les ponts du Danube, mouvement qui était devenu encore plus intense pendant la nuit du 4 au 5.

S'attendant à une retraite imminente des Français, le feld-maréchal avait donné au général Helfreich l'ordre de se tenir prêt à commencer la poursuite avec 5,000 Croates.

Pendant la journée du 5, tout était resté absolument tranquille dans les camps français. Mais, vers 9 heures du soir, les avant-postes avaient à peine signalé un grand bruit et de nombreux mouvements sur toute la ligne, lorsqu'on aperçut de grandes lueurs tant à Deggendorf que sur l'Isar. Il était désormais certain que les Français et les Bavarois avaient, en les quittant, mis le feu à leurs camps.

Helfreich s'ébranla aussitôt avec ses Croates, tandis que le reste de l'armée prenait sa formation de combat. Mais Helfreich fut presque aussitôt arrêté dans sa marche par l'extrême arrière-garde de Maurice de Saxe, qui occupait et défendit si vigoureusement les retranchements disposés à cet effet, qu'il lui fut impossible de les enlever malgré les nombreuses attaques qu'il tenta pendant toute la nuit.

A 3 heures du matin, les garnisons de ces redoutes les évacuèrent sans bruit et sans qu'on s'en aperçut. Couvertes par le brouillard et profitant du terrain très défavorable à la cavalerie, elles atteignirent sans encombre le Danube, repassèrent sur la rive droite et brulèrent entièrement les ponts qui leur avaient servi. Le gros de l'armée, qui avait commencé son passage dès 8 heures du soir, était déjà depuis quelques heures sur cette rive.

Lorsque Helfreich arriva sur les bords du Danube, lorsque la fumée provenant de l'incendie des ponts se fut dissipée, il aperçut les colonnes d'infanterie française marchant tranquillement sur Straubing et ne put que chasser à coups de canon quelques pelotons de cavalerie laissés en observation près du confluent de l'Isar.

Menzel avait été plus heureux qu'Helfreich. Seckendorff, après avoir employé les premiers jours du mois de septembre à resserrer son armée autour de Plattling, n'avait laissé en face de Menzel qu'un détachement de troupes palatines à Pilsting, qu'un poste hessois à Pöring. Le gros de l'armée bavaroise réussit, comme le corps français de Maurice de Saxe, à se dérober et à brûler le pont de Plattling; mais les troupes palatines, conduites par le général bavarois Schön, n'avaient pas tardé à être rejointes, à peu de distance de Pilsting, par Menzel et contraintes à s'arrêter pour livrer un combat qui tourna à leur désavantage et coûta la vie au général Schön.

L'arrivée de renforts envoyés par une colonne voisine mit toutefois un terme aux projets de Menzel, qui dut même se décider à revenir lestement sur Landau, d'où il courait risque d'être coupé.

Le 6 septembre, celles des troupes autrichiennes établies jusque-là sur la gauche du Danube quittèrent Alteich et vinrent s'installer à Deggendorf. Celles de la rive droite ne bougèrent pas et apprirent seulement par leurs troupes légères que les Français avaient pris position près de Straubing.

Le 8, l'armée de Khevenhüller prit possession du camp que le feld-maréchal avait la veille décidé d'établir sur les deux rives du Danube, à hauteur du couvent de Metten. Ghilanyi et Menzel, partis avec les hussards, l'un de Deggendorf, l'autre de Landau, mandèrent ce jour-là que Seckendorff, après avoir jeté 3 bataillons à Straubing, avait continué, ainsi que les Français, sa marche jusqu'à Donaustauf.

Enfin, le 10, lorsqu'il eut appris, par des déserteurs, que les Franco-Bavarois avaient passé le Danube la veille, Khevenhüller remonta le cours du fleuve jusqu'à Ober-Alteich, où il fit camper son armée.

La nouvelle de l'arrivée de Maillebois à Bieberehren avait été pour Maurice de Saxe le signal qu'il attendait pour entamer sa marche sur Schwandorf. Après avoir, grâce à ses habiles et sages dispositions, réussi à passer sans incident sur la droite du Danube, Maurice de Saxe, formant son armée sur deux colonnes, entre lesquelles il plaça son artillerie, s'était porté sur Straubing, couvert par sa cavalerie, qui se déploya dans la plaine de Natternberg et serra un peu plus tard sur l'arrière-

garde de d'Harcourt, dont les derniers échelons, établis dans une île près du confluent de l'Isar, avaient seuls essuyé le feu des Autrichiens.

Le 6 au soir, l'armée de Maurice de Saxe arrivait sans encombre et campait à Aiterhofen (au sud-ouest de Straubing), où elle restait, ainsi que les Bavarois, pendant toute la journée du 7. Maurice de Saxe avait tenu non seulement à laisser reposer ses troupes, mais surtout à pénétrer les projets de Khevenhüller. Dans le cas où les Autrichiens l'auraient suivi par la rive droite, il avait en effet résolu de repasser sur la rive gauche à Straubing même, tandis que, dans le cas où ils auraient pris leur direction par la rive gauche, il aurait continué droit d'Aiterhofen sur Donaustauf où il comptait exécuter son passage.

Dès qu'il sut que Khevenhüller se tenait encore le 6 et le 7 aux environs de Deggendorf, il décida, d'accord avec Seckendorff, de se porter le 8 sur Donaustauf, où les deux armées, après avoir campé à Schönach, passèrent le Danube le lendemain 9. Elles avaient été suivies de loin et sans être inquiétées un seul instant par les hussards de Menzel et de Ghilanyi. Le 10, elles étaient à Stadt-am-Hof, où Menzel vint leur envoyer quelques coups de canon le lendemain et où Maurice de Saxe, obligé d'assurer l'évacuation de 600 malades qu'il voulait diriger sur Etterzhausen, dut à son corps défendant rester pendant toute la journée du 12.

Maillebois, arrivé le 8 à Fürth, près de Nuremberg, ne sachant pas si Maurice de Saxe allait se porter sur Schwandorf ou sur Neumarkt, avait, tant afin de gagner du terrain en avant que de faciliter à tout événement la marche de Maurice de Saxe sur Schwandorf, donné ordre au lieutenant général de Balincourt de pousser avec 2.000 chevaux et 300 fantassins sur Nabburg, que ce général atteignit le 12 au soir.

Le 13, le corps du comte de Saxe reprit sur deux colonnes sa marche de Stadt-am-Hof sur Schwandorf, passa la Regen à Regenstauf et campa près de Burglengenfeld.

Seckendorff s'était séparé de lui le matin pour aller s'établir à Kehlheim, après avoir laissé à Etterzhausen un assez gros détachement chargé de garder le passage de la Naab et de couvrir la ligne d'étapes du corps de Maurice de Saxe, qui arrivait le 14 septembre à Schwandorf.

Comme Balincourt était déjà depuis la veille à Nabburg (à un jour de marche de Schwandorf), comme une des divisions de Maillebois avait le même jour atteint Amberg, on est en droit d'affirmer que la jonction des deux armées était en réalité un fait accompli à partir de ce moment.

Tandis que Marie-Thérèse prenait, dans les derniers jours d'août, la résolution, définitivement et irrévocablement arrêtée dans son esprit, de faire échouer par la force des armes les opérations de Maillebois, le grand-duc avait de son côté essayé de détourner, à l'aide de négociations, le nouveau danger que faisait courir à l'Autriche l'approche de cette armée.

Stainville lui ayant fait savoir que la cour de France serait disposée à arrêter en route l'armée de Maillebois si l'on consentait à laisser sortir de Prague l'armée française qui y était enfermée[1], le grand-duc avait, dans les premiers jours de septembre, entamé des pourparlers avec le cabinet de Versailles et avec Belle-Isle, pourparlers qu'il dut rompre quelques jours plus tard, dès que la reine lui eût fait connaître la résolution qu'elle avait prise après la conférence du 27 août. Le grand-duc se hâta de réunir, à son tour, dès le 5 septembre, un conseil de guerre qui se prononça pour la continuation du siège et décida d'envoyer Nadasdy avec 1500 hussards du côté de Nuremberg, pour observer de là la marche de Maillebois.

Marie-Thérèse refusa de donner son approbation à cette décision du conseil. Elle était d'avis qu'il fallait se contenter d'investir Prague et opérer avec la totalité des forces contre Maillebois. Le grand-duc dut donc convoquer le 9 septembre un nouveau conseil, qui, cette fois, se prononça conformément aux désirs de Marie-Thérèse. On décida de laisser Festetics avec environ 9,000 hommes devant Prague, de porter le gros de

---

[1] Répondant, à peu près à la même époque, à une lettre du cardinal de Fleury qui lui avait reproché d'avoir signé le traité de Breslau, Frédéric lui disait (*Correspondance politique*, n° 976. Magdebourg, 12 septembre 1742) :

« ... Tout ce que peut dire contre moi un monde volage, ignorant et peu instruit ne m'embarrassera guère. Il n'y a que la postérité qui juge les rois. Peut-on me rendre responsable de ce que le maréchal de Broglie n'est pas un Turenne ? Je ne puis d'un chat-huant faire un aigle ! Peut-on m'accuser que je me sois battu trente fois pour les Français ? C'aurait été l'affaire de Pénélope. Il était réservé à M. de Broglie de détruire tout ce que les autres avaient édifié... »

l'armée contre Maillebois et de donner l'ordre à Khevenhüller de prendre par le haut Palatinat pour venir rejoindre l'armée de Bohême.

Le 10 septembre, au moment où il mettait son quartier-général à Alteich, Khevenhüller, s'il ne doutait plus du but même du mouvement du corps de Maurice de Saxe, n'avait pas encore acquis la conviction que les deux armées réunies se porteraient sur la Bohême et persistait à admettre la possibilité de leur marche vers le Danube. Toutefois, afin d'être en mesure de parer à chacune de ces deux éventualités, et comme la prise de Cham [1] lui ouvrait la route de Deggendorf à Waldmünchen, tout en restant encore sur le Danube avec le gros de son armée, il résolut de jeter un assez gros détachement sur la frontière de Bohême. Dans l'espoir d'obliger son adversaire à lui dévoiler ses projets, il ordonna dès le 11 septembre à Helfreich de se diriger avec ses Croates, par Cham et Waidhauss, vers le passage de Rosshaupt et poussa Herberstein avec un détachement de 3,000 autres Croates sur Mitterfels afin de se couvrir ainsi du côté de la haute Naab.

Du reste, avant même de connaître les résolutions arrêtées à Motol lors du conseil de guerre du 9 septembre, Khevenhüller avait, dès le 12, écrit à la reine pour lui dire qu'au lieu des demi-mesures dont le grand-duc lui avait parlé dans ses lettres, il croyait plus utile et plus sage, si réellement l'ennemi opérait sur la Bohême, de se porter à la tête de la plus grosse partie de son armée, par Cham et Pilsen, au-devant du grand-duc. Sans attendre d'autres ordres, il avait prescrit à 4 bataillons en route pour le rejoindre de prendre par Budweis pour aller au plus vite rallier le grand-duc [2]. Enfin, pour perdre moins de temps au moment où l'ordre définitif lui parviendrait, il avait fait venir à son quartier-général Bärnklau, qu'il était, dans ce cas, décidé à laisser en Bavière, et il lui avait d'ores et déjà communiqué ses instructions.

Le 13 septembre, Khevenhüller recevait du grand-duc, qui l'informait que, partant de Prague le 14, il comptait se porter sur

---

[1] Trenck et ses Pandours incendièrent la ville de Cham le 9 septembre.

[2] *Kriegs Archiv* (Feld-Acten, 1742). Khevenhüller à la reine, Ober-Alteich, 12 septembre 1742, IX, 7.

[illegible] de franchir ensuite la frontière à Rosshaupt, [illegible] de se mettre immédiatement en marche pour le rejoindre. [illegible] chagrin qu'il éprouva à la pensée de devoir abandonner cette Bavière qu'il venait de conquérir, Khevenhüller commença dès le 17 septembre son mouvement vers la Bohême. Le 18 au soir, après une marche des plus pénibles dans des chemins défoncés par la pluie, son armée, qu'il dut arrêter deux jours sur ce point pour donner à son parc d'artillerie, à ses convois et à son arrière-garde le temps de le rejoindre, campait à Gutmaning, près des ruines encore fumantes de Cham. Renseigné par Ghilanyi sur les mouvements du corps de Maurice de Saxe, Khevenhuller, informé à Gutmaning, le 19, de l'arrivée du grand-duc à Pilsen, lui expédia aussitôt Lucchesi chargé de lui rendre compte de la position de son armée et de rapporter des ordres.

Le 21, Lucchesi était de retour porteur des dispositions du grand-duc : les deux armées devaient opérer leur jonction à Haid ; le grand-duc comptait voir arriver Khevenhüller le 27.

Le 23, Khevenhüller, quittant un moment son armée campée à Hostau, se rendit à Haid, au quartier général du grand-duc. Celui-ci lui apprit que les Français ayant trouvé le passage de Rosshaupt gardé et occupé et s'étant portés vers Mähring, il avait résolu de marcher sur Plan et que c'était par suite non plus à Haid, mais sur ce point que leur jonction devait s'opérer. Le 26, l'armée de Khevenhüller arrivait, en effet, à Naketendörflas, à peu de distance de Glasau, où l'armée du grand-duc avait campé dès le 24. Mais, dans l'intervalle, le grand-duc, afin de prendre une bonne position en face des Français établis à Promenhof, avait transporté son camp à Godrisch, où Khevenhüller amena son armée le lendemain. A partir de ce moment, les troupes qui avaient fait partie de son armée furent fondues dans l'ordre de bataille de l'armée du grand-duc et le feld-maréchal cessa d'exercer un commandement indépendant. Le lendemain même du jour où il avait remis son commandement au grand-duc, Khevenhüller, répondant à une lettre de Marie-Thérèse en date du 22 septembre, n'avait pu s'empêcher de laisser libre cours à son dépit, de se plaindre de l'humiliation qu'on lui a fait subir, enfin de critiquer sévèrement la façon dont on conduisait les opérations militaires : « On fait maintenant la guerre avec la main et non plus avec la tête, et on voit la conséquence d'une

pareille manière d'opérer. » Peignant la situation sous les couleurs les plus sombres, le feld-maréchal conseillait, en terminant sa lettre à la reine, « d'accepter les propositions de la France, de consentir à l'évacuation de la Bohême par les Français en échange de celle de la Bavière par les Autrichiens qui y conserveraient toutefois Passau [1] ».

X.

LES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DU GRAND-DUC SUR LA FRONTIÈRE OCCIDENTALE DE LA BOHÊME.

Parti de Prague, le 14 septembre, marchant par Horelitz et Beraun, le grand-duc, arrivé le 16 à Czerhovitz, y apprit que 1600 chevaux français étaient entrés à Waidhaus et que Maurice de Saxe s'était porté de Ratisbonne sur Burglengenfeld. Après avoir donné, le 17, un jour de repos à son armée, que venait précisément de rejoindre le corps de réserve du général Batthyany, le grand-duc avait atteint, le 19, Pilsen, où Lucchesi lui remit les dépêches de Khevenhüller et lui annonça que le gros des troupes du feld-maréchal était, depuis la veille, à la hauteur de Cham. Bien décidé à s'opposer à l'entrée de Maillebois en Bohême, il avait, dès ce moment, résolu de s'établir au plus vite à Haid, d'où il pouvait aisément se porter, soit sur Waidhaus, soit vers les routes menant à Éger, selon la direction que son adversaire donnerait à sa tentative d'invasion. Pensant qu'il lui serait facile de se relier à Khevenhüller par les 5,000 Croates qui se tenaient, avec le général Helfreich, à Rosshaupt, il chargea, comme nous l'avons dit, Lucchesi de prescrire à Khevenhüller d'être, le 27 au plus tard, à Haid, où son armée prit position le 22.

Le 23, à la nouvelle que Maillebois se dirigeait par Floss sur Plan, il prescrivit à son armée de s'établir le 24 à Glasau pour barrer la route aux Français. Puis après avoir envoyé à Khevenhüller l'ordre de le rejoindre, il alla s'installer le 26 dans un camp, à hauteur de Godrisch, point sur lequel s'opéra d'ailleurs, dès le lendemain, sa jonction définitive avec le corps de Khevenhüller.

---

[1] *Kriegs Archiv* (Feld-Acten Bavière, 1742). Khevenhüller à Marie-Thérèse, Godrisch, 28 septembre 1742, IX, 22.

Du côté des Français, Maillebois et Maurice de Saxe, après s'être rejoints sur la ligne Nabburg—Schwandorf, avaient dû, en l'absence d'ordres précis de leur cour, s'entendre avant tout sur la direction à donner à leurs opérations ultérieures, et avaient convoqué à cet effet un conseil de guerre tenu à Wernberg, et auquel assistèrent le lieutenant général de Balincourt et l'intendant général de l'armée, Grandville.

Maillebois avait d'ailleurs réussi à se procurer des renseignements assez exacts sur la position et les mouvements de ses adversaires. Pensant toutefois, bien que la route par Waldmünchen fût déjà occupée par les troupes de Khevenhüller, qu'il lui serait néanmoins possible, en pénétrant en Bohême par Waidhaus et Rosshaupt, d'attaquer et de battre l'armée du grand-duc ou, dans le cas où ce prince refuserait le combat, de s'approcher suffisamment de Prague du côté du Nord-Ouest pour pouvoir tendre la main à Broglie, Maillebois proposa et fit accepter au conseil le projet de marcher sur Waidhaus. Le mouvement de l'armée commença sans plus tarder. Avec 1200 hommes de la division de Balincourt qui le suivait à un jour de marche, M. de Puttanges se porta, dès le 16, vers Waidhaus et Haid, où le maréchal comptait le voir arriver le 18.

Maurice de Saxe, renforcé par toute la gendarmerie, 2 régiments de dragons et les brigades de Champagne et de Poitou, se porta lui aussi vers Waidhaus, où Maillebois espérait concentrer toute son armée du 20 au 23.

Mais entre temps Balincourt, arrêté par les Croates d'Helfreich à hauteur de Rosshaupt, n'avait pu réussir à les déloger. Et Maillebois arrivé le 19 devant cette position avec la colonne de Maurice de Saxe, trouvant que les Autrichiens y étaient trop solidement établis, avait pris aussitôt le parti de se rejeter plus au Nord et d'essayer de passer par la route de Mähring et de Plan. Restant de sa personne à Rosshaupt avec une division pour observer de là l'ennemi, il dirigea, en leur faisant côtoyer le pied des montagnes, Maurice de Saxe et Balincourt par Floss sur Mähring et ordonna aux deux divisions Lutteaux et Montel, attendues le 20 à Wernberg, de se porter droit sur Mähring[1].

---

[1] A ce moment et pendant que d'autre part il autorisait le passage de 16,000 Hanovriens à travers ses terres de Westphalie, pendant qu'il était à

A la même époque, au moment où Khevenhüller s'était vu, à son grand regret, contraint de prendre le chemin de la Bohême, il n'avait pu laisser à Bärnklau, en fait de troupes susceptibles d'être employées aux opérations actives, que 9 bataillons dont les effectifs étaient loin d'être au complet, 1 escadron de dragons, 200 hussards et 6,000 Croates. La situation faite à Bärnklau était d'autant plus difficile que les 2,000 hommes de renforts, qui lui étaient promis, ne devaient le rejoindre au plus tôt que dans les derniers jours du mois de septembre et que le feld-maréchal avait dû en partant le charger de l'exécution d'une mission aussi ardue que complexe. C'était en effet avec des moyens aussi insuffisants, avec des forces aussi réduites que Bärnklau devait d'une part chercher à conserver ses positions, et de l'autre préparer, sans donner l'éveil à son adversaire, l'évacuation des magasins tout en continuant à lever et à faire rentrer les contributions qu'il avait ordre de diriger sur la Bohême.

Cette dernière opération était à elle seule d'autant plus difficile à exécuter qu'il disposait d'effectifs notoirement insuffisants, et que la rentrée de ces contributions devenait de jour en jour plus aléatoire en présence de l'attitude manifestement hostile des populations encouragées dans leur résistance par les préparatifs et l'annonce du mouvement que Seckendorff se disposait à exécuter sur Munich.

En l'absence d'ordres déterminant la conduite qu'il devait tenir en présence d'une attaque sérieuse dirigée contre Munich par des forces supérieures, Bärnklau prit ses mesures afin de pouvoir à la fois défendre la capitale de la Bavière et l'évacuer sans trop de désavantage en cas de besoin. Il ne mit de garnisons respectables qu'à Passau et à Deggendorf et répartit le reste de ses troupes sur les points les plus importants du cours de l'Isar et de l'Inn. L'exécution de ces différentes dispositions qui com-

---

la veille de conclure avec l'Angleterre une alliance défensive, Frédéric II écrivait à Charles VII (*Correspondance politique*, n° 971, à Podewils, 4 septembre 1742, et 973, à l'Empereur, Aix-la-Chapelle, 5 septembre 1742) : « Comme mes ministres à Londres et à La Haye sont assez instruits de s'occuper de leur mieux des hauts intérêts de Votre Majesté, je me flatte qu'ils ne travailleront pas sans succès, surtout si le maréchal de Maillebois pouvait réussir dans son entreprise et si le sort des armes voulait se décider en quelque point en faveur de Votre Majesté... »

mença le 20 septembre, présenta d'autant plus de difficultés que les Hongrois, arrivés à l'expiration du terme de leur engagement, faisaient preuve d'une indiscipline croissante, pillaient et volaient partout, refusaient de continuer à servir et se soulevaient même contre leurs officiers. Il fallut d'ailleurs tant en Bavière qu'en Tyrol, avoir recours à la force, en venir jusqu'à faire sabrer les mutins par les dragons et à les faire escorter par les Croates pour les empêcher de déserter et de rentrer dans leurs foyers.

Comme ni Khevenhüller ni le Conseil aulique de la guerre n'avaient pourvu Bärnklau d'instructions relatives à ses opérations ultérieures, ce général s'était empressé, dès le 20 septembre, de faire savoir au conseil qu'en présence des dangers que pouvait présenter une défense trop prolongée de Munich, il ne s'y maintiendrait tout au plus pendant quinze jours encore que s'il avait la certitude d'être soutenu et dégagé avant l'expiration de ce délai et qu'il essayerait ensuite de tenir de son mieux la ligne de l'Inn. Bien qu'il eût à plusieurs reprises insisté sur la gravité de sa situation, bien qu'il eût fait savoir, à Vienne, le 26 septembre que Seckendorff disposait de 14,000 hommes, bien qu'il eût, deux jours plus tard, annoncé que l'armée bavaroise se portait en avant et que son gros (9,000 hommes) opérait déjà sur l'Isar, on négligea de lui répondre et de lui faire tenir des ordres.

Malgré ce silence, et après avoir réuni ses principaux officiers, Bärnklau ne se décida pas moins à essayer de tenir ferme à Munich. Il espérait encore, à ce moment, avoir le temps de renforcer la garnison et pouvoir la porter à 5,000 hommes avant l'apparition des Bavarois. Dès le 2 octobre, il lui fallut toutefois se rendre à l'évidence et reconnaître qu'il lui était désormais aussi impossible d'achever la mise en état de défense de Munich que de conserver le pays situé entre l'Isar et l'Inn.

Seckendorff, arrivé ce jour-là à Pfaffenhofen, avait passé l'Amper le 3 et enlevé Deggendorf. Tandis que Bärnklau donnait à ses troupes l'ordre d'évacuer leurs postes le long du Danube, il recevait enfin du Conseil aulique des instructions, d'ailleurs vagues et conditionnelles, l'autorisant, il est vrai, à évacuer Munich, dès qu'il courrait le danger d'y être coupé, mais lui annonçant d'autre part la mise en route et le transport en voitures jusqu'à Passau de quelques bataillons et de troupes irrégulières. L'avis de l'approche de ces renforts lui avait un moment

rendu l'espoir, presqu'aussitôt évanoui, de pouvoir conserver Munich et la ligne de l'Inn.

Mais dès le lendemain, à la nouvelle que les Bavarois avaient passé l'Inn à Plattling, Landau et Landshut, que leur gauche avait atteint Vilshofen, et que leur centre, précédé par un gros corps de cavalerie, poussait sur Passau, en présence des dangers que couraient ses troupes échelonnées sur une longue ligne de près de 120 kilomètres, s'étendant de Munich à Passau, il reconnut l'impossibilité de tenir à Munich, et la nécessité de se concentrer derrière l'Inn.

Le 7 octobre, au matin, les Autrichiens évacuèrent en conséquence Munich et arrivèrent le 13 à Braunau, où se trouvaient déjà, depuis le 4, 2 bataillons d'infanterie régulière, 12 bataillons de troupes irrégulières et 400 à 500 chevaux.

Seckendorff, qui avait, dès le 22, fait camper son armée aux environs de Kehlheim, avait été forcé par les ordres formels de l'empereur de prendre de suite une offensive qu'il aurait voulu subordonner à la tournure prise par les opérations de Maillebois du côté de la Bohême. Après avoir, comme nous l'avons fait remarquer, occupé le 2 octobre Deggendorf, que les Autrichiens abandonnèrent à son approche, il semble, autant qu'on peut en juger d'après ses instructions, qu'il crût à la présence de forces adverses considérables, à Landshut, et qu'il se soit attendu à devoir enlever de haute lutte le passage de l'Isar.

Ce qu'il y a de certain, en tout cas, c'est que, s'il parvint à s'emparer presque sans lutte de Lanshut, il dût la possession de ce point important non pas à ses ordres, mais à l'initiative des chefs de deux compagnies franches qui, poussant carrément et résolument en avant, surprirent les Autrichiens au moment où ils se préparaient à la retraite et les obligèrent, après une courte escarmouche et grâce à l'appui des bourgeois de la ville, à mettre bas les armes.

Ce fut également avant l'époque qu'il avait fixée, et presque à son insu, qu'un de ses détachements put entrer à Munich quelques heures après le départ des Autrichiens. Continuant lentement sa marche sur Wasserburg, où il croyait trouver le gros des forces de Bärnklau, Seckendorff n'apprit que le 11 au soir que son adversaire, après s'être contenté de mettre des postes à Wasserburg, Reichenhall et Rosenheim, avait établi le gros de

ses forces à Trostberg et qu'il se décida à s'emparer, dans la nuit du 12 au 13, de Mühldorf, quoique cette ville appartînt à l'évéché de Salzburg. Dès qu'il fut maître de ce point de passage de l'Inn, Seckendorff poussa le 14 jusqu'à Ampfing, pendant que deux de ses détachements occupaient d'un côté Haag, de l'autre Rosenheim. Enfin, la lecture de lettres interceptées lui ayant appris que les Autrichiens croyaient qu'il avait pris Wasserburg pour objectif de ses opérations, il résolut de les confirmer dans cette idée et de leur donner le change sur ses véritables projets en chargeant les deux colonnes qu'il avait détachées sur la rive gauche de l'Inn, à Haag et Rosenheim, de faire une démonstration sur Wasserburg, pendant qu'un autre détachement, fort de 1000 cavaliers et 600 fantassins, sous les ordres du prince d'Hildburghausen, poussant d'Ampfing sur Mühldorf, surprendrait Burghausen le 15 au matin. La négligence des Autrichiens, qui avaient jugé inutile de fermer les portes du château, et qui essayèrent de racheter leur faute en opposant une résistance acharnée, facilita l'exécution de cette entreprise. Les Bavarois, après avoir réussi à pénétrer dans Burghausen, durent en effet enlever une à une les maisons, opiniâtrement défendues par les Croates. Le gros de l'armée de Seckendorff s'était pendant ce temps rapproché de Mühldorf.

Manquant de cavalerie, Bärnklau, mal ou du moins insuffisamment renseigné, avait cru jusqu'à l'affaire de Burghausen que le gros de l'armée bavaroise opérait sur le haut Inn. La prise de Burghausen et la nouvelle de la présence de Seckendorff aux environs de Mühldorf éclairèrent d'un jour nouveau sa situation.

Il n'avait à Braunau que 11 petits bataillons et 400 cavaliers, avec lesquels il pouvait d'autant moins songer à accepter une rencontre en rase campagne qu'il n'avait rien à opposer à la nombreuse cavalerie de Seckendorff, qui pouvait déborder sa droite et le couper de Schärding. Il résolut donc de se replier dès le 18 sur ce point et d'y opérer sa jonction avec le général Serbelloni, qui, venant du camp de Godrisch, était arrivé le 17 à Passau avec 3 bataillons, 1 régiment de dragons, 5 compagnies de cuirassiers et des hussards sous les ordres de Menzel. Grâce à ces renforts, Bärnklau, qui emmenait avec lui la garnison de Braunau, comptait pouvoir tenir à Schärding. Le 20,

parvenu depuis la veille à Schärding, il y était en effet rejoint par Serbelloni, qui ne lui amenait, y compris les 300 hussards, qu'environ 2,700 hommes. C'était là un appoint d'autant plus maigre que quelques jours auparavant 300 hommes des confins militaires, arrivés au terme de leur engagement, avaient, malgré les efforts de leurs chefs, quitté Schärding pour rentrer dans leurs foyers, et une raison de plus pour que Bärnklau prît la résolution d'attendre dans un camp retranché, qu'il établit au sud de Schärding, entre l'Inn et le Pram-Bach, l'arrivée de renforts plus conséquents. Bärnklau avait, par suite, cru de son devoir d'appeler l'attention du Conseil aulique sur les dangers sérieux que pouvait lui faire courir, soit un mouvement fait par Seckendorff par Frankenmarkt et Vöcklabruck droit sur la Haute-Autriche, soit la marche sur Schärding des Bavarois qui, en débordant sa gauche, ne lui auraient laissé d'autre ressource que de retourner à Passau en découvrant le chemin de la Haute-Autriche. Craignant, du reste, que l'ennemi ne fasse investir cette place par sa cavalerie, il avait réuni vingt jours de vivres à Schärding et réclamé l'envoi le plus prompt possible de 10 à 12 bataillons et de 3 à 4 régiments de cavalerie tirés de l'armée de Bohême. Enfin, il persistait à croire que le meilleur, le plus sûr moyen d'obliger Seckendorff à se replier sur Munich et sur le Lech consistait dans une pointe qu'un détachement de l'armée de Bohême ferait par le Haut-Palatinat sur Kehlheim.

Après avoir fait occuper Wasserburg le 18 et Braunau le 19, Seckendorff avait amené le 22 le gros de son armée à Braunau, où il resta immobile pendant plusieurs jours. Si sa présence à Braunau avait pu un moment faire supposer à Bärnklau que le feld-maréchal se proposait d'opérer contre Passau, le général autrichien, sans parler même des événements de Bohême qui devaient une fois de plus modifier la situation du tout au tout, aurait été sans aucun doute encore plus complètement rassuré, s'il avait pu avoir connaissance des lettres que, du 20 au 25, Seckendorff adressa à l'empereur, à Törring et à M. de Maillebois, et dans lesquelles il se prononçait contre la continuation de ses opérations offensives.

L'issue malheureuse de l'entreprise de Maillebois sur Prague, sa retraite sur Éger, l'idée absolument fausse que Seckendorff se faisait de la force du renfort amené par Serbelloni, l'indiscipline

croissante et les nombreuses désertions de ses troupes n'étaient pas de nature à modifier sa manière de voir. Aussi, non content de faire part de ses craintes à Charles VII, il avait en même temps demandé à Maillebois de lui envoyer 8,000 hommes et 2,000 chevaux.

Bien qu'il n'eût jamais songé à satisfaire à cette requête du feld-maréchal, Maillebois avait cependant laissé entrevoir à Seckendorff la possibilité d'un semblable détachement. Si bien que, rassuré par les bonnes paroles du maréchal, pressé d'autre part par l'empereur, Seckendorff se décida d'abord à dessiner dans les derniers jours d'octobre quelques mouvements offensifs sur Mühlheim et Altheim, qu'il fit occuper, pour se rapprocher de Schärding. Tout resta, d'ailleurs, presque absolument tranquille pendant la première quinzaine de novembre, si l'on en excepte toutefois un petit coup de main exécuté le 10 par un détachement de cavalerie bavaroise, qui, venant de Ried, surprit et enleva à Pranat un piquet d'une quarantaine de hussards. Quelques jours plus tard, le 17 novembre, Bärnklau, cessant d'ailleurs d'opérer isolément, allait reprendre à son tour l'offensive contre l'armée bavaroise.

Tandis que, pendant les derniers jours de septembre, le général Bärnklau s'efforçait de conserver les dernières positions occupées par les Autrichiens sur le territoire bavarois et que Seckendorff se disposait à reprendre possession de la région comprise entre l'Isar et l'Inn, les deux principales armées avaient pris contact sur les frontières de la Bohême sans que leur proximité ait amené un choc sérieux, une rencontre décisive.

Depuis le 26 septembre, elles se tenaient, l'une en face de l'autre, entre Mähring et Kuttenplan, l'armée de Maillebois sur une bonne position, dans son camp retranché de Brama (ou Promen-Hof), celle du grand-duc sur la position non moins forte de Godrisch. Elles restèrent ainsi à s'observer pendant près de quinze jours, jusqu'au moment où, sur les instances de Broglie et les désirs de la cour de Versailles, Maillebois dut se décider à essayer de se porter par Éger et la rive nord de l'Éger sur Leitmeritz, point sur lequel il pensait parvenir à communiquer avec Broglie.

Ce dernier avait en effet réussi, dans la deuxième quinzaine de

tembre, à chasser de la rive droite de la Moldau le faible corps Festetics et à s'ouvrir le chemin de Leitmeritz. A la fin de tembre, Festetics avait même dû replier sur Beraun son corps ıibli par la désertion en masse des troupes de l'insurrection ıgroise.

Au lieu de se borner à mettre des détachements à Melnik et à tmeritz et à attendre l'arme au pied l'arrivée de l'armée de ours, Broglie aurait donc pu sans inconvénient et sans danger, ı seulement sortir de Prague, mais se porter, par la rive ıche de l'Éger, au-devant de Maillebois.

Le 7 octobre, l'armée de Maillebois, partie la veille de son ıp de Brama-Hof, était en effet à Éger.

nformé des projets de son adversaire, le grand-duc avait ıssé sur sa droite, à Laun, le feld-maréchal-lieutenant Saint-on, avec 4 régiments de cavalerie, et établi le 8 son armée ıs un camp près de Königswart. A la nouvelle d'un mouve-ıt exécuté le 8 par Maillebois dans la direction de Schlacken-th, il avait, après avoir couvert sa gauche par un détache-ıt envoyé sur Ellbogen, marché pendant les journées du 9 au vers Kaaden, où il voulait passer l'Éger, afin de barrer en-e la route à Maillebois.

ntre temps, Maillebois avait également résolu de se porter, aussi sur Kaaden, et, comme les deux généraux en chef, lement pressés d'atteindre un point de passage aussi impor-, s'étaient fait précéder par des troupes légères, les hussards es Croates de Nadasdy et de Ghilanyi s'engagèrent le 14 : l'avant-garde française et réussirent, non seulement à se dre maîtres d'un couvent dans lequel elle s'était établie, mais ire prisonniers tous les hommes qui n'avaient pas succombé dant le combat.

et échec produisit un tel effet sur Maillebois qu'il renonça sitôt à la marche sur Leitmeritz, se replia sur Éger et résolut se reporter par le Haut-Palatinat vers le Danube.

e grand-duc arrivé le 15 à Schönhof, à peu de distance de den, y reçut la nouvelle, d'abord du succès remporté par hussards et ses Croates, puis de la retraite de Maillebois sur r. Chargeant le général Splenyi du soin de le suivre avec hussards, il ramena son armée sur son ancienne position Haid qu'elle réoccupa le 24 pendant que Saint-Ignon allait

de Saaz s'établir à Libochowitz pour observer de là les mouvements de Broglie.

Maillebois avait entre temps rendu compte à Breteuil des motifs qui l'avaient décidé à revenir sur Eger, et des raisons pour lesquelles il se disposait à établir en cantonnements sur le Danube ses troupes, dont le moral était très éprouvé, et qui souffraient du reste de la rareté des vivres à un point tel qu'il avait déjà dû réduire la ration à un tiers. Il avait d'abord espéré pouvoir laisser ses soldats se refaire à Éger, mais dès qu'il eut vent de l'approche du grand-duc, craignant de se voir coupé du Danube, il commença, dès le 24 octobre, après avoir laissé 6 bataillons à Éger, sa marche en retraite sur le Haut-Palatinat.

Le grand-duc, croyant au contraire que Maillebois n'était revenu à Éger que pour se porter par une autre voie sur Prague, était venu par une marche parallèle s'établir à Haid, afin de pouvoir s'opposer efficacement à cette nouvelle tentative de son adversaire que Splenyi n'avait cessé de suivre et de surveiller. Il aurait donc parfaitement pu, lors de son arrivée aux environs de Haid et à la nouvelle de la marche de Maillebois sur le Haut-Palatinat, en poussant vigoureusement en avant dans la direction d'Amberg, lui couper le chemin, le rejeter vers le Nord-Ouest et l'obliger à s'éloigner et de la Bohême et de la Bavière. Mais obsédé par la crainte de voir le maréchal tenter un crochet dans la direction de Prague, le grand-duc ne put se décider à s'éloigner de la frontière de Bohême.

Il résolut par suite, dans le cas où Maillebois se dirigerait réellement vers le Danube, de laisser en Bohême Lobkowitz avec 19 bataillons et 11 régiments de cavalerie[1] et de se tenir prêt à s'ébranler avec son gros parallèlement à la ligne de marche du maréchal. Le grand-duc se croyait de la sorte d'autant plus sûr d'arriver au résultat qu'il recherchait : ruiner l'armée de Broglie, obligée de se renfermer à nouveau dans Prague, dégager Bärnklau et reconquérir les territoires qu'on avait dû évacuer en Bohême, qu'il craignait de voir Maillebois se dérober devant

[1] 3 régiments de hussards et 3 bataillons compris dans l'effectif du corps de Lobkowitz étaient déjà avec Festetics devant Prague et 4 autres régiments de cavalerie avec Saint-Ignon du côté de Schlau.

une attaque directe et Seckendorff écraser pendant ce temps Bärnklau.

Sachant par les rapports de Splenyi que Maillebois avait quitté Éger le 26 et se dirigeait sur Falkenberg, le grand-duc, qui avait aussitôt poussé Ghilanyi et deux régiments de hussards dans le Haut-Palatinat, se sépara le 27 du corps de Lobkowitz, franchit la frontière le 27 et poussa sur Waidhaus, après avoir mis la reine au courant de ses projets[1].

Major Z.

(*A continuer.*)

---

[1] *Kriegs Archiv* (Feld-Acten Bavière). Le grand-duc François à Marie-Thérèse, Mayerhöfen, 26 octobre 1742, X, 35.

LE TONKIN

DE LA

CONQUÊTE DE 1884-1885[1]

CHAPITRE IX.

La canonnière qui nous ravitaille. — Le lieutenant de vaisseau Leygue et le lieutenant d'infanterie de marine de L'Estoile. — Les Français qui nous ont ouvert le Tonkin : vie et œuvre de Jean Dupuis; vie et mort de Francis Garnier; vie et mort d'Henri Rivière — Nos travaux de fortification. — *Monsieur Philibert*, l'ami et l'aide des marsouins.

Toujours de la Rivière-Claire, 15 décembre 1884.

La baisse du fleuve n'a pas continué, et, à la faveur de son faible tirant d'eau, l'*Éclair* a pu venir en nos parages. Elle monte à Tuyen-Quan munitions et vivres.

Double bonheur! D'une part, la canonnière, à son retour, emportera mes lettres. C'est là un messager autrement sûr que le faible *tram*, le messager annamite, toujours guetté par les Chinois. Vous recevrez donc enfin de mes nouvelles. D'autre part, l'*Éclair* nous laisse des provisions.

N'en voulant point distraire de celles destinées uniquement à la place qu'il va ravitailler, le commandant de la canonnière, M. Leygue, passant à Bac-Hat, a eu l'heureuse inspiration de donner la remorque à une jonque de mercantis chinois.

Ils auraient couru de gros risques, ces braves Célestes, en remontant seuls la rivière; leurs frères, les Pavillons-Noirs, les

---

[1] Voir les livraisons de novembre 1902 et celles de 1903.

eussent bien vite allégés du poids de leur cargaison, si même ils n'avaient allégé leurs corps du poids de leurs têtes. Ils ne méritaient pas un tel sort, puisque, malgré les difficultés de leur entreprise, ils n'ont guère majoré le prix de tout ce qu'ils nous ont vendu, point exploité notre détresse.

Mais, si le point capital était résolu, celui de se trouver en présence de provisions, encore fallait-il pouvoir les acquérir. Or, depuis le 11 novembre, n'ayant plus touché de prêt, nous étions la plupart sans le sou. Béni soit donc le lieutenant de la compagnie, M. de L'Estoile, qui, le cœur aussi plein de générosité que la bourse pleine d'or, — il est, dit on, fort riche, — voulut bien faire, à quiconque le lui demanda, l'avance d'un ou plusieurs prêts!

Dès lors, savon, tabac, liqueurs, conserves, poulets, canards, tout cela fut à nous. La *Bourrasque* et la *Mutine* — qui menaçaient de se changer en radeau de la *Méduse* — virent leur mât transformé en mât de cocagne.

Aussi, quelle gratitude de nous tous envers le lieutenant de L'Estoile, d'ailleurs aussi crâne que bon, et envers M. Leygue, un des plus brillants officiers de tout le corps expéditionnaire! De tels hommes, voyez-vous? métamorphosent les autres.

Avant la venue de l'*Éclair*, tout le monde, ici, était plus ou moins malade. Chaque jour, des malheureux tremblaient la fièvre; une vague tristesse assombrissait tous les fronts. L'*Éclair* nous apporta et le secours physique et le relèvement moral; nous eûmes la joie de sentir que nous n'étions pas abandonnés; la martiale et sympathique figure de M. Leygue, ses paroles, son sourire mirent un rayon sur tous les visages[1], et tout le monde de dire, plein de confiance : « Maintenant, viennent les Chinois, nous les recevrons! »

---

[1] Tant que je suis resté au Tonkin et que ce brave officier a vécu, je me suis toujours tenu à une distance respectueuse, n'osant lui exprimer nos sentiments à tous. Je le regrette, aujourd'hui qu'il est mort à la peine, et le regrette d'autant plus que son excellent père, un des chefs du vieux parti républicain de Toulouse, ancien proscrit du 2 décembre, fut un ami de mon père. Je l'avais oublié.

22 décembre 1884.

Décidément, nous ne partons pas d'ici.

Cette maudite *Bourrasque* ne peut être renflouée avant la crue du fleuve : ce qui n'aura pas lieu demain. Pour la garder et au besoin la défendre, nous devons faire sentinelle. A Hanoï, notre position a même paru critique à tel point que l'on vient de nous envoyer des renforts.

Ce qui, avant tout, fixe mon attention, c'est la canonnière par laquelle ces renforts nous sont parvenus.

Elle est magnifique, toute neuve, admirablement armée. Avec ses deux pièces de 90 m/m, ses sept canons-revolvers, ses tourelles, ses plaques de blindage, percées de meurtrières, elle défierait une armée chinoise. Et, comme elle ne cale que 0m,65, elle peut naviguer partout.

Quelque chose de plus me captive dans cette petite forteresse flottante : l'inscription aux deux côtés de l'arrière. Tout bâtiment de l'État porte son nom tracé en caractères romains et en lettres d'or. Ici, sur le fond blanc des plaques métalliques se détache, en lettres noires, énormes, d'environ 2 mètres de hauteur, un fac-similé de signature : *HENRI RIVIÈRE*.

Il évoque bien des souvenirs, ce nom-là.

Hier, à la tombée du jour, je contemplais la masse blanche du navire, teinte des rougeurs du soleil couchant, qui se mirait dans les eaux du fleuve, et le passé me revint en mémoire. Je songeai encore aux six canonnières construites sur le même type que le *Henri-Rivière* et baptisées de noms frères de celui-là : c'est le *Berthe-de-Villers*, le *Jacquin*, le *Moulun*, puis le *Francis-Garnier* et le *Jean-Dupuis*.

A des titres divers, tous ces hommes se sont plus ou moins illustrés, dans nos parages, par les services rendus ou par leur mort ; d'intimes liens les unissent ; les quatre premiers, par exemple, sont tombés dans la même action, à la même heure. Leur histoire, à tous, c'est l'histoire de la conquête du Tonkin ; leur nom nous rappelle pourquoi nous sommes ici, éminents généraux ou humbles soldats de la France.

Cela vaut bien un regard sur eux.

Jean Dupuis ouvre la marche.

Il est encore vivant, et, vivant, — chose rare, — il aura pu

voir son nom consacré, glorifié dans le nom d'une canonnière. Mais, avant que justice fût rendue à cet homme, de quels déboires, affronts et iniquités la marine l'abreuva ! Celui à qui nous devrons le Tonkin a souffert une ruine complète.

Il est vrai : de quel droit un monsieur non revêtu d'un caractère administratif vient-il se mêler d'exploration et de colonisation ? Comme négociant, marin, explorateur, Jean Dupuis n'avait prouvé qu'une conception aussi vive qu'élevée, ce qui est loin de valoir des titres officiels.

C'est vers 1872 qu'il arriva au Tonkin. D'abord, il fait du commerce ; il parcourt le pays ; soupçonne, constate la navigabilité du Fleuve Rouge, et, par cette voie, remonte en Chine jusqu'au Yunnam. Là, il s'abouche avec les mandarins chinois ; en leur procurant des armes à tir rapide, il leur permet de vaincre une révolte. Le vice-roi du Yunnam le soutient, se fait son ami. Et, comme ce Français avait pu, de ses deniers, acheter plusieurs vapeurs, le vice-roi lui fournit, pour les armer, de solides matelots et soldats chinois.

Jean Dupuis redescend alors au Tonkin. Il y fait un négoce d'autant plus étendu et plus prospère qu'il n'a plus rien à craindre de la piraterie.

Mais sa puissance porte vite ombrage aux mandarins annamites. Entre eux et lui des différends, des conflits éclatent.

Il demande protection de ses droits à notre administration de Cochinchine ; le contre-amiral gouverneur envoie aussitôt, pour connaître et régler cette affaire, un brillant officier de marine : c'était *Francis Garnier*.

Celui-ci put vite se convaincre de l'hostilité jalouse, de la cupidité évidente, de la duplicité cauteleuse des mandarins de la cour de Hué. Pour eux, la raison et le droit n'existant pas, il se voit contraint de recourir à la force.

Il n'a avec lui que quelques canonniers, 100 hommes de compagnies de débarquement et 25 soldats d'infanterie de marine [1], n'importe ! Il n'hésite point. Aidé par les matelots et soldats chinois de Jean Dupuis, en un tour de main, il s'empare de la citadelle

---

[1] Commandés par le sous-lieutenant de Trentinian, aujourd'hui colonel, et fils du général d'infanterie de marine.

d'Hanoï, défendue par 6,000 Annamites et par les fameux éléphants de guerre.

Puis, — sauf Bac-Ninh et Sontay, — il occupe successivement toutes les places du Delta, où il met des garnisons.

Comment si peu de forces avaient-elles suffi pour une conquête qui nous a demandé, depuis, des milliers d'hommes ?

Ce fut grâce à la politique à la fois habile et juste de Francis Garnier, lequel soutint toujours les populations contre les exigences des mandarins rapaces. Il avait tant captivé la confiance du peuple tonkinois que ce peuple, répondant à son appel, lui fournit tous les miliciens voulus pour renforcer nos garnisons.

Dès lors, le Tonkin était à nous.

Mais des trames s'ourdirent de toutes parts. Et tandis que Francis Garnier, mal soutenu par la France, qui, à cette époque (1873), voyait avec appréhension, avec terreur, s'accroître notre domaine colonial, les mandarins annamites, dont les propres soldats s'enfuyaient à la vue des nôtres, appelèrent à la rescousse les Pavillons-Noirs, installés sur le haut Fleuve Rouge.

Ces Chinois descendirent vers Hanoï ; Francis Garnier se porta à leur rencontre. Malheureusement, il méprisait trop ces nouveaux adversaires et ignorait leur tactique. Non loin d'Hanoï, au pont de Papier[1], il tomba dans une de leurs embuscades. Sa tête, coupée, placée au bout d'une perche, fut promenée en triomphe dans tous les environs.

La France allait-elle le venger ?

Un administrateur des affaires indigènes de Cochinchine, un certain M. Philastre, fut envoyé à Hanoï. Annamitophile à outrance, courbé aux pieds des mandarins, féroce devant les Français, il commença par retirer nos garnisons de toutes les places du Delta, laissant les chefs ennemis massacrer des milliers de nos partisans ; il confisqua tous les navires de Jean Dupuis, le menaça même d'une arrestation et conclut enfin ce traité boiteux, honteux, qu'on nomme le *Traité Philastre,* où l'on désavoue toute l'œuvre de Francis Garnier, où, en livrant à la cour

---

[1] Ainsi nommé à cause des fabriques de papier annamite (papier fin et transparent), qui se trouvent dans les environs, près du village de Phu-Hoaï.

de Hué navires, armes, munitions de guerre, on semble se reconnaître vaincus.

Dix ans se sont écoulés, le *Traité Philastre* n'a produit que mécomptes; les Annamites ont relevé la tête; ils veulent nous chasser des petites *concessions* obtenues à Hanoï, Haïphong et Tourane[1]; de nouveau ils appellent les Pavillons-Noirs à la rescousse.

C'est alors que le gouvernement envoya au Tonkin le capitaine de vaisseau *Henri Rivière*.

Tout le monde connaît sa triste fin.

Au commencement de l'année 1883, il occupait Hanoï avec 250 matelots et un petit bataillon de 300 hommes d'infanterie de marine. Lui aussi, comme Francis Garnier, fit une sortie, lui aussi fut tué, presque à la même place, et, lui aussi, victime des mêmes fausses dispositions qu'il avait conçues, de la même ignorance à l'égard des forces de l'ennemi.

On savait que Lhu-Vinh-Phuoc, avec ses Pavillons-Noirs, était descendu de Son-Tay sur Hanoï, avait franchi le Day et occupait quelques villages, où il se fortifiait, à 6 kilomètres environ de la citadelle. Mais on ne les connaissait guère encore, ces Chinois; on les assimilait aux miliciens annamites, qui tremblent à la vue d'un casque blanc.

On sortit donc le 19 mai et l'on croyait si bien aller à une simple promenade militaire égayée de quelques coups de fusil, que le pauvre commandant Rivière s'était fait suivre de sa voiture, une jolie victoria de Saïgon, avec du champagne sous les banquettes.

C'est du sang qui allait couler.

Les marins — 250 environ — formaient divers détachements. D'abord, 6 matelots à cheval, le kropatchek en bandoulière, jouant aux cavaliers, ouvraient la marche; suivaient quelques matelots à pied, jouant aux fantassins; puis deux pièces de débarquement de 65 $^{m}/_{m}$, servies par des matelots, jouant aux artilleurs; la voiture du commandant, entourée de tous les officiers de marine, venait ensuite, escortée d'autres matelots.

---

[1] Tourane n'est pas au Tonkin, mais sur la côte d'Annam, non loin de Hué.

Enfin, les deux compagnies d'infanterie de marine, tous les officiers à leur place, fermaient la petite colonne. On les avait relégués à l'arrière, ceux-là, pour ne point leur offrir l'occasion de se signaler. On va voir s'ils méritaient ce dédain.

Tout à coup, en avant, les haies de deux villages, qui sur la route formaient une sorte de tenaille, s'éclairent à droite et à gauche de petits nuages blancs, et une grêle de balles vient pleuvoir dru sur la troupe, si l'on peut donner ce nom à des gens partis pour une gaie promenade.

Le désordre fut à son comble.

Des matelots-cavaliers, les uns sont couchés par terre; les autres, affolés, tournent bride et jettent le désarroi parmi les matelots-fantassins et les matelots-artilleurs. Le commandant, l'un des premiers, avait reçu une blessure. A partir de ce moment, il racheta, par son ferme courage, son imprudence sans nom.

Ayant mis pied à terre, il veut rallier les fuyards; les officiers qui l'entourent essayent aussi de reprendre leur troupe en main; un ingénieur-hydrographe, un commissaire de marine, se joignent à eux pour tenter de réunir des escouades, des groupes quelconques; ils sont tués ou blessés. D'ailleurs, que pouvait-on obtenir de gens ayant la tête perdue?

Le commandant *Berthe de Villers*, le seul des officiers de l'infanterie de marine, qui se trouvât auprès du capitaine de vaisseau et qui, avant le départ, dit-on, lui avait fait, avec déférence, mais d'un ton ferme, des représentations sur les périls où l'on courait sans prendre plus de mesures, Berthe de Villers, dès les premiers coup de feu, avait été blessé mortellement. Ce sont les deux capitaines de son arme qui, par leur sang-froid et avec leurs hommes, sauvèrent d'un inévitable massacre tous les Français restés debout.

Déployés dans les rizières, de chaque côté de la digue, enfoncés dans l'eau jusqu'au ventre, les *marsouins* arrêtèrent par leur feu les Chinois qui, sortis des villages, s'avançaient, eux aussi, à travers les rizières, en longue chaîne de tirailleurs.

L'attitude de l'infanterie de marine permit aux matelots en débandade de se reformer derrière elle. Pas tous néanmoins, car nombre de mes camarades, présents à la scène, affirment que

plusieurs cols bleus avaient gagné d'un seul trait la citadelle d'Hanoï.

N'importe! Il était possible désormais de battre en retraite avec honneur; oui, mais impossible de se porter en avant, de sauver, par exemple, les officiers restés étendus, ensanglantés, sur la digue; car les Chinois approchaient toujours.

Ce fut le moment de l'épisode le plus douloureux, le plus tragique.

Le malheureux commandant Rivière, en essayant de sauver un de ses deux canons, — que l'on sauva en effet, — venait d'être atteint d'une seconde balle. Le capitaine d'infanterie de marine, Jacquin, était accouru à son secours, et un caporal-fourrier de la flotte, un colosse, le soulevant à demi, allait l'enlever de ce champ de lutte, de ce champ de mort. Mais Rivière s'y refuse: il veut, jusqu'au bout, faire face aux Chinois. Seulement, comme il sait une chose, combien cet ennemi est cruel, il ne veut pas tomber vivant en ses mains. C'est alors qu'il prie et supplie Jacquin de l'achever. Les Chinois vont l'atteindre; ils ne sont plus plus qu'à dix pas. Le capitaine, navré, éperdu, cède enfin aux supplications du commandant, mais de son revolver fumant encore, il se brûle la cervelle.

Quel drame! Avec le capitaine de vaisseau Rivière, nous perdions, le commandant *Berthe de Villers*, le capitaine *Jacquin*, l'enseigne de vaisseau *Moulun*, le sous-lieutenant d'*Héral de Bressis* et soixante hommes environ. Leurs têtes, celle surtout du commandant Rivière, furent promenées au bout des lances par les Chinois triomphants.

Notre troupe se retrancha d'une part dans la citadelle, dont on organisa fortement les portes et le réduit, d'autre part dans la Concession. Mais ces deux parties d'Hanoï restèrent parfois sans communications entre elles, jusqu'à la venue de renforts envoyés en toute hâte de Cochinchine, puis de France, même de la Nouvelle-Calédonie.

Telle est la vérité sur la fin d'Henri Rivière.

Tous ces détails, la presse, qui les ignore sans doute, n'en a soufflé mot. Ils vous intéresseront, vous qui vous intéressez d'autant plus à la victime que vous fûtes ses collègues à la Société des Gens de Lettres.

Je sais tous les hommages que cette Société, surtout son pré-

sident Ernest Hamel, ont rendus au capitaine de vaisseau. Et c'est en souvenir fort probablement de son rôle d'écrivain que la marine elle-même a reproduit, sur la canonnière de son nom, le *fac-simile* de sa signature.

Rivière-Claire, 18 décembre 1884.

Le voilà donc sous nos yeux, ce beau navire, auquel j'ai consacré ma dernière lettre. Il est le bien venu, car il nous a amené d'Hanoï à Phu-Doan des renforts, et renforts qui, dans le guêpier où nous voilà, imposeront respect à tout agresseur. La 31e compagnie du 4e d'infanterie de marine, une section d'artillerie de marine, une compagnie de 250 tirailleurs algériens, un peloton de 100 tonkinois.

En outre, la 28e, cette compagnie *sœur* de la nôtre, après avoir envoyé des bœufs à Tuyen-Quan, nous a rejoints de nouveau. Elle habite Phu-Doan même, à 1,500 mètres en aval de nous, au confluent de la Rivière-Claire et du Song-Chiaï ; sur un mamelon qui domine les deux courants, nos camarades occupent plusieurs pagodes, s'y fortifient et s'y trouvent bien.

Nous aussi, depuis le 9 décembre, nous sommes descendus à terre, avec les troupes nouveau-venues, et cherchons à nous installer le mieux possible, sous des abris en bambou. De simples toits recouverts de feuilles de lataniers et de bananiers, qui s'inclinent vers le sol et l'affleurent, cela constitue nos chambres ; de grandes herbes qu'on fauche pour en former des litières, cela constitue nos lits. On se couche, en se roulant dans son couvre-pieds, la tête appuyée sur le sac. C'est moi qui suis content d'avoir un vieux sac en poils de chèvre, bien autrement doux et commode que les nouveaux en toile goudronnée.

Le matin, au petit jour, on se lève tout engourdi par le brouillard de la nuit ; on allume un grand feu, devant les *cai nhas*, et tout le monde, soldats et officiers, est là qui se chauffe en battant la semelle, tenant en main le quart de café bien chaud, où l'on trempe un morceau de biscuit. Six centilitres de tafia vous remettent complètement ; il semble que des flammes vous courent dans les veines.

Il est 6 heures ; le soleil monte derrière les montagnes boisées, sans pouvoir encore percer la brume.

On va aux faisceaux ; on les rompt, et, le fusil en bandoulière,

la pelle, la pioche ou la hache à la main, on se rend au travail, qui pour nous ne chôme jamais. Le travail de la veille en engendre un autre pour le lendemain. Vous l'allez voir.

Notre hâte est de partir, et c'est cette malheureuse *Bourrasque* qui seule nous retient ; sa capture sur son banc de sable et de galets fait notre capture. Eh bien ! si on la démontait pièce par pièce ? L'idée en vint, mais on y renonça. Sur un emplacement pareil, chose impossible.

Sommes-nous donc condamnés à attendre les grandes eaux jusqu'en mars ou avril ? Triste horizon ! Une autre idée surgit alors : démarrer la canonnière. Donc, nous voilà presque tous, barbotant dans le lit du fleuve jusqu'à la ceinture et, avec l'aide de coolies annamites, opérant des dragages ; deux fortes digues de terre glaise et de cailloux font affluer l'eau vers le navire. Nos efforts vont sans doute être couronnés de succès ? Ah ! bien oui ! Quand le *Henri-Rivière* et l'*Eclair* ont halé sur les amarres, crac ! tout s'est rompu, et la *Bourrasque* est restée immobile sur son banc.

La stérilité de cette œuvre nous a poussés vers une autre : on a résolu d'installer ici un poste permanent et inexpugnable. Et nous sommes occupés, depuis bien des jours, à renforcer, près de la rivière, un petit mamelon, déjà transformé en une redoute de 150 mètres de circonférence, que déjà aussi couronnent deux canons-revolvers de la *Bourrasque*. De profondes tranchées, formant chemin couvert, en descendent, et un ravin, que des abatis rendent impraticable, barre la route de Tuyen-Quan.

Vais-je vous fournir d'autres détails sur notre besogne de sapeurs? Peut-être cela vous intéressera peu ; moi, cela me captive ; car, avec d'autres sous-officiers, j'exerce une surveillance, je mets la main à la pâte ; tantôt je fignole avec une pelle quelque plongée dont la pente me semble défectueuse ; tantôt, avec des lattes de bambous, j'indique aux travailleurs les profils des parapets à construire, dont nos officiers ont donné le tracé sur le terrain. Ainsi du reste. Et surtout n'allez pas croire que je m'imagine, pour si peu, être un petit Vauban.

Au retour de ces travaux, les hommes sont bien las, et la maigre pitance qu'on nous donne est peu apte à réparer les forces. C'est que, pour la seconde fois, la pénurie de vivres se

fait sentir; l'on a dû nous remettre à la demi-ration. On a 125 grammes (un quart de livre) d'endaubage par homme et par jour, un biscuit et un quart de vin par repas. Quelquefois, — ce sont nos jours de bombance, — on ajoute un peu de pommes de terre et de lard; mais d'autres fois, — ce sont nos jours de disette, — on supprime l'endaubage et l'on ne nous offre que des sardines.

Les boîtes en contiennent en général dix-huit, petites, et vous ne le croirez jamais, elles forment la ration de six hommes. Trois sardines par jour, voilà de quoi il faut se nourrir! Pour des soldats français, de 19 à 26 ans, qui, rien que l'après-midi, sans compter le matin, viennent de manier la pioche durant cinq heures, une sardine et la queue d'une pour leur dîner!... Le savent-ils, ces journalistes parisiens, qui parlent tant de notre dévouement et jamais de nos privations ? Le savent-ils, ces députés qui, du haut de la tribune, nous adressent de si pompeux éloges et qui refuseraient, si le gouvernement osait en faire la demande, les crédits nécessaires pour nous sortir de cette situation, nous envoyer vivres et renforts?

Vous comprenez qu'avec un tel régime, le nombre des malades ne cesse de croître.

Le matin, c'est une grosse escouade qui se présente à la visite du capitaine (car, ici, les officiers sont nos seuls médecins), et, lorsque je suis sergent de jour, que je les conduis, ces pauvres soldats, j'entends des choses bien pénibles. Le capitaine tâte le pouls de l'un d'entre eux :

« — Cinquante centigrammes de quinine, dit-il.

« — Oh! mon capitaine, j'en ai tant pris, que cela ne me fait plus rien; il en faudrait le double, pour couper mes accès. »

L'officier hoche la tête, et, triste, répond : « — Mais c'est que nous n'en avons pas beaucoup; il faut la garder précieusement. Enfin, on vous en donnera soixante-quinze centigrammes. »

De tous les médicaments, même chose; on manque de bismuth et de rathania pour les dysenthériques et les diarrhéiques; tous ces malheureux se traînent comme ils peuvent; un jour ils reprennent la pioche et la pelle ; le lendemain, éreintés, enroulés dans leurs couvre-pieds, quand sonne la diane et que je les interpelle, ils se soulèvent à demi, avec cette unique parole :

« Oh ! sergent, je n'en puis plus, portez-moi malade sur le cahier de visite. »

Et dire qu'au milieu de tout cela, il ne faut point cesser un moment de tenir l'œil ouvert, point se ralentir dans les travaux qu'on exécute, en prévision d'une attaque possible !

Parmi tous les dangers qui nous guettent n'oublions point un ennemi non moins redoutable que les hommes et qui vient plus à l'improviste ; ce sont les animaux : tigres et serpents.

Avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, j'étais au petit poste, quand soudain la sentinelle, effarée, m'appelle et me montre un énorme reptile à anneaux jaunes et noirs, qui rampait vers nous. On l'a assommé à coups de perche. Il ne mesurait pas moins de 1 m. 75 en longueur.

Quant aux tigres errants dans les environs, c'est la nuit qu'ils vont en chasse; on entend alors, au milieu des champs ou des bois silencieux, une sorte d'aboiement : *Cop! Cop!* Ce cri du terribble félin l'a fait baptiser par les Annamites *Ong Cop*, c'est-à-dire *Seigneur Cop*[1]. Heureusement le tigre a peur de l'homme, surtout de l'homme armé, qu'il distingue fort bien, assurent les Annamites. Il y a trois jours, une petite patrouille en a vu un, qui s'est vite enfui dans un fourré.

Puisque j'en suis aux bêtes, aux bêtes malfaisantes, il faut, comme contraste, que je vous dise un mot d'un bienfaisant auxiliaire, qui nous est arrivé avec nos camarades de la 31e. Nous en sommes d'autant plus heureux que nous regrettions son absence. Il est bien plus utile ici qu'à Hanoï, où je me suis lié d'amitié avec lui : c'est *Monsieur Philibert*.

Vous ne connaissez pas ce Monsieur? Eh bien ! Philibert est un énorme chien français, croisé chien de montagne et braque, à la robe marron, tachée de blanc. — Qui l'a amenée au Tonkin, cette bonne bête? On l'ignore, mais il y est depuis bien longtemps; certes, il n'a pas l'air de s'en plaindre.

Pas une colonne sans qu'il en soit, et, si nous ne l'avions emmené à notre départ, c'est qu'il suivait alors une compagnie en expédition vers Taï-Nguyen.

[1] On trouvera plus de détails sur le tigre, dans *Un an chez les Muongs*; on verra pourquoi ce titre de *Seigneur*.

Mais sa colonne rentrée, dès qu'il a vu embarquer la 31[e], vite il est monté à bord avec elle.

Le jour, Philibert ne fait pas grand'chose. Si l'on est en station, il se couche près des cuisines. En ce moment, pauvre bête, que peut-il récolter? C'est la nuit qu'il prend son service : A peine a-t-il mangé quelques bribes (les uns ou les autres, nous privant toujours pour lui), il se rend aux avant-postes, se place sur la ligne des sentinelles; tantôt il rôde en avant, fouillant partout le terrain; tantôt il revient se poser de planton, à côté d'un soldat.

Si vous le voyez alors, immobile, assis sur son derrière, l'oreille droite, le museau au vent, prêt à se lever au moindre bruit imperceptible à des oreilles humaines, vous seriez bien forcé de croire, non à l'instinct, mais à l'intelligence des animaux.

Quand c'est la relève, une ronde ou une patrouille qui passe, Philibert ne bouge point : il sent le Français. Mais parfois, sans cause appréciable pour nous, il bondit en avant, s'enfonce dans la brousse, et gare aux rôdeurs ennemis ! Philibert, depuis l'année dernière, en a deux sur la conscience, un qu'il a étranglé net, un autre qui, terrassé, se défendait néanmoins et que l'on a dû cribler de coups de baïonnettes.

Si Philibert a la haine des Chinois, il n'aime pas trop les Annamites. Ces derniers, ne connaissant que leur race canine, qui est de petite taille, éprouvent tous devant ce molosse, ce colosse, le même étonnement que nous éprouverions bien sûr, nous Français, en face d'un chien grand comme un lion. Quant aux Annamites qui connaissent notre suivant fidèle, ils en ont une rude peur. Que l'un d'eux passe devant nous, il suffit qu'on dise, en le montrant du doigt : « Tiens Philibert, tiens ! Il n'a pas de souliers ! » Aussitôt il bondit, et il déchirerait les pantalons — les mollets avec ! — du pauvre homme, si l'on ne se hâtait de le retenir.

Philibert n'aime pas trop non plus les culottes rouges. Il ne va pas jusqu'à les mordre, mais il grogne en les voyant. Toute son ardente affection est pour les *marsouins ;* les *marsouins* la lui rendent bien.

Et maintenant, demandons-nous si Philibert ne devrait pas faire des petits. Depuis quelques années, on agite cette question

de chiens de guerre. Les journaux compétents, l'*Avenir*, le *Progrès militaire*, en parlent maintes fois ; rue Saint-Dominique, il doit y avoir des cartons pleins de rapports sur ce sujet; mais tout cela n'est que du papier et peut-être restera papier ; nous avons, nous, quelque chose de vivant, et, grâce à *Monsieur Philibert*, nous avons devancé la machine administrative.

Vous voyez, au cours de nos fatigues et de nos ennuis, nous ne manquons pas de distractions. Notre chien est plus qu'une distraction, c'est un véritable charme. Songez à lui, lorsque vous caressez la belle et brave *Miss*.

Un courrier nous est parvenu à Phu-Doan. Par malheur, vos lettres, toutes recommandées, restent aux mains du vaguemestre à Hanoï. Elles me donnent de vos nouvelles; mais ce qui me chagrine, c'est que vous vous tourmentiez pour moi.

Sapristi ! Je ne suis pas encore mort ! Je n'ai pas même été atteint d'une égratignure. Or, songez que mon grand'père paternel, reçut quatorze blessures en ses longues campagnes, campagnes héroïques, et cela ne l'a pas empêché de vivre quatre-vingt-quatre ans. A tous égards, je suis loin de compte !

Puis, dites-vous bien qu'à mon retour en France, j'aurai sur tous les petits gommeux efféminés l'immense avantage de ne plus m'émouvoir de rien, de pouvoir endurer n'importe quelle misère ; car, après avoir traversé des périodes comme celle que nous traversons, nécessairement on se trouve bien partout.

Frédéric Garcin,
Ancien lieutenant d'infanterie de marine.

(*A continuer.*)



LES LIVRES MILITAIRES

Tactique des Trois Armes, par le général KESSLER. — 2e édition. — Paris, R. Chapelot et Ce.

L'ouvrage du général Kessler est trop connu et trop légitimement apprécié pour qu'il soit besoin d'en parler longuement à nouveau. Qu'il nous suffise de signaler aux lecteurs l'apparition d'une deuxième édition de cet ouvrage que l'auteur a revue et augmentée en certains endroits. Nous nous bornerons à citer ici quelques extraits de la préface dont il a fait précéder ce nouveau tirage :

« Les considérations diverses, développées au cours de cette étude, ont pour but principal de mettre en lumière la nécessité impérieuse de subordonner les dispositifs au terrain et de souder, plus étroitement que jamais, les trois armes dans le combat.

« Ces principes ne sont pas nouveaux; ils sont inscrits dans nos règlements, mais les applications qui en sont faites sont souvent si défectueuses qu'elles frappent par leur étrangeté et faussent certains esprits plus préoccupés de chercher le progrès dans des formules nouvelles que de faire appel au simple bon sens pour résoudre les problèmes que pose l'état de guerre.

« L'esprit français, qui se pique de logique, est pris en défaut par cette condradiction fréquente entre les principes et les méthodes destinées à les mettre en application; malgré la compétence éclairée avec laquelle sont généralement traitées les questions que soulève l'armement nouveau, nous sommes timides dans l'application des méthodes nouvelles qui s'imposent; manquant de confiance en nous-mêmes, nous cherchons trop souvent des enseignements chez nos voisins; cédant à un entraînement irréfléchi, nous versons dans les mêmes erreurs qu'eux; en un mot, au lieu de rester Français, nous avons une tendance prononcée à modeler nos procédés de combat sur ceux qui sont expérimentés à l'étranger; en tactique comme en politique, nous sommes toujours les vaincus de 1870 !

« Notre corps d'officiers ne le cède cependant à aucun autre pour l'intelligence, l'instruction et l'ensemble de ses qualités militaires; c'est lui qui a refait l'armée française et l'a maintenue à la hauteur de ses obligations, malgré les défectuosités de lois mauvaises et de règlements imparfaits.

. . . .

« Malheureusement, si les efforts individuels sont louables, ils sont privés de la cohésion nécessaire pour faire aboutir la solution des questions que soulève l'armement nouveau.

. . . .

« Si l'initiative individuelle des officiers demande à être guidée dans la recherche des méthodes de combat qui doivent conduire à l'unité de

doctrine, elle doit conserver sa pleine liberté dans la direction de l'instruction militaire et de l'éducation morale de la troupe.

« La violence du feu des engins modernes soumettra le soldat à des épreuves redoutables que, seule, pourra surmonter une éducation forte, basée sur l'exaltation des sentiments les plus nobles et les plus élevés de l'âme humaine; l'officier français a conscience de cette situation, il connaît l'étendue de ses devoirs, il a conservé le culte de la patrie et de l'âme française! » — B. M.

Publié sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée. — Campagne de l'Empereur Napoléon en Espagne (1808-1809), par le commandant breveté BALAGNY. — Tome II : *Tudela, Somosierra, Madrid.* — 1 vol. in-8, de 719 pages, avec 9 cartes, plans et croquis. — Paris, Berger-Levrault et Ce.

Dans l'importante série des Campagnes de la Révolution et de l'Empire publiées par la Section historique, la campagne de 1808-1809 en Espagne occupe une place à part, due tant à l'importance du sujet qu'au mérite de l'historien, qui avait déjà donné un premier volume remarquable à tous les points de vue.

L'intérêt va croissant dans le second volume : *Tudela, Somosierra, Madrid.* Il retrace dans tous leurs détails les brillantes opérations conduites par l'Empereur en personne, depuis son arrivée à Burgos jusqu'au combat de Somosierra, si justement célèbre, et à la prise de Madrid. Les opérations latérales des maréchaux Ney, Lannes, Soult et Lefebvre sont racontées d'ailleurs avec le même soin, la même précision, et un jour tout nouveau est jeté sur celles, beaucoup moins connues jusqu'ici, des armées espagnoles et anglaises, jusqu'au 10 décembre, par les documents français et étrangers que le commandant Balagny a su découvrir et utiliser.

Car l'auteur ne s'est pas borné à rassembler les documents qui existaient en grand nombre dans les Archives françaises. Il a consulté également les archives de la guerre de Madrid et a mis largement à profit les documents espagnols et anglais. Il a, de plus, parcouru lui-même le théâtre des opérations, suivi les itinéraires principaux de nos armées et visité les champs de bataille les plus importants. Il en a rapporté des croquis qui, joints aux cartes et plans reproduits d'après les originaux conservés aux Archives du service géographique et où les positions respectives des belligérants ont été reportées avec le plus grand soin, donnent à l'ouvrage un attrait nouveau et pour son étude une facilité qui ne saurait manquer d'être appréciée. — P.

Taktik, par VON BALK, major au Grand État-Major général, professeur à l'Académie de guerre. — Dritter Theil : Die Gefechtslehre. — Erster Band : Allegemeine Gefechtslehre. Die Schlacht. Rückzug und Verfolgung. Rückblick und Nachtrag. Sachregister. — Berlin, Eisenschmidt.

Ce troisième volume ne pouvait guère comprendre, comme les précédents, des extraits et résumés des règlements en vigueur chez les diverses puissances de l'Europe; son sujet est plus vaste, et l'auteur a eu

le bon esprit d'étudier la bataille en liaison avec les grandes opérations d'une campagne. Ce sont ici les exemples historiques qui font foi, et il n'est pas jusqu'à la guerre anglo-boer qui n'ait été étudiée et utilisée.

Dans quelques pages d'introduction, le major Balck reprend la question de mots, de définition, et avec la lucidité qui est sa qualité essentielle, il repousse les distinctions trop subtiles de Scherff et de son école.

Il examine ensuite, à l'aide de quelques exemples empruntés aux guerres de 1866 et de 1870, le rôle des armes auxiliaires, cavalerie et pionniers, sur le champ de bataille.

Cela fait, il entre dans des considérations générales très intéressantes sur les modifications qu'entraînent dans l'engagement, soit le but qu'on se propose, soit la force de la troupe engagée.

L'un des chapitres les plus importants est celui qui concerne la conduite du combat et les ordres. L'auteur passe en revue les éléments qui doivent être pris en considération : les nouvelles reçues, le caractère du général ennemi, etc. Il discute deux des questions les plus graves de la science militaire : quel est le rôle du chef d'état-major vis-à-vis du général, et dans quelles circonstances faut-il marcher au canon ? Il parle également de la place où doit se tenir le général.

Le chapitre spécialement consacré aux pertes serait des plus utiles, si les chiffres qu'il reproduit n'avait été puisés à des sources d'inégale valeur.

Dans une seconde partie, le major Balck discute les avantages de l'offensive et de la défense dans la bataille. En ce qui concerne l'offensive, il étudie le choix du point d'attaque, les chances de succès dans un combat de front, dans un enveloppement prémédité, dans un mouvement débordant, et enfin dans une attaque centrale.

Il expose les divers moyens de préparer la bataille, de concentrer et de déployer les colonnes de route.

Après avoir consacré quelques mots aux combats de rencontre et à l'attaque de positions fortifiées, il passe à la défensive, puis à la crise décisive, au dénouement, à la retraite et à la poursuite.

L'abondance des exemples historiques, l'emploi qui en est fait, la méthode suivie dans l'ouvrage, principalement en ce qui concerne le déploiement, les préparatifs et la forme de l'attaque, seront d'un haut intérêt pour le public militaire français, car nos écrivains militaires ont rarement traité la question en se plaçant à ce point de vue et en reliant ainsi les opérations stratégiques à la bataille. — C. D.

Die Kriege Friedrichs des Grossen. — Dritter Theil : Der Siebenjährige Krieg, 1756-1763, par la 2e Section historique du Grand-État-Major général. — IV : Gross-Jägersdorf und Breslau. — Berlin, Mittler.

L'État-Major allemand poursuit avec une louable rapidité la publication de son histoire de la guerre de Sept-Ans. Le quatrième volume, qui vient de paraître, comprend encore 220 pages de texte, une centaine de pages de notes et pièces justificatives, 12 cartes et plans.

Rédigé avec la même clarté que les précédents, ce volume traite d'opérations peu connues en France, il faut l'avouer, et pourtant dignes de l'être par les enseignements tactiques très particuliers qu'elles nous

offrent. Il s'agit d'abord de la campagne de Lehwaldt contre les Russes et de la bataille de Jägersdorf. L'armée russe n'a ni les armes, ni la tactique, ni les préjugés des autres armées européennes, et l'exposé qui nous est donné ici de ses moyens et procédés de combat, est unique et très complet. La bataille même nous fournit des exemples particulièrement intéressants pour le combat de l'infanterie et de l'artillerie sous bois, chose exceptionnelle au XVIIIe siècle.

La seconde partie du volume, au contraire, avec les opérations de Bevern en Lusace et en Silésie, nous ramène en pleine guerre classique. Les marches parallèles, les manœuvres et ripostes des deux adversaires, entre Bautzen et Breslau, sont un échantillon bien typique de la tactique d'autrefois. La bataille de Breslau est intéressante par l'étendue des fronts occupés de part et d'autre, les conséquences qu'elle entraîne.

L'abondance des cartes n'est pas un des moindres mérites de l'ouvrage. Seules les « Betrachtungen » qui suivent chaque chapitre et qui ne sauraient avoir la prétention de dicter l'opinion du lecteur, mais deviennent au contraire un sujet d'*observations critiques*, nous semblent déparer une œuvre aussi remarquable dans la forme que dans le fond. Nous avons déjà dit, à plusieurs reprises, combien était claire et démonstrative la relation des marches et surtout des batailles. Nous ne pourrions que répéter ici l'éloge que nous avons fait des premiers volumes. — C. D.

Mémoires du Général-Major Russe Baron de Loewenstern (1776-1858), publiés d'après le manuscrit original et annotés M. H. Weil. — Tome I : *1809-1812*. — 1 vol. in-8° de 422 pages, avec portrait. — Paris, Fontemoing.

Ces *Mémoires*, dont l'auteur, un officier russe, prend en 1809 du service dans les armées de Napoléon et se retrouve son adversaire pendant la campagne de 1812, sont, malgré l'allure toute simple du récit, du plus grand profit pour l'historien, et pour le public de l'intérêt le plus émouvant et le plus dramatique.

Rien n'est poignant comme ce 1812 vu par un Russe, qui raconte la retraite des Russes dans leur propre pays, leurs angoisses, la bataille de Borodino, l'incendie de Moscou et les lamentables épisodes des Français.

De plus, le général de Loewenstern était un véritable homme de guerre et un remarquable cavalier. — P.

Études d Histoire (1re série), par Arthur Chuquet, membre de l'Institut. — 1 volume in-8 écu (collection *Minerva*) de 288 pages. — Paris, Fontemoing.

Dans ce nouveau livre, l'éminent historien, M. Arthur Chuquet, réunit un certain nombre de ces études d'une information si sûre, écrites d'un style serré et clair, qui donnent au lecteur une impression si juste de netteté définitive et d'érudition à la fois agréable et sérieuse.

Ces *Etudes d'Histoire* sont de sujets et de tons divers. Elles vont d'un épisode de la vie de Bayard (*Bayard à Mézières*) au récit d'une erreur

judiciaire en Corse au XVIII[e] siècle (l'*Affaire Abbatucci*) et comprennent une émouvante et curieuse biographie de *la Sœur de Gœthe*. Une importante étude sur *le Révolutionnaire allemand George Forster*, député de Mayence à la Convention nationale, clôt ce volume d'un intérêt varié et soutenu. — P.

Souvarow en Italie (*Campagne de 1799*); par M. Édouard Gachot. — 1 vol. in-8 de VI-494 pages, avec gravures, plans et carte. — Paris, Perrin et C[e].

Cet ouvrage publie des pages inédites sur cette campagne. Nous n'avons pas été jusqu'ici parfaitement renseignés. On se reportait à Miliotin pour en connaître; mais Miliotin mourait avant 1830. Or, que de documents sont sortis, depuis, des papiers de famille, et ce sont ces documents, consultés en France, en Italie, en Autriche, en Russie, qui ont servi à M. Gachot pour écrire son ouvrage. La science de l'écrivain s'est employée, d'autre part, à le rendre très lisible.. On y trouve une documentation considérable et des images de la guerre parfaitement dessinées. Il fait connaître Souvarow, ses méthodes de combat et la valeur de l'armée austro-russe d'alors. Livre bourré de faits nouveaux, à l'actif de Schérer, de Moreau, de Joubert et de Macdonald. Les batailles de Vérone, la Trébia, Novi, sont, pour la description du champ de bataille, l'action, les résultats, d'une précision qui indique, de la part de l'auteur, des études très laborieuses. — P.

Notes on Fortification (*Notes sur la Fortification*), par le major B. R. Ward. — Londres, John Murray.

On comprend que, sous un nombre aussi restreint de pages, l'auteur n'ait pu donner que des notes sommaires sur un sujet aussi vaste que la fortification permanente. Il a divisé son ouvrage en cinq sections ou chapitres : fortification permanente; puissance maritime; défense des côtes; mines sous-marines (torpilles); organisation du corps royal du génie. On ne peut donc y trouver que des notions et des définitions générales, s'appliquant naturellement à la fortification anglaise. Entre chaque page imprimée se trouve intercalé un feuillet de papier blanc, permettant au lecteur de compléter lui-même les éléments rudimentaires que l'auteur a mis à sa portée dans cet ouvrage de vulgarisation. — J. B.

Le Propriétaire-gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et C[e], rue Christine, 2.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES.

REVUE MILITAIRE FRANÇAISE.

Juin 1903

DE

L'EMPLOI DES RÉSERVES

SUR

LE CHAMP DE BATAILLE

I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

L'importance des réserves n'est pas à discuter. Depuis César, qui, en tactique, fut le créateur de la réserve légionnaire, constituée par la troisième ligne, et de la réserve générale, qu'il formait au moyen d'une légion complète restant à ses ordres, tous les grands capitaines ont dominé leurs adversaires en sachant faire intervenir, au moment utile, des troupes fraîches sur le point où leur entrée en scène devait produire un résultat décisif.

Le moment de cette intervention et la partie du champ de bataille où elle avait lieu étaient des facteurs importants de la

victoire, et l'on pouvait considérer la *réserve générale* comme le moyen principal d'intervention du chef dans l'orientation du combat; car les ordres donnés au début de celui-ci ne sauraient envisager que la situation initiale qui subit de profondes modifications en même temps que se déroulent les péripéties de la lutte, jusqu'à ce que survienne une crise qu'il faut dénouer par une résolution suprême; c'est l'heure où se joue le va-tout ; c'est l'heure de l'engagement des dernières ressources : la réserve.

Dans une étude sur l'*Initiative à la guerre*, nous avons été conduit à examiner l'utilisation des réserves sur le champ de bataille, en nous plaçant, surtout, au point de vue de la liberté qu'il convient de laisser, en certains cas, aux sous-ordres, pour engager résolument les troupes de réserve, lorsque l'éloignement du commandant en chef ou des circonstances particulières de la lutte exigent impérieusement l'entrée en ligne des dernières ressources.

L'étendue considérable des champs de bataille actuels, la distance beaucoup plus grande à laquelle une troupe fait sentir son action par suite du perfectionnement des armes à feu, nous avaient paru être des facteurs nouveaux de grande importance dans cette question. Depuis que cette étude a été publiée, nous avons, à plusieurs reprises, rencontré dans nos lectures l'opinion que la tactique contemporaine n'exige plus au même degré qu'autrefois la constitution de troupes exclusivement destinées à une intervention courte et rapide pour décider de la victoire ou pour échapper à la complète destruction en cas d'insuccès.

Un écrivain français qui conserve l'anonyme, mais qui, à en juger par la manière dont il a envisagé et traité son sujet dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1901, sous le titre : *Les Tendances nouvelles de l'armée allemande*, doit avoir une grande autorité, est arrivé à cette conclusion que l'esprit d'offensive à outrance qui anime tous les officiers allemands, depuis le général en chef jusqu'au dernier chef de peloton, a eu pour conséquence une tactique nouvelle basée sur l'initiative de chacun, tactique qui se caractérise surtout par l'absence complète de réserves partielles ou générales, soit dans le bataillon, le régiment, la division, et l'assaut donné par des lignes de tirailleurs épaisses, sans soutiens ni réserves, après une énergique préparation par le feu.

L'auteur introduit dans son travail la citation suivante, sur laquelle nous aurons d'ailleurs à revenir, citation qui est présentée par lui comme entière, bien qu'elle provienne de deux articles du règlement tactique allemand de 1888 très éloignés l'un de l'autre et relatifs : l'un, au déploiement initial; l'autre, aux combats en retraite :

« Le rôle du chef est d'amener le plus grand nombre de fusils au feu. Tout combat visant à des résultats décisifs conduira à couvrir d'une ligne épaisse de tirailleurs tout l'espace disponible pour le déploiement. On observera qu'une troupe appelée à mener une action décisive commettrait une faute en se créant une réserve spécialement destinée à couvrir une retraite, au lieu d'employer toutes ses forces à l'exécution de sa mission. »

Il va sans dire qu'une prescription réglementaire aussi nettement formulée mettrait à jour, dans toute sa rigueur, une véritable doctrine tactique, surtout si cette prescription est considérée en même temps que le principe absolu que l'offensive seule existe comme mode de combat et que la défensive ne saurait être adoptée que dans des cas spéciaux et pendant une période momentanée.

La lecture du travail de l'écrivain de la *Revue des Deux-Mondes* et l'opinion maintes fois rencontrée dans d'autres publications que le mode actuel de combat des Allemands exclut en quelque sorte l'usage des réserves, tant partielles que générales, nous a conduit à reprendre et à étendre notre étude de 1899 sur cette question et à exposer les résultats de ces recherches.

Nous croyons que la méthode historique que nous avons toujours suivie dans nos travaux sur l'art militaire s'impose ici; car si les procédés d'exécution de la tactique se sont transformés d'une manière étonnante, les grands principes restent immuables; ils planent magistralement au-dessus des détails, c'est à eux et aux maîtres qui les ont révélés qu'il faut recourir chaque fois que surgit un doute sur leur application.

Aperçu historique.

Il semblerait que plus les adversaires sont tenus de se rapprocher pour obtenir la décision du combat, plus l'existence d'une

troupe aguerrie, solide, en arrière des lignes combattantes pour, à son tour, donner le coup de collier, paraît être une nécessité de la tactique.

Dans la phalange grecque, les huit derniers rangs, la pique haute, servaient de réserve.

On n'oubliera pas les fameux Triaires romains, qui achevaient la destruction commencée par les Hastaires et continuée par les Princes. Quand ils n'étaient pas appelés à décider du combat, ils recueillaient et raffermissaient les légionnaires épuisés ou démoralisés.

Annibal, à Zama, constitua derrière son ordre de bataille une réserve de vétérans d'Italie qui devait jouer le même rôle que les troupes de réserve d'élite, telles que la garde impériale napoléonienne.

En effet, la 1re ligne, composée de mercenaires étrangers, se jeta sur la 2e ligne, formée de Carthaginois de nouvelles levées, qui furent pris de panique; l'attitude des vétérans rétablit l'ordre, et, si Annibal fut vaincu par Scipion, c'est que celui-ci appliqua la tactique perfectionnée de son adversaire, en enveloppant ses ailes par la cavalerie numide, la meilleure à cette époque, dont les Romains avaient eu soin de se pourvoir.

Nous avons déjà dit que César fut le véritable créateur, non seulement de la réserve générale formée d'une et même de deux légions complètes dont il disposait seul; mais des réserves spéciales ou légionnaires qui se composaient des cohortes de la 3e ligne et s'employaient par le commandant de la légion à la manière des réserves divisionnaires actuelles.

Nous rappellerons que quand nos communiers flamands, luttant pour leur indépendance, remportèrent à Grœnninghe une brillante victoire sur la chevalerie française, leurs phalanges étaient soutenues par une réserve de 2,000 communiers d'élite établie derrière le centre, commandée par le comte Jean de Renesse, qui chargea les Picards au moment où ils allaient enfoncer la phalange des gens du Franc.

Pendant la guerre de Cent Ans, les Anglais constituaient, en 3e ligne, une réserve d'élite commandée par le roi en personne et qui comprenait la chevalerie ayant mis pied à terre, les gens d'armes et les archers.

Dans les temps modernes, sous Maurice de Nassau, Gustave-

Adolphe, Turenne, les ordres de bataille furent toujours formés en plaçant une réserve en 3e ligne. A cette époque, on employait beaucoup la cavalerie pour le coup de collier ou pour l'enveloppement. On la plaçait généralement aux ailes.

A l'époque décadente de la tactique linéaire, l'on attendait tout de l'arme à feu; les troupes manquaient de souplesse dans leur ordre en ruban allongé avec la cavalerie aux ailes, combattant pour son compte en quelque sorte. Le souverain avait une garde : maison du roi, régiments suisses, mousquetaires gris, etc., mais ces troupes d'apparat n'étaient pas employées pour former une réserve tactique.

La tactique linéaire prussienne avait une grande supériorité sur celle des adversaires du roi Frédéric II, parce que celui-ci avait su rendre ses troupes manœuvrières; seuls, les bataillons prussiens pouvaient rompre en colonne et manœuvrer autrement qu'en bataillons déployés; une rigoureuse discipline, un bon emploi des feux, un chargement beaucoup plus rapide de l'arme, l'application du fameux ordre oblique, interdit aux adversaires à cause de leur lourdeur, et un emploi magistral de la cavalerie furent les éléments de supériorité tactique de Frédéric.

Quant aux réserves, elles n'existaient pas. L'avant-garde, généralement composée de hussards, parfois de troupes mixtes, après avoir escarmouché devant l'aile ennemie, qu'on voulait clouer au terrain, passait en 3e ligne et parfois filait en tête pour commencer l'attaque sur l'aile où se faisait l'effort principal.

Nous avons dit que la réserve générale paraît d'autant plus s'imposer que les troupes, en se combattant, se rapprochent davantage. Il est encore une raison qui semble avoir de l'influence sur la constitution des réserves : c'est l'attitude du combattant.

Il semble logique et naturel que celui qui se sent contraint à garder la défensive se trouve moralement plus faible et songe à assurer le salut de l'armée en conservant une troupe spécialement chargée de recueillir les troupes battues et d'assurer leur retraite. Avec un obstacle à dos, par exemple, l'absence de réserve peut occasionner un désastre.

Or, pendant la période de la tactique frédéricienne, l'offensive

à outrance était une règle absolue dans l'armée prussienne; le roi attendait le succès, avant tout, de l'énergie de sa première ligne de bataille. En rapprochant les deux citations qui suivent, on aura l'explication nette de la physiologie du combat telle qu'il l'entendait :

« Le moyen le plus sûr de remporter la victoire est de marcher fièrement à l'ennemi et de gagner toujours du terrain. »

A Louis XV, il écrivait : « Il vaut toujours mieux agir offensivement, même quand on est inférieur en nombre; souvent la témérité étonne l'ennemi..... Votre Majesté ordonnera à ses généraux de battre l'ennemi, et l'ennemi sera battu. »

« La première ligne est tout l'espoir du roi. C'est sur elle que reposent toutes les probabilités du succès; aussi, cette barre de fer est-elle composée de ce qu'il y a de plus solide dans l'armée : les grenadiers, les meilleurs régiments d'infanterie, les cuirassiers. La seconde ligne doit servir en cas d'échec et pour assurer la victoire. »

Mais, en fait, la 2e ligne n'était qu'à 300 pas de la 1re ligne et comprenait comme celle-ci des bataillons déployés, en moins grand nombre, qui comblaient les vides de la 1re ligne. Sur le terrain de manœuvres de Tempelhof, on exécutait admirablement le passage des lignes en les traversant dans leurs intervalles; mais cela ne se fit pas à la guerre; même les excellentes troupes de Frédéric n'eussent pas été capables de cette précision de manœuvre sous le feu.

Période napoléonienne.

Cette rapide esquisse n'est pas un hors-d'œuvre; elle aura servi à mettre mieux en lumière, par le contraste, les procédés tactiques, en ce qui concerne les réserves, de la période napoléonienne.

Dès qu'à 26 ans Napoléon fut placé à la tête d'une armée, de cette armée d'Italie qui fit de si belles choses, il reconnut la nécessité de grouper en un corps d'élite les meilleurs éléments de ses troupes : retirant de toutes les demi-brigades les grenadiers, il en composa une troupe très solide qui débuta par une marche forcée de Voghera sur Plaisance pour s'emparer des

passages du Pô, ce qui décida, en quelque sorte, du sort de l'armée autrichienne du maréchal Beaulieu.

C'est cette troupe d'élite qui, à Lodi, formée en colonnes, força le passage de l'Adda en traversant le pont sous le feu de l'artillerie ennemie et entraîna l'armée par cet acte de vigueur.

Faible au début, comme la garde consulaire à Marengo, cette troupe atteignit, à la fin de l'Empire, un effectif considérable. Pendant la campagne de Russie c'était, dans la Grande Armée, une petite armée de 40,000 hommes de toutes armes, mais principalement d'infanterie, divisés en jeune, moyenne et vieille garde. En 1813, la jeune garde fut très nombreuse : quatre divisions ; mais déjà sa valeur n'était plus aussi redoutable. Elle ne comprenait, après tout, que les meilleurs éléments de troupes trop rapidement levées.

La conception de la bataille napoléonienne a été présentée comme reposant sur l'intervention, au moment précis et sur le point utile, d'une troupe de choix, animée d'une énergie et de qualités guerrières exceptionnelles, fanatisée dans son admiration pour un chef glorieux qu'elle suivait et entourait pendant les marches et au bivouac, restant sur le champ de bataille à sa disposition exclusive, jouissant d'immunités et de faveurs spéciales. A cette garde, l'Empereur seul avait le droit de donner des ordres. Il se considérait comme invincible aussi longtemps que ses bataillons et ses escadrons fameux restaient rangés à portée de sa main. Il s'est répandu peu à peu, dans la littérature militaire, jusqu'à passer à l'état de dogme que, tactiquement, la garde fut employée dans les batailles pour produire l'événement. Nombreux sont ceux qui la voient marchant à l'assaut et terminant la bataille par un coup de force.

Il en a été ainsi dans quelques batailles, notamment à Ligny ; mais, dans bien des batailles, la garde impériale n'intervint pas de cette manière ; il est incontestable, cependant, que la seule présence d'une troupe d'élite, jouissant d'un prestige considérable et réputée invincible, constituait un stimulant, une force morale d'une grande puissance pour les troupes engagées dans une lutte acharnée. L'existence de la célèbre phalange rendait disponibles toutes les autres troupes qu'on pouvait jeter dans le combat sans arrière-pensée, avec la dernière énergie, chacun

ayant la certitude que rien d'irrémédiable ne pourrait survenir tant que cette précieuse et solide réserve se trouverait disponible.

Que se passa-t-il dans l'âme de Napoléon quand il jugea ne pas devoir lancer ses célèbres bataillons pour brusquer la victoire ou pour la rendre plus décisive?

Il maintenait par l'épée une dynastie créée de toutes pièces au nom de la Révolution. Sa garde était en quelque sorte la protectrice de son trône. Ne tenait-il pas sous la main ces fidèles et vieux soldats, qui, selon un mot d'un contemporain, grognaient toujours mais le suivaient partout, pour parer à une situation périlleuse surgissant alors que se trouveraient loin de Paris l'Empereur et son armée?

Cela peut expliquer les incidents de Borodino, où, comme nous le verrons, Napoléon renonça à une victoire qui eût été décisive et complète si l'engagement de la vieille phalange d'élite, qu'il tenait en réserve générale, s'était produit quand, à deux reprises, ses maréchaux le lui demandèrent.

On a donné de la bataille napoléonienne la description synthétique suivante, en la comparant à un drame classiquement ordonné, dont le prologue, le dénouement, l'épilogue correspondaient aux préliminaires, au développement et au dénouement de la bataille.

Prologue. — Reconnaissance de l'ennemi. — Ordre pour la bataille. — Déploiement des troupes pour s'établir devant l'objectif assigné à chacune des grandes unités.

Développement. — Canonnade et engagement des corps d'armée, chacun d'eux faisant les plus héroïques efforts pour accomplir la tâche qui lui est assignée, par les moyens d'exécution laissés au choix de son chef. — Concours apporté, en cas de nécessité absolue, à tel ou tel corps d'armée par des troupes tirées d'autres corps ou par des troupes disponibles qui étaient souvent de la cavalerie, parfois une grande unité tenue en réserve à proximité du point où son concours était probable.

Dénouement. — Quand les engagements partiels semblent avoir amené les résultats désirés sur les différentes parties du front ennemi, soit pour l'immobiliser, soit pour y créer une trouée, soit pour menacer ou tourner un ou deux flancs, intervention d'une force tenue jusque-là en réserve pour décider de la victoire; c'est-à-dire engagement de la garde.

Épilogue. — Poursuite. Très rarement retraite.

Il n'en a presque jamais été ainsi pour la phase de la bataille qui concerne l'intervention de la réserve générale. Le génie de Napoléon s'est, au contraire, révélé par ce fait que chacune des grandes batailles qu'il a livrées a eu son plan particulier appliqué à la situation. Les corps d'armée étaient modifiés dans leur composition, affaiblis, augmentés, soutenus par du canon ou des chevaux supplémentaires. Ce qu'on a appelé, d'après Napoléon lui-même, « produire un événement », n'était pas classiquement le coup de collier de la réserve générale ; c'était tantôt l'apparition d'un corps d'armée sur le flanc ou sur les derrières, tantôt une attaque centrale par des forces imposantes obtenues par la réunion de plusieurs corps après une abondante canonnade, tantôt un enveloppement, tantôt l'enlèvement de la clef tactique, tantôt des chocs violents de masses de cavalerie.

L'Empereur suivait attentivement les péripéties de la lutte, résistant à toutes les demandes de renforts, à toutes les sollicitations, impassible devant les nouvelles les plus inquiétantes, jusqu'à ce qu'il eût vu se *produire l'événement* qui devait, d'après son plan, décider de la victoire. Aussitôt, il ordonnait l'attaque générale dans laquelle, le plus souvent, la garde prenait position en arrière du centre qu'elle soutenait *par sa présence.*

Un rapide examen du rôle joué par la réserve dans les batailles conduites par Napoléon permettra d'établir la valeur de l'opinion qui précède.

Nous ne citerons, dans les batailles choisies comme exemples, que les faits qui peuvent intéresser l'utilisation des réserves et particulièrement de la réserve générale ; parmi eux se trouvent, au premier rang, la combinaison d'ensemble de la bataille et la disposition des troupes au début des engagements.

Marengo (14 juin 1800).

La bataille paraissait perdue. En grande supériorité numérique, les Autrichiens débordaient, par les ailes, les corps Victor et Lannes, menaçant ce dernier d'une destruction certaine, quand le Premier Consul, accouru de son quartier général au bruit du canon, amena la division Monnier et la garde consulaire.

A ce moment, Victor reculait épuisé, Lannes était débordé. La garde consulaire, formée en carrés, fut établie comme une citadelle vivante à la droite de la ligne de combat pour y servir d'appui et de pivot à l'armée, qui effectua une belle retraite en rétrogradant lentement, ce qui devait permettre l'intervention de la division Desaix, envoyée à Novi et rappelée par le Premier Consul.

Desaix, sans attendre cet ordre, accourut à San-Juliano; les troupes battues y furent reformées sous sa protection et l'on put livrer une nouvelle bataille aux imprudents Autrichiens, qui, convaincus d'avoir anéanti leurs adversaires, s'avançaient sur la route en formation de marche pour gagner Plaisance.

On sait ce qu'il advint : la tête de la colonne autrichienne fut canonnée par Marmont, puis attaquée de front, tandis que la cavalerie de Kellermann chargeait en son flanc. Elle mit bas les armes, et ce fut, pour Bonaparte, une victoire décisive, suivant à quelques heures une défaite en apparence irrémédiable.

Mais peut-on considérer l'intervention si opportune des troupes fraîches amenées par le général Desaix comme l'entrée en jeu d'une réserve tactique ?

Non, car ces troupes n'étaient pas sur le champ de bataille; leur arrivée restait problématique; elle fut le résultat d'une inspiration heureuse, qu'on nomme aujourd'hui initiative, de la part de leur chef, qui, devançant les ordres de Bonaparte, accourut à San-Juliano dès qu'il se fut aperçu de ce que sa mission primitive dans la direction de Novi avait cessé d'avoir sa raison d'être.

Établie à San-Juliano pour y recevoir l'armée française refoulée, la division Desaix put jouer le rôle d'une réserve établie sur une position d'accueil; mais cela n'est pas du domaine de la tactique, qui ne doit envisager que les troupes mues sur le champ de bataille.

Ce fut un coup de fortune, un revirement inespéré, qui devait, avec une victoire éclatante, procurer, dans la suite, à Bonaparte la couronne impériale.

Le 14 juin 1800 fut un événement qui domina la vie de Napoléon.

A 600 lieues de Paris, en Pologne, il s'écriait joyeux le jour de la bataille de Friedland : « C'est aujourd'hui l'anniversaire

de Marengo, nous aurons la victoire ! » En 1815, quand il envahit la Belgique pour jouer, en une campagne, le sort de l'Empire, ses mesures étaient prises pour déboucher le 14 juin, jour anniversaire de Marengo, entre les deux armées alliées qu'il voulait séparer violemment.

Pour qui sonde l'âme humaine, comment ne pas admettre que Napoléon dut avoir l'esprit frappé, qu'il dut conserver toute sa vie l'impression profonde du rôle providentiel que peut jouer une troupe soigneusement conservée pour un moment décisif, afin d'intervenir alors comme l'arbitre des destinées en achevant la victoire, en rétablissant les affaires compromises, en parant à un danger suprême.

On voudra bien admettre que ce dernier point de vue, en souvenir de Marengo, devait l'emporter sur les autres dans les différents rôles à jouer par cette troupe et que, dès lors, la Garde, qui formait la réserve générale de l'armée napoléonienne, fût normalement considérée par l'illustre guerrier comme une ressource suprême devant empêcher la défaite complète, plutôt que comme un échelon de combat destiné à décider du sort de la bataille par son énergique et opportune intervention.

Le sort de la bataille, nous l'avons dit, n'était d'ailleurs pas lié normalement et *ne varietur* à l'attaque violente de la réserve générale. C'est par l'habileté des combinaisons que l'Empereur conduisait le combat et obtenait la victoire. Il faut se placer à ce point de vue pour apprécier que nous ne songeons pas du tout à soutenir que la Garde aurait dû être utilisée dans telle ou telle bataille. Nous ne voulons que montrer ce qui fut fait sous ce rapport et le comparer ensuite avec les théories nouvelles.

Austerlitz (2 décembre 1805).

A Austerlitz, comme on le sait, l'empereur Napoléon voulait obliger les Russes à abandonner leur forte position d'Olmutz, où ils avaient tous les avantages stratégiques et tactiques, pour venir à lui et l'attaquer sur un terrain qu'il avait choisi. Napoléon avait rusé pour en arriver à ses fins, comme le fit Annibal attirant à lui les légions romaines et les amenant à se faire battre à la bataille de la Trebbia et à la bataille de Cannes.

Après ses manœuvres stratégiques, il employa la ruse afin de

se faire attaquer sur son flanc droit, qui était tout indiqué d'ailleurs comme point d'attaque pour ses ennemis, s'ils voulaient le couper de Vienne.

Il voulait confirmer chez ses adversaires le projet qu'il leur connaissait d'attaquer l'armée française en débordant son aile droite, établie dans un terrain dangereux, dans le cul-de-sac formé par le confluent des rivières le Goldbach et la Litawa, à proximité de lacs et de marécages.

Il voulait leur faire exécuter, sous ses yeux, la fameuse manœuvre frédéricienne de l'ordre oblique, tant admirée lorsque le roi de Prusse pouvait l'exécuter devant un adversaire tactiquement lourd et rivé à ses positions; manœuvre mortelle quand le défenseur, souple et mobile, attaque lui-même l'assaillant pendant sa marche.

Il comptait prendre énergiquement l'offensive contre les Russes dès qu'ils auraient mis leurs masses en branle pour le tourner.

Sa droite, faible en apparence, était une nouvelle et bien forte tentation pour ses adversaires; elle s'étendait en un mince ruban jusqu'aux étangs de Saschau.

Un examen de l'ordre de bataille de Napoléon, à 7 heures du matin, démontre immédiatement ses projets. La seule division Legrand, tirée du corps du maréchal Soult avec une brigade de cavalerie, est sur un front étendu derrière le Goldbach et occupe des points d'appui; c'est un front défensif.

En arrière se trouvent, hors de vue, les divisions Friant et Bourcier (dragons), qui viendront à la rescousse pour opiniâtrer la défense que dirigera le maréchal Davout accourant avec elles.

On peut donc considérer ces divisions comme une véritable *réserve d'aile* dont le rôle très actif se trouve tracé d'avance. Ces troupes, en effet, agirent très énergiquement, dès le début de la bataille, pour ressaisir les villages formant point d'appui à l'aile droite.

La gauche de l'armée française, par contre, était formidable; tandis que le corps du maréchal Soult, bien massé dans une formation offensive *au delà* du ruisseau, avec ses deux divisions sur deux lignes, tenait le centre.

On trouvait à l'aile gauche : le corps du maréchal Lannes, déployé à cheval sur la route de Brunn à Olmutz; en 2e ligne, le

corps du maréchal Bernadotte; en réserve, 10 bataillons de la division de grenadiers d'Oudinot, toute la garde impériale, toute la réserve de cavalerie de l'armée, augmentée de la cavalerie des 1er et 5e corps d'armée (Bernadotte et Lannes).

Vers 9 heures, quand les Russes, descendant du plateau de Pratzen, eurent mis leurs masses en action et accusé leur offensive contre la droite française, Napoléon ordonna brusquement l'attaque sur leur centre par le maréchal Soult, tandis qu'à la gauche française le maréchal Lannes et la cavalerie prenaient, de leur côté, l'offensive contre les Autrichiens, qui formaient l'aile droite de l'armée alliée. Nous verrons souvent reproduire cette manœuvre par les Allemands dans les grandes manœuvres de ces dernières années.

La marche en avant du maréchal Soult créa, entre lui et la gauche française, une trouée que vint remplir aussitôt le corps du maréchal Bernadotte.

Par suite de cette manœuvre, les Français occupaient, vers midi, un front double de celui du début de la bataille, et l'armée austro-russe se trouva, par l'offensive du maréchal Soult, coupée en deux tronçons.

D'une heure à quatre heures la lutte prit, pour l'armée alliée, le caractère d'une retraite, d'ailleurs très énergiquement conduite, tandis que Napoléon, faisant pivoter sa droite face au Sud au moyen du corps de Soult, toujours suivi de la Garde et des 10 bataillons de grenadiers d'Oudinot, détruisait par une masse d'artillerie et par son infanterie les colonnes russes acculées aux étangs.

L'intervention de la réserve générale ne se produisit donc pas dans cette bataille. Six des bataillons de grenadiers d'Oudinot furent, dans la dernière phase de la lutte, appelés à appuyer la division Friant qui devait enlever Telnitz, point d'appui à l'aide duquel les Russes protégeaient leur retraite.

Les réserves n'avaient donc pas dû intervenir : sur 70,000 Français présents, 40,000 à 45,000 étaient réellement entrés en lutte [1]. Le corps de Bernadotte, les grenadiers d'Oudinot, l'infan-

---

[1] Ni les réserves d'infanterie de la garde, ni la division de grenadiers ne donnèrent. » (MATHIEU-DUMAS, *Précis des événements militaires*, t. XIV, p. 207.)

terie de la Garde n'avaient pour ainsi dire pas pris part au feu, et la victoire sur 90,000 alliés se trouvait complète, décisive !

Jomini a dit et d'autres ont répété après lui que les masses *présentes* sont sans utilité, que seules les masses *agissantes* ont un effet utile.

Mais on doit considérer que les grenadiers d'Oudinot et la garde impériale suivant constamment le corps du maréchal Soult à l'attaque du plateau de Pratzen, puis dans son changement de front face au Sud, prêts à intervenir pour enfoncer les les Russes, pour recueillir les troupes de Soult repoussées, ont été utilisés comme il convient, que ces forces furent réellement agissantes et que, en apparence, seulement elle ne jouèrent que le rôle de forces *présentes*. Leur établissement sur le front de combat ne se justifiait pas, puisque l'attaque centrale avait réussi sans elles, qu'à la droite de l'armée le maréchal Davout gardait ses positions et qu'à la gauche Lannes et la cavalerie de Murat avaient refoulé les Austro-Russes.

Ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'à Austerlitz la réserve générale ne fut pas appelée à jouer le rôle classiquement attribué à cet échelon dans la bataille napoléonienne.

Ce qui fit défaut à la droite française, c'est la belle cavalerie de Murat qui, victorieuse à la gauche, s'avança sur la route d'Olmutz dans la direction de l'Est, au lieu de se rabattre vers le Sud pour exécuter une énergique poursuite.

Nous aurons occasion de remarquer, en étudiant les manœuvres allemandes, que la bataille d'Austerlitz constitue un type qui, dans ces manœuvres, a paru être le plus en vogue. On y cherche à réaliser, par les procédés tactiques nouveaux, la conception napoléonienne : économie de forces sur une partie étendue du front soigneusement fortifiée ; offensive énergique contre l'ennemi dès qu'il fait mine de vouloir déborder une aile ou envelopper un flanc.

Iéna (14 octobre 1806.)

La bataille d'Iéna est une bataille stratégique. Après s'être entièrement trompé sur la position de la principale armée prussienne qu'il croyait atteindre sur la basse Saale, Napoléon déploya une activité prodigieuse pour concentrer ses corps d'armée

à Iéna sur le flanc gauche de l'armée prussienne échelonnée de Weimar à Iéna, face au Sud.

Après avoir, de sa personne, employé la nuit à reconnaître la position ennemie, à s'assurer la possession du plateau de Landgrafenberg et à y amener son artillerie, l'Empereur employa les premières heures du matin à refouler les troupes prussiennes avancées du général Trauhenzein, afin d'avoir l'espace nécessaire au déploiement de son armée.

Tous ces soins étant pris avec une prodigieuse activité, la bataille fut engagée dans les conditions les plus favorables pour procurer une facile victoire.

La combinaison consistait à déployer le corps du maréchal Lannes devant le centre des Prussiens, à envelopper leur flanc droit au moyen du corps Augereau, porté par la vallée en suivant la route de Weimar, et leur flanc gauche au moyen du corps de Soult ; à passer à l'offensive générale, dès que l'action sur les flancs se prononcerait. Le maréchal Ney devançant le gros de son armée avec la cavalerie et les troupes d'élite (grenadiers et voltigeurs) vint s'intercaler entre les corps de Lannes et d'Augereau.

Les Prussiens, d'abord surpris par cette foudroyante attaque, changèrent de front et opposèrent une vaillante résistance.

Cependant Napoléon, dès qu'il vit les flancs de l'ennemi aux prises avec les maréchaux Soult et Augereau, passa à l'attaque générale. La Garde suivit le centre, mais ne dut pas donner le coup de collier.

Cette fois encore, l'image classique ne fut pas dessinée ; mais on reconnaîtra pourtant que, à Iéna comme à la bataille d'Austerlitz, la position de la Garde en arrière du centre de l'ordre de bataille donnait aux troupes la confiance et la vigueur nécessaires.

Au moment de la débandade des troupes prussiennes, la cavalerie de réserve, accourue de la rive droite de la Saale, put intervenir et transformer en un désastre cette défaite de 70,000 Prussiens et Saxons par 100,000 Français, dont la moitié ne furent pas directement engagés.

En examinant le rôle des réserves du côté des Prussiens, on remarquera que le prince de Hohenlohe plaça derrière la ligne de bataille du général Grawert une réserve de 5 bataillons et la

brigade saxonne Cerrini. Ces forces ne purent rétablir le combat ni conjurer la retraite désordonnée des troupes de première ligne.

D'autre part, le corps important du général Rüchel, accouru, après les appels les plus pressants, de Weimar où il était isolé (26 bataillons, 20 escadrons), peut être considéré comme la réserve générale de l'armée. Son chef conserva une réserve de 7 bataillons et de 9 escadrons; avec le restant de ses troupes, il marcha résolument au secours du prince de Hohenlohe dans le plus bel ordre tactique, sur 2 lignes d'infanterie avec la cavalerie aux ailes.

Ce corps fut, en peu d'instants, bousculé par les Français victorieux, qui l'abordèrent du même élan qui leur avait procuré la victoire sur les troupes du général Grawert.

Entraîné dans la déroute sans y pouvoir rien changer, il ne put, par son sacrifice, qu'augmenter les pertes et la confusion.

Les réserves ne sont donc point, dans tous les cas, un moyen de conjurer la défaite ni de protéger la retraite. Intervenant devant un ennemi supérieur en nombre, leur engagement tardif est une hérésie tactique de la même nature que l'engagement successif des parties d'une armée contre un adversaire même numériquement inférieur, mais concentré pour la lutte et supérieur à chaque fraction qui se présente successivement à ses coups. Il arriva pour le général Rüchel le contraire de ce qu'il advint à Desaix à Marengo. Loin de sauver la situation, il augmenta, par sa défaite isolée, l'étendue du désastre.

L'intervention intempestive et malheureuse du général Rüchel, un héros qui se fit tuer à la tête de ses troupes, est un argument en faveur de la suppression des réserves générales importantes dans la tactique contemporaine, la distance à laquelle il faudrait les tenir de la ligne de combat pour les soustraire au feu étant si grande, lorsque le terrain n'est pas exceptionnellement favorable, que leur intervention, en temps voulu, peut être mise en doute dans bien des cas.

De Weimar au front Klein-Romstedt—Koetschau, où se déploya la ligne de combat du prince de Hohenlohe, la distance est, au maximum de 11 kilomètres 500 (6,000 toises), ce qui est moins que l'étendue du front occupé en 1870, le 18 août, par l'armée du Rhin à l'ouest de Metz, moins que l'étendue du front qu'occu-

perait une armée de 3 corps ou de 6 divisions établie sur la défensive.

Auerstædt (14 octobre 1806).

Tandis que Napoléon battait l'armée du prince de Hohenlohe à Iéna, le corps d'armée du maréchal Davout, placé à Naumbourg pour y garder les passages de la Saale, fit un mouvement vers l'Ouest pour se porter au delà du défilé de Kozen, afin de s'emparer, avant l'armée du roi de Prusse, qui se trouvait à Auerstædt, des hauteurs dominant la Saale et de retenir cette armée.

Le maréchal disposait des trois glorieuses divisions : Friant, Morand, Gudin, avec 6 escadrons de cavalerie : 28,000 hommes au total. L'armée royale prussienne, composée des meilleures troupes, comprenait près de 60,000 hommes, soit le double des forces françaises. Elle était formée en 5 divisions, avec une belle et nombreuse cavalerie (14,000 chevaux).

Le brouillard était intense. L'avant-garde du roi, commandée par Blücher (1 division et 600 chevaux), se buta contre un détachement français; après quelques préliminaires, la bataille s'engagea.

La division Gudin, déployée la première, résista aux charges furieuses quatre fois renouvelées de la cavalerie prussienne. Bientôt cette division fut resserrée autour du village de Hassenhausen, et la division Friant se forma à sa droite.

Les divisions Wartensleben et Orange accouraient. La nombreuse cavalerie prussienne fit les plus valeureux efforts pour enfoncer les divisions françaises, mais sans résultat.

Après six heures d'une lutte acharnée, les Français poussent en avant les divisions de Friant et Morand, Gudin restant à Hassenhausen, et enveloppent les ailes de l'ennemi.

Il restait aux Prussiens deux divisions placées en réserve. Blücher voulait, avec elles et la cavalerie ralliée, se jeter sur le 3e corps français; ce conseil ne fut pas écouté.

La réserve protégea la retraite, qui fut assez précipitée.

Les 28,000 hommes de Davout firent 3,000 prisonniers et prirent 115 canons. De part et d'autre, il y eut 10,000 tués et blessés.

Tout permet de croire que si les troupes de réserve avaient été utilisées contre la division Friant ou contre la division Morand au nord et au sud d'Hassenhausen, après les valeureuses mais inutiles charges de la cavalerie prussienne, elles eussent changé l'issue du combat.

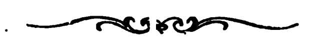
Il n'est pas douteux que si ces réserves importantes avaient été portées résolument à l'attaque en entraînant avec elles les divisions déjà engagées, les Français n'eussent été défaits, car les trois divisions du maréchal Davout étaient épuisées : la division Gudin, surtout, avait été décimée; elle conservait le village par des prodiges d'héroïsme. Les pertes des Français atteignaient plus de 35 p. 100; il est rare que des troupes ainsi éprouvées puissent opposer une résistance sérieuse à des attaques bien conduites de troupes fraîches, surtout quand celles-ci surpassent numériquement ce qui reste à l'ennemi.

Davout, avec 28,000 hommes réduits à 18,000 en état de combattre et avec une cavalerie inférieure, consomma une victoire complète sur 55,000 à 60,000 soldats d'élite conduits par des chefs valeureux, mais qui n'engagèrent qu'une partie de leurs forces, tandis qu'il faisait combattre jusqu'au dernier homme, prenait résolument l'offensive et la soutenait jusqu'au bout, sans même examiner la possibilité d'une retraite, alors que sa mission n'était que d'arrêter l'ennemi.

C'est un des exemples tactiques les plus concluants en faveur de l'utilisation de toutes les ressources pour assurer la victoire, mise en parallèle avec la conservation de forces destinées à protéger la retraite.

Colonel baron W. de Heusch,
Commandant le régiment de grenadiers,
ancien professeur d'Art et d'Histoire militaires
à l'Ecole militaire de Bruxelles.

(*A continuer.*)



NOTE

SUR LA

DÉFENSE DE LYON

Examen préliminaire. — Dans les conditions de l'artillerie moderne, en présence de canons pouvant porter à près de 20 kilomètres avec un tir à toute volée, dans les conditions surtout de l'artillerie de l'avenir, de l'artillerie de demain peut-être, il serait vraiment plus que ridicule, il serait dangereux, il serait coupable de prétendre mettre à l'abri du bombardement, par une ligne continue de forts, *tant voisins soient-ils l'un de l'autre ou tant éloignés du noyau central qu'on les puisse concevoir*, une agglomération quelconque de l'étendue et de l'importance de Lyon.

Aussi bien déjà, les forts existants répartis à 10 ou 12 kilomètres du centre de la ville, constituant une périphérie de 70 ou 80 kilomètres, nécessitent, pour leur défense, une force armée de 80,000 hommes au moins, à raison de 1 homme par mètre courant, suivant les desiderata minima des maîtres en poliorcétique.

Il semblerait bien évident tout d'abord que semblable force, quelque parcimonieuse même qu'elle puisse paraître, pourrait recevoir, dans la défense nationale, un plus utile emploi qu'une défense réduite à ce coin de France, en une répartition bien uniforme, un développement en cordon extra-mince, tout autour d'une cité riche, populeuse, puissante.

On doit donc considérer la défense de Lyon à un point de vue plus général que la simple défense d'une ville de France isolée, tant importante soit-elle.

Rôle de Lyon dans la défense générale de la France. — Lyon peut et doit barrer la vallée de la basse Saône en même temps que la vallée du Rhône ; il doit interdire aux Allemands la descente dans le Midi de la France et aux Italiens la remontée dans le Nord ; il doit surtout empêcher que les armées de ces deux puissances ne puissent se donner la main, accoupler leurs armées pour entreprendre une poussée commune d'invasion vers le Nord-Ouest.

La défense de Lyon doit surtout les empêcher, les uns comme les autres, d'établir en cette ville, si puissante par ses ressources en tout genre, une solide base d'invasion et plus tard, peut-être, au cas improbable d'un écrasement final, une base de revendication ou plutôt de conquête.

Mais, encore une fois, cette grande et puissante ville ne doit pas, ne saurait être défendue par et pour elle-même.

Constituée en ville fortifiée, en ville fermée, elle serait vouée, par là-même, fatalement, à un bombardement, à un écrasement sans précédent dans l'histoire. Un assiégeant brutal ou un peu entreprenant pourrait facilement le réaliser d'un point quelconque de ce grand pourtour, avec l'artillerie de l'avenir, même avec l'artillerie moderne.

D'ailleurs, au pis-aller, l'ennemi, pour diriger plus méthodiquement le bombardement ou l'écrasement de cette cité populeuse devrait-il percer la ligne des forts, il le pourrait faire sûrement et toujours, par quelque coup de force, en sacrifiant du monde, alors que cette ville ne serait défendue que par une simple garnison portée même à 80,000 ou 100,000 hommes.

Grande armée de 2e ligne, de 2e levée. — Qu'il soit donc bien admis, bien établi que, pour remplir efficacement son vrai rôle dans la défense générale de la France, Lyon doit être le point de concentration d'une grande armée de 2e ligne, s'organisant dans sa région à l'aide des ressources ultimes en hommes fournies par le Midi et des ressources en matériel puisées dans Lyon lui-même aidé de son opulente banlieue. Cette grande armée de 2e ligne pourrait, jusqu'au jour de son extrême appel sur un autre théâtre où la France aurait à jouer son dernier coup de dé, pourrait, devrait rayonner avec ses forces vives et mobiles jusqu'à 40 ou 50 kilomètres autour de Lyon, couvrant

ainsi la ville elle-même, la mettant à l'abri de tout bombardement, de toute insulte ou de toute occupation même partielle ; maîtrisant les confins de la France des Alpes au Jura, ne permettant, par suite, qu'à travers les Alpes, c'est-à-dire dans de mauvaises conditions d'invasion, la réunion des armées de l'Italie et de la Prusse.

Massif du mont d'Or. — Cette armée se devrait concentrer et constituer, excellement, dans le massif même du mont d'Or, organisé tout entier défensivement dès le temps de paix. En cas de départ de cette grande armée de 2e ligne, ce serait encore là que devrait être massée définitivement la petite armée chargée de la défense dernière, de la défense proprement dite de Lyon. Cette grande ville serait ainsi défendue par son flanc Nord, et ce massif devrait être considéré comme le dernier réduit de sa défense.

Pour l'organisation de ce massif nous demanderions un simple fossé continu, à mi-hauteur (ou au tiers inférieur) de ses pentes, avec une simple grille, défendue elle-même par quelques tambours pour infanterie, couronnés par une plate-forme armée d'une seule pièce légère aux points particulièrement dangereux, tels que les débouchés de ravins.

Les sommets ou crêtes de ce massif seraient seuls armés de grosse artillerie, montée sur des plates-formes mobiles, courant elles-mêmes sur une voie ferrée dont les emplacements de mise en batterie, multipliés sur les crêtes, seraient bien marqués d'avance.

Désidératum pour l'occupation d'une hauteur. Souhait bien ancien! — Pour toute hauteur appelée à recevoir de la grosse artillerie, nous préconiserons, là au mont d'Or plus que partout ailleurs, l'organisation suivante que l'expérience acquise dans la défense de Belfort, en 1870-71, nous a toujours, depuis lors, porté à considérer comme le plus propre à répondre aux progrès de l'artillerie, en même temps qu'aux explosifs modernes, à ceux de l'avenir encore mieux peut-être.

Depuis la guerre, nous avons longuement et compendieusement développé ces idées et cette organisation dans des brochures ou des conférences toujours mal vues en haut lieu, du

reste. Nous nous contenterons donc de rappeler ici, très sommairement, le schéma de ce désidératum patriotique :

Couronner le sommet en question d'un tambour (bois, fer ou pierre) d'infanterie servant de vigie ou de réduit, le surmonter lui-même d'une plate-forme libre pour une pièce d'artillerie légère, unique, puisqu'elle n'a pour but que de protéger le tambour et d'en fouiller les abords.

A 8 ou 10 mètres au-dessous du sommet de la hauteur, percer le mamelon par un tunnel dans lequel s'ouvriraient les magasins à poudre et les remises au matériel délicat ou dangereux.

Fermer ce tunnel à ses deux extrémités par des grilles solides et en faire déboucher, par chaque extrémité, une voie ferrée qui reporterait à droite et à gauche du tunnel, en des emplacements de batterie nombreux, étudiés et préparés d'avance, toute la grosse artillerie appelée à armer ce sommet, d'où cette artillerie aurait à étendre au loin son action, à accuser sa puissance.

Application au Mont-Verdun. — C'est dans cet esprit que devrait être excellemment organisé le Mont-Verdun, pointe nord du massif du mont d'Or, à Lyon, puissante pointe extrême, sinon clef de ce précieux contrefort, si remarquable, tant au point de vue militaire qu'au point de vue géodésique. Semblable système remplacerait avantageusement le fort actuellement établi sur ce point merveilleux, mais qui, à cause de sa configuration même, voit mal et ne peut pas grand'chose à son avancée.

Son action actuelle, dans les conditions où il se présente, serait à peu près nulle, si tant est que sa résistance ou au moins celle de ses coûteuses constructions pût inspirer quelque confiance ou donner sécurité sérieuse.

Préparation de l'occupation du mont d'Or par l'armée de 2e ligne. — L'installation sur le massif du mont d'Or d'une armée de 600,000 à 800,000 hommes, de 2e levée, serait préparée ou assurée, pour le cas de guerre ou de mobilisation seulement, à l'aide d'éléments ou de matériel rassemblés, dès le temps de paix, dans la place de Lyon ; ce matériel y serait tenu en réserve pour n'être mis en place qu'au dernier moment.

Jusque-là on étudierait, dès le temps de paix, la complète organisation de cet ensemble dans ses moindres détails, et, en attendant son complet achèvement, dès l'ouverture des hostilités on parerait aux premiers besoins d'une concentration en utilisant les forts qu'on a déjà construits tout autour de Lyon pour la défense locale.

Utilisation des forts existants.— C'est qu'en effet, alors même que, conformément à nos idées et d'après notre système, la plupart des forts de la périphérie de Lyon devraient être considérés comme inutiles, simple superfétation, pure perte d'argent, nous n'en demandons pas moins qu'ils soient conservés et maintenus tels qu'ils existent et parce qu'ils existent. Nous ne les eussions certes pas créés, mais on ne doit pas les raser; on devra même les défendre jusqu'à la dernière limite, comme des points d'appui, des réduits isolés, mais en ne consacrant à leur défense qu'un peu d'infanterie et, tout au plus, quelques pièces légères d'artillerie.

Quant au massif du mont d'Or, organisé définitivement comme nous l'avons marqué à grands traits au commencement de cette étude, il devrait aussi conserver tous les forts qu'on y a déjà construits. On les défendrait comme réduits isolés, avec de l'infanterie et quelques pièces légères d'artillerie. Nous constituerions, par exemple, un solide réduit central, pour la défense du massif tout entier, considéré comme une position inviolable, à l'aide du pignon et du fort du Montou, spécialement réorganisé à cet effet, muni d'une assez nombreuse artillerie légère, voire même de quelques pièces d'une puissance supérieure armant son sommet et battant tout le massif.

Analyse des forts du 1er secteur pris comme types. — Une rapide analyse des forts existants autour de Lyon pourrait trouver place ici et ne semblerait peut-être pas dénuée de tout intérêt.

Bornons-nous, dans cette analyse très sommaire, aux forts construits dans le 1er secteur de la défense, en les considérant ou les étudiant comme types, non seulement pour ceux de la seule place de Lyon, mais encore pour tous les forts des places créées en France depuis la guerre.

Aussi bien tous sont à peu près de même facture, malheureusement et probablement aussi de même valeur[1].

1° *Fort de Chapoly.* — C'est le fort construit le plus récemment; il est du dernier système, du système imaginé après l'affolement inconsidéré qui s'est emparé de la France entière au lendemain des curieuses expériences de la Malmaison. Ce fort est constitué par un énorme bloc de béton enterré, sans maçonnerie aucune. Nous le tenons pour un mignon nid à bombes.

Presque sans action extérieure, dominé de partout, il semble voué à une destruction certaine et peut-être rapide, sinon sous l'action de coups isolés, au moins sous une concentration de feux. Mais aussi, peut-être que le temps, l'air, l'humidité, l'intempérie des saisons auront, préalablement à toute résistance, mené à bien leur œuvre commencée. Cette grosse masse de béton semble déjà se déliter ou fendiller tout naturellement. Quoi qu'il en soit de son avenir de paix, le service de l'artillerie qui en constitue l'armement deviendra bien vite impossible sous la riposte de l'ennemi, immobilisé qu'est cet armement par l'étroitesse même du fort.

Les magasins seront sûrement détruits ou au moins bouchés avant d'être vidés. Quant aux hommes de sa garnison, ils y seront devenus fous avant d'y avoir trouvé sépulture.

2° *Fort du Paillet.* — C'est là un autre nid à bombes, qui, construit en maçonneries, est voué à une destruction plus rapide et tout aussi certaine que celui de Chapoly, de par les crêtes seules de Dardilly, si menaçantes et si proches.

Comme le précédent, ses terre-pleins n'ont d'autre résultat que d'immobiliser la grosse artillerie de son armement.

Groupant ses magasins sur un petit espace, il ne peut faire autrement que d'y appeler la concentration du tir de l'ennemi.

3° *Fort du Mont-Verdun.* — Ce fort n'est pas dominé à bonne

---

[1] Dans ce qui va suivre, on n'a relaté que ce que chacun peut voir, durant une simple promenade, en s'abstenant religieusement de toute divulgation technique et dangereuse.

distance; il a sinon de très belles vues, au moins un très beau tir indirect sur toute la région voisine, sur toutes les vallées qui serpentent à son pied.

Parce qu'il est vaste, les déplacements de ses grosses pièces y demeurent possibles, la mobilité de son armement y est donc relativement assurée, et, par là même, son matériel y court moins de risques qu'ailleurs.

Réorganisé comme il a été marqué précédemment, ce fort pourrait puissamment contribuer à la défense de Lyon et, partant, à la défense de tout ce coin de France.

4° *Fort du Narcel.* — C'est, de mieux en mieux, un nid tout préparé pour le bombardement, appelant de lui-même les coups et les concentrant sur ses magasins et sur son matériel immobilisé.

5° *Fort du Montou.* — Nous avons indiqué précédemment le parti, l'emploi que nous nous proposions de tirer de cette position. De ce fort réorganisé nous ferions comme le centre, la clef de la défense de cette magnifique masse du mont d'Or, clef elle-même de toute la défense de Lyon, réduit ultime de la défense de toute la région lyonnaise.

6° *Fort de la Fréta.* — Éperon menaçant, il étendrait au loin l'action de la zone fortifiée du mont d'Or; peu dominé lui-même et déployant à sa queue un plateau où son gros matériel trouverait à se mouvoir, à se déplacer aisément, par suite acquerrait une sécurité relative; il aurait à jouer, comme fort, un rôle utile à la défense telle que nous la comprenons pour Lyon et n'aurait pour le jouer qu'à subir quelques légères modifications.

Travaux et millions perdus. — Si nous continuions notre examen des lieux en dehors du 1er secteur, nous trouverions environ vingt forts ou gros ouvrages de même valeur semés tout autour de Lyon, sans compter les multiples batteries, dont certaines sont construites ou amorcées déjà sur des terrains achetés d'avance et dont les autres, indiquées seulement, seraient à construire à la déclaration de la guerre.

Soit environ 50 millions de moellons, de constructions, de

béton jetés là, sans grand profit pour la patrie, ou même sans réelle sécurité ou avantage pour Lyon !

Il en va à peu près du même chiffre pour Reims, que nous connaissons bien et où l'on ne parle rien moins que de tout abandonner au plus tôt.

Soit 500 ou 600 millions, peut-être 1 milliard, perdus en essais. Mais, mieux encore, il faut entretenir tout cela ! La majeure partie en est armée, le matériel est en place, il repose toujours sur des bois de 1er choix, malgré les enseignements de la défense de Belfort.

De ce chef encore pertes réelles, sérieuses et inutiles dépenses, remplacement fréquent assez coûteux, et cependant ces bois ne fourniraient peut-être un jour, devant l'ennemi, qu'une assez courte, sinon triste carrière.

Causé réelle. — Tout cela provient en partie, nous l'avons dit dans maintes conférences, par maintes brochures, mais nous ne saurions assez le redire, tout cela provient de la méconnaissance intentionnelle, de la négation systématique et de principe où l'on a toujours voulu tenir la défense de Belfort en 1870-71 [1].

C'était et c'est encore cependant la dernière en date des défenses connues; partant elle eut dû, par excellence, inspirer la poliorcétique moderne, voire même celle de l'avenir, puisque là on avait tenté d'innover par intuition.

Colonel DE LA LAURENCIE.

---

[1] C'était l'avis formel du grand patriote, du glorieux Denfert.



LA
RÉDUCTION PRATIQUE
DU
SERVICE MILITAIRE

I.

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA QUESTION.

Jusqu'en 1872, le service militaire n'était pas obligatoire en France et l'on se bornait à prendre, dans le contingent annuel, un nombre déterminé des jeunes gens ayant tiré au sort les plus bas numéros pour les incorporer pendant sept ans. Les bons numéros étaient libérés de toute obligation militaire en temps de paix. Ils pouvaient être appelés à servir en cas de guerre; mais, comme ils étaient en général dépourvus de toute instruction militaire, ils n'étaient aptes à rendre des services aux armées en campagne qu'après un temps assez long. En outre, le remplacement était admis, et la libération du service était définitive au bout de sept ans.

La loi de recrutement du 27 juillet 1872 a décrété le service militaire personnel et obligatoire, supprimé le remplacement, réduit à cinq ans la durée du service actif et a imposé des obligations militaires pendant vingt ans. C'étaient les conséquences de la guerre 1870-71 et l'exemple des Allemands qui avaient motivé ces modifications radicales.

Mais on ne tarda pas à trouver trop longue la durée du service actif, et la loi de recrutement du 15 juillet 1889 la réduisit

à trois ans. Par contre la durée totale des obligations fut portée à vingt-cinq ans.

Alors que pendant une période fort longue (1830-1872), notre loi de recrutement très simple n'a pour ainsi dire pas varié, on est obligé de constater que les conditions de cette loi ont subi en peu de temps des modifications importantes, ayant des conséquences nombreuses et compliquées. Pendant ce temps, les puissances étrangères, l'Allemagne notamment, n'ont pas transformé aussi radicalement, ni aussi souvent leur loi de recrutement; elles se sont bornées en général à perfectionner la loi existante plutôt qu'à la remettre continuellement en question.

Ces variations assez brusques sont soi-disant provoquées par l'opinion publique, qui, mise en goût, réclamerait de nouveau une meilleure répartition des charges du service actif, en en abrégeant la durée. Cette amélioration est-elle nécessaire, possible, et produirait-elle le résultat voulu ? C'est la question que nous croyons utile d'examiner.

On avait cru, au moyen des dispositions de la loi de 1889, donner satisfaction dans la mesure du possible aux intérêts généraux et aux intérêts particuliers. Cette loi fonctionnait régulièrement et donnait dans son ensemble des résultats assurés, permettant de faire bien augurer des conditions dans lesquelles les divers éléments sauraient faire leur devoir au moment du besoin.

Comment s'est-il fait que, depuis trois ans environ, la question d'une réduction plus grande encore de la durée du service actif se soit posée avec tant de force? Nous n'avons pas ici à rechercher les causes qui ont passionné à un tel point l'opinion publique sur ce sujet, mais le mouvement a pris une telle intensité, il a fait l'objet de propositions ou de promesses si positives qu'il n'a pas été possible de ne pas chercher à résoudre le problème, qui est d'ailleurs posé devant les Chambres. Ainsi le Gouvernement a soumis au Sénat un projet de loi organisant le service de deux ans. On sait que ce projet supprime toutes les dispenses, prévoit un minimum d'effectif, dont l'insuffisance sera comblée au moyen de rengagements ou de l'appel d'un certain nombre d'hommes des services auxiliaires. La suppression des dispenses, tout en profitant à l'ensemble des citoyens sans distinction de fortune, ne pourra d'ailleurs être acquise

qu'au prix d'un surcroît de charge pour les catégories les plus intéressantes, comme nous l'expliquerons plus loin. D'un autre côté, le nombre de rengagements nécessaires n'est atteint qu'en imposant au pays des sacrifices pécuniaires considérables, qui sont évalués à un supplément minimum de dépenses de 25 millions par an.

Quoi qu'il en soit, le Sénat a approuvé ce projet en première délibération, et après une discussion approfondie; il l'a adopté en deuxième délibération, en y apportant quelques modifications de détail sans importance. La Chambre des députés sera ensuite saisie, et il est peu probable qu'elle n'approuve pas la loi à peu près telle qu'elle sera sortie des délibérations du Sénat.

Dans ces conditions, on peut se demander s'il n'est pas superflu d'élever la voix dans ce débat, qui peut paraître épuisé, surtout après que tous les organes de la presse, et le *Journal des Sciences militaires* notamment, ont examiné la question à tous les points de vue.

Pourtant, tant que le dernier mot n'a pas été dit, que la loi n'a pas été votée définivement, il nous semble qu'il n'est pas trop tard pour exposer ses idées, et qu'il peut être utile de résumer et de bien préciser l'état de la question.

Sans doute les militaires et tous ceux qui connaissent réellement les exigences multiples du métier militaire et les conditions dans lesquelles se feront les guerres de l'avenir, ne sont nullement partisans de la réduction du service. M. le général Derrécagaix [1] entre autres, a fait entendre une éloquente et convaincante démonstration des dangers que ferait courir à l'armée l'adoption d'une pareille mesure, qu'il qualifie de lèse-patrie. Il fait ressortir notamment que, étant données les conditions du combat moderne, l'éducation militaire des troupes, qu'il ne faut pas confondre avec l'instruction, doit être plus forte que jamais et que, pour arriver à ce résultat, il faudrait plutôt augmenter la durée du service que la diminuer.

Il n'est pas douteux que, au point de vue militaire, le service de trois ans, qui d'ailleurs a fait ses preuves, ne soit plus avan-

---

[1] *Journal des Sciences militaires*, livraisons de février et de mars 1901.

tageux que le service de deux ans. Mais des clameurs intéressées ont fait ressortir bien haut les charges trop grandes qui résultaient pour le pays du service de trois ans; de nombreux députés, soucieux de se faire bien venir de leurs électeurs, ont prétendu que la réduction du service, dans des conditions déterminées (variables d'ailleurs), pourrait donner satisfaction aux intérêts particuliers sans porter préjudice à l'intérêt général et à la bonne constitution de l'armée. On n'a pas manqué non plus à ce sujet d'alléguer l'exemple de l'Allemagne, qui fait l'essai du service de deux ans pour son infanterie; on s'est d'ailleurs bien gardé d'indiquer exactement les conditions dans lesquelles il se fait.

Les partisans des divers systèmes ne manquent pas d'arguments pour les justifier, et les raisons exposées de part d'autre peuvent être fort judicieuses prises isolément ou à un point de vue spécial; mais comme la question est délicate et complexe et qu'il s'agit d'intérêts vitaux, défendus sans doute avec bonne foi, mais souvent avec plus de passion que de compétence, le moment paraît venu de résumer les débats sur la question, qui peut sembler épuisée.

Nous nous proposons donc de rechercher et d'exposer, dans leur ensemble et dans une analyse sommaire qui n'a pas été faite encore, les diverses solutions proposées, les différentes combinaisons à faire entrer en ligne de compte et les points de vue très variés auxquels on peut se placer. Nous essayerons donc de faire ressortir les avantages et les inconvénients du service de trois ans, ceux du service de deux ans, en examinant impartialement les arguments et les faits et, pour être à même de posséder tous les éléments de la question, nous exposerons les conditions dans lesquelles elle est résolue dans les principales puissances étrangères.

En un mot, nous croyons que ce n'est qu'en connaissant bien une question que l'on peut être en mesure de la résoudre pratiquement. C'est l'œuvre que nous avons tenté de faire, sans avoir la prétention d'avoir trouvé la solution idéale, mais simplement le désir de chercher à faire prévaloir en fin de compte l'intérêt supérieur du pays et cela en négligeant naturellement toute espèce de considération politique.

II.

INCONVÉNIENTS DU SERVICE DE TROIS ANS. MOYENS D'Y REMÉDIER.

Egalité du temps de service. — Nous avons cherché en vain dans les divers écrits publiés des arguments péremptoires contre le service de trois ans. On se borne à dire que ce service impose des charges trop lourdes au pays, qu'il ne faut pas trois ans pour instruire un soldat dans la plupart des armes, que l'esprit de la loi de 1889 est complètement faussé, attendu que le service militaire n'est obligatoire et égal pour tous qu'en apparence, alors qu'en réalité ceux qui font trois ans sont l'exception.

Il convient donc d'examiner avant tout si cette égalité absolue du service est nécessaire, et surtout si elle est possible.

Ce que l'on peut, à plus juste titre, reprocher au mode de service actuel, c'est la durée uniforme en principe du séjour sous les drapeaux dans les diverses armes, car s'il est nécessaire, par exemple, que le cavalier ait besoin de trois ans de service, il n'en est pas de même pour la plupart des autres troupes. D'ailleurs, pratiquement, cette égalité n'a jamais existé et ne peut pas exister.

C'est ce que l'on a fort bien compris en Allemagne, où les hommes de la cavalerie et de l'artillerie à cheval restent seuls trois ans sous les drapeaux ; ceux des autres armes ne restent que deux ans, sans interruption, à l'exception des hommes du train, où les conducteurs ne font que six mois, et des infirmiers dont le service varie entre un et deux ans. Il y a même lieu d'ajouter à ce sujet que, bien que le service de deux ans ait été *mis en essai* depuis plus de sept ans et que ce service ait donné des résultats satisfaisants, personne n'a encore proposé de l'adopter à titre définitif. Au contraire, le Ministre de la guerre de Prusse a l'intention de déterminer un pour-cent des troupes à pied qui devront accomplir une troisième année de service.

Minimum de service suivant les armes.— Quel est le *minimum de temps de service nécessaire suivant les armes ?* Il ne s'agit pas de déterminer le temps strictement nécessaire pour donner aux jeunes soldats l'instruction suffisante pour l'arme à laquelle ils

sont affectés. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'instruction militaire ne suffit pas pour former un soldat, car s'il en était ainsi il serait facile d'avoir une armée à bon compte. Il ne manquerait pas, en effet, de jeunes gens qui seraient en mesure de prouver qu'ils possèdent à 20 ans les connaissances nécessaires au point de vue militaire, connaissances qu'ils auraient acquises dans la vie civile, si l'on admettait qu'ils seront dispensés de tout service dans l'armée active et qu'il suffira pour eux de quelques périodes d'instruction militaire. Personne pourtant ne songe à aller jusque-là.

Ainsi que l'a fait ressortir éloquemment M. le général Derrécagaix dans l'étude dont nous avons parlé, pour vaincre, une armée doit être supérieure d'avance en forces morales et matérielles à son adversaire.

En temps de paix, l'habileté militaire ne peut s'acquérir que par l'instruction militaire, et l'organisation militaire du pays peut seule lui assurer cette supériorité. Cette organisation ne pourra donc jamais être trop parfaite ; le recrutement de l'armée, le choix des cadres, l'avancement, l'instruction, notamment celle du tir, un effectif suffisant, mais surtout la discipline, qui ne peut être assurée qu'au bout d'un temps de service convenable, tels sont les éléments essentiels qu'il faudra tendre à perfectionner sans cesse.

« D'après les conditions du combat moderne, dit-il, l'organisation la meilleure est celle qui procure les troupes de première ligne les plus solides et les réserves les plus nombreuses. Il faudra aux troupes une initiative plus grande, une dispersion plus étendue sur le terrain et une force morale des mieux trempées, conditions qui exigent des soldats entraînés, une forte discipline et des troupes aguerries. »

Il est évident que trois ans de service n'étaient pas de trop pour obtenir un résultat aussi bon que possible dans ce sens et que le service de deux ans (qui ne sera pas d'ailleurs de vingt-quatre mois) ne pourra former des soldats aussi instruits, aussi disciplinés, aussi rompus au métier militaire, comme nous le démontrerons plus loin.

Pour le moment, nous nous arrêterons simplement à la question de savoir quel est le temps strictement indispensable pour qu'une recrue quelconque puisse être considérée comme possé-

dant couramment les diverses connaissances exigées pour son arme, de manière à être en mesure d'être remise au courant de son métier en quelques jours au besoin.

Cavalerie et artillerie à cheval. — On est d'accord, en général, pour admettre qu'il n'est pas possible de former en deux ans de bonnes troupes à cheval. C'est ce que constate d'ailleurs le règlement du 12 mai 1899 sur les exercices de la cavalerie: « On ne doit pas perdre vue que le cavalier atteint seulement au cours de sa troisième année de service, et au prix d'exercices d'équitation et d'emploi des armes pratiqués *sans relâche*, une réelle habileté équestre et guerrière. L'instruction individuelle doit donc être reprise poursuivie et perfectionnée avec le plus grand soin pendant la deuxième et la troisième année, afin de fournir à nos escadrons le noyau d'une cavalerie adroite et solide qui leur est indispensable. »

On admettra également que le dressage des jeunes chevaux ne peut être mené à bonne fin que par d'excellents cavaliers, qui ne le sont devenus qu'après un temps de service assez long. Cela est si vrai qu'il ne manque pas d'officiers de cavalerie qui préféreraient le service d'un an avec des chevaux dressés au service de deux ans avec le soin de dresser les chevaux provenant de la remonte.

Il faut remarquer encore que, en cas de mobilisation, les escadrons sont en principe obligés de partir tels qu'ils sont constitués alors, en faisant simplement passer à l'escadron de dépôt les hommes et les chevaux indisponibles. Il en résulte que, si la durée du service était de moins de trois ans, il pourrait y avoir la moitiédes cavaliers qui, en ce cas, n'auraient que six mois de séjour sous les drapeaux et dont l'instruction, par suite, serait forcément incomplète.

On sait d'ailleurs qu'en Allemagne, on exige trois ans de service pour les cavaliers et, comme compensation, ceux-ci ne sont astreints qu'à une seule période d'instruction dans la réserve. On a également admis que les jeunes gens qui veulent contracter un engagement volontaire de trois ans dans la cavalerie ou l'artillerie, peuvent choisir leur régiment. On prétend même, mais ce ne peut être la règle, que aussi bien les appelés que les engagés de ces armes sont renvoyés dans leurs foyers au bout de

vingt-quatre mois, parce que le soldat qui n'est pas devenu un cavalier dans ce temps ne le deviendra jamais. Il est probable qu'on renvoie dans ces conditions les cavaliers dont on ne peut rien faire, mais pas les autres.

Quoi qu'il en soit, il est évident qu'il faudrait avant tout examiner sérieusement les jeunes gens qui doivent entrer dans la cavalerie et n'y classer que ceux qui ont une certaine habitude du cheval et une certaine conformation des cuisses. Il est vrai que l'on risquerait fort de n'en pas trouver la quantité nécessaire, parce qu'on monte très peu à cheval en France dans la vie civile; ensuite il ne faudrait pas dépasser les conditions de poids et de taille voulues pour les diverses subdivisions de l'arme.

Rien n'empêcherait non plus d'essayer le système des engagements de trois ans, en les autorisant dans de grandes proportions pour les armes spéciales (cavalerie, artillerie, génie). C'est du reste, ce que l'on se propose de faire, car une proposition de ce genre est à l'étude et s'étendra à toutes les armes. Sans doute, ce système ne manquera pas de donner de bons résultats, tant que la durée du service sera de trois ans, mais on éprouvera les mêmes difficultés pour obtenir des engagements de trois ans, avec le service de deux ans, qu'actuellement pour les engagements de quatre ou cinq ans avec le service de trois ans. D'ailleurs rien n'empêche d'essayer. Ce sont là des moyens qui peuvent donner de bons résultats.

Autres armes. — Au point de vue de l'instruction militaire, il semble possible, comme dans l'*infanterie,* d'arriver à un résultat satisfaisant en deux ans pour les servants et les hommes montés de l'*artillerie.* Pour l'artillerie à pied, cela ne paraît pas douteux; mais, pour les batteries montées, la plupart des officiers d'artillerie hésitent à se prononcer, malgré la simplification qui a été apportée dans la manœuvre du canon de 75. Ils font ressortir que les servants ont non seulement à savoir servir habilement leur pièce, mais encore qu'ils doivent posséder l'instruction du fantassin; il est vrai qu'on peut objecter que, pour eux, cette dernière n'est qu'accessoire. Quant aux conducteurs, aux ouvriers spéciaux, il sera facile de les former convenablement dans deux ans, en ayant soin de les choisir avec les aptitudes ou

les métiers nécessaires leur permettant de se mettre facilement au courant.

Mais il ne paraît pas aussi facile de former des soldats du *génie* dans deux ans, même en les recrutant parmi les jeunes gens qui possèdent les connaissances antérieurement reçues dans les divers métiers ou professions se rapprochant de celui du sapeur-mineur. Quoi qu'on en puisse dire, on ne fait nulle part des sapes, des mines, des ponts, etc., comme ceux qu'on apprend à faire dans les régiments du génie. Il faut procéder à un apprentissage complet pour toutes les recrues, et cet apprentissage peut simplement être facilité pour celles qui ont exercé un métier analogue dans la vie civile. Mais les travaux de tout genre qu'ont à apprendre les sapeurs-mineurs sont si nombreux et si variés, sans compter l'instruction du fantassin, que c'est à peine si l'on peut consacrer quelques jours par an à chacune de leurs variétés. Dans ces conditions, il n'est pas possible que ces sapeurs connaissent assez bien ces travaux, non seulement pour les exécuter rapidement et bien, comme cela doit avoir lieu en campagne, mais encore pour pouvoir servir au besoin de moniteurs pour les soldats des autres armes dans la pratique de ces travaux.

Sans doute les régiments de sapeurs de chemins de fer, les bataillons d'aérostiers, de télégraphistes, de colombophiles, recrutés parmi les spécialistes, pourront sans difficulté être suffisamment dressés en deux ans. Mais, pour les autres, il faudrait encore établir de nouvelles spécialités de sapeurs, rétablir par exemple les pontonniers, ce qui n'est pas possible. D'ailleurs, en Allemagne, on a conservé le service de trois ans pour les pionniers.

Quant au ***train des équipages militaires***, aux ***sections de secrétaires de toute sorte***, etc., nous avons dit déjà qu'il n'est pas besoin même de deux ans de service pour les mettre à même de remplir leur rôle.

En résumé, au point de vue pratique et rationnel, la durée du service doit être inégale suivant les armes. C'est ce qui existe d'ailleurs dans la plupart des armées européennes. Bien que le principe de l'égalité de durée du service en France soit posé actuellement d'une manière absolue en théorie, cette durée du service n'a jamais été et ne sera jamais égale pour tous dans la

pratique, et il ne faut pas se payer de mots. Même avec la loi de 1889, il y a des dispensés qui ne servent qu'un an et des soutiens de famille qui ne restent qu'un ou deux ans sous les drapeaux. On est bien obligé d'admettre que certaines infirmités empêchent tout service. Et dans l'hypothèse même qu'une nouvelle loi fût votée avec le service fixé uniformément à deux ans pour tous, sans dispensés ni soutiens de famille, elle ne serait pas appliquée dans toute sa rigueur, et, pour vouloir obéir à des principes absolus, on se créerait des difficultés dans la meilleure répartition des charges militaires, qui est le but à atteindre avant tout par une bonne loi de recrutement. En poussant le principe à l'extrême, il faudrait arriver à donner à chaque homme le même nombre de journées de permissions, faire partir tous les appelés le même jour, les renvoyer le même jour, etc. Si, au contraire, le principe de l'inégalité du temps de service était admis, son application serait féconde en résultats et lèverait toutes les difficultés. Ce principe, justifié comme nous l'avons vu par les nécessités du service suivant les armes, aurait comme correctif une compensation au profit de l'État, car il ne serait pas juste que les uns subissent des charges plus grandes à ce point de vue, si l'équilibre nécessaire ne se reproduit pas d'une autre manière. Voici comment nous justifions cette solution.

La durée normale du service restant fixée à trois ans, on déterminerait le temps strictement nécessaire pour donner l'instruction suffisante suivant l'arme. Des règles d'application seraient fixées d'une manière absolue par la loi pour que la répartition du contingent, qui serait toujours incorporé en entier, soit faite suivant les nécessités du recrutement des armes ou services, en tenant compte également des intérêts particuliers dans la mesure du possible.

Ainsi, par exemple, le service de trois ans étant reconnu indispensable pour la *cavalerie*, l'*artillerie à cheval* et les *sapeurs-mineurs*, on classerait dans ces armes les recrues ayant l'aptitude voulue, en suivant l'ordre des numéros de tirage au sort, mais sans y comprendre celles qui auraient des droits à être dispensées ou soutiens de famille. Comme compensation, ces militaires ne seraient convoqués qu'une fois comme réservistes et, en outre, on pourrait leur attribuer, dans leur troisième année de service,

une haute-paye que l'on récupérerait sur les soldats accomplissant un service d'une durée moindre.

La durée normale du service à deux ans pourrait être assignée sans inconvénient pour l'*infanterie* et les autres *armes* ou *services*, avec cette restriction qu'une certaine quantité de recrues ne feraient qu'un an et même que six mois de service lorsque ce serait suffisant. On classerait dans cette catégorie les jeunes gens qui auraient des titres à faire valoir comme soutiens de famille ou qui se destinent aux carrières dont l'État a intérêt à assurer le recrutement, élèves ecclésiastiques ou instituteurs, etc. Les jeunes gens se destinant aux carrières libérales serviraient tous pendant deux ans, sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour le recrutement de ces carrières, qui sont plutôt encombrées; dans ces conditions, ils constitueraient en outre d'excellents éléments pour le cadre des officiers de réserve.

Mais, dans tous les cas, tous les soldats qui seraient l'objet d'une réduction de service, à l'exception des véritables soutiens de famille, devraient payer cette faveur d'un prix assez élevé, qui serait acquitté avant de quitter l'armée et qui serait proportionnel au temps de service non fait et, jusqu'à un certain point, au degré de fortune de l'intéressé. Cette contribution, analogue à la taxe militaire actuelle, servirait à payer les primes ou hautes-payes à attribuer aux sous-officiers ou aux militaires restant plus de deux ans au service.

Il semble que, dans ces conditions, l'égalité du service se trouve jusqu'à un certain point rétablie, puisque tout privilège sous ce rapport a pour base l'intérêt public et comme compensation une taxe à payer.

Engagements et rengagements. — On pourrait en outre combler, sans grands frais, une partie du déficit d'effectif et des rengagés au moyen de la disposition préconisée par la Commission de l'armée. Elle consiste à insérer dans la loi que nul ne sera admissible à certains emplois publics (facteurs, cantonniers, gardes forestiers, receveurs-buralistes et autres) s'il n'a fait préalablement quatre ans de service au moins dans l'armée active. Il y aurait même lieu d'ajouter à cette liste les emplois de douanier, de sergent de ville, de gendarme, etc. Mais il ne

suffirait pas d'insérer cette disposition dans la loi, il faudrait surtout tenir la main à sa stricte exécution.

Comme nous l'avons expliqué, la durée des engagements volontaires devrait être de trois ans au moins. Les avantages que nous avons indiqués suffiraient, croyons-nous, à recruter en grande partie les compagnies d'artificiers et d'ouvriers d'artillerie, les sapeurs-pompiers de Paris, les musiciens, les tailleurs, les cordonniers, ainsi qu'une certaine partie des régiments de cavalerie, d'artillerie et du génie, en raison des facilités que trouveraient les intéressés de s'entretenir dans leur ancien métier ou de faire un service moins pénible ou plus conforme à leurs goûts, de satisfaire leurs convenances particulières, etc. Ce ne serait pas payer trop cher, par la prolongation de leur service pour un an, la faveur de choisir leur arme et leur garnison, ou de jouir de certains avantages.

On pourrait rechercher également s'il ne serait pas possible d'admettre un certain nombre d'indigènes dans les unités d'artillerie et du génie stationnées en Algérie[1].

Avec un nombre suffisant d'engagés volontaires échelonnés sur toute l'année, les crises ou les à-coups résultant du manque de gradés ou de soldats anciens au départ d'une classe seraient moins intenses, les promotions mieux réparties, etc. Il est vrai qu'avec des engagés arrivant à tout moment, par petites fractions, il sera plus difficile de leur donner l'instruction et il y aurait peut-être lieu d'indiquer certaines époques où les engagements pourraient seulement être contractés. Il faudrait également veiller à ne pas laisser encombrer par les engagés certains corps ou services où ils n'auraient pas un emploi utile.

Quant aux rengagements, les diverses mesures que nous avons indiquées suffiraient pour les maintenir dans les limites nécessaires.

En résumé, on voit que, en conservant en principe le service de trois ans, il est possible, par des tempéraments bien compris et par des modifications rationnelles, de l'adapter à tous les besoins, de concilier tous les intérêts, tout en diminuant les charges qui pèsent trop lourdement en les répartissant uniformément; il

---

[1] Cette mesure vient d'être adoptée.

suffirait pour cela d'organiser ce service d'une façon plus pratique. En outre, la réforme se suffirait à elle-même, puisque les primes à affecter aux catégories de soldats qui resteraient plus de deux ans au service seraient payées par les favorisés sous le rapport d'un service moindre.

III.

SERVICE DE DEUX ANS.

Ainsi que nous venons de le voir, le service de trois ans, qui a fait ses preuves, peut inspirer toute confiance par les résultats acquis. On ne saurait affirmer qu'il en serait de même en faisant une nouvelle loi de recrutement qui adopterait le service de deux ans. Mais, comme cette mesure est réclamée impérieusement, il convient d'envisager les moyens de la réaliser progressivement, en donnant satisfaction, dans les meilleures conditions possibles, aux revendications légitimes et aux exigences justifiées, c'est-à-dire en ménageant la transition et en prenant les dispositions préparatoires indispensables.

Ses avantages. — Mais quel est le bénéfice que l'on attend de la réalisation de la réduction du service? C'est, prétend-on, une diminution des charges particulières résultant du service militaire, puisque, au lieu de rester trois ans sous les drapeaux, les appelés n'y demeureraient plus que deux ans.

On peut objecter tout d'abord que cette diminution ne serait pas générale, puisque, le service étant à l'avenir obligatoirement de deux ans pour tous, sans dispense d'aucune sorte, les soldats qui ne font actuellement que deux ans ne gagneront rien et ceux qui sont dispensés après un an subiront une aggravation de charges, sans compter qu'il faudra aussi des soldats de trois ans et plus.

Mais en résultera-t-il ainsi une meilleure répartition des charges publiques? Ce serait dificile à prouver. Tout d'abord, en fait, ces charges resteront les mêmes, puisqu'il faudra toujours le même nombre d'hommes sous les drapeaux en temps de paix. Leur répartition sera différente en ce qui concerne le temps de service des soldats, mais il n'y aura de ce fait pas une journée

de plus consacrée aux travaux de la vie civile. Il n'est donc pas exact que le service réduit laissera au monde du travail plus de bras qu'actuellement. Ce qui est vrai, c'est que, pour certains soldats, un trop long séjour à la caserne peut leur faire perdre le goût de leur métier ou les empêcher de s'y perfectionner. Pour le surplus, on ne peut nier qu'il y a déjà plus de gens disponibles pour l'industrie, les mines, les manufactures, les carrières libérales, les bureaux qu'on ne peut en employer, puisque l'on réduit le nombre des heures de travail en vue d'occuper plus de bras. Il n'est donc pas à souhaiter d'en ajouter encore, à moins de trouver de nouveaux débouchés de toute espèce. Il est vrai que l'agriculture présenterait d'immenses ressources sous ce rapport; mais à qui fera-t-on croire que le trop-plein de l'armée, quand il existera, ira s'y déverser?

En outre, comme il est indispensable, pour certaines armes, d'avoir des soldats servant plus de deux ans, on peut se demander, à part la question d'argent, à quelles professions ou à quelles catégories de la société appartiendront ces rengagés. On peut affirmer que, en principe, tous les rengagés, sous-officiers ou autres, proviendront des ouvriers de l'industrie ou de l'agriculture qui ne trouvent pas dans la vie civile un emploi suffisamment rémunérateur de leurs bras et se laisseront tenter par les avantages pécuniaires ou autres qui leur seront offerts.

Ce sera donc, en fin de compte, les classes aisées, les oisifs, qui bénéficieront de la mesure, au grand détriment de l'agriculture et de l'industrie. Est-ce là le résultat que l'on désire? Il est évident que non, mais il n'en sera pas moins ainsi.

Mais à côté des avantages illusoires, à notre avis, produits par le service de deux ans, il se présentera de nombreux inconvénients, dont il ne faut pas s'exagérer l'importance, mais qu'il convient, au contraire, d'atténuer dans la mesure du possible, si l'on veut aboutir à cette solution. Nous exposerons donc ces inconvénients, en les faisant suivre des moyens à appliquer pour y remédier.

INCONVÉNIENTS DU SERVICE DE DEUX ANS ET MOYENS D'Y REMÉDIER.

Déficit d'effectif. — Tout d'abord, il y a une question d'effectif minimum, au-dessous duquel on ne saurait descendre. Pour des raisons qu'il serait trop long de développer ici, on a admis que cet effectif devait être de 575,000 hommes, afin de permettre de donner l'instruction dans de bonnes conditions et de parer aux exigences de la mobilisation.

Or, il est incontestable que le service de deux ans ne pourrait, à lui seul, assurer cet effectif. Le Ministre de la guerre lui-même a reconnu que ce déficit serait de 50,000 hommes, à la condition de supprimer toutes les dispenses, et en admettant que le nombre des engagés volontaires ne diminuera pas. Mais ce chiffre n'est pas exact, car tous les sous-officiers ou à peu près devant être rengagés, il faudrait en trouver 25,000 de plus, ce qui porterait le déficit total à 75,000 hommes au bas mot.

D'ailleurs, comment trouver les 50,000 soldats? Nous avons indiqué déjà qu'il y aurait des chances d'en recruter un certain nombre en accordant certaines faveurs aux engagés volontaires de trois ans pour les corps où le service de trois ans est nécessaire en totalité ou en partie. Si ces avantages ne suffisaient pas, on pourrait allouer une légère haute-paye pour la troisième année de service. L'expérience seule permettrait de se prononcer en complète connaissance de cause.

On pourrait essayer aussi d'obtenir des engagements de quatre ou cinq ans en n'admettant, comme nous l'avons dit déjà, pour certains emplois, que d'anciens militaires ayant servi activement au moins pendant ce temps; il serait accordé des primes ou des hautes-payes à partir de trois ans de service.

Il resterait également à déterminer le temps pendant lequel le soldat rengagé pourrait rester au service; mais il semble que ce temps ne devrait pas dépasser sept ans. Personne ne songe, en effet, à obtenir des soldats de carrière pouvant aller, par exemple, jusqu'à quinze ans de service et ayant droit, alors, à une retraite proportionnelle. Cela coûterait trop cher, d'abord; ensuite, l'expérience a prouvé que, au bout d'un certain temps de service, les soldats contractent de mauvaises habitudes et sont

plutôt d'un mauvais exemple, sans compter le danger d'en faire des prétoriens.

Si tous les moyens précédents ne suffisaient pas pour recruter le nombre d'hommes nécessaire, il resterait la ressource d'appeler, dès le temps de paix, les hommes des services auxiliaires qui pourraient tenir lieu de soldats valides dans bien des cas. On ne voit même pas pourquoi ils ne seraient pas appelés dans tous les cas, car leur présence sous les drapeaux ne peut qu'être avantageuse sous beaucoup de rapports, et ils ont besoin, jusqu'à un certain point, d'apprendre le métier qu'ils ont à faire en temps de guerre et d'être déjà familiarisés avec la discipline. Il est vrai que la seule raison que l'on donne pour ne pas les appeler est précisément qu'ils n'ont pas besoin d'instruction préalable, mais elle ne paraît pas exacte ; en tout cas, elle n'a pas semblé valable aux Allemands. On a également objecté qu'il ne serait pas bon d'avoir, dans le même corps, deux sortes de soldats, attendu que les auxiliaires pourraient être un objet de risée pour les autres. Ce prétexte ne nous paraît guère exact ; mais, au besoin, on saurait mettre un terme aux moqueries. De plus, l'appel de ces hommes répondrait au principe d'égalité des charges, que l'on invoque à propos du service de deux ans.

Appel en temps de paix des hommes classés dans les services auxiliaires[1]. — Afin de parer dans une certaine mesure au déficit d'effectif qui résultera de l'adoption du service de deux ans, il serait logique d'incorporer dès le temps de paix tous les hommes choisis dans les services auxiliaires (6e partie de la liste de recrutement). On sait que actuellement on classe dans ces services, qui peuvent être exécutés par des hommes non armés, tous les jeunes gens valides qui n'ont pas la vigueur physique nécessaire pour faire le service en armes, mais qui néanmoins n'ont aucune maladie ou infirmité qui puisse diminuer d'une façon notable la faculté de travailler.

Jusqu'à présent les hommes classés dans ces services n'ont pas été appelés en temps de paix, sans que d'ailleurs aucune

---

[1] Nous nous sommes inspiré en grande partie, pour ce sujet, d'un article du *Progrès militaire* du 30 mars 1901.

disposition législative ou autre empêche de prendre cette mesure.

Les conseils de revision classent chaque année 20,000 jeunes gens pour 3 ans dans les services auxiliaires, 2,000 pour 2 ans et 16,000 pour 1 an, soit 38,000 en tout chaque année. Le service de deux ans permettrait d'en conserver 20,000 pour 2 ans et au moins 15,000 pour 1 an, soit 35,000 annuellement. Il suffirait donc d'en choisir 25,000 chaque année, parmi les plus aptes à servir, pour combler le déficit signalé en hommes. Ces 50,000 dispensés pourraient tenir lieu utilement d'un même nombre d'hommes distraits du rang pour des services particuliers remplis actuellement par les premiers, à la condition de ne les employer que dans un service non armé et de leur donner, comme en Allemagne, une instruction rudimentaire et même un uniforme spécial.

Les services auxquels ces auxiliaires pourraient être utilisés sont notamment les suivants :

1° Comme secrétaires, plantons ou garcons de bureau, etc., tant pour les bureaux des corps de troupe que pour les sections de secrétaires et de commis formant corps Il y a lieu de remarquer à ce sujet qu'il serait facile de trouver dans la catégorie indiquée les 15,000 hommes nécessaires pour ces emplois, attendu que ce sont précisément les écrivains, commis, clercs, employés, qui sont en général classés dans les services auxiliaires;

2° Comme ouvriers tailleurs ou cordonniers des corps de troupe, que l'on trouvera en quantité suffisante (5,000 à 6,000) dans les auxiliaires, ainsi qu'une certaine quantité d'ouvriers selliers ou armuriers ;

3° Comme cuisiniers des casernes qui, pour faire face aux besoins, doivent être au nombre de 8,500, à raison de 2 par unité administrative ;

4° Comme gardes-magasins des corps, dérouilleurs, garçons de cantine, etc. dont le nombre est d'environ 9,000. Rien n'empêche d'affecter des auxiliaires à ces divers emplois, qui n'exigent aucun apprentissage;

5° Comme perruquiers, lampistes, employés à la presse autographique, qui pourront être formés ou servir d'aides, au nombre de 1000 au moins ;

6° Comme employés aux infirmeries régimentaires, aux écuries, etc., restant à poste fixe au nombre de 3,000 ;

7° Comme soldats-ordonnances, pour le surplus, soit environ 10,000. Ces ordonnances seraient affectées de préférence aux officiers non mobilisables. En cas de mobilisation, les officiers partants trouveraient facilement à remplacer celles qui pourraient leur faire défaut, et les ordonnances disponibles seraient affectées aux officiers restant dans les dépôts, ou bien il serait facile de leur trouver d'autres emplois.

Ces auxiliaires ne recevant qu'une instruction militaire sommaire, rendraient ainsi de plus longs services dans leur emploi que des hommes de l'armée active, car il n'y aurait pas lieu de leur apprendre le tir à la cible, les manœuvres, l'équitation, etc.

On arriverait ainsi à ce résultat *considérable* de supprimer, pour les troupes actives, à peu près tous les embusqués, de sorte que, pour toutes les prises d'armes, les unités seraient au complet, sauf les malades ou les hommes de service. L'instruction pourrait être mieux suivie et donnée d'une manière plus régulière et, par suite, plus complète. Il en résulterait également une homogénéité plus grande dans les divers éléments des unités.

On peut s'étonner que cette mesure si rationnelle, si équitable et si utile n'ait pas été adoptée encore, même avec le service de trois ans, car elle permettrait, en cas d'excédent d'effectif, de renvoyer les hommes les plus intéressants ou ayant tiré les meilleurs numéros. Ce ne peut être parce que la loi ne le permet pas, parce que, ainsi que nous l'avons dit déjà, aucune disposition n'empêche le Ministre de la réaliser pour le temps de paix. Mais, en supposant qu'on puisse ergoter à ce point de vue, il serait bien simple de proposer une disposition convenable au Parlement, qui ne manquera pas de la voter.

En outre, en adoptant cette mesure, on arriverait certainement à faire diminuer le nombre des jeunes gens classés dans les services auxiliaires. En effet, ainsi que le fait remarquer le *Journal des Sciences militaires* (janvier 1901), les conseils de revision se montrent très larges pour cette catégorie de dispensés, précisément parce que les jeunes gens qui y sont classés sont exemptés de tout service en temps de paix.

Par le fait même qu'un homme des services auxiliaires peut rendre plus de service dans son emploi qu'un autre soldat actif,

puisque le premier n'a pas à recevoir une instruction militaire complète, il en résulterait une diminution dans le nombre de ces employés. Pourtant ce ne serait pas une raison pour ne pas chercher à restreindre de plus en plus les non-valeurs des corps, en ne conservant que celles qui sont absolument justifiées.

Difficulté de former les cadres subalternes. — Avec le service de deux ans, tous les sous-officiers devront être rengagés, si l'on ne modifie pas les conditions actuelles de leur avancement. En effet, il n'est guère possible aujourd'hui d'être promu sous-officier avant dix-huit mois de service et comme, en réalité, le séjour sous les drapeaux ne serait que de vingt à vingt-deux mois, les nouveaux promus ne pourraient rendre aucuns services dans leur grade.

De plus, outre la difficulté de trouver un nombre suffisant de sous-officiers rengagés, il manquerait alors des sous-officiers pour les réserves, tandis que le nombre des caporaux réservistes en excédent serait excessif.

Pour entretenir l'émulation parmi les caporaux et pour assurer le recrutement des sous-officiers de réserve, il sera donc indispensable d'avoir une certaine proportion de sous-officiers non rengagés. On obtiendra ce résultat, avec le service de deux ans, en prenant les dispositions nécessaires pour faire nommer des sous-officiers au bout de douze à quatorze mois de présence sous les drapeaux, au moyen d'une réduction du temps à passer au préalable dans le grade de caporal ou comme simple soldat. Cette mesure vient d'ailleurs d'être adoptée par le Ministre, qui a prescrit d'ajouter à l'article 1er de la loi du 14 avril 1832 le paragraphe suivant :

« Toutefois les militaires qui auront justifié avoir acquis, avant leur incorporation, la pratique de certains exercices susceptibles de faciliter l'instruction militaire et qui seront déterminées par un règlement ministériel, pourront étee nommés caporaux ou brigadiers après trois mois de service actif. »

Nous croyons que les conditions imposées pour être nommé caporal ou brigadier au bout de trois mois de service sont trop restrictives et qu'il suffirait simplement d'exiger que les candidats possèdent les qualités et l'instruction militaire nécessaires pour remplir convenablement les fonctions de ce grade.

On peut même se poser à ce sujet la question de la suppression des caporaux. On sait que, en Allemagne, ce grade n'existe pas et est remplacé par des *gefreite*, 1[ers] soldats adjoints aux sous-officiers chefs d'escouade. Ces gefreites remplissent les fonctions de nos caporaux dans la chambrée, mais ils n'ont pas le droit de punir.

En Russie, l'efreitor ou le bombardier, suivant l'arme, remplace notre caporal ou brigadier sans avoir de grade et sans que le service ait à en souffrir.

Difficulté de recruter le nombre de sous-officiers nécessaires. — Le recrutement de bons sous-officiers en quantité suffisante est une des difficultés les plus insurmontables de l'adoption du service de deux ans, et tout le monde est d'accord pour admettre que, tant que cette question ne sera pas réglée d'une manière satisfaisante, il y aurait danger pour la sécurité nationale à admettre la réduction du service.

Nous venons d'indiquer qu'on a pris des dispositions pour avoir, en moins d'un an de service, des sous-officiers qui, même avec le service de deux ans, pourraient remplir pendant un an environ les fonctions de leur grade. Mais il est difficile d'admettre que la proportion en sera aussi grande qu'avec le service de trois ans, et il est évident que, moins ils auront de service, moins ils auront de valeur.

Cette mesure pourrait être complétée par celle qui exigerait l'exécution rigoureuse de l'article 14 de la loi du 15 juillet 1889, qui spécifie que nul ne pourra être admis à exercer certains emplois salariés par l'État ou les départements si, à moins d'avoir été reconnu impropre au service militaire, il ne compte au moins cinq années de service actif, dont deux au moins comme officier, sous-officier ou caporal.

Cette disposition n'a jamais été appliquée complètement, et il est certain qu'on arriverait à augmenter le nombre des sous-officiers rengagés en tenant la main à sa stricte exécution, ainsi qu'en ajoutant à la série certains emplois dans les chemins de fer ou dans les communes. Les candidats devraient naturellement avoir l'aptitude requise pour l'emploi, mais il ne faudrait pas négliger l'injonction formelle que lesdits emplois ne pourraient être attribués à des tiers qu'à défaut de candidats mili-

taires. Avec le désir du fonctionnarisme poussé en France à un si haut degré, cette mesure ne manquerait pas de produire un supplément de sous-officiers rengagés, qui constitueraient en outre d'excellents éléments pour le recrutement des officiers de réserve.

De plus, pour faciliter le rengagement des sous-officiers, il serait bon de traiter ceux-ci aussi bien que possible, matériellement et moralement. Ainsi l'on n'est pas arrivé encore à les doter tous de l'ameublement spécial qui a été prévu pour eux ; ils n'ont pas comme en Allemagne, un mess fort bien tenu, avec bibliothèque et salles de jeux. Les officiers n'ont pas toujours, pour ces utiles auxiliaires, les égards, la bienveillance, l'estime qu'ils méritent et qui les toucheraient sensiblement ; enfin on ne leur évite peut-être pas toutes les corvées, tous les actes de présence inutiles. En les traitant convenablement, en sachant les stimuler et les encourager, on rehausserait leur situation, qui gagnerait ainsi en prestige et serait plus recherchée.

Ecoles de sous-officiers. — On pourrait également tirer parti des *écoles d'enfants de troupe* à ce point de vue. L'instruction et l'éducation de leurs élèves seraient dirigées de façon à en faire sortir un tiers comme sous-officiers, un tiers comme caporaux et l'autre tiers seulement comme soldats. On sait qu'il existe, à l'étranger, de nombreuses écoles destinées à assurer le recrutement des sous-officiers ; nous croyons qu'il ne sera pas hors de propos de donner ici quelques indications à ce sujet.

En *Allemagne*, un quart environ des sous-officiers d'infanterie provient des *écoles de sous-officiers*, où l'on entre comme engagé volontaire entre 17 et 20 ans, et où l'on reste 3 ans. Ces sous-officiers s'engagent à servir au moins 4 ans, à partir de leur sortie de l'école. Il y a même des *écoles préparatoires* aux écoles de sous-officiers. Les élèves entrent à partir de l'âge de 15 ans dans ces écoles, où ils suivent des cours dont la durée est fixée à 2 ou 3 ans, suivant leur degré d'instruction préalable.

En *Autriche*, une faible part des sous-officiers provient des élèves-officiers des académies militaires dont les notes sont insuffisantes pour être nommés officiers.

Au *Danemark*, il existe des écoles de sous-officiers pour chaque arme ; elles sont adjointes à chacun des corps ou à un seul du corps d'armée.

En *Italie*, quelques sous-officiers proviennent, comme en Autriche, des élèves militaires non reconnus susceptibles d'être nommés sous-lieutenants. La plupart des sous-officiers sont formés dans des *pelotons d'élèves-sergents* ; ces pelotons sont recrutés par voie d'engagements volontaires de cinq ans.

La *Roumanie* a créé récemment des cours pour les caporaux qui ont besoin de perfectionner leur instruction pour devenir *sous-officiers*. Après trois années de service dans l'armée active, les sous-officiers peuvent se rengager pour cinq ans ; ils reçoivent alors une haute paye et une prime de rengagement. Après douze années de service, les sous-officiers ont droit à la médaille militaire avec pension viagère de 600 francs par an et concession de 10 à 15 hectares de terres de l'État.

La *Russie* a une *école de sous-officiers* qui reçoit 500 élèves provenant soit des corps de troupe, soit des engagements. La durée des cours est de deux ans, après lesquels les élèves sont envoyés dans les corps comme sous-officiers ou comme soldats, suivant leur classement de sortie.

En *Serbie*, les différentes armes possèdent chacune une école destinée à former les sous-officiers, mais le passage par ces écoles n'est pas obligatoire pour devenir sous-officier.

Nous croyons qu'il n'y a aucune chance de voir aboutir en France la création d'écoles de sous-officiers comme en Allemagne ou en Russie, bien que la situation faite à notre sous-officier rengagé soit au moins aussi avantageuse qu'ailleurs, mais parce que ce grade n'est pas aussi recherché, aussi considéré qu'à l'étranger où le bien-être n'est pas aussi répandu et où l'esprit militaire est plus développé.

Un moyen qui contribuerait également à faciliter le recrutement rapide des sous-officiers, consisterait à donner dès l'école, et à l'âge de 18 à 20 ans, certaines notions (gymnastique et tir) pouvant aider à former rapidement le soldat, comme nous le verrons plus tard.

En résumé, en faisant une nouvelle loi sur l'état des sous-officiers, en vue de rehausser leur autorité et d'assurer leur avenir, en améliorant leur situation matérielle et morale, en perfectionnant les dispositions existantes, en exigeant que tous ceux qui veulent obtenir une position civile ou même devenir officiers aient servi un certain temps, dont trois ans sans prime, on arri-

verait à rendre la situation des sous-officiers enviable sans trop grever les charges du budget, surtout en ayant soin de n'accorder d'avantages pécuniaires qu'à ceux que l'on a intérêt à conserver et non à ceux qui ont intérêt à rester.

Nombre trop élevé des réservistes. — Le nombre déjà considérable des réservistes actuels atteindra, avec le service de deux ans, une proportion excessive. En cas de mobilisation, n'est-il pas à craindre de voir les hommes rappelés submerger par leur nombre les faibles effectifs de l'armée active, dont à ce moment la moitié de cette dernière pourrait n'avoir que quatre à cinq mois de séjour sous les drapeaux? Sauf les sous-officiers rengagés, on peut se demander si les cadres et les hommes au service auront le degré d'instruction, d'entraînement, les qualités militaires nécessaires pour servir de noyau et d'exemple aux réservistes.

Encore si ceux-ci étaient parfaitement instruits, bien disciplinés, ou si l'on avait le temps de les remettre en main, on pourrait faire fond sur leur solidité, leur endurance; mais leur instruction militaire, déjà peu assurée, leur discipline, peu éprouvée, n'auront pas gagné au séjour des réservistes dans la vie civile. On est donc fondé, dans ces conditions, à émettre des doutes sur la cohésion, l'instruction, l'esprit militaire et la solidité des unités ainsi composées.

Il est évident que, à ce point de vue, la présence de trois classes sous les drapeaux serait préférable à celle de deux classes seulement; d'ailleurs, la situation serait la même pour l'infanterie allemande, qui ne fait que deux ans de service en principe. Il convient d'ajouter que, en ce qui concerne le nombre trop élevé des réservistes, la proportion de ces derniers restera la même si l'effectif du pied de paix n'est pas modifié; leur instruction sera même meilleure si l'on décide que, pour les combattants, personne ne pourra être renvoyé dans ses foyers sans avoir accompli deux ans de service environ.

Surmenage des cadres et des recrues. — Il est évident que si l'on veut faire en deux ans tout ce que l'on mettait trois ans à réaliser, il en résultera, pour les cadres et pour les recrues, un surmenage qu'il y a le plus grand intérêt à éviter. Pour les

cadres, qui n'auraient plus ni trêve ni repos, le travail sera d'autant plus absorbant et plus pénible qu'on voudra aller plus vite. Il y aura donc tout lieu de craindre que la fatigue amène le découragement, de sorte que, au lieu de se rengager, les caporaux et les sous-officiers n'aspireront qu'à s'en aller pour voir la fin de leurs maux. De plus, il ne faudrait pas s'étonner que les gradés manquent de patience avec les recrues et que l'instruction donnée dans ces conditions ne produise pas tous les résultats désirables.

On ne pourra arriver à donner aux recrues une instruction suffisante pour les rendre mobilisables dans un temps plus restreint qu'actuellement, que par un travail intensif, qui sera cause d'un surmenage physique et intellectuel qui, au début du service, se traduira par un déchet assez sérieux d'hommes malades et fera prendre le métier en dégoût.

On pourrait en grande partie éviter ces inconvénients par les moyens suivants. D'abord, afin de disposer de plus de temps pour porter l'instruction au degré voulu au mois de mars, il faudrait incorporer la classe un mois plus tôt, c'est-à-dire le 15 octobre[1].

Ensuite, il serait bon de faire donner, à l'école primaire toute l'instruction militaire possible, c'est-à-dire la gymnastique et les exercices préparatoires de tir. Les instituteurs recevraient, comme en Suisse, des notions pratiques spéciales pour devenir de bons instructeurs dans ces questions, qui, dès l'enfance, peuvent être acquises sans peine et sans effort, alors qu'à vingt ans, le corps n'est plus aussi souple[2].

En supprimant en outre de l'instruction donnée au régiment toutes les parties qui ne sont pas réellement nécessaires et en simplifiant, dans la mesure du possible, les manœuvres ou exercices, on arriverait facilement à procurer aux soldats une instruction suffisante, sans avoir à y consacrer plus de temps qu'actuellement et sans avoir à brûler les étapes.

C'était d'ailleurs un des vœux de Gambetta, qui aima tant l'armée parce qu'il la connaissait bien, de désirer qu'une éduca-

---

[1] C'est ce qui est prévu dans la nouvelle loi.

[2] Cette mesure est déjà adoptée et l'on sait qu'il ne manque pas de gens qui trouvent que l'on a trop simplifié sous certains rapports.

tion préalable pliât, préparât les jeunes gens au rôle que chacun d'eux aurait à remplir sous les drapeaux. Cette éducation, si elle pouvait être pratiquement conduite, ce qui n'est pas impossible, et patriotiquement voulue par tous les intéressés, serait certainement le meilleur moyen de faire réaliser la réduction du service sans inconvénient. Mais peut-on arriver à donner à l'armée, surtout à l'élite de notre jeunesse, l'instruction et surtout l'esprit militaire à un degré suffisant pour que l'œuvre du régiment n'ait plus, pour ainsi dire, qu'à opérer la cohésion des éléments ? Rien n'empêche d'essayer dans la mesure du possible, surtout en mettant l'intérêt en jeu.

Enfin, les instructeurs n'auraient ainsi aucun prétexte pour traiter avec rudesse les recrues, qu'il faut, au contraire, ménager, surtout dans les débuts. Les instructeurs ne doivent jamais perdre de vue que c'est par leur calme, leur patience, leur esprit de justice, la connaissance de leur métier et la conscience de leurs devoirs qu'ils arriveront à se faire obéir sans cris désordonnés, sans menaces inutiles, sans mots grossiers. Ils réussiront ainsi non seulement à instruire les jeunes soldats, mais encore à bien les former et à s'en faire apprécier, tout en rendant l'apprentissage du métier moins désagréable et moins pénible. Ils y gagneront eux-mêmes en dignité et en satisfaction intime, en même temps qu'ils mériteront l'estime de leurs supérieurs et la reconnaissance du pays.

Manque d'esprit militaire et du sentiment de la discipline. — Ce qui fera le plus défaut avec le service de deux ans, c'est que les résultats que doit donner l'habitude et la pratique du service seront loin d'être aussi assurés qu'avec le service de trois ans. A part l'instruction, qui pourra être plus ou moins complète, on peut affirmer que le sentiment de la solidarité ne sera pas gravé dans les esprits, que le respect des chefs laissera à désirer, que l'habitude de la discipline ne sera pas acquise complètement, que la soumission aux ordres sera discutée en un mot, que l'esprit militaire n'aura pas pénétré assez profondément dans les cœurs.

L'*esprit militaire*, qu'il ne faut pas confondre avec l'esprit guerrier, est la qualité qui rend le soldat facilement apte à acquérir les vertus indispensables dans le métier des armes, vertus

qui se manifestent surtout par le respect de la discipline, l'abnégation de soi-même, l'endurance aux fatigues, la confiance dans les chefs et le mépris du danger.

On sait que notre race est naturellement réfractaire à cet esprit, qui est rarement inné chez les individus. Il n'est pas souvent cultivé dans la famille, de sorte qu'il ne reste que le régiment pour l'inculquer en général. Dans ces conditions, il est incontestable que, plus le temps de service sera long, plus cet esprit tendra à s'implanter et à se développer. Il était d'autant plus fort et plus répandu que la durée du service était plus longue. On aurait donc tort de prétendre que les vertus qui constituent l'esprit militaire ne s'acquerront pas mieux en trois ans qu'en deux et que leur culture ne laissera pas de résultats plus durables. Sans doute, il est nécessaire et possible d'inspirer à tous les soldats le sentiment du devoir, l'esprit de solidarité, le respect d'eux-mêmes, la confiance dans leurs chefs, d'exalter leur courage et leur patriotisme, de manière à suppléer, dans la mesure du possible, à l'esprit militaire. Mais ce n'est qu'un palliatif, dont il faut bien se contenter, faute de mieux.

En effet, on a fait ressortir que, pour tenir lieu de l'esprit militaire qui fait défaut à notre race ou qu'on ne peut qu'inculquer insuffisamment, nous avons dans le sang l'*esprit guerrier*, que n'ont pas au même degré les nations les plus aptes naturellement à acquérir l'esprit militaire. Il est certain que les Français ont toujours été réputés pour leur bravoure, leur initiative, leur entrain, leur endurance à supporter les fatigues et les privations, de sorte que ces qualités natives peuvent, au moment du besoin, faire compensation à celles qui leur manquent. Ce sont là des questions bien délicates, que nous n'avons pas à chercher à approfondir ici. Nous nous bornerons à dire qu'il serait préférable de posséder en même temps l'esprit militaire et l'esprit guerrier.

Nous croyons également qu'il est nécessaire de réfuter le sophisme ou paradoxe suivant : On a prétendu sérieusement que l'esprit de discipline décroît avec le temps passé sous les drapeaux, sous prétexte que le soldat s'accoutume d'autant plus aux réprimandes et aux punitions qu'il reste plus longtemps au régiment. Il est évident que ceux qui ne serviront pas du tout n'auront pas de punitions ; mais il y a aussi des soldats qui servent longtemps sans se faire punir. La vérité est que ce sont toujours

les mêmes qui se font punir, parce qu'ils sont incorrigibles et que, au contraire, ceux qui ont commis une faute par hasard, s'ils ont de bons sentiments, se gardent bien de recommencer après avoir été justement punis. L'adoption de la loi Béranger, qui tend à s'introduire dans l'armée, ne pourrait manquer de contribuer à ce résultat.

La *discipline*, d'ailleurs, ne consiste pas uniquement dans les châtiments, et le soldat qui fait à peu près son devoir évite facilement les punitions. Elle a pour base fondamentale l'obéissance et l'on ne peut arriver à se plier sans contrainte aux exigences de la discipline que par une certaine habitude, un certain temps de service. Évidemment, le soldat qui connaît son métier et qui a des loisirs finit, à la longue, par s'ennuyer de tout et il est tenté de chercher des distractions non permises. Il s'agit donc de déterminer la limite raisonnable du temps de service et surtout de savoir utiliser pratiquement les loisirs du soldat, en l'instruisant ou en l'intéressant. Il ne faudrait pas songer au rengagement des soldats, si l'esprit d'indiscipline croissait avec le nombre des années de service. La vérité est qu'il y a de bons et de mauvais soldats, comme il y a partout de bons et de mauvais sujets; mais ce n'est pas la discipline qui rendra ceux-ci pires, au contraire.

Outre l'instruction militaire technique à apprendre, l'habitude de la discipline à acquérir, le soldat a à remplir des devoirs de toute sorte si nombreux et si variés que, pour le mettre à même de les remplir convenablement, il faut consacrer à son éducation un temps plus long qu'à son instruction.

En résumé, le plus grave inconvénient à la réduction du service, c'est qu'il sera moins possible de faire entrer assez profondément dans l'esprit, dans le cœur, dans le sang du soldat, les règles, les principes, les mœurs, les enseignements qui donnent à ce dernier toute sa valeur morale, celle qui, au début d'une campagne, peut suppléer au défaut de vertus militaires que possèdent des troupes aguerries.

C'est pourquoi, pendant le service en temps de paix, si, d'un côté, il ne faut apprendre au soldat que ce qui lui sera utile en campagne, d'autre part il importe de ne pas perdre un instant pour le mettre en mesure d'acquérir tout ce qui peut contribuer à lui élever l'esprit et le cœur, et pour lui faire comprendre clai-

rement, par des exemples et des faits, que savoir supporter avec bonne humeur les fatigues et les privations de la guerre, faire preuve de bravoure et d'entrain dans le combat, d'initiative intelligente en toute circonstance, ne jamais se laisser aller au découragement, suivre l'exemple des chefs, sont des qualités militaires que le soldat français peut facilement pratiquer et qui le conduiront au succès et contribueront à la grandeur de la Patrie.

Mais, au lieu de faire de ces enseignements l'objet de théories lues dans les chambrées, il faudrait leur donner la forme d'allocutions familières, parlant plus au cœur qu'à l'esprit et cherchant plus à entraîner et à persuader qu'à instruire[1].

Il serait à souhaiter aussi que, dès l'école, les enfants reçussent des notions de ce genre de sentiments, qui leur seraient inculqués sous une forme concise, plutôt au moyen d'aphorismes qui ne s'effaceraient jamais de leur esprit et qu'il suffirait de développer plus tard.

Dispensés. — Par suite du nombre toujours croissant des dispenses, la moitié bientôt du contingent appelé ne fait plus que dix mois, alors que l'autre sert pendant trente-quatre, soit vingt-deux mois en moyenne, c'est-à-dire moins de deux ans. Il est donc bien inutile de réclamer le service de deux ans pour tous, à moins que ce ne soit dans un but d'égalité démocratique, c'est-à-dire vouloir obtenir un résultat impossible et contraire au bon sens.

Ainsi, sur l'ensemble du contingent, il y a 5,000 dispensés de l'article 23 (carrières libérales) et 61,000 des articles 21 et 22 (soutiens de famille, fils aînés de veuves, etc.). Les dispenses de l'article 23 constituent un appât malsain, offert comme une prime à la démilitarisation. Les carrières libérales étant plutôt encombrées, il n'y aurait pas grand inconvénient à supprimer ce genre de dispense. Ceux qui auraient réellement la vocation ne la perdraient pas à la suite de deux ans de service, surtout en admettant que cette catégorie pourra faire son service à l'âge qui sera le plus convenable pour ne pas trop entraver les études.

---

[1] C'est ce qui est pratiqué généralement depuis quelques années.

Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, que c'est ce genre de dispensés qui fera le plus obstacle à la suppression des dispenses, car ce sont ceux qui détestent le plus le service militaire et ils cherchent à masquer leur intérêt personnel sous les dehors de l'intérêt supérieur du pays. On ne trompera sous ce rapport que ceux qui voudront être trompés : le faux nez est visible.

Il y a d'ailleurs un moyen pratique de dériver ces mauvaises volontés, c'est de chercher à tirer le meilleur parti de leurs aptitudes au point de vue militaire. Ainsi, les élèves de l'École normale supérieure recevraient l'instruction militaire pendant leur séjour à l'École et feraient ensuite une année de service comme sous-lieutenants de réserve, ainsi qu'on l'a admis pour les élèves de l'École centrale. Les candidats docteurs ou vétérinaires seraient entraînés pour devenir médecins ou vétérinaires de réserve ; les étudiants en droit pourraient servir dans la réserve comme officiers d'administration, sous-intendants ou officiers de la justice militaire ; seuls ceux qui ne feraient preuve ni d'aptitude ni de bonne volonté feraient leur service comme tout le monde, puisqu'ils ressembleraient à tout le monde.

Quand aux autres dispensés, ils devrait être admis que seuls ceux qui sont réellement les soutiens de familles pauvres seront renvoyés au bout d'un an. En appliquant cette mesure sincèrement et radicalement, le nombre de ces soutiens de famille ne serait pas bien élevé. De même, il n'y aurait aucune raison, avec le service de deux ans, pour ne pas faire servir complètement tous les garçons d'une même famille, puisque, actuellement deux de ces garçons font ensemble quatre ans.

Tout le monde est d'accord en principe pour ne pas conserver l'excès de dispenses qui résulte actuellement du service de trois ans. Mais il n'est pas nécessaire non plus de supprimer radicalement toutes les dispenses; d'abord ce n'est pas possible étant donné l'état de nos mœurs et de nos habitudes, et de tout temps toutes nos lois de recrutement ont prévu des dispenses et des exemptions. D'ailleurs, il en coûterait trop cher au budget, car il faudrait allouer des indemnités aux familles nécessiteuses dont les fils seraient à l'armée. Ensuite ce n'est pas nécessaire ni pratique, car on ne voit pas l'utilité de retenir deux ans au service ceux qui pourront apprendre leur métier en moins de temps.

Il nous semble avoir démontré que, en le voulant bien, on

peut admettre le service de deux ans sans supprimer toutes les dispenses, mais en les limitant à celles qui sont strictement indispensables dans l'intérêt de la société.

Intervalle de deux classes. — Avec deux classes seulement, lors de la libération de l'une d'elle, il s'écoulera un certain temps pour que la nouvelle soit suffisamment instruite, de sorte que, pendant cette période, il n'y aura qu'une classe mobilisable, C'est encore dans cette période qu'on doit compléter les cadres, de sorte qu'il ne restera plus de soldats en nombre suffisant pour les divers services, surtout dans la cavalerie.

On remédierait en partie au premier de ces inconvénients en laissant le moins d'intervalle possible entre le départ d'une classe et l'appel de la nouvelle. Celle-ci serait appelée, par exemple, dès les premiers jours d'octobre, si l'ancienne avait été renvoyée le 20 septembre. L'instruction serait ainsi plus facile à donner, en raison des conditions plus favorables de la température, et, en outre, elle serait plus complète dès le mois de mars. Il faut d'ailleurs remarquer que le même inconvénient se produit dans les armées qui ont le service de deux ans, complètement ou partiellement.

Au besoin, et pour être en mesure de parer à des vacances trop considérables de cadres au départ de la classe, il y aurait lieu d'admettre de nombreux engagements volontaires au mois de mars et, si c'était nécessaire, d'appeler une partie de la nouvelle classe au mois de mai.

Permissions. — A tous les points de vue, il y aurait avantage à réduire les permissions à leur plus simple expression, c'est-à-dire à celles qui pourraient être accordées en même temps à peu près à tous les hommes de troupe, c'est-à-dire au jour de l'an et à Pâques. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que plus le soldat va en permission, plus il songe à y aller, de sorte que, avec une pareille idée en tête, il ne fera de son service que strictement ce qu'il faudra pour ne pas être puni. Ce ne sera pas un militaire, mais un candidat permissionnaire. Les permissions pour les travaux agricoles surtout devraient être supprimées, car c'est l'époque où l'instruction au corps est le plus profitable. Seuls les sous-officiers ou autres rengagés auraient droit à une

permission de trente jours par an, qui leur serait accordée à l'époque la plus favorable au point de vue du service et en tenant compte en même temps de leurs préférences dans la limite du possible.

Remplacement. — Toujours en se payant de mots et au nom des principes, on a supprimé radicalement le remplacement qui, quoi qu'on en ait dit, n'a pas donné toujours de mauvais résultats. La vraie raison, c'est que, sous prétexte d'égalité, on ne voulait pas accorder une sorte de privilège aux classes fortunées. C'est pour le même motif qu'on a supprimé également les engagés conditionnels d'un an. Mais quels inconvénients y aurait-il à ce que ce privilège soit accordé, par exemple au bout d'un an, à tous les soldats (fortunés ou non) qui posséderaient l'instruction complète de leur arme, en le payant à beaux deniers comptants? Les moins fortunés trouveraient ainsi un emploi de leur temps aussi lucratif que dans la vie civile et l'on aurait ainsi des soldats servant plus longtemps sans qu'il en coûte rien à l'État. Dans tous les cas, pourquoi ne pas permettre aux membres d'une même famille de se substituer les uns aux autres?

Il serait toutefois préférable, si l'on veut entrer dans cette voie pour certaines catégories de soldats et dans une proportion déterminée, de faire verser aux soldats libérés prématurément une somme fixe qui viendrait en compensation des sacrifices qu'aurait à faire l'État pour se procurer des rengagés. Ce serait d'ailleurs le système de la taxe militaire actuelle, mais avec une taxe unique et une fois payée.

Nous n'insistons pas sur cette question qui, malgré son utilité pratique, n'a aucune chance d'être adoptée avec les idées actuelles.

Instruction militaire des jeunes gens de 17 *à* 20 *ans.* — On sait que l'article 85 de la loi de 1889 prescrit en termes formels l'organisation de l'instruction militaire pour les jeunes gens de 17 à 20 ans. Mais, jusqu'à présent, on n'est passé nulle part à en assurer l'application. Pourtant, il est évident que c'est alors, à la veille de l'entrée au régiment, que cette instruction pourrait donner les meilleurs résultats. Peut-être, à défaut de l'intervention de l'État, des sociétés pourraient-elles se former, avec le

concours des municipalités, pour organiser, au moins dans les villes, des cours pratiques de tir et de gymnastique, de manière à soumettre la jeunesse à une préparation suffisante pour être en mesure de mieux recevoir l'instruction donnée au régiment. Des notions d'éducation militaire ne pourraient que contribuer également à faciliter l'œuvre des instructeurs. Mais l'expérience des bataillons scolaires a prouvé qu'il ne peut plus être question de songer à avoir recours à des organisations du même genre à l'avenir.

Rengagement des caporaux et soldats. — Ce rengagement était autorisé jusqu'à présent, mais il présentait si peu d'avantages aux intéressés qu'il était pour ainsi dire resté lettre morte. On vient de promulguer une loi qui autorise le rengagement avec primes d'un certain nombre de caporaux et soldats. Faute de ressources budgétaires, il n'a été accordé que 650 rengagements pour 1901. Ce n'est pas ce chiffre qui donnera l'expérience concluante que le Ministre de la guerre déclarait devoir précéder la réduction du service.

Dans ces conditions, les résultats obtenus ne peuvent être considérés que comme un essai, qu'il y a lieu pourtant de suivre avec la plus grande attention, afin d'en tirer les indications utiles et les conséquences nécessaires. Il est vrai que la faible proportion des rengagés à admettre ne peut donner des résultats concluants : 1° sur la quotité de la prime à allouer, car on aura plutôt un excès de demandes; 2° sur la qualité des rengagés, car on aura l'embarras du choix, et ce choix se portera tout naturellement sur les sujets pouvant faciliter le recrutement des cadres subalternes; 3° sur la quantité probable de rengagés que l'on pourrait obtenir, si le nombre demandé était plus élevé.

Il paraîtrait donc préférable de désigner, dans les divers corps d'armée, un certain nombre de régiments de toutes les armes qui ont besoin de rengagés pour recevoir un nombre de rengagements suffisant afin qu'il soit possible d'être fixé sur les côtés intéressants de la question. Un de ces côtés serait surtout de trouver le mode le plus pratique d'utiliser les soldats rengagés.

Au bout de deux ou trois années d'expériences faites de la manière la plus complète et la plus variée, on ne pourrait man-

quer d'arriver à déterminer judicieusement les conditions sur lesquelles on peut tabler, mais en autorisant pour l'avenir un nombre plus élevé de rengagements.

Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que, à un point de vue général, plus le temps de service est court moins le soldat a de tendances à se rengager.

***

(*A continuer.*)

ÉTUDE

SUR

L'ACTION FRANÇAISE EN AFRIQUE[1]

II.

L'ACTION FRANÇAISE EN AFRIQUE.

(Fin).

Dahomey.

Depuis le XVe siècle, des négociants de toutes les nations de l'Europe entretenaient des factoreries sur la côte des Esclaves.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la Compagnie française des Indes orientales y avait une situation prépondérante qui fut maintenue par la Compagnie du Sénégal et les maisons de Marseille. La France fit l'acquisition de Grand-Popo en 1857 et, en 1863, signa un traité de protectorat avec le roi de Porto-Novo. En 1868, elle acquit Agoué et y affirma son protectorat en 1883.

Aussi, au traité de Berlin, nos droits furent-ils reconnus sans conteste et nos troupes occupèrent-elles les territoires concédés.

En 1868, le roi du Dahomey cédait Kotonou à la France et une bande côtière de 12 kilomètres de large, ne conservant plus sur la côte que le port de Wydah.

Mais, dès la fin de l'année 1887, le roi Gléglé, gêné par nous dans les opérations commerciales qu'il exécutait avec les Allemands et les Belges de l'État du Congo, auxquels il livrait des

---

[1] Voir les livraisons de décembre 1902 et mai 1903.

esclaves sous le nom d'engagés libres en échange d'armes et de munitions, faisait connaître à notre résident à Porto-Novo qu'il refusait désormais de reconnaître les traités conclus avec nous antérieurement et nous sommait purement et simplement de nous en aller.

Après sa mort, survenue peu après, son successeur, le farouche Béhanzin, conserva la même attitude vis-à-vis de nous, et nos comptoirs de la côte du Dahomey furent souvent pillés; après de vaines tentatives de réconciliation, le gouvernement français résolut d'en finir par la force. Une expédition commandée par le colonel Dodds y fut dirigée en août 1892. Battu à Dogba, Béhanzin s'enfuit vers le Nord après avoir perdu ses capitales Kana et Abomey. Puis, abandonné par ses partisans et pourchassé par nos troupes en 1893, il fit sa soumission, et son royaume devint français. Un poste fut aussitôt établi à la frontière nord du pays, à Carnotville, d'où notre pénétration rayonna dans toute la boucle du Niger.

Malgré les tentatives réitérées dont nous avons parlé précédemment, nous n'avions pu réussir à fermer l'hinterland des possessions anglaises et allemandes de la côte de l'Or et du Togoland. Notre projet de créer un empire dans l'Afrique occidentale avec le Niger comme artère commerciale, courait grand risque d'éprouver un échec puisque la jonction des territoires de la boucle du Niger avec nos établissements de la côte de Guinée était indéfiniment ajournée. Du reste, les étrangers mis en éveil par nos tentatives infructueuses, multipliaient leurs missions dans le Borgou et le Gourma et menaçaient de couper le Dahomey du Niger; il importait au plus haut point de les devancer dans cette entreprise.

Aussi, pour ces raisons, partirent en même temps de nombreuses explorations françaises, tant de la boucle du Niger que du Dahomey, qui s'efforcèrent de se rejoindre.

En août 1894, le commandant Decœur partit de Carnotville, visita Séméré du côté du Togoland, puis Niki du côté du Lagos; de retour à Carnotville, il gagna Say, établissant ainsi la jonction du Dahomey avec le Niger.

Dans la même année, le capitaine Toutée, après avoir côtoyé le Lagos anglais, suivit le parallèle 9 degrés qui marquait la limite nord de l'influence anglaise et arriva sur le Niger, en face

de Badjibo, en mai 1895, où il fonda Fort-Arenberg. Puis, remontant le Niger en pirogue, atteignit Tibi-Forka entre Gogo et Zinder et affirmait ainsi notre prééminence tout le long du Niger jusqu'au territoire de Gogo soumis à la France peu après l'occupation de Tombouctou.

En 1896, le lieutenant de vaisseau Hourst, retenu depuis deux ans par des intrigues, reprenait l'itinéraire Toutée en sens inverse en partant de Kabara, port de Tombouctou, sur le Niger. Il constata que le Niger était navigable partout pour les petites embarcations, sauf aux rapides d'Assongo et de Boussa.

Dans la même année, les lieutenants Voulet et Chanoine, partant de Bandiagara dans le Soudan, parcoururent la boucle du Niger, puis gagnèrent le Mossi, où ils entrèrent de vive force dans Ouaghadongou, en septembre 1896. Ils explorèrent ensuite le Gourma et le Gourounsi où ils se mirent en relation avec la mission Band-Vermesch.

Cette dernière, partie, en 1897, du Dahomey, contourna complètement les possessions allemandes et anglaises du Togo et de la côte de l'Or par Sansanné, Mango, Gambaka et Oua, fit sa jonction avec la mission Voulet-Chanoine, puis redescendit à la côte de l'Ivoire; la délimitation du Togoland et du Dahomey s'ensuivait immédiatement en juillet 1897.

Dans la même année, une autre mission, conduite par l'administrateur Bretonnet, partit de Carnotville pour atteindre Ilo, explora la région de Boussa pendant que Say était occupé, ainsi que la Volta supérieure.

Les Anglais ne restèrent pas inactifs; leurs postes avancés s'enchevêtrèrent dans les nôtres au point d'amener des conflits inévitables. Les deux gouvernements tombèrent d'accord sur la nécessité de délimiter les territoires en litige dans le Soudan, et la convention du 14 juin 1898 en fixa les détails.

La limite orientale du Dahomey fut fixée à 10 kilomètres au nord d'Illo qui restait à l'Angleterre en laissant Nikki à la France. Sur la rive gauche du fleuve, elle se prolonge par une ligne qui, contournant Sokoto par le Nord, laisse une partie du Bornou à la France autour de Zinder et aboutit à Barroua; toute la rive orientale du Tchad, entre Barroua et le Chari était attribuée à la France.

La limite orientale de la Côte de l'Ivoire fut prolongée par le

cours de la Volta jusqu'au 11e degré de latitude nord, puis, tournant à l'Est suivant le parallèle de 11 degrés, rejoint le Togoland dont les limites avaient été fixées précédemment, en juillet 1897.

Deux autres questions très importantes, au point de vue économique, furent également réglées par cette même convention du 14 juin 1898. Afin de faciliter son commerce par le Niger et de permettre le transbordement de ses marchandises, la France obtint à bail pour trente ans au moins, deux enclaves situées l'une à l'embouchure du fleuve, l'autre sur le moyen Niger au sud des chutes de Boussa. En outre, l'égalité de traitement pour les produits anglais et français était assuré dans les colonies anglaises et françaises de la Côte et du Niger jusqu'à hauteur du parallèle nord de 10 degrés. Cette dernière clause est loin d'être favorable au commerce français qui, moins actif et moins entreprenant que le commerce anglais, ne saurait accepter la lutte économique sur le pied d'égalité de traitement.

Congo.

En 1839, les Français occupèrent l'estuaire du Gabon et, en 1842, fondèrent la station de Libreville avec des esclaves libérés. Puis, en 1856, les Européens commencèrent à s'aventurer dans les régions riveraines de l'estuaire du Gabon et du fleuve Ogoüé.

De 1856 à 1874, les explorations françaises et anglaises ne dépassèrent pas le bassin de l'Ogoüé.

En 1874, à l'arrivée de M. de Brazza, les explorations prirent plus d'extension et furent surtout effectuées par les Français.

Voulant ouvrir aux comptoirs de Libreville un horizon plus étendu vers l'intérieur, il remonta l'Ogoüé et atteignit les cours de l'Alima et de la Licoma, affluents du Congo, mais ne put vérifier leurs embouchures à cause de l'hostilité des habitants. Il devina cependant que ces rivières, navigables à moins de 100 kilomètres de l'Ogoüé, devaient tomber dans le Congo en amont des cataractes que venait de révéler Stanley et constituer ainsi la meilleure voie pour l'exploitation du moyen Congo. Il partit, en 1879, pour vérifier ces hypothèses et fonda en cours de route la station de Franceville sur l'Ogoüé, à 800 kilomètres

de la Côte, et revint par le Congo où il fonda Brazzaville sur le fleuve, après avoir signé des traités nous accordant des concessions sur les deux rives. Il repartit peu après pour visiter ces stations, mais revint cette fois par la vallée du Kouilou, en 1882, devançant dans cette région les lieutenants de Stanley qui venaient en prendre possession au nom du Comité d'études du Congo.

Aussi, quand eut lieu la conférence de Berlin, en 1885, nos droits furent reconnus sur tous les territoires situés sur la rive droite du Congo inférieur en échange des prétentions que nous pouvions émettre sur la rive gauche du fleuve, l'Oubanghi servit de limite avec l'État du Congo jusqu'au 4e degré de latitude nord.

M. de Brazza consolida notre occupation dans deux voyages qu'il dut entreprendre pour surveiller les menées de Stanley et fonda de nombreux postes.

Par décret du 30 avril 1891, le nom de Congo français fut donné aux possessions françaises du Gabon français. M. de Brazza en fut nommé le gouverneur.

Une nouvelle colonie nous était ainsi donnée. Il importait, maintenant que ses limites étaient reconnues dans le voisinage de la Côte, d'étendre son hinterland dans les territoires encore inconnus du Nord et du Nord-Est, de façon à nous y créer des droits imprescriptibles pour l'avenir.

Dans la direction du Nord, l'objectif fut le bassin du Tchad; vers le Nord-Est, le bassin du Nil, le Bahr-el-Gazal ancienne province du Soudan égyptien avant l'insurrection des mahdistes, mais actuellement sans maître depuis l'abandon du pays par le gouvernement égyptien.

Crampell entreprit, le premier, de s'avancer dans l'Oubanghi, puis vers le Tchad. Parti, en décembre 1890, du coude nord de l'Oubanghi, d'un point appelé Dioukoua, il se dirigea vers le Nord précédant sa colonne. Il était parvenu à El-Kouti, à 500 kilomètres de Dioukoua, lorsqu'il fut massacré; les restes de la colonne rétrogradèrent à Brazzaville.

Une seconde expédition dirigée par Dibowsky et organisée par le Comité de l'Afrique française pour appuyer l'action de Crampell, reprit son itinéraire en octobre 1891, mais ne put atteindre El-Kouti faute de vivres; elle dut rétrograder, après toutefois avoir châtié les meurtriers de Crampell.

Une troisième expédition, dirigée par M. de Maistre, partit de Kémo, près du coude nord de l'Oubanghi, en juin 1892, franchit la ligne de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Chari, atteignit la branche est du Chari, la longea pendant un certain temps, puis, appuyant au Nord-Ouest, traversa le pays des Laï, franchit le Logone et pénétra dans l'Adamaoua. De là, il gagna la Bénoué et descendit le cours de cette rivière par Yola pour revenir à la Côte par le Niger, se mettant en relation pendant ce voyage avec une mission dirigée par le lieutenant de vaisseau Mizon et opérant en sens inverse.

La mission de Maistre mérite d'être signalée. Elle reliait pour la première fois, à travers des pays inconnus, les explorations antérieures parties du Congo et de l'Oubanghi, telles que celles de Crampell et de Dibowsky, avec celles venues du Nord dirigées par Barth et Nachtigal, et de l'Ouest entreprises par Flégel et Mizon. Elle réservait, en outre, nos droits sur une partie de l'Adamaoua, droits qui nous furent reconnus au traité du 4 février 1894, et nous donnait accès dans la Bénoué par la possession de son affluent le Maya-Kebbi.

Par ce traité, le cours du Chari nous était attribué en entier, ainsi que les rives nord et est du lac Tchad.

M. de Brazza fit aussi reconnaître le cours de la Sangha, affluent de droite du Congo, dont le cours supérieur semblait orienté du Nord au Sud et paraissait pouvoir ouvrir une voie de pénétration vers le Soudan central. La mission Fourneau fut chargée de cette entreprise.

Une partie de la mission fit le trajet par terre avec M. Fourneau ; l'autre, avec M. Gaillard, remonta en bateau le cours de la Sangha. Cette dernière fonda le poste de Ouosso, à 400 kilomètres au nord de l'embouchure de la Sangha, reconnut le cours inférieur du Kadéi et du Mambéré et conclut facilement des traités avec les indigènes. Quant à la première partie de la mission, elle tenta de remonter la vallée du Mambéré, mais devant les menaces de fanatiques musulmans, dut rétrograder sur le poste de Ouosso.

M. de Brazza reprit l'itinéraire de la mission Fourneau, rencontra en route M. Mizon venant de Yola par l'Adamaoua, signa des traités et fonda le poste de Koundé.

Ces dernières explorations furent des plus utiles et servirent

au traité du 4 février 1894, avec l'Allemagne, à déterminer les limites du Congo français et du Cameroun allemand.

Restait à faire la reconnaissance des régions environnant le Tchad. Une mission formée à cet effet, en avril 1895, sous la direction de M. Gentil, remonta l'Oubanghi et la Kemo, puis, passant dans le bassin du Tchad, atteignit un affluent du Chari, y lança un vapeur, le *Léon-Blot*, avec lequel elle pénétra dans le lac Tchad. La mission fut bien accueillie par le sultan du Baghirmi, dont elle ramena une ambassade en France, et ne fut pas inquiétée par Rabah, sultan du Ouadaï, dont elle avait pourtant traversé les terres. Mais à l'arrivée de la mission de Béhagle, envoyée pour appuyer la première, la situation venait de changer. Rabah avait chassé de ses États notre protégé, le sultan du Baghirmi, et massacré une partie de la population de ce pays où nous avions été parfaitement bien accueillis; ces faits se passaient au mois de novembre 1898. Il vint ensuite attaquer et anéantir une partie de la mission Gentil, placée sous les ordres de M. Bretonnet, pendant qu'il maintenait en captivité M. de Béhagle qui s'était rendu sans défiance auprès de lui.

Une action énergique de la mission Gentil contre Rabah détruisait la puissance de ce sultan au combat de Kouno, le 28 octobre 1899, puis, le 13 avril 1900, cette mission faisait sa jonction sur le Chari, à Mandjafa, avec celle de MM. Foureau et Lamy qui, partie de l'Algérie, avait rallié en cours de route, à Zinder, le 2 novembre 1899, les restes de l'ancienne mission Voulet-Chanoine, devenue, à la suite d'incidents malheureux, mission Joalland-Pallier et qui s'était acheminée de Say à Zinder. Dès lors, la prééminence de la France était solidement et définitivement établie dans la région du Tchad.

Rabah vaincu s'était enfui vers le Nord, dans le Bornou; peu après, il trouvait la mort à Koussouri, le 22 avril 1900, où son armée fut en grande partie anéantie; le reste s'était enfui avec ses deux fils : Fadel-Allah et Ni-Ebe.

Le 21 août 1901, Fadel-Allah était tué au combat de Dikoa; Ni-Ebe faisait ensuite sa soumission avec le reste de ses troupes.

La puissance française est donc définitivement établie sur le Chari.

Le Ouadaï, sous notre autorité nominale, mais non encore

effective, est actuellement sans soutien; il dispose d'une force nombreuse de 60,000 à 70,000 hommes, dit-on, presque tous cavaliers, mais peu disciplinés, mal armés et dépourvus d'artillerie. Ses chefs, les aguids, sont souvent en lutte les uns avec les autres et même avec le sultan. L'arrivée récente au milieu d'eux du cheik El-Snoussi, le mahdi de Djerboub, n'est pas sans nous causer quelques inquiétudes; sa présence a déjà suffi pour réconcilier le sultan avec ses aguids.

Nous aurons donc à agir ici comme nous l'avons fait récemment au Touat, c'est-à-dire à y créer, à la faveur des intrigues, un parti puissant, dévoué à la France, avant de songer à passer à l'action.

La jonction des missions Foureau-Lamy et Gentil est particulièrement intéressante et importante en ce qu'elle consacre la soudure du dernier anneau de la chaîne de postes français s'étendant actuellement de la Méditerranée au Congo.

Au mois de décembre 1900, les rapports faisaient connaître que ces régions étaient complètement pacifiées et qu'elles étaient en voie de se relever des ruines nombreuses causées par Rabah. Un nouveau territoire y était formé sous le nom de territoire militaire du Chari.

Dans le Haut-Oubanghi et la région du Nord-Est, l'action française fut aussi très active; il importait, en effet, de limiter de ce côté les empiétements des agents belges de l'État du Congo qui, au mépris de l'acte de Berlin et à l'instigation de l'Angleterre, dépassaient les limites formées par le 4e degré de latitude Nord.

En 1891, M. Gaillard, remontant l'Oubanghi, fondait des postes sur cette rivière.

En 1892, M. Liotard, commissaire du Haut-Oubanghi, reconnaissait le cours du M'Bomou.

Ces expéditions étaient insuffisantes pour arrêter les incursions des Belges. De plus, par une convention avec l'Angleterre, en mai 1894, l'État du Congo obtenait, à bail par échange, des territoires sur la rive gauche du Nil jusqu'à hauteur de Faschoda et faisait rentrer dans sa zone d'influence la région du Bahr-el-Gazal. Appuyée par l'Allemagne et sous la menace d'une expédition, la France obtint gain de cause; l'État du Congo, par convention du 14 août 1898, s'engageait à ne pas dépasser le

M'Bomou et à maintenir ensuite sa frontière sur la ligne de partage des eaux entre le Nil et le Congo jusqu'au méridien 27 degrés 40 minutes longitude Est. En outre, sa zone d'influence dans la vallée du Nil ne devait pas dépasser le parallèle de Lado.

Notre frontière était donc fixée définitivement avec l'État indépendant du Congo; restait encore à définir nos limites avec le Soudan égyptien, mais là nous nous trouvâmes directement en contact avec l'Angleterre qui, s'étant substituée à l'Égypte, grâce à l'incohérence de notre diplomatie, prétendait réserver à son action tous les territoires qu'avait autrefois occupés l'Égypte avant la révolte du mahdisme.

Afin de pouvoir suivre facilement notre action dans la direction du Nord-Est, il paraît nécessaire de relater les événements considérables qui se sont déroulés dans la vallée du Nil dans le courant du siècle qui vient de finir.

Depuis l'occupation de l'Égypte par Bonaparte, les Français avaient toujours eu une situation prééminente dans ce pays. Ce sont, en effet, les travaux des Français Champollion, Mariette et Maspéro qui révélèrent l'Égypte dans ses quarante siècles.

Plus tard, un autre Français, M. de Lesseps, qui avait été consul de France à Alexandrie de 1831 à 1838 et qui était devenu très populaire dans toute l'Égypte par son dévouement pendant la peste de 1835, reprit, grâce à l'amitié de Saïd-Pacha, un projet de percement du canal de Suez qui avait été adressé en 1798 à l'Institut du Caire par Lepère.

Les Anglais avaient bien établi, en 1837, une ligne de paquebots de l'Inde à Suez prolongée par un service de diligences jusqu'à Alexandrie, remplacé même, en 1857, par un chemin de fer, mais la grande route commerciale de l'Inde passait encore par le cap de Bonne-Espérance.

Le 15 novembre 1854, M. de Lesseps obtenait l'autorisation d'exécuter les travaux de percement de l'isthme. Grande fut la colère de l'Angleterre qui voyait déjà la route des Indes aux mains des Français et la ruine de projets qu'elle se proposait de mettre à exécution.

Disposant seule, en effet, de dépôts de charbon sur la route du cap de Bonne-Espérance, elle avait formé le projet de construire

un chemin de fer de la Méditerranée au golfe Persique, par l'Euphrate, de façon à posséder encore seule une nouvelle route des Indes.

Reprise des inquiétudes que lui avait causées Bonaparte à un autre moment, l'Angleterre mit tout en jeu auprès du sultan pour ruiner l'entreprise. Sa mauvaise volonté prit même une forme aigüe, une démonstration peu amicale fut faite par sa flotte devant Alexandrie. Un peu plus tard, elle réussissait à entrainer la Prusse dans son opposition, mais le canon de Magenta et de Solférino vint heureusement calmer la mauvaise humeur des Anglais et de ses alliés.

Néanmoins, malgré des entraves de toute nature, les travaux s'exécutèrent à souhait. Les 400,000 actions du canal furent souscrites à raison de 220,000 en France et de 176,000 par le pacha lui-même pour le Trésor égyptien.

Il est juste de déclarer que l'Égypte a contribué pour une très grande part au succès de l'entreprise en fournissant les travailleurs et en prenant à sa charge un certain nombre de travaux coûteux, tels que ports, phares, etc.....

Le 17 novembre 1869, eut lieu, en grande pompe, l'inauguration du canal. Le yacht impérial français l'*Aigle*, suivi de 130 vaisseaux, portait les représentants de tous les États de l'Europe; l'Angleterre seule n'y était pas représentée.

La grande route commerciale des Indes, tout à fait débarrassée de la tutelle anglaise, suivait désormais le canal de Suez et, si l'union des États européens durait, l'Angleterre devait périr, à bref délai, dans son isolement.

Mais la guerre de 1870 survenant peu après, les prodigalités insensées d'Ismaël-Pacha changèrent la face des choses. Ismaël, confiant dans la fortune de son pays, empruntait à n'importe quel taux; la banqueroute étant imminente, il offrit la vente au gouvernement français des 176,000 actions du canal qu'il possédait.

Par un scrupule déplacé, le gouvernement refusa; l'Angleterre, profitant habilement de l'occasion, acheta aussitôt pour 100 millions toutes les actions que possédait l'Égypte et, dès lors, elle eut, presque autant que la France, le droit d'intervenir dans le pays. Telle fut la première faute grave que commit la France en Égypte.

Des commissaires français et anglais furent nommés pour assurer le recouvrement des créances de leurs nationaux ; une caisse spéciale fut créée ; les dépenses de l'Égypte furent restreintes, et le mécontentement de la population, secrètement encouragé par le khédive, devint général. Le khédive fut destitué et remplacé par son fils Tewfik ; mais l'irritation ne cessa pas dans le pays. Le parti national égyptien, soutenu par le parti militaire dirigé par Ahmed-Arabi-Bey, protesta contre l'intervention des Européens.

Différents projets furent formés par les mécontents, entre autres celui de s'emparer par la force de l'autorité et de reconstituer une milice de mamelucks. D'un autre côté, les musulmans fanatiques, gênés par la présence des Européens dans leur commerce d'esclaves, appuyaient le parti national.

Des troubles eurent lieu fréquemment. En 1882, le parti national triompha. Arabi obtenait le ministère de la guerre et proposait l'augmentation des effectifs de l'armée, contrairement aux résolutions du Condominium anglo-français. La crise devenait plus grave que jamais. M. Gambetta, alors ministre des affaires étrangères et président du Conseil, prépara une intervention dans les affaires du pays, de concert avec le gouvernement anglais, qui fut mal accueillie par le Parlement ; M. Gambetta, renversé du pouvoir, fut remplacé par M. de Freycinet.

Mais les événements se précipitaient ; Arabi, devenu Arabi-Pacha, profitait de sa toute-puissance au Caire pour exciter ouvertement la haine du pays contre les Européens. Il stimulait le fanatisme des Égyptiens par des commentaires du Coran, dans lesquels il s'annonçait comme étant le Mahdi. En mai 1882, tous les employés européens dans l'administration égyptienne étaient destitués. La France et l'Angleterre, en présence de cette violation des conventions du Condominium, considérèrent ces actes comme une déclaration de guerre et envoyèrent leurs flottes devant Alexandrie, pendant que M. de Freycinet tentait vainement de régler la situation par une conférence internationale réunie à Constantinople.

Les troubles allaient toujours croissants en Égypte. A l'instigation d'Arabi, des Européens furent mis à mort à Alexandrie, en juin 1882, et leurs maisons pillées ; des retranchements s'élevèrent autour d'Alexandrie. Le 5 juillet, le ministère anglais

prévint le gouvernement français qu'il avait autorisé l'amiral Seymour à adresser un ultimatum aux Égyptiens et, dans le cas où il resterait sans effet, d'ouvrir le feu contre les retranchements; il lui demandait s'il avait donné pareilles instructions à l'amiral Conrad. Le gouvernement fit connaître en réponse qu'il avait résolu de ne pas agir. Dès lors, les Anglais eurent les coudées franches, et, le 11 juillet, l'ultimatum étant resté sans réponse, la flotte anglaise ouvrait le feu sur Alexandrie ; Arabi, pendant ce temps, pillait la ville et organisait la résistance.

Une expédition anglaise fut alors décidée ; le ministère Freycinet tenta, bien tardivement, de sauver l'influence française en proposant l'envoi de troupes pour occuper le canal, mais la demande de crédits fut repoussée par 416 voix contre 75. Cette deuxième faute grave fut capitale pour les intérêts français ; elle sanctionnait officiellement l'abandon de l'Égypte aux Anglais ; l'influence de la France dans ce pays était irrémédiablement ruinée.

Les événements qui suivirent sont bien connus. Les Anglais triomphèrent facilement d'Arabi à Tell-el-Kébir ; ils installèrent le khédive au Caire et prirent en son nom possession du pays. Ils n'eurent pas d'un seul coup tout l'empire égyptien : des difficultés nouvelles surgirent aussitôt. Le Soudan égyptien tout entier venait de lever l'étendard de la révolte à la voix du Mahdi.

A l'époque où survinrent les incidents qui préparèrent l'intervention anglaise, l'Égypte n'était pas bornée au delta du Nil ; son action se faisait alors sentir jusqu'aux grands lacs. La Nubie avait été conquise dès 1821. Dongola, Berber, Chendi, le Kordofan, le Sennaar étaient occupés, le Nil-Blanc remonté jusqu'à son confluent avec le Sobat, le Nil-Bleu jusqu'aux confins de l'Abyssinie. En 1823, Karthoum était fondé à la jonction des deux Nil. Puis, la marche en avant un instant suspendue, des explorations s'étaient dirigées vers le Sud et avaient révélé la position des grands lacs.

Cette marche reprit à l'instigation de sir Samuel Baker, Anglais au service du pacha Ismaël. Tout le cours du Nil fut occupé, des garnisons égyptiennes furent poussées jusque dans l'Ouganda, entre les lacs Albert et Victoria. Gordon acheva ensuite l'organisation de la province de l'Équateur, l'Équatoria,

pendant que s'étendant vers le bassin du Tchad le Darfour était également occupé.

Tout le bassin du Nil, jusqu'aux sources du fleuve, était rattaché à l'Égypte et le commerce des esclaves momentanément enrayé. L'Abyssinie seule, sorte « d'îlot chrétien au milieu d'une mer de musulmans égyptiens », ne put être soumise malgré plusieurs tentatives malheureuses, mais elle était entamée de partout et refoulée dans ses montagnes.

En 1867, Ismaël-Pacha prenait le titre de khédive ou de vice-roi et possédait un domaine cinq fois plus vaste que la France. Ce fut l'apogée de la grandeur de l'Égypte; depuis, elle n'a cessé de décliner pour disparaître plus tard devant la suprématie de l'Angleterre.

Jusqu'au moment où se produisit l'intervention européenne, en 1879, les provinces de l'Équateur jouirent d'un calme relatif. Ainsi que l'a fait ressortir l'explorateur Casati, ce n'est pas que les populations soumises ne furent pas indignement exploitées par des fonctionnaires profondément corrompus et, sous l'empire du mécontentement général, ne tentèrent pas quelques soulèvements partiels, mais les garnisons égyptiennes, faisant cause commune avec les troupes mêmes des grands marchands d'esclaves, en eurent facilement raison. En somme, le commerce des esclaves, cette ancienne grande industrie du désert, reprenait comme auparavant sous la protection des Égyptiens qui en partageaient les bénéfices.

Mais, en 1879, lorsque l'Égypte tomba sous le contrôle anglo-français, puis, en 1882, sous la domination anglaise, les marchands d'esclaves et les musulmans fanatiques se sentirent menacés dans leurs intérêts et dans leurs croyances. A cette époque également, les Turcs venaient d'être battus par les Russes, Constantinople avait été sur le point d'être occupée; alors, les confréries musulmanes se livrèrent à une ardente propagande, ce fut comme une prise d'armes de l'Islam tout entier.

Sur un mot d'ordre parti de la confrérie des Senousiya, le colonel Flatters était assassiné pendant son voyage d'exploration au Soudan par les Touaregs Hoggar, l'Algérie méridionale troublée par Bou-Amama et, dans les provinces égyptiennes de l'Équateur, apparaissait le Mahdi.

Mohamed Achmed, solitaire vénéré de l'île d'Aba, était proclamé Mahdi par les envoyés des Senousiya, « le maître de l'heure », le commandant des forces de l'Islam contre les infidèles.

« Tu es celui que Dieu a choisi, lui dirent les envoyés Bagaras, Sidi-es-Senousi le sait, Dieu le lui a révélé, tu ne dois pas te soustraire aux desseins de Dieu. » Aussitôt, faisant appel aux fidèles, il eut bientôt sous les armes, autour de lui, une troupe très nombreuse.

Ses débuts furent marqués par des succès rapides et éclatants : les garnisons égyptiennes partout chassées, le Darfour conquis et Karthoum menacé. Les Anglais qui venaient de s'emparer de l'Égypte durent prendre aussitôt des mesures pour faire face à ce nouveau danger; mais toutes leurs tentatives furent vaines à l'origine.

Le Madhi, partout triomphant, anéantit leurs expéditions. Gordon-Pacha, l'ancien gouverneur du Soudan, était enfermé dans Karthoum, et lord Wolseley, envoyé d'Égypte pour le délivrer, n'arriva que pour apprendre sa mort et la prise de la ville.

Désespérant de venir à bout de la résistance, le gouvernement égyptien donna l'ordre d'évacuer définitivement tout le Soudan, et la frontière de l'Égypte fut ramenée aux premières cataractes du Nil, vers Assouan et Ouadi-Halfa.

Le successeur du mahdi, Abdullah, s'établit alors à Omdurman sur le Nil en face de Karthoum en ruines. Emin-Pacha, gouverneur de l'Équatoria, réfugié dans le pays de Lado, dut rétrograder sur le territoire anglais de concert avec Stanley envoyé à sa recherche. Le Soudan égyptien était retombé dans la barbarie et perdait tout contact avec le monde civilisé, sauf avec quelques Belges ou Français établis le long de l'Oubanghi.

Les Anglais remirent à plus tard le soin de reconquérir le Soudan ; ils comptaient surtout sur l'épuisement du fanatisme déchaîné pour dissoudre ce nouvel empire musulman. En attendant, ils consolidèrent fortement leur situation en Égypte ; le contrôle anglo-français fut aboli et remplacé par un protectorat anglais qui ne devait être que provisoire et cesser quand l'ordre serait rétabli dans l'administration et les finances et quand la sécurité serait complète pour les intérêts des Européens.

Pressé par la France de mettre fin à l'occupation, le gouvernement anglais répondit que la sécurité ne pourrait être parfaite que lorsque le drapeau égyptien flotterait sur Karthoum.

Aussi, en 1896, les hostilités reprirent contre les Derviches ; les ressources pour l'expédition furent demandées à la caisse de la Dette égyptienne. Les gouvernements français et russe s'y opposèrent et eurent gain de cause ; l'expédition se fit aux frais de l'Angleterre, mais aussi en tira-t-elle de précieux avantages, entre autres celui d'avoir une situation privilégiée dans les pays conquis.

Le sirdar Kitchner occupa Dongola et Berber, en 1897, battit les Derviches sur l'Atbara, en avril 1898, et les défit définitivement devant Omdurman, le 2 septembre 1898. 26,000 des leurs furent tués dans la bataille et dans les trois jours qui la suivirent pendant lesquels l'armée anglaise fut employée à mettre à mort les blessés et les prisonniers. Ces faits sont relatés par sir Bennett, correspondant de la *Gazette de Westminster*, qui marchait avec un des groupes de l'armée anglaise et dont les récits sont par suite digne de foi.

Pendant que s'accomplissaient ces événements, le gouvernement français organisait secrètement la mission Marchand qui devait se porter de l'Oubanghi sur Faschoda à travers le Bahr-el-Gazal pour marquer par l'occupation de ce point, le terme de l'extension des Anglais au Soudan et relier à travers l'Abyssinie, nos possessions du Haut-Oubanghi avec notre colonie d'Obock, de façon à nous réserver le monopole commercial de l'est à l'ouest de l'Afrique.

Faschoda fut occupé, le 10 juillet 1898, par les Français, qui s'y maintinrent malgré les attaques des Derviches. Un peu plus tard le sirdar Kitchner vainqueur à Omdurman, remontant le Nil sur des canonnières, se présentait à son tour à la tête de 3,000 hommes, le 19 septembre, devant Faschoda pour réclamer la région du Bahr-el-Gazal au nom de l'Égypte autrefois maîtresse de ces territoires. Ces prétentions étaient contestables, étant donné que, dans l'intervalle, ce pays avait été livré tout entier aux mahdistes et que les Belges s'étaient étendus jusque dans la vallée du Nil sans opposition aucune de la part de l'Angleterre.

Le conflit faillit prendre des proportions inattendues. Le gouvernement anglais refusa de discuter, il entendit nettement se

réserver, sans conteste, la possession exclusive de tout le bassin du Nil, et, poussé par l'opinion publique en délire d'impérialisme, qui voyait déjà la ruine du projet grandiose qui lui tient tant au cœur à savoir: de joindre par le rail Alexandrie au Cap, adressa un ultimatum à la France.

Devant ces complications inopinées, le gouvernement français jugea plus sage de ne pas maintenir ses droits, et un arrangement entre les deux gouvernements mit fin à cette situation tendue.

Cet arrangement fut signé à Londres en février 1899 ; il stipule que la France et l'Angleterre prennent l'engagement réciproque de n'acquérir ni territoire ni influence politique, la première à l'ouest et la seconde à l'est d'une ligne qui, partant du point ou notre frontière avec l'État indépendant du Congo, rencontre la ligne de partage des eaux du Congo et du Nil, suit cette ligne de partage jusqu'au 11e degré de latitude Nord et s'élève ensuite vers le Nord, jusqu'au 15e parallèle, de manière à séparer le Darfour du Ouadaï, qui nous reste acquis suivant une ligne à déterminer par une commission mixte. Au nord du 15e parallèle, la zone française est limitée au Nord-Est et à l'Est par une ligne partant des environs de la frontière occidentale de la Tripolitaine, descendant ensuite dans la direction du Sud-Est et rejoignant la frontière nord du Darfour. Le Ouadaï, le Kanem, le Tibesti, régions inconnues, font partie de notre domaine africain encore sans limite précise avec la Tripolitaine.

Cette convention établit donc l'unité de notre empire africain en soudant ensemble toutes nos possessions de l'Afrique occidentale, mais notre établissement sur le Nil n'aura été qu'un rêve. Nous sommes définitivement exclus de la région où passera bientôt la plus grande partie du commerce du centre de l'Afrique ; notre jonction avec l'Abyssinie et Obock est rendue impossible. Les Anglais, comme toujours, ne reconnaissent aucun droit acquis lorsque ce droit contrarie leurs desseins. Tout territoire d'avenir doit appartenir, sans conteste, à l'Angleterre; le reste : les déserts, les terres légères comme les qualifie lord Salisbury, forme le lot à débattre entre les autres nations.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, d'Alger à Saint-Louis, au Dahomey, au lac Tchad, au Congo, au Haut-Oubanghi, la suprématie française est assurée sur le quart du continent africain,

non toutefois le plus riche. Du côté de l'Ouest, les Anglais, nos plus redoutables rivaux, ne tiennent que les côtes et n'ont pas grandes chances de s'étendre si nous savons profiter de nos avantages.

Citons, pour finir, que le litige entre notre colonie du Congo et les territoires de l'Espagne a été enfin réglé au mois de juillet 1900. L'Espagne possède la petite enclave côtière du Rio Mouni qui va du Cameronn allemand à l'embouchure du Mouni et qui est bornée à l'Est par le méridien de 9 degrés ; mais la France a droit de préemption sur ce territoire.

Sahara.

Le Sahara est cette immense région généralement inhospitalière de 4,500 kilomètres de longueur sur 1,800 de largeur, plus grande que le quart du continent africain, qui, partant des bords de la mer Rouge, va jusqu'aux rivages de l'Atlantique, isolant les régions méditerranéennes de celles du Soudan beaucoup plus que ne pourrait le faire la mer la plus tourmentée. De fait, à l'heure actuelle, le Sahara est encore peu connu ; quelques Européens seulement l'ont traversé et, encore, n'ont-ils pu s'écarter des chemins suivis par les caravanes ; plusieurs parties même sont totalement inconnues, telles que le désert de Libye et la vaste région qui va des monts Ahaggar au coude septentrional du Niger.

Il ne semble pas que les anciens aient traversé le Sahara, bien qu'ils eussent été en relations suivies avec les nomades du désert qui leur procuraient des esclaves. La limite sud, qu'ils ne paraissent pas avoir dépassé, part du cap Bojador, gagne les oasis marocaines et algériennes, descend ensuite vers le Sud par Ghadamès et Mourzouk, anciennes garnisons romaines, pour atteindre les oasis de Koufra et le Nil vers Assouan.

Les itinéraires parcourus jusqu'à nos jours peuvent se grouper en trois catégories, d'après les différents points de départ choisis.

A l'Ouest. — Le Français René Caillé, parti seul de Sierra-Leone, descendit le Niger jusqu'à Tombouctou, puis gagna le Maroc en se dirigeant du Sud au Nord par Taoudeni, Masara et Tafilet. En 1880, le docteur autrichien Lenz reprit l'itinéraire en

sens inverse jusqu'à Tombouctou et rentra par le Sénégal. En 1860, le capitaine Vincent se rendit du Sénégal dans l'Adrar.

Au Centre. — Les explorateurs qui traversèrent le Sahara partirent presque tous de Tripoli. Les Anglais Denham, Oudney et Clapperton, partis de Tripoli en 1822, gagnèrent le Tchad (de 1822 à 1824) par Mourzouk. De 1850 à 1855, l'Anglais Richardson et les Allemands Overweg et Barth gagnèrent le Tchad en se dirigeant du Nord au Sud par Rhat et Agadès ; Barth, seul survivant, explora le Soudan pendant quatre ans et revint ensuite à Tripoli par Bilma et Mourzouk. De 1865 à 1867, l'Allemand Gérard Rohlfs se rendit de Tripoli au Bénin par le Tchad. De 1869 à 1874, le docteur allemand Nachtigal visita le pays des Tibbous, revint à Mourzouk, gagna le Tchad par Bilma et rentra par l'Égypte. De 1891 à 1892, le commandant Monteil, parti du Sénégal, gagna le Tchad par la ligne Say—Barroua et rentra par Tripoli, suivant l'ancien itinéraire de Barth.

La partie septentrionale du Sahara, particulièrement au sud de l'Algérie et de la Tunisie, est la mieux connue. C'est ainsi qu'en 1825 le major anglais Gordon Laing visita le Touat, et le Français Duveyrier visita la partie septentrionale du Ahaggar. Gérard Rohlfs, de 1864 à 1865, se rendit du Maroc à la Tripolitaine par In-Salah et Ghadamès. MM. Soleillet, Largeau, le colonel Flatters, le lieutenant Palat, Camille Douls, Méry, Foureau, d'Attanoux portèrent leur action du Touat au Ahaggar.

Mais le voyage le plus important, en raison des effectifs mis en mouvement et des renseignements recueillis, est celui accompli par la mission Foureau-Lamy, du 17 septembre 1898 au 5 septembre 1900, de la Méditerranée à l'Atlantique par l'Aïr, le Tchad et le Congo. Partie de Sédrata, au sud de l'Algérie, à l'effectif de 5 membres civils, 11 officiers, 280 hommes et 1000 animaux, elle franchit péniblement les monts Ahaggar au mont Anahef; les chameaux meurent de soif, le pays est inhospitalier. Plus au Sud, le pays devient meilleur; dans l'Aïr, la végétation apparaît dans le fond des vallées avec le palmier d'Égypte, et le gibier y abonde (gazelles, antilopes). Toujours plus au Sud, la richesse du sol ne fait que s'accentuer, c'est le Tagama, le Damergon, pays riches à la végétation abondante et variée, aux nombreux gibiers (girafes, lions, antilopes, perdrix, pintades), aux vastes champs de mil. De Zinder au Tchad, le

pays est surtout riche en graminées et en sel, que l'on extrait des mares et étangs nombreux. A partir de Zinder et tout autour du Tchad, la contrée a été dévastée par Rabah ; Kouka, ville de plus de 100,000 habitants en 1892, dont la beauté avait été vantée par le commandant Monteil lors de son voyage de 1891 à 1892, n'est maintenant qu'un amas de ruines qui servent d'abris aux reptiles. Le Tchad est un beau lac d'une certaine profondeur, aux rives parfois abruptes, parfois basses et bordées de roseaux; ses abords sont couverts de superbes cultures de coton, et le gibier, particulièrement le gros : éléphants, rhinocéros, girafes, lions, etc., y abondent.

A l'Est. — Toutes les tentatives pour parcourir le désert de Lybie furent vaines. Gérard Rohlfs ne put y parvenir ni par l'Égypte ni par la Tripolitaine.

Telles sont les données bien incertaines sur lesquelles repose la connaissance du Sahara, mais que deux obstacles difficilement surmontables n'ont pas permis jusque-là d'établir plus exactement : le sol et ses habitants les Touaregs ont, en effet, toujours empêché les explorateurs d'exercer librement leur esprit d'investigation.

Le sol. — Toutes ces explorations multiples ont cependant fait ressortir d'une façon incontestable que l'immensité du Sahara n'est pas le fond d'un gigantesque océan desséché. L'altitude du Sahara atteint, en effet, une hauteur moyenne de 500 mètres au-dessus de l'Océan. Le sable ne représente guère que le neuvième de l'étendue totale; en outre, les coquillages qu'on y rencontre appartiennent tous à des espèces terrestres ou fluviales. De plus, des cours d'eau très larges et profonds, dont les berges sont encore parfaitement reconnaissables, coulaient aux âges préhistoriques. La flore et la faune étaient alors celles de l'Afrique équatoriale, et le pays se trouvait peuplé de nombreux habitants, ainsi que le montrent les grandes quantités de dépôts de silex taillés trouvés sur toute la surface du sol. Le dessèchement progressif du pays, dû à des causes inexpliquées, a seul converti ces régions en solitudes désertes.

Quoi qu'il en soit, si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur le Sahara, on remarque d'abord qu'il possède des montagnes comme le continent européen; le Ahaggar est encore un vaste massif de 1500 à 2000 mètres d'altitude, que la mission Foureau-

Lamy eut quelques difficultés à traverser; l'Adrar, l'El Glab, l'Aïr et le Tibesti sont des massifs de moindre étendue; mais certains, le Tibesti par exemple, atteignent des altitudes assez élevées. On cite au Tibesti des hauteurs de 2,500 à 3,000 mètres couvertes de neiges à peu près continues.

Mais toutes ces hauteurs ne doivent être considérées que comme les témoins granitiques d'un système orographique que l'érosion a fait disparaître. Les phénomènes physiques qui ont amené le desséchement complet des cours d'eau d'une part, les écarts considérables de température qui vont souvent de + 70 degrés dans la journée à — 8 degrés la nuit, amenant par ces brusques variations l'éclatement des pierres d'autre part, ont, en effet, puissamment accentué le phénomène de l'érosion et le nivellement des hauteurs dans les parties formées de roches délitables et calcaires.

Poussant plus loin notre investigation, nous trouvons dans les deux tiers de la superficie du désert des hamadas, plateaux rocheux formés de calcaires, de grès, parfois d'argile, le tout aggloméré et durci comme la brique au soleil, par suite sans eau, sans végétation et sans animaux. C'est la partie la plus désolée du Sahara, celle que les explorateurs redoutent particulièrement.

L'Erg ou les aregs, qui couvrent le neuvième de la superficie, sont des régions de sable et de dunes. Ces dernières, hautes de 150 à 300 mètres, sont formées d'un sable fin produit par la désagrégation des roches des hamadas sous l'action des agents atmosphériques. Poussées par le vent, ces dunes se déplacent constamment, mais très lentement ; aussi les pistes qui les traversent demeurent à peu près invariables. Ces régions de sable ne sont pas les plus difficiles à traverser, elles ont le grand avantage de retenir l'eau à l'abri de l'évaporation, aussi suffit-il de creuser legèrement le sable pour rencontrer l'eau.

Les sebkhas, bas-fonds humides, et les chotts, étangs d'eau salée ou saumâtre, sont des dépressions du sol que l'on trouve dans tout le Sahara, où s'amasse l'eau des averses, qui, après évaporation, abandonne à la surface le sel qu'elle a dissout en pénétrant la couche superficielle du sol. Les plus importantes de ces salines sont celles d'Idjil, qui alimentent le Sénégal et le Haut-Niger ; de Taoudeni, fournissant le Haut-Niger et le Soudan

central; de Bilma et d'Amadghor, approvisionnant plus particulièrement le Soudan central. Notons également que M. Foureau a fait connaître, dans une conférence, qu'il avait été frappé de la fréquence des salines sur la route de Zinder à Kouka sur le Tchad lors de son grand voyage de la Méditerranée au Tchad et au Congo de 1898 à 1900.

Les oasis, sont des îlots de verdure d'une étendue variable, dispersés dans toute la surface de l'océan du désert, aux endroits où coule l'eau des rivières ou des puits. Ce sont les lieux de culture, les points de ravitaillement pour les caravanes et les refuges des nomades du désert.

L'Hamada et l'Areg contiennent souvent, même dans leurs parties les plus désolées, quelques plantes épineuses dont se contentent les chameaux. Les parties les moins desséchées se couvrent au printemps de pâturages où vont paître les troupeaux des nomades; ce sont les terrains de parcours.

Les habitants : *les Touaregs.* — Les habitants du Sahara, les Touaregs, sont de race berbère plus ou moins croisée avec la race nègre. Leurs ancêtres paraissent être les Libyens d'Hérodote, les Numides de Jugurtha, ce qui semble avoir été confirmé tout récemment par l'examen de l'écriture touarègue, que l'on a trouvée gravée au couteau sur les troncs d'arbres et sur le roc, du Niger au plateau de l'Aïr, comme l'a constaté la mission Foureau-Lamy (1900), et jusqu'aux cimes de l'Atakar N'Ahaggar. Ces inscriptions sont, en effet, identiques aux inscriptions contemporaines de l'époque carthaginoise.

Plus récemment, les Arabes ont toujours désigné sous le nom de Berbères, outre les Kabyles, les Chambaas et certaines tribus du Maroc, qui paraissent indubitablement être les Numides des temps passés, les Touaregs eux-mêmes.

Sous la décadence romaine, ces Numides, ou Berbères, ou Touaregs, peu fervents croyants, ne purent être convertis par saint Augustin et ses successeurs; mais, sous l'invasion des Arabes, ils acceptèrent de force l'Islam. Désirant ne pas être troublés autrement par les conquérants arabes et garder toute leur liberté, ils s'enfoncèrent dans le désert jusqu'au Niger, où ils entrèrent alors en contact avec un royaume nègre songhaï, très puissant et alors très florissant, dont la capitale était Gao ou Gogo, sur le Niger.

Combattus par les nègres songhaïs, les Touaregs se réfugièrent dans les monts Ahaggar et sur les plateaux de l'Aïr. Survint la chute du royaume nègre sous les coups de l'invasion marocaine, à une époque difficile à préciser, mais qui date de l'apparition des premières armes à feu, et alors les Touaregs revinrent contre leurs anciens vainqueurs qu'ils soumirent vers 1770. Le pays fut ruiné; sa population active et intelligente s'est dispersée dans le Soudan occidental et forme des groupes disséminés, connus au Sénégal sous le nom de Soninkès ou Sarracolets.

« Protégés contre l'invasion par la nature aride des contrées qu'ils habitaient, dit M. Hourst, les Touaregs (après qu'ils eurent été vaincus par les Songhaïs) prirent, dans la rude vie qu'ils s'étaient imposés, la rusticité, la bravoure, les instincts guerriers que donne l'adversité. A leur tour, ils revinrent sur leurs anciens ennemis, les Songhaïs, qui s'unirent vainement aux Armas descendants des conquérants marocains. Les noirs furent défaits et réduits en servage; depuis, la race touarègue commande sur les rives du Niger, de Tombouctou à Say.

« L'histoire du Soudan est dès lors celle des Touaregs et de leurs luttes de tribu à tribu, dans lesquelles les Aouelliminden, établis près de Gao, prirent la prépondérance sur les autres; la prise de Tombouctou n'a fait que faire disparaître les adversaires des Aouelliminden, qui restent puissants, avec Madidou comme chef. »

Les Touaregs se divisent en quatre grandes confédérations : deux au Nord, deux au Sud. Au Nord : les Azdjer ou Azgar aux confins de la Tunisie, les Hoggar au sud de l'Algérie.

Au Sud : les Kel Ouï au nord-ouest du Tchad et les Aouelliminden au nord et à l'est de Tombouctou.

Il est une opinion assez accréditée, même chez les écrivains sérieux, c'est que les Touaregs « sont des sauvages sans foi ni loi, des bandits ne rêvant que meurtre et pillage, toujours prêts à trahir la parole donnée, et chez lesquels on ne saurait s'aventurer sans avoir la certitude de perdre la vie ». Formulées d'une façon aussi vague, ces accusations sont totalement inexactes, et nous voulons en donner pour preuve l'opinion des explorateurs les plus éminents, qui nous les représentent tous comme des gens grands et forts, vivant sur un qui-vive perpétuel et profondément méfiants, mais non incapables de loyauté et de fidélité à la foi jurée, ainsi que de civilisation.

Barth, le plus célèbre d'entre eux et le plus digne de foi, a pu séjourner seul, sans escorte, à Tombouctou, à Tosaye, sur le moyen Niger pendant plus de quatre ans, de 1850 à 1855, parmi les Azdjer, les Kel-Ouï et les Aouelliminden et n'a jamais cessé de rendre hommage au caractère chevaleresque des Touaregs.

Duveyrier, de son côté, put visiter seul et sans encombre Ghat, Ghadamès et le Ahaggar, protégé par les chefs Azdjer; aussi affirme-t-il également la parfaite loyauté des Touaregs qui ne s'est jamais démentie pendant près des quatre années que durèrent ses voyages.

MM. Mircher et de Polignac, en 1862, protégés par le chef azdjer Ikhenoukhen, sont bien reçus et signèrent avec lui un traité, dit de Ghadamès, complètement oublié par nous, mais toujours scrupuleusement observé par les Touaregs, comme ont pû s'en assurer récemment plusieurs explorateurs tels que M. Foureau, qui, après avoir accompli son neuvième voyage chez les nomades sahariens, vient de rentrer de sa dernière exploration au Tchad en parcourant tout le pays allant de la Méditerranée au Congo. MM. Méry et Attanoux qui visitèrent les Azdjer, purent s'assurer aussi que le traité de Ghadamès était toujours connu des populations du désert et qu'il ne tenait qu'à nous, encore actuellement, d'en recueillir les bénéfices.

Il paraît donc parfaitement admis, par les dires de ces hommes éminents, que les Azdjer n'ont cessé de montrer vis-à-vis de nous la plus grande loyauté et la plus grande correction. Bien qu'il ait été attaqué deux fois au cours de son voyage, de 1898 à 1900, assez peu sérieusement, dit-il, par des tribus ignorantes, M. Foureau cite, par contre, les noms de plusieurs Touaregs qui ont rendu des services capitaux à sa mission, aussi bien les Azdjer que les Kel-Ouï.

Quant aux Kel-Ouï, l'opinion de Barth et les dires des Azdjer, leurs voisins, nous les présentent également bien disposés en faveur des Européens. M. Foureau, dont les renseignements sont tout récents, estime que, sans le dévouement de certains Touaregs Kel-Ouï, en particulier d'un délégué du sultan d'Agadez, jamais sa mission n'aurait pu atteindre Zinder; ce même délégué, après avoir conduit la mission à Zinder, alla pour elle aux renseignements à Sokoto et guida ensuite un membre de la mission se rendant de Zinder à Say pour rentrer en France.

M. Foureau nous fait également connaître que le fort de Zinder, occupé actuellement par nos troupes, a été offert gracieusement au gouvernement français par un riche négociant touareg de Zinder qui, sans se départir d'une loyauté parfaite à notre égard, s'est même offert plusieurs fois à tenter pour nous des démarches parfois difficiles. C'est ce même homme qui fournit comme guides à la mission trois de ses parents, grâce auxquels elle put atteindre commodément le Tchad.

En somme, ces Touaregs sont généralement affables et pleins d'urbanité, d'après M. Foureau; ils ne se sont livrés à aucun attentat contre les Européens et ont toujours fidèlement rempli leur rôle de guides et de protecteurs des caravanes se rendant de la Tripolitaine au Soudan central et réciproquement. Rien ne prouve donc qu'ils ne puissent remplir le même rôle vis-à-vis de la France.

En ce qui concerne les Aouelliminden, nous avons également l'appréciation conforme de Barth. Il est vrai que, dans ces derniers temps, quelques tribus dissidentes, la plupart mauresques, ont tenté des razzias aux environs de Tombouctou contre les tribus soumises ; mais il faut remarquer que nous sommes entrés en contact avec elles par la guerre et que du jour où nous prîmes des engagements avec leur chef Madidou, tout conflit cessa. C'est ainsi que le lieutenant de vaisseau Hourst a pu affirmer qu'il n'avait réussi à descendre le Niger sans encombre dans toute l'étendue des territoires relevant de Madidou que grâce à l'appui de ce chef, bien qu'une de ses tribus eût essuyé, l'année précédente, le feu de la mission Toutée. « Marche sans crainte, disait Madidou à M. Hourst, si tu éprouves des difficultés elles ne pourront venir que du ciel ; quant à la terre, j'en réponds. »

Il nous paraît donc hors de doute que les trois confédérations que nous venons de passer rapidement en revue, sont toutes disposées à entrer en relations amicales avec nous, à convoyer fidèlement nos marchandises dans le désert, à donner l'eau, « cette fortune du désert », contre redevances, bien entendu, leurs seules ressources. « Il nous serait du reste malaisé de reprendre quelque chose à cela, à nous, gens civilisés qui taxons jusqu'à l'air que l'on respire. »

Quant aux Hoggar, confinés au sud de l'Algérie, du Touat

aux monts Ahaggar, prenant leur mot d'ordre auprès des sociétés secrètes du Maroc, ennemies de la France, cette quatrième confédération nous est franchement hostile. C'est, depuis longtemps, le seul obstacle à notre pénétration du Sahara et à l'établissement de relations sûres entre nos possessions méditerranéennes et notre Soudan. Prenant appui au Touat, refuge de tous les dissidents chambaas et lieu de propagande politique et religieuse du Maroc, aucun rapprochement ne semble possible avec ces Touaregs et du reste, jusqu'ici, ils ne l'ont pas recherché. L'occupation du Touat, avec ses voies d'accès au Maroc par Igli, était seule de nature à modifier leur attitude vis-à-vis de nous.

Cette occupation réclamée depuis si longtemps, est un fait accompli ; à l'heure actuelle, le Touat tout entier : Touat, Tidikelt, Gourara, vallée de l'oued Messaoud, est occupé ; Igli, sa porte d'entrée au Maroc, est entre nos mains et bientôt le chemin de fer du Sud-Oranais atteindra ce point. Si, en outre, nous étendons notre action au nord de Tombouctou jusqu'aux marchés d'Araouan par l'occupation de quelques postes bien choisis, nous serons maîtres des seuls centres où les nomades peuvent venir s'approvisionner. Ajoutons à cela quelques troupes de méharistes à Tombouctou et au Touat, et toute difficulté pour la traversée du Sahara est supprimée ; le chemin de fer et la caravane peuvent circuler librement. Il sera même possible de convertir ces nomades, comme l'on fait les Russes au Turkestan avec leurs correligionnaires, en gardiens fidèles de nos voies de communication.

Il nous reste encore à dire quelques mots de la portion du Sahara qui s'étend du Sénégal au Maroc le long de l'Atlantique et qui est habitée par les tribus maures relevant des rois du Trarza et de l'Adrar.

Malgré les tentatives réitérées de l'Espagne établie sur les côtes occidentales, du cap Bojador au cap Blanc, dans le territoire dénommé Rio de Oro, et du cap Noun à la frontière du Maroc, pour entrer en relations avec l'Adrar, aucune réussite n'a pu couronner ses efforts ; elle est définitivement confinée aux postes du littoral. La France, au contraire, par les traités de 1891 avec le roi des Maures du Trarza, et de 1892 avec celui

de l'Adrar s'est acquise une sorte de protectorat sur ces pays. Ces rois s'engagent, en effet, par ces traités, à protéger et favoriser uniquement ses entreprises à condition pour elle de ne pas s'immiscer dans l'administration de leurs pays.

Enfin, par traité signé au mois de juillet 1900, l'Espagne reconnaît à la France tout l'Adrar avec la Sebkha d'Idjil. La frontière entre les possessions des deux pays passera à 30 kilomètres au moins à l'ouest des Salines ; plus au Nord, elle se tiendra entre le 14e et le 16e degré de longitude ouest de Paris pour suivre ensuite le méridien 14°20' sur une longueur qu'on a évité de préciser aux approches des territoires revendiqués par le Maroc. Cet arrangement, pour satisfaisant qu'il soit, l'eût été davantage si la France s'était fait reconnaître explicitement un point d'accès à la côte au nord du Rio de Oro dans les parages du cap Bojador.

Il ne faut pas perdre de vue, comme l'a fait remarquer M. Robert de Caix dans les « *Débats* », le 1er juillet 1900, que cet accord est d'un bon augure « pour un problème africain beaucoup plus ardu que celui qui vient d'être réglé et en vue de la solution duquel les deux pays feraient bien de s'entendre d'avance s'ils ne veulent pas assister à une nouvelle édition de la vieille histoire du troisième larron.

Rappelons, pour finir, qu'une exploration a été envoyée dans l'Adrar en 1900, mission Blanchet, et que le pays a paru assez misérable.

Obock.

Nous aurons terminé le récit de notre action sur le continent africain lorsque nous aurons mentionné notre installation dans la colonie d'Obock.

La grande île de Madagascar forme pour ainsi dire un continent à part et nos revendications sur Cheik Saïd, en face de Périm, dans le détroit de Bab-el-Mandeb ont toujours été platoniques.

Dès 1840, la France fit quelques tentatives commerciales pour s'installer sur les côtes de la mer Rouge dans le voisinage de Massahoua, mais aucune prise de possession ne vint confirmer ces acquisitions de territoires.

Lorsque le percement du canal de Suez parut assuré, la France

comprit que la route des Indes allait désormais être ramenée dans la mer Rouge; dès lors elle se préoccupa d'y avoir des points d'appui pour son commerce et sa marine.

Aussi, en 1858, M. Lambert, vice-consul à Aden eut mission d'acheter la baie d'Obock à l'un des principaux chefs du pays, Abou Beker. L'achat se fit au prix de 55,000 francs sur lequel les Anglais tentèrent vainement de surenchérir. Après l'assassinat de M. Lambert, survenu peu après, le traité fut ratifié en 1862.

Les compagnies de colonisation ne réussirent pas tout d'abord dans ce pays.

Mais, au moment de la guerre du Tonkin, se rappelant, qu'en 1870, les Anglais avaient refusé du charbon à nos navires sous prétexte que le charbon est contrebande de guerre, la France organisa à Obock un dépôt de charbon et imposa aux Compagnies maritimes subventionnées naviguant dans ces parages, l'obligation de se ravitailler dans cette colonie, à l'exclusion d'Aden. Successivement, Tadjoura, les îles Moscha et Djibou furent occupés.

Le siège du gouvernement installé à Obock est maintenant reporté à Djibouti, où se trouve le dépôt de charbon. Djibouti présentait, en effet, de meilleures conditions d'installation qu'Obock; l'eau s'y trouve facilement, le climat est moins chaud et, de ce point, part la meilleure route commerciale conduisant au Harrar. Aussi, cette ville s'est-elle développée comme par enchantement, grâce surtout à l'activité créée en ce point par l'entreprise d'un chemin de fer qui doit joindre cette ville à Entotto (et à Addis-Ababa), la capitale de l'Abyssinie. Djibouti compte actuellement 15,000 habitants, dont 2,500 Européens; c'est une véritable ville, avec des maisons en pierre, bâties à l'européenne.

Notre colonie, étroitement limitée au Nord, à partir du raz Doumeira, sur le grand détroit de Bab-el-Mandeb, par la colonie italienne de l'Érythrée, dont les frontières méridionales ont été fixées par la convention du 24 janvier 1901, sauf les décisions prises sur place par une commission mixte de délimitation; au Sud, à partir du raz Goumarli, près de Zeila, par le protectorat anglais de la presqu'île des Somalis, n'a d'avenir que par le développement de ses relations avec l'Abyssinie à l'Ouest, en particulier avec le Harrar. Le pays entre la côte et le Harrar est à peu

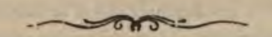
près improductif; seules, les parties marécageuses de la vallée de l'Aouache portent quelques cultures. Mais cette colonie touche au Harrar, pays excessivement fertile et grand producteur de café ; Djibouti en sera l'entrepôt aux dépens de Zeila, si nous activons la construction du chemin de fer actuellement en œuvre.

Une compagnie française, dite *Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens*, constituée en 1897 à l'aide de capitaux exclusivement français, a réussi à se faire accorder pour quatre-vingt-dix-neuf ans le monopole de la construction de tous les chemins de fer en Abyssinie. La route commerciale de Djibouti à Harrar et à Entotto et Addis-Ababa, capitale et résidence du négus d'Éthiopie, est en voie d'être doublée d'un chemin de fer qui sera prolongé plus tard jusqu'au Nil-Blanc; il atteint actuellement le kilomètre 108 à partir de Djibouti; la section comprise entre Djibouti et Daouenli a été inaugurée le 14 juillet 1900.

Rappelons que l'on eut un moment en France l'espoir de voir s'avancer cette voie jusqu'aux rivages de l'Atlantique par l'itinéraire suivi par la mission Marchand.

Le trafic sur ces chemins de fer paraît assuré, puisqu'aux termes des conventions conclues, tout transport de marchandises du Harrar à la côte doit s'effectuer par cette voie.

Capitaine Piguet.



LES

BATAILLONS D'AFRIQUE

ET LEUR

ORGANISATION ACTUELLE

Conseils de guerre et Code de justice militaire, bataillons d'Afrique et compagnies de discipline, droit de punir accordé par les règlements actuels aux officiers et sous-officiers et moyens extraordinaires de répression estimés jusqu'ici indispensables pour venir à bout de certaines natures rebelles, tout cela, survivance inutile d'un passé volontiers cruel, legs des anciennes armées, dites de métier, doit disparaître de cette « nation armée », qui est devenue le rêve impérieux et exclusif de nos législateurs. L'esprit qui anime certains d'entre eux étant ouvertement et purement antimilitaire, ce n'est pas pour les convaincre que nous livrons à la publicité ces quelques pages. Notre but est tout autre. Un des rouages les plus violemment attaqués de notre appareil disciplinaire, les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, en est, à notre époque de service universel, un des plus nécessaires, et cependant un des moins bien connus de la plupart de nos camarades de la France continentale n'en entendant guère parler que par les journaux attachés à la destruction de toute discipline, n'en voyant que quelques « produits » renvoyés de la manière souvent la plus intempestive, dans les corps métropolitains, ils pourraient peut-être conclure à leur inutilité actuelle et à leur suppression prochaine. Ceux qui savent de quelle pâte hors la loi ils se recrutent ne seront certes pas de cet avis, mais

accorderont probablement que, si leur existence est nécessaire, leur transformation s'impose. C'est de leur transformation, de leur réorganisation qu'il s'agira dans cette étude.

Situation actuelle. — Les bataillons d'infanterie légère d'Afrique sont au nombre de 5, chacun à 6 compagnies. Le 1er est stationné dans le Sud-Oranais, le 2e à Laghouat et dans le Gourara, les 3e, 4e et 5e sont en Tunisie. En dehors des cadres, ils comptent en activité plus de 6,000 « joyeux ». Les réservistes qui ont servi dans les 5 bataillons peuvent être évalués à 25,000.

Recrutement. — Ces bataillons se recrutent de la manière suivante (art. 5 de la loi du 15 juillet 1889) :

Y sont versés directement au moment de leur incorporation :

a) Les individus reconnus coupables de crimes et condamnés seulement à l'emprisonnement par application de l'article 463 du Code pénal ;

b) Ceux qui ont été condamnés correctionnellement à trois mois de prison au moins pour outrage public à la pudeur, délit de vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs prévu par l'article 334 du Code pénal ;

c) Ceux qui ont été l'objet de deux condamnations au moins, quelle qu'en soit la durée, pour l'un des délits qui viennent d'être spécifiés.

d) Ceux qui, au moment de l'appel de leur classe, se trouveraient retenus pour ces mêmes faits dans un établissement pénitentiaires sont incorporés dans lesdits bataillons à l'expiration de leur peine, pour y accomplir le temps de service prescrit par la loi.

e) Les hommes rentrant dans les catégories *a*) et *d*) peuvent devancer l'appel et s'engager aux bataillons d'Afrique [1].

Sont en outre versés auxdits bataillons, à l'expiration de leur peine :

f) Les militaires et marins reconnus coupables de crimes et condamnés seulement à l'emprisonnement (art. 463) ;

---

[1] Les bénéficiaires de la loi de sursis peuvent s'engager dans n'importe quel corps, mais pour quatre ans au moins.

g) Les militaires et marins condamnés pour délits analogues à ceux spécifiés aux articles *b*) et *c*) ;

h) Tout militaire ou marin RENGAGÉ, tout inscrit maritime réadmis qui, étant sous les drapeaux, a subi une condamnation à l'emprisonnement de trois mois au moins, même pour DÉLIT MILITAIRE (par exemple : vente d'effets, refus d'obéissance, abandon de poste étant en faction, désertion, etc., etc.), quelle que soit la durée du service qui lui reste à faire ;

i) Les condamnés militaires graciés ou ayant subi leur peine qui proviennent des bataillons d'Afrique, quelle que soit la durée du service qui leur reste à faire;

j) Les militaires, inscrits maritimes ou marins du recrutement, dispensés conditionnellement de l'envoi au bataillon en vertu de la loi de sursis et qui, par leur inconduite au corps, auraient donné de graves sujets de plainte.

Les hommes énumérés aux §§ *f*), *g*) et *j*) ne sont envoyés au bataillon que s'ils ont encore six mois de service à faire.

Les affectations aux bataillons d'Afrique sont faites par les commandants de corps d'armée.

Les militaires des bataillons d'Afrique qui se sont fait remarquer par leur courage ou leur dévouement, ou qui ont tenu une conduite régulière pendant un an, ainsi que les réhabilités, peuvent être envoyés dans un corps de troupe pour y continuer leur service. Cependant, les jeunes soldats incorporés directement doivent faire au moins un an de service au bataillon. Les rengagés visés au § *h*) doivent toujours terminer leur rengagement au bataillon d'Afrique.

En revanche, sont renvoyés dans un corps de troupe (le plus souvent autre que leur corps d'origine) :

Les militaires (non rengagés) condamnés postérieurement à leur incorporation à une ou plusieurs peines correctionnelles de n'importe quelle durée, pour délits purement militaires ou délits de droit commun, autres que ceux spécifiés en *a*), *b*), *c*), *d*), *f*) et *g*), ou qui ont moins de six mois à passer sous les drapeaux.

[Enfin, à titre de renseignement, notons que les ***compagnies disciplinaires des colonies*** reçoivent, outre les incorrigibles des bataillons d'Afrique :

a) Les relégués individuels ; *b*) les militaires condamnés à

plus de six mois de prison pour délits de droit commun ; *c*) les militaires qui, depuis leur arrivée sous les drapeaux, ont subi plus d'une condamnation correctionnelle, quels que soient le fait ou la durée de la peine.]

Conclusions. — L'exposé législatif ci-dessus permet de reconnaître que la loi du 15 juillet 1889, en versant dans les bataillons d'Afrique les individus autrefois exclus de l'armée, a complètement changé le caractère de ces bataillons, qui ne sont plus seulement des corps d'épreuve, mais — et bien davantage — des corps d'épuration et des corps disciplinaires.

Les anciens bataillons d'Afrique ont joué, tant dans la conquête de l'Algérie qu'au Tonkin, un rôle très utile et très brillant; mais ils n'étaient pas à comparer avec les corps actuels du même nom. Ils recevaient :

a) Des engagés volontaires ou de fortes têtes des régiments qui, devançant le conseil de discipline, y passaient de leur plein gré ;

b) D'anciens disciplinaires;

c) Les hommes sortants, quel que fût leur crime ou délit, des pénitenciers ou des ateliers de travaux publics.

Au bout de six mois de bonne conduite ou après des faits de guerre, les *zéphyrs* pouvaient repasser dans un régiment.

En recevant tous les hommes de la catégorie *c*) (dont une partie, les non-rengagés coupables de délits militaires, rentrent maintenant dans des corps de l'intérieur), les bataillons d'Afrique remplissaient bien réellement le rôle de corps d'épuration. Mais c'étaient surtout, et bien davantage, des corps d'épreuve, parce que, toujours en campagne, ils permettaient aux natures trop ardentes de se racheter au feu. En outre, il faut remarquer que les hommes versés aux bataillons d'Afrique avaient généralement reçu dans leur corps d'origine une forte instruction militaire.

Bien que les *joyeux* aient conservé une partie des qualités de leurs anciens (comme le prouvent l'expédition du Dahomey, la colonne d'Igli et les opérations récentes dans le Touat), il est certain que les bataillons d'Afrique ne répondent plus à leur but depuis que la loi de 1889 en a fait une sorte de *caput mortuum* où se mélangent des individus d'origine, de culpabilité et même de

valeur absolument différentes. Là, comme partout, les mauvais gâtent les bons, et les bataillons d'Afrique ne rendent pas les services *énormes* qu'on serait en droit d'attendre de gens qui se moquent de leur peau et qui sont aptes entre tous à la vie de campagne.

En classant les divers éléments qui composent les bataillons d'Afrique, il faut établir d'abord une grosse différence entre les catégories de jeunes soldats qui y sont versés directement. Les uns ont déjà commis une ou plusieurs fautes, mais ils ne sont pas complètement pervertis à leur arrivée au corps, alors qu'ils le seront presque sûrement quand ils en sortiront. Cependant, un milieu relativement sain, une vie active et régulière, de bons chefs, l'espoir d'une réhabilitation au feu, pourraient parfaitement les sauver ; les autres, au contraire, au moins aussi nombreux, sont déjà complètement pourris (certains arrivent au corps avec **42** condamnations). Il convient de séparer ces deux éléments.

Si nous passons aux condamnés déjà militaires, versés à l'expiration de leur peine au bataillon d'Afrique, il convient de distinguer d'avec les *hommes condamnés une seule fois*, qui — bien que le séjour au pénitencier ou aux travaux publics ne soit rien moins que moralisateur — peuvent encore se régénérer; les *récidivistes*, déchet de l'armée, qui ne sont plus dignes de porter le fusil, et qui, vieillis avant l'âge par tous les vices, sont aussi dégradés que les jeunes récidivistes multiples provenant de la vie civile. On peut assimiler à ces récidivistes les hommes ayant subi une seule condamnation, mais qui au pénitencier se sont montrés intraitables.

Enfin la législation actuelle précipite aux bataillons d'Afrique les seuls rengagés, lorsqu'ils ont commis un délit quelconque, même un délit militaire, alors que les non rengagés coupables également de délits militaires sont renvoyés à l'expiration de leur peine dans les zouaves ou dans les corps de l'intérieur [1]. Les

---

[1] Ces gens, insuffisamment matés par la discipline très douce des corps de l'intérieur s'y conduisent généralement fort mal, voulant *épater les électeurs*, et ne rendant aucun service. Ils se livrent fréquemment à des voies de fait contre leurs supérieurs. D'ailleurs le régime actuel des établissements pénitentiaires est si démoralisant que c'est à titre exceptionnel seulement, qu'un de leurs anciens pensionnaires peut servir dans un corps à recrutement normal.

rengagés condamnés pour délits militaires sont généralement anciens de service, souvent gradés cassés, tempéraments trop ardents, mais soldats vigoureux et très dévoués, dont on pourrait tirer beaucoup. Un grand nombre, à la fin de leur congé, rengagent à la légion étrangère, dont ils ne sont pas un des plus mauvais éléments. Ils correspondent assez aux anciens zéphyrs, avec leurs vices, certes, mais aussi avec leur discipline au feu et leur remarquable endurance, due à l'âge et à la misère.

Bases de l'organisation projetée. — De l'exposé ci-dessus, il ressort qu'au lieu de mélanger dans les bataillons d'Afrique ces éléments qui se gâtent les uns les autres, il y a lieu de faire trois grands groupements bien distincts :

A. Les jeunes soldats récidivistes arrivant de la vie civile avec plus de 4 condamnations;

Les récidivistes militaires ;

Les militaires ayant été condamnés une fois pour délit de droit commun et ayant été, à l'expiration de leur peine, jugés par une *commission disciplinaire spéciale* comme s'étant mal conduits au pénitencier ou à l'atelier des travaux publics (cette commission serait simplement composée de deux officiers et de l'adjudant le plus ancien de l'établissement pénitentiaire ; le général de division statuerait d'après l'avis de cette commission);

Les hommes des groupes B et C qui auront subi une nouvelle condamnation depuis leur incorporation au bataillon d'Afrique et qui auront été jugés par le conseil de discipline du corps;

Ceux des groupes B et C qui, sans avoir subi de nouvelles condamnations, auront, à la suite de leur mauvaise conduite persistante, été l'objet d'un avis défavorable du conseil de discipline;

Enfin, à l'expiration de leur peine, les hommes appartenant déjà au groupe A et ayant récidivé,

Seront versés dans *un corps d'épuration* dit, par exemple : pionniers d'infanterie ou pionniers d'Afrique, comprenant au moins 2, au plus 4 bataillons à 5 compagnies, dont 1 de dépôt. Dans cette compagnie de dépôt, afin de débarrasser les compagnies actives d'un poids mort toujours considérable, seront inscrits les hommes du contrôle spécial (en désertion ou subissant une peine prononcée depuis l'incorporation).

Les hommes rentrant dans le groupe A, s'ils ont moins de six mois de service à faire et s'ils n'appartiennent d'ailleurs pas à l'armée d'Afrique, seront simplement groupés en *dépôts de travailleurs*, ayant à leur tête un lieutenant et stationnés, par exemple, à Oléron et aux îles Sainte-Marguerite.

Ces individus incurablement tarés, que le recrutement universel *jette* ou que leurs fautes *maintiennent* au service, doivent être soigneusement séparés du reste de l'armée. Leur place est dans des *corps d'épuration* spéciaux, dont le régime soit justement craint. Il y a lieu, bien entendu, de les distinguer des compagnies de discipline, *corps de punition*, dont nous n'avons pas à parler ici, des pénitenciers et ateliers de travaux publics, *corps de correction*, enfin des *corps d'épreuve* réorganisés auxquels nous allons arriver.

B. Les jeunes soldats ayant subi au plus 4 condamnations et appartenant aux catégories dénommées *a*), *b*), *c*) à la première page de ce travail ;

Les engagés volontaires pour quatre ans au moins, appartenant aux mêmes catégories ou sortant des maisons de correction, sont versés dans deux bataillons dits 1er et 2e d'infanterie légère d'Afrique à 5 compagnies, dont 1 dite de voltigeurs (éventuellement montée) et 4 de chasseurs.

Là, grâce à une règle stricte, mais bienveillante, à la séparation d'avec les pervertis, actuellement mélangés avec eux, à la possibilité de racheter un moment d'erreur en payant de leur peau, bien des jeunes gens, simples têtes brûlées, mais non incorrigibles canailles, sauront trouver le salut.

C. Les militaires ayant été condamnés pour *délit purement militaire* à une peine de trois mois au moins s'ils sont rengagés, de six mois au moins s'ils ne le sont pas ;

Les fusiliers de discipline après l'année sans punition grave, les pionniers d'infanterie, venus comme anciens, après deux ans, et avis conforme du conseil de discipline du corps[1],

---

[1] Nous supposons, bien entendu, que le service de trois ans n'a pas disparu ; le conseil de discipline est composé pour les fusiliers, comme pour prononcer le passage à la section de pionniers de la compagnie de discipline. Pour les pionniers d'infanterie, il est composé comme dans un bataillon formant corps.

Seront versés dans deux bataillons dits 3e et 4e bataillons d'infanterie légère d'Afrique à 5 compagnies (1 de voltigeurs, 4 de chasseurs), plus éventuellement une compagnie de dépôt.

Organisation et utilisation des pionniers d'infanterie et des bataillons d'infanterie légère d'Afrique. — A. Les bataillons de pionniers d'infanterie sont affectés en principe aux travaux dans les postes les plus durs. Ils sont cependant armés dans les mêmes conditions que les fusiliers de discipline; les jeunes soldats qui y sont versés reçoivent l'instruction complète du soldat d'infanterie; les armes ne restent pas entre les mains des hommes.

Outre la compagnie de dépôt, qui doit comprendre tous les indisponibles, le bataillon de pionniers est à 4 compagnies actives, chacune à :

	1	capitaine.	
	3	lieutenants.	
Total.	4	officiers.	
	1	adjudant.	
	1	sergent-major.	
	8	sergents	Armés du revolver et de la carabine de gendarmerie 8 millimètres avec épée-baïonnette.
	1	sergent fourrier	
	1	caporal fourrier	
	8	caporaux du cadre	Armés du revolver et du fusil 86. Les clairons ont les mêmes droits de punir que dans les compagnies de discipline.
	4	clairons du cadre	
	4	ordonnances du cadre	
	1	caporal garde-magasin du cadre.	
	1	premier soldat secrétaire du cadre.	
Total.	30	hommes du cadre.	

250 pionniers au maximum, dont 16 chefs d'escouade, portant les insignes de chasseur de 1re classe.

Si le nombre des pionniers le permet, une nouvelle compagnie sera formée de chaque bataillon sous le no 5 et servira de compagnie d'instruction pour les recrues. Sinon, les recrues formeront la 4e compagnie, où ils recevront l'instruction militaire. En cas de conduite satisfaisante, ils seront, au bout d'un an, affectés à l'une des trois premières. Les incorrigibles seront envoyés,

sur décision du général de division, à la 1re compagnie disciplinaire des colonies[1]. Les sections de discipline sont par suite supprimées. Comme il a été dit plus haut, les meilleurs sujets, après deux ans de séjour au bataillon, peuvent passer aux 3e ou 4e bataillons d'Afrique.

Les militaires libérés comme pionniers n'ont droit qu'à « l'attestation de repentir », non au certificat de bonne conduite. Cependant, les hommes sont considérés comme soldats, non comme disciplinaires.

Une fois dans la réserve, ils formeront de deux à quatre bataillons de pionniers de réserve, convoqués à part ; dans la territoriale, ils formeront des « groupes spéciaux de forteresse ».

Les caporaux et hommes du cadre ne couchent *jamais* dans les chambres de la troupe.

Les officiers, sous-officiers, caporaux et hommes du cadre, spécialement choisis, auront aussi des avantages spéciaux de solde et d'avancement. Pour la solde, elle devrait comprendre les suppléments alloués au cadre des compagnies de discipline.

Les bataillons de pionniers n'auraient pas de sous-lieutenants. Les lieutenants qu'ils recevraient des autres corps devraient avoir au moment de leur désignation au moins quatre ans de grade d'officier.

Tout sous-officier ou caporal du cadre (excepté les adjudants et les sergents-majors, pour qui ce serait simplement un droit) serait obligé de repasser au bout de quatre ans de séjour au bataillon dans un corps d'infanterie qu'ils auraient la faculté de choisir.

Le 1er bataillon serait, par exemple, employé aux travaux du chemin de fer du Touat (P. P. Taghit (Sud-Oranais) ; P. C. et 4e ou éventuellement 5e compagnie et dépôt, Djenien-ben-Rezg).

Le 2e bataillon serait employé en Annam ou mieux à Madagascar (P. C., dépôt, 4e ou éventuellement 5e compagnie, Zarzis (Tunisie).

B. et C., les 3e et 4e bataillons d'infanterie légère d'Afrique

---

[1] La 2e recevant les hommes des trois catégories énoncées à la page 410 (relégués, etc.)

seront de préférence employés en campagne ou travaux. Ne seront admis à la compagnie de voltigeurs que des hommes ayant un an de bonne conduite, et qui finissent leur congé à ladite compagnie. Un voltigeur remis chasseur pour cause de discipline ne pourra redevenir voltigeur. Les compagnies de voltigeurs, distinguées par un insigne spécial (cor de chasse autour du numéro, comme tout le cadre) auront des garnisons spéciales. Seuls, les voltigeurs, ayant eu comme tels six mois de services, pourront être affectés, mais comme *réservistes* seulement, à des corps de l'intérieur.

Le cadre, officiers et sous-officiers est le même que dans les pionniers. Clairons, ordonnances et secrétaires peuvent être pris dans la troupe. Il n'y a par compagnie que huit caporaux (dont, au maximum, deux dans les compagnies de chasseurs, 4 dans les compagnies de voltigeurs pourront être recrutés dans la troupe). L'effectif-troupe de la compagnie peut être au maximum de 250 hommes, dont 24 chasseurs de 1re classe (sur lesquels 8 commandent des escouades), 4 sapeurs et 4 clairons.

Les hommes sont considérés comme soldats; le certificat de bonne conduite peut leur être accordé. Cadre et troupe sont armés comme dans l'infanterie.

En dédommagement du service fort pénible et de la vigilance continuelle auxquels sont astreints les gradés des bataillons d'Afrique, et qui sont un obstacle au rengagement, les sous-officiers jouissent d'une haute paye mensuelle, calculée d'après les mêmes tarifs que celles de l'armée coloniale en France (12, 18 et 24 francs, au lieu de 9, 15 et 21 francs). Les caporaux rengagés, dont le métier est spécialement dificile, perçoivent les hautes payes de 0 fr., 30 et 0 fr., 50 par jour, au lieu de 0 fr., 16 et 0 fr., 24.

La valeur bien connue du cadre subalterne des bataillons d'Afrique, milite aussi en faveur de cette légère augmentation.

Les 3e et 4e bataillons d'Afrique sont employés dans le Sahara ou aux colonies. Les réservistes de ces bataillons qui ne sont pas réintégrés dans un corps de troupe, forment, avec ceux des deux premiers bataillons qui sont dans le même cas, deux bataillons à quatre compagnies d'infanterie légère de réserve. Ceux à qui le certificat de bonne conduite est refusé, sont affectés aux pionniers de réserve.

Comme emplacements, on pourrait adopter, pour le 3e bataillon Duveyrier, sur la ligne ferrée Aïn-Sefra—Igli; le 4e serait replacé au Tonkin, où il remplacerait fort économiquement un bataillon d'infanterie coloniale (P.C.) et 4e compagnie à Gabès).

La compagnie de voltigeurs serait toujours employée de la manière la plus active. Quant à la 4e compagnie de chasseurs, dite *compagnie d'épreuve*, elle recevrait, pendant un an, les jeunes soldats ou anciens condamnés ou anciens fusiliers de discipline. Au bout de cette période, les hommes seraient envoyés aux 1er, 2e ou 3e de chasseurs, ou à celle de voltigeurs, en cas d'excellente manière de servir.

Les 3e et 4e bataillons n'ont pas de section de discipline. Les hommes encourant une nouvelle condamnation ou signalés pour leur mauvaise conduite, sont envoyés, après avis conforme du conseil de discipline, au bataillon de pionniers d'infanterie le plus voisin (à la compagnie de discipline, dite *européenne*, pour les hommes du bataillon stationné au Tonkin).

Les 1er et 2e bataillons ont une organisation analogue à celle des 3e et 4e. Leur portion centrale est stationnée, comme aujourd'hui, au Kreider (Sud-Oranais) pour le 1er bataillon [1]; à Laghouat pour le 2e. Leurs compagnies de voltigeurs pourraient, si le besoin s'en faisait sentir, être *montées* (un mulet pour deux hommes, comme dans les compagnies montées de la légion étrangère, dont elles auraient le cadre renforcé et la composition. La compagnie comprendrait notamment deux selliers-bâtiers et deux maréchaux ferrants).

La 4e compagnie de chasseurs sert, dans chaque bataillon, de compagnie d'instruction et d'épreuve. Il n'y a pas de section de discipline. Mêmes dispositions pour les mauvais sujets qu'aux 3e et 4e bataillons. Mêmes dispositions également pour le cadre subalterne.

Un certain nombre d'hommes, même s'ils n'ont pas été admis à la compagnie de voltigeurs, peuvent, après avis conforme de

---

[1] La présence dans le Sud-Oranais des 1er et 3e bataillons d'Afrique et du 1er bataillon de pionniers permettra de faire remonter dans le Tell les compagnies de tirailleurs algériens stationnées dans cette région pour laquelle les tirailleurs ont une aversion prononcée, dont le recrutement du 2e tirailleurs se ressent. Telle compagnie, après un an dans le Sud, est tombée de 210 à 120 hommes.

la commission des certificats de bonne conduite, être libérés comme voltigeurs et affectés comme réservistes à un corps de l'intérieur. Un chasseur, simplement pourvu du certificat de bonne conduite, est affecté après libération à un bataillon d'infanterie légère de réserve. Si le certificat lui est refusé, il est affecté aux pionniers de réserve.

Après deux ans d'excellents services ou après une action d'éclat, un chasseur du 1er ou du 2e bataillon peut, *exceptionnellement*, être avant sa libération affecté à un régiment de zouaves, sur la proposition du chef de corps, et avec son consentement [1].

Un projet, dont l'auteur est M. le député Lasies, a pour but d'accorder la réhabilitation à tout homme des bataillons d'Afrique qui contracterait un engagement spécial de deux ans sans prime et dont la conduite serait, pendant ces deux ans, très satisfaisante. Cette proposition nous paraît très heureusement comprise. Les hommes y trouveraient leur compte, et l'État aussi, car il conserverait ainsi au service, sans leur payer de prime, des soldats éprouvés, désireux de bien faire et qui seraient précieux en campagne. Ces rengagements spéciaux ne seraient pas, suivant nous, autorisés dans les bataillons de pionniers et dans les quatre bataillons d'Afrique et seraient réservés aux hommes déjà pourvus du certificat de bonne conduite. Les rengagés toucheraient les hautes payes prévues par la loi de 1889.

D'après la proposition Lasies, ils recevraient, à l'issue de leur rengagement, un nouveau livret ne faisant pas mention de leur passage au bataillon d'Afrique. Tout en rendant hommage à la pensée de l'auteur, nous nous déclarons hostile à toute « prétérition » de ce genre. Sous aucun prétexte, un livret ne doit être truqué. Seuls, les mauvais sujets bénéficieront des mesures récentes qui entraînent la délivrance de nouveaux livrets, car ces livrets sont mensongers. Ce ne saurait être une flétrissure pour un ancien voltigeur réhabilité du bataillon d'Afrique, que de montrer, en exhibant son livret, la preuve certaine qu'il a su ra-

---

[1] Outre les frais occasionnés par la réintégration dans des corps métropolitains des meilleurs sujets des bataillons d'Afrique, on évitera par les mesures ci-dessus de les verser dans des corps où ils sont forcément mal vus, mis à l'index, et où leurs qualités spéciales ne peuvent trouver d'utilisation.

cheter les fautes du passé. Tout patron honnête homme l'embauchera volontiers. Mais supposons, par contre, un ancien militaire dont le livret indique qu'il a servi au bataillon d'Afrique, sans autre explication, ou simplement qu'il a servi en Afrique, et a été ensuite affecté à un régiment métropolitain, il y aura, dans l'esprit de ceux qui verront le livret, une équivoque dont l'homme pâtira toujours, bien plus que de la certitude d'une réhabilitation obtenue par des efforts prolongés.

Discipline intérieure des pionniers d'infanterie et des bataillons d'infanterie légère d'Afrique. — Pour les quatre bataillons d'infanterie légère, la discipline serait établie sur les bases actuelles, c'est-à-dire que, dans les grades de capitaine et chef de bataillon, le droit de punir serait le double de ce qu'il est en France, et que la cellule de correction serait autorisée (même régime qu'à la légion étrangère).

Les chefs d'escouade et voltigeurs toucheraient la solde actuelle de clairon (0 fr., 30 par jour) ; les clairons et sapeurs toucheraient également cette solde. Les simples chasseurs toucheraient la solde ordinaire d'infanterie. Hautes payes et sous de poche leur seraient directement remis.

En somme, sauf une discipline plus rigoureuse, les hommes des bataillons d'Afrique seraient absolument dans la même situation que les autres soldats de l'armée française.

Pour les pionniers, un régime beaucoup plus sévère est indispensable. Comme on l'a vu plus haut, ils ne se recruteraient, en effet, que de mauvais sujets avérés.

Cependant, en dehors des heures consignées, ils devraient être, suivant nous, laissés libres dans les limites de la garnison. Ils ne seraient point considérés comme les disciplinaires, en état permanent de punition.

La solde serait celle de disciplinaire (0 fr., 25 par jour), sauf la somme nécessaire aux achats en nature (tabac, etc.) et connue sous le nom de *cantine*, les sous de poche des pionniers, leurs hautes payes, le prix de leurs journées de travail, ainsi que l'argent envoyé par leurs familles, seraient versés à leurs livrets de caisse d'épargne; les hommes n'ayant point de punition depuis deux mois seraient autorisés à toucher leur prêt et leur haute paye jusqu'à une nouvelle punition.

D'autres mesures seraient encore nécessaires :

Suppression du quart de vin réglementaire tous les trois jours ; son remplacement par du café ;

Emploi, dans les cas graves, de la barre et des poucettes. En dépit de certains discours, soi-disant inspirés par l'humanité, et de certains dessins habilement confectionnés et destinés à agiter l'opinion publique en faveur de véritables scélérats, dignes de fort peu d'intérêt, nous affirmons que certains accès de rage bestiale, provoqués par l'usage d'alcool frauduleusement introduit ou dus à des passions inavouables, ne peuvent, dans l'intérêt même de ceux qui en sont les victimes, être réprimées que par la force. Cela dans l'intérêt même des énergumènes en question, et pour la sécurité de ceux qui les entourent. Faute de barre ou de poucettes, on est forcé, pour les empêcher de nuire, de les ligotter avec des cordes, ce qui, dans l'état de surexcitation où ils se trouvent, peut amener des congestions très graves. N'en déplaise aux réformateurs, c'est au nom de l'humanité que nous réclamons le maintien, pour les cas exceptionnels, de ces indispensables moyens de répression. Ils ne devront jamais être appliqués sans l'ordre formel et la présence d'un officier ;

Remboursement sur la masse individuelle[1] ou le livret de caisse d'épargne des hommes, des frais de justice ou objets volontairement dissipés ou détruits ;

Les pionniers d'infanterie n'auront jamais droit qu'à la campagne simple[2] ;

Construction de locaux appropriés pour les hommes punis, tendant à un large emploi du régime cellulaire, le meilleur facteur contre la démoralisation. L'internement collectif pendant des semaines et des semaines dans des locaux disciplinaires trop exigus, où la promiscuité est révoltante, est le grand propagateur des vices ignobles qui déshonorent nombre de corps de l'armée d'Afrique.

---

[1] Comme pour les régiments étrangers, il serait à désirer que pour les pionniers d'infanterie et les bataillons d'Afrique, la masse individuelle fût rétablie.

[2] Bien entendu, il devrait en être de même pour les disciplinaires. *Le temps passé à la discipline ne serait plus compté pour la retraite* (réforme indispensable). On ne verrait plus ainsi des sacripants gagner leur retraite (au bout de 15 ans), en se faisant maintenir à la discipline où ils se trouvent mieux que dans les corps combattants.

APPENDICE.

Tableau d'ensemble de l'organisation projetée des corps à recrutement spécial. (Les quelques emplacements indiqués ne sont là que pour fixer les idées.)

I. — *Corps d'épreuve.*

Recrues ayant moins de 4 condamnations............	1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique : Le Kreider (Sud-Oranais). Sa compagnie de voltigeurs : Beni-Abbès (au sud d'Igli). 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique : Laghouat (Sud-Algérien). Sa compagnie de voltigeurs : Ghardaïa (Sud-Algérien).
Condamnés pour délits militaires, anciens pionniers d'infanterie et fusiliers de discipline.	3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique : Duveyrier (Sud-Oranais). Sa compagnie de voltigeurs : Dimmimoun (Gourara). 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique : P. C. Gabès. P. P. Tonkin. Sa compagnie de voltigeurs : au Tonkin.

(2 bataillons d'infanterie légère de réserve.)

II. — *Corps d'épuration.*

Récidivistes militaires condamnés de droit commun. — Recrues ayant plus de 4 condamnations............	1er bataillon de pionniers d'infanterie : P. C. Djenien ben Rezg. P. P. Taghit. 2e bataillon de pionniers d'infanterie : P. C. Zarzis. P. P. Madagascar. 2 dépôts de travailleurs : Oléron. — Sainte-Marguerite.

(2 à 4 bataillons de pionniers de réserve et des groupes spéciaux de forteresse.)

III. — *Corps de punition.*

Indisciplinés des corps de troupe, jugés par le conseil de discipline de leur corps............	1re compagnie de discipline : Gafsa (Sud-Tunisien).	
	2e compagnie de discipline :	P. C. Biskra. Touggourt (Sud-Constantinois.)
	3e compagnie de discipline : P. P. C. Méchéria. P. P. Bedeau (Sud-Oranais).	
	4e compagnie de discipline et section des mutilés....	P. C. Aumale. P. P. Bou-Saâda et Ouargla (Sud-Algérien).

Indisciplinés pour l'armée coloniale..	1re compagnie de discipline de l'armée coloniale : (Djibouti). 2e compagnie de discipline (dite compagnie européenne) : Tonkin. Section indépendante : Martinique—Saintes. Dépôt : Ile d'Oléron.

Sections de discipline des 2 régiments étrangers : Djenan ed Dar (Sud-Oranais).

Sections de discipline des tirailleurs algériens :

1er régiment : El Goléah.
2e régiment : Igli.
3e régiment : Touggourt.
4e régiment : Bizerte.

Corps des disciplinaires des colonies :

Incorrigibles.......	1re compagnie disciplinaire : Dakar (Sénégal). 2e compagnie : Diego-Suarez. Dépôt : Oléron.

IV. — *Corps de correction.*

Prisons militaires. — Pénitenciers. — Ateliers de travaux publics.

Une étude de ces différents établissements, qui renferment les condamnés en cours de peine, nous entraînerait trop loin. En règle générale, au lieu d'être maintenus dans les agréables séjours de Douéra, Mers el Kébir, Bône, Bougie, etc., ils devraient tous être transportés dans le territoire militaire et être campés en permanence. Ils seraient employés à la construction des routes, à la création et à l'entretien de plantations sur les Hauts-Plateaux et au forage des puits. Les ateliers de travaux publics seraient organisés en compagnies mobiles. Les capitaines et les sous-officiers de la justice militaire employés dans les établissements pénitentiaires de l'Algérie et de la Tunisie, ne devraient y être détachés que pour quatre ans au maximum, les lieutenants pour deux ans.

V. — *Exclus de l'armée.*

Les deux sections d'exclus, organisées militairement, seraient employées comme ateliers mobiles le long de la ligne du chemin de fer du Touat.



LA

BRIGADE MIXTE LAPASSET[1]

VI.

LA PÉRIODE D'INVESTISSEMENT.

(19 août AU 1er septembre.)

Du 19 au 26 août, l'armée ne modifia pas sensiblement ses positions. Le 3e corps seul passa, le 22, sur la rive droite. La brigade Lapasset resta avec le 2e corps sur les pentes du mont Saint-Quentin, au sud du Ban-Saint-Martin.

Ces sept journées furent employées à reformer les cadres durement éprouvés, surtout dans la journée du 16, à réparer l'armement et l'habillement et à réapprovisionner les unités en vivres et en munitions[2]. En outre, on organisa, le 24, dans chaque brigade du 2e corps, une compagnie de partisans. Celle de la brigade Lapasset était mise sous les ordres du capitaine Marin, du 97e. Le 3e lanciers forma également un peloton d'éclaireurs volontaires sous les ordres du sous-lieutenant Bergasse. D'après

---

[1] Voir les livraisons de mars et de mai 1903.

[2] Pendant ces journées, par suite de l'agglomération des troupes autour de Metz et du désarroi du service des subsistances les troupes éprouvent de grandes difficultés à se nourrir. Le général Lapasset écrit dans son *Journal de guerre* à la date du 21 août : « Par suite de circonstances imprévues, la ra- « tion de pain a été provisoirement réduite de moitié; de la farine sera dis- « tribuée aux troupes pour qu'elles puissent elles-mêmes confectionner un sup- « plément de pain..... Les commandants de compagnie se procureront un peu « de levure de bière ou du levain ; des hommes adroits pétriront dans des « gamelles ou des pétrins improvisés. Dans les tertres on creusera de petits « fours de campagne; si on le préfère, on pourra confectionner par escouade « des galettes que l'on fera cuire en improvisant un petit four avec des ga- « melles de campement. » (*Le général Lapasset, loc. cit.*, t. II, p. 185.)

les ordres du général Lapasset, ces cavaliers avaient été débarrassés de leur lance et de leurs épaulettes; leur schapska avait été remplacée par le bonnet de police. Ils avaient été munis du chassepot et des cartouchières d'infanterie. Ces éclaireurs, chargés de fouiller le terrain très en avant de la ligne des sentinelles, rendirent, par la suite, de très grands services.

Sorties des 26 et 31 août.

Les historiens ont flétri comme il le convient l'impéritie et la torpeur de Bazaine qui, restant immobile pendant sept journées, se laissa investir sous Metz sans tenter quoi que ce soit pour rompre le cercle qui l'étreignait. Les Allemands, on le sait, craignant surtout que les Français ne reprissent la route de Verdun, avaient massé près de quatre corps d'armée sur la rive gauche, ne laissant que le Ier corps pour observer la rive droite. Le 2e corps, au Ban-Saint-Martin, avait devant lui le VIIe corps, établi de Frascaty à Jussy, à cheval sur la Moselle, et le VIIIe de Jussy à la ferme de Moscou.

Cependant, devant l'insistance de son entourage[1] et la pression de l'opinion publique, le maréchal Bazaine se décida à tenter une sortie. Toute l'armée devait passer sur la rive droite, enlever aux Allemands le plateau de Sainte-Barbe et se diriger ensuite sur Thionville par Malroy. Le mouvement devait s'exécuter le 26 août. Ce jour-là, le 2e corps se mit en marche à 4 heures du matin. Il avait ordre de franchir la Moselle au Pont-des-Morts. En conséquence, il entra dans Metz par la porte de France et en sortit par la porte des Allemands; après quoi, il s'engagea sur la route de Sarrelouis pour aller s'établir en deuxième ligne derrière le 3e corps.

Suivant le plan du maréchal Bazaine, les 3e, 4e et 6e corps

---

[1] Le général Lapasset qui, à plusieurs reprises durant le siège, insista auprès du maréchal Bazaine en vue d'une sortie énergique et décisive, alla le trouver dès le 21 août et l'engagea vivement à tenter une sortie vers Thionville, lui conseillant de laisser tous les bagages et convois dans Metz. Le maréchal, tout en le félicitant sur la brillante conduite de ses troupes, se moqua de lui, et, faisant allusion au long séjour que le général avait fait en Algérie lui dit qu'une armée de 100,000 hommes ne se mouvait pas comme un goum. (*Le général Lapasset*, t. II, p. 151.)

devaient être en première ligne sur un front allant de la route de Sarrelouis au sud de Noiseville à Chieulles. La Garde et le 2e corps étaient en deuxième ligne, le dernier débordant l'aile droite du 3e corps vers Colombey.

La brigade mixte Lapasset forma l'avant-garde du 2e corps. L'extrême pointe était formée par le peloton d'éclaireurs volontaires du 3e lanciers; la pointe, par la 2e compagnie du 14e chasseurs. Après avoir traversé Metz et s'être engagée sur la grande route, l'extrême pointe se porta rapidement en avant pour *fouiller* les villages de Vallières et de Vantoux, ainsi que la ferme de Bellecroix, à l'intersection des routes de Sarrelouis et de Sarrebrück. Le poste ennemi qui occupait ce dernier point se reporta en arrière, poursuivi par les lanciers.

A ce moment, un corps d'infanterie et de cavalerie, appartenant à la *4e* brigade prussienne, s'avance de Colombey vers la ferme de Bellecroix avec l'intention de la réoccuper. Mais la compagnie de chasseurs qui s'était portée au pas de course au secours des éclaireurs fait avorter ce mouvement. Il est 9 heures du matin.

La brigade mixte se déploie alors entre la ferme à droite et le ravin Vallières—Vantoux à gauche. Le 1er bataillon du 84e occupe la ferme et ses abords et la met en état de défense.

Les 2e et 3e bataillons du 84e, renforcés par une compagnie du 97e, reçoivent l'ordre d'appuyer à droite et en avant et de déloger l'ennemi du bois de Colombey. Ils se portent alors sur la route de Sarrebrück, puis déboîtent sur la droite afin de se déployer face à ce bois, situé au sud de la route, à 2 kilom. 500 de la ferme de Bellecroix. Après une fusillade assez nourrie, l'ennemi abandonne le bois et le château de Colombey, où était installée une ambulance. Ce fut de ce côté du champ de bataille l'action la plus vive. Nous eûmes un officier tué et six hommes mis hors de combat; ils furent recueillis par l'ambulance de Colombey.

Le 3e lanciers, qui avait été provisoirement adjoint à la division Valabrègue et formait brigade avec le 5e chasseurs à cheval, ne prit que peu de part à la lutte et resta derrière la ferme de Bellecroix.

Cette sortie du 26 août qui eût pu avoir pour nous les résultats les plus complets, était déjà compromise par le peu de soin

avec lequel elle avait été préparée. Les directions mal déterminées par l'état-major, les chemins choisis communs à plusieurs corps, amenèrent des encombrements et des retards, si bien qu'à 3 heures du soir toute l'armée n'avait pas franchi les ponts, d'ailleurs insuffisants. Toute la journée les troupes attendirent en vain le signal d'une action générale. On eut l'air, suivant l'expression même du général Lapasset, « d'offrir une bataille qui ne fut pas acceptée[1] ». Un orage d'une extrême violence vint encore dans l'après-midi détremper les champs et les routes et rendre plus pénible cette attente. Enfin, on sait qu'un conseil de guerre, tenu au château de Grimont, par le maréchal Bazaine et les commandants de corps d'armée décida qu'il n'y avait pas lieu de persister dans la tentative de sortie. Les troupes reçurent l'ordre de battre en retraite.

Le 2e corps commença sa marche rétrograde à quatre heures du soir, pour aller camper à Montigny-lès-Metz, entre la route de Nancy et la Moselle. L'ordre de marche était le suivant : réserve d'artillerie, division Fauvart-Bastoul, division Vergé[2], enfin, couvrant ce mouvement, la brigade Lapasset. La brigade mixte, passant par Plantières, vint longer les fortifications au sud de Metz et traversa la Seille sur un pont de pilotis en avant de la porte Mazelle. Après une marche de nuit rendue excessivement pénible par la pluie qui avait détrempé tous les chemins, elle s'installa enfin au bivouac près de Montigny à une heure et demie du matin. Le 3e lanciers qui, avec la division Valabrègue, avait retraversé Metz était venu s'établir au bivouac sur les glacis de la lunette d'Arson, la droite à la route de Nancy.

Les troupes restèrent sur ces emplacements pendant la journée du 27. Dans la soirée du même jour les campements furent modifiés ainsi que suit : la brigade mixte alla établir son bivouac derrière le remblai du chemin de fer au sud de Montigny, appuyant sa droite à la division Fauvart-Bastoul et sa gauche à la division Montaudon (3e corps); elle y demeura jusqu'à la grande

---

[1] *Le général Lapasset*, t. II, p. 151.
[2] Cette division se trompa de chemin et traversa Metz pour gagner son campement.

sortie du 31 août. Le 3e lanciers vint camper à Montigny même près du petit séminaire.

Le terrain dévolu à la surveillance de la brigade mixte s'étendait entre la route de Cheminot à l'Ouest, le chemin de fer de Sarrebrück et la route de Nomeny à l'Est. Pour occuper ce front très vaste, le général Lapasset envoya 4 compagnies fournies par le 84e au château de la Grange-aux-Ormes et à la ferme Blory, et 4 autres fournies par le 97e à la Grange-Mercier et à la ferme de la Horgne. Ces compagnies se couvrirent par une ligne de sentinelles. Enfin, la batterie d'artillerie de la brigade et son soutien (2e compagnie du 14e chasseurs) vinrent occuper la lunette de la Horgne du Sablon. Ce point, situé à peu près à mi-distance des forts Saint-Privat et Queuleu, barrait la route de Nomeny et surveillait le village de Magny que Bazaine songea même à faire occuper par nos troupes [1].

En face de la brigade mixte, la *28e* brigade (VIIe corps) prussienne, cantonnée à Pouilly, établissait ses grand'gardes sur une ligne allant de Magny à Marly et se reliait par des postes de cavalerie à la *27e* brigade à Jouy-aux-Arches et à la *2e* division à Courcelles-sur-Nied.

Pendant cette période du 27 au 31 août, des coups de main furent exécutés par la brigade mixte contre le village de Magny.

Le 28, au petit jour, le peloton des éclaireurs du 3e lanciers, 2 escadrons du 5e dragons et 5 compagnies du 97e y opérèrent un fourrage. Le coup de main réussit pleinement, et 35 voitures de fourrage furent ramenées au camp.

Le 30 août, une opération du même genre, exécutée par 4 compagnies du 3e bataillon du 97e, fut encore couronnée de succès : 30 voitures cette fois furent enlevées.

A la même date, les 409 réservistes du 49e de ligne qui, du 6 au 13, avaient appartenu au détachement du lieutenant-colonel Charmes, firent retour à la brigade mixte : 200 hommes furent versés dans le 84e et le reste dans le 97e ; les officiers furent placés à la suite au 84e.

---

[1] Rousset, *La Guerre franco-allemande*, t. II, p. 388.

Bataille de Noisseville (31 août — 1er septembre).

Le 30 août, dans la soirée, les corps de l'armée de Metz reçurent l'ordre de se tenir prêts à partir le lendemain matin. Une grande sortie devait être tentée vers Thionville. Bazaine avait en effet reçu, par l'entremise d'un courageux émissaire, un pli du général Ducrot lui annonçant que l'armée de Châlons, parvenue sur la Meuse, allait marcher à son secours. La sortie du 31 devait être la conséquence de cette dépêche.

Les instructions qui furent données pour la mise en marche et les positions à occuper furent, à peu de choses près, identiques à celles données pour la sortie du 26. Le 2e corps, mis en deuxième ligne et placé sous les ordres du maréchal Le Bœuf, commandant le 3e corps, devait servir de soutien à ce dernier. La brigade mixte Lapasset, à l'extrême droite de l'armée, devait occuper Colombey et empêcher que nos lignes ne fussent tournées par le Sud.

31 août. — Le 2e corps, laissant en position quelques bataillons pour garder la ligne des avant-postes, leva son camp vers 5 h. 1/2 du matin. La brigade Lapasset laissa un bataillon du 97e à la ferme de la Horgne du Sablon.

Le 3e corps avait quitté ses campements du fort Queuleu dès 4 heures du matin et était venu se placer au nord de la route de Sarrebrück, en avant du ravin de Lauvallier, la division Montaudon vers la droite. Afin de protéger son flanc droit cette division avait fait occuper le bois de Borny par le 18e bataillon de chasseurs et Colombey par le 62e de ligne. Les avant-postes prussiens de la 2e division qui occupaient ces points s'étaient repliés vers le château d'Aubigny et Ars-Laquenexy.

Le 2e corps de son côté, ayant en tête la division Fauvart-Bastoul, gagna ses positions en traversant la Seille sur le pont de pilotis au sud de la porte Mazelle et en passant par Plantières et la route de Sarrelouis. La division Fauvart-Bastoul se plaça au nord de la ferme de Bellecroix, ayant derrière elle la division Vergé.

Quant à la brigade Lapasset elle alla se placer dans un petit bois de sapins touchant à l'allée du château de Colombey, à mi-chemin entre la route de Sarrebrück et le château et fit face au

Sud-Est. Le 3e lanciers qui, ce jour-là, faisait brigade avec le 4e chasseurs, se rangea à la droite de la brigade. Il était alors 7 h. 1/2 du matin.

Le général Lapasset envoya aussitôt le 2e bataillon du 84e et la compagnie de partisans de la brigade relever le bataillon du 62e qui occupait le bois et le village de Colombey. Quatre des compagnies du 2e bataillon du 84e et la compagnie de partisans (qui fut placée au centre) se déployèrent sur la crête face au château d'Aubigny [1] sur une ligne allant du chemin Colombey—Borny à droite, au ravin de Lauvallier à gauche ; une compagnie occupa le château. Les deux compagnies restantes furent mises en deuxième ligne dans un petit ravin perpendiculaire à celui de Lauvallier, à la lisière nord du bois du Colombey. De leur côté la batterie d'artillerie et son soutien vinrent prendre position sur une éminence à 200 mètres à l'ouest du village.

En face de la brigade-mixte, le *45e* régiment prussien, de la *4e* brigade, occupait Ars-Laquenexy, le château d'Aubigny et Coincy, et se reliait vers le Nord, par des postes de cavalerie, aux troupes de la *1re* division.

Comme dans la journée du 26, les troupes attendirent de longues heures le signal d'une attaque générale : elles formèrent les faisceaux et firent le café. Vers 4 heures, le canon du fort Saint-Julien annonça le commencement des hostilités. A la droite des lignes françaises les divisions Montaudon et Fauvart-Bastoul reçurent l'ordre d'occuper Montoy et Flanville. La division de cavalerie Clérambault, du 3e corps, qui, durant la journée, s'était tenue entre la brigade Lapasset et la ferme de Bellecroix, devait appuyer ce mouvement sur la droite en s'avançant parallèlement à la route de Sarrebrück. La division de cavalerie s'engagea dans le ravin La Planchette—Coincy ; mais, en raison du terrain particulièrement difficile, sa marche fut lente et pénible. De plus, elle fut bientôt arrêtée par le feu des compagnies allemandes occupant Coincy et par celui d'une batterie placée plus à l'Est sur la route de Sarrebrück. Une partie des escadrons mit pied à terre et tenta d'enlever le village. La position de la division de

---

[1] Le château d'Aubigny fut enlevé vers 6 heures du soir par une compagnie du 51e de ligne, de la division Montaudon, qui s'y maintint jusqu'au lendemain matin.

cavalerie, engagée dans un ravin étroit aux pentes couvertes de vignes, était très critique. Aussi le général Clérambault envoya-t-il demander au général Lapasset de vouloir bien le soutenir.

Le 1er bataillon du 84e fut immédiatement dirigé sur Coincy par le chemin de Colombey à Maizery, tandis que le 3e bataillon était posté sur les pentes est du ravin de Colombey pour appuyer au besoin le 1er. Celui-ci, parvenu sur la crête, lança en avant 3 compagnies qui atteignirent le village par le Sud-Ouest. Aidé par 2 compagnies du 18e bataillon de chasseurs envoyées par le général Montaudon et par 2 ou 3 escadrons des 4e et 5e dragons, qui avaient mis pied à terre, le 1er bataillon du 84e réussit à refouler hors du village les Allemands qui se retirèrent vers Marsilly. La division de cavalerie, dégagée, put alors se retirer. Le 1er bataillon du 84e demeura seul dans Coincy et s'y fortifia.

Sur ces entrefaites la nuit était venue. Le général Lapasset, craignant que le bataillon du 84e ne fut trop en l'air à Coincy, village d'ailleurs difficile à défendre, le fit revenir à 2 kilomètres en arrière et camper à l'est de Colombey. Le reste de la brigade bivouaqua sur les positions qu'il occupait dans la soirée du 31 août.

1er septembre. — Le lendemain, dès l'aube, le 1er bataillon du 84e réoccupe Coincy. Quelques tentatives assez molles de la part des Allemands pour ressaisir le village sont repoussées dans la matinée. Mais à ce moment, la *28e* brigade prussienne allait entrer en ligne. Elle avait quitté la veille ses campements de Pouilly et couché à Courcelles-sur-Nied. Elle marchait sur Flanville par Ogy et Puche, avec ordre de reprendre aux Français Flanville et Montoy. Une première fois la division Fauvart-Bastoul qui occupait Flanville battit en retraite sur Montoy et de là sur Coincy. Le 1er bataillon du 84e qui occupait ce village fut alors rappelé et vint, concurremment avec le 3e bataillon, couronner les crêtes en avant de Colombey.

Après une tentative pour réoccuper Montoy et Flanville, tentative qui fut infructueuse, la division Fauvart-Bastoul battit définitivement en retraite sur La Planchette et Lauvallier.

La partie était perdue : les troupes reçurent l'ordre de regagner les campements qu'elles avaient quittés la veille au matin.

Le 3e corps, puis le 2e, vers 6 heures du soir, se retirèrent sous la protection des forts.

La brigade Lapasset fut chargée de protéger ce mouvement. Elle exécuta sa retraite avec une méthode et un sang-froid admirables, très lentement et par échelons. Le 2e bataillon du 84e sur la croupe de Colombey et le 3e bataillon du 97e dans le bois de sapins restèrent en position pendant que les trois autres bataillons se retiraient sur Borny; puis ils battirent en retraite par échelons. Derrière eux, la batterie d'artillerie et son soutien reculaient section par section, couverts à 600 mètres par une ligne de tirailleurs fournie par la 2e compagnie du 14e chasseurs. Enfin, le 3e lanciers marchait en extrême arrière-garde. Des batteries allemandes, placées à la ferme de La Planchette, lancèrent quelques obus; mais la poursuite de l'ennemi se borna là. Arrivée sous la protection du fort Queuleu, la brigade se rassembla en une seule colonne et gagna ses campements au nord du chemin de fer à Montigny, où elle parvint à 8 heures du soir. Les avant-postes furent aussitôt repris tels qu'ils l'étaient le 30.

Dans les deux journées du 31 août et du 1er septembre, la brigade n'avait eu qu'un officier et une vingtaine d'hommes mis hors de combat, la plupart à la prise de Coincy.

Il est intéressant de connaître les appréciations du général Lapasset au sujet de la sortie du 31 août. Voici ce qu'il en dit dans son *Récit du siège de Metz*[1] : « Au point de vue militaire absolu, il est regrettable que l'attaque des 31 août et 1er septembre n'ait pas réussi; au point de vue militaire en général et politique, il me paraît au contraire opportun qu'il en ait été ainsi. Si, en effet, le 1er nous étions parvenus à nous faire jour, l'armée se dirigeait sur Thionville et y arrivait au moment même du désastre de Sedan. Elle n'aurait donc pas opéré sa jonction et, réduite à moins de 90,000 combattants par suite des pertes et de la division laissée pour la garde de Metz, elle n'aurait pu que chercher un refuge sous les murs de Thionville. Or, pour la durée de la résistance, mieux valait le camp retranché de Metz. Quant à tenir la campagne ou à se diriger sur Strasbourg pour

---

[1] *Le général Lapasset*, t. II, p. 154.

en faire lever le siège, ainsi que l'ont soutenu certains esprits, ce n'était pas à tenter dans les conditions d'infériorité numérique existantes. Donc, autant on doit regretter que la tentative du 26 n'ait pas été faite dans des conditions sérieuses de réussite, autant il convient de se féliciter que celle du 1er septembre ait avorté. »

Cette opinion était curieuse à recueillir de la part de celui qui fut, durant toute la durée du siège, un des promoteurs les plus ardents d'une trouée.

VII.

LES CAMPS DE MONTIGNY (26 août-17 septembre), ET DU SABLON (17 septembre-28 octobre).

Après l'échec de la grande sortie du 31 août, il ne fut plus tenté aucun effort pour se livrer passage au travers de l'armée assiégeante. Il y eut bien quelques opérations à grande échelle : à Lauvallier (22 septembre), à Chieulles et Vany (23 septembre), à Peltre (27 septembre), à Lessy (1er octobre), à Ladonchamps (2 et 7 octobre) ; mais elles eurent pour but de ravitailler l'armée et non de pratiquer une trouée. La brigade Lapasset se couvrit de gloire dans l'affaire de Peltre, que nous étudierons dans un chapitre spécial.

Durant deux longs mois, l'armée assiégée va souffrir toutes sortes de privations, sera rationnée, acculée presqu'à la famine, subira un temps « comme jamais on n'en avait vu [1] », couchera dans des tranchées le plus souvent inondées par la pluie, prête à tous les sacrifices.

En ce qui concerne la brigade mixte, l'habileté et la prévoyance de son chef adoucirent pour beaucoup les rigueurs du siège. Il ne peut être question dans cette étude de relater jour par jour les événements qui se produisirent à la brigade en septembre et octobre, ainsi que les mille petites opérations et reconnaissances exécutées tant pour ravitailler les troupes que pour entretenir le moral des hommes.

Nous étudierons donc successivement d'une façon succincte,

---

[1] Expression du général Lapasset dans une lettre à sa femme (*Le général Lapasset*, t. II, p. 127).

dans ce chapitre, les dispositions de stationnement prises par le général Lapasset, l'organisation des avant-postes de la brigade, les mesures édictées pour sauvegarder l'alimentation, la sécurité et le moral des hommes, et enfin les principaux coups de main et opérations effectuées par les troupes appartenant à la brigade.

1° Stationnement. — Avant-postes.

a) *Description du terrain occupé et surveillé par la brigade mixte.* — Le secteur attribué à la brigade Lapasset depuis le 27 août était, nous l'avons vu, compris entre la ligne du chemin de fer de Sarrebrück jusqu'à Peltre à l'Est et la route de Cheminot à l'Ouest. La ligne de surveillance des grand'gardes était marquée par la portion Est-Ouest du cours de la Seille entre le pont du chemin de fer et le village de Magny d'une part, et le château de la Grange-aux-Ormes de l'autre; au delà de ce dernier point, elle s'étendait jusqu'à la route de Cheminot. Ce front avait un développement de près de 3 kilomètres.

La gare du chemin de fer de Metz occupe le sommet du triangle formé par la ligne de Sarrebrück, la route de Cheminot et la Seille. Partant de la gare en un faisceau unique, laissant à gauche Le Sablon, sur la route de Nomeny par Magny et, à droite, Montigny, sur celle de Pont-à-Mousson, les voies se dirigent ensuite l'une vers l'Est (Sarrebrück), les autres vers le Sud et l'Ouest (Nancy et Verdun)[1]. Une voie de raccordement, de direction Est-Ouest, les reliait.

L'ensemble de ce terrain formait un plateau peu élevé, qui finissait en pentes douces sur la Moselle et la Seille. Au sud du chemin de fer, il n'y avait que relativement peu d'habitations. Les principales : le château de la Grange-aux-Ormes, la ferme Blory, le château de la Grange-Mercier[2], et la ferme de la Horgne se trouvaient sur les bords de la Seille ou sur le versant nord de sa vallée. Les points les plus importants étaient : la Grange-aux-Ormes, qui commandait la vallée de la Seille du côté de Marly, et la Horgne, où une lunette avait été construite

[1] Cette dernière alors en construction.
[2] Dénommé par certains rapports château de la Grange-Lemercier.

en face de Magny et à proximité des ponts sur la Seille, de la route de Nomeny et du chemin de fer de Sarrebrück.

Au sud de la ligne des grand'gardes françaises, les villages d'Augny, à l'ouest de la route de Pont-à-Mousson, de Marly, sur la Seille, et de Pouilly, sur la route de Nomeny, étaient occupés par les Allemands.

Voyons maintenant comment le terrain décrit ci-dessus fut utilisé pour le stationnement des troupes de la brigade mixte et pour l'installation de ses avant-postes.

b). *Campements du gros des troupes.* — 1° *Camp de Montigny.* — Du 26 août au 17 septembre, le gros de l'infanterie de la brigade fut campé au nord du talus de la voie de raccordement au sud de Montigny. Le 84e occupait le côté ouest, le 97e le côté est. La compagnie du 14e chasseurs à pied était venue camper à la droite du 84e. Les hommes avaient dressé leurs petites tentes contre le talus, assez élevé en cet endroit. Les officiers étaient, pour la plupart, logés dans les baraques du chemin de fer.

Le 3e lanciers était bivouaqué dans Montigny même, près du séminaire, ainsi que la batterie d'artillerie qui avait quitté la lunette de la Horgne dès que celle-ci avait été armée de pièces de siège.

La brigade resta dans cette position jusqu'au 16 septembre. A cette date, le général Lapasset la trouvant trop exposée en cas de bombardement, la transféra au Sablon.

2° *Camp du Sablon.* — La brigade bivouaqua dans les champs aux abords du Sablon sur quatre lignes parallèles d'un bataillon chacune : 2 bataillons du 84e en avant, 2 du 97e derrière, faisant face au Sud[1]. L'artillerie et son soutien campaient au débouché sud du village, au nord du pont de la Horgne. Quant au 3e lanciers, il avait transporté son camp à l'ouest de la gare, près de la porte Saint-Simphorien.

Afin de protéger les hommes contre le bombardement et les mettre, dans la mesure du possible, à l'abri des intempéries, le général Lapasset fit creuser des tranchées d'un profil particulier.

---

[1] Les deux bataillons restants étaient aux avant-postes. Les bataillons relevés de ce service prenaient au camp la place occupée par ceux qui les remplaçaient.

La masse couvrante avait la hauteur nécessaire pour un tireur debout; le. fossé devait être assez large pour permettre aux hommes de s'y coucher et incliné d'avant en arrière, pour favoriser l'écoulement de l'eau. De plus, au lieu de faire dresser les petites tentes auprès des retranchements, comme cela se faisait en général, on fit boutonner les toiles de tentes trois par trois et on les plaça, en guise de toiture, sur des chevrons en bois au-dessus du fossé. Les faisceaux étaient dressés sur le bord opposé à la masse couvrante. Cela, en temps normal, eut donné aux hommes un abri très suffisant; malheureusement, les pluies qui tombèrent sans interruption pendant le mois d'octobre les inondèrent souvent et en rendirent le séjour très pénible.

Les officiers de la brigade s'étaient presque tous logés dans les maisons du village. La compagnie de partisans à pied et à cheval était cantonnée tout près du logement du général, afin d'être constamment à la disposition de celui-ci.

Les troupes de la brigade mixte restèrent dans le camp du Sablon jusqu'à la capitulation.

c). *Établissement des lignes de défense.* — Trois lignes de défense furent organisées sous la direction du général Dubost, commandant le génie du 2e corps. Voici leur tracé en ce qui concerne le front de la brigade mixte.

1re *ligne.* — A droite, elle partait du fortin de Saint-Privat, ouvrage à peine ébauché au début de l'investissement, auquel on travailla jusqu'à la capitulation et de la ferme Bradin, mise en état de défense. De là, par une ligne de tranchées coupant la route de Cheminot, elle allait rejoindre le château de la Grange-aux-Ormes. Ce dernier, qui s'élevait sur les bords de la Seille, au milieu d'un petit bois, fut mis en complet état de défense. Des tranchées furent élevées face au Sud et à l'Ouest et un blockhaus dressé sur la pelouse. Le lit de la Seille constituait ensuite jusqu'à Magny, la première ligne de défense, dominée au Nord par la ferme Blory et le château de la Grange-Mercier, solidement fortifiés. Le village de Magny, on ne sait pourquoi, n'avait été occupé ni par l'assiégé ni par l'assiégeant[1]. Journellement, les

[1] Le 27 août, en faisant part d'un projet d'opérations sur Peltre, le maréchal Bazaine demandait au général Frossard s'il n'y avait pas lieu de faire

uns et les autres y opéraient des fourrages. Ce ne fut que vers le début d'octobre que le général Lapasset le fit occuper d'une façon permanente et mettre en état de défense. Il devint alors le point d'appui de gauche de la 1re ligne.

2e *ligne.* — La 2e ligne partait, vers l'Ouest, de l'ouvrage des ateliers du chemin de fer, au sud de Montigny. Ce fortin était une lunette fermée à la gorge et armée d'une batterie de pièces de 24. De ce point, la ligne de défense, composée de tranchées de 1m,50 de talus, avec des fossés de 2 mètres de large, passait au nord du hameau de Saint-Privat et allait aboutir à la lunette de la Horgne, près de la ferme du même nom, ouvrage défendu par des pièces de siège.

3e *ligne.* — La 3e ligne, enfin, était constituée par la voie du raccordement du chemin de fer elle-même, sur laquelle on avait construit des emplacements pour 5 ou 6 batteries que devaient occuper des pièces de siège, des mitrailleuses et l'artillerie de la brigade mixte (vers la gauche). De plus, afin de mettre les camps complètement à l'abri d'une attaque de vive force, on construisit sur le front de la brigade mixte, entre la 1re ligne et la voie ferrée quatre tranchées parallèles. Ces tranchées devaient être occupées par des troupes de soutien fournies par le 2e corps.

Tous ces travaux, bien entendu, se firent au jour le jour ; ils étaient à peine terminés à la fin de septembre. Tous les jours des corvées étaient commandées pour le terrassement; chacun des régiments de la brigade fournissait 200 travailleurs.

d). *Service des avant-postes.* — Le secteur dévolu à la brigade mixte fut divisé en deux portions attribuées chacune à l'un des régiments d'infanterie de la brigade. La portion Ouest avec le château de la Grange-aux-Ormes et la ferme Blory fut affectée au 84e; la partie Est, avec le château de la Grange-Mercier, la ferme et l'ouvrage de la Horgne et, plus tard (après le 7 octobre), le village de Magny, fut surveillée par le 97e. Tout d'abord, on se contenta d'envoyer aux avant-postes 4 compagnies par régiment; puis, à partir du 3 septembre. on détacha un bataillon entier, qui fut relevé tous les trois jours. Le bataillon suivant

---

occuper Magny par ses avant-postes. (ROUSSET, *La Guerre franco-allemande*, t. II, page 388.)

était de piquet et devait se tenir prêt à se porter sur la ligne des avant-postes à la première alerte.

1° *Secteur Ouest.* — Le bataillon du 84e détaché aux avant-postes occupait avec 5 compagnies la Grange-aux-Ormes et ses dépendances et avec une compagnie la ferme Blory, Le château de la Grange-aux-Ormes, fut, nous l'avons vu, relié par des tranchées, au fortin de Saint-Privat occupé par des troupes de la division Fauvart-Bastoul. Les bâtiments du château avaient été crénelés et on avait creusé des tranchées à la lisière du bois d'ormes qui entourait ce domaine. L'ensemble des retranchements qui faisaient face, au Sud, à Marly et au Sud-Ouest, à la route de Cheminot, figurait un redan qui devait flanquer de ses feux la portion de la ligne de défense entre le château et l'ouvrage de Saint-Privat. Un réduit avait été en outre construit sur la pelouse. Il importait, en effet, de défendre ce point à outrance afin d'interdire à un ennemi venant de Marly l'accès de la vallée. Trois compagnies occupaient nuit et jour les retranchements à la lisière du bois, deux faisant face à Marly, la troisième à la route. Les deux autres étaient en réserve l'une dans une allée du parc, l'autre dans les dépendances du château. Trois petits postes surveillaient en avant le terrain compris entre la grande route et la rivière. A 600 mètres à peine d'eux était établi le poste prussien de la Papeterie.

La ferme Blory, également crénelée, était reliée aux châteaux de la Grange-aux-Ormes et de la Grange-Mercier par une série de tranchées.

2° *Secteur Est.* — Le bataillon du 97e aux avant-postes était ainsi réparti : 2 compagnies au château de la Grange-Mercier, 2 autres à la ferme et à l'ouvrage de la Horgne, les 2 dernières aux ponts, sur la Seille, de la route de Nomeny et du chemin de fer de Sarrebrück.

Le château et la ferme avaient été mis en complet état de défense. Quant aux ponts, ils étaient protégés par un système de retranchements faisant un vaste demi-cercle sur la rive droite de la rivière. Sur leur gauche, les avant-postes du 97e se reliaient à ceux de la division Castagny (3e corps) qui occupaient la Haute-Bévoye.

A la date du 7 octobre le général Frossard, sur les instances du général Lapasset, décida d'occuper d'une façon permanente

le village de Magny où nos partisans faisaient chaque jour des reconnaissances ou des fourrages et où ils se rencontraient avec des partis ennemis qui menaçaient d'incendier le village. On fit occuper ce dernier par les 4 compagnies du 97e qui étaient jusque-là placées à la Horgne et aux ponts et par la compagnie de partisans à pied et à cheval de la brigade. Une section du génie aidée par des soldats du 97e travailla activement à entourer le village de tranchées, à créneler les murs et à barricader les issues ; des trous de loup furent creusés pour les sentinelles. Deux compagnies occupèrent la lisière Sud, face au ruisseau Saint-Pierre et à Pouilly, fortement occupé par l'ennemi ; la troisième était placée au château Suby à l'ouest du village, la dernière enfin, bivouaquait en réserve sur la place de l'église. Les quatre compagnies du 97e à Magny devaient être relevées tous les deux jours ; quant à la compagnie de partisans elle devait désormais rester à Magny et en faire le point de départ de ses reconnaissances.

Les quatre compagnies du 97e à la Horgne et aux ponts furent relevées par deux compagnies de la 2e division qui occupèrent la ferme avec une compagnie et demie et détachèrent une section aux ponts [1].

Ce service d'avant-postes qui dura deux mois était comme l'on pense très pénible. En général, dans les deux régiments on avait adopté le système suivant : chaque compagnie bivouaquait sous ses petites tentes en arrière des retranchements. Nuit et jour une section par compagnie, avec un officier, occupait à tour de rôle la tranchée. Les troupes relevées tous les trois jours laissaient leurs tentes dressées et reprenaient au camp l'installation de celles qui étaient venues les remplacer. Dès la mi-octobre, malgré ces tentes, le sol était devenu un vrai cloaque de boue et les troupiers éprouvèrent les plus dures souffrances.

---

[1] Dick de Lonlay, *Français et Allemands*, t. II, p. 579 (d'après le *Journal d'un officier de la brigade Lapasset*, du capitaine Dally). Le lieutenant-colonel Dally, capitaine au 84e en 1870, aujourd'hui décédé, a écrit le *Journal d'un officier de la brigade Lapasset* ; ce journal est demeuré inédit. Le manuscrit en a malheureusement été égaré ; malgré les démarches faites auprès de la famille du lieutenant-colonel Dally, il n'a pas été possible de le retrouver. Dick de Lonlay ayant eu communication de ce journal, y a largement puisé pour tout ce qui concerne la brigade Lapasset et en a textuellement reproduit un certain nombre de passages.

Les officiers mangeaient avec leurs hommes, et, lorsqu'ils n'étaient pas de garde dans la tranchée, logeaient dans les habitations.

e) *Avant-postes allemands en face de la brigade mixte.* — Les troupes qui furent opposées à la brigade mixte changèrent à plusieurs reprises, les corps allemands ayant, en quelque sorte, tendance à appuyer sur leur droite.

Le 27 août, la *28*e brigade (VIIe corps) s'était établie à Pouilly avec un détachement à Marly.

Après la sortie de Servigny-Noisseville (1er septembre) les emplacements furent modifiés : La *31*e brigade (VIIIe corps) vint s'établir à Marly à cheval sur la Seille, ayant derrière elle, à Coin-lès-Cuvry, la *32*e brigade ; la *27*e (VIIe corps) occupa Pouilly ayant derrière elle la *28*e à Pournoy ; la *26*e s'établit autour de Peltre avec la *25*e derrière elle à Mécleuves.

Le 30 septembre, le VIIIe corps ayant encore appuyé à droite pour permettre au IIe corps de s'établir entre la Seille et la Moselle, la *5*e brigade occupa Marly, la *32*e Pouilly et la *31*e Chesny[1].

Les Allemands, on le sait, avaient organisé autour de Metz un système de défense des plus complets; les villages avaient été fortifiés, de nombreuses redoutes et batteries construites.

Entre la route de Cheminot et le chemin de fer de Sarrebrück, la ligne principale de défense passait par Augny, Marly, Pouilly et Chesny. Une batterie avait été installée derrière les crêtes entre Pouilly et Marly; une autre batterie, ainsi qu'une redoute, entre Augny et Marly.

Les petits postes prussiens occupaient une ligne qui partait de la Papeterie, passait par la cote 183 et longeait, au Sud, le ruisseau de Saint-Pierre pour aller rejoindre la ferme de la Basse-Bévoye. Après l'affaire de Peltre, la ligne des postes ennemis fut ramenée au sud de ce village, à l'intersection du chemin de fer et de la route de Château-Salins.

---

[1] Croquis et cartes de la Relation de l'Etat-Major allemand, 1re partie, t. II, 2e partie, t. 1.

2° Alimentation. — Mesures diverses prises pour sauvegarder la sécurité, la santé et le moral des troupes de la brigade mixte.

Parmi les troupes de la malheureuse armée de Metz, la brigade Lapasset fut une de celles qui eut le moins à souffrir. Son chef, en effet, avec une prévoyance et une habileté remarquables, avait su conserver parmi elles un ordre rigoureux et une discipline parfaite, augmenter ses ressources à l'aide de petites expéditions et de fourrages et les utiliser avec sagesse. Aussi a-t-il pu dire, dans son *Récit du siège de Metz*[1] que, « grâce à ces précautions, ses troupes éprouvèrent, il est vrai, de grandes privations, mais non des souffrances comme celles qui les avoisinaient; aussi étaient-elles de bonne humeur et enviées ».

a) *Alimentation.* — Dès le 21 août on s'était aperçu que le désordre qui avait présidé au ravitaillement de Metz et de l'armée pouvait avoir les plus graves conséquences; on avait alors commencé le rationnement. Puis, au fur et à mesure que les jours s'écoulaient et que l'espoir de faire une trouée à travers l'assiégeant se perdait, le taux des rations diminua suivant une progression rapide[2]. Voyons quelle fut la situation de la brigade mixte au point de vue de l'alimentation.

Le 21 août, l'armée comptait encore sur 41 journées de pain, à raison de 750 grammes par homme; le 7 septembre, la ration fut réduite à 700 grammes; le 13, à 500. Le 12 octobre, elle était tombée à 300 grammes; après le 18, on ne distribua plus, pendant quelques jours, que 150 grammes de pain, fortement mélangé de son, puis plus rien du tout. Mais le général Lapasset, qui avait eu la précaution de garder par devers lui une certaine quantité du blé enlevé à la Grange-aux-Ormes, à la ferme Blory à la Grange-Mercier et surtout à Magny, put encore faire distribuer, quelques jours après le 20 octobre, 300 grammes de blé par homme et par jour, en remplacement de pain. Il y ajou-

---

[1] *Le général Lapasset*, t. II, p. 158.

[2] Voici, d'après le rapport du sous-intendant Gaffiot établi au début de septembre, la situation approximative des subsistances à l'armée de Metz :

Blé, 15 jours; farine, 15 jours; biscuit, 1/2 jour; riz et haricots, 5 jours; sel, 6 jours; sucre, 15 jours; café, 26 jours; vin, 7 jours; eau-de-vie, 8 jours; lard, 12 jours; avoine, 12 jours, à 4 kilog. la ration; viande, 6 jours.

tait encore 50 grammes, en remplacement du riz qui manquait. Avec les 300 grammes de grain, les hommes devaient faire dans les fours de Magny ou dans d'autres, creusés dans des tertres, du pain ou des galettes. Les 50 grammes donnés au lieu de riz devaient être mis dans la soupe.

Pour moudre le blé, les moulins qui existaient au Sablon et à Magny étaient inutilisables par suite de la fermeture des vannes; aussi les hommes devaient-ils se relayer pour le moudre à l'aide de leurs moulins à café, ce qui donnait une farine à très gros grains. Pour la cuisson du pain, les prescriptions et conseils déjà donnés le 21 août furent renouvelés[1]. Quant au combustible nécessaire, des corvées le récoltaient au bois de la Grange-aux-Ormes et au bois de Peltre.

Pour la viande, la situation ne fut jamais aussi précaire ; seulement, l'administration ayant négligé de faire rentrer sous Metz tous les bestiaux des alentours, la viande de bœuf dut être remplacée en partie, dès le 5 septembre, par de la viande de cheval à raison de 350 grammes. Jusqu'au 11 septembre, on toucha 1/3 de ration de bœuf et 2/3 de cheval, puis après de la viande de cheval seule à raison de 400 grammes. Après le 12 octobre, en même temps qu'on ramenait à 500 grammes la ration de pain, on éleva celle de viande de cheval à 750 grammes[3]. Jusqu'à la capitulation, la viande ne fit jamais défaut, d'autant plus qu'on n'avait aucun intérêt à garder les pauvres bêtes qu'on ne pouvait pas nourrir; mais, comme leur maigreur était extrême et leur état de santé précaire, leur viande ne constituait qu'un aliment imparfait, peu riche en matières grasses et surtout peu sain.

Parmi les autres aliments, celui dont la privation se fit le plus durement sentir fut le sel. Dès le 21 août, la ration ne fut plus que de 10 grammes; vers le milieu de septembre, il n'en fut plus fait de distribution à l'armée. On avait trouvé près du fort Bellecroix, à l'usine Sendret, une source d'eau salée; des corvées furent journellement envoyées pour en prélever; mais cette eau perdit vite ses propriétés salines.

---

[1] Voir VI, la Période d'investissement.
[2] ROUSSET, *La Guerre franco-allemande*, t. II, p. 430.
[3] *Le Général Lapasset*, t. II, p. 187.

Les distributions de sucre cessèrent le 14 septembre; quant au café, on continua à en donner presque jusqu'à la fin du siège; trois jours l'un, il était remplacé par une distribution d'eau-de-vie.

Le riz, dont la ration était de 30 grammes, ne fut plus donné à la troupe vers la mi-octobre; nous avons vu que le général Lapasset le remplaça par 50 grammes de blé.

Vers le 14 septembre, sur le rapport des médecins de l'armée, on augmenta de 100 grammes la ration de légumes frais ou secs. D'ailleurs, les hommes essayaient de se procurer eux-mêmes ces comestibles par tous les moyens possibles. Entre les avant-postes de la brigade mixte et ceux de l'ennemi, s'étendaient de grands champs de pommes de terre; les soldats y allaient journellement en retourner la terre sous l'œil des sentinelles ennemies qui laissaient faire[1].

Dès le 5 septembre, le tabac se fit rare[2] et l'on n'en distribua pour ainsi dire plus.

Une question sur laquelle le général Lapasset apporta toute son attention fut celle des vivres de réserve. « Les vivres de réserve, disait-il, sont notre planche de salut; que messieurs les officiers en aient bien la conviction. En conséquence, on en passera tous les jours la revue..... » Un jour, à la suite d'une revue qu'il avait passé lui-même de ces vivres de réserve, des souliers et des cartouches, il exprima au 3e lanciers toute sa satisfaction de ce que rien ne manquait. Mais il allait plus loin et, dans un ordre daté du 16 octobre, afin d'empêcher les hommes affamés de déroger à ses ordres, il invitait les capitaines à reprendre aux soldats leurs petits biscuits, à les faire empaqueter et déposer chez eux, afin de pouvoir les distribuer en cas de besoin[3].

Le 5 octobre, en prévision d'une sortie qui n'eut pas lieu,

---

[1] Dans certains corps d'armée, des relations s'établissaient entre les soldats des deux armées : les Allemands donnaient du pain et du sel, nos hommes de l'eau-de-vie. Le général Lapasset, considérant ces relations comme funestes à l'esprit militaire, les avait complètement interdites. (*Le Général Lapasset*, t. II, p. 190.)

[2] *Historique du 84e.*

[3] *Le Général Lapasset*, t. II, p. 188.

l'armée reçut quatre jours de vivres de réserve[1]; le 25, on fit reprendre le lard qui avait été distribué au début du mois.

Le général Lapasset montra durant tout le temps du siège une extrême sollicitude pour tout ce qui touchait l'alimentation des hommes. Il leur rappelait les ruses de ses anciens soldats d'Afrique, « qui, n'ayant que du blé, trouvaient cependant le moyen de le moudre et de le convertir en pain pendant la nuit[2] »; il les exhortait constamment dans ses ordres du jour à s'industrier pour se nourrir et complimentait les commandants de compagnies qui avaient su trouver des vivres[3].

Il faisait en outre construire au camp du Sablon de vastes cuisines-chauffoirs où ses pauvres soldats pouvaient s'abriter et se sécher. Il donnait des gratifications à ceux qui avaient le mieux contribué à l'installation de ces cuisines[4]; sa générosité était souvent imitée par les chefs de corps[5].

Malgré toutes ces précautions, les derniers jours du siège furent durs. A la date du 20 octobre, il adressa à ses troupes l'ordre du jour suivant : « Jusqu'à présent, les distributions n'ont pas manqué; jusqu'à présent, s'il y a eu des privations, il n'y a pas eu de souffrances pour mes braves enfants. Il se peut que dans les jours d'épreuve qui nous restent à parcourir il s'en présente quelques-unes; le général fera tout son possible pour les adoucir ou les éviter. Mais il compte sur le bon esprit et sur la discipline de ses soldats pour qu'ils envisagent sans crainte comme sans murmure ces quelques jours de souffrance, qui ne sont rien à côté de ceux de Kléber dans Mayence ou de Masséna dans Gênes[6]. »

Dans les tout derniers jours, pour procurer à ses soldats quelque chose en plus de leurs 750 grammes de viande de cheval, il fit fouiller et retourner les champs; « le sorgho, la minette, les betteraves, tout ce qui était mangeable fut utilisé[7] ».

Alimentation des chevaux. — L'alimentation de la grande

---

[1] *Le Général Lapasset*, t. II, p. 178.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 186.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 187.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 186.
[5] *Historique du 84e*.
[6] *Le Général Lapasset*, t. II, p. 185.
[7] *Ibid.*, t. II, p. 186.

masse de chevaux accumulée sous Metz était encore plus difficile que celle des hommes. Dès le 21 août, le foin manquant fut remplacé par de l'avoine; le 7 septembre, le seigle entra pour 1/5 dans la ration. Puis on employa toutes sortes d'expédients pour nourrir les bêtes; pendant quelques jours après le 11 octobre, on leur donna 5 kilogrammes de blé, puis on leur fit manger des pousses de vigne, des branchages; on alla même, dans certains corps d'armée, jusqu'à essayer, en vain d'ailleurs, de leur propre viande. Aussi la mortalité parmi les chevaux était-elle considérable. Si l'on y ajoute qu'un grand nombre d'entre eux étaient journellement conduits à la boucherie, on conçoit facilement que, le 21 septembre, les régiments étaient réduits à deux escadrons montés [1].

Grâce aux fourrages exécutés par le général Lapasset à Magny et dans les fermes de la ligne d'avant-postes, les chevaux de la brigade subsistèrent assez longtemps en bon état.

Malgré cela, le général écrivait, le 19 octobre, à son chef de partisans qui réclamait quelques bêtes pour remonter des éclaireurs : « Ne comptez plus sur les chevaux; le 3e lanciers n'en a plus que *trente et un* que le colonel de ce régiment désire conserver, si nous ne sommes pas obligés de les manger [2]. »

Il convient d'ajouter à cette étude de l'alimentation de la brigade mixte que l'adjoint à l'intendance Boulanger, qui était chargé de ce service, mérita, de la part du général, les plus grands éloges pour la façon dont il avait veillé et pourvu à la subsistance de la brigade [3].

b) *Mesures intéressant le bien-être, la santé et le moral des soldats de la brigade mixte.* — La sollicitude du général Lapasset ne s'étendait pas uniquement aux questions d'alimentation, mais aussi à tout ce qui intéressait le bien-être, la santé, la discipline et le moral de ses soldats.

En ce qui concerne l'habillement, il fait établir au Sablon des ateliers de réparation; il prescrit de procurer aux hommes

---

[1] Rousset, *La Guerre franco-allemande*, t. II, p. 438.
[2] Dick de Lonlay, *Français et Allemands*, t. VI. p. 694.
[3] *Le Général Lapasset*, t. II, p. 190.

des chemises, des caleçons, des souliers et, dans le cas où l'approvisionnement du camp serait insuffisant, il n'hésite pas à conseiller de s'adresser à l'industrie civile [1]. Pour s'assurer de l'exécution de ses ordres et de l'entretien des effets, il passe de fréquentes revues (entre autres le 11 septembre, les 22 et 23 octobre).

Malgré la défectuosité des moyens dont il dispose, il donne des ordres afin que ses troupes soient abritées aussi bien que possible. Nous avons vu qu'il avait fait construire des tranchées d'un type spécial, destinées à préserver les hommes contre le bombardement et, en même temps, à les abriter des intempéries; le modèle en fut, par la suite, adopté par presque tout le 2e corps. A la fin d'octobre, comme le temps était devenu horrible et les tranchées presque inhabitables, il prescrit d'étudier les moyens de cantonner les troupes sans affaiblir la défense, ce qui, étant données les habitudes de l'armée d'alors, est digne de remarque.

Ses ordres du jour sont remplis d'indications concernant les cuisines-chauffoirs, le surélèvement du sol sur lequel reposent les tentes-abris, sur le pavage ou l'empierrement des lignes de faisceaux.

Il rappelle aux officiers qu'ils doivent constamment veiller à l'hygiène et à la propreté de leurs hommes. Souvent il visite à l'improviste les campements pour s'assurer de l'exécution de ces prescriptions.

Grâce à tout cela, l'état sanitaire de la brigade mixte était relativement satisfaisant. On sait qu'au lieu de faire converger tous les malades sur les ambulances ou sur les hôpitaux de Metz, on avait eu la précaution de créer par régiment une infirmerie-hôpital installée dans une maison où tous les hommes avaient un lit, sinon une paillasse. Les infirmeries de la brigade, installées au Sablon, furent dirigées par les sœurs de la Providence. Vers le 5 septembre, en prévision d'une sortie qui n'eut pas lieu, les hôpitaux régimentaires furent momentanément dissous, et les malades furent envoyés dans les ambulances ou dans Metz; cette mesure fut fatale à plus d'un blessé [2].

Les infirmeries de la brigade furent citées comme les mieux

---

[1] *Le Général Lapasset*, t. II, p. 187.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 176 et 178.

installées du 2e corps; le général en témoigna toute sa satisfaction aux médecins [1].

Le général Lapasset ne négligeait aucun moyen pour entretenir dans sa brigade l'esprit de corps et la bonne humeur. Au début du siège (comme d'ailleurs dans presque tous les autres corps), les musiques jouaient tous les jours dans les camps; un peu plus tard, il ordonna qu'elles se feraient entendre alternativement : l'une au camp, l'autre aux infirmeries de la brigade. Chaque jour il parcourait les campements ou les avant-postes, causant aux soldats, donnant à tous l'exemple du calme et du courage [2]. Il agissait sur eux plutôt en faisant appel à leur amour-propre qu'à la crainte des punitions. « A la suite de chaque affaire, dit-il dans un ordre du jour, les commandants de compagnie, d'escadron ou de batterie assembleront leurs hommes; ils reconnaîtront ceux qui se seront le mieux conduits et ceux qui auront abandonné le champ de bataille. La liste m'en sera adressée. Je choisirai parmi les premiers ceux qui seront les plus dignes d'être décorés ou médaillés. Quant aux seconds, ils seront traduits devant les conseils de guerre et leurs noms seront envoyés par mes soins aux maires de leurs communes pour que tous soient instruits de leur lâche conduite [3]. »

Enfin, il savait, par des ordres du jour et des allocutions empreints du plus pur patriotisme, exalter chez ses hommes les vertus militaires. Il estimait qu'il ne devait rien leur cacher des tristesses de l'heure présente, « et cela, disait-il, parce qu'il les croyait capables de supporter le malheur et de se retremper en lui [4] ». C'est ainsi que, lorsque le 12 septembre il apprit le désastre de Sedan, il rassembla les officiers pour les en informer

---

[1] *Le Général Lapasset*, t. II, p. 190.

[2] Le 13 octobre, le général Lapasset accompagnait le général Frossard, qui visitait le poste avancé de Magny. A un instant donné, la grand'rue du village, où se trouvaient les généraux et leur escorte, fut enfilée par le feu d'un poste prussien placé au pont du ruisseau Saint-Pierre.

« Tous les assistants se défilent le long des murailles. Seuls, les deux généraux passent au milieu de la rue avec le plus grand sang-froid : le capitaine Dally fait respectueusement remarquer au général Lapasset que cet acte de témérité est tout à fait inutile. « Vous avez raison, capitaine, répond le brave commandant de la brigade mixte, mais, si je faisais autrement, on pourrait croire que j'ai peur. » (Dick de Lonlay, *Français et Allemands*, t. VI, p. 631).

[3] *Le Général Lapasset*, t. II, p. 189.

[4] *Ibid.*, t. II, p. 191.

et les charger d'en porter la nouvelle aux hommes. Lui-même, au défilé de la garde, prononça, à ce sujet, quelques paroles.

Il faut lire dans le *Journal de guerre* du général les ordres du jour qu'il adressait presque journellement à ses troupes pour concevoir l'empire qu'il exerçait sur ses soldats : « Ce fut leur force pendant ces jours de tortures et de deuil[1] ».

3° Les petites opérations exécutées par les troupes de la brigade mixte. — La compagnie de partisans.

Presque journellement de petites opérations avaient lieu sur le front des avant-postes de la brigade mixte; les unes avaient pour but de protéger des fourrages au sec exécutés dans Magny, les autres de reconnaître le front des positions ennemies ou d'appuyer par des démonstrations d'importants fourrages exécutés par d'autres corps. Enfin, dans les derniers temps du siège, alors que le général Lapasset nourrissait l'espoir de pratiquer une trouée, il chargea ses partisans d'en étudier les voies et moyens.

Les partisans à pied et le peloton d'éclaireurs volontaires du 3e lanciers furent réunis en une compagnie sous le commandement du capitaine Marin, du 97e, jusqu'au 2 octobre, puis du capitaine Dally, du 84e, jusqu'à la capitulation. Cette compagnie comprenait 45 hommes du 84e, 30 du 97e et 25 du 3e lanciers. Presque chaque jour ces partisans dépassaient la ligne d'avant-postes et exécutaient de petites reconnaissances. Jusqu'au moment de l'occupation définitive de Magny, ils logèrent au Sablon, près de l'habitation du général Lapasset, afin d'être constamment à sa disposition; puis ils demeurèrent en permanence à Magny jusqu'à la capitulation.

Il ne peut être question de relater ici, tout au long, les multiples opérations d'avant-postes qui signalèrent ces deux mois de blocus, opérations que le général Lapasset tenait à exécuter le plus souvent possible, afin d'avoir constamment son monde en haleine. Nous nous bornerons à énumérer rapidement et par ordre chronologique les principales de ces petites opérations.

Le 2 septembre, un bataillon du 97e reçut l'ordre d'occuper

---

[1] *Le Général Lapasset*, t. II, p. 191.

le château de Mercy-le-Haut, où se trouvait une grand'garde prussienne. Ce bataillon devait aborder la position de front, tandis que le peloton d'éclaireurs du 3e lanciers se porterait vers le Sud pour couper la retraite aux défenseurs du château. L'opération échoua.

Le lendemain, les éclaireurs du 3e lanciers chassèrent le poste prussien qui occupait la ferme de la Basse-Bévoye.

Dans la nuit qui suivit, on craignit une attaque de l'ennemi sur la Grange-aux-Ormes. Les bataillons de piquet se tinrent prêts à marcher à la première alerte.

Les 6 et 7 septembre, des fourrages furent exécutés à Magny.

Le 9 septembre, l'ennemi, on le sait, dans l'espoir d'intimider les défenseurs de Metz, bombarda brusquement la ville. Le 2e bataillon du 84e et le 1er du 97e se trouvaient ce jour-là aux avant-postes. Renforcés chacun par 3 compagnies des bataillons de piquet, ils garnirent les tranchées. Le reste de la brigade se mit à l'abri dans les tranchées du chemin de fer. Un homme du 97e seul fut tué à la Grange-Mercier.

Malgré les fourrages qui y avaient été déjà exécutés, de grandes quantités de bottes de paille, de foin, etc., furent encore signalées dans Magny. Le grand quartier général informé décida de les faire enlever. Pendant plusieurs jours, les 13, 14, 15 et 16 septembre, Magny fut exploré et fouillé. Chaque fois l'opération fut protégée par un demi-bataillon d'un des régiments de la brigade mixte et par ses partisans. L'ennemi n'essaya jamais sérieusement d'inquiéter ces fourrages; ses postes avancés, seuls, tiraillaient sur nos troupes. Les Allemands, de leur côté, d'ailleurs, venaient fréquemment à Magny et menaçaient d'incendier le peu qui restait d'approvisionnements.

Le 23 septembre eut lieu une opération plus importante. Ce jour-là, la division Aymard (4e du 3e corps) devait exécuter un important fourrage dans les villages de Chieulles, Vany et Villers-l'Orme, au Nord-Est de la place. Des fractions du 2e corps vers le Sud et du 6e corps sur la rive gauche de la Mo-

selle devaient par des démonstrations offensives retenir l'attention de l'ennemi sur divers points.

Dans le 2e corps, la brigade mixte Lapasset fut chargée de faire une démonstration sur Peltre. A cet effet, les 2e et 3e bataillons du 97e, sous les ordres du lieutenant-colonel Bézard, qui remplaçait le colonel Copmartin et le lieutenant-colonel Grandvallet, blessés à Rezonville, se portèrent vers 3 heures du soir à la ferme de la Haute-Bévoye. Les partisans de la brigade les accompagnaient. De son côté, la 2e compagnie du 14e chasseurs allait occuper Magny, de façon à tenir en haleine les troupes allemandes de Pouilly. Le 84e de ligne était consigné dans ses campements du Sablon, prêt à appuyer le 97e.

Les deux bataillons du 97e et les partisans se portent en avant, tandis que le canon du fort Queuleu envoie des obus sur Peltre. Les avant-postes sont refoulés à la Basse-Bévoye et les premières maisons de Peltre occupées presque sans résistance. Les Allemands abandonnèrent le village, se portèrent plus en arrière vers Jury et tiraillèrent sur nos troupes, qui eurent 5 hommes tués et 18 blessés; les Allemands, de leur côté, eurent une quarantaine d'hommes hors de combat. Le 97e rentra au Sablon vers 8 heures du soir.

La 2e compagnie du 14e chasseurs, à Magny, avait été appuyée par la batterie de la Horgne du Sablon, qui avait tiré sur la ferme Saint-Thiébault et sur Pouilly. Du fourrage fut encore enlevé à Magny; il servit à approvisionner la brigade mixte.

Le 27 septembre eut lieu l'importante affaire de Peltre. Nous l'étudierons spécialement dans le chapitre suivant.

Le 3 octobre, la compagnie de partisans se rendit à Magny. Le capitaine Dally, qui la commandait depuis la veille, releva avec précision les emplacements des postes prussiens entre la ferme Saint-Thiébault et Peltre.

Depuis le 3 jusqu'au 7 octobre, comme le général Lapasset hésitait à occuper Magny, qui se trouvait dans un bas-fond, et que, d'autre part, il ne voulait pas voir les Allemands s'y installer, la compagnie de partisans reçut l'ordre d'y aller chaque jour faire une reconnaissance.

Dans la nuit du 7 au 8 octobre, une expédition plus sérieuse eut lieu. Le général Lapasset ayant appris que les Allemands devaient venir en nombre cette nuit-là pour incendier le village, décida de leur tendre une embuscade. Le capitaine Dally prit le commandement d'un détachement fort de 3 compagnies : une des compagnies du 97e de garde aux ponts, une des compagnies de garde à la Horgne du Sablon et enfin la compagnie de partisans. Cette troupe se rendit à Magny au milieu de la nuit et prit les positions suivantes : la compagnie de partisans vers l'Ouest, contre la Seille, au château Suby ; une des compagnies du 97e disposa en tirailleurs deux sections à la lisière sud du village ; l'autre se déploya en partie entre Magny et le chemin de fer. Enfin, la compagnie des francs-tireurs de Frouard, qui était venue inopinément apporter son concours, se tint en réserve sur la place. L'opération était sur le point de réussir, quand la maladresse d'un homme qui tira, alors que l'ordre avait été donné de ne pas faire feu, donna l'éveil à l'ennemi.

A la suite de cette affaire et afin d'éviter de voir les Allemands renouveler leurs tentatives d'incendie ou occuper Magny, le général Lapasset provoqua des ordres de la part du général Frossard pour que ce village fît désormais partie de notre ligne d'avant-postes. A dater du 8 octobre, nous l'avons vu, 4 compagnies du 97e et la compagnie de partisans y demeurèrent en permanence.

A partir de cette époque, les reconnaissances prennent un autre caractère. Le général Lapasset, convaincu que le maréchal Bazaine ne tenterait plus rien pour sortir de Metz, résolut de faire une trouée avec ses seuls moyens. Il chargea le chef de ses partisans d'étudier les directions par où pourrait être exécuté ce projet. Ce fut l'objet des petites reconnaissances qui eurent lieu jusque vers la fin d'octobre. La conclusion en fut, comme nous le verrons plus tard, que le projet du général était difficilement praticable.

Loÿ,
Lieutenant au 84e rég. d'infanterie.

(*A continuer.*)

Erratum. — *Numéro de mai :* page 267, 3e alinéa, et page 268, 1er alinéa, *au lieu de :* 1er et 2e bataillons, *lire :* 1er et 3e bataillons.

LE TONKIN

DE LA

CONQUÊTE DE 1884-1885[1]

CHAPITRE X.

Retour dans le Delta. — Sontay. — Colonne sur le Day. — Incendies et exécutions. — Rentrée à Hanoï.

Son-Tay, 27 décembre 1884.

Me voici à Son-Tay. Les attaques contre Tuyen-Quan ayant pris fin, ou plutôt s'étant ralenties, nous avons quitté Phu-Doan, laissant les seuls turcos gardiens de la *Mutine* et de la *Bourrasque*.

Depuis quarante-cinq jours, je n'avais plus vu lieu civilisé. Le plus triste pour moi, perdu en un désert, c'est que j'étais sans nouvelles directes. Enfin, je viens de recevoir une lettre datée du 9 octobre, qui avait couru à Hong-Hoa.

Nous sommes descendus en jonques à Son-Tay et nous nous trouvons bien heureux dans la citadelle. D'autant plus que j'ai rencontré ici d'anciens camarades du peloton spécial de Cherbourg, sergents-majors aux tirailleurs tonkinois, parmi lesquels Galery des Granges. Ils m'ont admirablement reçu.

Ces sous-officiers de tirailleurs sont fort bien payés; les sergents ont 30, les sergents-majors 40 piastres par mois. Avec

[1] Voir les livraisons de 1902 et 1903.

une solde de 5 ou 6 francs par jour, ils ne se privent de rien. Sous leurs beaux effets de soie noire, leur coiffe de soie sur leurs casques, on les prendrait pour nos officiers, quand, nous pauvres sergents d'infanterie, avec nos pantalons de toile mal teints en noir, nos petits keaos marron foncé, nous avons l'air de pouilleux.

Seulement, en face de l'ennemi, quel revers de médaille! Officiers et sous-officiers de tirailleurs, valent, bien entendu, ceux des autres troupes; mais leurs hommes?

J'aime cent fois mieux, et ne suis point seul de cet avis, les dix-huit lapins de ma demi-section, que toute une compagnie de 250 Annamites[1].

Que placé en petit poste, je me trouve assailli, cerné même par un adversaire plus nombreux, si, avant qu'on vienne me soutenir, j'ai six hommes par terre, il m'en restera douze; que six tombent également, il me restera les six autres, et ainsi jusqu'au dernier. Avec 250 Annamites, il peut advenir, dès le début du combat, que les treize Européens du cadre se trouvent seuls.

Cela s'est produit à Bac-Lé; cela se produira encore[2]. Les tirailleurs seraient bons contre des adversaires de même race : contre les Chinois, ils valent peu.

---

[1] Relisant après douze ans, et après avoir servi comme officier aux Tonkinois, cette appréciation que, jeune sous-officier, je portais sur les *tirailleurs de nouvelle formation*, elle ne me semble pas injuste. Immense était la distance entre leurs compagnies de ce temps-là et nos compagnies d'infanterie de marine de la même époque, formées de vieux soldats bien entraînés.

Les choses ont changé aujourd'hui.

Les tirailleurs sont ce que les font leurs cadres. Certaines de leurs compagnies, mises en main par des officiers de valeur, sont capables d'une grande endurance et ont su, à diverses reprises, montrer, devant les pirates chinois, une attitude fort crâne.

Mais pourraient-elles rivaliser avec des troupes européennes? Je ne le crois pas plus aujourd'hui que je ne le croyais en 1885.

Seulement, quelles troupes européennes peuvent nous attaquer au Tonkin?

En cas de guerre avec l'Angleterre, comme cette puissance n'a pas trop de tous ses bataillons anglais dans les Indes, ce sont des cipayes probablement qu'elle mettrait en ligne. Or nos petits Annamites attendraient ces Indous de pied ferme, malgré leur belle prestance. D'autant mieux que les corps de cipayes ne sont pas encadrés d'Européens, comme toutes nos unités algériennes ou coloniales : grande infériorité! Dans ces régiments, il n'y a d'Anglais que les officiers supérieurs et adjudants-majors; sous-officiers, même officiers de compagnies sont indigènes.

[2] Cela s'est produit, effectivement, en ces dernières années, devant des pirates chinois.

Ce n'est pas que l'Annamite puisse être taxé de lâcheté, non! il ne craint pas la mort, mais pas du tout! Et les singuliers amateurs des beaux spectacles offerts gratis à la foule, place de la Roquette, battraient des mains, s'ils pouvaient voir des pirates marchant au supplice. Ces jaunes, ces adeptes du *Nirvana*, mettent leur joie suprême dans la mort.

Seulement ils redoutent la douleur. Sans peur d'être tués d'un coup, ils tremblent à la seule idée qu'ils vont recevoir des blessures.

Cela explique, je crois, ce double phénomène : ils marchent fermes à la décapitation, et souvent fuient devant le combat. Il faut le dire : plus nerveux, plus sensitifs que nous, ils doivent souffrir davantage.

Puis, au lieu d'être guerrière, c'est une race exclusivement agricole, très attachée au sol, au foyer, à la famille, au village natal. Enfin, au point de vue physique, quelle distance d'elle à nous! Un bataillon de Tonkinois me rappelle un peu nos bataillons scolaires. Les officiers et sous-officiers du cadre ne tranchent pas seulement avec leurs soldats par leur figure et leur tenue, mais par leur taille, leur corpulence, leur force.

Voilà pourquoi, si j'ai moins de bien-être, j'ai bien plus de sécurité avec mes solides *marsouins*.

Ensemble nous menons une petite vie paisible, dans cette jolie citadelle de Son-Tay.

Tout autre était la situation, voilà un an.

De la porte orientale qui regarde le fleuve, on voit une plaine large de 2 kilomètres, où foisonnent les tombes de nos morts, du 14 et du 16 décembre 1883. Chaque buisson, chaque *cai-nha*, chaque levée de terre, marque la place d'un épisode sanglant. Les anciens soldats de l'amiral Courbet vous racontent les péripéties de cette fameuse lutte où, conduits par l'illustre amiral, ils ont enlevé cette place de Sontay comme un navire à l'abordage.

Ici, quinze turcos ont eu la tête tranchée; là, devant une redoute, aujourd'hui disparue, sont tombés fantassins de marine et fusiliers-marins; plus loin, en revanche, on a passé une compagnie chinoise tout entière à la baïonnette; c'est par cette digue que le bataillon de la légion a opéré son mouvement tournant et

sauvé d'une destruction complète le 6e bataillon du 2e de marine. Enfin, tandis que, derrière nous, le nouveau blockhaus marque l'emplacement du fort de Phu-Sa, auquel on dut donner tant d'assauts, la vieille citadelle, avec ses bastions arrondis, nous présente et la porte sur laquelle un légionnaire est monté le premier et la haute tour où un caporal du 1er de marine arbora le drapeau tricolore.

Il est réconfortant de remémorer nos succès, alors que, sur la route de Lang-Son, on vient, il y a quelques jours, d'éprouver un nouvel échec.

Une compagnie de la légion, en reconnaissance près du Kep, a été surprise dans un marché, et, lorsqu'une autre compagnie accourut à son secours, on comptait déjà 19 blessés, 15 morts.

Autre fâcheuse nouvelle. Vous vous souvenez des Pavillons-Noirs qui s'étaient rendus à Tuyen-Quan, et que nous avons eu la sottise d'incorporer au 1er tonkinois (ils y formaient une compagnie spéciale, la 13e); eh bien! cette compagnie, près de Phu-Ly, s'est enfuie, après avoir tranché la tête à ses officiers et sous-officiers européens[1].

A ce propos, j'ai entendu plusieurs de mes compagnons, de ceux qui viennent de tant souffrir sur la Rivière-Claire, dire d'un air découragé : « Après tout, pourquoi plaindre ces malheureux? Leur genre de mort devient pour nous, en ce pays, chose fréquente, naturelle. En France, on peut mourir d'une longue et lente phtisie; au Tonkin, en un tour de bras, vlan! la tête s'envole. C'est plus tragique, mais plus prompt, et cela met fin à tous nos maux. »

Mes camarades auraient raison s'il était raisonnable de s'abandonner à la désespérance. Or, je ne le crois pas. Nous avons ici quelque chose à faire, un grand but à atteindre.

Du reste, ailleurs qu'au Tonkin la vie a ses amertumes.

---

[1] Elle était fausse, cette dernière partie de la nouvelle.

Les Chinois déserteurs n'ont touché, en se sauvant de nuit, ni au lieutenant qui les commandait, ni aux cinq sous-officiers français. Par contre, ils décapitèrent deux sergents annamites.

Il n'aurait pas été difficile à 130 Chinois de faire passer de vie à trépas six Européens dormant sous leur garde. Ils se contentèrent de bâillonner et de ligoter un sergent qui s'était aperçu de leurs préparatifs de départ.

Ainsi, je reçois une nouvelle et longue lettre de mon bon ami Maillard, qui se trouve, lui, à Madagascar.

Elles sont précieuses, ces lettres qui, à travers l'océan Indien et la mer de Chine, s'adressent à un combattant d'une autre expédition coloniale. Maillard m'envoie de très curieux détails sur l'île Bourbon, Nossi-Bé, Madagascar et les Hovas. Cette description est très vivante ; mais, à côté, quel triste tableau de la vie des troupes !

Mon ami Paul est sur la côte fiévreuse de Majunga, et, tout officier qu'il est, il traîne une misérable existence. Les pauvres bataillons du contre-amiral Miot n'ont pas même, comme nous, pour les tenir en éveil, les marches et contremarches, les alertes, les escarmouches, les combats.

Cette monotonie et les fièvres accablent les hommes. Mon ami, lui que vous connaissez, est soutenu par un puissant ressort moral, mais combien de soldats et de marins, dépourvus de ce ressort, s'affaissent et ne se relèvent plus ! Il en est même, le croiriez-vous ? qui passent à l'ennemi, dans l'espoir de se trouver plus heureux. Les malheureux !

Eh bien ! moi, je n'éprouve qu'un seul désir : me délasser un peu de mes fatigues, reprendre les forces perdues par la vie anémiante sur la Rivière-Claire et vite repartir en colonne.

Hanoï, le 5 janvier 1885.

C'est à vous, cher papa, que j'adresse ma lettre d'aujourd'hui : récit d'actes soldatesques, bien peu en harmonie avec l'humanité dont firent preuve, dans les premières guerres de la Révolution, ces *soldats-citoyens* que tant vous aimez et célébrez. Vous allez voir que nous nous sommes peu souvenus de ces modèles. Mais ma loi est d'être véridique, et, sans autre préambule, j'entre dans le sujet.

Nous ne sommes pas restés longtemps à Sontay. Arrivés le 25 décembre, nous en partions le 31.

Nous formions quatre petites colonnes, composées d'infanterie de marine et de tirailleurs tonkinois, combinés en proportions différentes. Celle dont je faisais partie était forte de quatre sections : trois de Tonkinois, commandées par un capitaine récemment venu de l'armée de terre, avec deux lieutenants, et la

mienne, sous les ordres de mon sous-lieutenant. Notez bien que, grâce à quelques renforts venus de France, on avait porté à Son-tay les sections d'infanterie de 25 à 40 hommes, les compagnies de 100 à 160 fusils. Les compagnies de tirailleurs avaient 259 hommes.

Et pourquoi ce déploiement de forces ?

C'est que les Pavillons-Noirs déserteurs s'étaient, disait-on répandus au nord d'Hanoï, sur le Day, bras dérivé du Fleuve Rouge ; c'est que des villages, disait-on encore, avaient donné asile à des bandes pillardes ; c'est que, dans les alentours, disait-on enfin, un convoi avait été attaqué. Or, l'on nous envoyait, avec la mission expresse de repincer les Pavillons-Noirs — dont nous n'avons pas même vu l'ombre, — et de châtier rudement les villages rebelles. Vous allez voir comment cette seconde partie du programme a été remplie.

Raconter nos marches et contremarches, dans les belles plaines du Delta, dire quel jour nous avons franchi le Day, en de petits paniers de bambou, que pouvait faire chavirer un simple coup de rame ; quel jour nous l'avons passé de nouveau, à gué, avec de l'eau jusqu'au milieu de la poitrine, et en tenant cartouchières et musette sur le sac, afin de n'en rien mouiller ; narrer tout cela serait trop long et sans intérêt aucun.

Nos quatre colonnes ont toujours suivi une direction parallèle, à quelques kilomètres d'intervalle, et, sous le beau prétexte de civiliser et de *pacifier*, nous avons mis une contrée entière à feu et à sang.

Et, comme à chaque grand'halte nous étions assurés d'une nourriture abondante, que, par conséquent, notre charge n'était pas lourde, on marchait d'un cœur allègre. Le temps était d'ailleurs admirable. Si bien que nous avons fait des étapes de 40 à 45 kilomètres, chose rare au Tonkin.

Et, le long de notre marche rapide, de toutes parts, les villages flambaient ; d'immenses colonnes de fumée noire, s'élevaient dans les airs. On pouvait voir les champs dévastés par les courses folles des hommes et des bestiaux, bœufs et cochons fuyant, éperdus, à la vue des flammes, parfois des cadavres d'Annamites jonchant les chemins.

Devant chaque village — et combien on en rencontre dans ce

pays de population grouillante ! — le spectacle était le même. Jamais un coup de fusil dirigé contre nous; toujours ou presque toujours un silence morne nous révélant que la population s'était enfuie.

Mais les portes de bambou placées au milieu des haies impénétrables restaient closes. Avec nos serpes, nos haches, les coupe-coupe[1] des tirailleurs, on pratiquait une brèche. Alors plus d'ordre, plus de rang, plus de commandement. Les sections, les escouades se transformaient en bandes de pillards; chacun furetait pour son compte.

Nos soldats de marine cherchaient les cochons, les veaux, les poulets, moi, dans les pagodes, j'étais en quête d'objets curieux; mais bien en vain : tout avait été enlevé déjà; les petits tirailleurs, avec la crosse de leurs carabines, frappaient dans tous les coins, pour découvrir des piastres ou des ligatures de sapèques. Le pillage une fois terminé, on laissait après soi l'incendie dévorant le reste.

Pour tous les Annamites capturés, c'était la fusillade sans merci.

Laissez que je vous conte un fait à jamais vivant dans ma mémoire.

Depuis deux jours, je m'étais fait la main à ces assassinats, effectués à l'ombre du drapeau tricolore, sous l'uniforme d'un agent civilisateur, lorsqu'on m'ordonna, avec douze hommes, de fusiller neuf Annamites.

Je fis l'exécution en trois fois.

A la première, mes trois Annamites tombèrent comme une masse; à la seconde, de même; mais, à la troisième, tandis que deux étaient tués, l'autre, un vieux de soixante ans au moins, n'ayant reçu qu'une balle dans le ventre et une dans le cou, vivait encore.

Étendu sur ses deux mains, il branlait sa pauvre tête pleine de rides et me regardait en m'implorant. Pris de pitié, je m'approchai, chargeai mon fusil, et le vieux me regardait toujours.

---

[1] Cet instrument, dont le vrai nom est *caï-ñaï* et *coupe-coupe* dans le sabir tonkinois, est familier à tous les paysans annamites, même aux femmes. C'est un sabre d'abatis, grossier et court, à manche et fourreau de bois et qu'ils portent suspendu au côté. Il est réglementaire chez nos tirailleurs.

Je lui appuyai mon canon sur le front et lâchai la détente. Toute la cervelle sauta, un œil était parti, et l'autre continuait à diriger sur moi son énorme regard, un regard tout empreint de terreur.

Non, non, je n'oublierai de ma vie cette tête sans front, ces dents serrées, ces quelques blancs cheveux collés aux joues par le sang et surtout ce regard fixe, inspirant l'épouvante, non moins que la pitié.

Mes hommes me parurent aussi impressionnés que moi; nous avions horreur de nous-mêmes. « Cela ne peut continuer ainsi ! » me dis-je aussitôt.

Deux heures après, passant dans un autre village, on me remit encore quatre hommes voués à la même exécution. Il nous fallut les traîner, les pousser à coup de crosse contre le talus de la digue. Parvenu là, je jetai un coup d'œil sur la compagnie de tirailleurs, qui s'éloignait de nous. Leurs silhouettes se détachaient en noir sur un fond de ciel qu'on eût dit tout sanglant; les officiers, à cheval, nous tournaient le dos. « Bien ! me dis-je ; ils ne nous verront pas ! »

A genoux devant moi, les pauvres Annamites battaient le sol de leurs fronts : « *Laï hom ong quan! Laï hom ong quan!* » (pardon officier! pardon officier!) geignaient-ils avec des larmes.

« — Sacré Dieu ! à la fin ils nous dégoûtent, avec le métier qu'ils nous obligent de faire ! » dis-je à mes soldats.

« — Oh ! oui, sergent, » me répond d'une seule voix toute l'escouade.

« — Eh bien ! mes amis, c'est entendu ; mais ne le dites pas : vous me feriez casser. »

Et tout joyeux, je donnai ce commandement : « Demi-tour..... droite ! » Mes hommes, qui, tout à l'heure, regardaient les condamnés, firent soudain volte-face. J'ajoutait aussitôt : « Feu d'escouade, chargez..... armes ! Joue, attention..... feu ! » A l'instant une forte détonation retentit; toutes les balles venaient de partir à la fois. Mes chefs, au loin, se dirent sans doute : « Encore une exécution consommée ! Encore des révoltés abattus ! » Non ! les balles n'avaient point troué de poitrines : elles avaient ricoché, inoffensives, dans la rizière.

Cependant, les pauvres Annamites, plus morts que vifs, ne comprenaient rien à tout ce simulacre. Quand, de mon couteau je coupai leurs liens, quand je les fis se relever et que d'un geste

leur montrant la vaste plaine, je leur dis : « Allez, *divè!* (Allez, va-t-en!) », impossible de peindre l'expression anxieuse de leurs figures. Ils ne comprenaient pas; ils croyaient à un raffinement de cruauté; mais quand je pris la main du plus ancien, que je la serrai bien fort d'un air affectueux, en répétant : « Allez, *divè!* » ils virent bien à mon regard que je ne plaisantais point et tout en pleurs, tombant à genoux, ils m'embrassèrent les pieds.

J'avais envie de pleurer, moi aussi; mes hommes étaient émus et nous remontâmes sur la digue, pendant que le long du talus se faufilaient les Annamites; ils allaient rejoindre leur village fumant encore, dans l'espoir sans doute de sauver quelque chose au milieu de ce désastre.

Vingt minutes après, en accélérant le pas, nous avions repris notre place à la queue de la colonne.

« — On lui a joué un bon tour, au capiston des bouzous[1], » dit un de mes hommes.

« — On a bien fait! lui répondit son camarade; mais, entends-tu? jamais un seul mot de cela! »

Mes hommes, en effet, ne m'ont point trahi.

Et cependant quelques-uns ne formaient point la crème de la société. Si j'avais avec moi de braves fils de paysans, honnêtes et doux, j'avais aussi de mes compatriotes, des Parisiens, en qui se rencontrent les deux extrêmes. L'un d'eux allait bientôt me montrer sa nature basse.

C'était le lendemain. Après avoir passé une bonne nuit dans un village, que ma colonne brûla en le quittant, on se dirigeait, le long d'une digue, vers un gros bourg.

Nous voilà bientôt devant la porte en bambous. Elle est close; une section de tirailleurs commence à la démolir; une autre section tourne sur la droite; une troisième est chargée d'aller, à gauche, « couper les derrières de la position ».

La position, en terme militaire, vous le savez, on appelle ainsi un campement, un fortin, un fort, une place ou n'importe quoi d'analogue, que l'on attaque, qu'il s'agit d'enlever et qui sera plus ou moins âprement défendu; mais donner un nom pareil

---

[1] Au capitaine des tirailleurs. Les *bouzous* (les singes), c'est ainsi que tous les troupiers français désignent les soldats annamites.

à un bourg paisible, où l'on ne rencontrera que des hommes inoffensifs, paralysés d'effroi, des femmes et des enfants, qui ne pourront vous opposer que leurs cris et leurs larmes !..... Enfin !

Moi, avec une de mes escouades, j'étais resté en réserve (!!) sur la digue. Déjà les tirailleurs avaient pénétré dans l'enceinte; nous entendions des coups de feu, des cris déchirants; nous voyions monter des flammes sombres, quand soudain un spectacle touchant et navrant s'offrit à nos yeux.

Sur une digue oblique à la nôtre, un jeune Annamite fuyait du village, portant sur le dos son vieux père, infirme sans doute, et entraînant sa femme par la main. Celle-ci tenait un petit enfant appendu à son cou, dans un linge, ainsi qu'en un berceau, tandis que du bras elle entraînait à son tour un autre enfant de 4 ou 5 ans après elle.

Soudain, mon esprit eut la vision de ce beau tableau que maman m'expliquait un jour au musée du Louvre, tableau qui représente *la Fuite d'Enée*. La forme et le décor changent ; le drame humain reste le même au fond. Au lieu de palais troyens en flammes, des cases annamites; au lieu d'une famille princière, une famille de paysans; au lieu de la mer en vue, les eaux d'un fleuve tonkinois, et toujours aussi ce même lien des générations : aïeul, père, fils, qui pour employer votre langage, mourant l'un après l'autre, constituent cependant notre immortelle humanité.

Eh ! tenez ! je vais, à coup sûr, vous surprendre, en vous prouvant quel autre souvenir surgit alors en moi. Je me remémorai quelques-uns des vers que vous m'adressâtes jadis, et où, voulant peindre cette chaîne des générations, vous avez précisément choisi ce même tableau ;

. . . .

Songe à la fortune d'Énée.....
Derrière lui, le long des flots,
Il entendait les grands sanglots
De la patrie abandonnée.....

Devant ses pas, le morne exil
Ouvrait partout sa solitude.
Et, sans crainte ni lassitude,
Il marchait. Que lui restait-il?

Guidant son fils, portant son père :
— C'était là sa force et sa foi, —
Le vieillard disait : « Souviens-toi ! »
L'enfant rieur disait : « Espère! »

La même scène revivait sous mes yeux, quand tout à coup j'entends à côté de moi le bruit d'un fusil que l'on arme. Je me retourne, et que vois-je ? un de mes hommes, un de ces Parisiens signalés déjà, qui, prenant la position du tireur à genou, pour être plus sûr de sa balle, visait la famille annamite.

Je bondis vers lui, et brusquement d'un coup de crosse, je redressai son arme. — « Je vous défends de tirer », lui criai-je avec indignation.

Quand un dogue se jette sur une proie, en vain cherchez-vous à l'en détourner : il y revient. Ainsi de cet homme, ou plutôt de cette brute : son idée fixe ne le lâchait pas ; murmurant, l'air bougon, il remit en joue.

C'en était trop ! cette fois, je lui arrachai son fusil, en *lui disant* : — « Si vous tirez sur ces malheureux, je ne vous flanque pas à la grand'garde[1]; mais, entendez-vous ? je vous casse la tête. »

Si vous aviez pu voir le mauvais regard de cet individu, vous

---

[1] En colonne, toute espèce de locaux disciplinaires manquant, les hommes punis de salle de police sont envoyés, mais avec leurs armes, aux petits postes et aux grand'gardes.

Dans de certains corps de troupe, infanterie légère d'Afrique, légion étrangère, on va même jusqu'à les placer, sans fusil, munis seulement d'un bâton, en avant de la ligne des sentinelles : mesure atroce, car ces malheureux, en cas d'attaque, sont souvent, pour une faute légère, exposés à la mort.

Mais c'est encore une mesure imprudente, au point de vue militaire, car ces hommes peuvent jeter le désarroi parmi leurs camarades de service.

On en eut la preuve, en 1884, au poste de Batang, sur le Fleuve Rouge. Une compagnie d'infanterie de marine occupait ce village. Le capitaine T... envoya trois soldats punis de prison et désarmés au petit poste commandé par un sergent. Soudain montent des cris terribles ; des pirates, rampant dans la nuit, viennent de saisir deux sentinelles et les égorgent. Les hommes désarmés, chose excusable pour eux, s'enfuient vers le village. Malheureusement, le reste du poste subit la panique.

Le pauvre sergent, jeune homme qui pouvait aspirer à l'épaulette, fils d'ailleurs d'un vieil officier, fut condamné à la peine de mort, heureusement commuée en dix ans de travaux publics. Quant au capitaine T..., l'imitateur des Africains, il s'en tira avec trente jours de forteresse.

me pardonneriez ces violentes paroles. C'est le seul langage qui pût lui faire impression. Il se le tint pour dit.

Aujourd'hui plus calme, je me demande s'il n'y avait pas pour lui quelque circonstance atténuante. Cet homme, qui, — on me l'apprit, — avait passé par l'abattoir de La Villette, mettait peu de différence entre verser le sang humain ou le sang du bétail; mais nous tous, dans la besogne que nous venions d'accomplir, à travers les paisibles campagnes du Delta, n'avions-nous pas prouvé aussi qu'à nos yeux c'était la même chose?

Ah! pourquoi faut-il que parfois l'on confonde à ce point la guerre et la boucherie?

Ce n'est pas tout: Le tableau a son pendant. Au cours de cette colonne sans péril et où l'on tuait sans raison, plus que de raison aussi, l'on faisait ripaille.

Bœufs dont on ne mangeait que le filet, porcs dont on ne prenait que les jambons, poulets, — les éternels poulets, — bananes succulentes, salades d'arèquier, l'on avait tout à gogo. Et, pour arroser les victuailles, chaque demi-section était suivie d'un tonnelet de vin.

Dans ce que j'énumère, une chose vous est inconnue: la salade d'arèquier. Qu'est-ce donc?

L'arbre, je l'ai dit déjà, est une sorte de palmier. Sa tige s'élève, soit verticalement, soit obliquement au sol, mais toujours en ligne absolument droite, et il atteint de dix à douze mètres de haut. A la cime, se déploie un beau panache de larges et longues feuilles vertes, cachant de petites grappes de noix, de la grosseur d'une amande. C'est la noix d'arec. Coupée en tranches minces, qu'on enveloppe d'une feuille de bétel enduite de chaux, elle donne la chique, la fameuse chique de couleur sanguinolente, dont tous les Annamites, hommes et femmes, ont la bouche empourprée. Cela disent-ils, les rafraîchit délicieusement.

— Mais, me dites-vous, la salade?

— Nous y arrivons. Près du panache, la tige se renfle comme un gros fuseau, et là, au lieu de l'écorce grise et coriace qui recouvre le tronc, on voit des feuilles adhérentes les unes aux autres et présentant l'aspect d'un chou allongé. Si l'on enlève les premières, vertes et encore un peu dures, on en trouve d'au-

tres de plus en plus blanches et tendres. Elles entourent un long cylindre dont la substanee est identique au noyau de la noix.

C'est cette substance qui, avec les feuilles les plus tendres, constitue l'aliment nommé salade d'arèquier. Avec une sauce à l'huile et au vinaigre, c'est exquis.

Mais, pour avoir cette salade, soit qu'on décapite l'arbre, en y grimpant, soit qu'on l'abatte par le pied, pour y enlever ce qu'il offre de plus précieux, le cœur, toujours le résultat est le même : l'arèquier est mort.

Et, si l'on ajoute que l'administration annamite frappe d'un impôt d'un franc par année chacun de ces arbres en plein rapport, on verra le prix, le luxe d'une salade d'arèquier.

En avons-nous mangé durant notre colonne ! en avons-nous abattu de ces beaux arbres des Tropiques ! Que voulez-vous ? Nous représentions la Civilisation passant à travers la Piraterie et la Barbarie !

Heureusement pour ces campagnes, notre séjour n'a pas été long. Ils étaient assez châtiés, les villages rebelles, et, comme nous n'avions pas vu la queue d'un des Pavillons-Noirs qu'il s'agissait d'atteindre, nous n'avions plus qu'à rentrer.

Un incident cocasse égaya le dernier jour de la colonne.

C'était à un nouveau passage du Day ; les eaux, basses, avaient laissé sur les deux rives un banc de vase brune. S'enfoncer jusqu'à mi-jambes dans cette boue liquide était pour nous un fait bien simple. Pour certains officiers — et tous avaient laissé leurs chevaux à Sontay — c'était autre chose. Le capitaine des tirailleurs fronçait le sourcil. Tout à coup, une idée lumineuse lui vient. Avisant un des grands buffles pris aux Annamites et qu'un tirailleur traînait par une corde passée dans les naseaux, il grimpe sur le dos énorme du ruminant. Fier, sur cette monture, il entre dans l'eau, traverse un premier banc de vase ; le second va être franchi ; mais, à peine le buffle est-il en train d'y patauger, qu'il lève brusquement sa croupe, et voilà le capitaine précipité, la tête en avant, dans cette masse de noir limon.

Si vous l'aviez vu se relever, barbouillé des pieds à la cime du casque, comme sortant d'un immense baquet de chocolat ! Il ne riait guère, mais les Annamites, d'un naturel gouailleur, et nous, les marsouins, nous nous tenions les côtes ; des loustics fredon-

nèrent le refrain troupier de la marche de l'amiral Courbet :

Il a passé le Day,
Le lascar, le lascar !
Il a passé le Day,
Pour aller à Sontay ! [1]

La colonne s'est disloquée sur les bords du Fleuve Rouge. Les tirailleurs sont rentrés à Sontay, enmenant tout un troupeau de bœufs, de veaux, de bufles, *pris à l'ennemi*. Nous, les marsouins, on nous a embarqués sur le *Jacquin* et le *Moulun* qui, en quelques heures, nous ramenaient à Hanoï.

CHAPITRE XI.

Préparatifs de départ pour Lang-Son. — Arrivée de renforts.
Concentration des troupes à Chu.

Hanoï, 9 janvier 1885.

J'ai reçu, ou plutôt j'ai arraché vos deux lettres recommandées du 25 octobre et du 6 novembre. Adressées à la suite de ma compagnie à *Phu-Doan-Hong, sur la Rivière Claire*, nos postiers les avaient dirigées à Hong-Hoa, sur la Rivière Noire; d'où, naturellement, elles furent renvoyées ici, à Hanoï, avec la mention : « Inconnu ». Cela advint pour votre lettre du 9 octobre, que cependant on me fit parvenir. Celles-ci, vlan ! les voilà jetées dans une armoire, où elles moisiraient sans mes vives réclamations. Il a fallu me fâcher tout rouge. Ah ! ces postiers du Tonkin, qui reçoivent triple solde, un tas de suppléments et laissent nos pauvres troupiers en campagne sans secours, sans nouvelles de leurs familles, combien ils sont maudits des soldats !

Mais, enfin, voilà vos lettres ! Elles m'apportent des nouvelles de la maison, ce qui me fait tant de plaisir, et de plus, chose non déplaisante, deux mandats-poste. Ils me serviront à vous expédier maints objets curieux et à me pourvoir de quelques douceurs pour la prochaine colonne.

---

[1] Tous ces noms annamites se prononcent : *Daïlle*, *Sontaïlle*. De même, on dit : *Hanoïlle*, etc...

Vous avez, me dites-vous, le moyen de me faire recommander. En ce moment, peine perdue, car chacun a de trop graves préoccupations. D'ailleurs, je ferai mon devoir, et advienne que pourra !

C'est le lieutenant-colonel Chaumont qui a pris le commandement de l'infanterie de marine. J'ai servi sous lui, à Cherbourg; il me connaît bien. Hier, je l'ai croisé dans la citadelle. Il s'est arrêté, en criant : « Ah ! vous voilà, vous ! » Et le brave homme, très grand, agitait ses longs bras, selon son habitude, qui fait que les troupiers l'ont surnommé *Sémaphore*.

Par exemple, depuis sa venue, le service est rudement actif. Beaucoup s'en plaignent. Je trouve qu'il faut l'en louer; car ce n'est pas le *farniente* colonial qui nous préparerait à la grande colonne sur Lang-Son.

Matin et soir, longs exercices. Dans les derniers combats, les Chinois, nous attendant de pied ferme, n'ont cédé qu'après le corps à corps; aussi faisons-nous beaucoup d'escrime à la baïonnette. D'ailleurs, il nous est arrivé de jeunes troupiers à peine instruits[1]; il convient qu'on les forme. Mais, bast ! encadrés dans les vieux tonkinois, ils deviendront excellents.

Nous passons en outre des revues minutieuses. Équipement, armement, habillement, campement, tout doit être à point. Or, attendu que nombre de soldats ne savent bien voir par eux-mêmes les détériorations de leurs effets, un sergent doit être, si j'ose dire, la bonne d'enfant de sa section. C'est lui qui *doit*, et sans mensonge, pouvoir répéter le mot fameux : « Il ne manque pas un bouton de guêtre. »

Comme la colonne va être dure dans un pays de montagnes sans cultures, ni habitations, ni routes, et froid en hiver, on emporte la capote, la toile de tente, le couvre pieds. Les marches seront longues et les sacs lourds.

Ici même, à Hanoï, on met la capote par-dessus la vareuse, et

---

[1] La majeure partie des détachements d'infanterie de marine, débarqués au Tonkin en janvier 1885, se composait d'hommes de la classe 1883. Incorporés en novembre 1884, ces jeunes soldats étaient, quinze jours plus tard, dirigés sur l'Indo-Chine.

Ils ne purent faire à Hanoï que cinq tirs; c'est en face des Chinois qu'ils se perfectionnèrent dans le maniement de leur arme. Ils furent bons. Mais aucune règle générale n'est à induire de cette expérience extraordinaire.

on grelotte pourtant. Que sera-ce, là-bas, par les nuits de grand' garde?

Les nouveaux venus trouvent le climat — le climat actuel — très bon; mais ceux qui ont passé un ou plusieurs étés ici et dont *le sang de France* s'épuise, ceux-là ont constamment froid.

Et les a-t-on pourvu du nécessaire pour les prémunir contre le mal le plus commun en nos parages?

Tenez! j'ai fait ici une agréable rencontre : celle d'un vieux camarade de Chaptal, un Suisse, sergent à la légion étrangère, et il m'a donné une de ces immenses ceintures de laine, que possèdent tous les troupiers d'Afrique. Elles garent de la diarrhée et de la dysenterie, si fréquentes chez nous. On devrait donc nous en munir, plutôt que de ces petites et ridicules ceintures de flanelle, si incommodes d'ailleurs, avec leurs bretelles pour soutien, que chacun les délaisse avec dédain.

Voilà à quoi je songe, tandis que je m'occupe des *revues de détail*. Elles sont bien fastidieuses, mais bien nécessaires et bien pressantes aussi. Dans deux ou trois jours, on l'assure, nous partons.

Je vous écrirai le plus souvent possible; le plus souvent à votre tour donnez-moi de vos nouvelles. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Hanoï, 13 janvier 1885.

C'est après-demain, dit-on, qu'aura lieu le départ. On pourrait l'ordonner dans deux heures : tout le monde est prêt. Je pense du moins qu'il en est dans tous les corps ainsi que dans le mien.

Notre infanterie de marine forme un régiment de quatre bataillons. Et voyez! comme c'est le 1er régiment de marche de la 1re brigade, et comme dans ce régiment, je suis le sergent de la 1re section de la 1re compagnie du 1er bataillon, si le corps expéditionnaire était dans une vaste plaine, rangé en une longue ligne de bataille, je formerais, avec M. Harel, mon sous-lieutenant, la première file de droite de toute cette armée[1].

Un fait nous donne du courage. En avant de Chu (prononcez

---

[1] Pendant cette campagne, les compagnies d'infanterie de marine avaient deux lieutenants. Le sous-lieutenant de l'active était donc à la 1re section, place du sous-lieutenant de réserve.

Tiou), sur la route que nous allons peut-être prendre, le 2e bataillon d'infanterie de marine vient de se distinguer au combat de Muï-Bop.

Ce fut le 3 janvier. Avec ce bataillon et trois autres de l'armée de terre, de Négrier rencontra 6,000 Chinois ; on se battit jusqu'à la nuit. Le lendemain, 12,000 nous tombaient sur les bras. Eh bien ! on leur a enlevé sept fortins, deux belles batteries de canons Krupp de montagne et couché 600 hommes par terre. Il est vrai qu'à notre tour, nous avons eu 110 tués et blessés, dont 93 pour la seule infanterie de marine. Preuve qu'elle a le plus supporté le poids du combat.

Dans le seul bataillon Mahias, il y a, dit-on, 1 officier, 1 adjudant, 4 sergents et 20 soldats tués. Quelle guigne sur les sergents ! quatre sur vingt soldats : proportion énorme.

A propos de la conduite de nos camarades, le lieutenant-colonel Chaumont nous a adressé un de ces ordres du jour virils et simples qui enlèvent les troupiers : « J'espère, a-t-il dit, que « ceux qui se sont montrés si braves à Yuoc et à Tuyen-Quan, « sauront, sinon surpasser, du moins égaler leurs camarades « placés sur la route de Lang-Son. »

Déjà, en prenant le commandement des quatre bataillons, il nous avait harangué en ces termes : « Vous serez les premiers, non seulement par le numéro, mais par la tenue, la discipline, la résistance à la marche et la conduite au feu. »

Ah ! je n'ai plus à me plaindre, ainsi qu'aux jours de mon débarquement, lorsque fut signée cette paix si durable, clamait-on, et qui aura été si éphémère. C'est la vraie guerre, la grande guerre qui commence, et, je vous l'assure, ce ne sera pas sans un peu d'orgueil qu'on pourra dire au retour : « J'ai séjourné deux ans au Tonkin ; j'ai fait colonne un peu partout ; j'ai crevé de faim, affronté les maladies, entendu siffler les balles, risqué vingt fois ma peau ; mais enfin, j'ai coopéré, pour ma très humble part, à conquérir une belle colonie à la France. »

Les troupes continuent à arriver. Il en vient de la légion, il en vient des turcos. En outre, sauf les hommes très malades, personne n'est plus rapatrié ; les militaires qui ont terminé leur séjour colonial, on les garde : c'est qu'il n'y a pas trop de monde pour le coup de collier à donner.

On renforce également la cavalerie. Bientôt, avec les chasseurs d'Afrique, formant un escadron, on en aura trois autres de spahis. Ces 600 cavaliers, sous le commandement d'un colonel, seront bien utiles pour éclairer les colonnes, escorter les convois, servir d'estafettes.

Quant aux soins de l'approvisionnement, ils ne sont plus confiés au Commissariat de la marine, mais à l'Intendance.

Des ordres pressants et précis sont donnés à Kep et à Chu pour le ravitaillement des troupes. On calcule avec raison que le strict nécessaire ne suffirait pas; on veut qu'il y ait abondance, et l'on a passé, dit-on, de grands marchés pour des troupeaux de bœufs; de plus, l'armée sera suivie de trois fours de campagne. Par ces mesures, les hommes ne resteront jamais plus d'un jour ou deux sans pain ni viande fraîche.

Des résultats réels vont-ils répondre à ces belles dispositions, ou bien, comme sur la Rivière Claire, va-t-on nous offrir un maigre biscuit, une bouchée d'endaubage et, comme assaisonnement, les circulaires généreuses et les phrases philanthropiques de l'Intendance? Nous verrons bien! Mais, si l'on veut nous mener à la victoire, il ne faut pas qu'on nous réduise, d'abord à la maladie.

A propos, j'ai lu dans diverses feuilles, que le choléra vient de faire son apparition à Paris. J'aime à croire qu'on saura prendre des mesures.

Ici, l'état sanitaire n'est pas mauvais. Certainement, avec un service moins dur et une nourriture meilleure, on vivrait longtemps au Tonkin, une des moins malsaines de nos colonies. Ce qui vous jette à bas, c'est l'excès de fatigue joint aux privations, et il en serait ainsi partout, même en notre beau pays de France.

Comme, à cette heure, les deux tiers de nos effectifs, dans l'infanterie de marine, se composent de nouveaux venus n'ayant point subi les chaleurs estivales, ils se portent fort bien; leur santé va dépendre de notre vie en colonne, des mesures qu'on aura prises. Espérons!

P.-S. 16 janvier. — Le courrier arrivé hier soir ne m'a apporté qu'une seule lettre, datée du 5 décembre. Elle est recommandée et vient de Jeanne G.....

Je serais inquiet de votre silence, si Jeanne ne me donnait

longuement de vos nouvelles. Jean est à Paris, retour d'Amérique, enchanté de son voyage et hâlé par l'air salin.

Que diriez-vous, si vous pouviez me voir? J'ai pris la teinte du bronze. Mes joues sont creuses encore de la famine de Phu-Doan. Mais quelle erreur, si l'on me croyait anémique!

Hier soir, descendant de garde à la Concession et ayant hâte de rentrer à la citadelle pour dîner, j'ai parcouru les 3 kilomètres de distance, vite comme un lièvre, malgré l'énorme paquetage que, en vue du départ, nous portons même pour prendre la garde.

Mes hommes, quinze jeunes pierrots arrivés de France, ne me trouvaient pas engourdi, ah! non! Il est vrai, pour eux la marche est plus rude, n'étant pas habitués à avoir tout un bazar sur leurs épaules.

Je serai plus chargé encore, quand on s'acheminera vers Lang-Son, grâce à des choses non réglementaires, mais que je juge indispensables. On annonce notre départ dans quarante-huit heures.

Phu-Lang-Giang, 28 janvier 1885.

Le 16 janvier, nous pensions avoir quarante-huit heures devant nous. Dès le lendemain matin 17, nous partions pour Phu-Lang-Thuong.

Après avoir, dans des sampans et des jonques, passé le Fleuve Rouge, on s'engage sur la route de Bac-Ninh, où je me suis promené tant de fois durant mon séjour au blockhaus de Gia-Lam. Depuis lors, réparée, élevée, élargie, c'est une belle voie, bien droite, qui surplombe de 5 ou 6 mètres les rizières, — rizières à sec dans la présente saison, — et qui pratique de larges trouées dans les nombreux villages qu'elle traverse.

Les courroies de nos énormes sacs tiraient dur sur les épaules, mais avec plaisir nous suivions ce beau chemin. On avait ouvert les rangs, les officiers marchaient entre les files. Sans les rizières les haies de bambous, les arèquiers au beau panache vert, on se serait cru, à voir ce bataillon avancer allègrement, non au Tonkin, mais en France, aux jours de grandes manœuvres. Les gais refrains, les chansons drôles, pas toujours très morales, par exemple, rythmaient le pas; leurs airs partaient en envolées joyeuses au-dessus des sections et des compagnies.

Et nous allions toujours. Mais à 10 kilomètres du Fleuve Rouge, nous voici parvenus au Canal des Rapides. Là se trouve un bac militaire; en deux heures les pontonniers nous font passer. La nuit arrive alors et nous nous arrêtons dans un village.

Le lendemain, en marche ! et entrée dans la citadelle de Bac-Ninh, où nous devions déjeuner.

La citadelle de Bac-Ninh n'est ni grande ni formidable. Autour s'étend la ville, formée de *caï'nhas* annamites, entourée d'un mur d'enceinte avec portes et miradors. Au delà, dans la plaine, on voit les vestiges des retranchements que, le 13 mars 1884, abandonna l'armée chinoise.

Un seul incident, et fort ennuyeux, à Bac-Ninh. J'avais laissé s'éloigner du cantonnement de ma section deux hommes, fort bons soldats, dont j'étais sûr; ils désiraient acheter, sur un autre point de la citadelle, quelques provisions à un mercanti; mon capitaine les ayant rencontrés, m'infligea quatre jours de prison, — punition toute morale, car on ne peut la faire en route, et qui d'ailleurs, ne figurera point sur mon livret : mon sergent-major me l'a promis; — n'importe! cette mésaventure m'empêcha d'accepter, à Phu-Lang-Thuong, l'invitation amicale d'un maréchal des logis chef dans l'artillerie de marine.

Nous repartions bientôt pour Dap-Cau, où l'on arrivait le soir.

Dap-Cau est un village au pied et sur le penchant d'un mamelon tout planté de grands pins et que surmonte une jolie pagode transformée en hôpital.

Là, comme à Bac-Ninh, il n'y a qu'un peloton de 75 fantassins de marine, quelques artilleurs et des Tonkinois.

Le village, par un côté étrange m'a bien amusé. Des écriteaux de bois se dressent au coin de ses rues, baptisées *rue Bonaparte*, *rue Monge*, *rue de Rennes*, etc..... L'avenue, plantée de grands arbres, montant à l'hôpital, s'appelle *avenue de Saint-Cloud*. Et c'est en suivant la *rue de Rivoli*, toute bordée, ô dérision ! de pauvres *caï'nhas* en torchis, que nous nous rendîmes au bac, pour passer l'arroyo qui coule au pied de la place.

De Dap-Cau à Phu-Lang-Thuong, le pays devient légèrement accidenté; la route est moins belle et moins large.

Phu-Lang-Thuong est situé sur les deux rives du Song-Thuong, qu'un bac militaire réunit. Cet arroyo assez étroit, mais très profond, descend des montagnes de Lang-Son et se jette dans le Loc-Nam.

Les plus fortes canonnières montent jusqu'ici, même dans la saison des basses eaux, celle où nous sommes. Voilà devant nous la *Surprise,* grande canonnière de haute mer, gréée en goélette et qui est venue de France.

Logés à côté du 23e de ligne, dans des cases annamites évacuées par leurs maîtres, nous couchons sur leurs lits de camp. Comme la paille ne fait pas défaut, je me déshabille et me trouve heureux comme un roi....., un roi enfoui dans une litière.

Le service est bien doux. Exercice seulement le matin, le long du Song-Thuong. Le soir, parfois on prend la garde de nuit, dans une vieille petite citadelle, ancien logement du Quan-Phu (préfet annamite), aujourd'hui envahie par les ronces.

Après cette garde nocturne, je suis content de revenir à la petite chambre, où je couche avec un autre sergent et le caporal fourrier.

Or, savez-vous ce qui nous préoccupe, les trois camarades unis? c'est notre déjeuner du matin, notre dîner du soir. Le caporal fourrier se charge de notre cuisine. Après avoir pris la ration à laquelle nous avons droit : un morceau de filet, quand on a du bœuf, un jambonneau quand on a du porc salé, il achète aux femmes annamites œufs, bananes, poulets et canards, à un mercanti français ou chinois (le Chinois est le moins voleur) quelque boîte de conserve. Et, cuisinier émérite, il prépare tout cela. C'est un drôle de type, très amusant, ce Bellegarde, un Français d'Algérie, qui étonne les Turcos en les interpellant en arabe, et qui nous étonne bien plus, nous, par son ***débrouillage*** [1] et un talent qu'admirerait Brillat-Savarin.

Moi qui, dans l'art culinaire, puis revendiquer tout au plus le rang de marmiton, je suis chargé de plumer les volailles, d'éplucher les pommes de terre, de récurer les gamelles. Si, au gré du fourrier, je ne m'acquitte pas assez bien de la besogne, le

---

[1] Après sa libération, il entra dans la police parisienne. En voilà un que les voleurs ne doivent pas rouler facilement.

chef morigène son aide de cuisine, son supérieur dans la hiérarchie militaire.

Et nous rions. Que voulez-vous ? On se dit : Nous n'avons peut-être pas longtemps à manger, à boire et à rire. Le soldat qui, à chaque instant peut entendre siffler les balles, ronfler les obus, devient philosophe, et non philosophe morose, mais philosophe gai.

Phu-Lang-Thuong est le point d'où partent deux routes qui se dirigent vers Lang-Son.

L'une, la plus directe, passe par le Kep, gagne la vallée supérieure du Song-Thuong, et la suit par Bac-Lé et les gorges du Nuï-Don-Naï, où se fit éreinter la colonne Dugenne.

Le lieutenant-colonel Dugenne s'était engagé jusqu'au milieu de cette route, qui a 110 kilomètres de longueur. Aujourd'hui notre poste avancé est au Kep, à 17 kilomètres d'ici. En avant, à 6 kilomètres, Cau-Son est tenu par les Chinois. Devant eux se trouvent des Tonkinois, de l'artillerie et un bataillon de 1000 légionnaires, qui débarque d'Afrique.

Avancera-t-on par là ? Je l'ignore ; nous savons seulement que le gros des troupes est aggloméré d'un autre côté, à Chu.

Au delà de Chu, s'élève une série de mamelons fortifiés, qu'on a enlevés aux Chinois, puis une haute chaîne, le Nui-Deo-Van, dont nos ennemis tiennent les passes. Le chemin descend ensuite sur la place de Dong-Sung, et, toujours à travers les éminences, arrive à Lang-Son.

Telle est la deuxième route, longue de 130 kilomètres. L'armée y est engagée également, et les avant-postes ont poussé jusqu'à 75 kilomètres de Lang-Son.

En avant de Chu campent, en effet, de nombreuses troupes : cinq bataillons et quatre batteries.

Ici, à Phu-Lang-Thuong, en seconde ligne, se trouvent, avec notre bataillon, le 23e de ligne, de l'artillerie, du génie, des Tonkinois et un bataillon de turcos.

Ces tirailleurs algériens, cantonnés près de nous, arrivent d'Afrique. Chacune de leurs compagnies, de 250 hommes, comprend, outre les 21 gradés du cadre français, 90 tirailleurs empruntés à nos zouaves ; c'est donc une troupe mi-francaise, mi-arabe. On espère ainsi rendre les *bicots* plus solides au feu.

Ah! si l'on savait cela en France! Quoi! ils ont pu faiblir un instant, ces fameux *lions du désert*, qui ont tant de prestige aux yeux des badauds parisiens!

Quand nous aurons reçu les autres renforts, ce sera un total respectable.

Mais il faut une âme à ces troupes.

Eh bien! le général de Négrier est avec nous, et l'on attend Brière de L'Isle.

On ne néglige, d'autre part, aucun moyen d'assurer le triomphe. Ainsi, nous avons reçu les deux ballons captifs ayant servi lors de la prise de Hong-Hoa et de Bac-Ninh. Le premier peut élever deux hommes, et vingt quatre sont nécessaires pour le retenir; le second, plus petit, sert à transporter du gaz.

Dans l'intérieur du Tonkin, sauf Hanoï, tenu par un bataillon de turcos et une batterie, et Haïphong, par un bataillon d'infanterie de marine, il ne reste que des détachements insignifiants.

Les places du Nord, Hung-Hoa, Tuyen-Quan, Taï-Nguyen, ont leurs garnisons réduites à quelques compagnies européennes.

Avec les tirailleurs tonkinois, c'est suffisant. Dans le Delta, d'ailleurs, rien à craindre; les canonnières seules pourraient le garder.

Maintenant se pose une grave question : Combien les 8,500 hommes de la colonne, massés au même point, auront-ils de Chinois à combattre?

On parle de 70,000 à 80,000. C'est peut-être exagéré; mais ils sont nombreux: on dirait que plus on en tue, plus il en surgit, et, quoique nous leur ayons déjà enlevé bien des pièces, il leur en reste un nombre respectable.

Leurs batteries se composent de canons Krupp et aussi de mitrailleuses Gatling.

Ah! nous aurons du fil à retordre, car les Chinois sont bien organisés, bien armés et n'ont pas peur. Ils l'ont fait voir à Muï-Bop, où ils semblent avoir renoncé à cette défensive absolument passive, si inefficace pour eux jusqu'à ce jour.

Enfin, immense supériorité, ils sont sur leur frontière; ils peuvent tirer d'inépuisables réserves de ce pays, plus peuplé

que toute l'Europe, et, nous, nos pertes restent longtemps irréparables.

Mais nous sommes lancés. En avant!

Par exemple, une fois à Lang-Son, où irons-nous? On parle de garnir toute la frontière, d'occuper des places, comme That-Khé, Cao-Bang, à huit jours de marche au nord de Lang-Son. Si mon bataillon est envoyé dans ces régions montagneuses, presque perdues, on recevra peu de lettres, vous de moi, moi de vous moins encore.

Mais adieu; je ne veux pas vous attrister par des doléances. Le clairon de garde sonne l'extinction des feux; ses notes longues et plaintives se perdent sur les rizières, entraînées par le vent frais du Nord qui souffle des montagnes. Je vais éteindre ma bougie, que j'ai placée sur un beau chandelier de pagode tout doré.

Je vous embrasse tous de cœur en vous recommandant bien de ne pas vous tourmenter sur moi.

Frédéric Garcin,
Ancien lieutenant d'infanterie de marine.

(*A continuer.*)



LES LIVRES MILITAIRES

Publication de la Section historique de l'État-Major de l'Armée. — La Campagne de 1794 à l'armée du Nord. — Première partie : Organisation. — Tome premier : L'Action militaire du Gouvernement; — Le Commandement; — L'Etat-Major; — L'Infanterie; par H. Coutanceau, lieutenant-colonel du génie. — 1 vol. grand in-8. — Paris, R. Chapelot et Ce.

Les officiers qui composent la Section historique ont fait paraître jusqu'à ce jour une cinquantaine de volumes. L'œuvre de défrichement de nos archives est donc largement entamée, et si la première impulsion a été donnée par le colonel Krebs, si les premiers modèles ont été fournis par le lieutenant-colonel Foucart, c'est sous la direction personnelle du colonel Coutanceau que cet énorme labeur s'est accompli et se continue. Recruter, augmenter, stimuler un personnel trop peu nombreux, en diriger et en régler le travail, satisfaire en outre aux exigences du service courant, c'était là une tâche plus que suffisante, dont beaucoup se seraient contentés; mais le chef de la Section a voulu payer de sa personne, et il a entrepris l'œuvre la plus pénible et l'une des plus essentielles, qui servira de base aux travaux ultérieurs sur les guerres de la Révolution.

Quelques officiers de la Section historique avaient déjà été chargés d'exposer certaines parties des Campagnes de 1792 et 1793, qu'on parviendra ainsi à décomposer et à raconter dans leur entier; mais la grande guerre révolutionnaire, celle de 1794 à 1796, devait faire l'objet d'une étude homogène. Le colonel Coutanceau a entrepris cette tâche considérable; mais il avait reconnu que les enseignements à tirer de cette guerre intéressaient moins la stratégie que la science militaire organique : il a voulu montrer surtout comment s'était constituée pour la première fois *une nation armée*, comment tous les services y avaient été organisés. Il a voulu surtout, et c'est la partie capitale de ce premier volume, analyser les ressorts secrets qui transmettaient du cœur aux extrémités cette force morale où a résidé longtemps l'unique puissance de nos armées républicaines.

C'est seulement en lisant l'ouvrage du colonel Coutanceau qu'on pourra concevoir ce qu'a dû être le travail de recherches et de classement qui en a précédé la rédaction. Quant au résultat, il n'est pas besoin d'y insister pour en faire ressortir l'importance, et l'on peut dire qu'on trouvera ici, pour la première fois, le tableau complet et raisonné de nos armées révolutionnaires au temps de leur entier développement. — P. R.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XVIII DE LA 10e SÉRIE

ANONYMES.

BIOTTOT (lieutenant-colonel).

CHAPLAIN (sous-intendant).

GARCIN (F.).

GAUTHEY (capitaine).

G. M. (capitaine).

HARDY DE PÉRINI (général).

Comptes rendus de livres militaires.

A. G.

A. N.

B. M.

C. D.

F. C.

G. Z.


Stanford University Libraries
3 6105 015 330 793

